

Handwritten mark or signature in the top right corner.

Small handwritten mark or signature in the upper left quadrant.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE
PAR
ÉMILE FASSIN

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ARLES

La Société archéologique d'Arles a été constituée par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 24 janvier 1832, approuvé par le Ministre du commerce et des travaux publics, sous forme de commission « chargée, concurremment et sous la présidence du Maire, de diriger l'emploi des fonds affectés à la restauration des monuments historiques de la ville d'Arles. »

Quatre membres la composaient :

MM. LAUGIER DE CHATROUSE, député ; VÉRAN, notaire ; NALIS, architecte ; Casimir DE JONQUIÈRES, conseiller municipal.

Le Maire, président-né de la commission, était désigné comme le seul ordonnateur des dépenses dont il était tenu de rendre compte, et les mandats de paiement sur les fonds alloués par le département et par l'État devaient être délivrés par le Préfet sur les comptes arrêtés par ladite commission.

Telle est l'origine de la Société qui, pourvue dans le principe d'attributions administratives parfaitement déterminées, s'occupa en cette qualité de diriger la continuation des grands travaux de déblaiement et de consolidation des monuments historiques engagés par l'infatigable initiative du maire d'Arles, M. *Laugier de Chartrouse*.

Elle s'employa à l'acquisition des maisons qui s'étendaient dans l'enceinte et sur la superficie de l'amphithéâtre, du théâtre antique et du cloître de Sainte-Trophime ; fit consolider les parties les plus compromises de ces édifices, isoler et clôturer par des grilles l'enceinte extérieure de l'amphithéâtre, et fit emploi pour ces diverses dépenses d'une première somme de 30,757 fr. allouée par le triple concours du département, de la ville et de l'Etat.

Elle s'adjoignit comme nouveaux membres, par délibération du 17 mai 1833, MM. *Bosc*, secrétaire en chef de la mairie, et *L. Jacquemin*, pharmacien, et plus tard, en 1834, MM. *Huard*, peintre, et *Honoré Clair*, avocat, ces deux derniers en remplacement de MM. *Nalis* et *Véran*, décédés.

Ces nominations furent faites, comme les premières, par arrêté préfectoral, mais rendu sur la proposition de la Commission.

Entre temps, le mouvement qui s'était manifesté en faveur de notre histoire nationale, qui avait provoqué dans les départements la création de nombreuses sociétés savantes (et de la part des Chambres, en 1834, l'allocation d'un premier crédit de 80,000 fr. pour encourager les administrations locales dans les sacrifices qu'elles s'imposeraient pour la conservation de leurs monuments), se développait et se réglémentait dans les hautes régions administratives. M. *Ludovic Vitet* et après lui M. *Prosper Mérimée* étaient

nommés inspecteurs généraux, et, en 1836, les fonds de conservation des monuments historiques ayant été successivement élevés à 120,000, puis à 200,000 fr., M. de *Montalivet*, reconnaissant la nécessité d'en régler judicieusement l'emploi, constitua par arrêté du 29 septembre 1837, sous la présidence de M. *Vatout*, directeur des bâtiments civils, la commission des monuments historiques, composée de MM. *Leprévost*, *Vitet*, de *Montesquiou*, baron *Taylor*, *Caristie* et *Duban*, M. Prosper Mérimée restant inspecteur général.

La Commission avait pour mandat de provoquer un classement général de tous les édifices ayant un caractère historique, de se mettre en relation avec les Sociétés départementales, de les éclairer, de les encourager et de surveiller les travaux effectués par leurs soins, mais pour lesquels elle demandait des études et des projets plus régulièrement dressés et dont elle se réservait la haute direction. C'est à ce dernier titre qu'en 1841, M. *Questel* fut chargé de préparer un projet complet de déblaiement et de consolidation de l'Amphithéâtre, et que plus tard ses architectes ont continué jusqu'à nos jours la grande œuvre d'exhumation et de restauration de nos monuments.

A mesure que s'accroissait ce mouvement centralisateur dans la direction administrative, le rôle de la Commission locale se modifiait nécessairement, et, n'ayant plus à s'occuper de la direction effective des travaux qui lui avait été conférée par son arrêté d'origine, elle devint une simple commission d'étude et de conseil auprès des administrations municipales. A ce titre, le Préfet cessa d'intervenir dans la nomination de ses membres qui continuèrent à se recruter par voie de délibération de la Commission et par arrêté conforme du Maire.

Par délibération du 30 octobre 1876, la Société a élevé à vingt-deux le nombre de ses membres ; un arrêté du Maire, du 6 novembre suivant, a sanctionné cette décision ; mais actuellement, par le fait d'absence ou de décès, la Commission se trouve réduite à dix-sept membres.

Dans l'exécution du mandat qui lui avait été conféré dans le principe, la Société Archéologique d'Arles a rendu de réels et importants services, soit par la direction des premiers travaux de dégagement de nos grands édifices historiques, soit par l'impulsion énergique qu'elle a donnée aux recherches et aux découvertes de monuments ensevelis dans le sol et à peu près disparus et oubliés, soit par l'acquisition et le classement d'édifices qui se trouvaient en des mains privées et affectés à des usages qui accéléraient leur dégradation et leur ruine, soit par la collection intelligente, dans nos musées, d'innombrables débris de l'art antique, soit enfin comme conseil de l'Administration par de savantes délibérations qui ont pris place dans nos archives municipales.

Mais là ne se sont pas bornés ses actes, et, en dehors de son œuvre collective, la plupart de ses membres ont produit dans le champ d'étude qui leur était offert des travaux remarquables.

Nous ne citerons que pour mémoire des ouvrages connus et devenus pour ainsi dire classiques, tels que : *le Guide du voyageur dans Arles*, par L. Jacquemin (1835) — *les Monuments d'Arles*, par H. Clair (1837) — *les Etudes sur Arles*, par J.-J. Estranguin (1838) — *la Description de la ville d'Arles*, par le même (1845) — *les Monographies de l'Amphithéâtre* (1845) et du *Théâtre antique* (1863) par L. Jacquemin, déjà cité, etc., etc....

J.-D. Véran avait écrit déjà de nombreux mémoires sur l'épigraphie, les égoûts romains, les sarcophages, etc.

Plus tard, *M. Ach. Gautier-Descottes*, qui a succédé à *M. Clair* dans la direction de la Société, a publié d'intéressants travaux sur l'ancienne chorographie d'Arles, la formation de la Camargue, l'église des Saintes-Maries, etc...

M. Aug. Véran, architecte, inspecteur des monuments historiques, a publié une étude sur l'ancienne topographie de la ville d'Arles et reconstitué géométriquement la place de la ville antique et des voies romaines du territoire.

M. Huard est l'auteur d'un catalogue du musée d'Arles, dont la publication est vivement attendue, et d'une étude fort intéressante sur les grottes de *Castellet*.

M. L. Mège, à qui la bibliothèque d'Arles est redevable d'une si précieuse collection de manuscrits sur notre histoire locale, sur les anciennes familles d'Arles, sur le régime de la propriété territoriale, les associations, etc..., met en ce moment la dernière main à des Annales modernes, peut-être uniques en leur genre, qui sont l'histoire au jour le jour de la ville d'Arles depuis 1832.

M. Emile Fassin a publié, tantôt en collaboration avec *M. Ach. Gautier-Descottes* et tantôt seul, un journal archéologique, *le Musée*, qui constitue, en cinq volumes in-8°, une précieuse collection de mémoires historiques, de savantes études et de documents importants sur l'histoire locale. On lui doit aussi des *Recherches sur les anciens notaires d'Arles* et sur l'intérêt que présente, au point de vue historique, le déchiffrement de leurs écritures.

M. A. Robolly a concouru, par ses doctes communications, à la plupart des travaux de ses collègues.

M. Salles, ingénieur des ponts-et-chaussées, a donné un

mémoire sur la campagne de Marius dans les Gaules ; M. *Hector Nicolas*, une étude préhistorique sur la basse vallée du Rhône ; M. *L. Remacle*, une curieuse page d'histoire locale sur la grande querelle entre *ultramontains et gallicans* au siècle dernier.

M. *Marc Gautier-Descottes*, par de judicieux articles publiés dans divers journaux ou revues, a appelé l'attention sur des richesses artistiques un peu trop méconnues ou tombées dans l'oubli.

Le regretté *H. Bizalion*, dans des œuvres d'imagination fort attachantes, s'est plu à revoir et à dépeindre en poète nos antiques monuments.

M. *Armand Dauphin* a donné une monographie très substantielle de Saint Honorat des Aliscamps, couronnée au concours littéraire d'Aix (1886).

M. *Dominique Roman*, le photographe bien connu de tous les archéologues, a reproduit nos monuments dans ces magnifiques épreuves qui lui valurent la grande médaille d'or à l'exposition universelle de Londres. Etc., etc.

Ces indications sommaires permettent d'apprécier que la Société archéologique d'Arles, bien qu'elle n'ait plus à remplir de mission officielle et à accomplir d'œuvre collective, n'en continue pas moins, par de sérieuses études individuelles, à réunir de nombreux matériaux pour l'histoire locale et à apporter ainsi son modeste tribut à la science archéologique. C'est pour donner à ces études un nouveau stimulant et pour y intéresser le public qu'a été décidée la création du *Bulletin archéologique d'Arles*.

CHRONIQUE

Notre Musée lapidaire s'est enrichi récemment de quelques acquisitions fort intéressantes.

C'est d'abord un *cachet d'oculiste*, offert par M. Augier, maître-maçon, qui en avait fait la découverte, en août 1885, sous le seuil d'une porte au Rond-Point des Arènes. Ce cachet est fait d'une sorte d'ardoise verdâtre et polie, malheureusement écaillée sur divers points. Ses dimensions sont de 0^m 046^{mm} × 0^m 047^{mm}, sur 0^m 010^{mm} d'épaisseur. Le dessus est marqué d'un cercle avec un point au centre ; la face opposée porte trois cercles concentriques, dont le centre est également indiqué par un point.

Le Musée d'Arles est donc en possession, actuellement, de deux cachets d'oculistes. L'autre est celui de *Cosmos*, trouvé par M. Pascal père, en 1879, sur l'emplacement du théâtre antique ; il est remarquable par ses inscriptions en langue grecque, qui le rendent peu commun. M. Pascal n'avait jamais voulu s'en dessaisir ; par suite d'instances réitérées auprès de ses héritiers, l'acquisition a pu en être faite récemment pour le Musée.

— D'autre part, M. Martin-Bayol, de Trinquetaille, dont la générosité avait déjà doté notre collection lapidaire de plusieurs pièces intéressantes, a encore offert gracieusement à la ville deux morceaux antiques dignes d'attention :

1° Une tablette de pierre commune, dont l'inscription (1), un peu effacée, paraît devoir se lire ainsi :

F V L G V R
D I V M

2° Une petite pierre tumulaire portant quelques caractères rongés par le temps et à peu près indéchiffrables.

(1) Notre savant collègue *Armand Dauphin* en a donné une explication ingénieuse dans le journal *l'Homme de Bronze*, du 12 février dernier.

— A cela est venu s'ajouter, par les soins de M. *Huard*, le zélé conservateur de nos Musées, un fragment de pierre tumulaire qui, depuis longtemps, gisait oublié sur le bord d'un fossé de l'avenue Victor Hugo. C'est un bloc de pierre commune, assez irrégulier, mesurant en longueur 0^m 70 c. par 0^m 60 c. de largeur, sur une hauteur variant entre 0^m 25 c. et 0^m 35 c.

Un fragment d'inscription, qui peut se lire encore sur la face la plus étroite, semble attester par sa disposition, son contexte et sa forme, que ce bloc provient d'un tombeau romain de grande dimension. M. Armand Dauphin, qui nous fournit ces détails, pense que « les fragments de sculptures découverts il y a deux ou trois ans, lors de la reconstruction du moulin à huile contigu aux *Folies Arlésiennes*, peuvent avoir appartenu au même monument. »

L'inscription est formée des lettres suivantes, accolées l'une à l'autre sans aucun intervalle :

MVIBIAGATIENÆRI

La hauteur de ces lettres est de 5 centimètres ; l'exécution en est assez bonne, mais on ne découvre pas de signe de ponctuation. M. Dauphin propose de lire :

M VIBIA GATIENÆ RI

et comme le fragment appartient visiblement à la dernière ligne de l'inscription, il restitue le texte comme suit :

HOC MONUMENTUM VIBIA GATIENÆ RITÈ POSUIT.

— C'est enfin l'inscription hébraïque qui décorait la porte de l'écurie du mas de Griffenille, et qui figure aujourd'hui plus dignement dans notre musée lapidaire. Son propriétaire M. Jambon en a fait don à la ville, sur la demande de M. L. Mège. Cette inscription, qui provient évidemment du Montjuif, avait été recueillie par l'abbé *Ganteaume*, ex-jésuite (1), grand amateur d'antiquités hébraïques, qui avait entrepris de former, sur son domaine

(1) Mort en 1785.

de Griffeuille, une sorte de musée à ciel ouvert comme celui du Père Dumont.

L'abbé Ganteaume traduisait cette inscription de la manière suivante :

« *C'est ici le tombeau de lui, enfant Juda, fils de Mardo-chée, septembre 4 et il a vécu 5 (mort le 4 septembre, à l'âge de 5 ans). La paix de Dieu pour toujours.* »

M. Arlhac, professeur de langue hébraïque à Lyon, en donna en 182.... une autre explication :

« *Ci-gît un père de famille, pauvre israélite, encore jeune, fils de Mardochee, Thehlid, rempli de vertu, qui ne pécha jamais.* »

On croit généralement que cette inscription est antérieure au X^{me} siècle. La taille des lettres et un restant de moulure paraissent revendiquer une haute ancienneté.

E. F.

UN MONUMENT

A RETROUVER

Les époques calamiteuses ont toujours eu pour effet d'échauffer l'imagination populaire et de surexciter son essor naturel vers le merveilleux.

Qui pourrait nous redire tous les récits étranges, toutes les croyances absurdes, toutes les traditions merveilleuses ou touchantes que le règne de la Terreur fit naître ou ressusciter? On vit reparaître alors, sous une forme rajennie, plus d'une légende assurément contemporaine des règnes de Dioclétien ou de Dèce et des persécutions qui refoulaient le christianisme dans les catacombes de Rome.

La ville d'Arles a ses catacombes qui, sous la Terreur,

servirent, elles aussi, de refuge aux prêtres et aux suspects. De leurs cryptes profondes et inconnues, défendues par une mystérieuse horreur, sont nés bien de fantastiques récits, de terrifiants épisodes, qui défrayèrent longtemps les entretiens de la veillée, quand on vit reparaître au jour tous ces émigrés, ces suspects qu'on avait cru broyés par la tourmente révolutionnaire et qui venaient réclamer leur place au soleil de thermidor.

C'est un de ces récits que nous allons exhumer. On nous permettra de le dépouiller de tout ornement romanesque, de tout artifice de forme ou de détail, pour le donner tel que le recueillit, de la bouche d'une « brave femme, simple et digne de foi, » l'annaliste *J. Didier Véran* :

• J'habitais en ce temps-là (c'est-à-dire en 1792), lui dit-elle, une maison que je ne saurais retrouver ; j'ignore même le quartier, car j'étais bien jeune alors ; je puis affirmer seulement que c'était dans Arles, n'ayant jamais quitté ma ville natale. Le bas de la maison se composait uniquement d'une écurie, qu'un de mes oncles tenait à loyer. Un jour, deux mulets qu'on y avait renfermés faisant mauvais ménage, l'un d'eux, tirant sur le licol, arracha l'anneau de fer auquel il était attaché ; la maçonnerie elle-même, qui était très vieille, céda ; un fragment de pierre tomba, laissant voir, par un trou béant, un caveau noir et profond. Mon père et mon oncle, espérant peut-être trouver la *chèvre d'or*, pénétrèrent dans ce souterrain et le visitèrent à plusieurs reprises ; mue par la curiosité, j'y descendis moi-même avec eux plus d'une fois et voici les détails dont mon imagination, vivement frappée, m'a conservé le souvenir :

« On entrait d'abord, par une porte ronde, dans une vaste pièce froide et sombre comme un caveau, pavée de

dalles de marbre alternées de blanc et de gris. La voûte, ornée de petits carreaux en losange, reposait sur un péristyle ; à chaque colonne de ce péristyle était adossée une statue posée sur un piédestal ; entre la colonnade et le mur régnait, comme en un chœur d'église, une rangée de stalles en marbre.

« Au centre de ce péristyle s'élevait en forme d'autel une longue table de marbre soutenue par des colonnettes.

« A l'extrémité de la salle, un arceau donnait accès à une seconde pièce surmontée d'un dôme ; je ne sais plus ce qu'elle contenait.

« Une grande statue de marbre, de la taille du saint Christol de notre église métropolitaine, frappa vivement mon attention ; je ne puis me ressouvenir de la place qu'elle occupait. Mon père dit que cette statue était sans doute une idole et que l'édifice était un temple des païens.

« En 1795, des gens connus de nous (1) trouvèrent asile dans ce souterrain ; mais le secret, fidèlement gardé, a péri avec eux. Je suis la seule survivante de tous ceux qui ont visité le caveau. »

— Telle fut en substance la déclaration recueillie par *Didier Véran*. Il est raisonnable de penser que cet amateur passionné de l'antiquité, ce chercheur infatigable, mis sur la voie d'une découverte si importante, ne dut pas ménager les recherches. Nous trouvons dans ses notes deux croquis informes dressés sur les indications qui précèdent ; l'un est un *plan par terre* du monument enfoui ; l'autre un essai de

(1) *Didier Véran* dit que cette femme les nomma ; on peut regretter qu'il n'ait pas cru devoir nous en transmettre les noms.

restitution, d'après les souvenirs du témoin, de cette maison inconnue sous laquelle gît le monument ; ce dernier est malheureusement trop banal pour offrir le moindre indice.

On était alors en 1826. L'attention publique était absorbée par les grands travaux de déblaiement de l'amphithéâtre, auxquels *Didier Véran* prit sa large part.... Le monument reste à découvrir (1).

ÉMILE FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES

Empruntées à l'histoire d'Arles.

1^{er} janvier 1615. — Etablissement des Minimes au prieuré de la Madeleine (*Musée*, III, 469 et suiv.)

2 janvier 1752. — Emeute à Arles, occasionnée par la cherté du pain et cruellement réprimée (*Musée*, II, 1).

3 janvier 1402. — « A Pintrar de la nueg, aparet una stela ves la partida del solhel colquant, et avie una coa longa partent de la stela, e tirava ves solhel levant ; et avie de lonc la coa doas cannas... et motos raisel. » (*Bertrand Boyssset*.—*Musée*, III, 68).

4 janvier 1466. — Le Conseil décide de demander au Pape des indulgences pour ceux qui aideront à la réparation du pont de Crau.

5 janvier 1785. — Mort du Père *Ganteaume*, d'Arles, ex-jésuite, savant archéologue.

(1) « Plusieurs marins ont prétendu, dans le temps de la Terreur, être descendus sous la place [du Forum] en passant par la petite cave de Saint-Lucien, et y avoir vu des statues (entr'autres le nommé *Calais*, marin). Ce fut le nommé *Gouiran*, ancien clerc de Saint-Lucien, qui leur indiqua la porte. » (*J. Did. Véran*, mss., feuil. volant.)

6 janvier 1709. — Froid excessif qui dura quinze jours et causa des pertes incalculables. (Voir les *Mémoires de Louis Pic, Musée*, I).

7 janvier 1667. — Ouverture de la petite porte de l'église Sainte-Trophime du côté de l'archevêché.

8 janvier 1786. — Les glaces brisèrent le pont de bateaux et le coulèrent à fond (Mémorial de J.-B. Vallière).

9 janvier 1805. — Décret autorisant la création d'un musée lapidaire dans l'ancienne église Sainte-Anne.

10 janvier 1803. — Epouvantable tempête qui fit tomber en quelques heures une énorme quantité d'eau. Débordement du Rhône dans le Trébon.

13 janvier 1660. — Entrée solennelle dans Arles du roi Louis XIV en compagnie de la reine et du cardinal Mazarin.

14 janvier 1741. — Mort de l'archevêque d'Arles, *Jacques de Forbin-Janson*, à l'âge de 68 ans.

15 janvier 1679. — Feu de joie et bravade par la ville à l'occasion de la paix. » (Mém. de MM. Pâris).

17 janvier 1728. — Le Père *Maure*, de l'Oratoire, célèbre prédicateur, né à Arles, mourut à Paris à l'âge de 65 ans. (*Musée*, I, 69 et suiv.)

20 janvier 1616. — Le Rhône gela ; pendant vingt-huit jours on put le traverser sur la glace.

22 janvier 1689. — Grande tempête. La toiture du Grand Couvent fut emportée par la bourrasque. (Mém. de MM. Pâris).

23 janvier 1628. — Consécration de l'église neuve des Augustins (aujourd'hui Saint-Césaire), rebâtie à la suite d'un incendie.

24 janvier 1698. — « A tombé une si grande quantité de neige qu'il y en avoit sur les couverts des maisons et par les rues plus de trois pans. » (Mém. de MM. Pâris).

25 janvier 1633. — Suppression de la paroisse Saint-Vincent (*Musée*, I, 65).

26 janvier 1554. — « L'an MDLIV de la Nativité, le 26 janvier, vendredi, fut mise la première pierre du grand horloge de la ville. » (Registre du notaire *Jean de Podio*).

27 janvier 1706. — *Guill. Poitevin*, musicien distingué, natif

d'Arles, mourut à Aix, où il était maître de musique du Chapitre. Il avait formé de brillants élèves, notamment l'illustre *Campra* et *Jean Gilles*, de Tarascon.

28 janvier 1677. — Arrêt du Parlement autorisant l'application du *Règlement des valets de la ménagerie d'Arles*.

30 janvier 1694. — Mort de l'oratorien *Joseph Guys*, auteur d'une « Description de l'Amphithéâtre d'Arles. »

31 janvier 1516. — Le roi François I^{er} visite la ville d'Arles, où il est accueilli magnifiquement.

E. F.

NOS LÉGENDES ARCHÉOLOGIQUES

—

I.

Le tombeau de Cæcilia Aprulla.

« J'ai entendu raconter, étant jeune garçon, un cas étrange concernant ce tombeau, qui seroit évidemment miraculeux, s'il estoit véritable : et c'est qu'estant *Emmanuel*, duc de Savoye, on ceste ville d'Arles pour des desseins qu'il avoit sur ceste province, environ l'an 15... (1590 ou 1591) et ayant désiré d'avoir ce tombeau qu'il destinoit à des choses profanes, après qu'il eust été chargé sur une charrette et porté du cimetière de Saint-Honorat, aussitost qu'il fust parvenu aux extrémités dudit cimetière, il s'arresta tout court et, quelque effort que fissent les hommes qui le conduisoient et les chevaux en grand nombre qui le traînoient, il ne fut pas possible de le faire bouger de là, non plus que si c'eust esté une montagne.

« Si ce spectacle apporta de l'estonnement à une multitude qui s'empressoit à le faire marcher pour contenter ce prince, il ne faut pas que je l'explique. On amena d'autres chevaux qui furent accouplés aux premiers, les chartiers à fouetter et animer de la voix les chevaux qui ne s'espargnoient pas, mais les roues demeu- roient fermes et fixes sans rouler.

« Dans cet étonnement, il fut parlé de porter ce tombeau à l'hôpital pour l'usage des pauvres ; il ne fut pas si tost dict et résolu que la charrette alla aussi légèrement que si elle eust volé... » (*François de Rebatu*, œuvres manuscrites — ms 545 à la biblioth. *Méjanes*).

Ce beau sarcophage de *Cecilia Aprulla* a subi d'autres vicissitudes. Transporté à Marseille, par ordre du préfet, au mois de fructidor an X, pour concourir à la décoration du Musée nouvellement créé, il fut presque aussitôt détourné de cette destination ; le tombeau de la jeune prêtresse reçut la dépouille mortelle du général *Desaix*, qui venait de trouver une fin si glorieuse sur le champ de bataille de Marengo. On eut même un instant la pensée de gratter l'inscription antique pour lui substituer une épitaphe en l'honneur du vaillant soldat ; le maire de Marseille s'opposa avec raison à un acte de vandalisme inutile à la mémoire du héros et insuffisant comme hommage. En 1818, les restes de *Desaix* furent transférés dans leur dernière demeure, et le sarcophage antique fit retour au Musée de Marseille, dont il est encore aujourd'hui l'un des principaux ornements (1).

Nous nous plaçons toujours à le considérer comme un monument arlésien, parce que sa provenance n'est pas douteuse et qu'il nous a été ravi (on peut le dire) au commencement de ce siècle, comme tant d'autres antiquités non moins précieuses, avec la connivence coupable d'administrateurs municipaux sans patriotisme ou sans courage.

E. F.

(1) Voir le catalogue raisonné du Musée d'archéologie de Marseille, par MM. Penon et Alfred Saurel, au n° 147. — Le tombeau de *Cecilia Aprulla* est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une description. Il a été reproduit par la gravure sous le n° 17 de la planche XV de l'ouvrage inachevé du Père *Dumont* ; son inscription porte le n° 81 du même recueil. — Voir également *Saxy* (t° 74), *Estrangin* (Descript. de la ville d'Arles, p. 283).

M É M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735--1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège* (1)

—
1735.

Le 18 décembre, j'ai été reçu organiste à Saint-Trophime.

—
1743.

M. Marivalle, successeur de M. de Robiac, chanoine, est arrivé à Arles le 9 juin.

(1) L'original du *Mémorial de Vallière*, écrit entièrement de sa main, se compose de deux petits volumes en forme de calepins; je les ai recueillis dans les papiers de son fils, *Claude Vallière*, notaire à Arles (1787-1823). *J.-B. Vallière* naquit à Aix, le 14 avril 1715, d'une ancienne et honorable famille originaire de *Grans*, dont une branche était venue se fixer à Arles vers le milieu du XVI^{me} siècle. Le nom patronymique *Vallière* se trouve inscrit plusieurs fois dans les Annales Consulaires de cette dernière ville. Dans la généalogie de cette famille, dressée par *Claude Vallière*, on lit que le chef de la branche d'Arles vivait encore en 1593.

Jean-Baptiste fut placé, dès son enfance, à la maîtrise de la métropole d'Aix, où il s'appliqua à l'étude de la musique, sous l'abbé *Pellegrin*, prêtre bénéficiaire de Saint-Sauveur et compositeur distingué.

Son père *Joseph Vallière*, secrétaire de *M. de Galice*, conseiller au Parlement de Provence, ayant appris que la place d'organiste à l'église métropolitaine d'Arles allait être vacante, s'empressa d'écrire à M. l'abbé *Duport*, syndic du chapitre, en lui demandant cet emploi pour son fils. La réponse du chapitre fut favorable; Jean-Baptiste Vallière, reçu organiste à Saint-Trophime, le 18 décembre 1735, occupa cet emploi pendant un demi-siècle. Mis à la retraite, en 1785, avec une pension viagère de 300 livres, il s'éteignit doucement, le 17 février 1790, à l'âge de 75 ans, dans les bras de son fils, *Claude Vallière*, notaire à Arles.

Il s'était marié dans cette ville le 16 mai 1752, avec *Anne Pons*, dont il eut trois enfants. Sa fille aînée, *Marthe-Anne Vallière*, épousa Me *Joseph-Etienne Gabriel*, procureur au Parlement d'Aix (*Louis Mège*).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOTE SUR LES BESOINS DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ARLES

La commune d'Arles peut être considérée comme celle qui offre la réunion la plus complète de monuments remarquables de toutes les époques. A la période gallo-romaine, elle doit son amphithéâtre, le théâtre antique, le palais de Constantin, les thermes, l'obélisque, les remparts romains.

A la période du moyen-âge, elle doit des édifices religieux et militaires également remarquables, quelques-uns par leur importance, tous par le caractère de leur architecture qui révèle l'existence, dès les premiers siècles de cette période, d'une école savante de constructeurs, héritiers directs et continuateurs éclairés des méthodes et de l'art romains : La confession de Saint-Trophime, à Montmajour, édifice des VI^e et VII^e siècles ; — l'église souterraine de Montmajour, XI^e siècle ; — la grande église Saint-Pierre, XI^e siècle ; — le cloître, XI^e, XII^e et XIII^e siècles ; — la chapelle Sainte-Croix, XI^e siècle ; — la tour de Montmajour, XIV^e siècle ; —

l'église Saint-Trophime d'Arles, IX^e siècle ; — le cloître de Saint-Trophime, XI^e et XIV^e siècles ; — l'église Saint-Honorat, IX^e et XI^e siècles ; — l'église Saint-Blaise, IX^e siècle ; l'église Saint-Jean-de-Moustier, IX^e siècle.

Enfin, son Musée des antiques renferme, avec une innombrable quantité de fragments de sculpture antique d'une très grande valeur artistique, la plus riche collection, après celle de Rome, de monuments épigraphiques et de sarcophages chrétiens.

Ces édifices sont presque tous classés comme monuments historiques et placés sous la haute et intelligente protection de l'Etat, qui intervient généralement toutes les fois que des réparations importantes sont reconnues nécessaires, en dirige l'exécution et prend à sa charge la majeure partie de la dépense en demandant néanmoins le concours de la commune dans une mesure proportionnée à l'état de ses ressources. La proportion ordinaire de la répartition de ces dépenses est de deux tiers pour l'Etat et un tiers pour la commune.

Ces travaux extraordinaires sont toujours exécutés après un sérieux examen et dans un but exclusif de conservation. L'intérêt de restauration n'y intervient qu'à titre accessoire et comme conséquence du premier. Ils s'attachent aux parties les plus menacées de l'édifice et, par la reconstruction des maçonneries désagrégées et absolument ruinées, assurent le maintien des autres. Nous devons faire observer néanmoins que pour certains édifices tels que l'amphithéâtre, un travail de restauration générale exécuté sur un crédit extraordinaire assurerait d'une manière bien plus complète et plus efficace la conservation de l'édifice qu'il n'est permis de l'espérer d'une série de réparations successivement effectuées dans une longue suite d'années.

Mais la conservation de ce riche patrimoine de monuments comporte une autre obligation qui s'impose d'une manière plus directe et plus immédiate à la commune, obligation qui paraît malheureusement au-dessus non de sa bonne volonté, mais de ses forces : c'est l'entretien ordinaire.

Le budget municipal, autrefois moins obéré, comprenait régulièrement un crédit annuel de 6,000 fr. spécialement affecté à l'entretien et à la conservation des monuments historiques. Ce crédit, successivement réduit en proportion directe des ressources de la commune, n'est plus aujourd'hui que de 4,000 fr.; une subvention du département l'élève à 2,000 fr., mais les traitements des concierges qui y sont prélevés réduisent à 4,200 fr. le chiffre effectif des ressources affectées aux travaux d'entretien.

Or, cette ressource est évidemment hors de proportion avec les exigences de ce service, avec le nombre et l'importance de ces édifices, les conditions de stabilité dans lesquels ils se trouvent par suite de leur vétusté, du long usage qui en a été fait, des sièges et des incendies qu'ils ont subis. A défaut d'un entretien soutenu et efficace, leur ruine ne peut que s'accélérer dans une progression toujours croissante, et nous sommes journellement témoins de la disparition de quelques fragments de construction antique emportant avec eux des traces importantes et désormais perdues de leur disposition primitive.

L'insuffisance de l'entretien a d'ailleurs pour premier effet de rendre plus fréquente la nécessité de travaux extraordinaires et par suite d'imposer soit à l'Etat, soit à la commune, de plus lourdes charges.

Une autre considération ajoute à nos regrets : nos pères ont pu, par leurs efforts et leurs sacrifices, arracher à l'oubli,

exhumer et dégager de toutes les constructions parasites qui les recouvraient, les monuments qui font aujourd'hui l'ornement et la richesse historique de notre ville et qui constituent, avouons-le, un des principaux éléments de sa vitalité. Arles vit de ses souvenirs !

Cette grande œuvre est-elle terminée, et une part n'en incombe-t-elle pas à notre génération ?

L'étude des monuments préhistoriques, à peine naissante dans notre région, a produit, par la découverte des *grottes de Castellot*, des résultats inattendus. L'aspect général de cette partie encore inexplorée de notre territoire nous fait croire que les découvertes réalisées ne représentent qu'une faible portion de celles qui restent à faire et que d'autres grottes, renfermant comme la première de précieuses épaves de l'histoire du travail, pourraient être retrouvées.

Parmi les monuments romains, un seul, l'*amphithéâtre*, a pu, grâce à un crédit extraordinaire voté par les Chambres en 1845 sur la demande de la commission des monuments historiques, être complètement dégagé. Le théâtre antique est encore recouvert par des maisons particulières ; son enceinte extérieure n'a pu être encore complètement isolée. De là, outre le regret de laisser encore sous le sol une notable partie de ce splendide monument, l'impossibilité absolue de le clôturer et de le protéger contre les dégradations qui l'atteignent tous les jours.

Le *palais de Constantin*, presque entier peut-être dans ses parties inférieures, laisse à peine émerger quelques pans de mur au-dessus des toitures des maisons qui l'étreignent.

Les *Thermes*, dont les substructions existent en entier sous le sol et pourraient être facilement rendues accessibles, ne sont connus que par les restes imposants du frontispice de la

façade et quelques traces de leurs galeries inférieures que l'on visite à la lueur des torches.

Le *Cirque* n'est connu que de tradition et par la découverte de l'Obélisque. Ses substructions existent certainement sous le sol moderne et ont été, lors du creusement du canal d'Arles à Bouc, reconnues sur une faible partie de l'enceinte extérieure par M. Clair qui en fait mention dans son remarquable ouvrage sur les monuments d'Arles.

Enfin le vaste réseau des *égoûts* et des *voies antiques* offre aux études et aux recherches archéologiques un vaste champ encore inexploré.

Parmi les édifices religieux, la chapelle *Saint-Pierre des Moleyrès*, dont la fondation remonte à 530 d'après une inscription récemment découverte ; la chapelle *Saint-Jean de Moustier*, monument intéressant du IX^e siècle, sont entièrement cachés sous des constructions modernes, etc., etc.

Enfin, nous avons le regret de voir des villes voisines, attentives aux découvertes qui se font journellement dans nos murs, s'empressez d'acquérir, pour en enrichir leurs musées, tous les monuments tumulaires et épigraphiques sortis de notre sol et dont la valeur archéologique diminue considérablement par le fait de ce transport sur un sol étranger.

Entretenir nos anciens monuments, assurer définitivement leur conservation par des travaux opportuns et efficaces, rechercher et retrouver les édifices encore inconnus et accroître d'autant les richesses monumentales de notre cité, ajouter au trésor incomparable de notre musée des antiques les objets d'art que des fouilles pratiquées sur des données presque certaines ne manqueraient pas de mettre à découvert, telles sont les obligations que comporte notre service

archéologique, obligations qui exigeraient le rétablissement dans le budget municipal de l'ancien crédit d'entretien de six mille francs.

La commune comprend ces besoins et regrette que l'insuffisance de ses ressources ne lui permette pas d'y satisfaire.

La haute et généreuse intervention de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourrait seule y suppléer, intervention qui se justifierait amplement et par l'importance et le caractère national de nos monuments qui sont avant tout le patrimoine de la France, et par l'intérêt non moins national de conserver aux études historiques un champ qui fut toujours des plus féconds.

A. VÉRAN.

UN MONUMENT A RETROUVER

—

II.

L'article consacré, dans le premier numéro de cette publication, à l'introuvable monument, nous a valu une charmante lettre qu'on va lire. Nous signalons à qui de droit cette intéressante communication, à laquelle la personnalité de son auteur imprime un incontestable caractère de véracité :

.... « Ce monument, mon bien cher ami, je crois l'avoir découvert, il y a 31 ans environ. Il me fut indiqué d'une façon surprenante, et je l'ai parcouru, examiné dans tous les coins et recoins, le trouvant à peu près tel que le décrivait la *brave femme simple et digne de foi* de l'annaliste *Véran*...

« En 1857⁵, chargé par la respectable Mme Maillot-Fabré, fondatrice des Dominicaines d'Arles (dont la fille est actuellement prieure des Dominicaines françaises de San-Remo (Italie) de diriger la restauration et l'appropriation de l'abbaye de Saint-Césaire qu'elle avait achetée en partie, je faisais creuser, à côté de la vaste cuisine antique, un puits perdu pour l'écoulement des eaux de vaisselles. L'ouvrier (nommé *Lempereur*, décédé depuis) était déjà descendu à 1 mètre 80 de profondeur, lorsque la terre s'affaissa sous son poids, et il tomba doucement et perpendiculairement, à travers un tuyau large de 80 centimètres, formé par de petites pierres carrées romaines, semblables à celles des murs intérieurs de l'amphithéâtre, à trois mètres plus bas dans une excavation obscure. A son appel, j'accourus, le croyant à moitié enseveli sous un éboulement considérable : — « Ne vous effrayez pas, me cria-t-il, je me sens sur un pavé solide et je n'ai pas la moindre égratignure. » Ce disant il mit le feu à une allumette chimique. Alors ses exclamations devinrent toutes joyeuses : « Oh ! que c'est vaste ! oh ! que c'est beau ! c'est magnifique, répétait-il avec une certaine exaltation. Appelez le maître-maçon (qui était *Jacques Dieudonné*, mort aussi), qu'il vous place une échelle dans ce puits et venez admirer avec moi ce merveilleux monument. » Ce qui fut fait.

« Je fus ravi de ce lieu splendide, vrai temple majestueux dallé de marbre blanc et noir, divisé en trois nefs surbaissées par d'épaisses colonnes de granit. Au fond, une espèce de coupole surplombant une abside ornée de niches vides, dont celle du milieu plus grande que les autres. Çà et là des fragments de chapiteaux, de corniches, quelques bras, des mains, des pieds brisés, d'un modèle parfait, et une petite tête d'enfant ravissante que j'ai donnée au musée.

« Jugez, mon digne ami, de ma stupéfaction.

« Je m'empressai d'aller annoncer ma trouvaille au zélé patriote M. Casimir de Jonquières, de bonne et amicale mémoire, qui m'avait dit plusieurs fois que sa tante, Mme de Perrin, une des dernières religieuses de cette abbaye (1), lui avait affirmé, à l'époque des fouilles du théâtre romain en 1826, que des richesses artistiques étaient ensevelies sous leur réfectoire.

« A l'hôtel-de-ville, ma communication ne produisit pas grand enthousiasme, et la commission archéologique manquait de fonds.

« Probablement les statues aperçues par la visiteuse de 1792 furent vendues à des amateurs de Paris ou de Londres, et assez cher, puisque le propriétaire de l'écurie attenante à ce souterrain devint riche — on n'a jamais su comment — de mendiant qu'il était. Mon grand-père prétendait qu'il avait trouvé la *chèvre d'or* sous sa maison, dans un cave.

« Tout cela concorde parfaitement avec le récit de la brave femme ; d'autant qu'au bas-côté gauche de ce mystérieux édifice, je distinguai une porte ronde mal murée avec des pierres sèches, peut-être celle défoncée par le mulet rétif, et par laquelle le père et l'oncle de la narratrice descendirent dans le caveau noir qu'ils dévalisèrent de ses trésors statnaires et architecturaux. Le seuil de cette ouverture était environ à deux mètres au-dessous du sol supérieur vers lequel accédaient une dizaine de marches fort usées et écornées.

« Impuissant à restaurer ce monument remarquable, ou du moins à en ouvrir l'accès par des démolitions trop impor-

(1) Voir ma brochure *Les princes polonais Podolski*.

tantes, je ⁴ l'abandonnai à sa primitive obscurité avec un indicible regret. Excepté la crypte de l'église abbatiale de Saint-Gilles du Gard, je ne crois pas qu'il existe une enceinte souterraine aussi riche, aussi régulière et aussi grandiose. Cependant, comme souvenir de ma descente, je fis enlever deux dalles de marbre que je mis à l'entrée de mon ancienne habitation de la rue Girard-le-Bleu, dont la porte surmontée d'une petite chaire à prêcher est un chef-d'œuvre dû au ciseau de mon oncle vénéré *Honorat Trichaud*, aujourd'hui âgé de 84 ans, vivant heureux, à Moulès, dans sa propriété de *Sans-Abri*, entouré d'une famille de 28 enfants ou petits-enfants.

Sur ce, mon cher ami, pardonnez-moi ce long verbiage et veuillez agréer etc . . . »

Le chan. J.-M. TRICHAUD.

Antibes, 28 janvier 1889.

M É M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735--1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1745

Dans le mois de septembre, M. Autier (1), curé de Caumont, a

(1) Lisez *Outhier*. Des bruits fâcheux s'étant répandus sur son compte, « il fut obligé de résigner son canonical et se retira à Avignon, où il paraphrasait le *Courrier* de cette ville en termes emphatiques. Moréna, écrivain assez plat, fournissait l'étoffe et l'abbé Outhier y mettait la broderie. . . » (Voir le Catalogue de la biblioth. du comte de l'Éscalopier, t, 213. — Anonymes de la Provence, par *Robert Reboul*).

pris possession d'un canonicat à lui résigné par M. Perrinet, sous pension. — M. l'abbé Duport, syndic.

1746.

Le 30 novembre, dom Philippe est arrivé à 1 h. après midi (1).

1747.

M. de Robiac, sacrist. syndic.

Le 19 octobre, M. Saye est mort à 6 heures du matin, et M. Guigues a eu sa bénéficiature.

Le 22 novembre, Mgr de Jumilhac, archevesque, est arrivé à 9 heures du soir. Les cloches ont sonné depuis 10 heures jusqu'à 11. *Nota* que c'était une heure indue (2).

1748.

M. Deportes, capiscol syndic.

Le 21 janvier, M. l'abbé Duport, primicier, est décédé à 6 heures du soir (3). M. Belier lui a succédé.

Le 5 mai, M. l'abbé de Sabatier, doyen, est mort à 8 heures du soir... L'année auparavant, 8^{me} dudit mois, on avait enseveli M. l'abbé de Saint-Andiol, archidiaque honoraire (4) *Nota* que la cloche des chanoines se rompit et prit fin avec lui, ayant été faite dans son syndicat.

(1) « Le 30 novembre, Dom Philippo, Infant d'Espagne, beau-fils de notre roi, est arrivé à Arles avec le duc de Modène. L'Infant fut logé à l'archevêché et le duc chez M. de Montblanc. Sa suite occupait cent maisons à l'entour. Il resta à Arles jusques au 5 décembre, alla à la chasse au mas de M. l'abbé de Saint-Gilles, où il resta jusqu'au 10, et partit d'Arles le 11 pour Saint-Maximin... » (*Mémoires de M. Paris*). (E. F.)

(2) « On nous écrit », dit l'abbé *Bonnemant*, « que nous « trouverions en lui les qualités du marbre : froid, dur et poli. « On ne se trompait pas ; nous l'avons trouvé tel... » (E. F.)

(3) Pierre Duport, né en 1685, petit-neveu de Gilles Du Port, l'historien de l'Église d'Arles (1690). Il était primicier depuis 1734 (E. F.)

(4) J.-B. de Varadier Saint-Andiol, neveu de l'auteur des *Jurenilia* et fils d'une sœur de l'archev. J.-B. de Grignan. Il était né en 1667 (Voir A. J. Ranco, *L'ancien clergé d'Arles*, p. 13). E. F.

1749

M. Deloste, syndic.

Le 16 mars, Te Deum pour la paix.

Le 26 juin, M. de Sabatier, théologal (1), est décédé à 7 heures du matin, d'un accident. Le Chapitre a nommé M. de Champorcin théologal (2).

Le 26 juillet, ma sœur de Guyon (3) est arrivée ; elle est partie le 19 août.

Le 24 août, je me suis mis en pension chez M. Guende.

Les MM. de Malthe viennent de perdre leur droit de franchiso à Paris.

1750.

M. Manuel, syndic.

Le 6 juin, M. de Coppin a démonté l'orgue qui n'a été fini que le 7 décembre.

Le 13, M. de Lincel est décédé à 11 heures du soir.

1751.

M. Pazéry, syndic (4).

1752.

M. Deportes, capiscol, syndic.

J'ai épousé le 16 mai 1752.

— D'Aix, le 19 juin 1752 : « Aujourd'hui M. Baigne a été reçu avocat au Parlement. Je vous apprends la mort de M. de Rouville, conseiller au Parlement, décédé de la petite vérole, à l'âge de 26 ans. . . . »

Le 16 septembre, béatification de la mère de Chantal.

(1) Pierre de Sabatier, auteur des *Acta ecclesiæ Arelatensis*. Mgr de Jumilhac acheta ses livres. — E. F.

(2) Plus tard évêque de Senez, puis de Toul. — E. F.

(3) Catherine Vallière, épouse d'Antoine-François Guyon, notaire à Aix — L. M.

(4) Auteur d'une *Lettre d'un abbé détrompé des erreurs du Jansénisme*. . . . Avignon, Marc Chave, 1730, in-4°, 18 pages. — Né en 1696, mort en 1772. — E. F.

1753.

M. Manuel, syndic.

Le 2 avril, le père Issotier (1), curé de Sainte-Anne, est mort.

Le 18 novembre, on a appris que M. de Broghe avait été nommé à l'évêché d'Angoulême (2); il est parti le 11 décembre avec M. Coiffet, curé de Saint-Martin.

1754.

Le 27 juin, M. Coste a été nommé curé de Saint-Martin; il a pris possession le 13 juillet.

Le 2 juillet, M. Latil a pris possession du prieuré de Trinquette (3).

(1) Prêtre de l'Oratoire. Ses prêches et son catéchisme en provençal étaient très suivis. Quoique suspect de jansénisme, on le tenait en grande considération. — E. F.

(2) Joseph-Amédée de Broghe, nommé à l'évêché d'Angoulême, était fils de Jean-Joseph et de Jeanne d'Anthonelle (d'Arles). E. F.

(3) Ce respectable prieur allait devenir légendaire. C'est à lui que remonte ce dicton provençal si connu, qui peut se traduire ainsi : Benèt comme l'abbé Latil (prononcer *Latty*); le fait qui lui donna naissance mérite d'être raconté :

On sait que depuis la fin du XVI^e siècle, Trinquette était un fief de la commune d'Arles. Le 1^{er} août 1769, jour de la fête patronale de ce faubourg, les consuls d'Arles, seigneurs de Trinquette et jaloux d'exercer, en cette qualité, les droits honorifiques attachés à leur suzeraineté, s'y portèrent à 7 heures du matin, en compagnie des officiers de ce fief, pour assister à l'office divin dans l'église paroissiale. Arrivés à l'église, ils s'arrêtèrent sous le porche pour attendre que le prieur vint, suivant les anciens usages, leur présenter l'eau bénite. M. Latil, occupé dans le sanctuaire, refusa de se déranger pour venir leur rendre ce devoir. Les consuls se retirèrent en protestant, firent dresser procès-verbal du refus et se disposaient à poursuivre le prieur devant l'autorité compétente, lorsque, par l'entremise de l'archevêque, un accommodement intervint : le prieur Latil se soumit à venir à l'hôtel-de-ville présenter ses humbles excuses à MM. les consuls.

L'incident avait fait grand bruit dans le faubourg; les habitants, qui aspiraient à s'affranchir de leur sujétion et à vivre sur le pied de l'égalité avec les Arlésiens de la rive gauche, avaient donné hautement leur approbation à la conduite du prieur tant qu'il avait résisté aux prétentions des consuls; ils l'incitaient à tenir bon, se disant prêts, au besoin, à lui faire un rempart de leur corps, à « se faire lâcher pour lui. » Mais ce fut un autre ramage

Le 10 décembre, on a appris que le Roy avait nommé M^{me} de Viguier abb^{esse} de Saint-Césaire (1).

ÉPHÉMÉRIDES DE FÉVRIER.

4^{er} février 1681. — Gaspard de Teyssier, en religion le Père Etienne d'Arles, prédicateur et poète, né à Arles en 1607, mourut au couvent de Martigues, dont il était gardien (d'autres disent à Marseille).

2 février 1428. — Information au sujet de reliques trouvées miraculeusement à l'intérieur de l'autel de la tribune de Saint-Césaire des Aliscamps.

3 février 1472. — Délibération du conseil fixant au vendredi suivant la pose de la première pierre de la tour du Balouard (voir Musée I, 73).

4 février 1493. — Différend entre les consuls d'Arles et ceux de Marseille au sujet de la préséance aux États de Pro-

lorsqu'il eut fait les excuses ; ceux qui « le portaient au pinnacle » ne trouvèrent plus d'expressions assez méprisantes pour qualifier sa conduite : le grand homme n' fut plus qu'un couard, un imbécile, un bènèt, digne de passer en proverbe ; son nom fut pris pour synonyme de sot et de mais, et c'est ainsi que naquit le brocard qui court les rues encore aujourd'hui. M. Latil n'était cependant pas un bènèt, et la postérité ferait acte de justice en épargnant à sa mémoire une comparaison humiliante. Mais il en sera de lui comme de La Palisse, qui attend encore sa réhabilitation. (E. F.)

(1) Françoise de Viguier, fille de François et de Christine de Croze de Lincel — S'il faut en croire l'abbé Bonnemant, elle ne dut sa nomination qu'aux intrigues de son frère, Jacques de Viguier, ami de l'intendant de Provence. — Elle n'était « ni la plus âgée (37 ans), ni la plus noble, ni la plus vertueuse de la maison, » et la suite fit voir que, pour la bonne administration des intérêts temporels, on aurait pu faire un meilleur choix. (E. F.)

vence. L'assemblée décida que la préséance appartiendrait alternativement à chacune des deux villes ; le sort donna le pas aux députés d'Arles pour la première année.

5 février 1408. — « Fon Rose gros, que neguet Tresbons, lo plan del Borc, la Ropta et Argensa et son tenament plan, los autres non. » (B. Boysset. — Musée, III, 410).

6 février 1707. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne (voir Mém. de Louis Pic, Musée I).

7 février 1709. — Le P. Albert d'Augières, de la Compagnie de Jésus, archéologue et poète, né à Arles en 1634, mourut à Lyon où il dirigeait un collège de son ordre.

8 février 1644. — Désordres au Plan de la Cour, à l'occasion du second chaperon. Commencement des troubles des *Basalois* (voir Musée I, 244-249 ; — II, 209 et suiv.)

10 février 1401. — « Venc un fraire predicador en Arle per son nom apelat Vincens, e prediquet à l'arsivesquat tres sermons generals e motos sermons ad predicados d'Arle. . . . E prediquet si autamens e si noblamens que yeu crese que despneis que los Apostols morts foron, et per la fama que las geus en disien, non fon vist ni auzit home si autamens prediquant. . . . » (B. Boysset. — Il s'agit ici de saint Vincent Ferrier).

11 février 1731. — Naissance à Arles (paroisse Saint-Laurent) du savant abbé *Bonnemant*.

12 février 1673. — Délibération du conseil adoptant les projet, plan et devis du frère Clément, religieux augustin, pour la construction d'un hôtel-de-ville ; ce plan fut abandonné peu de temps après (20 avril 1673).

13 février 1788. — Mort de Guillaume de Nicolai, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Né à

Arles le 16 février 1716, il avait été par trois fois premier consul de cette ville et s'était signalé par des services éclatants. Il mourut chez son gendre, M. de Vaquières, à Crau-longuette, près Saint-Martin-de-Crau, et y fut inhumé.

14 février 1680. — Prières publiques pour la pluie.

15 février 1644. — Tremblement de terre à Arles et dans toute la Provence.

16 février 1614. — Pose de la première pierre de l'église Notre-Dame-la-Principale (Sainte-Anne, aujourd'hui musée lapidaire).

17 février 1454. — Transaction entre la commune et l'archevêque au sujet de la perception du droit d'Anouge (Musée, I, 45).

20 février 1446. — Prix-fait de la reconstruction de l'église des Carmes (*Michel Nigri*, notaire).

21 février 1563. — Meurtre de Baptiste de Castellane, sieur de Peyresc, dans l'église Saint-Trophime. « Le dit Peyresc ayant reçu de Honoré de Quiquéran, sacristain de Saint-Trophime, un coup de pistolet, blessa à la gorge d'un coup d'épée Robert de Quiquéran, qui se trouvoit vers la chaire. Robert s'estant mis en défense, Peyresc le quitta et attaqua Gaucher d'Eyguière, sieur de Méjanès, qui estoit du parti des Quiquéran, et le blessa ; ensuite, accompagné de ses gens, qui étoient au nombre de plus de six, il tua le capitaine Jean de Quiquéran de Ventabren. Le peuple qui estoit dans l'église et qui haïssoit Peyresc, parce qu'il estoit soupçonné d'estre de la religion prétendue réformée, massacra un de ses gens nommé Lucety et traîna son corps par toute la ville. Cependant Gaucher d'Eyguière, revenu à lui, se rua sur ledit Peyresc et le tua dans l'église. » (Bonnemant, *Nobiliaire*, I).

22 février 1704. — La voûte de la cuisine du monastère de Montmajour s'écroula ; trois religieux furent écrasés.

24 février 1573. — Pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu.

25 février 1404. — Débordement du Rhône (voir B. Boysset, Musée, III).

26 février 1399. — La reine Marie, mère du roi Louis et du prince de Tarente, étant à Arles, assista à l'exécution de Gaubert de Lernel, qui eut la tête tranchée sur la place du Cestier, aujourd'hui place du Forum (voir B. Boysset).

27 février 1379. — « Nevet en Arle o en soun terradou tant fort que fon espesa tres pals e plus ; e davant que fosa seguida foron passats XV jorns e plus. » (B. Boysset).

28 février 1790. — Installation de M. d'Antonelle à la mairie d'Arles.

E. F.

BIBLIOGRAPHIE ARLÉSIENNE

Viennent de paraître :

L'Intérieur d'un Monastère, par le chanoine J. M. TRI-CHAUD, avec cette épigraphe : « Les chênes et les moines sont immortels » (Lacordaire). — 4 volume in-8°. A. Desprès, éditeur, à Paris.

— *L'Académie d'Arles et son rôle en Provence*, par A.-J. RANCE. — in-8°, 31 pages. Marseille, imprim. Marseillaise.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE
PAR
ÉMILE FASSIN

LE LION D'ARLES

Il existait jadis, à Paris, dans la rue Froidmanteau, derrière le Louvre, une maison « où souloient estre les lions du Roy » (1). Une ménagerie, à cette époque, était comme un accessoire obligé de la magnificence royale. Ces redoutables animaux, réputés invincibles, emblèmes de la toute-puissance et de la souveraineté, traînés enchaînés, asservis, à la suite du cortège royal, offraient un spectacle digne de l'antiquité et qui revêtait une véritable grandeur. Le peuple se prosternait, comme autrefois devant les idoles.

La ville d'Arles, si infatuée jadis des souvenirs de son antique splendeur, aimait, comme toutes les républiques aristocratiques du moyen-âge, la pompe et l'apparat de la souveraineté. Elle eut aussi ses lions, qui lui rappelaient d'ailleurs ses origines romaines dont elle était fière.

(1) *Sauval*, hist. des antiq. de la ville de Paris.

Le lion était en effet le *signum militare* que portaient devant eux les vétérans de la sixième légion (*sextani*) lorsque, par ordre de Jules César, ils vinrent établir une colonie romaine au milieu des comptoirs phocéens de *Théline* et des *habitats* celtiques d'*Ar-Lath*.

Le lion se montrait encore sur certaines monnaies de Constantin frappées à Arles, avec la glorieuse exergue :
MEMORIE .ETERNE.

Boson, le fondateur du royaume d'Arles, portait sur ses armoiries un lion.

Nobilis in primis dici solet ira leonis, disait la vieille devise de la République d'Arles.

Ab irâ leonis (gare la colère du lion !) reprend la devise moderne.

Le roi des animaux semble avoir été de tout temps le palladium de notre cité ; on le voit encore figurer, superbe et menaçant, sur les armes de la ville (1).

(1) « Il y a bien du méconte — dit notre vieil historien *Ch. Gaignon* — au temps que la ville d'Arles a pris ces armes. Le sieur *Boris* en sa *Couronne royale* dit qu'elle a pris le lion depuis l'alliance faite avec les Vénitiens, en quoi il n'a pas été du sentiment du sieur *Suxy* qui a très bien prouvé qu'elle prit le lion pour armes de son premier roy Boson, comme étant celles de sa maison C'est à cette opinion que je me range. » — « Il y a plus d'apparence, dit *J. Seguin* (antiq. d'Arles), que cette ville tient son lion des Grecs de Plonie, comme elle en avoit reçu le culte de Diane. » — Quoi qu'il en soit, « je trouve de la différence du lion que la ville d'Arles porte aujourd'huy dans son escusson à celui qu'elle portoit estant république ; il estoit pour lors sur ses quatre pieds, la teste élevée en haut, pour montrer qu'il devoit veiller à la conservation de la République ; le blason estoit d'argent à un lion d'or, ce qui est extraordinaire ; mais se voyant remise sous l'estat heureux des rois de France et ayant repris ceste première félicité sous une si florissante couronne, le lion de ses armes fut mis, non sur ses pieds, mais au repos sur le derrière et élevé sur le devant, comme ayant trouvé le repos et sa conservation » (*Ch. Gaignon*, hist. d'Arles).

Un lion vivant, entretenu aux frais de la communauté, était donc autrefois l'emblème de la souveraineté, de l'indépendance et de la puissance du municipale arlésien. L'emblème survécut à ce qu'il représentait, quand la ville d'Arles abdiqua son indépendance par la fameuse convention de 1251 ; le lion passa, lui aussi, sous l'autorité du comte de Provence ; mais dès lors, amoindri dans son rôle, humilié dans sa dignité, réduit à la condition d'un mercenaire, abandonné aux soins du geôlier de la Cour royale, partageant la nourriture des détenus, prisonnier lui-même, il ne servit plus qu'aux plaisirs royaux (1) et à l'amusement du public. Hélas ! en même temps que lui s'étaient abaissés, dans une soumission forcée, l'orgueil national et le caractère arlésien. Les plus tristes pages de notre histoire sont celles qui se déroulent sous la domination de la maison d'Anjou.

Les documents relatifs au lion d'Arles ne sont pas rares. Citons, parmi les plus intéressants :

1^o Des lettres-patentes de la reine *Marie* (de l'année 1399) donnant à un citoyen d'Arles nommé *Moret* ou *Mouret*, la garde des prisons et du lion royal. — La somme d'un écu par semaine est allouée pour l'entretien de l'animal et les économies profitent au gardien (archiv. départem. B, 1715).

2^o Une quittance du 2 décembre 1453, délivrée par le geôlier *Hugonin David* à noble Etienne Lange (*Stephano de Angelo*), clavaire ou trésorier de la Cour royale, pour la nourriture du lion. — Il appert de cet acte que le lion était

(1) Les comtes de Provence prenaient le titre de rois de Naples et de Sicile.

entretenu sur les fonds de la Cour et entraînait une dépense annuelle de 20 florins (1).

3° Autre quittance du même Hugonin David au clavaire François Despretz, de 49 florins pour l'entretien du lion, sur le pieds de 7 florins par mois (1461). — (Archiv. départ. B, 1717).

4° De la même année 1461, autre quittance de 72 florins reçus par *Artaud* dit *La Bombarde* pour la nourriture du lion d'Arles à raison de 6 florins par mois (Ibid).

Il est à remarquer d'ailleurs qu'à la même époque, on entretenait aussi un lion à la Cour des comtes de Provence. On en trouve la preuve dans les dépenses annuelles des trésoriers du roi René ; un article spécial concerne l'entretien du lion : 2 sols par jour pour la nourriture, 8 deniers pour la garde. La dépense atteignit plus tard jusqu'à 5 livres 1 sol 6 deniers (2). Circonstance à noter : le *lionnier* du roi René s'appelait *Anthouelle* — un arlésien, probablement, à en juger par le nom.

C'était le temps où l'on institua la fameuse procession de la ville d'Aix, et à Tarascon les jeux de la tarasque. « Ces établissements, dit *Anibert*, durent leur origine au défaut de tout autre spectacle et au besoin qu'ont les hommes d'être amusés. Le lion d'Arles a cédé le premier aux progrès du goût. » (3).

Le lion servait donc à l'amusement du public. *Bertrand*

(1) Voir *Bonnemant*, mém. de B. Boysset, pièces justificat., p. 191. — Ms à la biblioth. d'Arles.

(2) *La maison du roi René*, par le docteur F. Chavernac^c (Revue Sextienne, 1^{re} année, page 88). — « Cet usage d'entretenir un lion à la Cour datait de fort loin, » ajoute M. Chavernac. « Je le trouve signalé en 1298. »

(3) *Anibert*, *Républ. d'Arles*, IV, 386.

Boysset, bourgeois d'Arles, son contemporain, nous raconte, dans les curieux mémoires qu'il nous a laissés (1), qu'on le montrait derrière un *clédat* (2) et que, dans les réjouissances publiques, on le faisait combattre en liberté contre quelque animal redoutable ou plaisant.

Les récits qu'en fait *Boysset* méritent d'être reproduits :

« L'an MCCCCII lo jorn XXVII de may, lo Rey Loïs fes combattre lo leon d'Arle amb un taur, d'enfra la cort de l'arsivesquat ; et y fon present madama Violant sa molher e madama Maria mayre del Rey. . . . e monsen Karle prinse de Taranta, frayre del Rey Loïs, e mots autres senhors. . . . e tota autre gent que eser y volc, e y podie venir. »

Boysset omet de nous faire connaître lequel du lion ou du taureau fut vainqueur. Nous inclinons à croire que ce fut le lion ; mais nous allons voir que quelques mois après, ce roi des animaux se laissa honteusement molester et mettre en fuite par un mouton :

« L'an que dessus (MCCCCII) lo jorn des d'aost, lo Rey Loïs fes combattre un moton an lo leon, d'enfra la torre von lo leon resta en la cieutat d'Arle ; e sanc assaber de cert que lo moton fes fuge lo leon, e ly done motos cost am la testa, la von joigne lo podie. Apres lo Rey fes ubrir la porta, e fes gitar fora lo moton, e lo fes porta al palais per lo noyrir, car tamen sy era portat. Eran y present las doas reginas... » etc.

Ce lion mourut trois ans après :

« L'an MCCCCV lo jorn ters d'abril, mori lo leon d'Arle loqual avie viscut, stant en Arle, XVIII ans et VI mes. »

(1) Voir mon *Musée*, 3^e série.

(2) Claie, châssis muni de barreaux, grille.

Il ne tarda pas à être remplacé, et son successeur fut moins débonnaire :

« L'an MCCCC e VI lo jorn VIII de novembre, lo leon d'Arle pren un home per la man an la gola, et lo tiret per lo cledat dedins, entro l'eisela, per tal maniera que la man e lo bras entro lo code la remas. Del code entro l'eisela fon la car tota estrasada an las arpas. . . L'home emporteran a son ostal coma mort ; lo bras e la man esteron al leon. . . . »

« Item, l'an MCCCCVII lo jorn X del mes d'octobre, lo leon d'Arle ostet la man a un home an la gola, e aquela manjet ; e si fera el ben lo bras, et plus, si non y fon ostat. L'home avie nom Johan Envezat ; guari, e non mori d'aquela plagua ; amb una man visquet e an dos bras. La man que lo leon manjet fon la drecha. »

A ces méfaits du lion d'Arles, le chanoine J.-M. Trichaud en ajoute un autre dont la victime n'échappa, dit-il, que par un miracle :

« Le 17 mai 1395, par inattention du gardien, la porte de la cage de fer est laissée ouverte. La bête féroce s'élance avec fureur, en poussant des hurlements étourdissants. . . . En un instant, l'épouvante se communique dans tous les quartiers de la cité. . . . Près de la Porte-Agnel, un petit enfant que sa mère, veuve sans ressources, abandonnait forcément, chaque jour, pour aller gagner du pain à la sueur de son front, courait joyeusement au milieu de la rue. Le lion l'aperçoit, bondit, le prend entre ses dents aigües et l'emporte hors la ville. La malheureuse mère arrivait ; son cœur se fend. . . . elle se prosterne en face du ravisseur implacable. Les mains tendues vers le ciel : Grand Saint-Trophime, s'exclame-t-elle, ayez pitié de mon enfant ! Par un miracle frappant, le terrible animal s'arrête devant l'église

de Saint-Didier, dépose doucement le petit Trophime sur le socle de la statue du bienheureux apôtre d'Arles et s'enfuit dans les marais voisins. L'enfant n'avait aucun mal. . . . »

« L'historien de ce fait surprenant ajoute que le lion fut saisi quelques jours après et ramené dans sa prison. » (1)

Le 5 décembre 1500, en donnant à nouveau bail et emphytéose perpétuelle à la commune d'Arles le palais de la sénéchaussée (2), les maîtres rationaux de Provence imposaient à la communauté la réparation ou reconstruction de la partie du palais dans laquelle « jusqu'à ce jour » étaient tenus et gardés les lions (3).

Franchissons un demi-siècle et parcourons les registres des Conseils de l'hôtel-de-ville :

— Conseil du 22 décembre 1552 : « Dernièrement feust bailhé à la ville ung lyon, qu'est nécessaire, si l'on veult le nourrir, faire despence ordinaire que montera beaucoup ; parquoy seroit bon adviser ce que s'en debvra faire ; sur quoy, les opinions pourtéés, a esté conclud que led. lyon se nourrira par quelques jours, et après l'on trouvera quelque party pour éviter lad. despence et prouvoir à la nourriture d'icelny. » (4).

— Conseil du 4 avril 1553 : « Et pour ce que le lyon qui feust donné à la ville fait beaucoup de despence sans nul proffict, a esté conclud que led. lyon se bailhera à Monsieur de Ventabren ou aultre ; où il ne trouvera maistre,

(1) *J.-M. Trichaut*, hist. de la Sainte Eglise d'Arles, 1, p. 134 et suiv.

(2) Aujourd'hui la prison, au Plan de la Cour.

(3) *Bonnemant*, Annales mss., biblioth. d'Arles.

(4) *Ibid.*

MM. les consuls, à qui est commis, y pourvoiront, en sorte que la ville ne demeure plus en despençe. . . . » (1).

Ainsi finit l'épopée du lion d'Arles (2).

EMILE FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES.

4 mars 1634. — Commencement de la perception des droits de douane à Arles.

5 mars 1660. — Publication dans notre ville de l'arrêt du Parlement de Provence ordonnant l'expulsion des juifs.

7 mars 1624. — « Faict un si gros vant que abati par terre des maisons et tant d'autres maux. » (Mémorial de messire *Jehan Barbier*, curé-doyen de Notre-Dame-la-Major).

9 mars 1689. — L'archevêque François de Grignan mourut à Arles à l'âge de 86 ans.

10 mars 1649. — Emeute à Arles. « Les anciens nobles » (*grand party*) chassèrent de l'hôtel-de-ville ceux du *petit party* (*modernes nobles, rubans bleus ou basalois*) qui détenaient l'autorité municipale depuis cinq ans. (Voir dans notre *Musée*, I, 241, *Mémoires de Trophime de Mandon* — II, 209 et suiv.)

(1) Ibid.

(2) Ce vieux lion d'Arles est le symbole :
Dans son maintien fier, noble et grand,
Parmi les animaux il tient le premier rang
Ainsi que cette ville a tenu dans la Gaule.

Le chevalier de Romieu (1726).

12 mars 1665. — « Le tonnerre a ébranlé la tour de Montmajour jusques dans ses fondements et y a fait une grande brèche au sommet » (Mém. du temps).

13 mars 1467. — Un usage immémorial obligeait les marchands drapiers à donner un *denier-à-Dieu*, chaque fois qu'ils entamaient une nouvelle pièce de drap. Ces *deniers-à-Dieu*, versés dans une bourse spéciale, étaient recueillis chaque année, la veille de Noël, et attribués par moitié à la *chandelle* (ou *luminaire*) de *Saint-Trophime* et à la vierge Marie. Quelques marchands essayèrent, cette année-là, de s'affranchir de cette redevance, sous prétexte de crise commerciale. Une décision du conseil municipal (13 mars) maintint l'ancienne coutume en lui attribuant force de loi.

14 mars 1225. — Bernard Ybillion vendit la seigneurie d'Aureille à la république d'Arles, moyennant le prix de 36 mille sous raymondins neufs.

15 mars 1745. — *J.-B. Molinier*, d'Arles, célèbre prédicateur, fils d'un valet de chambre de l'archevêque François de Grignan, mourut à Paris à l'âge de 70 ans.

16 mars 1749. — *Te Deum* pour la paix.

17 mars 1633. — Le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, fit son entrée dans Arles.

18 mars 1808. — Le marquis de Grille d'Estoublon, ancien lieutenant de vaisseau, est nommé maire d'Arles.

20 mars 1789. — Assemblée générale des trois Ordres dans l'église des Dominicains.

21 mars 1442. — Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire sur chaque habitant, « selon ses facultés, » pour remédier à l'extrême pénurie des finances communales.

22 mars 1614. — Les consuls donnent à prix-fait la reconstruction des arcades et murailles du Pont-de-Crau,

23 mars 1569. — Un ouragan d'une violence extrême joncha les rues de décombres.

25 mars 1521. — Délibération du conseil de ville au sujet des préséances, dans laquelle il fut décidé que, sans aucune distinction, les sièges et places aux réunions du conseil appartiendraient au premier occupant.

26 mars 1430. — Le conseil municipal, désireux de mettre de l'ordre dans les archives communales et de veiller à leur sûreté, commet trois de ses membres pour en faire l'inventaire et ordonne la confection de quatre coffres fermés à deux clés, dont l'une demeurera aux mains des syndics (ou consuls) et l'autre sera remise aux archivistes.

27 mars 1662. — « Grande feste dans Saint-Trophime pour la béatification de Mgr Saint-François-de-Salle, évêque de Genève » (Mém. de MM. Paris).

28 mars 1533. — Echéant de créer un trésorier noble et les consuls n'en trouvant aucun qui voulut faire les avances des deniers nécessaires, fut délibéré que pour cette année sans conséquence les sieurs Consuls éliroient le trésorier bourgeois qu'ils trouveront vouloir faire lesdites avances... et élurent Gauthier Mathieu. » (Annales de la ville).

29 mars 1529. — Le conseil municipal décide la création d'une course de chevaux, toutes les années, au terroir de Gimeaux (Camargue). — C'est l'origine de la course annuelle aux plaines de Meyran.

30 mars 1656. — Le vendredi-saint 30 mars, dispute dans l'église Saint-Trophime, pour la préséance, entre les consuls et le lieutenant *de Romieu*; le Parlement de Provence adjugea la préséance au lieutenant.

E. F.

LES RUINES DE SAINT-COTIGNARGUE.

Entre la montagne de Cordes et Fontvieille, à main droite du chemin qui mène à cette localité, non loin de la grotte *Bounias*, sur le plateau, un pan de mur encore debout, invisible de la route, et quelques ruines qui jonchent le sol, réservent au touriste une intéressante surprise. Quel est donc ce monument dont aucun auteur n'a parlé ! Un édifice religieux, cela se devine ; le contour de l'abside se dessine encore nettement. Son antiquité est manifeste ; elle parle aux yeux ; aucune inscription, du reste, aucun fragment de sculpture, aucun sigle d'ouvrier qui puissent renseigner sur son âge. Interrogez ce chasseur ou ce berger, rares explorateurs de cette solitude ; ils vous répondront d'un air indifférent : « C'est Saint-Cotignargue. »

Saint-Cotignargue ! Encore un saint ignoré des hagiographes et des éditeurs de calendriers ! . . . Mais ne nous hâtons pas de lui relever son autel ; assurons-nous auparavant que ce chasseur et ce berger n'ont pas pris le Pirée pour un homme.

Au mois d'avril 1045, Guillaume, vicomte de Marseille, donnait, entr'autres concessions, aux moines de Montmajour, une île dite de *Contignanicis*, autrement appelée *Rocalonga* ou *Castellaras*. Ces mêmes noms reparaissent dans un titre de 1060, par lequel le comte Geoffroy donne aux mêmes religieux certaines redevances à percevoir des pêcheurs établis à la *villa Contignanigues* ou sur les autres collines entourées d'eau dépendantes du monastère. Mais cette dénomination, qui se rencontre d'ailleurs assez rarement, ne tarde pas à disparaître de la chorographie locale : elle ne se main-

tient que par tradition, dans la langue vulgaire, et c'est elle, certainement, que nous retrouvons sous la forme rajeunie de *Saint-Coutignargue*. Supprimons le mot *saint* jusques à ce qu'on nous ait montré les lettres de canonisation, et remontons, si c'est possible, aux origines du nom.

« On sait que les Romains — dit M. *Maffre* dans ses *Établissements agricoles du midi sous la domination romaine* — donnaient leurs noms aux propriétés qu'ils possédaient ; ces noms, convertis en adjectifs (en ajoutant au radical la terminaison *ianus*), s'accordaient avec les mots *ager*, *fundus*, *villa*. . . . : On disait *villa Octaviana*, *horti Sallustiani*. . . . Un grammairien du VI^e siècle, *Priscien*, fait remarquer que la désinence *ianus* signifie possession. . . »

La villa de Contignanicis ou Contignanigues ne serait-elle pas une ville romaine, *Gordianica* (de *Gordianus*) ? La différence de noms est plutôt apparente que réelle et ne saurait arrêter une étymologiste ; le latin barbare du moyen-âge nous fait voir bien d'autres altérations ! Le changement de l'*O* en *Ou* se rencontre fréquemment dans les mots que nous tenons du latin (*oule* = *olla* ; *oubli* = *oblivio*. . .) ; la lettre *R* est tombée par euphonie (Poussan, dans l'Hérault, s'appelait *villa Porciana* — Goudargues, *Gordianicus ager*). Quant à la lettre *S* substituée au *D*, on se l'explique aisément en se rappelant qu'autrefois ces deux lettres étaient consonnantes, et que Quintilien se moquait des puristes qui n'osaient employer indifféremment l'une pour l'autre.

La chute en *argue* de la désinence *anica* est trop fréquente et trop commune pour permettre un doute. (*Bolianica* = Bonillargues ; *Gordianica* = Gondargue ; *Cavillanica* = Cavillargues ; *Barsanica* = Bassargue ; *Armasanica* = Aimagne ; *Albussanica* = Aubussargues ; *Athotianica* = Dassar-

gues ; *Venerianica* = Vendargues ; *Petroniaca* = Parignargues ; *Marsianica* (en Camargue, 4093) = Mazargue . . . etc.

Voilà donc un état-civil — assez admissible — d'une localité perdue, presque ignorée des Arlésiens, à six kilomètres de la ville. Quant à l'église en ruines, si mélancolique d'aspect, si harmonieuse de ton et de couleur, si poétique dans sa solitude, elle s'impose en énigme à l'archéologue et au curieux ; le secret de son origine, de son âge, de son nom, en un mot, de son histoire, gît peut-être enfoui sous les décombres ; on ne le leur a pas demandé.

EMILE FASSIN.

NOTES ET DOCUMENTS

Pour une Histoire d'Arles.

—
I.

LES ARLÉSIENS AUX ILES DE LÉRINS (1637).

« En cette année 1637 fut enjoint à la ville d'Arles de lever promptement 200 hommes de milice et de les envoyer, sous le commandement des consuls, avec des moyens de subsistance pour six semaines, à l'attaque des isles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite qui étoient encore au pouvoir des Espagnols.

« Les deux consuls nobles, *Marc d'Eyguière*, sieur de Méjanès, et *Sylvie d'Anthonelle de Montmeillan* se disputèrent le commandement de cette troupe. Après de longs débats, on finit par s'en remettre au vote du Conseil qui,

presque à l'unanimité, se prononça en faveur du sieur de Méjanès, premier consul.

« La milice arlésienne, à laquelle se joignit une petite troupe de volontaires (nobles et bourgeois), partit d'Arles le mardi 8 avril 1637 se rendant à Cannes. Arrivés là, et la troupe ayant été reconnue gaillarde et considérable, nos miliciens passèrent dans l'isle Sainte-Marguerite où ils se comportèrent bravement et perdirent un des leurs, le sieur *Vacherin* père, l'un des volontaires, qui fut emporté par un boulet de canon.

« L'isle ayant été prise, on fit garder les forteresses par les milices, et les troupes firent descente dans l'isle Saint-Honorat. Le sieur de Méjanès obtint de faire partie de cette descente avec ses volontaires, dont il remit une partie à *M. d'Ubaye*, son lieutenant, et là, souffrant déjà d'une blessure à la jambe, il reçut une mousquetade sur son habillement de tête qui en fut enfoncé ; l'ayant quitté pour prendre un chapeau, il eut quant et quant ledit chapeau percé d'une autre qui alla frapper entre les deux yeux son cocher, hardi soldat, qui suivoit son maître la pique à la main.

« L'attaque fut rude et sanglante ; les Espagnols se défendirent vaillamment et néanmoins furent contraints de capituler.

« Le 14 mai, le sieur de Méjanès et sa troupe, ayant reçu congé, revint à Arles avec ses volontaires et ses miliciens, sauf 60 qui demeurèrent à la garde de l'île Sainte-Marguerite. Il rentra dans Arles le 25 mai et les 60 autres le 24 juin

« La dépense du sieur de Méjanès et de sa troupe, au compte de la ville d'Arles, fut de 12,500 et quelques livres. » (Manuscrit de M. de Nicolaï, à la *Méjanès*, n° 788 du catalogue).

NOS LEGENDES ARCHÉOLOGIQUES.

II.

Saint-Honorat des Aiscamps

(NOTRE-DAME DE GRACE).

« Beaucoup de personnes disent que l'empereur Charles-Quint venant assiéger Arles, les habitants de la ville, ne voulant pas entièrement détruire cette église, sapèrent les piliers qui soutenoient le clocher, afin que si Charles-Quint se fût campé dans l'église, en y mettant le feu le clocher tombât. Mais il ne s'approcha pas d'Arles. . . . » (*Annales des Minimes*, par le père Melchior Fabre, § 44 — Ms 547 à la Méjanes).

Cette tradition populaire ne repose, croyons-nous, sur aucun fondement sérieux.

E. F.

M É M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735--1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

1754 (suite).

Le 24 [décembre], à 6 heures du matin, est décédé M. de Laval, archidiacre, vicaire-général. Il a été enseveli le 25 à 11 heures. M. de Volx lui a succédé (1).

(1) D'Amat de Volx, plus tard évêque de Senez (E. F.)

Le 30, M. Fermier, doyen des bénéficiers d'Aix, est mort âgé de 90 ans, étant bénéficiaire depuis 1669. M. Guiet, successeur.

1756

De 13 novembre, on a enseveli M. de Saint Bonnet aux Grands-Augustins (1) à 11 heures.

Le 28 aoust, on avait enseveli M. Borel, bénéficiaire.

1757

Le 18 septembre, on a sacré M. de Volx, évêque de Senez, aux Carmélites (2).

Le 26 septembre, M. de Senez a béni le mariage de Mlle de Castillon (3) avec M. le président d'Entrecasteaux.

1760

Mme de Cays s'est accouchée d'un garçon le novembre.

1762

Le 12 février, M. Ripert a été reçu procureur du Roy (4).

Le 16, M. Saint-Martin, prieur de Fourques, est mort à 7 heures du soir. Il avoit pris possession le 24 janvier 1761... M. Robian, son successeur à la Charité, lui a succédé à Fourques par nomination du 17, ayant pris possession le 18 à 4 heures du soir.

Le 9 mars, Mlle de Cays est morte.

Le 2 avril, M. Dumas, curé de Mouriès, est mort. M. Palier a eu la cure et M. Laurens la bénéficiaire.

Le même jour, M. Duprad fils a été reçu avocat du Roy.

(A suivre).

(1) Aujourd'hui Saint-Césaire (E. F.)

(2) Il fut sacré par l'archevêque d'Arles, assisté des évêques de Marseille et de Nîmes, en présence des consuls et d'une nombreuse et brillante réunion de fidèles. — Les Carmélites occupaient à cette époque l'église et les bâtiments dits aujourd'hui de la Charité.

(3) Fille unique du marquis de Castillon, qui fut premier consul d'Arles en 1760. — E. F.

(4) Joseph « Ripert, né à Valensolles en Provence, vint icy avec la soutane. Il fut précepteur de M. de Nicolay, se maria, joua et gagna. Cet homme, plein de vanité et d'ambition, acheta, à la fin de son consulat (il était 3^e consul en 1761), la charge de procureur du Roy de M. Francony. Il a à son entour son neveu auquel il destina cette charge, n'ayant point d'enfants » (Extrait du livre de raison d'Honoré Balthazar. — Musée, I, 146). Il mourut le 26 janvier 1772. (E. F.)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

ORIGINES DU MUSÉE LAPIDAIRE

Jusques en 1784, la ville d'Arles n'a point eu, à proprement parler, de Musée d'Antiquités (1). « Elle s'en était composé un, dit *L. Jacquemin*, le seul qu'il lui convint d'avoir, un musée, mais beau, mais grand, mais riche, mais curieux, occupant tout l'espace et se trouvant partout, dans ses rues, dans ses places, dans ses églises, dans ses maisons et jusques dans les champs. Dans ce musée, il y avait des édifices tout entiers! C'était l'amphithéâtre.... c'était le palais des Césars.... c'était l'obélisque gisant dans le limon du Rhône....

(1) Ainsi l'attestait une inscription, détruite en 1793, que le Père Dumont avait placée dans la nef découverte de S^t Honorat des Aliscamps :

MUSEUM ARELATENSE
 PER DOMOS, PER AGROS PASSIM DISPERSA
 C. I. P. A. MONUMENTA
 IN UNUM COLLEGERUNT, ANN. 1784, 1785
 COSS. DOMINI
 C. DE CHIAVARI GARASSOLE, EQUES, B. LAURENS
 D. MEDICUS, T. B. LIEUTAUD, BRET, BURGENSES.
 ETC...

c'était le théâtre avec son portique extérieur, ses colonnes encore debout!... Le musée d'alors était vraiment un beau musée!... » (1).

Il lui manquait malheureusement la protection d'une administration vigilante et conservatrice. Tous ces trésors d'antiquités étaient au pillage, et l'exemple partait de haut.

Depuis l'épiscopat de S^t Hilaire, prêchant la destruction des monuments du paganisme, mutilant et enfouissant les statues et dépouillant les édifices romains de leurs marbres les plus précieux pour en décorer les églises (2), jusqu'au premier Empire, traitant la ville en pays conquis et lui arrachant les plus beaux fleurons de sa couronne (3), l'histoire de nos antiquités n'est qu'un affligeant et continuel tableau d'actes de vandalisme.

Sans doute, on ne peut que déplorer, sans les blâmer, les sacrifices faits jadis aux nécessités de la guerre, aux besoins

(1) *L. Jacquemin*, Guide du voyageur dans Arles, page 273.

(2) Voir la Vie de S^t Hilaire, écrite par son successeur Raveninus (dans les OEuvres de S^t Léon, pape — Lyon, 1700, I, 369) — *Seguin*, Antiq. d'Arles, I, 35, et note marginale ms de l'abbé *Bonnemant* sur l'exemplaire de la biblioth. d'Arles — Portefeuille du Chr. de *Romieu*, p. 35-36 — Panégyrique de la ville d'Arles, par le Père *Fabre*, p. 95-96, note 19 — *J. J. Estrangin*, Etudes sur Arles, p. 45 — *H. Clair*, Monum. d'Arles, p. 40-44 — *L. Jacquemin*, Monogr. du Théâtre antique, II, 287 et suiv. — *Am. Pichot*, Arlésiennes, p. 35-36... etc...

(3) « De 1804 à 1808, dit *J. J. Estrangin* (Etudes sur Arles p. 114), des forbans en antiquités ont enlevé à la face du soleil, de nos rues et de nos places, les marbres et les granits, pour les transporter, par la voie de la mer à Marseille, par celle du Rhône à Lyon, pour en trafiquer. » — Ce qu'*Estrangin* ne dit pas, c'est que ces spoliations, commencées en 1803 par l'autorité préfectorale, furent continuées dans les années suivantes par ordre du gouvernement. (Voir Statistique des Bouches-du-Rhône, par le C^{te} de *Villeneuve*, II, 439) — *P. Vèran*, Musée projeté, ms aux Archiv. d'Arles — *Aug. Vèran*, Rapport au Maire, décembre 1884, etc...

urgents de la défense ; l'emploi des marbres antiques à la réparation des remparts trouvait son excuse dans l'imminence du péril. Mais que faut-il penser de ces administrateurs qui faisaient abattre l'*arc de Constantin* pour élargir une ruelle et donner un meilleur accès à quelques écuries voisines (1643) ? Et de ceux qui, apprenant « qu'on avoit dit au Roy qu'il y avoit une fort belle statue dans l'hôtel de ville [d'Arles] pour laquelle S. M. avoit quelque inclination », s'empressaient « de la lui faire offrir par un gentilhomme qui partiroit en poste pour cette seule affaire » ? (1) — Que dire de ce roi de France, Charles IX, emportant les huit colonnes de porphyre qui entouraient le baptistère de la Major, et de cette reine (sa digne mère) faisant arracher « le merveilleux ornement de marbre qui estoit sur l'entrée du presbytère de S^t Honorat ? » (2) — Quelle opinion peut-on avoir de cet évêque de Poitiers déroband à l'église de N. D. de Grâce la plaque commémorative de marbre noir portant la dédicace DEIPARE ADHUC VIVENTI ? (3) Et de tous ces grands personnages, depuis le roi François I^{er}, le grand-prieur Henri d'Angoulême, le cardinal de Richelieu, etc..., jusqu'à de simples intendants de provinces, « prenant sans façon aux Aliscamps nos superbes sarcophages pour en orner leurs jardins et leurs palais » ? (4) Et de ce légendaire prélat (dont on voudrait ne dire que du bien tant il fut grand et admirable durant la peste) soudoyant des enfants pour mutiler à

(1) Ms 788 de la Méjanès — Tout l'avantage que la ville en retira fut de voir retourner son premier consul paré d'une « chaîne d'or avec une médaille très bien travaillée, pesant en tout 179 louis d'or », dont le roi l'avait gratifié.

(2) Voir les Mémoires de François Remusat et le ms 787 de la Méjanès, ann. 1561.

(3) Voir les Annales des Minimes, par le P. Melchior Fabre, § 55 (ms 547 de la Méjanès).

(4) Jacquemin, Rapport sur les Monuments d'Arles, 1867.

coups de pierre une figure emblématique du dieu des jardins encadrée (fort indécement, j'en conviens) sur la façade du Grand Couvent?....

De semblables exemples ne pouvaient manquer d'imitateurs.

« Nous pouvons bien maintenant — s'écriait en 1655 le conseiller *Fr. Rebatu* — tenir pour perdus nos Aliscamps, depuis que les Minimes venus en ceste ville ont habité S^t Honorat, au grand malheur des tombeaux antiques qui ont été détruits pour leur bastir une maison.... Les Capucins avoient commencé devant eux de les entamer, ils s'en estoient accommodés pour bastir leur couvent et la closture de leurs jardins ; quelques particuliers en avoient fait autant à l'esgard de leurs petites possessions. Quelques personnes de peu de conscience, persuadées que dans ces monuments il y avoit de l'or, avoient renversé les couvercles des uns, fait de grands trous aux autres et fouillé au dedans : et le préjudice notable que ceste audace injurieuse inféroit à ces trespassés et à leur quiétude et à la réputation de ce cemetière célèbre avoit obligé en ce temps-là M^r de Laurens, archevesque, de fulminer des anathèmes contre ceux qui les violoient.... mais l'avarice et la licence ont passé par dessus et, violant l'honneur de ceste sauvegarde, sous le masque de piété se sont portées aux excès qui approchent du sacrilège.... Un quart achevé du dessaing de la maison dont je viens de parler en a consumé les trois quarts ; si ces Pères passent outre à bastir et se servent de nos tombeaux, adieu la réputation de la plus digne antiquité qui soit en l'estime des hommes... » (1).

(1) Recueil de quelques monuments.... par *Fr. de Rebatu*. Ms 545 de la Méjanas — Né en 1587, Rebatu avait donc une trentaine

Le petit sarcophage de Chrysogone — « l'un des plus excellents tombeaux qui se puissent trouver » — sur lequel on ne peut lire sans attendrissement la touchante épitaphe suggérée par la douleur à la tendresse d'un père et d'une mère inconsolables, porte encore les traces irrécusables des robinets qu'y avaient adaptés ces religieux pour en faire leur lavabo (1).

De leur côté, les Pères Prêcheurs avaient converti en cuve à huile le magnifique tombeau de marbre de *Cornelia Jacæa*, si riche d'ornementation sous ses guirlandes de rubans et de fruits (2). Les Jésuites du Collège — des hommes éclairés, cependant — avaient scié la belle colonne milliaire d'*Auxiliaris* « pour en faire deux bornes au bas du perron de leur église » (3).

Un prieur de l'église S^{te} Croix, Louis Michel — (mort en 1721), « *nolens miscere sacra profanis* » (4), détruisait un beau cippe antique servant de support à l'autel du crucifix.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu transformaient en cuvier le beau sarcophage de *Cecilia Aprulla*....

On n'en finirait plus, si on voulait rappeler tous ces exploits de vandales....

Lorsque les classes éclairées manifestaient un tel dédain pour nos monuments antiques, on se représente aisément ce que faisaient les gens du peuple. Ce fut en vain qu'un prélat distingué, l'archevêque *François de Mailly*, fulmina de nou-

d'années lorsque se commettaient sous ses yeux ces actes de vandalisme.

(1) *Ibidem*.

(2) *Ibid.* — Seguin, Antiq. d'Arles, I, 50, note marginale.

(3) G. Du Port, Hist. de l'Eglise d'Arles, p. 351.

(4) J. Didier Véran. Ms aux Archives d'Arles.

velles excommunications contre les dévastateurs des Aliscamps (1702) ; son autorité et sa vigilance ne purent que « suspendre pour quelque temps le désordre et la licence. »

« La dévastation la plus scandaleuse a recommencé depuis quelques années — écrivait le 30 mai 1788 l'abbé *Bonne-mant* — et se fait si ouvertement que dans peu il ne restera aucun vestige de ce qui satisfaisoit la piété des fidèles et la curiosité des amateurs de l'antiquité. Tous les jours, l'on voit remuer les terres, fouiller le terrain, extraire et briser les tombeaux ou les enlever pour servir d'abrenvoir aux animaux.... (1). Une profanation aussi révoltante, digne des siècles de barbarie, se commet impunément dans le XVIII^e siècle, qui se prétend parvenu au plus haut point de politesse, de civilisation, de savoir, et au vu et sçu de magistrats qui se piquent singulièrement d'être au niveau de leur siècle... » (2)

Telle était la condition déplorable de « ce beau, de ce grand, de ce riche musée d'antiquités » répandu dans la ville entière, quand le Père *Dumont* — un religieux minime dont nous devons garder le souvenir avec reconnaissance — s'appliquant à faire oublier le vandalisme de ses prédécesseurs, réunit dans la cour de S^t Honorat tous les débris antiques qu'il put recueillir et créa le *musée lapidaire des Aliscamps*.

ÉMILE FASSIN.

(La fin à la prochaine livraison.)

(1) Tel était, au siècle dernier, l'usage auquel se trouvait affecté, sur le domaine rural d'*Eyminy* (en Camargue), le monument funèbre de *Q. Candidius Benignus*, si remarquable par son inscription — Il faut bien l'avouer, bon nombre de ces monuments n'ont dû leur conservation qu'aux utiles services qu'ils ont pu rendre.

(2) Voir notre *Musée*, II, 105 et suiv.

L'ESCLAVAGE AU XV^e SIÈCLE

La ville d'Arles est certainement une de celles où les usages et les mœurs de l'ancienne Rome ont persisté le plus longtemps. L'esclavage, hérité des Romains — qu'il ne faut pas confondre avec le servage, produit de la féodalité — s'y est maintenu jusqu'à l'annexion à la patrie française.

Réprouvé par la religion mais toléré par la législation civile, le trafic des esclaves s'exerçait encore librement, dans la ville d'Arles, au milieu du XV^e siècle ; les officiers publics ne lui refusaient pas le concours de leur ministère.

Dans le registre de 1443 du notaire *Guillaume Raymundi* (à la date du 4 mars, folio 78) nous trouvons le contrat de vente d'une esclave répondant au nom d'*Halya*, « telle qu'elle se poursuit et comporte, avec tous ses vices, malices et infirmités, apparents ou occultes, extrinsèques ou intrinsèques. . . »

La langue notariale n'avait pas d'autre formule pour la vente d'un cheval ou d'une bête de trait. Il n'y a de différence que dans le prix : la bête humaine se paie un peu plus cher qu'une mule ; l'esclave est payée 400 florins par l'acheteur, un fabricant de drap de Perpignan du nom de Guillaume Sapte.

Le vendeur est un de ces trafiquants gênois (1) que le XV^e siècle vit s'implanter en si grand nombre dans la ville d'Arles ; il se nomme *Julien de Donine* et fit souche, dans le pays, d'une famille opulente et bientôt considérable. On ne jurerait pas que la marchandise humaine n'ait point été une

(1) *Januensis ergo mercator*, dicton du XV^e siècle.

des branches de son trafic ; car nous le retrouvons, dans un autre registre du même notaire (1436, f^o 463), achetant une autre esclave, et nous l'y surprenons encore (1441) opérant une nouvelle vente (1). Est-ce tout ? évidemment non ; mais à quoi bon chercher davantage ? tant d'autres faisaient comme lui !

Ce trafic était-il une importation gênoise ? On pourrait le supposer, car voici d'autres Gênois qui l'exercent :

Le 25 février 1465 (notaire *Bernard Pangonis*, f^o 460 du protocole) Raphaël de Grimaldis, gênois habitant Marseille, vend, pour le prix de 50 setiers de blé, à Jean Uvieli, notaire d'Arles et marchand, une esclave appelée *Julienne*, acquise par lui de Pierre de Romesan, de Marseille, le 15 janvier précédent (2).

Le 9 octobre 1469 (notaire *Bernard Pangonis*, à l'extensoire) un autre marchand gênois établi à Arles, Barnabé de Ponte, achète de Pierre de Nostre-Dame, d'Avignon, au prix de 21 écus d'or, une esclave nommée *Thodors*, « exempte de toute maladie, lèpre, rogne, mal caduc (*de terrâ*) et infirmités quelconques. » (3).

Ne quittons point l'étude de *Pangonis* sans relever un acte du 26 avril 1444 (au prot. f^o 14) constatant la cession, par Jean de Quiquéran à Jean Rulli, seigneur d'Allamanon,

(1) 15 novembre 1441. Vente d'un esclave à un négociant de Marseille, Pierre Croci le jeune, au prix de 70 florins, quittancé par acte ultérieur (30 septembre 1444, même notaire).

(2) Acte dressé par *de Burgondia*, notaire à Marseille.

(3) Autre vente d'esclave par un Gênois : Le 15 janvier 1360 (not. *Pons Rodelli*) Nicolas Cominelli, du diocèse de Gênes, vendait à Pons Pathade, de la ville de la Mer (Saintes-Maries) pour la somme de 20 florins d'or payée comptant, un esclave blanc ou quasi blanc, provenant de Trepori de Barbarie, appelé Guilhems, âgé d'environ 14 ans . . .

moyennant 115 florins, d'une esclave répondant au nom de *Lucie*.

Si nous reprenons les registres de Raymundi, nous trouvons, pour la seule année 1446, deux autres ventes d'esclaves :

Le 1^{er} février, c'est un négociant marseillais, Louis Vassal, qui cède à Nicolas et à Foulquet de Cays, en retour de 110 setiers de tuzelle, un esclave noir (*sclavum sive servum et emptitium nigrum*) appelé *Jacques*, né à Mont-de-Barcas, âgé de 15 à 16 ans. Le vendeur le garantit sain, exempt de maladie secrète, particulièrement d'épilepsie, et... ne salissant point les draps (*non mingentem in lecto*).

Le 15 octobre, c'est un marchand drapier d'Arles, Jean Trenhard, qui vend à Jean Maistre (*Magistri*), bourgeois de N.-D. de la Mer, une esclave nommée *Luce*, âgée de 35 à 40 ans... Détail particulier : l'acte mentionne que l'esclave est « présente et consentante ». Cette précaution n'est pas de pure forme et révèle certains scrupules... au moins chez le notaire.

Puisqu'on vendait les esclaves, on pouvait bien les donner en location :

Mérian Falcochi, de Florence, demeurant à Marseille, en affermant à Simon de Johanne, son compatriote et son représentant à Arles, une maison sise en cette ville, paroisse Saint-Laurent, déclare que le bail comprend aussi une esclave pour le service de la maison (29 mars 1457, not. *Jacques Norriceri*, f^o 1).

La famille de *Grilhe* — gènoise elle aussi — possédait de nombreux esclaves. Elle les traitait avec douceur. Je n'ai point trouvé d'exemple qu'elle en ait fait marchandise.

Par testament du 8 janvier 1451 (not. *Guill. Raymundi*)

Jacome Grilhe, marchand, légua à *Catherine*, son esclave, un vêtement de 5 à 6 florins et une somme d'argent.

Le 29 septembre 1464, Jacques Grilhe affranchissait une esclave, *Marguerite*, qui lui avait coûté plus de 200 florins (Extensoire de *B. Pangonis*). Sa veuve, Magdeleine Boyc, légua, le 7 janvier 1472, une robe et 10 florins à son affranchie Magdeleine pour reconnaître les soins qu'elle avait donnés au défunt (not. *Jacques Norriceri*).

Le 17 novembre 1472, une autre de ses affranchies, *Marie Grilhe* (les affranchis, comme chez les Romains, portaient le nom de leurs anciens maîtres), contractait mariage avec un artisan, Andochius Cutoris (not. *Bernard Pangonis*, f° 209 du protocole).

Sous l'influence de la religion et de l'adoucissement des mœurs, ces affranchissements étaient devenus fréquents :

En cette même année 1472, par devant le notaire *Pan-crace Salvatoris* (19 novembre, f° 62), Tassius Picard rend à la liberté une esclave éthiopienne nommée *Catherine*, achetée à Messine deux ou trois ans auparavant ; il l'affranchit par la *manumission*, selon le droit romain, en prenant ses mains dans les siennes et les lâchant ensuite, et en prononçant les paroles sacramentelles (1).

Les registres de *Bernard Pangonis* en fournissent d'autres

(1) Nous avons fait remarquer ailleurs ce grand rôle symbolique de la main droite dans une foule de conventions. Voir nos *Recherches sur les anciens notaires d'Arles*. — Il y aurait une étude à faire — aussi intéressante que curieuse — sur la condition juridique de ces esclaves au XV^e siècle. Ils étaient, pour les délits, soumis à la juridiction ordinaire et aux règles du droit commun. On trouve relatée, au compte des amendes perçues par le sous-clavaire en 1372, une condamnation contre une esclave appelée *Anne*, pour avoir traité de p. . . et de *bagasse* l'esclave de M^r Pierre de Sainte-Marie, le médecin.

exemples (1467, 2 avril, prot. f° 7. — 1463, 9 juillet, etc.).

Ce dernier acte est en faveur de *Jean Barbant*, esclave noir, à qui Jean d'Arlatan, son maître, rend la liberté. La maison d'Arlatan, au moyen-âge, s'est toujours distinguée par une sorte d'originalité chevaleresque qui l'avait rendue légendaire. On se rappelle l'histoire du monstre (serpent, tarasque ou dragon) tué par Jean d'Arlatan sur un tas de vermillon dans un bois de la Crau — exploit qui valut à son auteur, à titre de récompense nationale, le droit de prélever un certain impôt sur le vermillon recueilli dans les *garrigues* du terroir d'Arles (1).

Je conjecture que cet esclave noir, revêtu par la crédulité publique d'un reflet de l'auréole légendaire du maître, devint pour les enfants une personnification du monstre vaincu, une sorte de *croquemitaine*. . . . et je m'explique ainsi, par un effet de tradition, comment dans notre enfance on nous effrayait avec la menace du *barbant*

EMILE FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES.

2 avril 1808. — Tremblement de terre entre 5 heures et demie et 6 heures du soir.

3 avril 1692. — Troubles occasionnés par la cherté du pain.

4 avril 1527. — Transaction entre les communes d'Arles et de Tarascon au sujet de la pêche dans le Rhône. Les Ta-

(1) Voir cette légende dans nos *Tablettes d'un Curieux, le Vermillon*, Musée, 1^{re} série, pages 137-138.

rasconnais s'obligent à donner, chaque année, aux consuls de la ville d'Arles, à titre de redevance féodale, le premier esturgeon qu'ils prendront. (Voir *Musée*, II, 65 et suiv.).

5 avril 1532. — Le conseil municipal décide la réunion de tous les hôpitaux de la ville à l'Hôtel-Dieu Saint-Esprit.

6 avril 1475. — Délibération du conseil pour l'élargissement du Plan de la Cour.

8 avril 1481. — Les délibérations du conseil municipal, écrites jusqu'ici en latin, commencent à être rédigées en langue provençale.

9 avril 1774. — Débordement du Rhône.

10 avril 1703. — L'archevêque d'Arles, François de Mailly, bénit solennellement la première pierre du nouveau monastère de Montmajour (Voir mém. de Louis Pic, *Musée*, I, 92, et suiv.).

11 avril 1368. — Les troupes de Louis d'Anjou, sous les ordres de Bertrand Duguesclin, viennent assiéger la ville d'Arles ; après vingt jours de combats meurtriers et plusieurs assauts repoussés, elles se retirèrent, dit un chroniqueur, « *exceptis illis qui remanserunt mortui* » (Voir *Musée* de 1868, p. 481 et suiv.).

Le 12 avril 1637, jour de la fête de Saint-Pierre à Trinquetaille, sur les 6 heures du soir, tandis que la foule se pressait sur le pont de bateaux pour voir défiler une chiourme de galériens barbaresques, le trébuchet se rompit et plus de 300 personnes tombèrent dans le Rhône ; il s'en noya, dit-on, 160. Dans l'émotion et l'affolement occasionnés par un si terrible accident, il se produisit de très graves désordres ; les *riberiers*, dont ce pont ruinait l'industrie, s'empressèrent de l'incendier, repressèrent avec violence les consuls et le viguier qui voulaient les en empêcher, et se

barricadèrent à la porte du pont pour résister à la force armée ; mais, attaqués à l'improviste, au milieu de la nuit, par une vive fusillade, ils lâchèrent pied et leur barricade fut prise d'assaut par les mousquetaires et la milice. Il y eut des blessés de part et d'autre. L'un des séditionnaires, un marin nommé *Signoret*, fut condamné à mort, pendu, puis décapité ; sa tête, donnée en spectacle aux passants sur la porte du pont, y demeura plusieurs années (Voir les détails de cette sédition dans notre *Musée*, 1^{re} série, p. 429 et suiv.).

14 avril 1409. — Eclipse de soleil (Voir mém. de B. Boysset, *Musée*, III),

15 avril 1784. — Lancement du premier ballon qu'on ait vu dans la ville d'Arles, par les soins de M. de Laincel fils, qui voulut gratifier la population d'un spectacle nouveau pour elle. La montgolfière alla tomber à trois ou quatre lieues de la ville (*Musée*, IV, 285).

17 avril 1703. — Mort de *François Remuzat*, bourgeois d'Arles, antiquaire et poète ; il a laissé de curieuses notes sur l'histoire locale.

18 avril 1586. — « Les Huguenots, plus de dix mille, vinrent du côté du Languedoc, passèrent le Rosne tout de nuit au droit de Granier pour surprendre la ville, laquelle, par la bonne conduite des consuls qui avoient eu avis de leur dessein, fut préservée de leurs maux. . . . N'ayant fait que butiner les métairies de trestous, s'en retournèrent en grande honte et confusion. » (Annales mis en mon pouvoir).

19 avril 1758. — Pose de la première pierre de la nouvelle chaussée du Pont de Crau, qui fut terminée en juillet 1760.

21 avril 1579. — Achèvement du clocher de la Major.

24 avril 1694. — Mort de M. de Laurent, archéologue et grand collectionneur (Voir mém. de L. Pic, *Musée*, I, 7).

25 avril de chaque année, jour de Saint-Marc, *sermon des antiquités*, prononcé dans l'église de N.-D. la Major, en présence des consuls et du corps municipal, pendant une station de la procession. On ne connaît pas l'origine de cet usage, qui apparaît pour la première fois dans nos annales en 1467 et s'y continue jusques à la Révolution. Le prédicateur était rémunéré par la commune, à la condition d'avoir fait « congruement » l'éloge de la ville. Ce sermon n'était, à l'origine, que le panégyrique des saints de l'église d'Arles, avec un compliment discret à l'adresse des consuls ; le désir de se distinguer et de se faire mieux goûter entraîna peu à peu les prédicateurs, esclaves du mauvais goût de l'époque, à outrer le compliment et à prodiguer l'encens à toutes les grandes familles ; le peuple, naturellement frondeur, vexé d'entendre, au lieu de « la parole de vérité, » des dithyrambes hyperboliques, appelait ce discours « *lou sermoun dis messorgo* » (sermon des mensonges).

26 avril 1781. — « Le jeudi, 26 avril, vers les 7 heures et quart environ du soir, on a senti dans Arles une secousse de tremblement de terre ; elle a été plus sensible à la Roquette, à Trinquetaille et dans les endroits bas de la ville qu'au planet des Cordeliers. » (Livre de raison d'*Honoré Balthazar*).

27 avril 1713. — *Louis Pic*, orfèvre d'Arles, auteur de Mémoires fort intéressants sur les principaux évènements dont il avait été le témoin, mourut dans cette ville à l'âge de 73 ans.

28 avril 1527. — Délibération du conseil interdisant la rentrée en ville à ceux qui iront au Pardon de Montmajour, « à cause de la peste qui règne encore à Tarascon, Aix et Marseille. »

29 avril 1774. — Abandon du couvent de la Miséricorde, pour insuffisance de revenus ; depuis 23 ans, un arrêt du Conseil d'Etat avait déclaré le monastère « au cas de suppression. » Cette suppression fut définitivement prononcée par l'autorité archiépiscopale le 30 juillet 1783, et l'immeuble fut vendu, « aux enchères ecclésiastiques, » le 12 juillet 1785. C'est par erreur que *Jacquemin* a écrit, dans sa *monographie du Théâtre antique* (II, 391) que la « Révolution en avait dispersé les religieuses et échangé les pierres contre quelques poignées d'assignats. »

30 avril 1771. — Inauguration du Wauxhall (*Musée*, I, 57).

E. F.

M É M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735--1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

Le 17, M. Lebrun est mort.

M. Grossi est mort le

Le 16 aoust, M. Haramboure, trésorier, est mort à midi, âgé de 64 ans.

M. de Champourcin, théologal, a été nommé trésorier et a pris possession dudit canonicat le 18, après vespres.

Le même jour, dans la nuit, on a enlevé la sœur de Gageron, religieuse hospitalière (1).

(1) Elle s'évada, dit-on, avec la connivence d'un maçon surnommé *Babouillon* (Voir ci-après, à l'année 1765).

Les persécutions qu'elle subissait depuis près de deux ans l'avaient réduite au désespoir. On peut en lire le récit dans une relation manuscrite (ms 775 à *la Méjanes*) ayant pour titre : *Mé-*

Le 23 octobre, à 9 heures du matin, M. Deportes, archiprêtre, est décédé. Le 24, Mgr l'archevêque a nommé M. de Champourcin archiprêtre, et a nommé M. Raymond (officiel) trésorier. Ils ont pris possession tous les deux le 25, et le 26, Mgr l'archevêque a nommé M. de Burin au canonicat de M. Raymond.

Mgr l'archevêque a nommé M. d'Icard théologal le 26 octobre.

1763

Le 12 février, Mgr l'archevêque de Bourges est arrivé.

Le 16 mars, M. Germain, procureur, est mort. Son fils était mort le 11 décembre 1754.

Le 22, M. Charles de Cays est décédé, âgé de 73 ans. Enseveli aux Carmes.

Le 26, M. de Senez est arrivé... et a fait les saintes huiles. Le même jour, les évêques nommés ci-dessus ont assisté avec Mgr l'archevêque à la visite des églises, avec le Chapitre (1).

Le 2 avril, samedi saint, Mme d'Entrecasteaux est décédée. On l'a ensevelie le jour de Pâques après vespres.

Le 3, Mme de Saint-Bonnet est décédée. Ensevelie aux Augustins (2).

Le 11, on a appris que Mme de Gageron, religieuse, était à Rome.

Le 17 mars, Mlle de Perrin a pris le voile à Saint-Césaire (3).

(A suivre.)

morial des outrages qu'on ne cesse de me faire à cause de la déposition que j'ay été obligée de faire à la justice au mois de novembre 1761 et dans une autre pièce ms du même recueil intitulée Plaintes de la sœur Daumas [sœur Sainte-Ursule] religieuse à l'hôpital d'Arles, 1762. C'était au cours d'une information dirigée, pour crime de rapt, contre un sieur Burin [dont il est parlé quelques lignes plus bas] que M^{me} de Gageron fut amenée à porter un témoignage qui tendait à jeter la déconsidération sur plusieurs membres de sa communauté. Inde ira. Elle en fut punie cruellement, ainsi que la sœur Daumas, considérée comme l'inspiratrice de cette déposition injurieuse. (E. F.)

(1) « Le 30 mars [1763], jour du jeudi-saint, Mgr de Volx, évêque de Senès, officia et bénit les saintes huiles dans l'église métropolitaine, où le jour de Pâques l'archevêque de Bourges officia pontificalement. » (Manuscrit Pomme).

(2) Aujourd'hui Saint-Césaire. (E. F.)

(3) Le Grand Couvent, détruit sous la Révolution. (E. F.)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

UN SECOND MONUMENT

A RETROUVER

Il s'agit encore d'un monument souterrain, caché cette fois sous l'église Saint-Pierre-du-Mouleyrés. Des fouilles ont été entreprises d'après des indications qui paraissent assez exactes, et, sans les dernières pluies qui ont arrêté les travailleurs et rempli d'eau et de boue les parties déjà déblayées, la découverte de ce monument mystérieux serait sans doute un fait accompli.

Voici les renseignements que nous pouvons donner aux lecteurs du *Bulletin*, grâce à l'obligeance de M. Guibert, propriétaire du terrain sur lequel se font les fouilles, et de M. Gayon, qui dirige les travaux avec autant d'ardeur que d'intelligence.

Il y a environ trente-cinq ans, lors de la construction du bassin qui alimente les ateliers de la Compagnie P.-L.-M., un coup de mine découvrit une excavation dans le massif du Mouleyrés. Poussés par la curiosité, deux ouvriers eurent le courage d'explorer ce souterrain ; on les attacha solidement

à une longue corde et on les descendit jusqu'à 24 mètres environ au-dessous de l'entrée. Arrêtés par une source très abondante et qui remplissait toute la cavité, ils furent obligés de rebrousser chemin ; mais, en remontant, leur attention fut attirée par une porte à plein cintre qu'ils n'avaient pas aperçue, paraît-il, pendant la descente. Ils franchirent trois degrés et se trouvèrent dans une vaste salle taillée dans le roc ; grâce aux bougies dont ils avaient eu soin de se munir, ils purent constater que cette salle, de forme ovale, renfermait, outre quelques sièges de pierre, une table sur laquelle se trouvaient des crânes et une amphore remplie de pièces de monnaie. Ils emportèrent ces objets et les donnèrent à un chef des travaux qui les en récompensa généreusement. On n'a jamais su depuis ce qu'étaient devenus les crânes et l'amphore. Quant à la cavité qui donnait accès à la chambre souterraine, on la combla et il n'en fut plus question.

Aujourd'hui l'un des deux ouvriers qui y descendirent est mort ; l'autre, M. B., est marchand d'antiquités dans notre ville, et c'est lui qui a mis M. Guibert sur la trace de ce monument à retrouver. Un temps assez long s'étant écoulé depuis cette aventure et l'aspect des lieux s'étant quelque peu modifié, M. B. n'a pu donner que des indications assez vagues sur l'emplacement de l'excavation. Néanmoins on a découvert un boyau assez étroit à cause de la terre qui l'encombre et qui paraît rappeler assez exactement celui par lequel est descendu antrefois M. B. Les ouvriers se trouvent maintenant à une douzaine de mètres, et comme c'est à peu près à cette profondeur que se trouve, d'après le témoin, la salle taillée dans le roc, tout nous porte à croire qu'on ne tardera pas à retrouver ce mystérieux monument.

Est-ce un tombeau ? est-ce une crypte communiquant avec

l'église ou avec le temple, sur les ruines duquel fut bâti Saint-Pierre-du-Mouleyrés? Toute conjecture serait inutile avant un examen minutieux des lieux. Espérons que cet examen sera bientôt possible, grâce au zèle de ceux qui ont entrepris les travaux.

Nous tiendrons les lecteurs du *Bulletin* au courant des découvertes intéressantes que l'on pourrait faire.

Armand DAUPHIN.

ORIGINES DU MUSÉE LAPIDAIRE.

—

II.

L'idée première de la création du Musée n'appartenait pas au père Dumont; mais il eut le mérite — qui suffit assurément à honorer sa mémoire — de la réaliser avec intelligence et succès.

Depuis longtemps déjà un dépôt public d'antiquités existait à l'hôtel-de-ville; il faut convenir que les aménagements intérieurs de cet édifice se prêtaient mal à une telle destination. Les marbres précieux et les principaux objets encombraient le palier supérieur du grand escalier; on voyait là, groupés sans ordre et sans art, la statue mutilée de Mithra, l'autel de la bonne déesse, le couvercle du sarcophage de Liguria, le groupe de Médée, la borne milliaire d'Auxiliaris, etc. . . . — Les morceaux jugés moins précieux, ou difficiles à loger, la colonne Constantinienne, la dalle funéraire de C. Fabius, le cippe sur lequel s'exhale en vers si touchants la douleur de Pompeius Apelles, etc. . . . gisaient disséminés dans les embrasures du vestibule, entremêlés de fragments

de corniches, de fûts de colonnes, de socles, de chapiteaux, ou bien, méthodiquement alignés le long de la façade, formaient un encadrement discordant autour d'un édifice moderne.

C'était moins un musée qu'un entrepôt ; on sait qu'à Arles il n'est rien qui se maintienne autant que le provisoire ; celui-là durait depuis plus d'un siècle.

A deux pas de l'hôtel-de-ville, un autre dépôt d'antiquités s'ouvrait obligeamment au visiteur ; il était installé dans le vestibule du palais archiépiscopal et devait sa création au plus illustre en même temps qu'au moins lettré de nos prélats. Mgr de Janson, dont nous avons raconté l'irritation comique et un peu naïve à propos d'un bas-relief immodestement encastré dans un mur du Grand Couvent (1), n'était iconoclaste qu'envers le dieu des jardins ; il aimait d'instinct les antiquités, pour le plaisir des yeux plutôt que pour la science : il s'était fait un passe-temps de recueillir, dans le vestibule et la cour de l'archevêché, une foule de pièces antiques qu'il avait trouvées éparses dans les divers quartiers de la ville ou qu'il avait sorties des églises, *nolens miscere sacris profanas reliquias* ; il se plaisait à en faire montre, à déchiffrer à sa manière les inscriptions, à commenter celles d'où se dégageait une pensée religieuse ou morale ; il les prenait volontiers pour textes de ces instructions familières qu'il ramenait toujours dans ses conversations ; il assaisonnait ces textes à la provençale, dans ce patois naïf et imagé qui était son parler habituel, et quand il parvenait — non sans effort — à en tirer quelque application à ces « vilains et obstinés » jansénistes de l'Oratoire — la seule inimitié qu'il eût au cœur!

(1) Voir ci-devant pages 50-51.

— son regard d'ordinaire si bienveillant pétillait de malice.

C'est dans le vestibule de l'archevêché qu'avaient reçu asile les sarcophages mutilés d'Avitianus, de Julius Pothinus, les cippes d'Avillia, de Julius Augustalis, de Julia Fortunata, de L. Granius, d'Alfia Philete, d'Atisius Secundus, les inscriptions votives ou obituaires de Valerius Placidus, de Licinia, d'Aturia Caliste, etc., etc. . . .

Outre ces deux dépôts d'antiquités — sans parler de ce qui existait déjà dans l'enclos des Minimes — de nombreuses collections particulières s'étaient formées, qui attiraient l'attention des visiteurs.

Le Père *Ganteaume*, ex-jésuite, avait réuni sur son domaine de *Griffeuille*, au Mouleyrès, un certain nombre de pièces antiques, mais principalement des pierres tombales couvertes d'inscriptions hébraïques, qu'il avait tirées de *Montjuif* (1).

Le chanoine *Roubaud* avait transformé son jardin, voisin des Aliscamps, en un véritable musée, auquel une pièce apocryphe, due à son génie inventif, avait fait une sorte de célébrité (2).

La plupart des enclos du Mouleyrès, l'*Oule*, le clos d'Es-

(1) Cimetière israélite (au moyen-âge) situé sur le versant du Mouleyrès, du côté du levant. — Le Père *Jacques Ganteaume* était arlésien ; il habitait la rue du Collège, et c'est là qu'il mourut le 5 janvier 1785. On a de lui des *dissertations* curieuses sur les antiquités hébraïques de la ville d'Arles, sur l'étymologie de quelques noms de lieu, en particulier sur les noms d'*Arles*, de *Miramas*, d'*Astronela*, etc. . . .

(2) Le cippe de *Calphurnie*, « fille de C. Marius, vainqueur des Cimbres. » Le manuscrit d'*Antoine Arnaud* (1739) nous apprend que le malin chanoine, n'ayant que trois cippes antiques, fabriqua celui-ci pour la symétrie. — Le clos de *Roubaud* (ou d'*Aulanier*) occupait l'emplacement actuel de la caserne d'infanterie.

parvier, la Taulière, le jardin Sauret, le clos de *Pallier* (aujourd'hui jardin de la *Charité*), etc..., peuplés de débris antiques, semblaient des succursales des Aliscamps. On pouvait en dire autant de certains jardins de l'intérieur de la ville, tels que celui des Cordeliers, de l'ancienne Miséricorde, du Grand Couvent.

EMILE FASSIN.

(*La fin à la prochaine Livraison*).

LE VIEIL ARLES

—

L'église Saint-Laurent.

—

L'église Saint-Laurent, que la Révolution ravit au culte et qui n'existe plus qu'à l'état de magasin dans la rue qui porte son nom, était, avant sa reconstruction au XIV^e siècle, une des plus anciennes du Bourg d'Arles. On la trouve mentionnée dans des actes antérieurs à l'an 1000 (1) : elle nous apparaît, au XII^e siècle, comme le théâtre d'une foule de transactions que, pour meilleures sûretés, l'on venait soumettre à une sorte de consécration religieuse (2).

(1) *Authentique du Chapitre*, f^o 47 : le 5 des kalendes de mai de l'an 971, le prêtre Constantin cède à l'Église d'Arles et à l'archevêque Ylier *mansiones foras munita Arlate civitatis juxta ecclesiam sancti Laurentii positus*...

(2) Archiv. du grand-prieuré de Saint-Gilles, cartulaire de Triquetaille, f^o 10 v^o : Contrat de louage passé dans l'église Saint-Laurent du Bourg en l'année 1184 — *Ibid.* f^o 26 v^o : En mars 1190, vente faite *in Burgo, ante ecclesiam sancti Laurentii* — *Ibid.* f^o 10 v^o : Sentence arbitrale rendue devant la porte de l'église Saint-Laurent du Bourg en mars 1191, etc.... — Voir mes Recherches sur les anciens notaires d'Arles, *Musée*, IV, 13.

Au demeurant, nous ne savons que bien peu de chose de son histoire ; les documents, s'il en existe, se sont dérochés à nos recherches. Deux ou trois actes de notaires, que nous allons analyser, résument toutes nos découvertes :

C'est d'abord un testament du 9 septembre 1343 (notaire *Rostang Vincent*) par lequel Hugues Viorni lègue 12 deniers à l'œuvre de la construction de l'église Saint-Laurent — D'où l'on conclut que cette église fut reconstruite vers le milieu du XIV^e siècle. Ajoutons que le nouvel édifice dut englober et absorber une autre église de moindre importance connue sous le vocable de Saint-André : « *Eligo corpori meo sepulturam in ecclesiâ sancti Andree de Arelate annexatâ ecclesie sancti Laurentii ubi sunt campane* », dit le testament d'Antoinette Colomb, en date du 10 avril 1440 (1).

Le clocher de Saint-Laurent occupait donc l'emplacement de l'église Saint-André, dont les dimensions étaient sans doute fort exigües : on trouve « le prix fait » de sa construction, à la date du 2 septembre 1436, dans les écritures du notaire *Bernard Pangonis*.

Le cadastre de 1445 mentionne le cloître et le cimetière de Saint-Laurent ; il n'en subsiste aucune trace.

On trouve, au registre de 1508 du notaire *Jean Giraudi*, sous la date du 29 juin, un intéressant inventaire des bijoux, objets précieux, matériel servant au culte, etc... appartenant à cette église ; il y est fait mention d'une grande bible manuscrite en parchemin, d'un messel imprimé (*en compresa*), d'une *legenda de los dominiques*, d'un tableau des évangiles sur parchemin, etc.

(1) Testament d'Antoinette Colomb, épouse de Pierre Gilles, jardinier, au protocole de Pangonis, de 1440, f^o 6.

L'église Saint-Laurent n'offre aucun intérêt architectonique ; nul vestige d'antiquité, nulle inscription gothique, aucun détail de sculpture ne la signalent à notre attention. La nef du XIV^e siècle, remaniée de fond en comble en 1604, la façade reconstruite plusieurs fois et rabaissée par l'exhaussement des maisons voisines et les pavages de la rue, ne sauraient, au point de vue de leur état actuel, inspirer de bien vifs regrets ; l'intérêt qui s'attache au monument est d'un autre ordre.

C'est dans cette église que repose, depuis le 29 décembre 1708, cet infatigable pionnier de la science, « enfant d'Arles par adoption », *Guillaume Marcel* ; l'inscription obituaire gravée sur sa tombe rappelle encore en même temps et l'inconsolable douleur de son épouse et les titres du défunt à notre estime et à notre pieux souvenir (1).

(1)

D.O.M

*Inclyto præstantissimoque DD Guillelmo Marcel
J.U.D. Tolosâ oriundo ;*

*Viro in omni scientiarum, doctrinarum, linguarumque
peritiâ versatissimo ;*

*Ingeniû perspicacitate, tenacissimâque memoriâ celeberrimo ;
Tabulis chronologicis historiâque Gallorum aut cæteris
scriptis per universam Europam notissimo ;*

*Qui Gallici commercii rebus in Ægypto probè excussis et
restitutis, paceque variè tentatâ ac penè desperatâ inter
Gallos et Barbaros Algerienses, ut Ludorici Magni legatus,
anno MDCLXXXIX initâ et quasi in perpetuum fœdus
totius Christianæ reipublicæ bono firmatâ, ac demùm per
XII annos in urbe et tractu Arclatensi honorificè functus
maritimarum rerum classiumque regiarum præfecturâ,
repentino apoplexiæ morbo occubuit decembris 28â die, re-
paratæ salutis anno 1708,*

Ætatis verò 61

*Nobilissima piïssimâque DD Mariæ de Batilly merens ac
dolens, ut altera Artemisia in æternum connubialis amoris
pignus et monumentum hoc epitaphium carissimo et incom-
parabili conjugî p. c.*

Cette inscription se voit encore près de la petite porte de l'église.

C'est dans cette paroisse, et à deux pas de cette église, que naquit, le 11 février 1731, notre savant abbé *Laurent Bonnemant*; il y revint comme vicaire en 1766 et c'est là que pendant vingt-quatre ans il consacra les loisirs du saint ministère à ses doctes et curieuses recherches sur l'histoire d'Arles. Persécuté sous la Révolution pour son refus de soumission à la constitution civile du clergé, il prit le chemin de l'exil et se retira en Italie avec son prier l'abbé *Meissonnier*. L'église Saint-Laurent, conservée au culte comme succursale de l'église paroissiale Sainte-Croix, par décret du 17 juin 1791, fut fermée définitivement le 9 mars 1794, et vendue peu de temps après comme bien de la Nation.

EMILE FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES.

1^{er} mai 1561. — Démolition des deux tours de la porte de l'Aure dont les matériaux servirent à la construction des tours de la Cavalerie.

2 mai 1359. — Enquête contre des pêcheurs et des bate-

M. l'abbé *Rance*, pour qui l'histoire de notre ville n'aura bientôt plus de secrets, nous fait remarquer avec raison que l'acte d'inhumation (reg. de la paroisse Saint-Laurent, 29 décembre) donne au défunt 68 ans au lieu de 61 que porte l'épithaphe.

Guill. Marcel était né à Toulouse; mais il nous appartient par les douze années de sa vie qu'il passa dans notre ville, où il exerçait les fonctions de commissaire des classes (commissaire de la marine) — il nous appartient par ce fait que ses cendres reposent au milieu de nous — il nous appartient aussi par ses travaux historiques sur Arles, dont le plus important est son *Promptuarium urbis et ecclesie metropolitanae Galliarum id est Arhelatis, juxta fidem archivorum* (1698, ms).

liers qui s'étaient coalisés pour surélever le prix du transport à exiger des pèlerins venant au pardon de Montmajour, et s'étaient rués à main armée sur des passagers qui invoquaient le tarif.

3 mai 1581. — Claude et Pierre Ravaux, de Salon, prennent l'engagement, envers la commune d'Arles, d'amener l'eau de la Durance jusqu'au Rhône par le canal de Cra-ponne.

5 mai 1446. — Tenue d'un synode dans l'église métropolitaine.

7 mai 1680. — Mort de l'oratorien *François Agneau*, curé de Sainte-Anne, fondateur du mont-de-piété d'Arles.

8 mai 1406. — « Fort tems d'aura... e tant granda que a las vinhas e blatz fes mot gran damage... e d'uret cinq jorns... » (Mém. de *B. Boysset*, *Musée*, III).

10 mai 1484. — Destruction de la Synagogue : « Fon destrucha la Jutarie d'Arle, et aquo per leys forestie:s coumo Figons, Dauphinens et Auvergnens et autres que eron vengus en ladicha ciutat per far leys meyssouns, et rauberon tota la despulha de la dicha jutarie. » (H. de Valbelle).

11 mai 1759. — Lettres-patentes d'établissement d'une foire annuelle accordée à la ville d'Arles. « Cette foire n'a jamais été brillante, dit *Bonnemant*, et loin d'être de quelque utilité, elle est préjudiciable. Il ne vient d'étrangers que quelques cordonniers de Tarascon et des villages voisins, qui vendent à bon marché de forts mauvais souliers. Elle se tient [les 14, 15 et 16 février] vers la porte de la Cavalerie, au quartier du Saint-Esprit, et dans le reste de la ville on l'ignore. »

12 mai 1706. — Jour des Rogations. Eclipse totale de soleil, sur les 10 heures du matin. « On voïoit les étoiles du fir-

mament comme dans la nuit. Tout le monde se croioit perdu et crioit miséricorde. . . . Elle dura une bonne heure.» (Mém. du temps).

13 mai 1601. — Le Conseil municipal décide que « sera establi un casse-coquins » (*chasse-coquins*, autrement dit *archer de l'écuelle*), pour « mettre hors la ville tous ces poures estrangiers nouvellement venus », qui sont une charge et en même temps un danger pour la population (voir *Musée*, I, 169).

14 mai 1613. — « L'archevesque d'Arles, assisté des consuls, en profession avec la grant esglise, alla jusques au demy chemin de Fourques fere d'abjurations à ce meschant bestail [les sauterelles] que rendoient le soleil tout nébuleux. En aprez avoir fet leurs eufs, alloient mourir dans les roubines et fossez causant une grosse puanteur. » (Mém. de *L. Romany*, *Musée*, II).

19 mai 1746. — Mort de *Claude Sabatier*, archiviste et secrétaire de la commune. Son fils *Jean* lui succéda.

20 mai 1636. — Procession au Mas des Mourgues pour exorciser les vers qui dévoraient les vignes.

22 mai 1342. — Le viguier et les juges de la Cour royale ayant abusivement empiété sur l'autorité archiépiscopale, en faisant acte de juridiction sur le lieu de Trinquetaille, cassent et rétractent ce qu'ils ont ainsi fait, et viennent en cérémonie, précédés par leurs huissiers portant des cierges allumés, recevoir à genoux l'absolution au pied du maître-autel de l'église Saint-Trophime.

24 mai 1542. — Arrêt du Parlement de Provence portant inhibition d'injurier les juifs convertis (vulgairement appelés *retailats*) sous peine d'avoir la langue coupée.

26 mai 1524. — Menaces de guerre. Des commissaires

sont nommés pour visiter les remparts, diriger les travaux de défense et l'approvisionnement de la ville . . . , etc . . .

27 mai 1727. — Tremblement de terre — le plus violent, semble-t-il, dont nos *Annales* nous aient conservé le souvenir. C'était « à deux heures après minuit, raconte le chevalier de *Romieu* (1) ; je dormais (eh ! qui ne dort pas alors, si vous en exceptez certains petits maîtres occupés à la transformation, non des métaux, mais des nuits en jour) ; j'entendis comme un tonnerre souterrain ou comme un craquement ou collision de corps durs ; l'air retentissait d'un mugissement qui sortait des concavités de la terre. Toutes nos maisons tremblèrent ; nos vitres faisaient un bruit comme quand un lourd carrosse roule sur une rue . . . » — La secousse ébranla et endommagea plusieurs maisons, dit une autre relation contemporaine. Beaucoup de gens effrayés délogèrent et allèrent camper au Mouleyrès ou dans les champs. Les chemins conduisant à Saint-Honorat se remplirent de femmes et d'enfants chantant le *Miserere* et invoquant la miséricorde divine . . . Les consuls de Nismes, Beaucaire et Saint-Remy s'empressèrent, à cette occasion, d'adresser aux consuls d'Arles des lettres fort obligeantes.

28 mai 1652. — « Il est tombé, à 9 heures du matin, deux arcades de la place (des Hommes) qui ont tué deux jardinières et blessé deux autres personnes. » (Mém. de MM. *Paris*).

29 mai 1481. — Délibération du Conseil municipal portant que *per saber novellas, entendre tout et saber qui va ne qui ven, que se dis ne que se parla*, on enverra à Avignon *ung home de ben, affin qu'el nos arise de tout et nos mande soven novellas* . . . — Curiense manifestation des inquiétudes

(1) Dans une relation adressée à l'Académie de Marseille.

qui agitaient les esprits, sur de vagues rumeurs de guerre, la ville se sentant insuffisamment protégée par le débile successeur du roi René !

31 mai 1786. — Première inhumation dans le cimetière actuel.

E. F.

Revue bibliographique.

Le douzième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, paru il y a quelque temps, est consacré à notre région, car il a pour titre : *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinæ*.

Inutile de dire qu'il est l'œuvre d'un Allemand. Depuis longtemps nous sommes habitués à voir accaparer par nos voisins d'outre-Rhin presque toutes les questions d'érudition qui intéressent notre pays : ce sont eux qui ont les premiers étudié les plus anciens monuments de notre langue ; ils ont même pénétré dans l'étude de nos dialectes, et on ne saurait s'imaginer le grand nombre de thèses allemandes qui ont pour objet le provençal. Enfin, il y a environ vingt-cinq ans, ce fut un Allemand, Herzog, qui publia la première histoire de la Gaule Narbonaise et qui releva une partie de ses inscriptions.

L'ouvrage récent de M. Hirschfeld (4 vol. in-f°, Berlin) est avant tout, comme l'indique son titre, un recueil épigraphique. L'auteur a compris que toute étude historique devenait impossible, si elle ne s'appuyait pas sur une connaissance sérieuse des inscriptions, et c'est pour cela qu'il a commencé par relever avec le plus grand soin toutes celles qui paraissent avoir quelque importance. Ainsi l'examen d'un certain

nombre de bornes portant d'un côté les mots : *fines Arelatensium* et de l'autre les mots : *fines Aquensium*, nous démontre, comme le remarque M. Jullian (*Journal des savants*, février 1889) que la colonie latine d'Aix fut formée par le morcellement de la colonie romaine d'Arles. La colonie d'Arles appartient en effet au premier âge de la colonisation romaine ; elle fut fondée par J. César en même temps que Narbonne. Lorsque Auguste organisa la colonie latine d'Aquæ-Sextiæ, il détacha de notre territoire une petite partie et y établit la nouvelle colonie, qui n'avait pas plus de huit lieues dans sa plus grande dimension : la preuve en est dans la disposition des bornes que l'on a retrouvées aux environs d'Aix.

On voit par là combien de services pourra rendre à nos chercheurs le recueil épigraphique de M. Hirschfeld ; nous devons donc savoir gré à ce savant de nous avoir fourni de nouveaux éléments pour l'histoire de la colonisation romaine dans le midi de la Gaule.

A. D.

M É M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735--1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

Le 4 avril, 2^e feste de Pasques, M. Beche est parti pour Paris.

Le 24 mai, on a descendu le tableau de saint Etienne pour le dorer, et le 1^{er} septembre il a été placé au fond de la tribune qui est sur la grande porte de l'église (1).

(1) C'est le tableau de Finsonius qui décore l'église de Saint-

Le 22 août, M. Jéhan a pris possession de la cure de Sainte-Croix.

Le 12 septembre, M. Burin a épousé Mlle Fabre à Barcelonne.

Le 23 décembre, M. Mesnier est mort (1).

1764

Le 16 janvier, M. le marquis de Castillon est décédé et a été enseveli le 17 aux Cordeliers (2).

Le 27, M. Laville a été reçu lieutenant au siège (3).

Le 31, M. de Léautaud a épousé Mlle Francony. . . . — M. Laville père est mort.

Le 3 mars, les quarts du grand horloge ont sonné.

Le 6, M. Vestier aîné a épousé Mlle Laville cadette.

Le 26, M. de Grille Porcellet a épousé Mlle Gonne de Beaucaire (4).

Trophime. La tribune a disparu dans les travaux de restauration de cette église. (E. F.)

(1) Gaspard Mesnier, imprimeur. Son imprimerie, établie d'abord vis-à-vis les Grands-Carmes (1721), avait été transférée dans la maison appartenant aujourd'hui à l'hoirie *Rivas*, en face de l'hôtel-de-ville. (E. F.)

(2) Il s'agit ici de Jean-Pierre de Castillon, marquis de Beynes, né le 24 septembre 1718, marié en 1737 avec Marguerite-Félicité de Serre La Roque d'Entraigues, morte le 24 mars 1789. (Voir *Bonnemant*, Nobiliaire, I, verbo Castillon, p. 6). — « Les excès qu'il a faits l'ont tué à l'âge de 45 ans. . . . Le président d'Entrecasteaux a épousé depuis quelques années sa fille unique. » (Livre de raison d'Honoré Balthazar) — E. F.

(3) S'il faut en croire l'abbé *Bonnemant*, « il avait l'esprit aussi épais que la robe des Frères de la Doctrine Chrétienne, vulgairement appelés *Frères ignorants*, qu'une ferveur passagère lui avait fait porter deux ou trois ans pendant sa jeunesse. » *L. Bonnemant*, Relat. de ce qui s'est passé à Arles à l'occasion de la mort du roi Louis XV. — Ms 58 à la bibliothèque d'Arles [*Relations*] p. 2. — E. F.

(4) « L'an 1782 et le 10 du mois de juillet, Paul-Joseph de Grille, mari de Marguerite Gonne, est mort à Naples, sans laisser postérité, les enfants qu'il avait eus de sa femme étant morts en bas-âge. Par sa mort, la branche des Grille de la Tour du Fabre est éteinte, et il ne reste plus des différentes branches des Grille, autrefois fort multipliées à Arles, que celle du marquis d'Estoublon. Paul-Joseph de Grille étoit comme errant et vagabond ; il avoit vécu sans sentiments d'honneur, il est mort de même.

Le 2 avril, M. Dubrau s'est noyé (1).

Le 1er mai, M. de Jonquières a épousé Mlle de Pérignan.

Le 11, Mme de Gageron est partie de Rome. (Nota que M. d'Aubeterre étant arrivé à Arles le 19 novembre 1763 et parti le 26 pour aller à Rome, fut prié par Mgr l'archevêque de s'informer de ladite dame de Gageron).

Le 13, M. de Laurens de Beaujeu, chanoine, est parti pour Paris avec le R. P. de Beaujeu, son oncle.

Le 22, M. Laville, lieutenant, a épousé Mlle Vigne.

Le 26 may, M. de Nicolay a été reçu conseiller (2).

Mme de Gageron, qui manquoit depuis 22 mois, a pris le voile blanc des mains de l'archevêque aux Ursules de Salon, le 6 juin.

Le 3 juillet, M. de Coëtlogon a épousé M^{me} de Vaquières (3).

Depuis quelques années, il avoit été s'établir à Paris, d'où il fut enlevé par ordre du gouvernement pour être enfermé dans une citadelle. Il n'en est sorti que pour aller finir ses jours en Italie, méprisé, haï et comme exilé. (Bonnemant, *Nobiliaire*, 1, verbo Grille, p. 15). — E. F.

(1) « Joseph de Bonjol Dubrau se noya volontairement dans le Rhône le 1er avril 1764. Il n'était point marié. » (Bonnemant, *Nobil.*, 1, verbo Bonijol, p. 3). — E. F.

(2) Joachim Guillaume de Nicolay, conseiller au Parlement de Provence, était fils de Guillaume de Nicolay, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de Charlotte-Anne Cardinal-Destouches. Il se maria à Aix, paroisse Saint-Sauveur, le 19 mars 1777, avec Marie-Magdeleine-Dorothée de Laugier, fille de noble Antoine-Louis-Roch de Laugier, seigneur de Saint-André, contrôleur général des domaines et bois de Provence.

L. M.

(3) Le 3 juillet 1764, demoiselle Marguerite-Eugénie-Bernarde-Thérèse Roy de Vaquières, fille de François-Louis-Joseph Roy de Vaquières, écuyer, et de Marie-Marguerite Besson, épouse messire Alain-Emmanuel-Félicité, marquis de Coëtlogon, fils de feu Charles-Elisabeth marquis de Coëtlogon et de Marie-Françoise de Veteris du Revest. — Registres de la paroisse Saint-Martin. — « Il faisoit sa résidence en Bretagne, mais son peu de conduite l'obligea d'en sortir. Il trouva Arles sur son chemin ; il fut épris des charmes de la demoiselle de Vaquières, la demanda et l'obtint en mariage. On ne peut lui refuser de l'esprit, mais il est singulier, homme à projets, accablé de dettes et grand partisan de feu Jean-Jacques Rousseau. » (Abbé Bonnemant. *Nobiliaire*, 1, verbo Coëtlogon). — E. F.

(A suivre.)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

ORIGINES DU MUSÉE LAPIDAIRE.

—

II.

(Suite et fin).

Plusieurs maisons particulières se faisaient honneur de montrer aux étrangers quelque riche dépouille des monuments romains ; des fragments antiques étaient entrés dans la décoration de quelques-unes d'entr'elles ; d'autres étalaient hardiment d'audacieuses contrefaçons.

Mentionnons, parmi ces dernières, la maison aux rinceaux ornés de bucrânes de la rue de la Miséricorde. Parmi les autres, celle de l'avocat Aymard jouissait, même au loin, d'une certaine notoriété. Cette maison, située dans la rue Castillon, avec façade latérale sur la rue Balechou (jadis rue de Boussard) appartient aujourd'hui à la famille Artaud ; elle conserve encore, à l'intérieur, « des sculptures d'une admirable perfection, représentant des scènes grotesques qu'on croirait échappées à l'imagination capricieuse de Callot, tant elles ont de ressemblance avec les dessins de ce peintre »

(H. Clair). Des inscriptions décorent l'imposte des fenêtres. Des fragments d'antiquité, provenant, selon toute apparence, de l'Arc admirable ou du palais de Constantin, se voient encore, encastrés à hauteur d'échelle, sur la façade orientale (rue Balechon) (1).

L'hôtel voisin, qui était alors la propriété du procureur Simon, et dont une restauration récente atteste en même temps le goût éclairé du propriétaire et le talent de l'architecte (2), avait également ajouté quelques marbres antiques aux détails maniérés de son style Renaissance.

Quelques pas plus loin, on pouvait voir, dans la maison Paultrier, une intéressante inscription romaine, malheureusement incomplète, qui exerçait depuis longtemps la sagacité des archéologues (3).

Non loin de là, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom des Cordeliers (4), un sarcophage antique, orné d'une inscription malheureusement un peu fruste, décorait le vesti-

(1) Jacques-Guespin Duclou de Vaucontard, intendant de l'archevêché sous l'épiscopat de Mgr de Barrault, avait habité cette maison. Quoiqu'il fût de petite noblesse, il affichait, ainsi que sa femme Anne d'Olivier, de hautes prétentions ; il aimait l'éclat, l'apparat, avait le goût du luxe et des arts. Je suis porté à croire que les particularités remarquables de cet hôtel remontent à lui.

(2) Ne commettons pas l'injustice d'oublier le constructeur qui a si habilement concouru à l'exécution ; on reconnaît à l'œuvre le spécialiste stylé aux délicatesses de l'art ancien.

(3) Voir *Estrangin*, descript. de la ville d'Arles, p. 223-224. — La maison Paultrier (autrefois *Clément*, procureur (1655) est située dans la rue Loinville et appartient au savant conservateur de notre Musée lapidaire.

(4) Elle s'appelait alors rue de Lédénou ; par contre, la rue dite aujourd'hui de la Miséricorde portait le nom des Cordeliers, dont elle longeait le cloître. L'ancien hôtel de Lédénou (plus tard hôtel Miollis) est cette grande maison qui fait face au nouveau monastère des dames de Saint-Charles.

bule d'une maison bien connue des curieux. Cette maison était l'ancien hôtel de Romieu, appartenant alors au baron de Lèdenon ; elle avait jadis la réputation d'un logis aimable, ouvert aux savants, aux littérateurs, aux artistes, et renfermait, du temps de ses anciens maîtres, un riche cabinet d'antiquités. M. de Lèdenon, petit-neveu du chevalier de Romieu, avait maintenu cette tradition d'hospitalité courtoise, mais non point la riche collection dont il conservait à peine quelques épaves ; quant au vernis académique de la maison, il en avait gaîment fait le sacrifice à un certain renom culinaire très légitimement acquis, d'ailleurs, dans les fréquentes agapes de la confrérie des Pénitents blancs, dont il était le prieur.

La tour occidentale des Arènes où « perchait » l'abbé Compagnon, réservait à son tour d'agréables surprises aux amateurs d'antiquités qui savaient braver la fatigue d'une pareille ascension.

Le cloître des Cordeliers, la maison de la Dominante (ci-devant maison Giffon), l'hôtel-dieu Saint-Esprit, la maison de l'Oratoire, celle des Jésuites, etc....., avaient tous à montrer quelque antiquité.

L'ancien hôtel d'Arlatan (aujourd'hui maison Chapus, rue du Sauvage) recélait dans une de ses caves, au milieu d'autres débris, une grande urne antique de marbre blanc.

L'ancien hôtel de Rebatu, au coin des rues Barrême et du Collège, exposait à la curiosité des passants le cippe de Carisus.

La maison du *Four qui passe* étalait sur sa façade un remarquable échantillon de mosaïque romaine.

Une autre de la place Saint-Esprit avait comme arboré au sommet de sa façade une sorte d'emblème ailé, paraissant

envolé de quelque temple de Priape, et que les bonnes gens prenaient pour une colombe et croyaient être les armes parlantes du quartier.....

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les maisons qui se paraient de quelque épave de l'antiquité. La plus modeste peut-être, mais sans contredit la plus visitée, était celle qu'habitait l'abbé Bonnemant. Ce docte et intrépide collectionneur avait transformé sa demeure, depuis la cave jusqu'au grenier, en un véritable musée, où venaient peu à peu s'aligner le long des murs, chassant les meubles, toutes sortes de fragments, provenant quelquefois de rapines nocturnes (1).

Mais à côté de ces précieuses reliques de la vieille cité romaine, combien d'autres avaient disparu ! Que de pertes irréparables causées par un vandalisme inconscient ou une indifférence coupable ! Si, comme nous l'avons dit, des monuments importants, d'un déplacement difficile, avaient pu disparaître ainsi, on devine ce qu'il en était de ces milliers de menus objets, monnaies, médailles, bijoux, etc. ... qu'on découvrait presque à fleur de sol et en si grand nombre.

Savait-on seulement ce qu'étaient devenues les riches collections de Valériole, du chanoine Pierre Saxy, du conseiller Terrin, des deux Romieu, d'Antoine et Nicolas Agard, du conseiller Rebatu ? (2)

(1) Nous avons raconté (*Musée*, V, 116) sa curieuse mésaventure à l'occasion d'un débris antique qu'il essaya d'arracher nuitamment à l'angle du couvent de la Miséricorde, en face de l'hôtel de Cays (1778).

(2) Il est permis de supposer qu'une part de ces collections avait pris le même chemin que le fonds de Trophime Agard (orfèvre et antiquaire) qui eut l'emploi qu'on va lire : — Délibération du conseil municipal du 1er mai 1670 : Les consuls exposent que

Et celles moins connues, mais qui n'étaient pas à dédaigner, de M. de Laurent, de l'abbé Flèche, de François Remuzat, du docteur Giffon, des avocats Arnaud et Borel, de Jean-Louis Brunet, de Toche, de François Peilhe, d'Amat de Graveson, de Jacoty, de J.-B. Sauret, de Reybaud et de tant d'autres ?

Personne, peut-être, ne sentait plus vivement que le Père *Dumont* le regret de toutes ces pertes ; c'est pour cela qu'il avait hâte de réunir sous une main conservatrice et tutélaire tout ce qu'il était possible encore de sauver ; il nourrissait de grands projets que le manque d'argent et d'appui empêcha d'éclore ; il aurait voulu vérifier l'exactitude de l'antique croyance populaire : *Ditior Arclas sepulta quàm viva* ; il se plaisait à répéter qu'Arles serait encore la *Rome des Gaules*, si l'on voulait arracher au sol qui les recouvre tous ses anciens monuments.

EMILE FASSIN.

« comme M. Des Touches avoit ordre du Roy de faire passer par ceste ville et loger à Trinquetaille 3000 hommes de pied, estant ledict sieur venu exprès pour donner ordre dudiet logement, ce qui auroit mis lesdicts sieurs consuls dans un grand soin, néantmoins sur l'advis qui leur fust donné par des personnes de considération comme ledict sieur Des Touches s'estoit extrêmement affectionné à des médailles du cabinet du sieur Agard et que ung présent d'icelles, qui ne cousteroit que 300 livres, pourroit l'obliger à divertir ledict passage, ils auroient receu ledict advis et fait mettre à exécution, qui a heureusement réussy....., lesquelles 300 livres ils supplient le conseil d'admettre. Lequel a approuvé. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—
Errata à corriger.
—

Peu de villes anciennes peuvent se flatter d'avoir, autant que la nôtre, passionné les archéologues, les artistes, les savants, et d'avoir été mieux étudiées et mieux comprises. La ville d'Arles a donné naissance, dans ces deux ou trois derniers siècles, à une véritable pléiade d'érudits ; ce qu'ils ont versé de flots d'encre pour décrire et expliquer nos antiquités est inimaginable ; leur œuvre est immense, admirable, désespérante pour les quelques rares glaneurs qui osent s'aventurer dans leur sillon. Qui donc oserait refaire, après *Clair*, le rapport sur les *monuments d'Arles antique et moderne* — les *études sur Arles* après *Estrangin* — le *Guide du Voyageur* et les *Monographies arlésiennes* après *Jacquemin*, etc. ? Cependant, à y regarder de près, pour si complètes qu'elles soient, ces productions, issues d'un seul jet, ne sont pas des œuvres définitives. Elles ne satisfont qu'à demi le touriste patient qui cherche, qui explore, qui creuse et veut tout approfondir. Elles se ressentent trop de la fiévreuse ardeur qui présidait à leur conception et de la précipitation de leur naissance. Disons le franchement : elles ne sont pas assez expurgées ; une foule d'erreurs les déparent ; d'inexplicables contradictions, de singulières méprises, des anachronismes outrés y confondent parfois la raison ; d'innombrables coquilles d'imprimerie, souvent difficiles à reconnaître, y défigurent les noms, altèrent les dates et achèvent de déronter le lecteur.

Un grand travail de révision est à faire ; la vérité histo-

rique réclame ses droits; ils seront notre excuse pour l'œuvre de redressement que nous allons entreprendre — non sans grande témérité, nous l'avouons humblement, mais avec cette fortifiante conviction qu'étudier son pays, c'est l'aimer et lui être utile.

I.

A tout seigneur tout honneur ! Commençons par les *Monuments d'Arles*, de notre vénéré maître à tous *Honoré Clair* (1).

Ouvrons ce livre à la page 147, nous trouvons la note suivante :

« *La construction de l'hôpital Saint-Lazare fut commencée le 16 avril 1556 et terminée en moins de deux ans.* »

— Le fait ainsi présenté manque d'exactitude. C'est en 1442 que la ville entreprit la construction de cet hôpital :

« Le 12 aoust MCCCCXLII, d'autant que les scyndics ont jà commencé le bastiment de la maison de l'église de Saint-Lazare sans la permission de la dame abbesse de Tarascon de qui lad. place relève, et qu'elle en avoit fait plainte, fut délibéré que le conseil la prieroit de consentir audict bastiment et que au cas qu'elle ne le voulut, faire ladicte église et maison nonobstant son refus continuée et parachevée. . . . » (Ms 809 de la Méjanès, p. 351 — *ibidem*, ms 806

(1) Il m'écrivait en novembre 1880 : « — Permettez-moi de faire appel à votre loyale amitié. Vous avez eu la patience de lire en son tems les *Monuments d'Arles* où vous avez remarqué des erreurs de dates — et plutôt à Dieu qu'il n'y en eût pas d'autres ! — Si vous en avez gardé le souvenir ou la note, auriez-vous l'obligeance de me les communiquer ? Elles seront reçues avec reconnaissance et utilisées dans une nouvelle édition..... si je me décide à la faire. » — E. F.

— etc. . . , etc. . . Les preuves abondent). L'hôpital Saint-Lazare existait donc depuis plus d'un siècle en 1556 (1).

Dans le même ouvrage, page 150, en note :

« *L'église ou chapelle SAINTE RÉHÉODE aux Aliscamps.* »

— Le nom est estropié : lisez SAINTE-THÉODE (voir *Duport, Eglise d'Arles*, p. 408).

Ibidem, page 154, note :

« *En 1654, la ville fit don à Charles IX d'une grande quantité des plus beaux tombeaux du cimetière.* »

— Le fait est à peu près exact, la date ne l'est point. On a compris qu'il faut lire 1564.

Ibidem, p. 160.

Après avoir parlé de l'arceau des Aliscamps, l'auteur ajoute : « *Sous sa profondeur se cache un tombeau qu'on dit être celui du malheureux duelliste. Il est surmonté d'un écusson qui aurait appartenu à la famille de La Tour.* »

— Cette tombe et cet écusson appartenaient à la famille de Romieu (voir *Joseph Seguin, antiquités d'Arles*, II, 27).

Ibidem, p. 160, et *Table des matières*, p. 3 :

« *La chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, aux Aliscamps, fut fondée en 1419 par la famille des Porcelets.* »

(1) J. J. Estrangin, dans sa *Description de la ville d'Arles antique et moderne*, partage cette erreur en donnant toutefois une date différente (1656).

— L'acte de fondation (testament de *Jean de Porcelet*) est de 1451 (notaire *Pangonis*, f° 135. Voir Musée, V, 141).

— *Ibidem*, (par *H. Clair*), page 176, ligne 20 :
« Saint-Vincent de *Canois*. » — Lisez *Canois*. L'église Saint-Vincent de *Canois* était au midi de la Tour du Brau, qui portait au XI^e siècle les noms de *Marseanico* et *Marscanico* (dérivés probablement d'une dénomination romaine telle que *Marcellianica villa*).

— *Ibidem*, ligne 24 : « Saint-Pierre de-Thort-de-Villeneuve-de-Montille. »

L'auteur paraît avoir confondu, sous une dénomination unique, trois églises absolument distinctes et éloignées l'une de l'autre : 1^o Saint-Pierre-du-Tor, dans le voisinage du domaine qui porte encore ce nom. — 2^o Saint-Pierre-de-Villeneuve, à Villeneuve. — 3^o Notre-Dame des Montilles, sur le territoire du Mas d'Eymin.

Il oublie de mentionner, au nombre des prièrès :

La Sainte-Trinité de Boismanx, fondée en 1178.

Saint-Médier (*Stus Emetherius*) qui remontait à une époque antérieure à l'an 1000.

Saint-Roman, près Badon (1213)... etc...

Parmi les églises :

Saint-Martin de *Camaria* (897). — Saint-Denis (1088). — Saint-Sisinius (1213). — Saint-Laugier (1378). — Saint-Etienne, Saint-Jean de *Néjano*, *Néjan* ou *Inogean* (*Cuciana Villa?*) près le Pont de Rousty. — Saint-Pierre de Méjanes (1221). — Saint-Pierre de Fabressana (*Fabriciana villa?*), près Palunlongue..., etc... E. F.

(A suivre).

EPHÉMÉRIDES.

1^{er} juin 1672. — « S'est levé un grand vent qui a continué jusques au 3. . . sy fort impétueux qu'il a fait un dégât considérable aux bleds, vignes, oliviers et arbres fruitiers. » (Mémoires de MM. Paris).

2 juin 1453. — Des pirates catalans ayant fait un incursion en Camargue, quelques jours auparavant, et ayant emmené des prisonniers, le conseil municipal délibère de souvoyer 50 arbalétriers étrangers pour la garde du territoire.

3 juin 1727. — Tremblement de terre.

4 juin 1364. — L'empereur d'Allemagne Charles IV est couronné roi d'Arles dans l'église Saint-Trophime, par l'archevêque Guill. de la Garde.

5 juin 1654. — Les religieuses du Refuge s'établissent à Arles et s'installent provisoirement dans le prieuré de Saint-Antoine *le vieux*.

6 juin 1398. — La communauté emprunte 400 florins aux juifs d'Arles pour lever des soldats et chasser l'ennemi.

7 juin 1771. — Mise en place du nouveau pont de bateaux sur le Rhône.

8 juin 1642. — Le cardinal de Richelieu, se rendant au siège de Perpignan, s'arrête à Arles sur l'invitation des consuls et loge au Grand-Prieuré.

9 juin 1810. — Adjudication du travail de démolition de la porte Saint-Etienne, attenante à l'archevêché (voir notre *Musée*, I, 49-52).

11 juin 1760. — Naissance (à Arles) de *Jacques Réattu*, peintre d'histoire.

13 juin 1708. — Bénédiction de l'église des capucins à Trinquetaille. C'est l'église paroissiale actuelle.

14 juin 1778. — Emeute des moissonneurs à la place des Hommes, occasionnée par la modicité des salaires.

15 juin 1637. — « L'archevêque bénit le cimetière de l'hôpital, dans le pré de M. Mandrin » [aux Muraillettes]. — Mém. de MM. Paris.

16 juin 1765. — Grands débats entre le chapitre métropolitain et les bénédictins de Montmajour à l'occasion d'un bedeau que ceux-ci s'avisèrent d'introduire à la procession de Saint-Julien. Le public s'amusa beaucoup du zèle d'un huissier posté au travers de la porte de l'église pour verbaliser contre l'intrus.

17 juin 1471. — On fortifie à la hâte le mas de *Paulet*, en Camargue, et on y transporte une pièce d'artillerie (une *serpentine*) en prévision d'une descente des Catalans. Les pirates catalans, plus entreprenants que les Barbaresques, étaient la terreur de nos *ménagers*. Des cavaliers (ordinairement des gardiens de juments) surveillaient constamment l'estuaire du Rhône et dénonçaient leur approche par de grands feux qui étaient le signal d'un sauve-qui-peut sur toute la ligne. Le domaine du *Manusclat* (autrefois *Malusclat*, mal brûlé) doit sa dénomination à quelque exploit de ces bandits. Le nom de *Catalan* est resté dans notre idiome pour désigner un ravageur, un larron.

18 juin 1739. — Dom *Vincens*, de la congrégation de Cluny, orateur sacré, savant théologien et canoniste, né à Arles en 1661, meurt à Paris, à Saint-Martin-des-Champs.

19 juin 1399. — « Tombet tempesta de peiras am plucia amb aurage trasque fort, e las peiras eran grosas coma un luon de galina e de plus grosas, e fes mot grant damage... » (Bertrand Boyssset. — *Musée*, III, 58).

20 juin 1613. — La commune donne à prix-fait la construction d'un arsenal pour loger son artillerie.

24 juin 1789. — A 10 heures et demie du soir, un orage épouvantable avec tonnerres et grêle abîma toutes les récoltes, tous les bleds, vignes et jardins, depuis le château de Montpaon jusqu'à celui d'Albaron (ms Pomme).

24 juin 1468. — Le conseil de ville nomme une commission de quatre membres pour réviser « les statuts et style de la sousclavaiererie. »

25 juin 1704. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne, fils de Louis de France, duc de Bourgogne.

26 juin 1736. — L'évêque de Castres, *Honoré de Quiquéran de Beaujeu*, meurt à Arles, sa patrie, à l'âge de 84 ans. « Il aurait eu sans doute plus d'honneurs après sa mort, dit l'abbé Bonnemant, s'il eût été uni de sentiments avec Mgr l'archevêque. »

28 juin 1662. — Mort de *François de Rebatu*, conseiller au siège d'Arles, « assez bon poète latin, très médiocre antiquaire, pitoyable versificateur français » (Bonnemant). Il a beaucoup écrit sur nos antiquités.

29 juin 1583. — « Accommencea à venir l'eau [de Craponne] et tomber dans les marais. » (Mém. de Loys Romani).

30 juin 1729. — « Sur les 6 heures du soir, il tomba des grêlons de la grosseur d'un œuf de poule en si grande quantité pendant une demi-heure, qu'il y en eut de suite un pied dans les rues. Une innombrable quantité de tuiles et de vitres furent brisées. Tout autour de la ville, à une lieue à la ronde, les vignes furent entièrement ruinées ; il ne resta pas une grappe. Les blés, qui n'avaient pas encore été

moissonnés, furent comme fauchés. Les fruits, les oliviers furent perdus. . . . » (Ms 788 à la Méjanès).

E. F.

(A suivre).

IMPOTS ET DROITS FÉODaux

Voici le détail de quelques redevances singulières usitées jadis en Provence et recueillies en diverses localités :

Bêtes de somme : 6 deniers par chacune oreille.

Mule neuve, chival poulain, ânon et viau, au passer, franc [de droit].

A mulets, chivaux et roussins faits, un fardel au choix du seigneur ou de son fermier, à porter ou traîner une heure, sans fenage (1).

A bœufs, une heure de charrue forte, sans fenage.

Meneurs de chivaux, un sol par chacun pied, si mieux n'aiment faire porter jusqu'au châtel voisin le seigneur qu'ils remercieront de sa merci.

Homme à pied, chaussé ou non, mendiant ou vilain, fera quatre soubresauts.

Histrions, baladins, mimes et saltimbanques feront jieux, exercices et gentilleses, présente madame, puis au passer francs [de droit].

Fourgoniers, lippeurs et gens de bonne chièrè laisseront pièce cuite pour le régal du seigneur, et si n'est au manoir, pièce crue au fermier.

(1) C'est-à-dire sans que le seigneur ou son fermier soient tenus de les nourrir.

Mareyeur doit un poisson bon à mettre en sauce verte, l'espèce au choix du seigneur.

Pèlerin dira sa romance.

Hérétique professera foy, sinon fouetté.

Juif mettra chausses sur son chief, dira un *Ave en parler du pays* (1); si ne veult, fera chemin avec coutigs, soufflets et croquignolles.

Maure jettera son turb (2) et payera, avec sols trébuchans à la porte du châtel, un chaperon au fermier.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire de l'Université d'Aix, par le D^r Félix Chavernac — 1^{er} fascicule (140 pages), prix 2 fr. 50. A. Makaïre, libraire-éditeur, Aix.

— Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon (1303-1794), par le D^r Victorin Laval, médecin-major de 1^{re} classe de l'armée. — Tom. I, *les Origines et l'organisation*. Paris, E. Lechevalier, libraire; Avignon, Seguin frères, imprim.-éditeurs.

MÉ MORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735—1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1764 (suite).

Le 17 aoust, M. Balechou, graveur, est mort à Avignon (3).

(1) La précaution était bonne; impossible de s'en tirer en marmottant quelque grimoire.

(2) Turban.

(3) Le célèbre graveur arlésien était fils d'un marchand bou-

Le 31 juillet, M. Brenguier est mort.

Le 14 septembre, M. l'abbé de Beaujeu est décédé. Le Chapitre a nommé M. de Cays audit canonicat, et Mgr l'archevêque a nommé M. de Castellet au canonicat de M. de Cays (1).

Le 14 octobre, le Père de Maubec, prieur des Augustins, est décédé.

Le 22 octobre, M^{me} de Lagoy s'est accouchée d'un garçon qu'on a baptisé le 27.

Le 23, M. Bouchaud de Bussy a épousé M^{lle} Vidalon.

M. de Monclar (?) a reçu ordre de poursuivre vivement le Père Moreau, capucin du Martigues, qui dit en prêchant le sermon de la Trinité aux Mathurins de Tarascon « que nous étions encore sous l'empire de Néron », et se déchaina contre le Roy et les Parlements.

Le 8 novembre, M. Giraud, conventuel, a été nommé à la bénéficesure qu'avait M. de Castellet, par les juspatrons laïques, et il a pris possession le 9.

Le 29, Mr Eymini a épousé M^{lle} Sauvan.

Le 17 décembre, M^{me} de Lagoy est décédée ; on l'a ensevelie le 18 aux Augustins.

1765.

Le 22 janvier, M^{lle} Lyon a épousé M. Rousseau de Carpentras.

Le 12 février, M. Bègue est mort.

Le 22, Babouillon, maître-maçon, ravisseur de la sœur de Gageron, est mort (3).

tonnier de la rue Barrême. Il habitait Avignon, où il était en exil, « au bout de la rue *Portail-Mayanen*. » (E. F.)

(1) « Vers le milieu de septembre 1764, l'abbé de Castelet de la Calmette, mon ancien ami, a été nommé à un canonicat d'Arles vacant par la mort de l'abbé de Beaujeu de Ventabren. Bontems, Féraud, Ripert et moy allant à Marseille nous le trouvâmes à Saint-Martin-de-Crau le lendemain de sa nomination, arrivant de Grans où il était secondaire. » (Livre de raison d'honoré Balthazar) — E. F.

(2) Procureur général au Parlement de Provence. (E. F.)

(3) Voir ci-devant, p. 63, note.

Le 3 avril (mercredi saint), M^{me} Germain ainée est décédée.

Le 10, M. Moreau, avocat, a épousé M^{me} Peiquant.

Le 15 avril, on a commencé la fondation de M^e de Beauchamp qui porte qu'on chantera à Sainte-Anne, tous les lundis de l'année, à 5 heures du matin, une grand'messe de requiem, et qu'on donnera la bénédiction à 10 heures.

Le 17, M. Eymini cadet est mort.

Le 20, M. Fabre, bénéficiaire, sous-sacristain, est mort. Le Chapitre a donné sa bénéficiaire à M. Artaud, conventuel.

Le 25, M. Lombard a prêché le sermon de Saint-Marc (1), et l'année d'auparavant ç'avait été le Père de Castellet, cordelier.

Le 2 mai, le Chapitre a nommé M. Audibert, baïlon, à la bénéficiaire vacante par la mort de M. Imbert, décédé à Avignon.

Le 12, M^{me} de Grille-Montblanc est décédée d'une apoplexie qui luy prit chez M. de Nicolay. Ensevelie aux Dominicains. Agée de 58 ans.

Le 8 juillet, on a enseveli M. Blezin (2).

Le 9. M. le chanoine Pillier est mort à son mas.

Le 7 aoust, le R. P. Moutet, recollet, est mort âgé de 99 ans 6 mois (3).

(A suivre)

(1) Autrement dit *Sermon des Antiquités*. (Voir ci-devant, p. 63, aux éphémérides d'avril.)

(2) « *Blazin*, avocat *ad honores*, grand épicurien », membre d'une « espèce d'académie d'où il est sorti quelques bons vers, mais pour l'ordinaire caustiques et parfois un peu trop gaillards. » (L. Bonnemant). Voir *Musée*, I. 82. — E. F.

(3) Le Père *Gélase* (dans le monde Gélase Moutet) était « enfant d'Arles ». Religieux de bonne mine, doué d'un certain talent de parole qui attirait le public à ses sermons, habile administrateur, aussi zélé pour le temporel que pour les intérêts spirituels de son ordre, actif, remuant, et avec cela bienfaisant et tout à tous, il jouissait dans Arles d'une grande popularité. Gardien du monastère d'Arles, il entreprit et mena à bonne fin la construction du magnifique couvent des Recollets qui coûta plus de 200 mille livres; « l'industrie du pauvre franciscain, dit l'abbé *Bonnemant*, tournit abondamment à la dépense. »

E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE D'ARLES.

I.

Le Bourreau.

La ville d'Arles avait autrefois un bourreau « en titre d'office. » Il portait le titre de *carnacarius Curie Arclatis* (1269) ou de *carnifex* (1445) ou de *executor justicie* (1457). Il cumulait avec cette fonction — le cumul est de tous les temps et de tous les régimes — celle de *balayeur public*. Il percevait pour ce double travail, suivant les époques, tantôt un traitement fixe et annuel de 40 florins (1), tantôt un

(1) Voir aux archives d'Arles, *Conseils*. 12 août 1445. — Avec le temps et vu l'augmentation du prix de chaque chose, la somme fut portée à 42 florins (19 mars 1503, 1507, 1520, etc.)...

salaire éventuel pour chaque exécution (1), le plus souvent une simple aumône, *amore Dei*, pour l'amour de Dieu (2).

Il obtenait aussi, de temps à autre, quelques petites gratifications, quand il avait bien rempli son office, ou tenu « les places nectes » à la satisfaction du public (3).

On finit même par lui allouer un équipement complet, de

(1) — 1463. — Détail des frais d'exécution de Françoise Michel qui avait tué pendant la nuit son mari Jacques Édouard dit *Fromagi* :

A l'exécuteur, 5 florins ;

Au même, pour ses gants, 1 gros ;

Au barbier qui a fait la toilette de la patiente, 5 sols ;

Pour le coq accroché à la potence, 2 gros, etc... (Voir *Musée*, V, 107, 108).

— 1580. Dépense de 15 florins 10 sols pour 7 paires de chaussures baillées au valet de bourreau pour l'exécution de la femme qui avait caché la peste jet aux 6 *barrals* (*bourras* = croquemorts) fournis par l'hôpital (*Comptes trésoraires*).

— 1580. Autre paire de souliers au valet de bourreau pour avoir donné le fouet à un infirmier prévaricateur. (*Ibid*).

— 1582 « Dix florins à Barthélemy Portanelle pour son avènement à l'emploi de bourreau et pour avoir coupé l'oreille à un malfaiteur » . . . (*Comptes trésoraires*) Etc., etc.

(2) — 1457. Aumône de 10 florins, *amore Dei*, à l'exécuteur de la justice pour sa nourriture pendant un an. — C'était évidemment un gage annuel qu'on dissimulait sous le nom d'aumône pour ne point attacher l'idée d'une rémunération officielle à un emploi qui était un objet d'horreur.

— 1551. . . . « Pour l'entretien de l'exécuteur de la haute justice, qui n'a de quoy vivre et s'est plainct au présent conseil, a esté conclud que lui seroient payés 12 sols, ainsi que anciennement estoit la coustume, en tenant les places nectes, ainsi que faisoient les aultres. . . » (*Arch. d'Arles, Conseils*). Etc.

(3) « Ausida la supplication del paure mestre *Johan de Borges* exequitor de justicia, facha en lo present conselh, es estat ordenat que sie comprado ald. exequitor una rauba per lo thesaurier, jusques à ung escut. . . » (*Conseils*, 14 décembre 1495).

— « Sur la requeste présentée par *Jean Quintin*, exécuteur de la haute justice, a esté accordé qu'il lui sera acheté deux *rodes* pour son tumbereau, pour qu'il puisse lever et charrier les immondices qui sont par la ville, et faict une robe de colleur, aux lins qu'il soit recogneu. . . » (*Conseils*, 18 septembre 1580), etc.

pied en cap, « aux fins de le faire reconnoistre (1), » et comme il ne trouvait pas à se loger, on lui permit de s'installer dans un petit « bâtiment ruineux (2), » puis dans une sorte de « guérite » appartenant à la commune (3).

Le métier de bourreau voulait un apprentissage, et, si honni qu'il fût, n'excluait pas un certain point d'orgueil chez celui qui l'exerçait avec art. Avec les mœurs barbares du moyen-âge, il n'était pas sans exemple qu'une exécution réussie provoquât des applaudissements.

Il ne suffisait pas, en effet, de savoir manier le glaive ou brandir la hâche ; nombreux et variés étaient les services que la justice de l'époque réclamait des bourreaux. « Communément, dit un vieil auteur, le bourreau fait son office par le feu, l'espée, la fosse, l'escartelage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillory ou eschafaud ; par le carcan et par telles autres semblables peines,

(1) « Lo thesaurier a pagat per los abillhamens del borrel so es per XIV pans de drap per una rauba, ung gipon et ung par de causas et la fayson so es la somo de huich florins sept gros... » (*Conseils*, 20 janvier 1498).

(2) — 1598. ... « Pour le prix d'une petite maison appartenant à la communauté, située derrière la paroisse de St-Cile, qui souloit estre l'habitation de l'exécuteur de la haute justice. . . . » etc. (Livre de raison d'*Aut. Peinct.* — Voir notre *Musée*, V. 85).

(3) — 18 mars 1643, notaire *Jean Daugières* : « Vente par la commune à Marie Reynaud, femme d'Antoine Yvareu, menager, d'une partie de la plateforme, au levant de la porte du Marché-Neuf, confrontant : du midi, *P'establon* de la commune au-dessous de la guérite du bourreau. . . . » (f° 184 du reg. de 1642).

— « En 1726, la ville fit démolir un petit bâtiment ou tour sur les murailles de la ville, près la porte Marcanou, qui servait autrefois de logement à l'exécuteur de la haute justice, lequel bâtiment était depuis longtemps inutile et en fort mauvais état. » (*Annales* de 1701 à 1778, II, ms aux archives d'Arles).

selon la coutume, mœurs et usages du pays. . . . » Il fallait donc que le bourreau, qui répondait du patient, connût le maniement de ces terribles engins de torture et de mort, sût appliquer la question, ordinaire et extraordinaire, graduer les tourments, modérer ou exaspérer les souffrances, torturer sans ôter la vie ou mettre à mort sans *bourrèlement* et sans douleur, selon ce que la justice avait ordonné.

Toutes ces pratiques barbares du moyen-âge, notre ville les a connues, adoptées, conservées longtemps. Le bourreau, avec son terrifiant appareil, était alors un instrument nécessaire de gouvernement, une garantie d'ordre et de sécurité. Du XIII^e siècle au XVI^e, la ville d'Arles s'était entourée d'instruments de supplices comme d'une barrière contre les *malandrins*, les traîtres, les *faydits*, les routiers, les ribauds et les *tuchins*. A un millier de pas des murailles, au bord de la route, aux bifurcations des chemins, de toutes parts d'où pouvaient venir les malfaiteurs, des croix et des gibets étendaient leurs bras menaçants pour inspirer aux passants de salutaires terreurs et rappeler au crime impuni l'inévitable expiation dans une autre vie (1). Ces gibets, construits ordi-

(1) A la suite de la terrible nuit du *Mal Saint-Jaume* (24-25 juillet 1384) on vit fonctionner pour le supplice des *Tuchins* :

1^o La potence en forme de roue de la *Porte-Agnel*.

2^o La potence de la porte de la Cavalerie.

3^o Les fourches pátibulaires du *peyron de la justice* (sur la chaussée du Tréhon et la route de Tarascon).

4^o Les fourches de Crau (sur la route de Marseille). (Voir notre *Musée*, II, 201 et suiv.)

-- On trouve, vers la même époque (1393) d'autres fourches pátibulaires à Trinquetaille, près du petit Rhône et de la route de Saint-Gilles, au lieu dit *lo conhet dels jusiòns*. -- Rappelons en passant celles de Castellet, que les officiers de justice de la ville d'Arles furent contraints d'abattre (15 février 1336), parce que leur installation en ce lieu constituait une atteinte aux droits de l'abbé de Montmajour.

nairement à sable et à chaux, étaient là à demeure fixe (1) ; les corps des suppliciés y demeureraient accrochés jusqu'à ce qu'ils tombassent d'eux-mêmes (2). On ajoutait encore à l'horreur voulue de ce spectacle par des exhibitions de têtes de décapités dans des niches spéciales pratiquées sur les portes de la ville (3).

Tristes temps et tristes mœurs, qui protesteront éternellement contre la légende romantique du « bon vieux temps ! »

Après des vicissitudes diverses, plusieurs fois supprimé et plusieurs fois rétabli (4), tantôt cassé aux gages, tantôt payé

(1) -- 30 mai 1440, (notaire Guill. Raymundi, f° 405), prix-fait des fourches de Crau : « deux pilliers l'un devant l'autre, de l'épaisseur de deux queirons et de la hauteur de 20 palms sur terre. »

— « *Furche sunt in vico ubi plantatum est pale juxtà iter per quod itur reniturque ad sanctum Egidium...* » (Archives d'Arles, reg. *Trinquetaille*, tom. 1, tit. 32), etc.

(2) « L'an MCCCLXXXIII le jorn XXIII de desembre, fon pendut un home..... à Trenquatalhas..... Demoret l'home sus las forcas un an, et après fon despendut et sevelit de nueg..... Item las forcas demoreron sus aquela plasa plantados tro tant que tonberon per pesas o que lo pe fon porrit..... » (Mémoires de Bertrand Boysset).

(3) Cet abominable usage existait encore au siècle dernier : « Suivant l'arrest rendu par la Cour du Parlement de Provence le 14 may 1745 .. contre Anne... fille à feu Marc, travailleur, habitante à Arles, prisonnière, ladite Anne... a esté condamnée [pour vol domestique et assassinat] à avoir la tête coupée... qui sera portée à Arles et mise sur un poteau planté sur le pont de l'Observance, lieu de l'homicide... » -- Nous, soussigné, procureur du Roi, attestons que l'exécuteur de la haute justice a exécuté les ordres de la Cour, à Arles, le 16 mai 1745. *Francony*, p. d. Roy. » (Bibl. d'Arles, fonds *L. Mège*.)

— « Le 11 août 1779, le nommé François Trenquier, pour l'assassinat d'un valet de mas qu'il a fait en Camargue, a été condamné par le Parlement d'Aix à être rompu vif. Sa tête a été portée ici et placée le 13 dans une niche qu'on a grillée dans l'angle du rempart à côté de la porte du Pont. » (Livre de raison d'Honoré Balthazar).

(4) Le 12 mars 1594, la ville d'Arles, manquant d'un exécuteur des hautes œuvres, fit appeler celui de Beaucaire pour le supplice de Latouche et « autres factieux ligueurs. »

par vacations, le bourreau d'Arles n'a définitivement disparu que dans l'effondrement de nos franchises municipales, sous le règne de Louis XIV (1).

EMILE FASSIN.

LES CLOCHES

I.

« On tient communément, dit *Durand de Maillane* (2), que saint Paulin, évêque de Nole, introduisit l'usage des cloches dans le service divin. On trouva à Nole, dans la Campanie, des vases d'airain, du temps de ce saint évêque, qui s'en servit pour rassembler plus facilement les fidèles ; ce qui s'est depuis constamment pratiqué dans l'Eglise ; on y a même distingué par le nom les grosses cloches des petites ; celles-ci ont été appelées *Nolæ* et les autres *Campaña*. . . . »

Saint Paulin mourut en l'an 431 ou environ ; son inven-

(1) Nous trouvons en effet qu'en 1640, le Parlement d'Aix fit grâce de la vie à un criminel destiné à l'emploi de bourreau dans la ville d'Arles. Ce fut, je crois, le dernier. Voici le nom de quelques-uns de ses prédécesseurs :

Barthélemy Portanelle, en 1582.

Jean Quintin (1578)

Pierre Arnaud (1520).

Pierre Coteti (1503).

Johan de Borges (1495).

Pierre Julien (1463).

Mermet de Savoye (1393).

Pierre la Colombe, de Thorame (1354).

Estienne (1250). . . .

(2) Avocat, député de la sénéchaussée d'Arles à l'Assemblée constituante (1789), puis membre du Conseil des Anciens (1795) et juge en la Cour d'appel d'Aix après le 18 brumaire, mort en 1814, auteur d'un *Dictionnaire de Droit canonique* auquel nous faisons cet emprunt.

tion fut lente à pénétrer en Provence; du moins n'apparaît-il pas que l'usage des cloches se soit introduit dans notre pays avant le VII^e siècle.

II.

Quoi qu'il en soit de leur origine et de leur destination primitive, les cloches ne tardèrent pas à recevoir simultanément des affectations diverses. A côté des clochers s'élevèrent les beffrois.

Au temps de la République (XII^e et XIII^e siècles), la ville d'Arles possédait une grosse cloche qu'on mettait en branle tous les soirs « *ad terrorem infamium et pravorum* »; elle donnait le signal du couvre-feu. Toute personne suspecte rencontrée par le guet *post pulsationem campane* était appréhendée au corps; les officiers de police, sergents et nonces de la cour étaient tenus par serment de dénoncer au sous-clavaire les rôdeurs de nuit; le greffier verbalisait, etc. . . . Tout manquement volontaire à ce devoir professionnel était puni du fouet ou d'une amende de cent sols. . . et l'article 24 des *Statuts municipaux* auquel nous empruntons ce détail ajoute que « ni les Consuls, ni la Cour, ni même le Conseil de ville tout entier ne peuvent rien innover ou changer en cette matière. »

Le beffroi se trouvait alors, selon toute apparence, dans le voisinage de l'église de La Major; il correspondait par des signaux avec la *Tour de la Gayta* (1) où veillait sans cesse un archer qui signalait à son de cor l'apparition de l'aube, les incendies, les chevauchées, les passages de troupes ou de malandrins, les arrivages de navires. . .

(1) En face du vieux Bourg, au Méjan, près de la place Jouvène.

Dans les calamités publiques, en cas de péril imminent, les cloches des paroisses mêlaient un fiévreux carillon au grondement sonore et saccadé du bourdon municipal; le bronze en colère (*campana irata*, c'est ainsi que l'on appelait le tocsin) dominait de sa grande voix le cliquetis des armes, le tumulte des combats, ou le fracas des incendies, ou les mugissements du fleuve débordé. . . .

III.

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festo decoro,*
faisait dire à l'une de nos cloches une vieille inscription latine.

— *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*
disait à son tour celle des Jacobins.

— *Dando, dando*, chantaient de leur voix clairette les petites cloches des monastères, comme pour rappeler aux bonnes âmes qu'il faut donner et donner beaucoup pour gagner le ciel.

Les cloches, de nos jours, semblent tenir un langage moins sévère :

« On ne saurait assez blâmer, dit L. Jacquemin (1), l'usage où l'on est à présent de faire servir de thème aux carillons de nos clochers les airs les plus populaires. . . Il est difficile de concilier le besoin de recueillement avec les idées et les souvenirs qu'évoquent ces sujets profanes. . . Les airs de *Fanfan*, du *Sire de Framboisy* et du *Roi Dagobert*, que fait entendre à chaque fête le clocher de ma paroisse, sont-ils bien orthodoxes ? . . . »

(1) Monographie du Théâtre antique, II, 71-72, note.

Réduite à cette mesure, la critique élevée par Jacquemin nous semble fondée; j'en ai adouci le trait, qui paraissait excessif. On aurait pu lui répondre que le peuple n'y entendait pas malice, que ces airs populaires et familiers étaient devenus à la longue, par habitude, des airs de circonstance; que c'est le cas de la plupart de ces vieux Noël si chers à nos pères; faudrait-il les proscrire aussi?... La vertueuse indignation de l'auteur des *Monographies arlésiennes* devait en venir jusque-là, pour ne pas manquer de logique.

IV.

Nos vieux écrivains parlent avec admiration d'une cloche appelée *Maurique* (ou *Maurin*), « la meilleure (croyait-on) et la plus ancienne du monde, que les Allemands et étrangers venoient voir par grande curiosité, disant : « *Ecce quàm re-tus est usus campanarum in ecclesiâ Dei!* » (Rebatu).

Elle était, par rang de taille, la troisième de notre église primatiale. Une inscription en caractères gothiques, qui entourait le sommet de sa volute, reproduisait en partie les belles paroles qui décoraient le cercueil de sainte Agathe : *Mentem sanctam, spontaneam voluntatem et patrie liberationem* » (1).

Un nom et une date se détachaient en relief un peu plus bas : « *Bt Amalrici archiepiscopus me fecit fieri anno millesimo* » (2).

(1) Ce texte est celui donné par Saxy dans le *Pontificium Arelatense*; le Ms de Gertous porte : *Spontaneum honorem Deo*.

(2) Je m'attache ici à la lecture de Gertous, qui me paraît plus exacte que celle de Saxy. Le *Pontificium* ne donne pas le prénom *Bt* (*Bertrandus*).

Quel était ce prélat, contemporain de l'an mil, dont ne parlent point nos annales ? L'auteur du *Pontificium Arelatense* nous répond : « Il était, à ce que je crois, citoyen d'Arles et archevêque de cette ville ; son nom, disparu de nos archives par je ne sais quel hasard, se serait à jamais perdu si je ne l'avais retrouvé sur un vénérable monument de son époque. Je veux parler d'une cloche. . . » etc . . .

Nous nous permettons de croire que cette découverte de Saxy n'est qu'une illusion résultant d'une erreur de date ; il est vrai que Gertous et Rebatu lisent la date comme lui ; mais peut-être deux des trois ont-ils copié sur l'autre.

Ce nom d'Amalric, ces caractères gothiques, ce vœu pour la délivrance de la patrie (*patriæ liberationem*) qui doit s'entendre au figuré et n'est qu'une allusion aux malheurs du temps, m'inspirent le soupçon que la date a été mal lue, que quelque signe abrégatif est demeuré inaperçu, et qu'après le chiffre *mil* il faut ajouter un autre nombre. En d'autres termes, le prélat désigné dans l'inscription ne me paraît autre que l'archevêque Bertrand Amalric, dont l'épiscopat se place entre les années 1281 et 1286.

L'antique cloche se balançait dans le clocher de la primatiale jusques en 1633 ou 34, époque où par accident elle se fêla et fut mise hors d'usage. « L'an 1642 et sur la fin d'août, porte une note manuscrite du conseiller Rebatu, a esté refaict la cloche appelée Mauric ou Almanric. . . Elle a esté fondue dans la basse-cour de l'archevêché, au coing plus haut à main gauche, par dessus le puits. . . »

(A suivre).

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES.

1^{er} juillet 1604. — On commence la construction de la nouvelle église Saint-Laurent.

2 juillet 1589. — L'archevêque d'Arles, Sylvius de Sainte-Croix, consacre l'église des Frères-Mineurs de l'Observance, sous le vocable de *B. Maria de Consolatione*.

5 juillet 1640. — « Il est tombé une grande quantité de *grêles* grosses comme des noix ; les vignes en ont souffert. » (Mémoire du temps).

6 juillet 1716. — Entrée solennelle du duc de Villars, gouverneur de Provence, dans la ville d'Arles.

7 juillet 1622. — « Le judi septiesme juillet 1622, quatre mille cinq cents lansequands (1) et trois cents chivaux avec deux cents fames flamandes comme les autres sont arrivés en Arles et ont poussé son camp et armée du costé du Languedo puis Forques jusques à Saujan. Les bateaux ou plates fort gros et grands qui ont amené les lansequands sont près de la Ponche. Lia cent trente-cinq bateaux ou plates, 45 canons et trois cents bouttes de poudre. . . . Les soldats tous bien convertis et beaux hommes. . . . Ils sont partis le 22 juillet et ont passé par le petit Rosne. . . . pour assièger Montpellier et Nîmes rebelles. . . . » (Mémorial de Jehan Barbier, doyen de N.-D. la Major).

8 juillet 1323. — Le chapitre métropolitain nomme à l'archevêché d'Arles l'évêque de Marseille, Guasbert de Laval.

9 juillet 1480. — Aumône de 5 florins baillée des deniers

(1) Lansquenets.

communaux à une troupe de bohémiens, conduite par *lo comte Jacques de la petite Egipte*.

10 juillet 1396. — « Tombet tempesta en terra d'Arle, e fes gran dam als aigrases (1). » — B. Boysset.

11 juillet 1473. — Envoi de renforts à la tour du Balonard, alors en construction, les ouvriers ayant failli être enlevés par une galère catalane.

12 juillet 1464. — Etant venu aux oreilles du Conseil que 400 croisés se proposent de passer par Arles, et qu'ils se sont très mal conduits à Avignon, où ils ont suscité des désordres et fait évader un accusé, et attendu qu'on a de justes raisons de craindre qu'ils ne se portent encore à des excès, principalement contre les juifs, on décide de leur interdire l'entrée de la ville et de les repousser par la force, si besoin est. S'ils demandent des vivres, on leur en fournira, mais contre espèces. Le capitaine de la ville fera fermer les portes, sauf celles de la Cavalerie, du Port, du Marché-Neuf, de l'Aure et de Montpellier ; des corps de garde seront établis à celles de la Cavalerie, du Port et de la Trouille.

13 juillet 1514. — On supprime la charge de capitaine de Saint-Antoine (chargé de la garde des fameuses reliques) et l'on confie aux anciens consuls la clé de la niche.

14 juillet 1638. — La direction du collège est livrée définitivement aux Jésuites.

15 juillet 1270. — Concile provincial dans l'église métropolitaine.

16 juillet 1782. — Le plancher du premier étage du grand bureau de tabac s'effondra et écrasa cinq personnes (voir

(1) Raisins non encore parvenus à maturité.

dans notre *Musée*, I, 424-422, les détails de ce terrible événement).

17 juillet 1367. — La reine Jeanne accorde des lettres de rémission et amnistie aux émeutiers qui, quatre ans auparavant, à l'occasion d'un procès relatif aux gabelles, avaient envahi le palais de la cour royale, criant : « A bas la gabelle, à mort les nobles ! » enfonçant les portes et bousculant les gardiens. Ces lettres rémissaires rappellent la longue fidélité des Arlésiens et le peu de conséquence de l'émeute, dans laquelle il n'y avait eu ni morts ni mutilés.

18 juillet 1730. — Jean-Antoine de Barras de la Penne, chef d'escadre, né à Arles en 1649, mourut en cette ville le 18 juillet 1730. Ses discussions scientifiques avec les journalistes de Trévoux lui avaient attiré l'attention du monde savant. Il a laissé plusieurs opuscules, dont un sur les trirèmes des anciens.

19 juillet 1719. — Naissance à Arles du célèbre graveur Balechou.

20 juillet 1721. — Ignace d'Amat de Graveson, savant archéologue, mourut de la peste durant son deuxième consulat. Son cabinet d'antiquités fut vendu par sa fille à l'intendant Lebret.

21 juillet 1779. — La grosse cloche des Cordeliers tomba sans faire aucun mal.

23 juillet. — Léger tremblement de terre.

24 juillet. — *Les Tuchins* (paysans insurgés conduits par des partisans du prince de Duras) surprirent la ville d'Arles et faillirent s'en emparer ; les gens du Bourg (la Roquette) s'étant réunis en armes sur la place Sainte-Croix, se ruèrent sur eux et les chassèrent. Un certain nombre d'Arlésiens, qui avaient pactisé avec les agresseurs, furent condamnés à

mort. En mémoire de cette entreprise heureusement déjouée, qui reçut le nom de *mal Saint-Jaumes*, la ville fonda à perpétuité une procession annuelle à l'église Saint-Jacques des Mouleyrès. « On faisoit station en l'église Sainte-Croix, où il y avoit sermon aux despens de la ville ; cela se faisoit le jour de Saint-Jacques, et l'usage en a duré longtemps, puisqu'on l'observoit encore environ l'an 1610. » (Ms 809 de la Méjanes). — Voir pour plus amples détails les récits d'*Antoine Olivari* (Musée, II, 201 et suiv.) et de *Bertrand Boyssset* (Musée, III, 14).

25 juillet 1511. — Le Conseil décide que tous les ans, la veille de la Saint Jean, il sera fait un guet par la ville pour la récréation des habitants, et règle la dépense à 5 escus d'or.

26 juillet 1726. — Tremblement de terre.

27 juillet 1504. — Fondation de la confrérie de Sainte-Anne, aux Carmes, par les *fustiers*.

28 juillet 1725. — Tremblement de terre. « Ce ne fut qu'une légère et courte trépidation, imperceptible même à plusieurs ; on ne s'en alarma pas beaucoup. » (Relation du chevalier de Romieu).

29 juillet 1667. — « A tombé de si grosses grêles en une si grande quantité qui a péri une grande partie des vignes... en façon qu'il n'y a rien heu où elles avoient passé, y ayant des grêles grosses comme des pommes. » (Mém. de MM. Paris).

30 juillet 1789. — Grand émoi dans la ville d'Arles sur le bruit qu'une troupe de brigands pillait les villages voisins. Toat le monde s'armait en prévision d'une attaque. Cette fausse alerte dura plusieurs jours.

E. F.

MÉ MORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735—1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—

Le même jour est décédée M^{me} de Vachère, âgée de 87 ans.

Le 20, Mlle Artand a épousé M. Paschalis d'Eyguières.

Le 28, Mlle d'Icard a épousé M. d'Hugues. M. de Léautaud a été nommé lieutenant-colonel (1).

Le 4 septembre, M. de Chabrillan a pris possession du canonicat de M. Pillier.

Le 14, la petite Grossy est morte. M. Alexandre Scaffi est arrivé

Le 2 novembre, M. l'abbé Yvan, doyen de Salon (?), est mort, et le chapitre a donné sa bénéficiature à M. Audibert aîné, capis-colon. — Enseveli à la chapelle Saint-Martial.

Le 9, le fils de M. Pomme a été reçu à Malthe.

(1) Jean-Jacques de Léautaud aîné, lieutenant-colonel du régiment Dauphin-infanterie (commandé par le colonel comte du Roure), était arlésien, ainsi que son épouse Marie-Anne de Francini. C'était un vaillant soldat et un brillant officier; un brevet de brigadier des armées du roi fut le couronnement de sa carrière militaire. — Il avait eu le malheur, dix ans auparavant (8 décembre 1755), de tner en duel, dans une rencontre nocturne (9 heures du soir, derrière le couvent de la Miséricorde), un de ses compagnons d'armes, son compatriote et son ami, Trophime Tinellis, capitaine au régiment d'Orléans. — E. F.

(2) Ami du poète J.-B. Coys, qui l'a célébré dans ses vers :

Moudeie deis bon capelan,
Ami deis boni repartido,
Doete prien, respectable Yvan,
Charmanto rimo deis vivan,
Que Dieu vous doune longo vido
Et vous mantengue leis gaignoun
Em'aquello trougno flourido
Qu'embellissoun voste mentour....

(Épître à M. Yvan, alors prieur de Fourques). — E. F.

Le 27, M. de Signier a épousé Mlle de Guillen.

Le 1^{er} décembre on a mis la grille de fer à la chapelle des Rois (1).

Le 18, M. de Beauchamp est mort (2). Enseveli aux Récollets.

Le 29, MM. les consuls ont pris le deuil pour Mgr le Dauphin, décédé le 21 dudit mois.

Le 30, Mlle Peiras Sabatier est morte.

1766.

Le 9 janvier, M. Anselme, chanoine de la Major, est mort ; M. Giraud, conventuel, lui a succédé.

Le 28, M. le marquis de Saint-Andiol a épousé Mlle de Perrin à Saint-Andiol.

Cette année, on a permis l'usage de la viande quatre jours par semaine pendant tout le caresme.

Le 16 février, on a volé la boîte des hosties consacrées, aux Dominicains.

Le 18, M. le conseiller Bouchaud est mort à minuit ; le 24, Mme de Bouchaud, son épouse, est morte à 10 heures du matin (3).

(A suivre).

AVIS. — Nous annoncerons à l'avenir toutes les publications nouvelles, relatives à la Provence, dont un exemplaire nous aura été offert ; nous en indiquerons le lieu de vente et le prix. Pour tout envoi, d'un ou plusieurs exemplaires, ayant une valeur supérieure à 3 francs, l'annonce sera répétée autant de fois que cette somme de 3 fr. sera contenue dans la valeur de l'envoi. Enfin, nous échangerons le *Bulletin archéologique d'Arles* avec toute publication, tout ouvrage ancien ou moderne concernant l'histoire de la Provence.

(1) Dans l'église Saint-Trophime. Cette grille a disparu dans les récents travaux de restauration de notre basilique. — E. F.

(2) M. de Falet de Beauchamp, ancien brigadier des armées du Roi. Il habitait dans la rue de Grille, à peu près en face de l'hôtel de Biord d'Ornaison. Son portrait est à l'hôtel-dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de cet établissement. — E. F.

(3) L'an 1766, le 17 février, est mort Jean-François de Bouchaud, conseiller du roy en la sénéchaussée d'Arles, à l'âge de 75 ans, et le 24 des dits mois et an, Marguerite de Servan, son épouse, est décédée aussi à 70 ans... (Reg. de la paroisse N.-D. la Principale). — E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

L'HORLOCE DE L'HOTEL-DE-VILLE

On n'a point encore fait, que nous sachions, l'historique de la grande horloge de la ville. Vaut-il la peine d'être fait? Ceux qui estiment avec nous qu'il n'est si mince détail en histoire qui n'ait son genre d'intérêt nous sauront peut-être quelque gré de leur offrir la primeur des renseignements inédits qu'on va lire :

« Le conseil de la maison commune de ceste ville, disent les Annales d'Arles, s'estant dès longtemps servi, pour l'usage du public, d'un petit horologe incapable de se faire entendre à une quatrième partie des habitants, se résolut en l'année 1541 d'entreprendre l'édifce d'une haute et superbe tour, et de faire mettre sur icelle une grande cloche avec les mouvements d'un horologe à proportion pour estre entendue de tous les endroits de la ville. . . . » (1).

(1) L'ancienne et petite horloge dont il est ici question n'était pas la seule qu'il y eût dans la ville d'Arles. Nous voyons en effet,

En conséquence, le 12 juillet de l'année suivante (1542), la commune achetait des frères Sauneri la partie supérieure d'une tour quadrangulaire, sise au coin du Plan de la Cour, pour y établir le beffroi.

Les travaux de maçonnerie nécessaires furent *baillés à façon* à deux maçons de la ville, Pierre Gagnon et Massebulat, à qui la commune devait fournir les matériaux ; mais, pour manque d'argent ou pour toute autre cause, l'ouvrage traîna pendant sept ans, puis fut abandonné, des experts ayant reconnu que la partie de la maison Sauneri sur laquelle on s'établissait n'avait pas la solidité voulue pour supporter une telle surcharge.

Le 8 avril 1549, « d'autant que la tour de l'horologe ja commencée et bien avant construite menace une prochaine ruine, selon l'opinion des maçons étrangers envoyés quérir pour en faire la visite, pour autant que les fondements d'ycelle n'avoient pas esté bien assis, fut délibéré que la tour seroit abattue et reconstruite de nouveau. »

Quatre années se passent encore en tergiversations, études et projets, puis enfin (1553) on traite avec la famille Sauneri (de laquelle, entre temps, on avait acheté le rez-de-chaussée de la tour) pour avoir un peu plus d'espace ; on délivre aux enchères la nouvelle construction ; l'adjudicataire Gilles Drivet, maistre d'hâche (charpentier) de notre ville, met promptement la main à l'œuvre, et la tour s'achève en moins d'une année.

en 1431 (22 juillet), les Frères Prêcheurs sollicitant du conseil « quelque annône » pour la réparation de leur horologe; le conseil commet la chose aux consuls, « à leur advis et bon vouloir. » — En 1506, ce sont les chanoines de la métropole qui font semblable demande pour « rabillier le aurologe qui est en l'esglise de Saint-Trophime ; » le conseil (29 décembre) leur accorde 25 florins.

La réception définitive semble n'avoir eu lieu cependant que le 13 mars 1557.

Voilà pour le logement de l'horloge. Imité du monument antique de Saint-Remy, il offrait un faux air d'édifice romain que l'on voulut accentuer encore en érigeant sur la coupole une statue en bronze du dieu Mars. Cette divinité tutélaire empruntée au paganisme (les esprits se portaient alors vers les antiquités grecques et romaines) ou bien, si l'on préfère, cette personnification de la valeur guerrière et de la puissance militaire de notre ville fut placée face au couchant, veillant sur cette partie de l'horizon d'où ne venait — suivant un vieux proverbe — « ni bon vent, ni bon temps, ni bonnes gens. » (1).

Restait à se procurer la « machine sonnante marquant l'heure. » Maître *Jean Alby*, « horloger du Roy » (2), fabriqua tous les mouvements, et *Laurent Vincent*, d'Avignon, le même qui avait coulé en bronze la statue de la coupole, fournit les trois cloches.

La grosse, pesant 57 quintaux 89 livres poids d'Avignon, coûta, « sans son batail, » 1889 florins 11 sols ; les deux petites, qui sonnaient les demi-heures, pesaient ensemble 8

(1) Les Sarrazins, les Albigeois, les Pastoureaux, les grandes compagnies, les Aragonais, les Catalans, et — sans remonter si haut — les Figons et les Huguenots, qui tous étaient venus de ce côté, avaient bien fait tout ce qu'il fallait pour accrédi-ter ce proverbe.

(2) Ce qui veut dire simplement : horloger faisant partie de la corporation en qualité de maître. Ce n'est pas, toutefois, sans un petit point d'orgueil que l'annaliste inscrit cette qualité d'horloger royal, assez rare jusques-là dans la ville d'Arles, où les horloges (au nombre de deux ou trois seulement), quand elles marchaient, étaient réglées et gouvernées par de simples *sarralheri*. Aussi disait-on d'une affaire mal conduite, qu'elle allait comme l'horloge de la ville.

quintaux 43 livres. Elles furent mises en place en 1564, ainsi que l'attestait l'inscription suivante, qu'on pouvait lire autour de la grosse cloche :

D. O. M.

TEMPORUM SPATIIS DIMITTENDIS, EXCITANDIS AD LABOREM MORTALIUM ANIMIS, CONSULIBUS PATRICIIS PETRO BOCHONO, NICOLAO AB AQUERIA, CIVIBUS VERÒ RICHARDO SABATERIO ET ÆGIDIO DE VOLTA. MDLXIV.

L'horloge avait quatre *montres* ou cadrans « avec des pommes d'airain montrant le mouvement de la lune » dont le coût s'élevait à 347 florins 8 sols et 6 gros. Mais il fut fait, sur le prix total, un rabais de 100 florins, « pour certains intérêts des sieurs consuls, » c'est-à-dire pour le pot-de-vin (1).

Un si beau « mécanisme » ne pouvait être confié à des mains vulgaires. Aussi voyons-nous, depuis cette époque, le Conseil de ville se préoccuper constamment du choix d'un bon horloger.

Le 7 mars 1589, les consuls traitent avec un horloger de Carpentras, M^e Artaud Loys, pour « conduire, gouverner et

(1) La pratique du pot-de-vin était entrée dans les usages administratifs : appert de cette multitude de baux à ferme des biens communaux (pâtis, créments et islons) dans lesquels les consuls se réservaient des *souquets*. La plupart des îles et créments du Rhône n'avaient d'autre nom que celui du souquet dont les fermiers étaient ainsi redevables. (*Île des bécasses — des canards — du pèbre (poivre) — des soucissots — îlon du bœuf — des moutons — des conils...* etc...) Les fermiers des salines communales devaient aux consuls une certaine quantité de *fraisset* (écume du sel), etc... -- Les souquets étaient en général de même nature que les *épices* des gens de loi (*esculenta et poculenta*) ; mais ils se convertissaient quelquefois en une redevance pécuniaire que nos officiers municipaux recevaient *sine verecundiâ*, avec le même plaisir.

faire sonner l'horologe de la maison commune, » moyennant un salaire annuel de 28 écus (notaire Daugières, f° 324).

En 1614, Anthoine Le Bel, maistre orologueur, expose au Conseil « qu'il feust, en 1609, conduit pour le gouvernement du grand orologe, aux gaiges de 48 escus l'année, sous la croyance qu'il avoit de pouvoir travailler en ceste ville et y débiter ses monstres, ce qui luy est arrivé tout au contraire, car personne ne tient compte de sesd monstres, et il ne peut vivre ny payer le louaige d'une boutique avec le gaige que la ville lui donne, ce qui le contrainct de supplier le conseil de vouloir le ranger à l'esgal de son devancier qui avoit 6 escus par mois . . . »

La communauté, satisfaite des services de maistre Le Bel, accueille sa demande et élève ses gages à 60 écus.

Les habitants du quartier de la *Cioutat* (la cité, les hauts quartiers, aujourd'hui l'*Attare*) réclamaient depuis longtemps l'établissement d'une horloge sur la tour septentrionale des Arènes, en face du Bourg-Neuf. Le 1^{er} mars 1648, le Conseil municipal, qui ne veut mettre à la charge de la ville une pareille dépense, offre aux pétitionnaires un canon rompu qui est dans l'arsenal, pour s'en faire une cloche.

En 1653, les cadrans du Nord et de l'Est de l'horloge de l'hôtel-de-ville furent remplacés ; on se contenta de restaurer les deux autres (1656).

Après avoir sonné pendant plus d'un siècle, la grosse cloche se fêla (1695) et dût être refondue. Ce fut un grand évènement ; l'orfèvre *Louis Pic* en a relaté les détails dans ses curieux mémoires ;

« Le vieux timbre, dit-il, s'étoit fendu par l'imprudence de celui qui sonnoit pour faire assembler le Conseil ; car, en battant le timbre avec le battail qui étoit dedans, il fut si

mal avisé de ne prendre pas garde que le marteau qui frappoit les heures les frappoit en même temps qu'il sonnoit le Conseil, de sorte que le contre-coup fit fendre le timbre. Pour éviter que la fente ne devînt plus grande, on fit faire une échancrure à la cloche, dans l'endroit où elle étoit fendue ; elle servit encore une année ; mais la fente s'étant extrêmement ouverte, les consuls, voyant que ce timbre ne sonnoit que sombrement et sans éclat, résolurent, après un conseil assemblé pour cela, de la faire refondre. Ils en donnèrent le prix-fait à deux frères fondeurs habitant d'Avignon, qui firent cette fonte dans la basse-cour du palais archiépiscopal ; . . . ils manquèrent de réussir la première fois, furent plus heureux à la seconde, parce qu'ils prirent mieux garde et soignèrent mieux les choses qu'ils n'avoient fait au commencement. Il est vrai que les anses qui devoient servir pour attacher le timbre furent un peu défectueuses ; mais, par le moyen de quelques crampons de fer qu'on y suppléa, on le fit servir et il en fut même plus fort. Cependant en faisant cette fonte avec toutes les choses nécessaires pour mettre ce timbre à sa place, il se passa une année de temps ; et une autre année qu'il y avoit que le timbre étoit rompu. savoir l'année 1693, on demeura ainsi deux ans sans entendre la grande horloge, ce qui fut d'une incommodité fâcheuse pour les habitants d'Arles. »

Nous lisons, d'autre part, dans le manuscrit Pomme (1) :

« Le 28 février 1697, la grosse cloche de l'horloge de la ville fut refondue par *Joseph Alibert*, fondeur d'Avignon, dans la basse-cour de l'archevêché, moyennant 590 livres pour la fonte et 184 livres 2 sols pour prix du métal à 14

(1) En mon pouvoir,

sols ; elle pèse environ 57 quintaux. *Martin Firmin*, charron de cette ville, reçut des consuls 464 livres pour la descente de la vieille cloche, la montée et le placement de la nouvelle (notaire *Brunet*). »

Usé par un travail continuel, le mécanisme de l'horloge, qui fonctionnait depuis un siècle et demi, eut besoin à son tour d'importantes réparations. « Celui qui la gouvernoit, dit *Louis Pic*, déjà cité, la faisoit sonner comme il pouvoit, et n'empêchoit pas que le plus souvent les heures avançaient ou retardoient. . . A la fin, les consuls de 1714, prenant la chose à cœur, firent venir expressément dans Arles un très habile horlogeur et, ayant fait marché avec lui, ils l'obligèrent d'achever cet ouvrage dans un mois et demi, qui étoit à peu près le temps qu'ils sortoient du Consulat, et lui ordonnèrent de faire répéter par deux fois les heures après un petit intervalle, de sorte que cette horloge n'ayant jamais fait de répétition, il arriva que dans le mois de mars de l'année 1712 cette duplicité se fit entendre par toute la ville au grand contentement de tout le public. »

Arrêtons-nous à cette année 1712, qui pourrait être appelée la grande époque par rapport au sujet qui nous occupe. A cette date, l'horloge de l'hôtel-de-ville est arrivée à son entier achèvement et à son plus haut degré de perfection. La suite est sans intérêt et atteste une décadence.

EMILE FASSIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Etat de l'Université d'Arignon en 1789, par le Dr V. Laval, médecin-major de 1^{re} classe de l'armée, 24 p. in-8°. — Paris, E. Lechevalier, libraire, 39, quai des Grands-Augustins. — Avignon, Seguin frères, 43, rue Bouquerie.

ÉPHÉMÉRIDES.

1^{er} août 1632. — « Le 1^{er} aoust, M. Peint est sorti d'Arles avec deux compagnies pour aller secourir Beaucaire, parce que le frère du Roy avec M. de Montmorency avoient saisi le château de ladite ville avec une armée de poulacres. » (Mémoires de MM. Paris).

2 août 1403. — « Lo jorn II d'avost, vers la nueg si-guent, fon eclipsi de la luna, esgual la mieja nueg. » (B. Boysset).

3 août 1757. — « Pierre de Morand, avocat de cette ville, âgé de 56 ans, mourut à Paris où il exerçait ses talents poétiques sur les trois théâtres de cette capitale. Sa tragédie de *Téglis* eut 12 représentations et en méritait peut-être davantage. Les succès de ses pièces le mettent au niveau de nos grands poètes tragiques. Il a fait trois ballets héroïques qui n'ont pas été représentés, quoiqu'ils méritassent cet honneur. » (Manuscrit *Pomme*).

4 août 1654. — Pose de la première pierre de l'église des Jésuites (aujourd'hui du collège) sur l'emplacement de l'hôtel de Calvinsson.

6 août 1497. — Par acte notaire Olivari, les propriétaires des quartiers du Plan-du-Bourg, de Fourchons et de Meyranne se syndiquent pour la défense de leurs domaines contre les entreprises des malfaiteurs, et y établissent des gardiens.

7 août 1672. — La communauté d'Arles est autorisée à emprunter pour la construction d'un hôtel-de-ville.

9 août 1500. — Délibération du conseil transférant devant l'église Saint-Trophime le marché qui, jusques-là, se tenait sur la petite place du Marché-Neuf.

10 août 1670. — Le comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence, fait son entrée solennelle dans la ville d'Arles.

12 août 1412. — « Nasquet la filha del Rei Lois, e nasquet en Arle, en lo palais de l'arsivesquat. . . . » (Boysset).

13 août 1517. — Le Conseil de ville décide de contribuer pour 300 écus sol à la construction du chœur de l'église Saint-Trophime.

15 août 1452. — Délibéré d'établir à Ulmet un poste de guetteurs pour signaler l'approche des pirates.

16 août 1630. — Vœu des consuls de faire tous les ans une procession solennelle en l'honneur de Saint-Roch, en commémoration de la peste.

18 août 1550. — Mort de Pierre de Quiquérans de Beaujeu, gentilhomme d'Arles, nommé évêque de Senez, mais non encore installé, auteur d'un *Eloge de la Provence*.

19 août 1713. — Célébration de la canonisation de Pie V, dans l'église des Dominicains. Les consuls y assistent en chaperon.

20 août 1469. — Le conseil décide l'abandon et la démolition du *balouard* du Manusclat.

21 août 1718. — Grande cérémonie à Saint-Trophime : M. de Simiane est sacré évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux par Mgr de Janson, assisté des évêques de Cavaillon et d'Orange.

22 août 1694. — Délibéré d'abattre le ravelin du Marché-Neuf pour faire une esplanade à l'entrée de la ville.

25 août 1583. — « Grand débordement du Rosne le jour de Saint-Barthélemy 25 aoust, que l'eau passant sur les chaussées de la Camargue noya tout le bestail, inonda les bleds qui estoient encore par les aires ; il n'y avoit meterie dans la Camargue, que ceux qui estoient dedans ne fussent

constraincts de se mettre sur le toict pour esviter l'eau, et quantité de personnes furent noyées dans les cabanes ; la vendange fut aussi gâtée, et le terroir si couvert d'eau qu'il fut impossible de semer l'année suivante. La véhémence de l'eau estoit si grande qu'elle tomba la plupart des murailles de la ville le long du Rosne. C'estoit une chose déplorable de voir passer sur la rivière des gerbières de bleds toutes entières, des convertis de maisons avec des hommes et des femmes dessus criant à l'aide, des berceaux avec des enfants dedans. . . . sans les pouvoir secourir ; car il estoit impossible de faire naviguer les bâteaux. » (Bovis). Cette mémorable inondation est souvent rappelée dans nos Annales sous le nom de *Rouade de Saint-Barthélemy*.

26 août 1580. — Nouveau débordement du Rhône.

27 août 1642. — « Le 27 d'aoust est venu un ingénieur appelé M. de Vanen pour escouler les eaux de ce pays, et a fait travailler à la roubine du Roy et en a fait faire une neuve pour recevoir les eaux du Vigueirat. » (Mémoire de MM. Paris).

28 août 1772. — « Le vendredy 28 août 1772, il y a eu course de taureaux à la place ; pendant la course, M. Le Kain, comédien ordinaire du Roy, est arrivé. » (Livre de raison d'Honoré Balthazar).

29 août 1655. — « Mgr l'archevesque fict fere l'ouverture du jubilé. . . » (Mém. de Pierre Chaix).

30 août 1772. — « Le Kain a joué *Tancrède*. » (Livre de raison de Balthazar).

31 août 1693. — Mort de l'avocat Christophe Pillier ; il fut enseveli dans l'église des Dominicains. On lui composa l'építaphe suivante :

Il a payé ses droits à la nature
Et terminé ses jours tranquille et sans effort,

Cet oracle des lois, puisque l'arrêt du sort
Veut que tout ce qui vit infailliblement meure !
Il a fait voir en son vivant
Tout ce que peut le sage et le savant,
Comme sur un bon cœur l'amour de la patrie,
Et l'on connaît à tout propos
Qu'il lui sacrifia sa vie
Et qu'enfin son travail lui donne le repos.

Vivit post funera justus.

Second consul en 1679, il avait été député par la ville pour aller soutenir devant le grand conseil les droits et privilèges de la communauté. Sa harangue au Roy, débitée en latin, lui attira cette flatteuse et fine répartie du monarque : « Je ne savais point qu'il y eût encore des romains dans Arles. »

E. F.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—
Errata à corriger.
—

(Suite).

— *Monuments d'Arles*, par H. CLAIR, page 177, ligne 5 : « Tour-Toulon continuait sur le grand Rhône la ligne de défense. . . . »

— Il y aurait certainement de la témérité à nier l'existence en cet endroit de quelque ancien *balouard* ou de toute autre fortification, quoiqu'il n'en soit question dans les Annales de la ville. Remarquons cependant que l'auteur ne cite aucune autorité, et qu'il paraît n'avoir d'autre preuve que le nom même de Tourtonlen, qu'il prend soin de couper en deux pour dégager et mettre en relief la signification qu'il lui prête.

Ce nom de Tourtoulou ou Tour-Toulou ne prouve rien par lui-même, car il est tout-à-fait moderne et ne peut être considéré que comme une altération récente d'une ancienne dénomination.

Tourtoulou n'était pas une tour ni un ouvrage de défense ; c'était un pâtre communal appelé d'abord *Teraulens* (*terra olens*, terre fétide ?) (1) puis *Trottoluench* (Trotte-loin ?) et enfin *Tortolenc* (xvii^e siècle), forme la plus récente, sous laquelle on peut bien trouver le *tor* du moyen-âge, c'est-à-dire le mas construit sur une montille, à l'abri des intumescences du Rhône ou de la mer, mais non la *torre* ou tour (2).

— *Ibidem*, pages 181-182 : « Une belle colonne en marbre blanc était encore debout en 1812 sur le lieu même du martyr de Saint-Genest. . . . »

— L'acte de vandalisme qui nous priva de ce monument fut accompli en 1805, sur un ordre émané du ministre Chaptal, par le sieur Mathieu Saint-Jacques. (Voir notre *Musée*, I, 260).

— *Ibidem*, page 205 : « L'église des dames de la Visitation, bâtie en 1632. »

— Cette date est erronée. L'archevêque François de Grignan en posa la première pierre le 14 août 1644. (Voir *Musée*, II, 250).

Ibid., pages 205-206 :

. . . . « L'église Saint-Julien, dont l'archevêque M. de

(1) Rappelons que le pâtre voisin s'appelait le Merdoel, le Merdoil ou le Merdoul.

(2) On peut consulter à ce sujet un acte du notaire Pierre Barberi du 12 février 1499, portant échange de diverses terres entre l'archevêque d'Arles et Gaucher de Quiquérans.

Grignan posa la première pierre en 1648. Le palais archiépiscopal restauré par le même prélat en 1769. »

— Ces dates s'excluent évidemment l'une par l'autre ; la première est exacte, justifiée par une inscription ; la seconde doit se lire « 1669. »

Ibid. page 206, note . . . :

« Le clocher des Cordeliers fut bâti en 1649. . . . »

— Il faut intervertir les chiffres et lire 1469. (Voir le *prix-fait* en date du 7 août 1469, à l'extensoire du notaire *Guill. Raimundi*, f° 73).

Ibid., page 207 :

« L'église Saint-Pierre ès-liens, à Trinquetaille, construite en 1690. »

— Lisez 1693. Les capucins en posèrent la première pierre le 5 mai 1693 ; la construction dura quinze ans, et l'église ne fut inaugurée que le 13 juin 1708 par l'archevêque d'Arles, M. de Mailly.

Ibid., p. 226 : « Tombeau de Parthénopé » :

— Il suffit de lire l'inscription pour reconnaître l'inexactitude de ce titre. Ce tombeau n'est point celui de Parthénopé, mais celui de Julia Lucina, sa fille. Cette remarquable et touchante inscription est d'ailleurs défigurée par deux coquilles d'imprimerie :

Remplacer (à la quatrième ligne) SINAE par CINAE.

(à la dernière ligne) INFELIA par INFELIX.

Ibid. — Sarcophage de Julia Grata :

Le livre porte ANNIS avec 3 N alors que la pierre en laisse à peine voir 1.

En matière d'inscription, l'exactitude la plus rigoureuse est obligatoire.

Ibid., p. 235, ligne 14 :

Inscription de Paquius Optatus :
Lire EIVSDEM au lieu de IEVSDEM.

Ibid., page 84.

« En 1745, les consuls de la ville ordonnèrent la démolition d'un arc de triomphe qui avait reçu le nom d'*Arc admirable*, et dont on ne retrouve plus le moindre vestige... »

Il est certain que la démolition de l'Arc admirable remonte à une date plus ancienne que l'année 1745. L'auteur des *Antiquités d'Arles*, J. Seguin, qui écrivait en 1687, atteste que de son temps on n'en trouvait déjà plus aucun vestige, et que « la mémoire n'en était conservée que par la tradition et par un acte de l'an 1511 ».

Ibid. page 189 :

« La tour de l'horloge, construite en 1553. »

— Lisez 1554. « L'an MDLIV de la Nativité, le 26 janvier vendredi fut mise la première pierre du grand horloge de la ville. » (Note sur un registre du notaire *Jean de Podio*).

E. F.

(*La fin prochainement*).

AVIS. — Nous annoncerons à l'avenir toutes les publications nouvelles, relatives à la Provence, dont un exemplaire nous aura été offert ; nous en indiquerons le lieu de vente et le prix. Pour tout envoi, d'un ou plusieurs exemplaires, ayant une valeur supérieure à 3 francs, l'annonce sera répétée autant de fois que cette somme de 3 fr. sera contenue dans la valeur de l'envoi. Enfin, nous échangerons le *Bulletin archéologique d'Arles* avec toute publication, tout ouvrage ancien ou moderne concernant l'histoire de la Provence.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735 - 1789)

D'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège.*

—
1766 (Suite)

Le 8 avril, M. Anphant a épousé Mlle Esparvier.

Le 17 may, Mlle de Guadagne est morte à Saint-Césaire.

Le 19, M. de Faucon père est mort âgé de 86 ans (1).

Le 1er juillet, le père Eymar, jésuite, est mort.

Le 10, on a appris que le clergé de France avait accordé une pension de 200 livres à Mme de Nans, religieuse à la Visitation.

Le 17, M. de Grille-Porcellet a fait des excuses sur le théâtre à M. d'Icard pour avoir manqué au rendez-vous.

Le 27, on a délibéré au Conseil d'accepter les maisons de M. d'Avignon de Malijay (2).

Le 29 aoust, M. le chanoine Duquesne est mort. Le Chapitre a nommé à son canonicat M. de Castellet.

Le 2 septembre, M. de Nori est mort.

Le 15, M. le marquis de Saint-Andiol est mort à 5 heures du matin, âgé de 43 ans, jour de sa naissance.

M. Féraud a épousé Mlle Carrelet.

Le 16, M. l'archevêque a nommé M. de Brie au canonicat de M. de Castellet.

Le 22, on a assigné le père Castellet devant son provincial.

(1) Louis de Bouchet de Faucon, troisième du nom, ancien conseiller au Parlement de Provence, auteur de mémoires historiques fort intéressants au point de vue local. Il avait épousé en 1709 Marie Elisabeth de Grille d'Estouillon. — E. F.

(2) Pour agrandir la place du Marché. Ces maisons faisaient face à l'hôtel-de-ville et étaient situées tout près de l'obélisque, dans la partie méridionale de la place dite aujourd'hui de la République; elles furent acquises par la commune, au prix de 20 mille livres, le 22 décembre de la même année (notaire Ch.-P. Lenice). — E. F.

Le 27 septembre, on a mis la grille de fer à la Transfiguration (1).

Le 1er octobre, M. de Manville père est mort (2).

Le 5, M. Datty neveu est mort.

Le 14, M. Fabre, bénéficié, a pris possession pour M. de Brie.

Le 27 octobre, M. Escavy est parti pour Saint-Maximin.

Le 31, M. de Brignac de Lubersac (3), capiscol, est arrivé de Paris.

Le 12 novembre, M. de Belmont est mort à Aix, venant d'être nommé grand-prieur de Toulouse.

Le 2 novembre, le Roy a accordé à Mme de Saint-Andiol (belle-fille) 1200 livres en appointement, et la province 200 livres de pension à Mlle de Beaujeu 3°.

Le 16, M. Imberti a résigné son prieuré de Trinquetaille à M. Fournier sous la pension de

Le 17, M. Léonard a pris possession de la cure de Saint-Julien à luy résignée par M. Simon le 26 octobre.

Le 18, M. Barralier a pris possession de la bénéficiature de son frère.

M. Pomme fils nommé par le Roy médecin consultant.

1767

Le 22 janvier, M. le conseiller Lanau est mort à sa campagne.

M. Sabatier a été nommé garde de la Manche (4).

Le 16 février, Mlle de Grille d'Estoublon a épousé M. de Matijay.

Le 19, M. Fournier a pris possession du prieuré de Trinquetaille à 2 heures après-midi.

Le 24, M. Datty a épousé Mlle Noguier.

Le 28, M. Bonard a épousé Mlle Baud.

(A suivre).

(1) Nom d'une chapelle dans l'église Saint-Trophime. — E. F.

(2) Il s'agit ici de Joseph de Barrême, seigneur de Châteaufort, de Saint-Véran et de Manville, époux de dame Pierre de Piquet. Il mourut à l'âge de 78 ans. (Voir Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo* Barrême, page 2). — E. F.

(3) Neveu de l'archevêque d'Arles. (Livre de raison de H. Balthazar, *Musée*, I, 147). — E. F.

(4) Gardie de la marine.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

LES CLOCHES

—

V.

Inscription sur une des cloches de l'église paroissiale
Notre-Dame La Major :

IHS autem transiens per medium illorum ibat ✕.

*Mentem sanctam, spontaneum honorem Deo et patriæ
liberationem.*

Ce XX de mars l'an MCCCCLXXXVII.

(D'après J. Did. Véran).

Nous retrouvons dans cette inscription un fragment de l'épithaphe de sainte Agathe déjà remarqué sur la cloche d'*Amalric*. Cette sainte, dont le nom vulgaire était *sanct' Aguete*, était communément invoquée contre la foudre, et on lui dédiait les cloches, auxquelles on attribuait le même pouvoir d'éloigner le tonnerre et de dissiper les orages (*Fulgura frango*).

C'était une pratique générale, au moyen-âge, de mettre

les cloches en branle dès que les grondements lointains du tonnerre se faisaient entendre. Quoique l'expérience en démontrât fréquemment le danger (1), cet usage se maintint jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les sonneurs étaient payés par la ville.

On carillonnait aussi la veille de la fête de sainte Aguète, pour détourner les calamités à venir (*Pestem fugo*). Une messe était célébrée tous les ans, en l'honneur de cette sainte, aux frais de la Communauté. Je ne sais plus en quelle année, pendant qu'on sonnait cette messe, la cloche se rompit ; on vit dans ce fait un mauvais présage et, pour le conjurer, le Conseil de ville s'empressa de voter par acclamation l'achat d'une nouvelle cloche plus forte et plus belle.

VI.

Parmi les peines infligées autrefois, par les autorités ecclésiastiques, aux maisons religieuses, aux confréries de

(1) « Le 7 de juillet 1592, s'est fait un tonnerre extraordinaire sur le couvent de l'Observance, duquel ont esté tués deux novices religieux *qui sonnoient pour le temps*. De là ce tonnerre est entré dans l'église et a frappé d'une pierre un qui disoit la Passion de N. S. et l'a presque estropié... » (Livre de raison de *Louis Ramette*).

— Le 19 septembre 1577, dans les mêmes circonstances, « une foudre tomba du ciel entre les 6 à 7 heures du matin, jour de jedy, sur le clocher de Sainte-Croix, passa par le dedans de l'église et en esbranla les murailles... » (Mémoires de *Damian Neque*)

— Un fait à peu près semblable se produisit à l'église N.-D. La Major, le 10 septembre 1624 : le tonnerre fracassa la pointe du clocher.

— Le 31 janvier 1648, « un coup de tonnerre rompit encore la pointe dud. clocher [de La Major] et emporta icelle, brisa le couvert de l'église Sainte-Catherine, rompit les vitres du presbiteraire et de la sacristie... etc. » (Mémoires de MM. Paris).

Nous pourrions multiplier les exemples.

énitents, aux corporations et même aux communautés
niques, figurait l'interdiction des cloches. On en trouve un
émorable exemple dans la sentence fulminée par l'arche-
êque d'Arles, cardinal Etienne de la Garde, en 1254, contre
es habitants de la commune de Salon, qui s'étaient révoltés
ontre son autorité temporelle et, entr'autres excès, avaient
été son viguier dans un four ardent.

VII.

Au XII^e siècle, le Conseil général des citoyens — ce qu'on
appelait *le Parlement* — s'assemblait au son de la cloche
ans le préau de la Cour royale (*in claustro*).

C'était encore dans le palais de la Cour royale (devenu
plus tard la prison) que se réunissait au XIV^e siècle, *sonitû
ampanæ*, le Conseil de la communauté.

En 1518, la cloche de la Cour royale s'étant fendue, le
Conseil municipal décida de la faire refondre, ce qui n'eut
lieu cependant que seize ans après, comme l'atteste une
inscription qu'on peut lire encore dans la partie supérieure
de cette cloche.

Elle servait, au XVII^e siècle, à sonner la retraite et le
couvre-feu ; elle conviait le public à certaines audiences ;
mais sa principale fonction était d'annoncer l'heure des su-
périeures expiations et de sonner le glas des condamnés. « Cette
cloche, dit L. Jacquemin (*Guide du Voyageur*, pages 470-
471), je ne l'ai entendue qu'une seule fois. C'était pour le
supplice d'une femme accusée et convaincue d'avoir mêlé du
poison aux aliments de son mari. Jamais je n'ai rien ouï de
triste comme ce glas de mort qui s'en allait pleurant au des-
sus des toits et marquait ainsi de ses lugubres tintements le
passage de ce monde dans l'autre, pour un de ces êtres cou-

pables auxquels la justice des hommes laisse à peine le temps du repentir. . . . »

Cette cloche, dont les lugubres vibrations ne s'étaient plus fait entendre depuis l'exécution d'un parricide en 1820, fut transportée le 28 avril 1870 à l'église Notre-Dame la Major pour servir de timbre à l'horloge qu'on venait d'y établir. Elle y est encore.

E. F.

(A suivre).

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} septembre 1397. — Les villes d'Arles et de Tarascon mirent sur pied 220 lances, pour défendre le territoire contre les entreprises des Baussens. La vendange se fit sous la protection de la population armée. « Avordoneron que tot cap d'ostal salhies en Crau an los gens d'armes, qui pogues a caval, qui non a pè, an son arnès ; e aysin fon fag. » (B. Boysset). Cette précaution ne fut pas inutile ; car les Baussens ayant voulu, comme d'habitude, ramasser la récolte de leurs voisins, furent repoussés avec perte, dans la plaine de Tarascon, par la milice de cette ville unie à la cavalerie arlésienne, et laissèrent sur le terrain 22 morts et 47 prisonniers.

C'était un beau spectacle, dit Boysset, que cette population en armes ! « E yeu juro vos dieus e m'arma que nobla causa era de veser. »

2 septembre 1734. — Léger tremblement de terre, à 4 h. 1/4 du matin.

3 septembre 1455. — Le roi René épouse, en secondes

noces, Jeanne de Laval. Le mariage est célébré dans la ville d'Arles, en l'église métropolitaine, par le cardinal de Foix. — Il y eut à cette occasion, durant huit jours, de grandes fêtes publiques, bals, festins, feux de joie, tournois, cavalcades, etc. . . :

4 septembre 1623. — Prix-fait de fours à chaux au quartier de la Cavalerie. On en manquait depuis quelque temps.

6 septembre 1503. — *Conseils* : défense aux conseillers de l'hôtel de ville de révéler le secret des délibérations, sous peine d'exclusion.

7 septembre 1652. — « Est mort en ceste ville M. de Van-Enz, flamand de nation, qui s'estoit habité et marié icy pour dessécher nos marécages, à quoy il a assez bien réussi. On a sonné six clars. » (Reg. de la Sacristie de Saint-Trophime).

Son corps fut transporté dans le château que les dessicateurs avaient fait construire sur les bords du Vigueirat et qui a reçu par la suite le nom de *Fort d'Hervart* ; on le renferma dans un caveau pratiqué dans l'épaisseur du mur à gauche du vestibule, au rez-de-chaussée (1).

(1) On croit communément que Van-Enz mourut des suites d'une chute sur la glace ; le chirurgien Th. Bonet le déclare formellement dans son *Anatomie pratique* (1679) sur la foi d'un témoin oculaire qu'il nomme *Jean Desèze* ; mais il nuit beaucoup à son assertion en ajoutant que la mort se produisit le neuvième jour après l'accident. . . Nous aurons toujours quelque peine à croire que l'illustre ingénieur ait *traversé le Vigueirat sur la glace le 30 août !*

Jean de Van-Enz avait épousé une arlésienne, Mlle d'Anthonnelle, et s'était fixé dans notre pays, qu'il rêvait de transformer et d'enrichir ; la mort le surprit au milieu de ses grands travaux, dans un âge peu avancé. Quoiqu'il fût protestant, le clergé n'osa pas refuser de s'associer à la manifestation solennelle du deuil de la population tout entière : le glas funèbre des cloches de la métropole salua la dépouille mortelle de ce bienfaiteur du pays.

8 septembre 1634. — Pose de la première pierre du couvent des Carmélites (aujourd'hui l'hospice de la Charité).

9 septembre 1591. — Le duc de Savoie, chef du parti catholique, arrive à Arles avec des troupes pour mettre un terme aux entreprises du duc de Montmorency, qui ravage la Camargue.

11 septembre 1603. — L'archevêque d'Arles Horace Montano meurt à Salon.

12 septembre 1533. — Le roi François I^{er} et la reine visitent la ville d'Arles.

13 septembre 1791. — Pierre-Jean-Baptiste de Loys de la Chassagne-Robolly, dit *Cassois*, ancien gendarme du roi, avocat et docteur en médecine, est nommé maire d'Arles.

14 septembre 1455. — « Le dimanche 14 septembre 1455 fut, pour la première fois, tenu conseil dans la maison commune nouvellement construite (contiguë à la cour royale), dans la salle haute. » (Annales d'Arles).

15 septembre 1737. — On commence la construction de la Tour Saint-Louis, aux embouchures du Rhône.

16 septembre 1813. — Tremblement de terre, assez faible.

17 septembre 1633. — Gros Rhône ; les eaux pénétrèrent dans la ville par la *Porte Rousset*. « Un petit enfant dans un berceau, sur lequel un coq était perché, passant sur le Rhône, dans le temps de l'inondation, en fut retiré sain et sauf. Cet enfant n'ayant pas été réclamé, le conseil de ville délibéra qu'il serait nourri et élevé aux dépens du public. » (*Mercur*e de 1633).

18 septembre 1477. — Fêtes publiques en l'honneur du roi René, qui prend grand plaisir à voir *faire mauresques*.

19 septembre 1577. — La foudre ébranle le clocher de l'église Sainte-Croix.

20 septembre 1692. — Mort de Joseph Seguin, docteur ès droit, auteur d'un intéressant ouvrage sur les *Antiquités d'Arles* et de plusieurs opuscules relatifs à des points d'histoire locale. Il n'était pas de Lambesc, comme l'ont cru quelques-uns, ni d'Arles, ni d'Avignon; il était né à La Ciotat en 1642, mais il avait passé dans Arles la majeure partie de sa vie; il y était venu en qualité de régent au collège, il s'y était marié, il y mourut à l'âge de 50 ans (1).

21 septembre 1775. — « Il a plu pendant une heure et demie de si grande force que la Cavalerie et la Roquette ont été inondées, et le tonnerre a curé l'arbre de la barque de patron *Mayon* à la porte de Genive (Mémorial de Vallière).

26 septembre 1563. — Une armée catholique, dans laquelle se trouvaient un certain nombre d'Arlésiens, subit près de Saint-Gilles une désastreuse défaite dans un combat contre les Huguenots.

27 septembre 1341. — Jean de Cardone, religieux dominicain, neveu du pape Benoît XII, est créé archevêque d'Arles (Papon).

29 septembre 1567. — La *Michelade* à Nîmes (massacre des catholiques). Grande surexcitation à Arles.

30 septembre 1679. — Grand débordement du Rhône (voir notre *Musée*, III, 245) E. F.

AVIS. — Nous annoncerons à l'avenir toutes les publications nouvelles, relatives à la Provence, dont un exemplaire nous aura été offert; nous en indiquerons le lieu de vente et le prix. Pour tout envoi, d'un ou plusieurs exemplaires, ayant une valeur supérieure à 3 francs, l'annonce sera répétée autant de fois que cette somme de 3 fr. sera contenue dans la valeur de l'envoi. Enfin, nous échangerons le *Bulletin archéologique d'Arles* avec toute publication, tout ouvrage ancien ou moderne concernant l'histoire de la Provence.

(1) Sa femme se nommait *Marie Ayme*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—
Errata à corriger.
—

(Suite).

Monuments d'Arles, par H. Clair, page 189, lignes 10-12 :
« On mit deux ans à construire l'hôtel de ville [commencé en 1673] ; enfin, en 1765, les consuls vinrent prendre possession de leur nouveau siège. »

— Il est évident qu'il faut lire 1675 au lieu de 1765.

—
Ibid. page 204, note * :

« L'église de Ste-Anne fut bâtie en 1624 et consacrée l'année suivante par l'archevêque Gaspard du Laurent. »

— On voit par un *privé* fait du 13 juillet 1626 (notaire *Daugières*, folio 40) qu'elle ne fut terminée que plus tard. Le Ms 788 de la Méjanès dit qu'elle fut « parachevée seulement en 1627 et que les consuls y firent dire la première messe le 26 juillet, jour et fête de sainte Anne. »

—
Ibid. page 206 :

« L'arc de triomphe de la porte Marché-Neuf, élevé en 1707, en remplacement d'une autre porte triomphale, bâtie en 1589, à l'occasion de l'entrée du roi Louis XIII.... »

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de souligner ces dates, que chacun sait incompatibles avec n'importe quel événement du règne de Louis XIII (1). Nous nous bornerons à rectifier comme suit :

(1) 1610-1643.

— 1588, forfait de la construction de la nouvelle porte du Marché-Neuf (7 novembre, notaire Daugières, f° 305, reg. G).

En 1589, le 3 janvier, forfait des travaux de maçonnerie du ravelin à établir devant cette porte (*ibid.* f° 313). L'un des entrepreneurs se nomme *Jacques Pichot*.

En 1590, inscription gravée sur la porte du Marché-Neuf :

Henrico III Galliarum

Poloniarque rege regnante., etc. (1).

Le 27 novembre 1706, démolition de l'ancienne porte pour la reconstruire plus grande. En juillet 1707, la Provence étant envahie et Toulon assiégé, réfection des remparts ; inscription commémorative sur la porte du Marché-Neuf :

Regente Ludovico magno restaurata., etc. (2).

Le 23 mars 1708, achèvement du médaillon représentant le grand roi. Autre inscription commémorative en l'honneur de . . . nos consuls :

Reedificatam ornari cur. Cons. . . . etc. (3).

Les malheurs du temps avaient bien refroidi l'enthousiasme ; la gloire du Roi-Soleil avait pâli.

Il est vrai qu'en 1622, le jour de Saint-Simon, 28 octobre, le roi Louis XIII avait fait son entrée dans la ville d'Arles, par la porte du Marché-Neuf, lui sixième, sans tambours ni trompettes, et par un effroyable coup de vent, tandis que les Consuls et la population tout entière l'attendaient en grande cérémonie sur la route de Tarascon ; la surprise fut

(1-2-3) Voir *Musée* I, 265-266.

si grande que le roi voulut bien, le lendemain, réitérer son entrée par la porte de la Cavalerie ; mais les arcs triomphaux, élevés à la hâte, étaient en bois et ne survécurent point à l'évènement.

Ibidem. Table, au bas de la page 2 :

« *La chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, construite au XVII^e siècle.* »

Le testament de son fondateur, *Nicolas des Alberts* (28 septembre 1580, notaire *Clément Claret*) démontre qu'elle est du XVI^e siècle ; commencée avant 1580, elle fut terminée peu de temps après.

Telles sont les principales rectifications que réclamerait le beau livre d'Honoré Clair. L'auteur le déclarait lui-même, avec cette rare modestie qui honorait son talent : « Écrit rapidement et presque tout d'une haleine, » pour « payer sa carte d'entrée dans la Commission archéologique d'Arles, » son livre renfermait bien des imperfections. Epris de la poésie de nos monuments plus que de leur histoire, Honoré Clair avait vu les choses en artiste plus souvent qu'en archéologue. Il songeait, dans les dernières années de sa vie, à refondre dans une œuvre définitive tout ce qu'il avait écrit sur les *Monuments d'Arles*. Mais, comme le sage, aussi sévère à lui-même qu'il était indulgent pour autrui, il n'arrivait jamais — suivant son expression — qu'à « contrefaire Pénélope. »

Son livre est donc resté tel qu'en 1837. Nous taxerions volontiers de témérité l'ambitieuse pensée de le refaire ; il n'y a rien de pareil dans la tâche que nous avons entreprise. Fournir aux admirateurs de notre vénéré Président les

moyens de rectifier sans peine, sur l'édition unique des *Monuments d'Arles*, quelques-unes de ces imperfections reconnues par l'auteur lui-même et oubliées dans l'*Errata* ajouté après coup au commencement de son livre, nous a paru une œuvre utile, digne du respect et de l'attachement que nous professions pour le maître. Nous supplions nos lecteurs de ne voir dans cette tentative qu'un sincère hommage rendu à son mérite et à sa mémoire.

E. F.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LES ANCIENNES INDUSTRIES LOCALES

I.

Une brasserie au siècle dernier.

Les *Affiches de Provence* — journal hebdomadaire qui s'imprimait à Aix au siècle dernier — publiaient dans leur numéro du 23 mai 1779, sous la rubrique *Brasserie*, l'annonce suivante :

« Il nous manquait cette branche de commerce en Provence, et la consommation de la bière, qui est devenue considérable, faisait sortir de la province des sommes immenses. Le sieur Hay vient de former deux établissements qui nous dispensent de recourir chez l'étranger. Il a établi une brasserie à Arles, où il compose deux sortes de bière, de la double et de la simple ; cette dernière est plus blanche que l'autre et en même temps plus légère. Il en a établi un entrepôt à Marseille afin que les différents endroits soient à portée de se pourvoir. Il la vend, prise sur les lieux, savoir : la double, 50 livres la barrique et 45 livres la simple. Il y a des demi-barriques et des quarts de barrique, selon la

quantité qu'on lui en demande, pour faciliter le transport. Il en vend aussi en bouteilles noires à 12 sols la double et 10 sols la simple.

Cette bière est supérieure à toutes celles qu'on nous apporte ; elle est d'un goût plus agréable et se conserve mieux que toutes les autres. M. Hay ose se flatter qu'après qu'on l'aura goûtée, on lui donnera la préférence.

Ceux qui en ont fait usage lui rendent toute la justice qu'il mérite. A Marseille, la brasserie est hors de la porte Noailles, à côté du couvent des Dames Lyonnaises. A Arles, la brasserie est aux Carmes-Déchaussés. »

Point n'est besoin de faire ressortir l'intérêt historique d'un pareil document qui fixe d'une manière à peu près certaine la date de naissance d'une industrie locale importante, malheureusement disparue. E. F.

M E M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735 - 1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1767 (suite).

Le 1^{er} mars, Mlle Thérèse de Loinville a épousé M. de Clapier d'Hières.

Le 9, M. de Beaujeu *Moustache* est mort.

Le 16, on a abattu les maisons de M. d'Avignon (1).

(1) « Aux mois de mars, avril et may, on a abattu la maison de M. d'Avignon, sur le Marché, achetée par la communauté (notaire Lenice) pour agrandir cette place » (Livre de raison d'Honoré Balthazar) — « La démolition fut finie à la fin de juillet » (Ms Pomme). — E. F.

Le 25, le père Michel a prêché les *Antiquités* (1).

Le 23 may, M. d'Oppède est mort.

Le 26, les dames de Bruxelles sont parties.

Le 21 juin, M^e Fournier, notaire, est mort (2).

Le 3 aoust, on a fait la cérémonie du baptême du fils de M. de Lieutaud (3).

Le même jour, M. de Latour est mort.

Le 15 septembre, M. Dubrau de Bonijol a épousé Mlle de Pérignan cadette (Victoire).

Le 27, M. Estrangin fils aîné est mort.

Le 8 octobre, Mme Blésin est décédée.

Le 14, on a mis la grille de fer à Saint-Etienne (4).

Le 16, M. de Robiac, sacristain, est mort âgé de 65 ans; le 20, M. de Lubersac a pris possession du sacristanat.

Le 3 novembre, M. de Laurens de Beaujeu a pris possession du capiscolat qu'avait M. de Lubersac.

Le 6 au matin, M. de Brie a pris possession du canonicat de M. de Beaujeu de Laurens.

Le 7, M. de Nicolay a achepté le mas de Grossy.

Le 8, on a appris que M. de Lubersac avait été nommé aumônier du roy.

(1) Voir ci-devant, page 63, aux Ephémérides d'avril.

(2) Jacques Fournier, reçu notaire à Arles en 1756.

(3) « Le 3^e août, Louis-Auguste-Marie-Xavier de Léautaud, fils de Jean-Jacques, lieutenant-colonel du régiment Dauphin-Infanterie, et de dame Marie-Anne de Franconi, fut baptisé avec la plus grande pompe dans l'église métropolitaine, par Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, capiscol, en présence des consuls en chaperon et d'un brillant cortège. Le parrain fut Louis-Auguste, dauphin de France, représenté par le comte Du Roure, colonel du régiment, et la marraine fut Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavier de France, représentée par la comtesse Du Roure. » (Manuscrit Pomme). — « Le curé de Sainte-Anne, paroisse dans laquelle M. de Léautaud est logé, a assisté à cette cérémonie; le Chapitre avoit paru ne le vouloir pas, mais M. l'Archevêque, à qui on apprit ce différend, écrivit de Paris que la présence du curé étoit nécessaire. » (Livre de raison d'Honoré Balthazar). — E. F.

(4) Chapelle dans l'église Saint-Trophime.

Le 18, Mgr l'archevêque est arrivé de Paris, où il était depuis le 6 février 1765 (1).

Le 21, M. l'Archevêque a nommé M. Trouchet au canonicat qu'avoit M. de Brie, et il a pris possession le 23, à 11 heures du matin.

Le 23, M. le bailli de Grille est mort (2).

Le 6 décembre, M. Guigues, bénéficiaire de Saint-Sauveur, est mort.

1768

Le 1^{er} janvier, M. l'abbé de Loinville, capiscol de la Major, est mort. On a nommé M. Bourdelon capiscol, et M. l'Archevêque a nommé M. Légier, chanoine.

Le 5, M. Fauchier aîné est mort âgé de 27 ans.

Le jour de Saint-Antoine, les gardes ont paru pour la 1^{re} fois (3).

Le 14 février, M. Ferrier a épousé Mlle de Pontevès.

(1) « La résidence n'est pas le devoir de l'épiscopat qu'il ait le plus exactement rempli », nous dit un contemporain, l'abbé Bonnemant. — Le cordier-poète *Nalis* composa, sur l'heureux retour de l'Archevêque, une chanson qui eut du succès :

Dans Arles notre cher pasteur
Est revenu remplir sa place ;
Mes frères, de cette faveur,
A Dieu rendons humblement grâce.
Allons lui faire, tour à tour,
Nos compliments et notre cour.

Il se porte bien, Dieu merci !
Dieu lui donne une longue vie !... etc...

Cela se chantait sur l'air : *Je suis un prince bienheureux...* (Voir les *Cantiques, Noël*s et autres ouvrages en vers de J.-B. Nalis, pages 242-244). — E. F.

(2) Jean-Augustin de Grille, bailli de Manosque, ancien capitaine-commandant des grenadiers à cheval, lieutenant-général des armées du roi. Il mourut à Arles dans la maison du marquis de Grille, son neveu. — E. F.

(3) Le Conseil communal avait décidé, le 4 décembre précédent, de supprimer les sergents de quartier et de confier leur service à des gardes de police qui seraient au nombre de dix, dont un bri-

Le 16 mars, Mlle de Faucon a épousé M. de Saint-Paulet de Carpentras.

Le 12 avril, M. Raybaud a épousé *la pastresse*.

Le 13 avril, on a exécuté à Avignon le nommé Dominique Langlade, du Puy, qui avait assassiné, le 9 février, M. Mense, horloger, son fils et sa servante.

Le 25, le Père Baigne a prêché les *Antiquités* (1).

Le 30, signor Visconti a fini son ouvrage (2).

Le 11 juin, on a pris Avignon (3).

Le 13, la fille aînée de M. de Lincel est décédée.

gadier et un sous-brigadier. Ces nouveaux agents furent appelés *les Bleus*, à cause de leur uniforme. Ils furent logés en caserne « afin qu'ils ne pussent se libertiner. » Ils devaient se tenir avec soin, et être constamment « *paignés* et poudrés. » (Voir *Musée*, I, 63). — E. F.

(1) Voir ci-devant, p. 62, *Ephémérides*, 25 avril.

(2) « Un grand tableau a été peint à la gouache en 1768, par Joseph Visconti, milanois, sur le mur au-dessus du maître-autel de l'église métropolitaine d'Arles. Il représente Saint-Trophime prêchant contre le sacrifice de trois enfants, qui se fait à Diane par ses prêtres dans le parvis de son temple, en présence des magistrats et du peuple... C'est un bien que ce sujet erroné ait été traité par une main commune. On n'aura rien à regretter lorsque la faux salulaire du temps, ou une couche désirable de blanc l'aura rejeté dans le néant, d'où il n'aurait jamais dû sortir. » (Le Père *Dumont*, *Anc. Monum. d'Arles*, p. 13, note 26). — Cette peinture murale a disparu depuis peu, dans les grands travaux de restauration de l'église Saint-Trophime (E. F.).

(3) « Le 9 juin, arrêt du Parlement de Provence portant la réunion de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin au domaine de la couronne de France. Le 11, deux huissiers de la même cour signifient l'arrêt aux consuls avignonois. D'abord après, le marquis de Rochechouart, commandant en Provence, chargé des ordres du roi, entra dans Avignon à la tête d'un détachement de cent dragons de Beauffremont et se porta dans l'appartement de M. *Vicentini*, vice-légat, sans se faire annoncer et lui dit : « M. l'abbé, le roi prend possession de sa ville et vous donne deux jours pour vous retirer. » Demi-heure après, l'intendant De Latour et douze commissaires du Parlement y arrivèrent : ils firent de suite publier l'arrêt avec injonction aux avignonois de reconnoître le roi pour leur souverain, ce qui fut arrêté avec les plus vives acclamations. » (Manuscrit Pomme).

Le 16, M. Pélissier, doyen de la Major, est mort. Le chapitre a donné sa bénéficiature à M. Laugier conventuel.

Le 24 juin, Mlle de Brenguier est morte à Tarascon.

Le même jour est décédée la reine de France.

Nota. — Que Mgr de Jumilhac, archev. d'Arles, a donné à M. de Lis le droit de vendre sa terre féodale, moyennant qu'il donnera à tous les nouveaux archevêques d'Arles une croix d'or pectorale ou 400 livres d'argent.

Le 20, M. Royer a achepté une charge de conseiller clerc au parlement de Paris à M. son fils, docteur de Sorbonne.

Le 7 aoust, M. Robert, prieur de Saint-Lucien, a pris possession du doyenné de la Major.

Le 1^{er} octobre, M. Peiré de Beaucaire a pris possession du prieuré de Saint-Lucien.

Le 31, Mme de Saint-Andiol belle-mère est décédée ; elle a fait sa petite-fille héritière, mais ce n'est pas sans clauses et sans substituer aux MM. de Parade.

Le 20 novembre, on a démoli *la Clède* au marché (1).

Le 27, on a appris que le fils de M. Giraud Du Tort est mort à la Martinique (2).

Le 30, l'autel de marbre à Sainte-Anne a été achevé.

Le 18 décembre, M. Guende s'est noyé à la roubine, âgé de 47 ans ; il était marié depuis le 26 décembre 1742.

(A suivre.)

(1) La maison de la Clède, voisine de l'archevêché, était ainsi appelée de la *claië* ou porte à barreaux qui fermait l'entrée de la place à certaines heures. Elle fut démolie pour l'agrandissement du marché (*Clèdo*, en provençal, signifie *clair*). — E. F.

(2) François-Xavier de Giraud, officier de marine.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

TROIS MARINS D'ARLES

(Extrait d'une *Notice sur la marine arlésienne*,
en préparation)

L'Académie Française, dans sa séance annuelle du 7 août 1879, décernait à un marin d'Arles le premier prix de vertu :
« C'est la vertu de nos braves marins, disait le président (Jules Simon), d'être toujours prêts à risquer leur vie pour disputer à la mer une victime. *Etienne Maigre* a commencé de bonne heure. En février 1834, n'ayant encore que 17 ans, il se jette dans le Rhône couvert de glaçons pour sauver un petit garçon de cinq ans — En 1839, à Arles, il sauve un homme qui voulait se noyer et qui, luttant en désespéré contre lui, faillit lui donner la mort. — Le 6 décembre de la même année, un matelot occupé à une manœuvre se laisse tomber dans le fleuve; Maigre ne se donne pas le temps de quitter ses vêtements; il s'élançe, l'atteint malgré la

rapidité du courant, parvient à le saisir et, de la seule main qui reste libre, nage vigoureusement pour gagner le rivage. Lutter contre le Rhône par un gros temps, dans les conditions où il se trouvait, paraissait impossible, et la foule, accourue sur les quais, voyait déjà ses forces s'épuiser dans une lutte suprême. Un matelot parvint, en courant les plus grands périls, à lui jeter un bout de corde. Maigre obtint, pour cet acte de courage, sa première médaille d'honneur.

Pendant les inondations du Midi, on le vit partout, affrontant les vagues furieuses dans une coquille de noix, ou se jetant à la nage pour recueillir des femmes, des enfants réfugiés sur le toit des maisons. Son exemple animait, entraînait les autres sauveteurs. Un très grand nombre de ses compatriotes lui durent la vie. Le Gouvernement lui décerna une médaille d'or de 4re classe.

L'année suivante, en 1842, Maigre servait, en qualité de second-maitre de timonerie, à bord du brick de guerre *Le Cygne*. Un matelot tombe à la mer, Maigre saute à l'instant par dessus le bord et parvient à le saisir; mais il fallut du temps pour mettre en panne et faire arriver jusqu'à lui une embarcation. Pendant plus de vingt minutes, il soutint son camarade au dessus de l'eau. Cet exploit mit le comble à sa popularité. On commença à dire dans la marine : « à un kilomètre de Maigre, il n'est pas permis de se noyer. »

Il sauva encore en 1847 un jeune homme de quinze ans tombé dans le Rhône par un gros temps. Une pétition signée par le Président du tribunal de Commerce d'Arles, par le Lieutenant de port, des négociants, des Capitaines de navire, demanda pour lui la croix de la Légion d'honneur. Elle lui fut donnée en 1852.

En 1859 il commandait le paquebot *La Durance*, de la

Compagnie Fraissinet, et se rendait de Marseille à Naples, lorsqu'il fut assailli, le 30 mars, par une violente tempête dans le golfe de Saint-Tropez. A 6 heures du soir, un matelot, en serrant la voile de misaine, perdit l'équilibre et fut précipité dans la mer. Sa chute fut heureusement aperçue, malgré l'heure avancée. Le capitaine prit aussitôt toutes les mesures de sauvetage. Il dirigea le paquebot vers le point où l'homme avait disparu, jeta à la mer les épaves et toutes les bouées qui pouvaient être de quelque secours, et fit mettre à l'eau les embarcations ; mais elles ne purent tenir la mer, tant les vagues étaient puissantes, et furent rejetées sur les flancs du navire où elles se brisèrent. Peu s'en fallut que les hommes qui les montaient ne fussent submergés. On apercevait par intervalles le naufragé, dont les efforts s'épuisaient visiblement. Le capitaine Maigre, voyant toutes les ressources ordinaires inutiles, s'élança pour le sauver ou mourir avec lui. Un cri sortit de toutes les poitrines et se mêla aux mugissements de la tempête. L'héroïque sauveteur réussit contre toute espérance. « Quand il parut sur le pont, disait un de ses hommes, nous crûmes voir deux ressuscités. »

Ce n'était pas sa dernière victoire contre la mort. L'année suivante, pendant la guerre entre l'Espagne et le Maroc, il sauva la vie à plusieurs matelots et soldats de l'armée espagnole ; il reçut pour ce service la croix d'Isabelle la catholique. En 1865, lors du naufrage de *la Provence*, qui s'était brisée sous le fort Saint-Jean, il fut le premier à porter secours aux naufragés. C'est son droit, noblement conquis, d'arriver le premier partout où l'on a besoin d'un dévouement ou d'un courage. L'académie décerne à M. Maigre sa plus haute récompense, une médaille de 2,000 fr.

La Mairie d'Arles recevait, en février 1857, la lettre suivante :

« Toulouse, 49 février 1857. — Monsieur le Maire, je viens porter à votre connaissance un acte de courage et de dévouement qui a sauvé la vie à mon beau-frère M. Baptistin Jouet, et dont M. Joseph Flandrin, capitaine au long cours, commandant en ce moment dans les Grandes-Indes le brick *Ismaël* (armateurs MM. Régis frères, de Marseille) est le héros. . . .

En août 1856, le capitaine Flandrin avait fait une relâche forcée à Lamoo, côte orientale d'Afrique ; il attendait dans ce port le renversement de la mousson ; en attendant, il faisait réparer son navire. En septembre 1856, le navire français le *Bénarès*, de Marseille, capitaine Girard, arrive à Lamoo pour obtenir réparation du pillage du navire français le *Jacques-Laffite*. Le consul de France de Zanzibar était à bord du *Bénarès*.

Au départ du *Bénarès* de Lamoo pour Zanzibar, le 48 septembre 1856, le capitaine Flandrin et les autres capitaines de commerce qui se trouvaient dans ces parages s'étaient réunis sur le *Bénarès* pour l'aider à franchir les passes difficiles de Monda. Malgré ce concours et la présence d'un pilote à bord, le navire fut jeté sur un banc de corail et s'échoua.

Le capitaine Girard, M. Baptistin Jouet, son second, et les divers capitaines qui s'étaient joints à eux, s'occupèrent tout aussitôt de relever le navire à l'aide d'une ancre mouillée au large, au moyen d'une forte aussière retenue autour du cabestan. . . . C'est pendant cette opération, alors que l'aussière était fortement tendue, que le cabestan décapèle de son axe et emporte à la mer, avec la rapidité de l'éclair,

tous ceux qui se trouvent sur son parcours. . . . entr'autres M. Jouet, mon beau-frère, second capitaine du *Bénarès*, âgé de 22 ans. M. Jouet eut un bras cassé ; lancé par le cabestan à une grande distance, il tombe à la mer sans connaissance ; par surcroît de malheur, sa chute s'effectue sur des parties aiguës de corail et il se fait encore quelques nouvelles blessures. Un courant d'équinoxe, grande marée, un bras cassé dont il ne peut se servir et la perte totale des sens ne permettaient pas au blessé de faire usage de ses membres : aussi était-il emporté au loin par le courant de plus de six nœuds. Il avait disparu totalement sous les vagues. Des embarcations sont dirigées vers lui pour le sauver ; mais obligées de contourner le banc *Albatros* sur lequel était échoué le *Bénarès*, on devait craindre qu'elles n'arrivent trop tard...

Cinq capitaines au long cours et quelques autres personnes étaient témoins de cet anxieux et déchirant spectacle. Seul le capitaine Flandrin, voyant la situation désespérée de son compatriote (auquel nul lien d'amitié ne l'unissait d'ailleurs), n'écoutant que son courage, malgré l'imminence du danger augmenté encore par les bancs de coraux sur lesquels il fallait plonger, se précipite à la mer avec tous ses habits, et, après des efforts inouis, il finit par retrouver mon beau-frère à une grande profondeur sous les eaux ; à force d'énergie, il put le relever, le ramener à fleur d'eau, le soutenir en luttant toujours contre le courant, jusqu'à ce qu'enfin les embarcations envoyées à leur secours aient pu arriver jusqu'à eux. Sans vie apparente, le noyé fut placé sur l'embarcation et transporté à bord où il est resté douze heures privé de tout sentiment, avec un bras fracturé, dont encore il ne peut se servir pour exprimer lui-même par écrit sa reconnaissance à celui qui lui a sauvé la vie.

Arrivé au navire, le capitaine Flandrin fut l'objet de l'admiration générale ; le consul de France s'empessa d'aller le féliciter ; mais la modestie de cet officier, égale à son mérite, l'a porté depuis ce moment à se tenir éloigné, et c'est à peine s'il est allé deux fois s'enquérir lui-même de l'état du malade, parce que chaque fois, à bord, il recevait une ovation » (Signé : *Lormière*, négociant, de Toulouse).

On écrivait de Marseille au journal *l'Illustration*, le 18 août 1854 :

« Le 15 août, à 2 heures de l'après-midi, un incendie est signalé à l'entresol de la maison faisant le coin de la rue Suffren et de la rue Beauvan, et portant le n° 4

Deux sous-officiers du 4^{me} léger venaient de se précipiter dans la maison incendiée pour voir s'il y avait moyen d'arrêter le feu dans son principe et porter secours aux personnes qui auraient pu se trouver là. A peine étaient-ils arrivés au 4^{er} étage, qu'une fumée brûlante envahit toute la maison et leur coupe la retraite. Ces deux militaires tentent vainement de regagner le chemin qu'ils ont suivi ; en vain ils s'enveloppent le visage de linges mouillés, une fumée chaude et âcre les repousse. Un instant plus tard, une échelle devait les sauver.

Tout d'un coup paraît à la croisée du 4^{me} étage une jeune femme qui, presque déjà asphyxiée, n'a plus la force de crier, mais qui, par des gestes désespérés, implore une assistance qu'un miracle seul pouvait lui apporter. Mais que faire, mon Dieu ? Pas d'échelle ! Et quand on en aurait eu, comment atteindre au 4^{me} étage ? Une haute façade presque sans saillie, des persiennes fermées et point de moyens de sauvetage ! rien ! rien ! . . .

Un officier court au port qui est à quelques pas de là, s'élanche sur un navire et revient chargé d'une longue corde..... Une corde! Mais qui ira l'attacher au quatrième étage? Et surtout le fera assez promptement?... — Un homme saisit le bout de la corde entre ses dents... dire comment il est arrivé au sommet de la maison en moins de temps que je vais en mettre pour l'écrire, c'est ce qui serait impossible. Tout le monde l'a vu et personne ne pourrait le dire. Tantôt une main sur un tuyau de conduite, un pied sur une persienne vermoulue et tremblante, tantôt sautant, grimpant, aussi prompt que la pensée, il atteint la fatale croisée.... Mais alors que va-t-il faire? Sa force n'est-elle pas épuisée? Avec une adresse merveilleuse et une rapidité inconcevable, il a solidement fixé sa corde à la barre de fer qui sert d'appui à la fenêtre, tout en maintenant la femme qui, dans son impatience à fuir le danger, voulait imprudemment profiter trop tôt du secours inespéré qui lui arrivait.

Les pompiers sont venus. Deux d'entre eux sont montés au second étage et élèvent une légère échelle à crochets; mais l'échelle ne peut être saisie du quatrième. Descendre par sa corde d'un étage avec la rapidité d'un chat sauvage, saisir l'échelle et la fixer à la barre de fer en l'élevant au-dessus sa tête: c'est pour notre brave inconnu l'affaire d'un instant. Ici commence la partie la plus pénible et la plus périlleuse de ce hardi sauvetage: les deux pieds sur l'échelle, la corde dans ses bras, l'infortunée, se servant du peu de force qui lui reste et écoutant les conseils de son sauveur commence sa périlleuse descente.

Le dirai-je? Le sang-froid de cet homme intrépide est si grand que, dans ce moment suprême et solennel, il songe encore à prendre toutes les précautions qu'exige la décence,

Un étage est franchi ! Ils sont sauvés ! Non, il ne sont pas sauvés encore : la jeune femme a été déposée par son libérateur sur une étroite corniche en zinc qui fait saillie sur la rue ; deux courageux pompiers la soutiennent ; mais il faut dégager l'échelle de son premier point d'appui pour la fixer : la première partie de ce travail, après avoir offert quelques difficultés, est terminée ; mais la corniche dont j'ai parlé s'oppose à ce qu'on fixe de nouveau l'échelle à la croisée du troisième... Un moment d'hésitation, et tout va être remis en question ; mais ce moment est court. — Quelques vigoureux coups de poing font voler en éclats trois ou quatre palettes de la persienne ouverte et appliquée au mur, un nouveau point d'appui est trouvé... Avec une incroyable adresse, la femme est replacée sur l'échelle, et cette fois, avec l'aide des deux pompiers, la descente est achevée au milieu des cris de triomphe et des larmes de la multitude.

On se précipite, tous veulent presser dans leurs bras le brave qui vient d'accomplir une si belle action... Mais son nom ! Chacun demande son nom... son nom ! Il n'a pas le temps de le jeter à ce public impatient. On vient de signaler dans la même maison une femme âgée qui, au même étage, mais sur une autre façade, réclame son assistance. Il s'élançe dans la maison voisine, et au bout d'un instant, on le voit paraître à une croisée proche de celle où l'attend une nouvelle victime à sauver. Prompt comme l'éclair, à l'aide de quelques objets saillants, il franchit l'espace énorme qui sépare les deux fenêtres. Sa corde est de nouveau attachée... Mais on est déjà maître du feu, la fumée d'ailleurs n'était pas aussi intense dans cette partie de la maison. La vieille femme ne peut se résoudre à tenter sa délivrance par la voie périlleuse que vient de prendre sa voisine ; le danger est

moins imminent, on a le temps de percer la muraille et elle est encore sauvée.

On apprend enfin le nom de celui qui a si dignement célébré la fête de la Vierge et celle de l'Empereur (1). Il se nomme *Émile Véran*, capitaine du navire le *Fortuné*, d'Arles. Ce nom vivra longtemps glorieux et béni dans le souvenir des Marseillais. . . .

Depuis trois jours, la foule, sans cesse renouvelée, stationne devant la maison n° 4 de la rue Suffren pour se faire donner des détails, et chacun se retire en disant : « C'est incroyable ! »

— Peu de temps après, la croix de la Légion d'honneur décorait la poitrine du capitaine Véran. Jamais récompense n'avait été mieux méritée !

Ces actions d'éclat de trois marins, *enfants d'Arles*, sont gravées en traits ineffaçables dans la mémoire des contemporains ; toutes les voix de la Renommée, tous les organes de la presse locale leur ont donné un glorieux retentissement ; mais il est bon, de temps en temps, de les rappeler et de les redire pour l'exemple des générations à venir.

Émile FASSIN.

AVIS. — Nous annoncerons à l'avenir toutes les publications nouvelles, relatives à la Provence, dont un exemplaire nous aura été offert ; nous en indiquerons le lieu de vente et le prix. Pour tout envoi, d'un ou plusieurs exemplaires, ayant une valeur supérieure à 3 francs, l'annonce sera répétée autant de fois que cette somme de 3 fr. sera contenue dans la valeur de l'envoi. Enfin, nous échangerons le *Bulletin archéologique d'Arles* avec toute publication, tout ouvrage ancien ou moderne concernant l'histoire de la Provence.

(1) 15 août 1854.

MADemoiselle CAMARGO

—

On a beaucoup écrit sur la célèbre danseuse ; mais son origine est peu connue.

La plupart des feuilletonistes — écrivait notre compatriote *Michel de Truchet* en 1833 — « n'ont pas manqué de lui donner une origine plus ou moins fabuleuse, tantôt la faisant arriver de Quimper-Corentin, escortée par un seigneur bas-breton ; tantôt venant à Paris par la diligence du Maine ; tantôt la faisant naître à Bruxelles. . . Nous devons, en conscience, dire la vérité. . .

« Nous avons eu à Arles l'honorable chevalier *De Peint* (1), ainsi que le beau, l'agréable danseur *Petit* : l'un, autrefois administrateur au Grand Opéra, l'autre apprécié pour son talent dans l'art de la chorégraphie au même théâtre de Paris ; tous les deux arlésiens, contemporains de *la Camargo*, l'ayant connue dans son intérieur, et qui, au débotté, quand elle arriva dans la Capitale, n'eurent pas besoin de lui demander son certificat d'origine, attendu l'intensité d'un certain accent indélébile ; c'est même à ce cachet que *notre belle*

(1) Son vrai nom était *Jean-Pierre Giraud* et il prit le nom de *Giraud de Peint* à la suite de son mariage avec Marianne de Peint, fille unique de noble Jean de Peint, écuyer (17 juillet 1756, notaire Brunet). — On trouve à la bibliothèque de la ville d'Arles, fonds *L. Mège* (*Recueil de diverses lettres*), un fragment d'une correspondance en date de 1758, dans laquelle un correspondant parisien, qui signe *Albert*, donne à Giraud de Peint, alors à Arles, des nouvelles de son théâtre et de ses artistes. Le chevalier de Peint habitait, croyons-nous, la maison *Ranchier*, rue du Quatre-Septembre (E. F.).

compatriote dut le nom de *Camargo*, car le sien propre jusqu'alors avait été *Mi*****; elle était originaire de Saint-Remy. . . .

« Elle raconta comme quoi, en 1750, des comédiens ambulants étant arrivés à Arles, le directeur de la troupe déploya assez d'éloquence pour déterminer trois jeunes et belles personnes à le suivre à Paris, pour se consacrer au théâtre. Leur sort fut divers. Quant à elle, sa détermination fut bientôt prise, aimant mieux apprendre à danser que d'aller sarcler les blés aux mas Duroure ou Seignoret en *Camargue*. »

— En *Camargo* ! (la belle enfant appuyait sur la finale)
En Camargo, qu'es acò? s'exclamèrent les ballerines, les choristes, toutes les nymphes des coulisses.

— La *Camargo*? c'est le pays d'où je viens, répondait naïvement notre novice, se prêtant avec obligeance à répéter l'explication.

La Camargo ! notre débutante, dès le lendemain, n'était plus désignée sous un autre nom ; elle le rendit bientôt célèbre. . . .

« Historien arlésien et fidèle, ajoute Michel de Truchet, j'ai un reproche à faire à la *Camargo* : celui d'avoir un peu trop oublié nos pays, quand elle fut à l'apogée de sa gloire ; n'ayant écrit qu'une seule fois à l'un de mes vieux et anciens amis, lequel, il y a 30 ans, à la *Simone* (1), nous communiqua une lettre que la *Camargo* lui avait écrite depuis un demi-siècle. Ce brave homme la conservait comme une précieuse relique, peut-être à cause de l'orthographe plutôt allemande que française de son contenu. Mais ce fut la seule

(1) Réunion amicale (*chambrée*) qui tirait son nom de l'ancienne maison *Simon* où elle avait son siège.

marque de son souvenir pour nous, ayant cessé de correspondre avec tout le monde — ce qui faillit être funeste à ses héritiers quand elle mourut, à Paris, âgée de 56 ans, au commencement de la Révolution. Faute de renseignements sur son origine, personne à Arles ne savait accorder l'identité entre la *M^{****}* d'Arles ou de Saint-Remy et *la Camargo*, jusqu'à ce qu'un *vieux* donnât la clé de tout cela pour faire lever les scellés, au grand contentement de ceux qui firent le voyage de Paris pour y recueillir l'héritage (*Historique*). »

[Extrait d'un article du *Publicateur* du 14 septembre 1833, recueilli par notre docte et patient collectionneur Louis Mège.

E. F.]

ÉPHÉMÉRIDES

4^{er} octobre 1673. — « Le 4^{er} octobre de cette année [1673], par ordonnance du roy Louis-le-Grand, on commença de se servir de papier marqué (1) dans le palais » (Annales du couvent des Minimes d'Arles, par le père Melchior Fabre).

2 octobre 1429. — Pour attirer des habitants dans la ville d'Arles dépeuplée par la peste, le Conseil de la Communauté accorde le droit de bourgeoisie et l'exemption de tout impôt pendant dix ans aux étrangers qui viendront s'y établir.

3 octobre 1524. — La ville d'Arles s'étant réservé le droit, d'après ses Conventions, de frapper des monnaies d'or et d'argent, nomme *Vincent Spiard* pour maître ou directeur

(1) Papier timbré.

de la Monnaie, et envoie une députation au Roi et au Grand-Maître de la Monnaie pour en obtenir la confirmation.

4 octobre 1637. — Un mur du Pont-de-Crau s'écroula et écrasa huit bergers ainsi que leur troupeau.

6 octobre 1802. — Le 14 vendémiaire an XI, à 5 heures du soir, le savant abbé *Bonnemant* mourut à Arles, dans la maison de son neveu Laurent Lions cadet, rue des Corde-liers (aujourd'hui rue de la Miséricorde, maison Noyer-Le-mercier).

7 octobre 1696. — Réjouissances publiques à l'occasion de la paix avec la Savoie.

8 octobre 1430. — Prix-fait du portail de la *Trueilha* (porté Saint-Jean, sur le Rhône, démolie en 1865) donné par la commune à Jean Noé, maçon, au prix de 10 florins (notaire Jean Meriani, ps. f^o 136).

9 octobre 1729. — Fêtes données par l'Académie de musique d'Arles à l'occasion de la naissance du Dauphin (voir notre *Musée*, II, 241 et suiv.). Au feu de joie qui fut allumé sur la place du marché, une femme périt étouffée dans la cohue.

10 octobre 1352. — La reine Jeanne est à Arles et octroie de nombreux privilèges à notre ville.

11 octobre 1730. — Tremblement de terre, sensible à Arles.

12 octobre 1398. — « Gros Rose. L'an MCCCLXXXVIII lo jorn XII d'octobre que son dijous, son gran deluvi e fes gran dam. . . . car non est l'home al mond, sol Dieus, que estimar pogue lo dam que fes. » (Boysset).

13 octobre 1664. — Les religieuses Augustines (hospitalières) sont reçues à Arles.

14 octobre 1595. — « Les consuls ayant nouvelle de M.

le vice-légat d'Avignon que Sa Sainteté avoit receu le Roy [Henri IV dans le giron de l'Eglise], le lendemain, 15 dudict mois, jour de dimanche, fut chanté le *Te Deum laudamus* et fete profecion générale durant trois jours et feu de joye... » (Mémoires de Loys Romani).

15 octobre 1777. — Démolition du corps de garde de la porte de la Cavalerie.

17 octobre 1702. — « Le Rosne a sy fort grossi qu'il montoit sur le pavé du quai, emporta le pont à batteaux de Tarascon, a rompeu la chaussée au dessous de Fourques et fait beaucoup de dommages. » (Mémoires de MM. Paris).

18 octobre 1636. — La commune d'Arles confie aux jésuites la direction du collège (acte notaire Dangières).

19 octobre 1682. — Grande séance académique dans la chapelle des Pénitents-Gris (à côté de l'église des Cordeliers). Bertrand de Meyran de Vachères prononce un discours sur l'heureuse naissance de Louis de France, duc de Bourgogne. Le soir, bel opéra offert aux dames.

20 octobre 1740. — Les Frères Yontains sont reçus solennellement dans la ville d'Arles où ils fondent les écoles chrétiennes.

21 octobre 1637. — « Le 21 octobre, vendredi, le Rhône déborda et creva à l'abreuvoir de l'*Aube de Bouic* ; l'inondation ne dura que vingt-quatre heures » (Mémoires de M. de Beaujeu).

22 octobre 1647. — Démolition de l'église Saint Georges (qui occupait en partie l'emplacement actuel de la place de *Cays*).

24 octobre 1637. — Sur les 4 heures du matin, nouvelle crue du Rhône (voir ci-devant, 21 octobre). Grand débordement « qui emporta le pont d'Arles vers la cabane de *Moncard* » (Mém. de MM. Paris).

25 octobre 1658. — Mort de François Porchier, religieux trinitaire, auteur d'une histoire manuscrite des antiquités d'Arles. Il était né à Arles en 1607.

27 octobre 1753. — Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1753, le *ménage* (bâtimens d'exploitation) des Minimes, aux Aliscamps, fut dévoré par un incendie. Le conseil municipal *aumôna* ces religieux de 400 livres.

28 octobre 1730. — Tremblement de terre, assez violent. L'archevêque ordonna des prières.

29 octobre 1622. — Le roi Louis XIII arrive à Arles.

30 octobre 1782. — Violent ouragan du nord-ouest. C'est le plus fort coup de mistral dont notre marine ait gardé le souvenir.

31 octobre 1669. — Bénédiction de la nouvelle église Saint-Paul (dans la rue de ce nom, entre la place Saint-Esprit et les Arènes). Elle avait été commencée en 1666.

E. F.

M E M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735 - 1789)

D'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1769.

Le 8 janvier, M. Audibert, capiscolon, est mort. Le Chapitre a nommé M. Lombard à la bénéfices.

Le 27, M. Carvelan fils (1) est mort.

Le 31, MM. Saurel et Bontemps ont épousé les demoiselles Bourges.

On a appris la mort de M. de Moissac à la Guadeloupe (nommé intendant de Toulon par le roy).

Le 7 février, Mgr l'archevêque vient d'ôter les lettres de vicaire-général à M. de Grille d'Estoublon, prévôt, qui l'était depuis 40 ans.

Le 14 février, M. Girard a pris possession du canonicat que M. Giffon luy avoit résigné à Avignon, le 19 octobre 1768.

M. d'Orneson a perdu au commencement d'avril son fils aîné, âgé de 16 ans (2).

Le 25, M. Beuf cadet a épousé mademoiselle Baudran.

Le 9 mai, madame de Castillon, belle-mère, est décédée.

Le 25, jour de la feste-Dieu, M. le prévôt a dit pour la première fois la messe à sa chapelle de Notre-Dame.

Le 7 juillet, M. Buisson, archidiacre, est décédé.

Le 23, M. de Lubersac, sacristain, est arrivé de Paris; le 25, après la grand'messe, il a pris possession de l'archidiaconat.

Le 26, M. de Champorcin, archip., a été nommé sacristain et a pris possession le 28 après la grand'messe.

Le 29, M. Raymond, trésorier, a été nommé archiprêtre et a pris possession le 1^{er} aoust.

Le 14 aoust, M. de Brie a été nommé trésorier; il a pris possession le 16.

Le 17, M. de Chabillant a été nommé au canonicat de M. de Brie et a pris possession le même jour.

Le 19, M. de Porcellet, âgé de 15 ans, a pris possession du canonicat de M. de Chabillant, faisant pension à M. Perrinet de 200 livres.

Le 26 octobre, M. de Barras-Lansac a épousé mademoiselle de Beaujeu-Baldony, de Salon.

Le 7 décembre, on a enseveli à la chapelle de Saint-Jean M. Caudier, bénéficiaire, décédé le 5, à 7 heures.

(A suivre).

E. F.

(1) Lisez *Carlevan*.

(2) Mort à Paris, le 1^{er} août (Bonnemant, *Nobil.* 1, *verbo* Biord, page 3). — E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PONT D'ARLES

Dès la plus haute antiquité, peut-être même avant l'occupation romaine, un pont a dû relier la ville d'Arles à la Camargue. Il est impossible aujourd'hui de se prononcer sur la place qu'occupait le premier pont et sur la façon dont il fut construit.

Le pont romain, dont on voit encore quelques vestiges, nous est lui-même fort peu connu. Les uns affirment qu'il était en pierre, les autres croient que le bois entraît pour une large part dans sa construction.

S'il faut en croire *Anibert*, ce n'était qu'un pont de bateaux (1). Dans son ingénieux essai de restitution d'Arles antique (*Arelate sub Constantino*), A. Véran semble avoir adopté

(1) Mémoires histor. et crit. sur l'anc. République d'Arles, tome III, p. 147, note.

cette opinion, autorisée par cette expression du poète Ausone : « *navali ponte* ».

J. Seguin, en ses *Antiquitez d'Arles* (1687), conjecture, à certains vestiges qui subsistaient de son temps, « qu'il falloit que ce pont fust partie de pierre et partie de bois. » Ces vestiges consistaient en « quatre restes de grosses murailles qu'on voit deçà et delà la rivière ; ces murailles faisoient comme deux avancements et comme une espèce de triangle de chaque côté, qui alloient [c'est une supposition de l'écrivain] joindre bien avant dans le Rhône quatre ou cinq bateaux couverts de planches de bois. . . . »

L'auteur des *Monuments d'Arles*, examinant les divers systèmes de construction, pense que la supposition d'une maçonnerie « entremêlée de travées en bois réunirait le plus de probabilités, » parce qu'elle « se rattache au système général employé pour la construction des ponts romains, et qu'elle donne l'explication de certaines épithètes [*mollis, tabulatus*] appliquées au pont d'Arles par d'anciens écrivains.»

« Cependant [ajoute H. Clair], un auteur arabe qui a écrit l'histoire de l'invasion des Sarrasins dans le midi de la France, semble avoir une opinion contraire : « La ville, dit-il, est bâtie sur un fleuve le plus grand du pays. . . . Les deux rives communiquent l'une à l'autre par un pont de construction antique *si vaste et si solide qu'on a pratiqué dessus des marchés. . .* » — Ces expressions qui paraissent indiquer l'emploi exclusif de la pierre, seule capable de donner aux édifications une durable solidité, sont appuyées par les fragments du pont que le temps a épargnés, et qui tous sont de nature à faire croire que le bois n'entraît pour rien dans cette construction. »

« Des restes des piles, cachés sous les eaux, marquent, du côté de Trinquetaille, la voie que le pont suivait, ainsi que la

distance des arcades. Du côté d'Arles, un corps de bâtisse, abrité sous le rempart de la rue Chiavary, s'avance dans le Rhône, en affectant la forme d'une culée octogone dont les trois faces de derrière sont tronquées par la ligne des quais. La face qui regarde Trinquetaille est revêtue d'énormes blocs de pierre, au-dessus desquels surplombent les arrachements d'une voûte, sans doute celle de la première arcade. Les faces latérales, formées de blocs de moindre dimension, sont ornées de bossages et garnies d'anneaux de bronze, fortement scellés dans les murs à l'aide du plomb fondu. Des anneaux semblables se montrent sous les retombées de la voûte. Tout autour, les pierres sont percillées d'une infinité de trous fouillés par la dent des instruments d'amarrage. » (1)

« Voilà donc des arches en pierre aux deux extrémités du pont. N'est-ce pas un indice que le même système s'appliquait à toute la longueur de son trajet ? Et s'il est vrai que des marchés, qu'une route stratégique fussent établis sur sa voie, nous serons disposés à croire que le pont d'Arles n'était bâti qu'en pierres, car il n'est guère probable qu'un pont sur lequel passait une route aussi fréquentée et aussi importante que la voie *Aurelia* ne fût pas pourvue d'une plate-forme permanente. »

(1) Au-dessus de la construction romaine, une construction moderne a couvert d'un bastion qui se lie au rempart, la superficie du terre-plein et aligné les murs de défense sur les assises du pont. Mais la différence de travail est trop bien marquée pour qu'on puisse s'y méprendre et confondre l'œuvre antique avec l'appendice du XVI^e siècle (H. Clair). — Les affouillements du fleuve, du côté de Trinquetaille, et les travaux d'endiguement effectués sur la rive gauche en 1863, ont fait disparaître en grande partie les intéressants vestiges si bien décrits dans l'ouvrage d'Honoré Clair.

« Une autre raison vient à l'appui de cette opinion. Sur la petite branche du Rhône, un pont jeté presque en face du lieu où est de nos jours le village de Fourques, servait de continuation au pont d'Arles et, comme ce dernier, donnait passage à la voie Aurélienne En 1762, le lit du Petit-Rhône étant presque à sec, on vit à nu les fondations de cette œuvre antique. Les piles étaient au nombre de neuf, et occupaient toute la largeur du Rhône. De pareils témoignages, qui ne laissent aucun doute sur la nature des matériaux employés à la construction de ce pont, me semblent décisifs pour établir que le pont d'Arles, étant appliqué au même service de viabilité, devait être aussi solidement établi ; rien ne s'y opposant d'ailleurs, puisque les Romains ont facilement surmonté, dans des eaux courantes, des difficultés plus grandes que celles que présentait le Rhône à l'établissement des piles, et que les navires de mer ne remontant pas au delà du port d'Arles, un pont à arches maçonnées était sans inconvénient pour la navigation »

Pierre Véran, dans son *Répertoire sur l'histoire d'Arles*, émet avec assurance une opinion contraire : « Les massifs qu'on voit, dit-il, sur les deux rives du Rhône, les uns proche des ruines de l'ancien château de Trinquetaille, et les autres entre les portes de Rousset et de Vers, ont fait croire à des gens qui ne connaissent pas l'histoire d'Arles (1) que ces massifs ont appartenu au pont en pierre. Pour peu qu'on les examine, on verra qu'ils n'ont aucune forme d'avant-murs ou de piles propres à soutenir les arches d'un pont en pierre,

(1) Lorsque Pierre Véran écrivait ces lignes, il ne pouvait songer, évidemment, au futur et savant auteur des *Monuments d'Arles*, qui, à cette époque, était encore un enfant.

au contraire on y verra un massif pour amarrer un pont de table. . . . »

J.-J. Estrangin, qui avait fait, à l'occasion d'un procès retentissant (1), des recherches particulières sur l'histoire du pont d'Arles, après avoir flotté entre ces divers systèmes, incline vers l'hypothèse d'un pont de pierre, mais en se hâtant d'ajouter que « ce sont là des difficultés qu'il est impossible d'éclaircir. »

Ce sera notre conclusion.

ARM. DAUPHIN ET ÉM. FASSIN.

(A suivre.)

ÉPHÉMÉRIDES.

1^{er} novembre 1620.— « Le jour de Tous les Saints tomba plus grosse quantité de pluie que jamais home husse veu. La salle du Chapitre [de la Major] se remplit par deux fois. L'eau remplit la salle et cuisine, et tous les chanoines, à pied neu, outions leo de la salle et cousine qu'il niavoit ung pan et demy, et ce mesme soir la moitié du privat tomba, ensemble un grand cartier de muraille du jardin. . . . » (Journal de M^e *Jehan Barbier*, curé de la Major).

2 novembre 1714.— L'archevêque d'Arles M. de Janson reçut avec les plus grands honneurs, dans son palais archiépiscopal, la nouvelle reine d'Espagne, *Elisabeth Farnèse*, et

(1) Le procès entre l'Etat et la Commune d'Arles pour la propriété du pont d'Arles (1834-1838).

sa suite. Cette suite se composait de la princesse de Piombino, d'il signor Barbasso, du marquis Espinola, etc. La reine demeura trois jours à l'archevêché ; le vice-légat d'Avignon, le prince d'Harcourt et autres vinrent lui offrir leurs hommages.

3 novembre 1795. — Naissance d'*Amédée Pichot*.

4 novembre 1833. — La supérieure des religieuses augustines de l'hôpital d'Arles, sœur Marie-Félicité, née *Andron*, s'éteint à l'âge de 80 ans, ayant passé dans cet établissement 63 années de sa vie au service des malades. Elle y avait traversé les plus mauvais jours de la Révolution, ayant consenti à quitter l'habit, mais non le poste. En ce moment-là, une indigence extrême régnait dans l'hôpital, dont les revenus, payés en assignats, ne suffisaient plus à assurer le service ; la sœur *Andron* sut trouver dans son industrie les moyens de pourvoir à tous les besoins : eile eut recours aux quêtes. « Le peu qu'elle recevait se multipliait dans ses mains. » Elle fut le véritable soutien de la « maison des pauvres ». Plus tard, les sujets venant à manquer pour tenir les divers emplois de la maison, on lui proposa d'appeler des religieuses étrangères à son ordre ; elle refusa, demanda du temps, et parvint à recruter dans Arles même, sa ville natale, un personnel d'élite, dont elle fut la directrice et le modèle.

* 5 novembre 1636. — Grande réception faite au premier président *De Bernet*, venant de Bordeaux avec sa famille, et allant à Aix prendre possession de son poste. Il fut logé chez M. de Cays, et défrayé par la ville durant son séjour.

6 novembre 1686. — On baptise à Saiut-Trophime un jeune Turc capturé sur les côtes de Morée par les Chevaliers de Malte et amené par Joseph de Cays. Cet enfant, âgé d'une

douzaine d'années, reçut le nom de *Joseph Coron* ; il apprit à Arles le métier de *débassaire* (chaussetier), s'y maria, eut 22 enfants ; ses descendants habitent encore notre ville (Voir *Musée*, I, 95).

7 novembre 1588. — (notaire *Daugières*). Prix-fait d'une porte avec pont-levis, à *Marcanoù*, semblable au pont-levis de la Cavalerie, donné à Antoine Micheau et Laugier Olive, maîtres-maçons.

9 novembre 1618. — « Parut une grande comète du costé de l'Orient ; la queue regardoit le Languedoc ; pronostiquant grandes guerres, peste et famine, ce qui arriva après. » (Livre de raison d'Estienne Paris).

10 novembre 1776. — Ouverture du célèbre jubilé, chanté par le poète J.-B. Coye.

11 novembre 1608. — Pose de la première pierre des murailles de Villeneuve, devant la porte Agnel (Voir *Musée*, V, 4).

14 novembre 1440. — Le Conseil de la Communauté décide la fermeture de la brassière de la Cape (Rhône de Saint-Ferréol).

15 novembre 1575. — (notaire *Daugières*). Prix-fait du portail de la Cavalerie.

16 novembre 1674. — « Le Rhône inonda tout le Tresbon, tout le Plan du Bourg et encore tout le Bas-Languedoc et non point la Camargue. Les eaux étoient si hautes que les arches du Pont de Crau, tant de la route que du canal de Durance, furent abattues. . . . Il fallut que les RR. PP. Minimes fussent, à 11 heures du soir, prendre le Saint-Sacrement dans Saint-Lazare, où il y avait de l'eau jusques sur l'autel. » (Livre de raison de la famille de Saint-Martin).

17 novembre 1595. — Grande fête au collège d'Arles. Sous la direction du principal, M. *Verdier*, les élèves repré-

sentent une tragédie composée par les rhétoriciens : l'*Histoire de Jonas* (nos annales ne disent pas s'il y avait une baleine). Le succès fut tel, que trois semaines après, nos écoliers donnèrent un nouveau spectacle dans la cour de l'archevêché : l'*Histoire de sainte Cécile*.

18 novembre 1769. — Tremblement de terre, assez faible, à 4 heures du matin.

19 novembre 1782. — « M. l'avocat *Anibert* (L. M. Anibert, l'historien de la République d'Arles) est mort à 9 heures du soir, âgé de 42 ans. » (Mémorial de J.-B. Vallière).

20 novembre 1770. — Violent ouragan, qui joncha les rues de débris.

21 novembre 1628. — Feux de joie à l'occasion de la prise de La Rochelle.

24 novembre 1694. — Grand débordement du Rhône. « Quantité de personnes qui habitaient aux métairies proche de la mer furent noyées. » (Mémoires de Louis Pic).

25 novembre 1515. — *Conseils* : « Entendu comment la Royne de France vient en Provence en romaige (pèlerinage) laquelle passera en la présente cité, laquelle n'a pas ung denier; pour ce, pour obvier à tout et avoir argent, ha ordonné le présent conseil le pâti du Contrast se vende au plus offrant pour le temps de six ans, en argent comptant, à gens de la ville tant seulement. »

26 novembre 1673. — Le coadjuteur de l'archevêque d'Arles, M. de Grignan, pose la première pierre de l'église des Carmes Déchaussés.

27 novembre 1706. — On démolit la porte de Marché Neuf pour la refaire plus grande.

30 novembre 1437. — Entrée solennelle du roi René dans la ville d'Arles.

E. F.

(à suivre).

LES SEPT ORATOIRES
DE L'ARCHEVÊQUE D'ARLES JEAN DE FERRIER
A LA SAINTE-BAUME

En montant au Saint-Pilon, qui est une chapelle construite au point le plus élevé de la Sainte-Baume, on rencontre dans le bois qui entoure cet ermitage, sept oratoires fondés en 1516 par l'archevêque d'Arles *Jean de Ferrier*. Ce sont de petits édifices voûtés, décorés de pilastres et surmontés d'un fronton ; chacun d'eux renfermait jadis un bas-relief représentant un trait de la vie de Sainte-Madeleine.

Le premier de ces oratoires montrait Sainte-Madeleine délivrée de la possession des démons ; on la voyait, dans le second, baignant de ses larmes les pieds du Christ chez les Pharisiens. Le troisième nous la représentait agenouillée devant J.-C. et écoutant la parole divine dans la maison de Marthe. Dans le quatrième, elle était prosternée devant la croix. Au cinquième, elle priait à côté du sépulcre. Au sixième, on la voyait rayonnante aux pieds du Christ ressuscité.

Le septième figurait son débarquement miraculeux sur les côtes de Provence.

Jean de Ferrier s'était fait représenter à genoux, dans l'oratoire du milieu (le 4^{me}) ; chacun des sept *édicules* portait en relief les armoiries du prélat, avec l'inscription suivante :

JOHANNES FERRERIVS

ARCHIEPISCOPVS ARELATENSIS

HOC MONVMENTVM ERIGI CVRAVIT

M. D. XVI.

Le 19 avril 1517, quelques mois après la construction de ces oratoires, le conseil municipal d'Arles votait une subvention de 10 florins et 2 flambeaux de cire au capitaine de la ville, pour lui permettre de figurer dignement au pèlerinage de la Sainte-Baume et de « s'y faire reconnaître et recevoir conformément à un ancien privilège » (ms Pomme). La délibération ajoutait qu'il en serait ainsi à l'avenir, toutes les fois que cet officier se rendrait à Saint-Maximin.

Cet ancien privilège accordé au représentant attitré de la ville d'Arles, remontait, croyons-nous, à une époque contemporaine de l'invention des reliques des Saintes-Maries. (On sait l'étroite relation qui rattachait l'une à l'autre la tradition de la Sainte-Baume et celle de la *Ville de la Mer* (1).

La dévotion locale au bienheureux *Louis Allemand* et à Saint-Antoine, avait pendant un certain temps, détourné les fidèles du *roumaragi* (2) de Saint-Maximin et avait laissé tomber en désuétude l'ancien privilège relaté plus haut. Mais la dévotion elle-même est soumise aux caprices de la mode : le vent soufflait en ce moment-là du côté de la Sainte-Baume.

(1) Ancien nom de la ville des Saintes-Maries.

(2) *Romipetajium*.

On venait de supprimer (1514) la charge de capitaine de Saint - Antoine (chargé de la garde des reliques de ce saint); ces reliques, pour la conservation desquelles, vingt-quatre ans auparavant (1490), on avait vu six cents arlésiens courir aux armes et voler aux secours de l'abbaye de Mont-Majour menacée par les Antonins de Vienne, ces reliques étaient simplement tenues sous clef.... en attendant d'être purement et simplement réléguées dans un caveau par l'autorité ecclésiastique elle-même (1). *Sic transit gloria mundi.*

É. F.

TABLETTES D'UN CURIEUX

LA GALÈRE

On désigne communément sous le nom de *pont de la Galère* le pont qui traverse le canal de Craponne à l'avenue du Plan-du-Bourg. *La Galère* était le nom de ce quartier suburbain, avant sa transformation par l'intelligente initiative de MM. Cornillon, Guiguet et Vaissière.

(1) L'authenticité de ces reliques, déjà contestées au XV^{me} siècle par les religieux de Saint-Antoine en Viennois, ayant été remise en question par M. l'abbé *Dassy* en 1814, le recteur de Saint-Julien, M. l'abbé *Montagard* (depuis archiprêtre d'Arles) crut devoir les soustraire à la vénération des fidèles; il en brûla les *authentiques* et inhuma les ossements dans un caveau de l'église. Le respectable recteur ne prévoyait peut-être pas tous les ennuis qu'il allait s'attirer de la part de ses paroissiens et de l'administration municipale... Paix à sa mémoire! On a de sérieuses raisons de croire qu'il ne fut que l'exécuteur d'une décision prise en haut lieu, au secret de laquelle il aurait sacrifié, avec une véritable abnégation, sa popularité et son repos.

D'où venait ce nom ? — Un vieil arlésien, répertoire vivant de traditions locales, m'affirmait un jour gravement tenir d'un aïeul qui habitait ce quartier, qu'on y avait trouvé jadis, en pratiquant une fouille, des fragments de galère antique enfouis dans le sol. Le fait n'a rien d'impossible, mais demande à être prouvé.

Un autre vieil arlésien — un berger — revoit vaguement dans ses souvenirs une vaste bergerie où trouvaient gîte autrefois les troupeaux transhumants, une sorte de caravansérail où logeaient en même temps les brebis et les chiens de parc, les ânes et les bergers. Cette remise hospitalière avait pris le nom local de l'immense râtelier ou s'opérait l'*afenage* : on l'appelait *la Galère*.

J'accepterais volontiers cette explication (fort admissible dans une ville qui, malgré ses origines romaines, retrouve plus de parrains dans ses anciens cabarets (1) que dans les légions de Marius), si les Archives communales ne nous fournissaient des renseignements plus certains.

Le pont de la Galère s'appelait autrefois *pont de Madon*, à cause de son voisinage avec un jardin de ce nom.

En 1697 (2) le maire d'Arles, Jacques de Nicolaï, fit donation aux *filles de saint Genès* (autrement dites *repenties* ou *pénitentes du Refuge*) d'un enclos qu'il possédait à côté de ce pont. La donation était faite en vue d'assurer à cette institution religieuse une installation indépendante et plus propice à son développement; elle portait, entre autres conditions, que les recteurs de l'OEuvre de Saint-Genès établiraient dans cet enclos une maison de refuge pour les *repenties* et une chapelle sous le titre de Saint Joachim.

(1) La place du Sauvage, la place Sarneguette, les rues des Martigaux, des Trois-Mulets, Trianon, etc., etc., ne rappellent autre chose que des cabarets en renom.

(2) Le 22 juin, notaire Raybaud.

L'Œuvre de Saint Genès (fondée en 1663) occupait alors le couvent de la rue Saint-Paul, bien insuffisant pour les 39 religieuses ou pénitentes qui l'habitaient. On dédoubla le personnel; une partie vint résider à l'enclos Nicolai.

La maison de la rue Saint-Paul fut plus spécialement réservée aux exercices de la vie monastique; l'établissement nouveau prit le caractère d'une véritable maison de correction. Il faut dire, en effet, que le plus souvent ce nom de *repenties* répondait mal à la réalité des choses; la plupart des filles de Saint-Genès étaient des réclusionnaires expiant par une pénitence forcée l'irrégularité de leurs mœurs.

Les lettres-patentes du roi portant confirmation de l'œuvre (mai 1669) s'exprimaient ainsi :

• ART. 1^{er}. — Les filles et femmes d'une débauche et
• prostitution publiques ou qui en prostitueront d'autres
« seront enfermées dans ladite maison des filles péni-
« tentes. . .

« ART. 2. — Ceux qui voudront faire enfermer lesdites
« filles et femmes. . . s'adresseront au bureau établi par
« le sieur archevêque d'Arles pour la direction de la
« maison, et celui qui se trouvera y présider commettra
« deux directeurs pour informer de la vérité du fait, pour,
« sur le rapport qu'ils en feront, en avertir tel juge royal
« de la ville d'Arles qui sera le premier requis; lequel,
« après avoir verbalisé et informé sommairement. . . ,
• pourra donner son ordonnance pour arrêter et faire
« enfermer lesdites filles. . . sans frais ni forme de
« procès (1). »

(1) « Ces lettres-patentes, dit *Anibert (République d'Arles, IV, 365)*, n'ont été enregistrées au Parlement qu'avec la réserve de faire des remontrances à Sa Majesté pour qu'elle daigne plus amplement expliquer ses intentions. La procédure qu'on y pres-

Le règlement intérieur de la maison était en harmonie avec les idées — de répression bien plus que d'amendement — qui semblent avoir dirigé les fondateurs de cette œuvre. On y trouve à l'article 8, au nombre des punitions, la « mise au carcan dans les malaizes durant un certain temps de la journée. . . »

Ajoutons aux mortifications, aux pénitences obligatoires, les corvées humiliantes, la tâche journalière fort lourde, le travail forcé, etc. . . , et nous comprendrons sans peine que ce peu agréable séjour ait reçu le nom de *Galère*.

Ce qui reste aujourd'hui du *Refuge Saint-Genès* (autrement dit de *la Galère*), vendu comme bien national sous la Révolution, forme plusieurs maisons bourgeoises contiguës au pont de Madon : la plus connue est l'ancien *café de la Grappe*.

EMILE FASSIN.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735 - 1789)

D'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1770.

Le 11 février, MM. Fauchier frères ont pris l'habit de S^t Benoit, à Toulouse.

Le 12, M. Guibert a épousé M^{lle} Germain.

crit peut en effet favoriser bien des abus. On ne voit pas ce que les bonnes mœurs en souffriraient quand on y mettrait moins de mystère et plus de précautions. quand on y suivrait les formes ordinaires, quand on y compterait pour quelque chose l'honneur et la liberté des citoyennes. »

Le 5 mars, M. Compagnon a pris possession de la bénéficiature qu'avait M. Caudier.

Le 14, on a appris que le fils aîné de M. de la Calmette estoit mort à la Martinique au commencement de février.

Le même jour, samedi saint, MM. de Nicolay et autres consuls ont mis la première pierre au boulevard de Digne (1).

Le 15, jour de Pâques, M^r de Quiquéran-Ventabren est mort (2). Il a été enseveli aux Dominicains.

Le 25, M. de Beaujeu, *Récupère*, est mort (3).

(1) Il s'agit ici de « la muraille qui soutient les terres de l'avenue de la porte de l'Aure et de l'encoule qui descend de la fausse-braye sur le chemin » (Ms Pomme). — E. F.

(2) L'an 1770, le 15 avril, noble François de Quiquéran de Ventabren meurt à Arles, sans alliance, âgé de 89 ans. Il était le dernier de sa branche. C'était un vrai philosophe. Il était né pauvre ; sa grande frugalité, la vie dure qu'il menoit lui ont cependant permis de laisser quelque bien après sa mort ; l'hôpital en a hérité. Il étoit d'une probité austère et étoit le premier à clabauder contre les gentils-hommes de notre ville qui se prévalaient de leur naissance et de leurs richesses. » (Abbé *Bonnemant*, Nobiliaire, II, *verbo* Quiquéran, page 7). — Le ms 788 de la Mèjanès nous le représente tout autre dans sa jeunesse : « M^r de Quiquéran, premier consul [en 1723], homme fort singulier et rempli de la haute idée qu'il avoit de sa maison et de sa place, quoiqu'il ne cherchât pas à les faire respecter à l'extérieur, étoit fort pour l'étiquette, et avoit eu deux ou trois prises à ce sujet avec M^r l'archevêque de Janson, qui, d'un autre côté, savoit mal soutenir ses droits et ne s'emportoit jamais que quand il avoit tort. » — Pour compléter son portrait, citons un trait caractéristique rencontré dans une correspondance de l'époque : « M^r de Quiquéran-Ventabren fut consul en 1724 (lisez 1723) avec MM. Fassin, Vaugier père et Aymard. Il étoit alors aussi ours et sauvage qu'il est aujourd'hui. Il habitoit la maison où est la chambre des perruquiers. Il reçut les anciens Consuls et M^r l'Archevêque chez M. de Piquet, qui résidoit à la maison vendue à Martin, et à l'égard de la visite que se font respectivement les Consuls après leur installation, M. de Quiquéran pria ses collègues de se dispenser de l'aller voir et fit sa visite à tous .. » (Lettre du s^r Chapus à son fils, notaire à Arles, datée d'Orneson, 7 décembre 1769. — Biblioth. de la ville d'Arles, fonds *L. Mège*, *Recueil de lettres*) — Le portrait de François de Quiquéran-Ventabren est à l'hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de l'établissement. — E. F.

(3) L'an 1770, le 24 mai, noble Pierre de Quiquéran de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine dans le régiment

Le 29, M^{lle} de Montmeillan a épousé M. de Gille de Mouche (1).

Nota. Le sermon de S^t Marc a été prêché par M. Lombard, bénéficié (2).

Le 23 juin, M. du Moulin est mort. Enseveli à sa chapelle de S^t Philippe de Néry.

Le 25, M. Belier, primicier, est mort à 9 heures du matin.

Le 3 juillet, M. Francony a été reçu conseiller au siège.

Le 6, M. de Brie a pris possession du primiciérat.

Le 9, M. Pazéry, chanoine, a été nommé trésorier et a pris possession le 10.

Le 20, M. Robin, prieur de Grans, est mort.

Le 28, M. de Porcellet a pris possession du canonicat de M. Pazéry.

Le 29, M. Barbaroux, prieur de S^t Lucien, a été nommé au canonicat de M. de Porcellet, faisant pension de 200 livres, et a pris possession le 31 après vespres.

Le 5 août, M. Giraud, chanoine à la Major, a été nommé par Mgr l'archevêque prieur de Grans et a pris possession le 23 dudit mois (3).

Le 23, M. Barbaroux a résigné son prieuré de S^t Laurens à M. Meissonnier, secondaire du Martigues.

(A suivre.)

du prince de Pons, meurt à Arles, sans alliance, âgé de 78 ans. — Registre de la paroisse Notre-Dame la Principale (*Bonnemant*, Nobiliaire II, *verbo* Quiquéran, page 6). — E. F.

(1) Lisez *de Mousse*. — E. F.

(2) Voir ci-devant, *anno* 1765, page 96, note 1.

(3) Jean-Baptiste Giraud, fils de Jacques et de Marie-Anne Moreau, né à Arles le 25 février 1722, était le frère de *Giraud de Peint* (ainsi nommé parce qu'il avait épousé l'unique héritière du nom de *Peint*), qui fut un moment administrateur au Grand Opéra (voir ci-devant, page 154, note). Il a laissé des notes intéressantes sur l'administration du syndicat du chapitre métropolitain (Biblioth. de la ville d'Arles, fonds *L. Mège*). — L. M.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PONT D'ARLES

(Suite).

On n'est pas mieux fixé sur l'époque de la construction de ce pont. L'*Encyclopédie des gens du monde* (au mot *Arles*, article de M. Dufau) en fait honneur au règne de Constantin. C'est l'opinion généralement admise, mais elle n'est basée que sur des conjectures.

— Le poète *Ausone*, qui vivait au IV^e siècle, fait mention du pont d'Arles en ces termes, dans son poème *De claris urbibus* :

Pande, duplex Arelas, tuos, blanda hospita, portus,
Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis
Ut mediam facias navali ponte plateam....

— *Paulin*, au V^e siècle, l'appelait *mollem pontem* (1) :
Præcipitem Rhodanum molli quæ ponte subegit
Et junxit geminas connexo tramite ripas....

— *Cassiodore*, au VI^e siècle (vers 530), le désigne sous cette expression : *tabulatum* (ou *tabularum*) *pontem*.

Saint-Hilaire, évêque d'Arles, raconte en sa *Vie de Saint-Genès* qu'en l'année 435 et le jour de la fête de ce martyr, le pont se rompit et s'engloutit sous le poids de la foule qui se rendait en dévotion à Trinquetaille. Personne ne se noya. Ce fait miraculeux se passa, dit-il, sous ses yeux. On le verra se reproduire environ dix siècles plus tard (25 août 1428), avec cette particularité remarquable, attestée par notre vieil historien *Ch. Gaignon*, « qu'il ne s'y perdit pas même un chapeau » (2).

— On trouve dans les Archives de l'archevêché que le roi Louis Bozon, en confirmant, en l'an 920, les privilèges de l'Eglise d'Arles, donna à l'archevêque Manassès le péage du Rhône au *pont de Fourques*, « qui était un pont de tables comme celui d'Arles » (Pierre Véran, *Répertoire*).

— Au temps de la République (1431-1451), l'entretien du pont d'Arles était une des grandes préoccupations de la municipalité. « On y appliqua, dit *Anibert*, le produit des

(1) « Que le père Théophile explique *mobilem* : un pont-levis de très facile transport, à cause qu'il n'y avoit peut-être que quatre ou cinq bateaux » (J. Seguin, *Antiquités* d'Arles). — *Boniface Arignon*, en ses annotations sur les *Deux Conventions* entre les comtes de Provence et la ville d'Arles, exprime l'avis que le *pons navalis* d'Ausone n'était autre chose qu'un *ponton* ou bac.

(2) « Trop de miracles auraient été nécessaires pour soutenir le nouveau pont, s'écriait malicieusement l'avocat de l'Etat dans le procès du Pont d'Arles (1836) -- et pour empêcher les fréquents désastres dont il fut l'occasion ; les saints s'en lassèrent ! »

droits que la communauté percevoit sur la mesure des grains, ainsi que les restitutions faites au fisc commun pour vol, usures, etc. . . . (*Stat. Reip. Arl.*, art. 109 et 173). — Les biens de ceux qui décédaient sans héritiers, après avoir resté un an en sequestre, étoient appliqués au même objet, si dans cet intervalle personne ne les réclamoit, sauf de les restituer après, s'il se présentoit quelque ayant-cause (*Ibid.*, art. 77). — La commune établissoit un officier (*operarius*) pour veiller à la conservation et à l'entretien du pont. »

Le péage du pont constituait une perception importante ; les péagers devaient rendre leurs comptes aux consuls tous les trois mois. Une part revenait à l'archevêque.

« Tous les actes de l'époque, ajoute Anibert, font foi que ce pont étoit de bois, mais j'ignore quelle en étoit la forme. »

— On peut voir aux Archives de l'archevêché (auth. *De montatione navium et de pontaneriis*) une transaction de l'année 1150 entre l'archevêque et les *pontaniers*.

— En 1165, la flotte gênoise, à la suite de son combat avec les Pisans dans le port de Saint-Gilles, fut arrêtée à Trinquetaille par le pont de bateaux *reconstruit depuis peu* et gardé par des troupes.

— Le 21 décembre 1245, traité entre la ville d'Arles et le prince Barral des Baux (1) : « Ledit Barral permet et octroye aux citoyens d'Arles que le pont du Rhône soit toujours en la forme qu'il est maintenant, et que la tête dudit pont soit toujours à la rue de Trinquetaille, et que la tour qui est en tête dudit pont demeure comme elle est, etc. . . . » Les Arlésiens sont en outre autorisés à avoir des anneaux fixés dans

(1) Seigneur de Trinquetaille.

le sol ou dans les murs de Trinquetaille « pour y attacher le pont et les cordes d'iceluy » (*ad pontem ligandum et ad funes pontis ibi ligandos*).

— Prixfait d'un nouveau pont en 1247. C'est le plus ancien qu'on ait aux archives.

— Dans la *Convention* de 1251 entre Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence, et la ville d'Arles, celle-ci prenait l'obligation d'entretenir le pont à ses frais, « si les revenus d'iceluy pont ne suffisoient point. »

— Deux ans après, par acte des kalendes de février 1253, Barral des Baux renonce définitivement à ses anciennes prétentions sur le pont, moyennant une pension annuelle qu'un de ses successeurs, Roland, cèdera plus tard à l'archevêque d'Arles (1300).

— Le 7 des kalendes d'avril 1260, sentence arbitrale rendue par le viguier et le juge d'Arles sur le différend intervenu entre les *pontaniers* du pont d'Arles et les commandeurs de Saint-Gilles, Saliers et Aurisset, qui sont condamnés à contribuer à l'entretien du pont à raison de 50 sols par an pour chacune de leurs commanderies : « Que si cependant, ajoute la sentence, *ce pont de bois* venait à être remplacé par un pont de pierre, les commanderies seraient affranchies de toute redevance et contribution. »

— 9 avril 1299. Convention entre la communauté de Fourques et celle d'Arles, fixant la rétribution que les habitants de Fourques auront à payer individuellement comme droit de péage au pont d'Arles.

— Le 4 des ides de juin 1304, Guillaume de Porcellet, seigneur de Fos, fait remise à la ville d'Arles d'une cense de 54 écus qu'elle lui servait annuellement sur les revenus du pont.

— Le 27 septembre 1366, sur la réclamation des habitants de N.-D. de la Mer se plaignant qu'on leur fasse payer, au passage du pont d'Arles, huit deniers pour chaque cavalier et quatre deniers pour un homme à pied, tandis qu'ils ne payaient autrefois que deux et un deniers, il intervient entre la communauté d'Arles et celle de N.-D. de la Mer une transaction par laquelle cette dernière s'oblige à payer, par abonnement, 40 florins d'or par an, « que le pont y soit ou non », et de contribuer pour 30 florins à la réfection du pont toutes les fois que cette réfection sera nécessaire. Nous sommes tentés d'admettre, avec l'annotateur des *Deux Conventions*, qu'il faut entendre ici ce mot de *pont* dans le sens de *ponton* ou *bac à traille*. Car il appert d'anciennes procédures qu'en 1356, les deux rives du Rhône entre Arles et Trinquetaille n'étaient reliées que par un bac, et que cette situation durait encore en 1370, comme nous le verrons ci-après. Les grands débordements du Rhône, si fréquents à cette époque, faisaient de l'entretien d'un pont de bateaux un véritable travail de Pénélope.

— La conservation de cette traille était assurée par des règlements très sévères. Le dernier février 1370 une barque à deux gouvernails, conduite par des marchands gènois (Anthoine de Jogia et Peyrin, du bourg Sainte-Marie), revenant d'Avignon chargée de marchandises, heurta le bac et le creva. L'accident ayant été déclaré imputable à l'impéritie de l'équipage, la barque gènoise et sa cargaison furent confisquées, et le produit appliqué à la réparation du dommage.

Un semblable accident s'était produit en 1356 ; mais on avait admis la force majeure, et le bateau saisi avait été rendu (21 novembre 1356, notaire *Louis Astaudi*).

ARM. DAUPHIN ET ÉM. FASSIN.

(à suivre).

ÉPHÉMÉRIDES.

1^{er} décembre 1489. — Bulles de sécularisation du chapitre métropolitain. Depuis l'épiscopat de Pierre Aynard, les chanoines vivaient sous la règle de Saint-Augustin ; mais les nobles, paraît-il, s'y astreignaient difficilement, et les chanoines réguliers ne brillaient ni par l'éclat de la naissance, ni par le mérite personnel, ni par l'instruction. Telles furent du moins les raisons alléguées par l'archevêque d'Arles *Nicolas Cibo* pour obtenir du Souverain Pontife Innocent VIII la réformation du chapitre de la Sainte Eglise.

— 3 Décembre 1702. — « Le dimanche 3 décembre, le roi d'Espagne Philippe V arriva dans Arles sur les trois à quatre heures de l'après-midi et vint loger au palais archiépiscopal... Un grand concours de peuple, soit de la ville ou des lieux circonvoisins, était venu pour voir l'entrée du roi... Les officiers qui suivaient ce grand prince dans son voyage, aussi bien les Espagnols que les Français, n'étaient pas fort bien mis. Il est vrai que dans un long voyage on néglige bien des choses, et surtout la propreté... » (Mémoires de *Louis Pic*, orfèvre d'Arles).

— 4 Décembre 1622. — « Tonba forte quantité de nege » (Mémorial de Jehan Barbier).

— 6 Décembre 1617. — La commune donne à prix-fait la construction du grenier à sel de Trinquetaille.

— 7 Décembre 1662. — « A esté chantée à Saint-Antoine la première messe à l'esglise bastie de neuf, laquelle esglise avoit esté commencée en l'année 1648 (Mém. de MM. Paris).

— 8 Décembre 1644. — « Fut consacré et béni le jardin de *Pierre Serrier*, médecin, situé hors et proche des murs de la ville et au devant de la porte de Marcanou, pour y être

construit l'hospice de la Charité. Messire Fontaine, grand vicaire, pour l'archevêque absent, y alla en procession avec les consuls et MM. du chapitre et y planta la croix, où furent tirées en signe de réjouissance quantité de canonnades du balouard de Digne. Et y fut assise la première pierre dudit hôpital, entrepris par quelques gentilshommes des donations et aumônes des gens de bien, pour y loger les pauvres, les estropiés, etc. . . . et les empêcher d'aller quêtant et bribant par les maisons et églises de la ville. » (ms 806 de la Méjanès). — Il s'agit ici de l'ancienne *Charité* (aujourd'hui école communale et dépôt de remonte).

— 10 Décembre 1385. — *Seconde convention* entre la ville d'Arles et Louis II d'Anjou, comte de Provence. C'est l'acte par lequel notre ville se soumit à la seconde race de la maison d'Anjou, conformément aux intentions de la reine Jeanne.

— 11 Décembre 1580. — Etablissement des juges bannerets à Trinquetaille.

— 12 Décembre 1620. — « Le ciel a esté couvert d'une forte et grosse nèble que l'on ne se pouvoit voir de dix pas, et dura ladite nèble plus de 24 heures. » (Mém. de Jehan Barbier).

— 13 Décembre 1405. — « Gran gel. Fon frejor tant fort, que lo Rose si pres del Trapont avan ves Tarascon, et ac d'esperes tant que fon meraveilha. » (B. Boysset).

— 16 Décembre 1522. — Débordement du Rhône ; la Camargue fut entièrement submergée.

— 17 Décembre 1735. — Le conseil municipal vote une subvention de 50 livres, tous les trois ans, au *Bureau charitable* de la ville d'Aix, pour qu'il veuille bien recevoir les plaideurs arlésiens indigents.

19 Décembre 1631. — Les religieuses Carmélites s'établissent à Arles.

20 Décembre 1669. — Froid très rigoureux.

21 Décembre 1783. — « On a chanté le *Te Deum* (de Lalande) pour la paix. Le soir, on a publié la paix, mais la pluie a empêché le feu et l'illumination qui a été renvoyée à la 2^me feste de Noël. (Mémorial de Vallière).

22 Décembre 1758. — Un nommé *Aimard* s'étant battu dans l'hôtel-de-ville avec le consul *De Boussicaud* jusques à se jeter par terre, fut condamné à la marque et aux galères à vie. L'exposition et la marque se firent au milieu du marché le 22 décembre 1758. (Mém. du temps). Ce consul *De Boussicaud* (Charles Gros de Boussicaud dit *le Borgne*) est le même qui fit réprimer si cruellement la sédition de 1752 (voir *Musée*, 2^e série, p. 1 et suiv.). Il avait, disait on, le mauvais œil, et son œil unique, « méchant comme grêle, » était passé en proverbe : *lou grêloun de Boussicaud*.

23 Décembre 1646. — L'archevêque d'Arles François de Grignan fit son entrée pontificale en grande solennité.

24 Décembre 1769. — « La veille de Noël 1769, M. de Nicolaï, consul, et autres, ont posé la première pierre au pavillon que l'on fait bâtir sur le boulevard, vis-à-vis les Carmélites (1), auquel on a donné depuis le nom de *Wauxhall* (livre de raison d'*Honoré Balthazar*).

25 Décembre 1493. — Froid extrême qui fit périr la plupart des arbres à fruits et une partie des troupeaux.

26 Décembre 1665. — Pose de la première pierre du nouvel hôtel-de-ville, sur les plans et dessins de l'architecte

(1) Aujourd'hui *la Charité*,

Sautereau. Mais cette construction fut abandonnée peu de jours après.

27 Décembre 1655. — Bénédiction du nouveau cimetière de la Major (établi dans le jardin des chanoines). Le cimetière abandonné, sis devant l'église, fut transformé en place publique.

28 Décembre 1439. — Délibération du conseil de la communauté réduisant à 80 (au lieu de 120) le nombre des conseillers, « vu la grande mortalité causée par la peste. »

29 Décembre 1734. — Mort du chevalier de Romieu, archéologue, orateur et poète, un des beaux esprits de notre ville (Charles-Joseph de Romieu, fils de Paul-Antoine et de Thérèse de Guithem, chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem). Il était membre de l'académie de Marseille et avait fait les plus louables efforts pour ressusciter celle d'Arles ; il fut plus heureux pour la *Chambre noire*, qu'il fit revivre avec éclat (les tabagies réussissent mieux que les sociétés littéraires). On connaît de lui de nombreux opuscules, dont le principal et le plus intéressant est son *Portefeuille* (le *Portefeuille du ch^r de R., premier cahier*. — Arles, Gaspard Mesnier, 1716. — Le ms original du 2^e cahier, qui n'a jamais été livré à l'impression, se trouve à la biblioth. de la ville d'Arles, fonds *Bonnemant*).

30 Décembre 1542. — Les propriétaires de terres en Camargue se réunissent en assemblée dans le réfectoire du couvent des Carmes et, après une longue délibération, forment une association entre eux pour la réparation et l'entretien des chaussées de défense contre le Rhône.

31 Décembre 1652. — « Le Rhône à cause du grand froid se gela en façon qu'on passoit sur la glace de la porte du

Port à Trinquetaille, et toute la ville y passa en la personne d'*Honoré Véran*, consul, lequel, de peur de glisser sur la glace, quitta ses souliers, et y mena tous ses enfants. (Livre de raison de *François Roy*, bourgeois d'Arles).

E. F.

CHRONIQUE.

On a découvert récemment, au centre de ce vaste *habitat* celtique circonscrit et en quelque sorte couronné par les mamelons de Castellet, Cordes et Montmajour, une nouvelle *allée couverte* de l'époque préhistorique. Elle est située sur le domaine de Castellet, au milieu de ce plateau rocheux qui formait autrefois une sorte de cordon littoral longeant les marais de l'abbaye et que les pêcheurs avaient dénommé *la barre de Cotignargue*.

C'est aux Frères des écoles chrétiennes d'Arles, et particulièrement au savant directeur — archéologue érudit, lettré délicat — qui est à leur tête, que revient le mérite de cette découverte. Le propriétaire du sol, M. Arnaud-Yvaren, s'est prêté à toutes les recherches avec une obligeance et un désintéressement qui font honneur à son patriotisme éclairé.

Les fouilles opérées dans la fosse sépulcrale ont mis au jour plusieurs silex taillés, notamment des couteaux de silex pyromaque, parmi lesquels se trouve un spécimen d'une rare perfection de forme et de travail.

Quoiqu'elle ne diffère point sensiblement de ses voisines, cette grotte offre un intérêt particulier ; elle établit entre les autres comme un lien de continuité, elle les rattache à un

ensemble, et atteste ainsi — ou du moins autorise à admettre l'existence d'une immense nécropole préhistorique entre les trois collines, au lieu de quelques *tumulus* isolés.

Les monuments de l'âge de pierre sont certainement nombreux en ce quartier ; si l'on n'en connaît encore que quelques-uns, on soupçonne à des indices certains l'emplacement de plusieurs autres. On ne peut y promener un cheval ou un véhicule sur un espace de plusieurs centaines de mètres sans entendre résonner sous ses pas une sorte d'écho souterrain. Le savant et regretté *Dural-Jouve* avait retrouvé le même phénomène sur l'un des côteaux pierreux qui dominent le Grand Clar ; il ne doutait point que ces bruits, semblables aux sonorités des cavernes, ne fussent les échos de monuments enfouis. Quelle perspective et quelle conquête pour la science, si un travail général d'exploration — que nous appelons de tous nos vœux — amenait la découverte, entre les trois collines d'une ville préhistorique, de cette grande ville dont l'existence est attestée par toutes les traditions locales, *Ar-lath !*

Il serait digne des administrations municipales d'Arles et de Fontvieille d'appeler, avec l'autorité qui leur appartient, l'attention du gouvernement sur l'importance et l'utilité de nouvelles explorations (1).

EMILE FASSIN.

— On signale une autre découverte archéologique dont les Frères des écoles chrétiennes ont enrichi notre musée

(1) Le ministre de l'instruction publique doit venir assister, dit-on, à l'inauguration du Lycée *Mignet*, d'Aix, qui aura lieu prochainement. Arles est sur son passage. On ne saurait trouver une meilleure occasion.

lapidaire. Il s'agit d'une pierre tombale provenant de fouilles opérées dans la rue de l'Hôtel-de-Ville et portant, en caractères qui rappellent ceux du grand siècle, la belle inscription suivante, malheureusement fort endommagée :

COECILIO NIGRO FABRO NAVALIS
PRAETERIENS QVICVMQUE LEGES
. . . . ET IBI DEFVNCTI NOMINA VERA
. . . . ELEGOS VENIAM PETO NE VEREARIS
PERLEGERE ET DICAS CARMEN
COECILIVS NIGER EST HIC
QUO CERNIS TITVLVM
HUNC TIBI NAVALES PAVCI DAMVS`
HOC ET DEFVNCTO CORPORE MYNVSCVLVM
OSSA TVIS VRNIS OPTAMVS DVLCE QVIESCANT
SITQUE LEVIS MEMBRIS TERRA MOLESTA TVIS
. . . . ARTIFICES NIGRO DAMVS ISTA
CARMINA QVOE CLAVDIT JAM RAPIDVM SALVE

Le journal l'*Homme de Bronze*, dans son numéro du 15 décembre, en a donné une imitation, en langue provençale, d'une touche délicate et d'un sentiment exquis.

Cette inscription, qui vient fournir un document nouveau à l'histoire de notre marine, est à rapprocher de celles déjà connues consacrées aux mânes de *G. Paquius Optutus* et de *C. Julius Potinus*.
E. F.

AVIS

Le *Bulletin Archéologique d'Arles* de 1889 est adressé *franco* (en un volume broché d'environ 200 pages) contre la somme de 3 francs en mandat de poste ou timbres de 5 centimes ou 10 centimes (2 fr. 50 seulement pour les abonnés anciens ou nouveaux).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

I. — *L'Horloge de l'Hôtel-de-Ville* (1).

L'horloge construite par Jean Alby en 1559, après avoir subi des réparations et des modifications sans nombre, fut mise enfin hors d'usage, et, en 1763, par acte du 6 septembre (notaire Mathien Antoine Beuf) les consuls donnèrent à prixfait, au sieur Pierre Jaquinot, horloger, la construction d'une nouvelle horloge au prix de 4,000 francs. Cette horloge nouvelle commença à fonctionner le 3 mars 1764 (voir *Mémorial de J.-B. Vallière*). C'est la même qui fut reconstruite en grande partie en 1844 par le sieur Joseph Souchière, mécanicien à Arles, et qui fonctionne encore.

La grosse cloche de l'Hôtel-de-ville pèse 5750 livres poids de marc, ou soit 72 quintaux 31 livres poids d'Arles (L. Mège, *Recherches historiques*).

II. — *Note sur les droits honorifiques du capitaine de la ville d'Arles dans la ville de Saint-Maximin* (2).

« Le capitaine de la ville d'Arles, se trouvant à la ville de Saint-Maximin en Provence le jour et feste de la Sainte Magdeleine, ou la quinzaine de Pasques, peut, par privilège, arborer son guidon, et aller au costé droict du chef de ladite sainte, prescédant tout autre pendant la procession.

« La cause de ce privilège provient de ce qu'au temps de Louis II d'Anjou, Roy de Naples, Sicile et Hiérusalem, comte de Provence et seigneur d'Arles, père du Roy René,

(1) Voir ci-devant. pages 113 et suiv.

(2) Voir ci-devant page 170, l'article sur les *Sept Oratoires de l'archevêque d'Arles J. de Ferrier à la Sainte-Baume*.

ceux de Marseille, désireux d'avoir dans leur enclos les saintes reliques de la Magdeleine, qui première avec son frère le Lazare les avoit amenez à la Foy et croyance de Jésus-Christ, et les voyant richement colloquez dans une belle châsse en forme de chef d'or et d'argent, s'estoient assemblez à Saint-Maximin le jour de la feste et voyant la procession hors de la ville le long des murailles, suivant la coustume qu'on a de le faire, les Massillois se jettèrent avec armes sur ceux qui la portoient, et l'ayant prinse la vouloient porter à Marseille. Le capitaine de la ville d'Arles, qu'estoit noble Raymond d'Isnard, venant du siège de Nisse et Ville-Franque pour le service du Roy Louys, après la mort de Raymond de Turesne, se trouvant par dévotion avec sa compagnie ce jour-là à Saint Maximin, s'opposa aux Massillois, et se mettant en armes contre iceux leur osta la sainte Relique et la remit à sa place ordinaire : Ceste action fut la cause que ceux de S. Maximin donnèrent le susdit privilège au capitaine d'Arles, qui fut après confirmé par les Roys Louys III et René, enfans de Lonys II. » (BOVIS, *la Royalle Couronne des Roys d'Arles*, 1641. — Conf. ACHARD, *Géogr. de la Provence* (1787), *verbo* ARLES).

Notre annaliste *Dauquieres* (1636) en relatant le même fait, ajoute que « c'est une ancienne tradition que l'on tient à Arles, de la vérité de laquelle on ne doute point, quoique dès longtemps on n'en ait vu des preuves, si est-ce qu'il y a des hommes encore vivants qui attestent avoir vu cette cérémonie. »

E. F.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735 - 1789)

D'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*

—
1770.

Le 30 aoust, l'archevêque d'Aix est mort (1).

Idem, M. Pomme a acheté le mas dit Notre-Dame d'Amour.

Le 2 septembre, le tonnerre a emporté le curé de Lurbs.

Le 7, M. Clastre a été nommé au canonicat de M. Giraud.

Le 17, M. de Lagoy a épousé M^{lle} de Barras la Penne.

Le 22 septembre, M. Pomme, médecin consultant, est arrivé de Paris; le 4 octobre, il est reparti pour Paris.

Le même jour, le prieur de S^t Laurens a pris possession.

1771.

M. de Beaujeu de Laurens, capiscol, syndic.

Le 8 janvier, M. Clarion, secrétaire chanoine, a pris possession de la bénéfices de M. Giraud, prieur de Grans.

Le 23, M. Vert, ex-chanoine, est mort. M. Eymard a eu ses chappelles.

Le 29, M^{me} de Giraud-Chiavary est décédée à 8 heures du matin Elle a été ensevelie aux Dominicains. — *Nota* que M^{me} de Giraud-Crochans, sa devancière, fut ensevelie le 29 dudit mois, feste de saint François de Sales.

Le 11 février, M. le marquis d'Argent est mort à Toulon.

Le 17 mars, M. de Volx, évêque de Senez, est mort âgé de 58 ans, étant né en 1713 (2).

(A suivre.)

(1) Jean-Baptiste-Antoine de Brancas. Il avait été sacré évêque de La Rochelle le 21 octobre 1725 et nommé archevêque d'Aix en 1729. — L. M.

(2) Voir ci-devant, pages 47, note — 48, *anno* 1757 et note 2.

TABLE

	Pages
Additions et Corrections	189
Arlésiens (les) aux îles de Lérins, 1637	45
Avis	112 153 188
Bibliographie	32 77 86 94 119 123 156
Bourreau (le)	97
Brasserie (une) au siècle dernier, E. F.	159
Camargo (M ^{lle}), E. F.	154
Chronique, E. F.	7
Cloches (les), E. F.	102 129
Curiosités de l'histoire d'Arles, <i>Emile Fassin</i>	97
Eglise (l') Saint-Laurent, <i>Emile Fassin</i>	70
Ephémérides de Janvier	12
» Février	29
» Mars	40
» Avril	59
» Mai	75
» Juin	90
» Juillet	107
» Août	120
» Septembre	132
» Octobre	136
» Novembre	165
» Décembre	182
Errata à corriger, E. F.	86 123 136
Eslavage (l') au XV ^e siècle, <i>Emile Fassin</i>	55
Galerie (la), <i>Emile Fassin</i>	171
Horloge (l') de l'Hôtel-de-Ville, <i>Emile Fassin</i>	113
Impôts et droits féodaux	93
Légendes (nos) archéologiques, E. F.	14 47
Liou (le) d'Arles, <i>Emile Fassin</i>	33
Livres nouveaux	94 119
Matins (Trois) d'Arles, <i>Emile Fassin</i>	145
Mémorial de J. B. Villière, d'Aix, organiste de l'église métropolitaine d'Arles (Annoté par <i>Louis Mége</i> et <i>Emile Fassin</i>)	16 25 47 63 78 94 111 127 140 159 174 191
Monument (un) à retrouver, <i>Emile Fassin</i>	9
» » <i>J. M. Trichand</i>	22
» (un second), <i>Armand Dauphin</i>	65
Notes et documents pour une histoire d'Arles	45
Notes et documents sur les anciennes industries locales, E. F.	159
Notes pour servir à l'histoire du pont d'Arles, <i>Armand Dauphin</i> et <i>Emile Fassin</i>	161
Notes sur les besoins du service des monuments historiques d'Arles, <i>Aug Vévau</i>	17
Notre-Dame de Grâce	47
Oratoires (les sept) de l'archevêque d'Arles Jean de Ferrier à la Sainte-Baume, <i>Emile Fassin</i>	169
Origines (les) du Musée lapidaire, <i>Emile Fassin</i>	49 67 81
Revue bibliographique, A. D.	77
» » E. F.	86 123 136
Ruines (les) de Saint-Cotignargue, <i>Emile Fassin</i>	43
Saint-Honorat des Abiscamps, E. F.	47
Société (la) archéologique d'Arles, X.	1
Tombau (le) de Cécilia Aquilla, E. F.	14
Vieil (le) Arles, <i>Emile Fassin</i>	70

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

I

LA PLACE D'ANTHONELLE ci-devant DES PORCELETS.

Une ci-devant — comme on disait autrefois — que nous venons de *septembriser*. La place des Porcelets s'appellera désormais *place d'Anthonelle*. On a voulu honorer ainsi, à l'occasion du *Centenaire*, l'auteur du *Catéchisme du Tiers-Etat* (1). Je n'ai pas à y redire. Pierre-Antoine-Barthélemy

(1) Il est bien évident que cet hommage rendu à la mémoire du marquis d'Anthonelle ne s'adresse pas à l'auteur du *Réveil d'un vieillard*, quoique les deux écrivains ne soient qu'une même personne. [On sait que M. d'Anthonelle publia sous ce titre, en 1814, une brochure à sensation dans laquelle, abjurant les principes et les actes de sa vie publique, il proclamait que « seuls, les Bourbons pouvaient donner à la France la garantie de la liberté civile et politique »].

d'Anthonelle, malgré ses égarements et ses tristes défaillances, a fait en somme assez de bien pour justifier un pareil honneur. Sa vie privée fut meilleure que sa vie publique. Son nom peut figurer sans indignité au frontispice de nos monuments. Mais — qu'il nous soit permis de le dire — nous le préférerions partout ailleurs qu'à la place des Porcelets.

Une ville déchue, telle que la nôtre, qui se fait titre de son passé et tire toute sa grandeur de ses souvenirs, ne devrait jamais toucher à la légère aux monuments qui attestent cette grandeur ; ce sont des titres précieux, qui méritent autant de soin que ceux que l'on conserve avec une vigilance si jalouse dans les archives communales. Gratter un nom historique au frontispice d'une rue, sans nécessité, ou défigurer un édifice du moyen-âge par des aménagements tout à fait modernes, sont des actes également regrettables.

Or, il n'y avait — ce semble — pas de raison de détrôner les *Porcelets*, une des gloires les plus pures de notre ville (1) ; les reléguer, comme on a fait, à la rue de la Poissonnerie, c'est — qu'on me pardonne le mot — une sorte d'inconvenance. Leur nom devait rester attaché à leur ancien fief, à l'emplacement du manoir féodal si renommé dans nos annales.

Quant au marquis d'Anthonelle, ne paraît-il pas bien dépaycé dans ce quartier où rien ne rappelle son souvenir ? Sa place n'était-elle pas, au contraire, tout indiquée à la rue de la Roquette, où subsiste encore son hôtel ? Y avait-il in-

(1) *Magnitudo Porcellorum* ! (devise que leur avait donnée le roi René).

convénient à débaptiser cette rue, dont la dénomination est moderne et d'une exactitude douteuse ? (1)

Si l'on désirait pour le nom d'Anthonelle une installation moins modeste, on pouvait le restituer à la Place de la Mairie, qui le portait déjà sous la Révolution (1794). C'est là que plus d'une fois, notre tribun souleva ou apaisa de sa parole puissante les flots populaires ; c'est au milieu de ce nouveau *Forum*, au sein des comices révolutionnaires, qu'il fonda sa célébrité. Une double raison militait donc pour la Place de la Mairie.

Mais on a considéré que la place des Porcelets, notablement agrandie par la démolition de l'île 97 et par l'annexion d'un tronçon de la *rue du Théâtre* (2), constituait une création nouvelle, à laquelle il fallait un nom nouveau ; on a voulu que ce nom portât avec lui la commémoration du *Centenaire* et fixât ainsi la date d'un embellissement de notre cité.

Voilà pourquoi la *place des Porcelets* s'appelle aujourd'hui *place d'Anthonelle* (3).

E. F.

(1) Le nom de *la Roquette* paraît n'appartenir légitimement qu'au *planet* de forme triangulaire qui sépare la rue Genive de la rue des Prêcheurs ; mais c'est à la rue *Taquin* que cette dénomination conviendrait le mieux, d'après les anciens cadastres.

(2) Précédemment *rue des Trois-Mulets*.

(3) On a d'ailleurs dédommagé les expropriés, en les faisant parrains d'une rue voisine : la rue de la Poissonnerie a pris le nom des Porcelets — *Non erat hic locus*, pourrait-on dire encore. S'il reste quelque respect pour la tradition historique, c'est à la rue Saint-Estève que l'on donnera leur nom.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DU PONT D'ARLES

—
(Suite).

1384. — *Sentence* prononcée par les officiers d'Arles contre le patron d'une barque de Marseille, nommé *Nissia*, qui en passant avait endommagé la traile. La confiscation de la barque est prononcée au profit de l'œuvre du Pont d'Arles, « suivant la coutume du pays. » — Le patron d'une barque de Beaucaire, *Guillaume Dieudé*, se met dans le même cas le 26 mai 1388, mais il s'en tire à moindres frais, car on le tient quitte moyennant 20 florins d'or. Son chargement de blé valait beaucoup plus. L'acte de rémission et décharge (notaire *Olivari*, 27 mai 1388, f° 3 du registre) rappelle qu'un article des *Privilèges de la ville d'Arles* donne droit aux syndics de confisquer au profit de la communauté tous navires, barques ou radeaux qui viendront heurter le pont ou la traile ; mais il ajoute que, dans la circonstance actuelle, les syndics consentent à se départir de ce droit pour trois motifs : 1° en considération des services que ledit Guillaume Dieudé rend journellement aux habitants d'Arles ; 2° Parce qu'il n'y a pas eu faute de sa part dans l'accident survenu ; 3° Parce que les gens de Beaucaire sont toujours empressés à rendre service aux Arlésiens (*quòd libentissimè cives homines dicti castri Bellicadris quibuscumque civibus Arclatis in suis placitis peragendis omne die sunt parati*). — La longue amitié des villes d'Arles et de Beaucaire est une particularité historique digne de remarque.

— 24 décembre 1388 (notaire *Olivari*, f° 47). Les syndics

font restituer le bateau et les marchandises qu'on avait confisqués à Gaufrid Aycardi de Marseille, qui avait heurté la traïlle en passant ; on reconnaît que l'accident est uniquement imputable au mauvais temps, et non à une faute du patron ; on inflige cependant à ce dernier une redevance d'un florin, pour le maintien du principe.

— 1385. — La convention entre la communauté d'Arles et le roi Louis II, comte de Provence, maintient à la ville les droits que lui avait laissés la convention de 1251, parmi lesquels *jura portûs et emolumenta*.

Il appert de divers actes qu'en cette année 1385 le pont n'existait plus et que la traversée du Rhône s'effectuait au moyen d'un *ponton* ou bac à traïlle.

Le point d'attache de ce bac était à l'endroit même où débouchait le pont antique, en face la porte *del cap del pont* (dénommée par corruption *lo Capont*) ; son aboutissant était à peu près le même que celui du pont Romain, vers la *pointe* de Trinquetaille.

Pour des raisons que Bertrand Boyssset va nous faire connaître, la traïlle fut déplacée en 1397 et transférée au *portal del pé del port* (qui devint, dans la bouche des mécontents, *lo portal del pel de porc, pili porci*) :

« L'an MCCCLXXXVII lo jorn VI de jul, son mudat lo port al portal de Monpeyllier, per despieg de Monsen Johan de Rocachoart, arsivesque d'Arle, per algunas estorcions laqual pretendien gens que fasie far als ufficies sieus à Trenquatalhas à motas gens que pasavan per aquel luoc ; laqual causa non son ver. Item, sachas que lo fes mudar lo port sobredig Johan Rostan, Johan de Villemus, messer Bernat Teyserre, Bernat Romieu, Steve d'Aurelhac, Guilhem Raynaut, per algunas demandas laqual fasie l'arsivesque d'Arle als davant nomat et à pluros d'autres.

« *Lo jorn XXIII de jul, fon acomensat lo portal nou de port novel, davant l'ostal d'Antoni Liunat, que es entre lo portal de Monpeylhier e lo portal de Palhada; e foron mestres sus l'obra Johan lo Maistre thesaurier de Prouensa e Johan de Portaurouse; et aquel portal fon mays fag per voler que non fon per deber.* » (B. Boyssset) (1).

L'évènement donna raison à Boyssset : ce déplacement fut l'objet de vives critiques, et il paraît que quinze ans s'écoulèrent avant que la décision du transfert fut mise à exécution. C'est du moins ce que nous semble indiquer cet autre passage des mémoires de Boyssset :

« *L'an MCCCCXII lo jorn XXVI de novembre, fon mudat lo port d'Arle, en la plassa que es dig port nou, e fon ostat de la plasa que es dig port viel; par loqual fon granda entrication e debas de la Sieutat an lo Bore, avant que sy mudes, quar la Sieutat volie que demoresse al port vieil, e lo Bore al port nou; mas non obstant tals debats, al port nou s'y mudet, per commandament dels senhos* » (2).

(1) L'an 1397, le 6^e jour de juillet, fut changée la traïlle (le port) au portail de Montpellier, en dépit de Mgr Jean de Rochecouart, archevêque d'Arles [seigneur de Triquetaille], pour quelques extorsions que les gens prétendaient qu'il faisait pratiquer à ses officiers à Triquetaille au préjudice de beaucoup de gens qui passaient par ce lieu — laquelle chose n'était pas vraie. Egalement sachez que firent changer le port susdit Jean Rostan, Jean de Villemus, maître Bernard Teyssère, Bernard Romieu, Estève d'Aurillac, Guillaume Raynaud, pour quelques demandes que faisait l'archevêque d'Arles aux sus-nommés et à plusieurs autres. Le 24^e jour de juillet, fut commencé de bâtir le portail neuf du nouveau port, devant la maison d'Antoine Liunat, qui est entre le portail de Montpellier et le portail de Paillade, et furent rec-teurs de l'œuvre Jean Le Maître, trésorier de Provence, et Jean de Portaurouse; et ce portail fut fait plutôt par vouloir que par devoir (par caprice plutôt que par nécessité).

(2) L'an 1412, le 26^e jour de novembre, fut transférée la traïlle d'Arles en la place qui est dite Port-Neuf, et fut ôtée de la place

La traille subit, par la suite, bien d'autres déplacements : en 1450, elle n'était déjà plus au même endroit, et la porte de *Pel-de-Porc* ou *Pelport* avait été murée.

Il est vrai qu'entre temps le pont de bateaux avait été rétabli ; mais combien avait-il duré ?

— En 1420, le conseil de la Communauté, mu par la préoccupation de faire un acte méritoire devant Dieu et d'obtenir la cessation des fléaux qui désolent le territoire, demande à l'autorité diocésaine d'interdire aux charriots la traversée du Rhône le saint jour du dimanche.

— 25 août 1428. Fête de Saint-Genès à Trinquetaille. Le pont de bateaux rompit sous le poids de la foule, mais, ajoute notre vieux chroniqueur Charles Gaignon, « par la protection visible du saint, il ne s'y perdit pas un chapeau. »

— 1441, 19 avril. Lettres-patentes de la reine Etisabeth accordant aux habitants d'Arles « la concession du pont. »

— Cette concession ne consistait pas seulement dans le droit d'établir un pont sur le Rhône ; elle comprenait aussi le péage, qui était un produit important. Mais ce péage (*pasaticum del pont*) objet de vives contestations, d'abord entre les seigneurs qui s'en disputaient ou s'en partageaient les revenus, ensuite entre les péagers et les redevables, s'amointrit peu à peu par une foule d'exemptions. Les habitants de Mar-

qui est dite Port-Vieux ; par quoi furent grands démêlés et débats de la *Cité (la Hauteur)* et du *Bourg (la Roquette)*, avant qu'elle se change, car la *Cité* voulait qu'elle restât au port vieux et le *Bourg* [la voulait] au port neuf ; mais nonobstant ces débats, au port neuf elle fut transférée par commandement des autorités. » — B. Boyssset, qui désapprouvait la mesure, était cependant un habitant du Bourg, car il habitait dans la rue de *Santa Clara*, aujourd'hui rue *Taquin*.

seille, de Martigues, des Baux, du Baron, l'archevêque d'Arles, les capucins, etc. . . finirent par s'en affranchir.

Arm. DAUPHIN et Em. FASSIN.

(A suivre)

ÉPHEMÉRIDES

1^{er} janvier 1467. — Le Pont de Crau ayant besoin d'une grande réparation, le Conseil de la communauté adopte la proposition d'écrire à l'archevêques d'Arles pour le prier de solliciter du Souverain Pontife des bulles d'indulgences en faveur de ceux qui « ouvriront une main libérale » pour une entreprise si utile.

2 janvier 1768. — Le froid, qui fut excessif, commença le 2 janvier sur les quatre heures après midi par un ouragan qui redoubla de violence pendant la nuit. Les vagues du Rhône s'élevaient par-dessus les navires et retombaient en glaçons sur les matelots dont plusieurs eurent les jambes ou les pieds gelés et en moururent. Le Rhône demeura pris pendant longtemps ; quand les glaçons commencèrent à se détacher, ils fracassèrent plusieurs barques de mer et en coulèrent six ou sept. Le pont résista bien. [D'après le ms 788 de la Méjane.]

3 janvier 1706. — Le Rhône déborde et inonde le Trébon et le Plan-du-Bourg. (Voir les Mémoires de *Louis Pic*, *Musée*, 1^{re} série.)

4 janvier 1479. — Prix-fait du couvent de l'Observance (notaire *Bernard Pangonis*).

5 janvier 1475. — Le duc de Calabre, Charles, neveu

du roi René et son héritier présomptif, devant venir à Arles prochainement, le Conseil règle les détails de la réception qu'on lui fera : Le clergé partira processionnellement de Saint-Trophime et ira à sa rencontre en portant les reliques. Les rues seront parées et ornées de tentures depuis la porte de la Cavalerie jusques à l'église de Saint-Trophime. Deux cents jeunes garçons porteront devant le cortège autant de panonceaux aux armes du duc. Les juifs suivront avec leur rouleau (*rotulus*, livre de la loi). On fera *moresques* (mas-carades) « le mieux que se pourra »... etc... Le tout aux frais de la Communauté.

6 janvier 1805. — « Hier dimanche et 6 janvier, bon jour, bonne œuvre : on plaça le trébuchet du pont, du côté d'Arles. » (Journal de *J. H. Bonasse*). Le pont de bateaux ayant été emporté par les glaces en 1792, n'avait pas encore été rétabli, et depuis douze ans et plus, il n'y avait sur le Rhône, pour passer en Camargue, qu'un simple bac à traîlle.

7 janvier 1718. — Installation de François de Grille d'Estoublon en qualité de viguier. « Il fut le 5^e, de père en fils, à posséder cette charge, la première de la ville. » (*Ms Pomme*).

9 janvier 1490. — Une troupe de Viennois essaya d'enlever par surprise, du monastère de Montmajour, les reliques de Saint-Antoine qui y avaient été apportées de Vienne par un moine bénédictin. Six cents Arlésiens, ayant à leur tête le baron de Beaujeu et Louis de Renaud d'Alen, se portèrent au secours du monastère et forcèrent les Viennois à la retraite. De crainte d'une nouvelle entreprise du même genre, on transféra les reliques en ville dans l'église Saint-

Julien, et on préposa à leur garde deux officiers dits *Capitaines de Saint-Antoine* (1).

10 janvier 1803. — Grande tempête qui versa en quelques heures une énorme quantité d'eau. Le Rhône déborda.

12 janvier 1792. — Rumeur populaire à la Roquette, à la suite de l'arrestation par les *Cebets* (royalistes venus du Languedoc) du sieur *Etienne Guibert*, curé constitutionnel de la paroisse Sainte-Croix.

13 janvier 1679. — « Les Consuls ont esté par la ville avec trompettes et tambours faire publier la paix générale entre les couronnes de France et d'Espagne, Olande, etc... » (Mém. de MM. Paris.)

14 janvier 1789. — « Le pont de Beaucaire [entraîné par les glaces] est venu avec ses moulins. » (Mémorial de Vallière.)

15 janvier 1445. — Le roi Louis arrive à Arles pour présider les États de Provence qui doivent se réunir dans cette ville.

16 janvier 1805. — Henri du Roure est nommé maire d'Arles.

17 janvier 1445. — États de Provence tenus à Arles, à cause de la peste qui sévit dans Aix depuis plus de six mois.

19 janvier 1437. — Lettres d'amnistie accordées par le roi René aux Arlésiens qui s'étaient portés à des excès contre ses commissaires conservateurs des juifs et qui avaient ainsi entravé l'action de la justice.

(1) L'usage d'introduire aux processions de Saint-Antoine et de la Major un enfant en costume de général (le général *Tom-Pouce*) marchant à côté des reliques — usage que nous avons vu pratiquer jusqu'en 1879 — est évidemment une réminiscence de cette institution.

20 janvier 1388. — Pluie d'étoiles filantes : « L'an MCCCLXXXVII lo jorn XX de janvier (1388) esgual l'ora d'*Ave Maria*, vi yeu Bertran Boysset XXVIII estelas caser del cel en terra, totas ensems, e totas en un aise, portant cascuna aprop si grand coa de fuoc. Era an mi present G. Robier, Pascalet Celesti e Peyre Borgarel e siam en l'estant de Mayrana tots ensems, quant las viem caser totas las XXVIII estelas flamegant ensems. *Mém. de B. Boysset.*)

23 janvier 1585 — « On a fait conduire l'eau [de la Durance] jusques dans le Rhône, à cause du dommage qu'elle faisoit aux marais. » (*Mémoires de Loys Romani*). Les eaux de Craonne [ou mieux des frères Raveau] n'arri-vaient alors qu'au Pont de Crau.

24 janvier 1698. — « A tombé une si grande quantité de neige, qu'il y en avoit sur les couverts des maisons et par les ruës plus de trois pans, sans avoir pourtant fait aucun dommage aux bestiaux à la campagne. » (*Mémoires de MM. Paris.*)

25 janvier 1632. — Entrée solennelle dans la ville d'Arles du maréchal marquis de Vitry (Nicolas de l'Hôpital), commandant pour le Roy en Provence.

26 janvier 1756. — Mort de Trophime Peyras, 4^e consul.

28 janvier 1698. — « Le 28^e janvier (1698) est mémorable par le verglas qui tomba en Crau avec tant d'abondance que toutes les outardes devinrent immobiles par la pesanteur de leur surtout, et les bergers en prirent à la main tout autant qu'ils en voulurent. Les oliviers en ont esté ébranchés. Le mal auroit esté très considérable si le vent eût succédé au verglas : le temps fut calme jusques au dégel qui arriva huit jours après. » (*Livre de raison de M. de Montfort.*)

31 janvier 1648. — « Le dernier janvier a fait de sy grandes pluyes qui ont inondé tout le quartier de Tresbon; lesd. pluyes estoient suivies de grands tonnerres à 9 et 10 heures du soir. » (Mém. de MM. Paris.)

E. F.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

I.

PRENTEGARDO

Sus ta plajo que bacèlo
Lou soulèu, l'erso ou lou vent,
Bèu mas que lou Rose arcèlo,
Pren te gardo, ten te ben.

Le domaine rural de Prentegarde, situé sur les bords du Rhône, au Plan du Bourg, s'est formé, vers l'année 1719, par la réunion des îles de *Saint-Pierre*, des *Perdreaux*, et des *Levraults*, qui ont fini par se souder à la terre ferme. Ces îles, propriétés communales comme toutes les alluvions qui se formaient au milieu du Rhône, étaient affermées au profit de la Communauté; celles des *Levraults* et des *Perdreaux* tiraient leur nom de la nature de la redevance ou *souquet* imposée à chaque fermier au profit des consuls.

En 1719, la commune d'Arles, fort obérée, mit en vente aux enchères la majeure partie de ses biens. Le maréchal de Villars s'en rendit acquéreur, et fut le véritable créateur du domaine qui nous occupe.

Ce domaine, constitué par la jonction de trois îles de formation encore récente, imparfaitement soudées entr'elles et constamment rongées par les eaux, était sans cesse menacé

dans son existence et paraissait être à la merci de la première crue du Rhône. Ce défaut de sécurité lui fit donner le nom de *Pren-te-garde*, qui rappelait, sous forme d'un charitable avis à son possesseur, le sort fréquent des alluvions nouvelles. Le nom a survécu aux conditions qui lui avaient donné naissance.

§ II. — LANAU.

Domaine fort ancien, connu déjà sous ce nom au commencement du XVI^e siècle. (1540, 31 octobre. Nouveau bail à Jean de Piquet).

Il est ainsi appelé du nom de ses anciens propriétaires : « Le 22 janvier 1767, M. le conseiller Lanau est mort à sa campagne » (Mémorial de J.-B. Vallière).

Le véritable nom de cette famille était *Barthélemy* ; *Lanau* était un surnom pour le distinguer des Barthélemy dits d'Anthonelle (1). Ce surnom lui venait d'Antoine Barthélemy dit *de la Nau* (*navis*), capitaine du brigantin chargé de surveiller la rive droite du Rhône pendant les incursions des Huguenots dans la Camargue, en 1576.

§ III. — ROUIRON.

Mas en Crau, près Saint-Martin. Doit son nom à une ancienne famille du pays qui l'a possédé fort longtemps.

On trouve dans de vieux actes, de 1479, un Raymond *Rouyroni, laborator* ; un Jean Royron, 4^e consul en 1513.

(1) Nous pourrions citer de nombreux exemples de surnoms ayant supplanté ainsi, peu à peu, le nom patronymique : Le vrai nom des *Boussicaud* — famille consulaire — était *Gros* ; les *Vacherin* s'appelaient en réalité *Martin*, les *Guigonet* = *Huane*, les *Gouin* = *Roux*, les *Couque* = *Giraud*, les *de Perrin* = *Bernabeau*. etc., etc...

un Guillaume Rouiron, couturier, tué d'un coup d'épée le 23 décembre 1588, pour s'être permis de dire, en voyant passer le lieutenant De Biord avec son escorte, « qu'il ne falloit pas tant de gens pour prendre caresme-prenant » (Mémoires d'Estienne de Chiavary-Cabassolle) etc. . .

§ IV. — MAS DE FRAYS.

Dénomination provençale dont la traduction est Mas des frênes. *Mas in fraxis* (1482).

Le quartier des Fraysses (1535) dans lequel il était situé, formait le premier quarton du pâtre du Buisson (Crau d'Arles).

— On l'appelait aussi Mas de David en 1650.

§ V. — LA ROUGNOÛSE.

Appartenait, au XV^e siècle, à une famille de marchands qu'on désignait, pour les distinguer d'autres homonymes, par le surnom de *ronhos* (rogneux). J'en trouve la preuve authentique dans un acte du notaire Bernard Pangonis du 7 mars 1424 (au f^o 463 du registre). C'est la vente de ce mas par Barthélemy Delange (*de Angelo*), hoste (hôtelier), à Antoine Reynaud dit Ronhos, marchand, bourgeois d'Arles. La propriété vendue est désignée comme suit : En Camargue, au quartier de Monlong, confrontant : d'une part les mas de Trabustol et de Jean Palhade et d'autre part celui de Saint-Michel de la Cape, draille entre les deux.

— *Affare* (domaine rural) *appellatum de la Ronhose* (19 novembre 1515, testament de Honorat de Brunet, notaire Jean Daugières).

Remarquons en passant que les surnoms de *ronhos*, *ras-cas* et autres congénères étaient extrêmement répandus à cette époque. Toutefois, comme il s'agit ici d'un marchand, j'admettrais volontiers que le qualificatif qu'il portait n'a-

vait rien de commun avec la vilaine maladie qu'il rappelle, et désignait simplement une habitude professionnelle de *rogner* sur le client. Il faudrait, en ce cas, dire la *Rougnuse*; le long usage a pu corrompre le nom.

Emile FASSIN.

(La suite à la prochaine livraison.)

AVIS

Le *Bulletin Archéologique d'Arles* de 1889 est adressé *franco* (en un volume broché d'environ 200 pages) contre la somme de 3 francs en mandat de poste ou timbres de 5 centimes ou 10 centimes (2 fr. 50 seulement pour les abonnés anciens ou nouveaux).

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mége*.

1771. — (Suite)

Le 14 avril, lundy, M. Duport a épousé Mlle de Vernon Genestous (1).

Le 23, Mlle Chabran a épousé M. Réginel d'Eyrague.

Le 25, le Père Besson, trinitaire, a prêché saint Marc (2).

(1) Les deux familles étaient déjà alliées, depuis le mariage de Anne-Marguerite Duport avec Guillaume-Joseph de Ginestous, seigneur de Vernon (22 octobre 1711). — E. F.

(2) Voir ci-devant, *anno* 1765, page 96, note 1.

Le 1^{er} may, le présent de la province pour M. de Nicolay est arrivé (1).

Le 5 may, on a appris que M. l'abbé de Champourcin avoit été nommé le 28 avril évêque de Senez (2).

Le 26, le planet de Moulin a été fini (3).

Le 27, M. de Champourcin, père au nouvel évêque de Senez, est décédé à sa terre,

Le 29 mai 1774, veille de la Fête-Dieu, j'ai donné ma messe parodiée aux Cordeliers pour saint Yves.

Le 7 juin, on a mis le pont neuf (4).

(1) « Guillaume de Nicolai, d'Arles, membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, avait fait un savant mémoire en faveur des droits et privilèges de notre province, qui, en reconnaissance, lui offrit un beau présent de vaisselle en argent. » (Ms Pomme).

(2) « Le six mai 1771, Etienne François Xavier Des Michels de Champourcin, d'une noble famille de Digne, chanoine sacristain en la metropole (St-Trophime) et grand vicaire, âgé de 50 ans, fut nommé évêque de Senez, attendu le décès de M. d'Amat de Volx, du 18 mars dernier. Le 17 juin il fut sacré et ne prit possession que le 14 octobre suivant. » (Ms Pomme).

(3) « Le 19 août 1770, le Conseil délibéra de faire reculer de 22 pans la façade de la maison de M^{me} de Molin, née Ursule d'Icard, attenante à l'église métropolitaine (St-Trophime) pour procurer à la place du marché une avenue plus grande et pour mettre à découvert la belle façade latérale de l'Hôtel-de-Ville; la dame de Molin reçut 8000 livres en indemnité. » (Ms Pomme). — La partie de la rue des Gantiers ainsi élargie prit le nom de place ou planet de Molin. — L'hôtel de Molin était, à peu près à cette même époque, le siège de l'académie des Dames; on l'appelait poétiquement *le Moulin*. (Voir *Musée*, 3^e série, pages 69, 86, — 2^e série, p. 288, etc.) — E. F.

(4) Sur le Rhône, entre Arles et Trinquetaille. Le projet en remontait à 1767. « Le pont de bateaux établi sur la rivière, écrivait Anibert en 1781, n'est pas indigne d'attention. Il est bordé de part et d'autre de trottoirs qui servent aussi de bancs; aux deux extrémités sont des ponts-levis de deux pièces chacun. » (Anib. *Républ. d'Arles*, IV, 439). — E. F.

(A suivre.)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

§ VI. — RAPHÈLE.

Ce hameau si peuplé et si important est de création récente. Il consistait uniquement, au siècle dernier, en trois ou quatre mesures irrégulièrement assises au bord du chemin et largement espacées ; la plus considérable, celle qui a donné son nom au quartier, n'était qu'un modeste bouchon ouvert aux nombreux rouliers qui fréquentaient cette route. *Raphèle* était le nom de la maîtresse du logis, descendante en ligne directe de *Peyron Raphel*, le véritable fondateur du hameau.

En 1548 (1), Peyron Raphel, un de ces vaillants emphytéotes qui ont défriché, fertilisé et transformé la Crau d'Arles, obtint de l'archevêque et du chapitre une concession de 300 sétérées de terres *gastes* au pâtre d'Arlatan. Il mit ces

(1) Le 12 février (Archiv. du chapitre).

terres en culture, s'y construisit un *casal* ; le *casal* devint plus tard une maison, et cette maison a abrité, de père en fils, toute la lignée, pendant près de deux siècles.

L'humble *tapie* de Raphel a formé le noyau de l'agglomération actuelle ; elle a été le berceau des *Raphelens*.

§ VII. — LE FORT D'HERVART.

Petit château construit au XVII^e siècle, sur la rive gauche du Vigueirat, par la compagnie des dessiccateurs. C'est en quelque sorte le mausolée de Van-Enz ; la dépouille mortelle de cet illustre ingénieur y fut déposée dans un caveau pratiqué sous le vestibule (1).

Hervart (Jean-Henry) était un associé de Van-Enz.

Le mot *fort* servait autrefois à désigner un ouvrage de défense à plusieurs faces élevé contre les eaux. Cet ouvrage consistait ordinairement en une turcie repliée, garnie d'un revêtement en maçonnerie dit *paret*.

§ VIII. — MALESPÈRE.

Ancienne roubine qui dégorge dans la Vidange les eaux du Petit-Clar. Ce sont assurément des chasseurs dépités qui lui ont donné ce nom de mauvais augure. *Malo espèro* : mauvais endroit pour l'affût.

§ IX. — LE MAS DE VERDIER.

En Camargue, est un démembrement de l'ancien pâtre de Tourtoulon. Acquis de la commune d'Arles, en l'année 1600, par André Roux dit Gouin, il fut revendu par celui-ci à *Guillaume de Verdier* (1633). De là son nom.

(1) Dans l'épaisseur du mur, à gauche (septembre 1652).

La famille Verdier avait été anoblie en 1623, en la personne de Pierre Verdier, fils d'un riche médecin d'Arles (1); elle fut éteinte par la peste de 1721.

§ X. — LA DRAILLE DE TINTARLOT, en Camargue.

C'est *Esquintarlots* qu'il faut lire : *lo camin desquintarlot* (406).

Le mot *arlot* a existé dans notre langue avec la signification de « fripon, coquin, gueux, » etc. . . . pris le plus souvent dans un sens familier. — *Esquinta* est un verbe qui emploie encore.

La draille d'*esquint'arlots* (éteinte-gueux) qui subsiste encore avec ses agréments, ne fait pas mentir son titre.

§ XI. — PORTARNAUD.

L'an de l'Incarnation 1131, l'an 1 du consulat (c'est-à-dire de la République) d'Arles, *Franco Artaldus* légua à l'hôpital de Jérusalem (plus tard *ordre de Malte*) ce qu'il possédait à Port-Arnaud (*honorem quem habeo apud portum Araldi*).

Ce nom de *port* (*portus*) désignait au moyen-âge la station au point d'attache d'une traîlle. Nous en trouverons une démonstration assez originale en traitant de *Portvallier*.

Arnaud (*Arnaldus*) était sans doute le nom du passeur — peut-être d'une dynastie, car à cette époque les industries se perpétuaient dans les familles.

Mais *Arnaldus* signifiait aussi : coquin, gueux, vaurien.

— On peut choisir entre les deux étymologies.

(1) « Quàù noun fuguet pas estounat
Quand Verdier s'es fach gentilhomme? »
est la satire de l'*Home de Brounze* (1650. — Voir notre *Musée*,
238).

En l'année 1245, Hugues des Baux vendit aux Hospitaliers le fief de *Roeria*, près Portarnaud.

Par décret du conseil du Malte du 15 janvier 1645, la métairie de Portarnaud fut démembrée de la commanderie de Trinquetaille et unie à la *Favoillane* pour former une nouvelle commanderie.

XII. — THEY.

« Les îles de l'embouchure du Rhône s'appellent *Tey* ou *They*. Ce mot est d'origine ligurienne; il signifie *tas* et il est encore usité dans ce sens sur la côte du Languedoc. Ce nom a été donné aux îles du Rhône parce qu'elles doivent leur formation à l'entassement des sables que le fleuve charrie. » (Statist. de Bouches-du-Rhône, par le comte de Villeneuve, II, 492).

Frédéric Mistral, dans une note sur le VI^e chant de *Calendal*, écrit : « *Tès*, îlot de sable » et le fait dériver du grec *This*.

§ XIII. — LE THEY DE BÉRICLE.

La plupart de ces amas de sable appelés *They* ont pour centre de formation, pour noyau, quelque navire échoué qui brise le courant et arrête les détritits roulés par le fleuve. Ainsi, le *they de Béricle* s'est formé sur les débris d'un beau navire appelé *Périclès*. De *Périclès* on a fait *Béricle* (1); ces transformations d'un nom incompris en un nom usuel et vulgaire se rencontrent à chaque pas dans le territoire d'Arles.

XIV. — CHAMP TASCARÈS.

1^{er} février 1490. — Promesse par Guillaume Porcellet d

(1) *Béricle*, en patois, signifie *besicle*.

ayer à l'archevêque d'Arles la tasque et la dîme du champ ascarès près Galignan. (Archives de l'Archevêché).

La tasque (*tasca*) était une redevance agraire acquittée ordinairement en grains et généralement en productions du sol; comme le droit de champart, elle se proportionnait à la récolte.

Tascarès ou *tascaren* signifiait : soumis à la tasque.

XV. — PAULILLES.

Coussoul en Crau formant autrefois le 3^{me} quarton du pâtre du Buisson (1504).

On a défiguré le nom en le francisant : lisez *pauriho*, c'est-à-dire . . . misère et compagnie !

Cette dénomination est contemporaine du proverbe :

« Ben de Crau

Riche qu'à n'a pauc ».

On dit aujourd'hui le contraire avec non moins de vérité.

EMILE FASSIN.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU PONT D'ARLES.

(Suite).

1^{er} octobre 1471. — Le viguier prononça la confiscation, au profit du pont d'Arles, d'un moulin appartenant à Manuel Labre, de Tarascon, qui avait rompu la traille, quoique cet accident fût dû à la violence des eaux du Rhône, qui avaient entraîné le moulin.

1488, 29 août (notaire *Jacques Rohardi*).—Nouvelle con-

fiscation, prononcée par le vignier, d'un bateau qui avait donné contre la traille.

20 janvier 1579 (notaire *Vincens Aubert*). — Drivon Bremard, du lieu de Sassenage, donne quittance de 400 écus d'or sol, pour la construction du *pont* ou bac dont il avait l'entreprise (suivant prix fait du 6 octobre 1578, notaire *Blanc*).

29 janvier 1585 (notaire *Daugières*). — La communauté concède à Louis Queytard, pour 4 ans, au prix de 280 florins, l'exploitation du bac sur le Rhône entre Arles et Trinquetaille.

— « Après la ruine des anciens ponts sur le Rhône, la Communauté avoit toujours entretenu une traille attachée par l'un des bouts contre une ancienne tour de Trinquetaille et par l'autre contre une autre tour sur le portail de la ville, nommé la Porte du Port, vis-à-vis d'icelle, avec trois grands et différents bacs dont le moindre, qu'on nommoit *ponton*, estoit capable de trajetier environ 80 ou 100 personnes à la fois ; l'autre, pour toute sorte de gens à cheval, nommé le *carreton* ; et l'autre, plus grand et plus spacieux, qu'on nommoit le *grand port*, pour toute sorte de charriots, charrettes et tombereaux chargés de foin, blés, raisins et toutes telles autres denrées recueillies dans la Camargue, voire même les canons et artillerie — du passage (1) desquels (bacs) toute sorte d'habitants tant de la ville que de Trinquetaille estoient francs, et où les hommes de pied étrangers ne payoient qu'une seule fois le jour 6 deniers, et ceux de cheval 18 deniers.

« Les Consuls éliisoient toutes les années, du nombre de

(1) Ce mot est pris ici dans le sens de *droit de passage*.

leurs conseillers, un noble et un bourgeois pour intendants de ce passage et [pour] prendre garde tant à ce que lesd. bacs fussent sérieusement et diligemment conservés et entretenus par les rentiers, les descentes aisées et commodes, qu'à ce qu'ils n'extorquassent et tyrannisassent indûment les étrangers au-delà de la taxe qui de toute ancienneté estoit faite et établie contre eux. . . . » (*Annales* d'Arles, de *Daugières*, ms aux Archives de la ville).

— « En 1599 et avant, la Communauté avoit deux barques qu'elle faisoit construire et entretenoit à ses despens, pour le trajet des habitants en Camargue ; l'une, appelée le *grand port*, estoit un grand et majestueux bateau à basse bande, construit tout de sommiers et grosses poutres, capable de porter et trajetter à la fois douze charrettes ou tombereaux chargés ou 7 ou 8 canons et artileries de calibre, et autres grands et lourds fardeaux ; et l'autre moindre de la moitié, appelé le *charreton*, où toute sorte de gens et bétail des habitants de la ville passaient sans payer ; les étrangers à pied payoient 6 deniers, ceux à cheval 18 deniers. » (Mém. de l'époque).

Cet état de choses, manifestement incommode et fort précaire, triste conséquence des guerres civiles du XVI^e siècle et du mauvais état financier de la commune, se prolongea jusqu'en 1635.

A cette époque, un entrepreneur, Jean Julien, construisit un pont de bateaux à ses frais, moyennant la concession pour 20 ans des produits du péage. Ce péage fut autorisé et réglé par arrêt du Conseil du Roi, en date du 25 janvier 1634.

Nous lisons, à ce sujet, dans les mémoires manuscrits de MM. Paris :

« Le 7 septembre [1634], on a apporté le bois pour faire le pont pour aller à Trinquetaille. — Le 20 mars [1635], ayant voulu monter six barques pour faire le pont, les cordes ayant rompu fracassèrent douze autres barques qui estoient au devant de la porte Sainte-Croix. — Le 26 mars [1635], toutes les barques du pont ont esté placées ; on y a passé le 28. — Le 31, Mme d'Angoulême, allant à Notre-Dame de-Grâce, a passé sur ledit pont, sur lequel M. de Chaumont n'avoit osé passer le 28. — Le droit de péage a commencé le 3 mai. »

Le rétablissement de ce pont était un grand bienfait pour la ville d'Arles. On voulut en perpétuer le souvenir et l'on grava sur marbre l'inscription suivante :

PONS NAVALIS
ANNO DNI CDXXII HIERIO ET
ARDABURIO COSS. DIVO HILARIO
PEDEM REFERENTE
DISRUPTUS
DX SEVERINO BOETIO ET EUTA
RICO COSS. OSTROGOTHIS CUM
FRANCIS IN EODEM CERTANTIBUS
EX CONJECTURA
RESTITUTUS
SOECULIS UNDECIM INTERCALABIBUS
LUDOVICO XIII FRANC. ET NAV. REGE
CHRISTIANISS.
FRA. DE RENAUD D. D'ALEIN, HON. DE
GIRAUD, CAR. GROS, JO. POMIER, EX-COSS.
CAR. DE ROMIEU, TROPH. CHALOT,
GAUCH. PEINT, JO. FRÉAUD COSS.
DENUO INSTAURATUS
M. D. C. XXXIV

Cette inscription, qui retrace d'une façon purement conjecturale (*ex conjecturá*) les vicissitudes de notre pont, affirme l'absence de ce dernier pendant onze siècles (*sæculis undecim intercalaribus*). L'affirmation est hasardée et contraire à la tradition ; on comprend quel sentiment l'a dictée : le désir de rehausser, aux yeux de la postérité, le mérite de l'entreprise.

S'il faut juger du mérite à la durée de l'œuvre, il ne valait pas la peine d'une inscription.

Dix mois s'étaient à peine écoulés, que le pont rompait sous une débâcle (18 janvier 1636). On s'empresse de le réparer, mais, le 12 avril suivant (1637) il s'effondre sous sa charge ; cent soixante personnes se noyent (1). A peine rétabli, une crue du Rhône l'emporte et le rejette sur la plage vers la cabane de Moncard (24 octobre 1637).

On le remet en place : « Le 8 avril 1638, on a recommencé à passer sur le pont » (note de MM. Paris).

Deux années s'écoulent. Le 13 mai 1640, le pont est emporté par un coup de vent du *labech* (sud-ouest). Il est immédiatement rétabli... mais pas pour longtemps. Le 11 décembre 1641, il est encore entraîné par les glaces. Le même fait se reproduit le 6 novembre 1647, puis le 14 décembre 1659. Ce n'est point par manque de précautions, car on avait grand soin de le garer, dès qu'il était menacé ; mais les précautions semblaient annihilées par une sorte de fatalité :

En janvier 1660, une débâcle brisa toutes les barques du pont, « quoiqu'on les eût placées, selon l'usage, du côté de

(1) Voir les détails de cette catastrophe dans notre livraison d'avril 1889. (Tome 1, page 67).

Trinquetaille ». Le roi Louis XIV et la Cour, qui arrivèrent à Arles quelques jours après, faillirent être témoins de ce désastre (1).

Enfin, en février 1665, nouvelle catastrophe, et bien complète, car le pont périt en entier.

Nous ne ferons pas le récit des nombreux procès qu'entre temps la ville avait à subir au sujet de son pont sur le Rhône, soit avec Jean Julien, le premier concessionnaire, qui abandonna l'entreprise avant son terme — soit avec le concessionnaire subséquent, Julien Bernard (1648), qui « impétra des lettres de rescision pour faire casser son bail » et qu'il fallut indemniser (1452) — soit avec des traitants qui revendiquaient le péage au nom du fisc.

Un arrêt du conseil du Roi péniblement obtenu (17 décembre 1665) sembla promettre un terme à ces tribulations. On se hâta trop de s'en réjouir.

Armand DAUPHIN et Emile FASSIN.

(A suivre)

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

II

LA RUE DES BANES

Traduisez en français : *rue des Cornes*, car tel est bien son nom. Elle s'appelait autrefois la rue de la *testa del*

(1) Le fait est relaté dans un arrêt du Conseil du Roi, relatif au pont d'Arles, en date du 17 décembre 1665.

Rey (la tête du roi) ; il est évident qu'il ne faut chercher aucun rapprochement entre le nom ancien et le nom moderne.

La *testa del Rey* était un buste ou une effigie royale qui décorait le fronton d'une tour à l'extrémité de cette rue, sur la ligne des remparts (1390).

La rue des Banes, au XV^e siècle, partageait avec la rue Villeneuve le titre d'*Escuraria* (*escuyerie*, *escurie*, quartier des écuries) qui demeura définitivement à cette dernière. Elle échangea cette dénomination peu flatteuse contre nom actuel.

On l'appelait aussi quelquefois rue de la Brèche (*carriera de la Fracha* (1) : ce nom est resté à une ruelle latérale longeant les murs de la ville, souventefois ébréchés à ce même endroit.

Enfin, pour en terminer avec cette nomenclature d'appellations diverses, ajoutons que la rue des Banes était dite aussi la *carriera de las Calquieras de mestre Longuet*, ou simplement *de las Calquieras*, que l'on traduisait au XVI^e siècle par rue des *Courrieurs* (corroyeurs).

On sait que ce nom de Calquières ou Cauquières, qui se retrouve dans plusieurs villes voisines, notamment à Nîmes, désignait les ouvriers des tanneurs.

Maître Longuet était en effet *pelissier* ou peaussier.

La rue des Banes était donc une rue de tanneurs. On y voyait journellement, étalées le long des murs, séchant à l'air, les grandes peaux suspendues aux crocs ; c'étaient les cornes de bœuf qui tenaient l'ollice de crocs en même temps que d'enseignes ; des deux côtés, les façades encornées pré-

(1) Il y avait à Aix, au XIV^e siècle, une *porte de la Frache* ; *item* à Marseille (*porta fracta*) ; à Arles, la rue que nous appelons aujourd'hui rue de la Gendarmerie, portait en 1424-1471 la dénomination de rue *Frachette* (diminutif de *Fracha*).

sentaient aux passants un front menaçant. . . . Cet aspect pittoresque et original de notre rue explique et justifie sa dénomination, déjà fort ancienne (1).

Je ne me dissimule point que cette *généalogie* banale va faire hausser les épaules à ceux qui ne rêvent pour parains à notre antique cité que des proconsuls romains; mais elle donnera satisfaction aux honnêtes femmes du quartier, en mettant fin (je me plais à l'espérer du moins) à des insinuations désobligeantes pour elles (2). Au surplus, rien à signaler dans ce quartier excentrique, d'aspect faubourien, si ce n'est cependant un fragment d'antiquité encastré dans la façade d'une maison (île 42). C'est une pierre sculptée, représentant un vase où fleurit un lys. Est-ce une enseigne, un souvenir? Faut-il y voir un emblème? — Je tiens pour l'emblème, en dépit des mauvais plaisants. E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

—

1^{er} février 1624. — Grande quantité de neige (voir le mémorial de Messire Jehan Barbier, curé de la Major).

(1) La tour des Banes, aux Baux, ne doit peut-être son nom qu'à une raison identique. -- Autre coïncidence digne de remarque : la rue *Frachette*, à Arles, était en 1635 la rue de l'*Escorche-Bœuf*; mais il ne faut voir, je crois, dans cette analogie de noms, qu'une rencontre fortuite.

(2) Il n'est pas jusqu'au bon Michel de Truchet qui ne soit venu « jeter sa pierre dans leur jardin » en se permettant malicieusement de placer à la rue des Banes l'action de sa comédie *La Pastresso vo leis escoüffestre* (1824) :

« . . . Piquoun la porte en bas.

Es mon home ! yeou sièu dins un fier embarras.

Tenez, escoundes vous aqui darriè la porto. . . . »

Etc. . . .

2 février 1398. — Construction de la tour de Saint-Hippolyte, en Crau : « L'an MCCCLXXXVII lo jorn second de fevrier (1398), fon facha una garida (1) que avie VII quanas d'aut, an verdesqua desus, an grant fossat tot entorn, à Sant Hâpolyte. Et aquí establiron guarnizon, que guardava la nueg e lo jorn, per tal que las vinhas de Crau si obressan plus segur, et an mens de peril de las gens de Reymon de Torena » (B. Boyssset).

5 février 1779. — Naufrage d'un corsaire tunisien aux embouchures du Rhône. L'équipage fut recueilli et conduit à Marseille.

6 février 1589. — « Tout le peuple s'est levé pour tuer les Bigarrats (2) et entre autres se sont adressés à la maison de Monsieur le juge [Pierre de Varadier], ayant brûlé presque la porte de son logis, dans lequel étant entrés y ont treuvé led. sieur juge, lequel ils ont tué, et puis l'ont jetté d'une fenêtre en bas dans le bardat de la maison qu'estoit de Rouar. » (Livre de raison de Louis Ramette (3)).

(1) D'où notre mot de *guêrite*.

(2) C'est le nom qu'on donnait à un tiers-parti, formé des catholiques indifférents, soumis au roi, quoique déclaré hérétique, et ainsi appelés de la *bigarrure* de leurs sentiments.

(3) La maison du juge était située dans l'ancienne rue des Carmes (aujourd'hui rue de la République) à la place occupée maintenant par le tribunal de commerce — Un contemporain, *Etienne de Chiavary-Cabassole*, raconte de la manière suivante le meurtre de Pierre de Varadier :

« Le cappitaine Couque avoit tasché avec un marteau de mareschal d'enfoncer la porte de la maison dud. juge ; à quoy n'estant peu venir à bout, y avoit mis le feu... Toute la rue estoit pleine, les maisons et les couverts d'alentour, de gens armés. Le sieur de Bouchon estant près la porte, pour empescher que personne n'entrât par un petit trou que le feu avoit faict, une foule de peuple le porta par terre ; il y eut plus de 500 personnes qui luy passèrent sur le ventre, et l'auroient crevé, n'eust été qu'il avoit sa cuirasse... Cependant le sieur juge, qui s'estoit caché au

7 février 1526. — *Conseils* : Mesures de précaution contre la peste.

10 février 1638. — Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, fait son entrée dans la ville d'Arles. Il fut tellement flatté des honneurs qu'on lui rendit, qu'il voulut en offrir le spectacle à son épouse, et qu'il revint avec elle le 12 mai, après avoir obtenu la promesse qu'il serait reçu avec le même cérémonial.

— « 11 février 1680, jour de dimanche, a faict un si furieux vent maistral qui a rompu et brisé grande quantité de couverts des maisons, abattu diverses murailles et créneaux de la ville, grand nombre de cheminées, arraché dès arbres, etc. . . » (Mém. de MM. Paris).

12 février 1877. — Mort d'Amédée Pichot [à Paris].

15 février 1454. — Délibération du conseil de la communauté décidant qu'aucun arlésien ne pourra désormais exercer les fonctions de lieutenant du viguier ou de juge, sous peine amende de 50 marcs d'argent.

16 février 1771. — Mort du poète *Coye*, à Mouriès, à l'âge de 60 ans.

17 février 1715. — Plantation d'une croix à la Porte de l'Aure, par les Pénitents-Gris, à l'occasion de la mission prêchée par les PP. de l'Oratoire.

20 février 1726. — Les Gardistes prennent possession

plus haut de sa maison, et s'estoit faict couvrir de sarments, craignant d'y estre treuvé, sortit et se montra par une petite fenestre qui respondoit au toict et à la tour de la maison d'Urbane, où il déconvre un chirurgien appelé Me Jacques, qu'il croyoit luy estre fort affidé, un cardeur borgne appelé Gaillardet, qui luy font signe de venir à eux. . . Comme il se veut eslancer pour sortir, led. Me Jacques le manque d'un coup de pistolet, et Gaillardet luy tira une arquebusade au travers du corps, duquel coup il tomba roide mort. . . . » (Voir *Musée*, iv, 10 et suiv.).

du séminaire, que l'archevêque vient d'enlever aux Oratoriens, à cause de leurs tendances jansénistes.

22 février 1816. — Ordonnance royale transférant de Tarascon à Arles le siège de la sous-préfecture et le tribunal civil. Cette ordonnance fut rendue à la suite de mouvements séditieux qui s'étaient produits à Tarascon huit jours auparavant (14 février) (1).

24 février 1594. — *Journée de Saint-Mathias*, combat dans les rues de la ville entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir : « Un des gens de *La Touche*, estant sur la tour du reloge, tua avec une arquebusade le fils du consul Aubert, qui estoit à la tour de sa maison (2)... puis s'alarent jeter à la maison de feu le consul *La Rivière* (3) où furent assiégés. Les consuls [Aubert et Gallon] l'y menèrent un canon lequel tira sept coups contre icelle ; et pour ce fere mirent led. canon dans la maison de MM. de Sa-

(1) La réaction des Cent jours, dit Amédée Pichot, fut plutôt tracassière que tyrannique. La bataille de Waterloo amena une réaction moins indulgente... mais aucun forfait ne souilla le blason de la ville... Tarascon ne sut pas contenir ses réactions dans les mêmes limites. Des assassins s'y armèrent de fusils et de pistolets : un de ces hommes qui profitent volontiers des troubles civils pour venger d'un seul coup leurs injures personnelles et celles de leur parti, brûla la cervelle à sa victime en plein café ; une bande alla dans la campagne égorger un propriétaire venu de Paris, et qui avait été, disait-on, *joaillier* de la reine, titre traduit légèrement ou à dessein par celui de *géolier* de l'infortunée Marie-Antoinette. Lorsque quelques-uns de ces sicaires des fureurs royalistes furent amenés devant le tribunal, une émeute fit violence à la justice. Le gouvernement forcé de sévir contre la ville entière, ordonna que le siège du 3e arrondissement serait transféré à Arles, qui en avait été dépouillé par l'organisation consulaire... (Amédée Pichot, *Essai historique sur Arles*, p. 82-83).

(2) Rue de la Calade, à peu près à l'emplacement actuel de la maison Trichaud.

(3) Rue de la Trinité (aujourd'hui *de la République*) maisons de Jonquières et Mayet.

batier (1). . . et venant sur la nuit, la maison fut prinse. » (Mémoires de Loys Romany) — En ceste journée fut tué, tant d'une part que d'autre, environ 20 hommes, et 25 blessés à la mort, et encore plusieurs autres blessés. » (Livre de raison de Jean Gertous) (2).

26 février 1475. — Le duc de Calabre, Charles, neveu du roi René et son héritier présomptif, vient recevoir l'hommage de la ville d'Arles.

27 février 1452. — Défense à tous courtiers, chrétiens ou juifs, de négocier en Arles la vente de blés étrangers.

28 février 1810. — Création d'une nouvelle foire aux bestiaux qui sera tenue chaque année le jeudi avant la Pentecôte.

E. F.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1771. — (*Suite*)

Le 7 juin, l'abbé Pomme a été nommé chanoine à Noyon.

Le 9. M. de Champourcin a assisté au chœur ; on luy a mis un tapis et deux carreaux à sa place. Avec toutes ces marques de distinction, ledit sieur de Champourcin n'a reçu la paix et l'encens qu'à son rang comme chanoine et non autrement.

— Le Roy vient de nommer intendant de l'isle de Corse le sieur Pradines, conseiller en la Chambre des Comptes d'Aix en Provence.

(*A suivre*).

(1) Place d'Anthonelle, ci-devant des Porcelets, sur l'emplacement actuel de la maison Calment.

(2) Voir pour plus de détails notre *Musée*, II, 12, et suiv.-- III, 5 et suiv.).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

—

III.

LA RUE BIBION.

La *rue Bibion* n'était, en 1473, qu'une impasse du Plan de la Roquette. Son percement et son prolongement jusqu'aux remparts (aujourd'hui disparus) sont contemporains, croyons-nous, des premières années du XVII^e siècle. C'est une rue étroite, assez bien alignée d'ailleurs, et d'une grande vulgarité d'aspect : une rue de petite ville, aux maisons basses et sombres, sans caractère et sans originalité. Rien n'y sollicite l'attention ; elle n'offre aux curieux ni l'intérêt qui s'attache à l'ancienneté, ni l'agrément des constructions modernes. Elle n'a d'intéressant que son nom, emprunté à une ancienne famille aujourd'hui éteinte, mais qui a marqué sa place dans l'histoire d'Arles.

Les *Bibion* étaient des juifs du Comtat établis dans notre

ville. Lorsque parut, en 1493, le décret d'expulsion des juifs, réduits à l'alternative d'abjurer ou de partir, ils préférèrent l'abjuration à l'exil et se firent catholiques.

En l'année 1512, nous trouvons *Benvenut Bibion* et son fils taxés comme néophytes. Ils portaient le surnom générique de *Retailat* et *Retailon*, cette dernière dénomination étant vraisemblablement un diminutif de la première. Ils avaient d'ailleurs les fortes qualités de leur race ; ils parvinrent rapidement à la fortune et aux honneurs.

En 1565, *Pierre Bibion* était capitaine de la ville — charge importante, dans ces temps troublés, et qui réclamait de celui qui l'exerçait beaucoup de fermeté en même temps que de prudence, et des connaissances militaires.

Les Bibion prirent une part active aux troubles qui ensanglantèrent notre ville durant la Ligue. Fidèles au catholicisme qu'ils professaient depuis un siècle, ils réprouvaient cependant les monstrueux excès qui se commettaient sous le couvert de la religion ; également éloignés des *cabans*, des *espagnolisés* et des *papistes*, dont les intrigues mettaient en péril notre nationalité, ils s'étaient jetés dans le tiers-parti, qui, de guerre lasse, acceptait le Béarnais même avant la messe et voulait la paix à tout prix. Les frères Bibion étaient donc *bigarrats* et « des plus apparents de la ville. » Menacés, pour cette raison, dans leur liberté et même dans leur vie, par la tyrannie du lieutenant de Biord, ils crurent faire assez pour leur sûreté en se réfugiant au village de Fourques. Biord, qui avait juré leur perte, les attira par un stratagème sur la rive gauche du Petit-Rhône, s'empara d'eux par surprise et les jeta dans un cachot. Là, pour leur arracher l'aveu d'une prétendue conspiration, il les soumit à la tor-

ture... Ils demeurèrent en prison plus d'un an ; leur captivité ne prit fin qu'avec la tyrannie (1).

En 1622, Jean Bibion était membre du conseil de la Communauté, inscrit à la colonne de la bourgeoisie.

(1) C'est dans les mémoires d'un contemporain, *Etienne de Charvary*, publiés *in extenso* dans notre *Musée*, III^e série, qu'il faut lire les détails de cette captivité :

« Le jour Saint-Martin (1590) le lieutenant mande quelques-uns des siens au port de Fourques, faisant semblant de vouloir rendre quelques chevaux à Jehan et Henri Bibion frères ; les font passer deçà le Rhosne, les mènent prisonniers dans la ville. Le lieutenant les fait mettre dans un crotton..... pratique un artisan de la ville nommé *Rasclot*, auquel il fait donner 200 cestiers du bled dud. Jehan Bibion, et moyennant ce, accusa tous les prisonniers de la trahison imaginaire.....

« Le lendemain matin, sur les 5 heures, [le lieutenant] fait appliquer Jehan Bibion à la question et jusques à 10 heures le pressa sans reslâche de déclarer la trahison, et s'en va disner, deffendant qu'on le descendit. Après avoir disné, estant accompagné des séditieux, leur dict : « Allons voir nostre lard. » Arrivé à la maison du Roy, fait attacher aux pieds dud. Bibion une pierre du poids de 92 livres qu'il fit peser ; print une courte dague et luy picqua les cuisses, avec furieuses menaces de le tuer s'il ne disoit la vérité ; et le tint de cest équipage jusques à midy.

Tout aussitost que celuy-là fust descendu, fait attacher le frère avec la mesme pierre aux pieds six heures durant.... Est quasy desmembré. Enfin, ces deux jeunes hommes, se voyant abandonnés de tous secours humains et exposés à la mercy d'un cruel tyran et à des tourments affreux, desposèrent tout ce dont ils feurent recherchés.....

« A la fin du mois de juillet (1591), la femme de *Jehan Bibion* ayant obtenu de la Cour certain décret portant inhibitions au lieutenant de ne cognoistre ny juger de l'affaire de son mary et de son beau frère, print un sergent à Lambesc avec un jeune homme pour lui servir de record, pour venir inthimer led. décret au lieutenant, attendu qu'il n'y avoit aucun sergent qui osast entreprendre de rien exploiter contre luy. La force de l'argent donna le courage à ce mal-informé de faire son inthimation dans la place du Marché, lorsque le lieutenant alloit à l'archevesché.... Le lieutenant sauta dessus ce pauvre sergent et luy arracha la moustache, luy donna plusieurs coups de pied ; ses suivans le cuidèrent assommer et le misrent quasy à la mort, et le record aussy ; puis les fait tous deux conduire en prison. A l'entrée de la nuit, il manda quérir tous les sergents de la ville et leur commanda d'aller saisir tous ensemble cette « p..... bigarrade de Bibionne » et de la mener en prison.... etc....

Le même, ou un homonyme, était capitaine du guet en 1646.

Jacques Bibion obtint des lettres de noblesse en 1653 ; mais elles furent révoquées en 1667.

En 1680, toute la ville ne parlait que de la belle *Alphante Bibion* et de sa fin tragique. *Jean de Sabatier*, alors premier consul, a consigné dans ses mémoires les détails de cet événement : « Le sieur de *Gouin* aimait, dit-il, depuis quatre années *Alphante Bibion*, veuve du sieur *Perrin* ; elle avoit répondu favorablement à son amour pendant tout ce temps là ; depuis deux mois seulement elle écoutoit *Saint-Ange*, gentilhomme de Tarascon. . . . *Gouin*, outré de l'infidélité de la demoiselle, la menace de la tuer si elle ne l'aime encore ; elle rit de cette menace et lui dit des injures piquantes. Ce malheureux amant, irrité de ce procédé, forma la résolution de la tuer et de se tuer en même temps. . . . Il l'attendit dans une petite rue près de sa maison, où elle passoit accompagnée de *Saint-Ange* ; feignant de vouloir lui parler, il s'approche d'elle, lui donne deux coups de poignard dans le sein et se frappe d'abord lui-même dans le ventre ; *Saint-Ange*, voyant tomber à ses pieds cette femme, qui expira sur le champ, tire l'épée contre *Gouin* et le blesse ; *Gouin* passe sur *Saint-Ange* et lui donne du poignard dans la tête et dans les reins. *Saint-Ange* tombe de ces coups, et *Gouin*, qui avoit laissé tomber son poignard, ne pouvant plus achever de s'ôter la vie, s'enfuit.

« On porte *Saint-Ange* en chaise chez le marquis de *Maillane*, son cousin ; celui-ci, voyant son parent couvert de sang et le croyant mort, sort de sa maison avec ses domestiques et quelques-uns de ses amis, court à la maison de *Gouin* où l'on disoit qu'il s'étoit caché. On vient m'avertir

de tout ceci à la hâte dans l'hôtel-de-ville ; je courus vite, moi troisième, pour arrêter Maillane ; je le trouve déjà à cent pas de la maison de Gouin avec ses gens armés et je l'arrête par le bras ; je lui dis qu'étant gouverneur de la ville, je ne pouvois souffrir aucun attroupement, que j'empêcherois bien qu'il ne fit aucune violence, et qu'il n'avoit qu'à prendre la voie de la justice, s'il vouloit punir celui qu'il alloit chercher.

« Quelque temps après, Saint-Ange guérit de ses blessures, aussi bien que Gouin, qui a quitté le royaume. » (1)

La famille Bibion est depuis longtemps disparue. Elle a, pour ainsi dire, marqué son passage par deux jalons : une roubine au Plan-du-Bourg, *la Bibione*, et une rue à la Roquette, qui l'une et l'autre portent son nom et sont en partie son ouvrage.

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} mars 1405. — Réception solennelle faite au nouvel archevêque d'Arles, Artaud de Mezellan, ci-devant évêque de Sisteron (voir les Mémoires de Bertrand Boysset, dans notre *Musée*, III, 86).

7 mars 1695. — Mort de *Denis Testeblanque*, orfèvre arlésien. « C'était un fort honnête homme, connu pour tel dans Arles et partout où il avoit voyagé, soit en France,

(1) Mémoires de Jean de Sabatier, gentilhomme d'Arles (*Musée*, 3^e série).

Italie et Espagne. . . . d'ailleurs ouvrier de réputation. Il étoit fort estimé de tous ceux qui étoient capables de juger des beaux-arts, et ses ouvrages, pour leur grande beauté et pour leur particulière délicatesse, ont fait le tour du monde.» (Mémoires de *Louis Pic*).

40 mars 1782. — « Le Conseil municipal autorisa l'établissement d'une verrerie de verre noir derrière le couvent des Capucins à Trinquetaille, à condition d'y employer du charbon de terre et non de bois. En suite de cette autorisation, François Brun, avocat, Louis Boulouvard aîné, négociant, et Jacques Grogard, noble verrier, associés, firent commencer la construction de cette manufacture. » (Ms Pomme).

42 mars 1676. — « On a fini de couvrir l'église des Carmes déchaussés. » (Note de MM. Paris).

43 mars 1476. — *Conseils* : Le sous-clavaire Guill. Juliani expose au Conseil de la Communauté que quelques jours auparavant, entre 14 heures du soir et minuit, faisant sa ronde habituelle, il rencontra par les rues plusieurs personnes allant sans lumière, ce qui est interdit par les règlements de police. Il les interpella, comme c'étoit son devoir, et reçut pour toute réponse un coup de bâton; il riposta par un coup de vouge sur la tête de son agresseur, qui fut immédiatement couvert de sang. A raison de quoi le viguier et l'official ont ouvert une instruction contre lui sous-clavaire et le menacent de poursuites, parce que la victime, qu'il n'avait pas reconnue sous son costume d'emprunt, est un membre du clergé. Or, n'ayant fait que son devoir, il a droit à la protection du corps municipal et il implore son appui. Le Conseil décide d'écrire au roy pour le prier d'abolir cette procédure.

14 mars 1784. — « M. l'Archevêque est allé confirmer en Crau, et on a posé la croix de la mission au mas de M. Peyras. » (Mémorial de J.-B. Vallière).

15 mars 1689. — « Le 15 mars, par ordre du Roy, a esté levée une milice dans Arles, ayant la Communauté faict 34 soldats qu'ils ont habillé de pied en teste d'un juste-corps de drap, la parure rouge, les chausses et bas de mesme, armés de fûsil et d'épée ; M. de Gromanille a esté le capitaine » (Mém. de M. Paris).

17 mars 1712. — Arrivée du nouvel archevêque d'Arles, Jacques de Forbin-Janson. Il ne voulut pas qu'on lui fit une réception ; on sonna seulement les cloches de Saint-Trophime et l'on tira quelques boîtes.

18 mars 1808. — Le marquis de Grille d'Estoublon, ancien lieutenant de vaisseau, est nommé maire d'Arles.

20 mars 1412. — La famille royale arrive à Arles : « L'an que dessus MCCCCXI, lo jorn XX de mars (1412), intret en Arle la Regina Madama Violant an son fils Monssen Lois et an sa nora et sa filha, e deysenderon à l'ar-sivesquat ; e lo senesqual venc an bela et nobla companhia e demoret en Arle jusque l'avost venent. . . . » (Mém. de B. Boysset).

22 mars 1639. — L'archevêque d'Arles, assisté des quatre consuls en chaperon et de deux moines réformés, alla, sous la main forte de 50 mousquetaires, établir la réforme à l'abbaye de Montmajour.

25 mars 1696. — Un avocat (François Signoret) fut nommé 1^{er} consul — « chose qui ne s'était jamais vue » et et qui ne se reproduisit qu'une seule fois (1728).

27 mars 1789. — Grande fermentation dans les esprits. Des placards furent affichés pendant la nuit, disant que

1,200 personnes étaient prêtes à s'insurger, si l'on ne diminuait pas les prix du pain et de la viande.

28 mars 1533. — « Echéant de créer un trésorier noble et les consuls n'en trouvant aucun qui voulût faire les avances des deniers nécessaires, fut délibéré que pour cette année sans conséquence les sieurs consuls éliroient le trésorier bourgeois qu'ils trouveront vouloir faire lesdites avances. . . et élurent Gauthier Mathieu. » (Annales d'Arles).

— 29 mars 1397. — Le roi d'Aragon, « per son nom appelat lo Rey Martin » arrive avec sa flotte et débarque à Trinquetaille. De là, traversant le Rhône sur le bac, il vient à Arles où il trouve « al pè del trapont, que es à l'intrar d'Arle, la profession de san Tropheme et las gens de la vila, que lo reseuperon an grant onor. . . » Après avoir fait ses dévotions dans l'église primatiale, « lo Rey si retornet, an lo paly estendut sus la testa, entro lo port del Rose, et an lo port paset à Trenquatallas et aqui si dinet. . . . Dinat que fon lo Rey, foron aparellhat un labuts et un quaraton atendat on montet lo Rey et s'en monteron ad Avinbon. . . . » (B. Boysset). La flotte aragonaise avait beaucoup de matelots atteints de la peste; elle laissa à Trinquetaille un certain nombre de malades qui y propagèrent la contagion.

30 mars 1511. — *Conseils* : délibéré de donner aux valets de ville un costume uniforme aux couleurs arlésiennes : jaune et blanc.

31 mars 1687 (seconde fête de Pâques). — Suppression de l'église paroissiale Saint-Isidore.

EMILE FASSIN.

NOS LÉGENDES ARCHÉOLOGIQUES.

III.

LE SARCOPHAGE DE CONCORDIUS.

« Il y a à Arles en Provence — dit le *Mercure de France* du mois de mai 1727 — dans le lieu appelé les *Champs Elysées*, une église du nom de Saint-Honorat, qui est l'ancienne église cémétériale de la ville. . . . Sous cette église est une crypte ou cave, dans laquelle sont sept tombeaux de marbre placés sans ordre, la plupart vuides, et qu'on dit être des saints évêques d'Arles : Concorde, Hilaire, Eone, Virgile et Rolland, de Saint-Genès le greffier et d'une sainte d'Arles nommée Dorothée. On a fait remarquer à un sçavant qui passoit par là, que celui de saint Concorde, décédé au IV^e siècle, qui est posé sur celui de l'évêque Rolland, se trouve plein d'eau au plein de la lune. . . . »

« Je ne doute pas que Messieurs les physiciens, avant que d'entreprendre de raisonner sur ce fait, ne souhaitent être assurés de sa réalité. Pour le présent, je ne puis autrement la certifier que par le témoignage du *Martyrologe* de M. Châtelain au 16 janvier. . . . »

Le fait ainsi relaté par le *Mercure de France* nous est attesté par d'autres témoignages contemporains. L'arlésien *François Peilhe*, antiquaire, auteur d'un *Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville d'Arles* (1720), rend compte de ce phénomène dans les termes suivants : « Parmi ces tombeaux il s'en trouve un très remarquable, où il y a toujours de l'eau dedans, qui ne manque jamais de suivre le cours de la lune, c'est-à-dire que l'eau augmente et diminue sans aucun artifice, comme la lune diminue et augmente, ce qui surprend tous ceux qui veulent observer le mouvement de cette eau. »

Cette eau passait pour miraculeuse ; on lui attribuait des propriétés curatives ; elle avait guéri, disait-on, des ophtalmies invétérées, et des fiévreux qui en avaient bu étaient revenus très vite à la santé. Il paraît cependant qu'elle trouvait des incrédules, et que ses prétendues fluctuations réglées par la lune n'avaient jamais été l'objet d'un contrôle sérieux.

Le chevalier de *Romieu*, dans son *Portefeuille* (1726), donne la description du tombeau sans parler de son contenu. L'auteur des *Antiquités d'Arles*, *Joseph Seguin* (1687), en parle en des termes qui excluent toute croyance à un phénomène surnaturel : « Ce qu'on trouve, dit-il, de fort singulier dans ces catacombes, c'est un tombeau qui est au milieu des autres avec son couvercle qui le ferme assez bien ; on n'a jamais vu ce sépulcre sans eau, et il en est presque toujours plein, sans qu'on puisse savoir au vrai la source de cette eau. » (1)

Ce qui avait induit le public à voir dans ce phénomène si simple un caractère surnaturel, c'était l'opinion généralement répandue que l'on était en présence du sarcophage de Saint Concorde, évêque d'Arles (2).

(1) *Millin* écrivait en 1808 : « La crypte de Saint-Honorat des Aliscamps est toujours remplie d'un pied d'eau, de sorte qu'il nous fallut faire des amas de pierres pour que nous pussions observer à notre aise, à l'aide de flambeaux, les curieux monuments qui y sont rassemblés. Le peuple croit que cette eau a la vertu de guérir la fièvre. » (Voyage dans les départements du midi de la France, tome III, page 543).

(2) Cette opinion est encore celle de notre savant compatriote le chanoine *J.-M. Trichaud* (voir son *Hist. de la Sainte-Eglise d'Arles*, I, 198-199 et son *Itinéraire* (édit. de 1880) page 36). Elle a contre elle l'autorité de *Millin* (Voyage dans les départements du midi, III, 50), *Jacquemin* (Guide du voyageur, page 284), *J.-J. Estrangin* (Descript. de la ville d'Arles, p. 218), *H. Clair* (Monum. d'Arles, p. 246), etc. . . . — Le paléographe *Richard*

Ce tombeau, transporté depuis dans le musée lapidaire, y est un des principaux monuments de l'art chrétien. Les ornements dont il est chargé présentent un singulier mélange du symbolisme chrétien et du symbolisme païen, qui dénote une époque de transition. L'inscription qu'il porte : *INTEGER ATQUE PIUS*. . . . est fort connue ; tous nos auteurs l'ont reproduite. Le chanoine *J.-M. Trichaud* en a donné la traduction suivante :

« Intègre et pieux, pur de l'âme et du corps, ici enseveli vit éternellement Concorde, qui, dans ses jeunes années, brilla d'abord comme diacre, ensuite devenu prêtre par la vocation céleste, à peine vécut-il 50 ans. Transporté trop tôt à la cour divine du Tout-Puissant, sa douce mère et son frère inconsolables le regrettent sans le pleurer. »

Ce texte semble bien donner raison à ceux qui pensent que notre *Concordius* ne fut jamais qu'un simple prêtre et n'avait de commun que le nom avec l'éminent abbé de Lérins qui devint au IV^e siècle pasteur de l'église d'Arles.

E. F.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

§ XVI. — CHAMPTERCIER

La terre de Champtercier, située dans le voisinage de Mas-Thibert, était jadis un fief de l'archevêché d'Arles.

Bouquier (mort à Arles vers 1776) dans une *note sur Concordius* (ms 558 de la Méjanès), après avoir voulu démontrer que ce *Concordius* ne pouvait être le même que le saint évêque d'Arles, revient sur cette opinion, « ayant fait, » dit-il dans une annotation marginale, « les réflexions convenables. » Il se range donc à l'avis de *Saxi*, de *Mabillon*, de *Sirmond* et des auteurs de la *Gallia Christiana*.

(1219. Hommage par Resens de Veruna à l'archevêque — 4 des Kalendes de juin 1267, hommage par Alasacie de Porcelet. — 31 mai 1551, hommage par Jean de Saint-Martin, etc. . . . Archives de l'archevêché, livre rouge, livre vert, *passim*).

Elle comprenait une tour construite sur les bords du Rhône et qui concourait avec la tour d'Alein à la police du fleuve et à la garde de ces parages souvent infestés de pirates.

Elle portait le nom de *Mesavia* ou *Mejavia* : *Tenementum de Mesavia* (1223) — (*Mejavia* 1462) — *La torre de Miejarvia* (1454). Cette dénomination, qu'on traduirait aujourd'hui par *mi-chemin* (en provençal *mita-camin*), se rapportait évidemment à l'ancienne voie romaine qui passe au midi de Champtercier. Cette voie, désignée dans son parcours à travers la Crau sous le nom de *draille marseillaise*, était un chemin secondaire se reliant à la Camargue au moyen d'un bac et se prolongeant au-delà des Rhônes jusqu'à sa réunion à la voie Domitienne près de Lunel. Nous la retrouverons en Camargue sous le nom de *druille de Porte-Ferrus*.

Rappelons en passant que c'est à Mejavia que M. Desjardins place l'origine des Fosses Mariennes.

Du XIV^m^e au XVI^m^e siècle, la tour de Champtercier a porté différents noms : *Torre del feu* ou *fiou* ou simplement *lo fiou* (1376) — *torre dels fils* (vers 1450), *del fios* (1509), *dels fuocs* (1566) *dels syns* (1454), etc. . . . Au milieu de ces variantes, qui ne sont peut-être que des corruptions d'une forme primitive unique, il n'est point aisé de démêler le vocable authentique et sa signification.

La question se posait, au XVI^m^e siècle, au cours d'une enquête à laquelle procédait un délégué du Parlement de Provence, le conseiller de Corras (1^{er} novembre 1566). Un

vieux berger, *Brancays Buou*, appelé en témoignage, déclarait que la tour *deñ feux* s'appelait ainsi parce qu'autrefois elle servait d'échauguette et signalait par des feux les manœuvres de l'ennemi ; c'était, disait-il, au temps des incursions des Aragonais et des Catalans. Il ajoutait qu'actuellement on l'appelait tour de *Saint-Martin*, du nom de son possesseur (Jean de Saint-Martin), et qu'elle est en dehors du territoire de la Crau. — Un autre témoin, *Portallier*, la désignait sous le nom de *torre dels fuocs* ; il parlait également de ces feux qu'on allumait comme signaux au faite de l'édifice quand les Turcs, « qui aulcunes fois faisoient des courses jusques près de ladite tour », apparaissaient sur le bas-Rhône.

Cette explication, très satisfaisante pour les dénominations de *torre dels fuocs* (feux) ou *dels syns* (signaux), laisse à désirer quand on la rapproche des anciennes formes du vocable : *lo feu* ou *fieu* ou *lo fiel*, la *torre dels fi's* ou *del fios*. *Lo fieu*, c'est très probablement *le fief*, la tour du fief, dépendante — ou *mouvante*, comme on disait alors — de l'archevêché d'Arles (1).

Nicolas de Saint-Martin, dont le nom figure plusieurs fois dans nos Fastes consulaires, acheta ce domaine féodal à Claude de Lubières, le 13 avril 1454 (notaire *Bernard Pangonis*) et le transmit à ses descendants ; nous avons vu que l'un deux, Jean de Saint-Martin, rendait l'hommage à l'archevêque le 31 mai 1551. Jean de Saint-Martin était seigneur de Champtercier au diocèse de Digne ; ce titre lui

(1) Dans les anciennes coutumes féodales de notre ville, rédigées en langue vulgaire il y a trois à quatre cents ans, on donne aux fiefs le nom de *feü*, par contraction du latin *feudum* (Anihert, *Républ. d'Arles*, I, 98).

tenait à cœur ; il devint l'apanage des aînés dans sa descendance ; plusieurs d'entr'eux ne sont désignés dans les papiers de l'époque que sous le nom de *Champtercier*. Ce nom de prédilection passa du maître au domaine (1).

La tour de Champtercier, démolie en 1787, avait, au rapport de Pierre Véran, trois étages dont deux voûtés et n'était pas indigne d'attention au point de vue architectonique ; malheureusement une vulgaire toiture en écrasait et dégradait le faîte.

Il existait à Champtercier une chapelle privée sous le vocable de Saint-Charles ; une corruption de langage en avait fait *Saint Arpchier* ; ce nom barbare et erroné a survécu et, pour bien des gens, reste l'unique dénomination de l'ancien domaine féodal.

EMILE FASSIN.

AVIS

Le *Bulletin Archéologique d'Arles* de 1889 est adressé franco (en un volume broché d'environ 200 pages) contre la somme de 3 francs en mandat de poste ou timbres de 5 centimes ou 10 centimes (2 fr. 50 seulement pour les abonnés anciens ou nouveaux).

(1) Nous verrons le même fait se produire pour les mas de Vers, Mollégès, Remoules, Beynes, Montmeillan, Lubières, Beaumont, Cabanes, Tour d'Alein, etc. . . . Pour plusieurs de nos gentilshommes, nu-propriétaires de fiefs dans les Alpes ou ailleurs, véritables seigneurs *in partibus*, le mas de Camargue ou du Plan du Bourg tenait lieu du manoir absent ; c'est pourquoi il en portait le nom. Nous pourrions citer plus d'un pigeonnier érigé de cette façon en gentilhommière. On avait deux jolies expressions pour désigner ces hobereaux de Camargue : on disait : *un sire de Rieges* (*riège* ou *reyriège* = landes parsemées de lagunes) ou un *gabian* (nom provençal de la mouette ou pétrel).

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIN

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1771. — (Suite)

Le 20 juin, M. de Gilles-Mousse a gagné son procès, le Parlement ayant adjugé que les articles de son mariage perdus ou brûlés étoient bons et valables (1).

Le 22 juin. De jeunes enfants de Beaucaire, depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 16, au nombre de 70, avoient fait un régiment bien discipliné, tellement que quelques-uns ayant déserté, ils ont été condamnés à passer par les verges, ce qui a été exécuté sur l'un qu'on a puni de coups, et l'autre n'ayant pas voulu subir sa peine a été condamné par le Conseil de guerre à être pendu, ce qui a été exécuté, et la mort n'a été interrompue que par l'heureuse rencontre de M. d'Armerand qui l'a fait tirer de la corde, où il auroit bientôt perdu la vie. (Il y avoit deux abbés qui l'exhortoient à la mort.) Le fait est si sûr qu'on a écrit à M. l'Intendant pour savoir ce qu'on devoit faire à ce sujet. — On n'a jamais vu un fait pareil : que des enfants de cet âge aient été assez inhumains que de pendre un de leurs collègues, en attendant d'en faire passer un par les armes, ayant été prendre des armes à feu ; mais le premier sauva le second.

Le 2 juillet, M. Roubion a épousé Mlle Capeau, d'Avignon.

Le 7, jour de la course du *satîn* (2), M. Perrin de Jonquières

(1) Voir ci-devant, page 176, 29 mars 1770.

(2) Ainsi nommée de ce que le prix consistait en une pièce de satîn. « Je crois reconnaître la course que les Italiens appellent encore *du pallio* dans celle du *satîn* que l'on fait après la moisson dans une vaste plaine voisine du fauxbourg de Trinquetaille. L'une et l'autre tire son nom de la qualité du prix que l'on y proposait aux coureurs ; celui de la nôtre désignait de plus celle de l'étoffe ; depuis longtemps on a converti ce prix en argent. » [Anibert. *Rép. d'Arles*, IV. 381.] -- E. F.

fut voir MM. les Consuls (décidés à y aller) et leur dit que cette course ne les regardoit pas, et qu'ils pouvoient s'en dispenser ; ils se sont abstenus d'y aller.

Le 10, M. de Champourcin est parti pour Paris.

Le 20, Mme de Balarin est décédée (1). Ensevelie aux Carmes. Testament du 9 juin de la présente année.

Le 1er aoust, M. Sabatier, garde de la Manche, est arrivé avec la croix de Saint-Louis qu'il a reçue depuis quelques mois. (2)

M. l'abbé de Beaujeu de Laurens vient d'être nommé grand-vicaire du diocèse de Saint-Malo.

Le 22, on a appris que M. Raymond, archiprêtre, avait été nommé sacristain, et MM de Brie et Pazéry (3) grands-vicaires ; le 23, M. Raymond a pris possession après vespres.

Le 25, M. de Lestang de Parade est mort à 8 heures et a été enseveli aux Grands-Augustins.

Le 30, Mme de Chiavary de Lestang est décédée à minuit. Ensevelie aux Prêcheurs.

Le 12 septembre, on a trouvé mort dans son lit M. Pillier, avocat.

Le 18, on a nommé M. de Brie, primicier, à l'archiprêtré ; il a pris possession le 19 après vespres.

M. Pazéry, trésorier, a été nommé primicier et a pris possession le 20 après la grand'messe.

M. de Bertrand a été nommé trésorier.

Le 27 octobre, M. Beuf aîné, notaire, est décédé à neuf heures et quart du matin ; il a été enseveli le 28 à Sainte-Croix.

(A suivre.)

(1) Thérèse Suffren de Balarin. Voir son portrait à l'Hôtel-Dieu.

(2) Voir notre *Bulletin* de 1889, page 128, *anno* 1767.

(3) Pierre-François Pazéry de Thorame, docteur de Sorbonne. Une mort brillante l'attendait ; il périt courageusement, à côté de Mgr Dulau, dans la prison des Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792, victime des fureurs révolutionnaires. -- E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

—

IV.

LA RUE DES MARTIGAUX

Un nom que j'ai vu disparaître à regret : c'est une page de notre histoire que nous avons effacée, et non des moins curieuses.

Cette page, résumée en trois mots gravés à l'angle d'un mur : RUE DES MARTIGAUX, pourrait être intitulée : *Relations historiques entre les Communautés d'Arles et de Martigues*. Essayons de la retracer à grands traits :

Une antique tradition veut que la population romaine établie sur les bords du *Stagnum Marticum* ait été convertie au Christianisme par les prédications d'un illustre martyr de l'Eglise d'Arles, saint Genès : on explique ainsi le nom d'*Iste Saint-Genès* donné jadis à l'une des trois communautés de Martigues.

Il était aussi de tradition, au XIII^e siècle, que le pays de Martigues appartenait de temps immémorial à la Sainte Eglise d'Arles. Mais le Comte de Provence, Raymond Béranger, ayant élevé des prétentions à la propriété de l'Isle, un accommodement intervint en 1223, par lequel l'archevêque d'Arles consentit l'abandon de ses droits, en retour d'autres concessions, et à l'exception des bourdigues.

Quelques années se passent, et le Comte de Provence, à son tour, se voit disputer cette possession. Les Marseillais s'emparent de l'Isle par surprise et s'y fortifient. Raymond Béranger accourt avec une armée ; la flotte arlésienne le seconde ; un assaut le rend maître de la place.

Une tour en construction, où les Marseillais s'étaient retranchés, avait été enlevée dans un coup de main par les marins d'Arles. En reconnaissance de ce service important, le Comte de Provence exempta les Arlésiens de tous péages dans l'Isle, et, par une attention délicate, il voulut que l'acte en fût dressé dans cette même tour dont il devait la conquête à la bravoure de nos équipages. Au nombre des Arlésiens nommés dans l'acte figurait Bertrand de Porcelet (1).

Ces immunités concédées à la ville d'Arles furent reconnues par certaines faveurs que celle-ci consentit aux Martigaux. L'union des deux villes dans un même diocèse, à une époque où le territoire ecclésiastique était le seul qui présentât quelque stabilité, créait entre elles non seulement des liens religieux, mais encore des relations d'intérêt politique, une communauté de sentiments et d'usages, qui les disposaient favorablement l'une envers l'autre. Un long échange de services rendit ces liens plus étroits.

(1) Miscellanées de *Jean Gertous*. — Anibert, *Républ. d'Arles*, III, 58-59.

Les rapports maritimes et commerciaux entre les deux pays se multiplièrent. Tandis que les navires d'Arles trouvaient toujours, au port Saint-Genès, avec un bon accueil, un refuge assuré contre le gros temps ou contre les pirates, on voyait journellement flotter sur le Rhône, à la cime des mâts des galiottes martigales, la flamme bleue de Ferrières ou la flamme blanche de l'Isle, ou la flamme rouge de Jonquières. La Venise provençale maria souvent ses trois couleurs au pavillon bicolore du Lion d'Arles sur la mer des Rollands et des Catalans.

Il existe à Martignes une tradition, attestée par nos vieux auteurs, sur l'amitié séculaire des deux pays. Voici comment on la raconte :

C'était au temps des guerres entre Ladislas, fils de Charles de Duras, et Louis II d'Anjou pour la couronne de Naples. Un corsaire ennemi, parti de Bregançon, pénétra dans le Rhône et surprit un bateau qui portait les consuls d'Arles. Grande émotion dans notre ville quand l'évènement fut connu ; on court aux armes, on lance des navires à la poursuite du corsaire, et on adresse des messagers à tous les ports amis du littoral.

Un des consuls de l'Isle Saint-Genès se trouvait au port de Bouc. Dès la nouvelle reçue, se jeter dans une barque de son pays et courir sus aux pirates fut pour lui l'affaire d'un instant. La fortune sourit à sa bravoure. Quelques heures après, il rencontrait le corsaire, l'attaquait et l'enlevait à l'abordage avec sa prise. Il les amena l'un et l'autre dans l'Isle, au port Saint-Sébastien.

Les Consuls d'Arles, ainsi délivrés, reçurent grand accueil à Martignes ; leur libérateur les ramena jusqu'à Arles, où il fut à son tour l'objet d'une ovation. Ce service rendu, ces

témoignages de la gratitude arlésienne, et les promesses réciproques d'un dévouement à toute épreuve scellèrent l'antique amitié des deux pays. « C'est de cette époque que les habitants du Martigues datent les visites et les présents que les Consuls des deux villes sont encore (1786) en usage de se faire réciproquement lorsqu'ils se trouvent les uns chez les autres (1).

Malheureusement, il n'est si grande amitié qui ne succombe à quelque épreuve : celle des Martigaux ne résista point à l'appât de quelque profit. Ce fut durant la terrible peste de 1456. Au moment où la population affolée désertait la ville, les deux consuls nobles eux-mêmes cédant à la panique et abandonnant aux consuls bourgeois le périlleux honneur des fonctions municipales, le riche territoire d'Arles offrait une proie si tentante et si facile qu'elle devait inévitablement attirer les pirates et les maraudeurs. « Ainsi qu'on mange les viandes quand elles sont mortifiées, dit un proverbe de l'époque, ainsi faut-il profiter sur les hommes quand ils sont attendris par leurs misères ». C'était le sentiment du viguier de Lunel, car il accourut avec ses hommes, passa le petit Rhône à un gué, les eaux étant fort basses, et descendit

(1) Hist. des hommes illustres de la Provence, I, 130, article de l'abbé *Paul*. — Essai historique sur Arles, par *Amédée Pichot*.

Bertrand Boyssset, contemporain de l'évènement, relate le même fait, mais non sans de notables divergences : L'an 1394, dit-il, et le 4 août (je traduis littéralement) une galiotte armée de Brégansons vint au Gras du Rhône et enleva 14 pêcheurs d'Arles avec leur matériel. Les pirates se rendirent ensuite à l'Isle de Martigues ; mais, comme ils arrivaient, les gens de l'Isle sautèrent sur la galiotte et s'en emparèrent, tuant 4 hommes et faisant prisonniers tous les autres, au nombre de 18 encore vivants. Or sachez que de ces dix-huit, on en pendit 17, on laissa aller l'écrivain du bord, parce que ce fut lui qui pendit les autres. . . . (Voir notre *Musée*, III, 28).

en Camargue pour y ramasser du butin. Il s'avança jusqu'au Malusclat. La tour du Malusclat, un des boulevards de la Camargue, n'avait en ce moment pour toute garnison que quelques soldats (1) ; le viguier les somma de se rendre.

Le commandant du Malusclat, Foulquet de la Tour, dit *lo Braù* (ou plutôt *lou Bravachoun*, surnom de jeunesse), repousse avec hauteur cette sommation : il aperçoit non loin de là, remontant le grand courant et cinglant vers la lône, une flottille de galiottes aux couleurs de l'Isle Saint-Genès ; les Martigaux, à n'en point douter, accourent à son secours. . . .

Illusion bientôt détrompée ! Le renfort arrive, il parle avec le Viguier, il transige : la simplicité proverbiale des Martigaux (*sancta simplicitas!*) s'accommode d'une part du butin, que le Viguier lui offre à l'amiable, et laisse faire. Foulquet s'indigne, il s'emporte, on s'empare de lui, ses soldats se rendent. Ils eurent tous la vie sauve, mais la tour du Malusclat fut immédiatement démolie : les Martigaux, pas plus que le Viguier, ne tenaient pas à laisser debout ce bastion du *grenier de la Provence*, gardien redoutable du cours du Rhône et observateur gênant de leurs louches opérations.

La ville d'Arles fut profondément affectée de cette trahison de ses vieux amis. Par une délibération solennelle, elle priva les Martigaux de tous les privilèges dont ils avaient joui jusqu'alors, tels que droits de pêche, esplêche, bûcherage, exemptions de péages, gabelles, etc. . . — Mais c'était solidariser la Communauté de Martigues tout entière avec quelques forbans qu'elle se hâta de désavouer. La paix se fit

(1) On songeait à l'abandonner, vu qu'elle ne commandait plus la grande voie fluviale, le Rhône se creusant un autre lit et la branche du Malusclat étant en voie de s'atterrir.

bientôt, au souvenir des services rendus et de l'amitié séculaire.

Dès le commencement du XIV^e siècle, les Martigaux, nombreux à Arles, donnaient leur nom à un quartier où ils avaient l'habitude de se réunir. C'était, je crois, la rue *Génive*, dont le nom (féminin de *genieu* = habitant de l'isle Saint-Genès) rend très vraisemblable cette supposition (1). Ce n'est là cependant qu'une hypothèse, et, pour rentrer dans le domaine de la certitude, je me hâte d'arriver à notre *rue des Martigaux*.

Celle-ci est moderne, et contemporaine, au moins pour le nom, d'une célébrité d'autrefois tombée dans l'oubli : *Sarneuquette la Martégale*.

On dit communément que la reconnaissance de l'estomac est une vertu sans persistance ; je la crois très résistante au contraire, s'il est permis d'en juger parce que l'on voit : elle s'étale en inscriptions à l'angle d'un bon nombre de nos rues, et il ne restera bientôt plus, des anciens noms de quartiers, que ceux consacrés par elle. Les hommages rendus à nos gouvernants sont, en général, de peu de durée ; un changement de régime les abat ; les plaques commémoratives d'un simple cabaret survivent aux révolutions !

J'en atteste *Sarneuquette* ! Son contemporain l'obélisque a déjà trois ou quatre fois changé de couvre-chef, l'homme de bronze, de drapeau, les rues voisines, d'inscriptions, elle règne toujours sur son *planet*, tout parfumé du souvenir de ses

(1) J'ai cru d'abord que la rue Génive était la *rue des Gênois*. Mon opinion s'est modifiée à l'examen de quelques textes, qui résistaient à cette traduction. J'y reviendrai dans un article spécial,

odorantes *bouillabais* (1). Si l'on demande ce qu'elle a fait pour mériter un pareil honneur, l'histoire répondra : « Elle fut l'hôtesse des Martigaux qui fréquentaient le port d'Arles, le parangon des cabaretières par son talent culinaire (2) et son avenante hospitalité ; elle mérita le surnom de « Reine de l'Isle » et (digne fille de Martigues) l'amitié séculaire des Arlésiens : »

La *place Sarneguette* et la *rue des Martigaux* sont voisines et s'expliquent l'une par l'autre.

Le courant d'émigration qui de tout temps a poussé l'habitant des petites villes vers les grandes amena de Martigues à Arles, au commencement du XVI^e siècle, l'auteur de la famille *d'Anthonelle*, et au XVIII^e, le savant paléographe *Bouquier* (3) ; le XVII^e siècle amena Claude Pagnon.

Pagnon est cet habile charpentier qui entreprit et conduisit à bonne fin l'érection de l'Obélisque. Cette entreprise périlleuse, qui avait rebuté nos *maîtres d'hâche*, fit grand honneur aux Martigaux. Elle méritait certainement la dédicace d'une rue : cette dédicace eut lieu ; il y manqua peut-être

(1) Il serait peut-être plus exact de parler des *reïsto marte-galo* et de ces fines *merluches* de Martigues si appréciées sur la table épiscopale, au temps du cardinal *Louis Allemand* (Appert des comptes de la mense : *Pro merlucibus de Martico*, etc. . .

(2) Raymond Soleri, qui écrivait au XVI^e siècle, assure qu'il n'y avait ville en Provence où les habitants s'étudiassent si fort à la bonne chère qu'à Martigues.

(3) D'un acte du 24 octobre 1537 (notaire Dominique Romey à Martigues, protocoles f^o 502) il conste que *Antonelle Barthélemy*, « actuellement habitant d'Arles » (1537) était fils de *Laet* ou *Lazare Barthélemy*, de la paroisse de Ferrières, à Martigues, et petit-fils de Jacques Barthélemy. Son père Lazare dit *Laet* avait un frère nommé Jean (Ms 557 de la Méjanès, f^o 164).

Richard Bouquier est l'auteur de savantes recherches et de travaux d'érudition sur divers points d'histoire locale. Nous en reparlerons en temps et lieu.

la solennité d'un vote du Conseil municipal, ou l'authenticité d'un arrêté des Consuls ; mais, à part les formalités, elle eut tous les caractères d'un plébiscite, car c'est le peuple lui-même qui s'en chargea. Voilà comment la rue de Sarnegnette, où logeaient Pagnon et ses ouvriers, reçut le nom de rue des Martigaux.

Il semble que ce nom aurait dû rester.

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

—

3 avril 1520. — Fondation de la confrérie des Pénitents Noirs par l'archevêque Jean de Ferrier.

4 avril 1589. — Pour subvenir à la dépense que vont entraîner les fortifications projetées, le Conseil de la Communauté décide « de prendre droit d'habitanage sur les domiciliés dans la ville et son terroir depuis 40 ans non encore faits habitants. »

5 avril 1319. — Lettres-patentes du roi Robert permettant aux consuls d'Arles de reconstruire la tour du Pont de Crau.

7 avril 1483. — Bruits et menaces de peste. Le Conseil engage pour un an, au traitement annuel de 100 florins, un médecin d'Avignon nommé *Jean Franchisco*.

8 avril 1477. — Le juge-mage et le maître-rational de Provence viennent examiner les dégâts causés par un débordement du Rhône et les réparations à faire aux chaussées.

9 avril 1299. — Convention entre la Communauté d'Arles et celle de Fourques au sujet du péage du pont de Trinquette.

10 avril 1584. — « Les moulins du Pont de Crau ont commencé à faire de farine » (Mémoires de Loys Romani).

11 avril 1624. — « Environ trois heures du matin, tumba force nege et grelle » (Journal de messire Jehan Barbier).

12 avril 1661. — Bénédiction de l'église de la Charité (1). Cent quarante indigents, hommes, femmes et enfants, pensionnaires de l'hospice, figurent dans la cérémonie.

11, 12 et 13 avril 1863. — Fêtes de charité données par MM. les Ménagers et les habitués du Café Beuf en faveur des ouvriers cotonniers sans travail. Jolis vers de C.-M. Jouve, typographe, à ce sujet, dans le *Courrier des Bouches-du-Rhône* du 19 mars 1863.

14 avril 1813. — M. Jean-François Sauret, avocat, est nommé maire d'Arles.

15 avril 1642. — « Le nouvel aqueduc du Pont de Crau étant achevé, l'eau de Durance commença à y passer » (Ms 806 de la Méjanès).

17 avril 1752. — Mort de l'avocat *Jean Raybaud*, archiviste du grand prieuré de Saint-Gilles. « Il avait beaucoup de goût pour la littérature et l'antiquité, et avait fait un amas précieux de bons livres et de riches manuscrits. » Il fut un de ceux qui essayèrent, avec le chevalier de Romieu, de ressusciter l'Académie d'Arles. On lui doit un Recueil d'antiquités (connu sous le titre de Portefeuille de l'avocat J. Raybaud) et une histoire des Grands Prieurs et du Grand Prieuré de Saint-Gilles, demeurés l'un et l'autre à l'état de manuscrits.

18 avril 1595. — « Le temps a esté extrêmement froid

(1) C'est l'ancienne chapelle actuellement contiguë au Dépôt de remonte.

autant que si c'eust esté au cœur de l'hyver, ayant gelé et tombé de la neige environ un tour de hauteur. » (Livre de raison de *Louis Ramette*).

20 avril 1588. — Achat par la Communauté de toutes les pierres qui proviendront de la démolition de la tour de la *Truye que fille* (ancienne tour du palais de la Trouille contiguë au cabaret de la *Truie qui file*) (1).

21 avril 1742. — Le régiment espagnol de Séville-Cavalerie arrive à Arles et loge chez les habitants. Il y demeure jusqu'au 22 juin.

22 avril 1410. — « Aquel jorn, esgual l'ora de vespras, si levet una greba de ves Ponent tant negra que meravelha fon, e s'expandit ves Levant, an fortuna grant plueia, e grant forsa de peiras ; e fes mot grant dam en Camargua, en lo Plan del Bore, en Galinhan, en Crau, en lo Barret, et ves d'autres partidas, als vinhas et als blats, et à tota causa fruch portant. » (B. Boyssset) (2).

24 avril 1549. — Etablissement de la confrérie des Pénitents bleus de Notre-Dame de Piété, dits *battus pers*, sous la direction des Frères Prêcheurs.

25 avril 1644. — « Louys de Valoys, comte d'Alès, gouverneur de la Provence, assista à la prédication qu'un père minime nommé *Citrani* fit des Antiquités (3) de la ville (Journal de messire Pierre Chaix).

(1) Il y avait à Bourges, au xv^e siècle, une auberge tenue par Philibert Babou et qui portait cette même enseigne : A la Truie qui file.

(2) Nous avons publié dans notre *Musée*, III^e série, les Mémoires complets de Bertrand Boyssset, avec annotations.

(3) Voir notre Bulletin d'avril 1889, p. 62, *Ephémérides*, au 25 avril.

27 avril 1438. — *Conseils* : Aumône de X florins accordée au comte de la Petite Egypte qui est ici depuis plusieurs jours avec une nombreuse suite et s'en va par tout le monde, mendiant et faisant pénitence. — Ces singuliers pénitents, sorte de bohémiens nomades, vivant d'aumônes et de rapines, et abusant de la crédulité publique qui leur attribuait le pouvoir de jeter des sorts, revenaient à des époques périodiques et étaient un objet de terreur.

30 avril 1815. — M. André Pomme, ancien représentant du peuple, est installé maire d'Arles.

E. F.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PONT D'ARLES

(*Suite*).

5 février 1667. — Convention entre les Consuls et Julien Bernard pour la construction d'un nouveau pont — 7 septembre de la même année : arrêt du Parlement autorisant l'établissement d'un pont provisoire, le concessionnaire n'ayant pas rempli ses engagements.

1668, 2 mai. - - Traité avec Bourdelon pour l'entretien du pont.

En 1687, le pont reposait sur douze bateaux ; deux trébuchets ou pont-levis, l'un du côté d'Arles, l'autre du côté de Trinquetteille, assuraient la libre circulation aux navires qui remontaient ou descendaient le Rhône. Une croix de bois placée sur le bord du pont, à égale distance des deux rives, semblait inviter les passants à recommander leur âme à Dieu en s'aventurant sur un plancher si fragile — avertis-

sement charitable et toujours de circonstance, dont l'évènement démontra plus d'une fois l'opportunité.

— Le lundi 15 novembre 1694, sur les 3 heures du matin, une crue subite du Rhône entraîna plusieurs barques du pont de Tarascon et les jeta contre le pont d'Arles qui fut rompu ; sept de nos bateaux furent emportés par les eaux.

— En 1696, construction du massif en pierres formant appui au trébuchet du pont, du côté d'Arles. Les travaux furent achevés fin septembre.

— Le 29 septembre 1725, le pont de bateaux fut encore entraîné par les grosses eaux.

— 1726. « Entre la ville et le bourg nommé Trinquetaille, il y a un fort beau pont à bateaux, qui des deux côtés se joint à chaque terrain par un pont-levis. Durant les glaces de l'hiver, ou dans le temps que la rapidité du fleuve pourrait l'emporter, et fait craindre une inondation, on élève les deux ponts-levis, pour mettre à couvert le pont porté sur ses bateaux, et on le range en un abri commode le long du rivage, pour le replacer après le mauvais temps. . . . (*Portefeuille* du chevalier de Romien).

1753, 4 janvier. — Le pont est emporté par une débâcle.

1767. — Sur la fin de janvier, les glaçons en se détachant rompirent le pont et coulèrent six bateaux ; et cependant on avait eu le soin de le détacher et de l'amarrer le long du rivage, du côté de Trinquetaille. — Devis dressé par les Consuls d'un nouveau pont à construire au même endroit. — 2 septembre 1769, rapport des commissaires nommés par la ville pour les changements et améliorations à faire à ce pont.

— « Le 7 juin 1774, on a mis le pont neuf » (*Mémorial* de J.-B. Vallière).

1774. — « Cette année là, on ôta le pont à bateaux trois fois ; les glaces, qui partirent par suite d'une crue, montèrent sur les quais et vinrent obstruer la porte dit *de Rousset*. (Annales mss de P. Véran).

1781. — « Le pont de bateaux établi sur le Rhône n'est pas indigne d'attention. Il est bordé de part et d'autre de trottoirs qui servent aussi de bancs. Aux deux extrémités sont des ponts-levis de deux pièces chacun. » (Anibert, *Républ. d'Arles*, IV, 439).

1786. — « Le 8 janvier, les glaces ont brisé le pont et l'ont coulé à fond. — Le 4^{er} avril, on a mis le pont à 2 heures. » (Mém. de Vallière). — C'est à l'occasion de ce nouveau sinistre que fut construit un massif en pierres à la porte des Prêcheurs. Ce massif a été noyé dans les travaux de défense contre les débordements du Rhône, en 1864.

: 1789. — « Le 13 janvier, dans la nuit, la glace s'est détachée à la porte de Saint-Jean et a approfondi le pont dans le Rhosne, et l'a brisé totalement et l'a mis hors de service. » (Mémorial de Vallière).

17 août 1789. — Délibération des Commissaires des trois ordres tenue à l'hôtel-de-ville, portant de prendre tous les moyens possibles pour procurer incontinent au fermier du pont, en partie emporté par les glaces, la quantité de bois de chêne qui lui est nécessaire pour le réparer.

1789. — « Le 4 octobre, on a mis le pont qu'on a béni après la messe » (Mém. de Vallière).

1792. — Un débordement du Rhône effondra le pont de bateaux et en entraîna les débris jusques aux plages de la mer, où l'on put recueillir quelques épaves. On établit en remplacement deux bacs à traîlle, dont l'Etat s'empara, en vertu de la loi de 1793 sur les biens des communes ; mais

comme le produit ne payait pas l'entretien, l'Etat s'empressa bientôt de les restituer à la ville (7 messidor an V).

De 1792 à 1805, il n'y eut d'autre voie de communication entre la ville d'Arles et la Camargue que le service du bac à traîlle ; l'état financier de la commune d'Arles fit obstacle, jusqu'en l'an XI, à l'entreprise d'un nouveau pont.

41 messidor an XI (jeudi 30 juin 1803). — Adjudication définitive des travaux à faire pour construire un pont de bateaux sur le Rhône.

1805. — « Hier dimanche et 6 janvier, bon jour bonne œuvre : on plaça le trébuchet du pont du côté d'Arles. . . . »

— 21 ventose (10 février) avant midi, « commencé mon affiche ou prospectus du pont à bateaux, que, sur les huit heures du matin, on a commencé de faire remonter en partie du côté de Trinquetaille, ayant été construit à la Roquette au couchant du moulin à farine. . . . »

— « 23 ventose. Enfin, dans trois jours, 21, 22 et 23, le pont à bateaux a été placé. . . . — 7 germinal (28 mars), j'ai vu la vérification du pont à laquelle on procédait. . . . » (Journal de J.-H. Bonasse, homme de loi).

Dès le mois de germinal an XIII (mars 1805), le pont se trouva entièrement achevé ; la réception en fut faite le 29 mars.

L'achèvement de cet ouvrage si utile et si désiré fut célébré par de grandes fêtes. Le dimanche 31 mars, la municipalité en corps et le clergé, suivis d'une grande foule, se rendirent en procession sur le pont pour assister à la bénédiction qui en fut faite par le curé de la primatiale. M^{me} Du Roure, épouse du maire d'Arles, et M. Paris, sous-préfet de l'arrondissement, furent les marraine et parrain. Les autorités de la ville, cinquante notables et un certain nombre

d'invités prirent ensuite part à un splendide banquet. « Le diner fini, dit le procès-verbal de la cérémonie, tous les convives se sont rendus au faubourg de Trinquetaille, sur la place des ci-devant Capucins, que MM. les entrepreneurs du pont avaient préparée pour les divers jeux, courses, luttes et danses..... Tout s'y est passé dans le plus grand ordre.... »

•
Armand DAUPHIN et Emile FASSIN.
(A suivre)

AVIS

Le *Bulletin Archéologique d'Arles* de 1889 est adressé franco (en un volume broché d'environ 200 pages) contre la somme de 3 francs en mandat de poste ou timbres de 5 centimes ou 10 centimes (2 fr. 50 seulement pour les abonnés anciens ou nouveaux).

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

1771. — (*Suite*)

Le jeudi 7 novembre, à 11 heures du matin, Mgr l'archevêque est arrivé [de Paris]; on lui a ouvert la chaîne (1), mais les boîtes n'ont point tiré. Il n'a reçu son chapitre que le 8 à 11 heures.

(1) Qui barrait le passage sous l'arceau de l'archevêché. Cet arceau, dernier reste de l'ancienne porte Saint-Étienne, a été démoli en 1810. — E. F.

Le 17, M. Royer fils a été nommé conseiller au Parlement.

Le 19, à 11 heures du soir, est décédé M. Yvan aîné, âgé de 42 ans, après quelques jours de maladie. Il a été enseveli le 21, à onze heures du matin, à Saint-Julien. *Nota* qu'il avait épousé Mlle Villebois le 11 mars 1766.

Le 22, Mgr l'archevêque a donné des lettres de grand-vicaire (datées du 11 dudit mois) à M. de Chabillant, chanoine.

Le 24, on a publié pour première et dernière Mlle Pomme avec M. Meyffren, qui ont épousé le 26.

Le 25, le coadjuteur de l'archevêque de Rheims est arrivé.

Le 4 décembre, M. de Mandon Cazau est mort. Enseveli aux Cordeliers.

Le 10, M. l'archevêque d'Aix et M. l'évêque de Fréjus sont arrivés ici, et sont repartis le 12.

Le 13, M. Peyras aîné est décédé (1).

Le jour de la Noël au soir, la grosse cloche de Saint-Trophime s'est cassée en sonnant la solennité de Saint-Etienne (2).

Le 27, on a reçu M. Yvaren, notaire, et le 31 M. Eymard a été reçu notaire.

(A suivre.)

(1) Son portrait est à l'Hôtel-Dieu. — E. F.

(2) L'abbé Giraud, chanoine de Saint-Trophime et syndic du chapitre, dans ses *Notes historiques* sur l'Église d'Arles, dit que c'est le 24 décembre 1771, veille de la Noël, et qu'elle fut refondue le 10 août 1772, à 10 heures 1/2 du matin. Elle se cassa de nouveau trois mois après. — L. M.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE**D'ARLES**

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

**HISTOIRE ANECDOTIQUE
DES RUES D'ARLES**—
V**LA RUE ROULLET**

La dénomination de cette rue est un hommage à la mémoire du graveur *Jean-Louis Rouillet* ; elle rappelle une de nos illustrations les plus pures, une célébrité fondée uniquement sur le talent et le travail.

Rouillet fut le fils de ses œuvres ; il eut ce rare mérite à une époque où l'état social en doublait les difficultés.

La tradition le fait naître dans une humble maison de la rue qui porte aujourd'hui son nom et qui s'appelait alors *rue de Donadiou* (1). Il fut baptisé dans l'église de la Major le 18 octobre 1645, ayant pour parrain le médecin Jean-Louis Brunet — circonstance à noter, car elle ne fut pas étrangère à sa fortune.

(1) Petite rue étroite et courte entre la rue Porte-Agnel et celle du Poussaladou, section E, îles 50, 51 et 52.

Son père, *Izac Rouillet*, appartenait à une vieille famille de meûniers et personnellement exerçait le métier de maçon ; sa mère se nommait *Reynaude Chassagne*.

L'enfance du célèbre graveur n'offrit rien de particulier que la manifestation d'un goût remarquable pour les arts du dessin ; elle se passa d'ailleurs loin de l'école, à travailler avec le père, porter l'auge ou gâcher le mortier. Dans ses moments perdus, l'apprenti maçon crayonnait sur toutes les pierres et illustrait de ses croquis les façades du quartier. Le père, ambitieux comme tous les pères, jugea qu'un fils qui crayonnait si bien n'était point fait pour un état de manouvrier ; il le mit en apprentissage chez un sculpteur sur bois, qui se disait en même temps architecte et fabriquait des meubles, maître *Jean dit Nivernois*.

Dans ce nouveau milieu plus conforme à ses goûts, les dispositions artistiques de l'enfant se développèrent. Un beau-frère de son parrain, le chirurgien *Deyrolle* (2), grand dessinateur, le prit en amitié et lui donna les premières notions de la gravure au burin. Rouillet ne tarda pas à pouvoir en remonter à son maître : sa vocation se révélait ; il fut décidé en conseil d'amis qu'il serait graveur.

Graveur, c'était une belle profession, un art à la mode, qui conduisait aux honneurs, quelquefois à la fortune ; mais, pour illustrer ces beaux livres si recherchés, pour graver ces belles dédicaces qui procuraient à leurs auteurs des protections, des faveurs et des pensions, il fallait savoir lire dans

(2) Le chirurgien François Deyrolle avait épousé Anne Brunette, sœur de Jean Louis Brunet ; de cette union naquit *Urbain Deyrolle*, autre graveur arlésien, élève et collaborateur de Peytret. Urbain Deyrolle se fit capucin à l'âge de 26 ans (1668) et prit le nom de Frère *Simon d'Arles*.

ces livres et les comprendre, il fallait s'assouplir la main aux exigences calligraphiques de l'époque.... Or, l'enfant déchiffrait à peine ; s'il parvenait à mouler les lettres de son nom et les caractères de l'alphabet, il n'avait pas le moindre soupçon de l'orthographe et de la grammaire — il n'avait fréquenté le *maître ès arts* (1), aux approches de la communion, que pour apprendre le catéchisme. — Il fallait donc que Louis se mît à étudier et prît leçon de maîtres habiles, dont la rétribution coûterait gros, étudier à un âge où il aurait dû ne plus être à charge à sa famille, dépenser de l'argent quand il aurait pu en gagner ! Cela donnait à réfléchir au père Roulet... Heureusement le parrain était là, il promit des subsides ; un autre protecteur, personnage consulaire, M. de Roquemartine, un riche bourgeois, ami de la famille, le sieur Eymin, voulurent s'associer à l'éducation de l'enfant ; on obtint des jésuites quelque petite faveur, et Louis fut placé au collège.

Sous ces maîtres instruits et zélés, il fit des progrès rapides. Les jésuites, habiles à retenir les bons sujets qui pouvaient leur faire honneur, cherchèrent à l'enrôler dans leur compagnie ; mais il ne se sentait aucun goût pour l'état religieux, et il résista à toutes leurs séductions. Un beau jour, la générosité de Deyrolle et de la famille Brunet lesta notre adolescent d'un modeste viatique et le mit en route pour Paris.

Jean-Louis Brunet s'était fixé comme médecin dans la capitale ; il y avait des relations dont son filleul profita. Roulet entra comme élève dans l'atelier du graveur Jean

(1) C'est le titre que se donnaient les maîtres d'école.

Lenfant (1663) ; il alla travailler ensuite chez François Poilly, puis, ayant formé un petit pécule, il partit pour l'Italie. Pendant dix à douze ans, on le vit parcourir de ville en ville cette terre classique des beaux-arts, visitant les monuments, les riches collections de tableaux, en étudiant les chefs-d'œuvre et s'appliquant à les reproduire.

« Après s'être arrêté quelque temps à Florence, où le grand-duc lui confia quelques légers travaux pour la galerie du palais Pitti, Rouillet, dans son impatience d'admirer de nouvelles merveilles, accourut à Rome..... Là, sa gravure de Sainte-Claire, d'après Aug. Carrache, fixa sur lui l'attention. Les magasins de Vincenzo Libri, qui en avait acheté la propriété, furent remplis pendant plusieurs jours d'acheteurs et de curieux. Une foule d'abbés et de gentilshommes, et même des cardinaux, informés du lieu de sa demeure, vinrent visiter l'auteur dans le modeste réduit qu'il s'était choisi à l'extrémité d'une rue peu fréquentée entre la Piazza Barberina et l'église de San Nicolo di Tolentino. Pierre de Cortonne, Carlo Marrate et Cyro Ferry l'introduisirent dans les ateliers des plus grands peintres, et voulurent qu'il reproduisît par la gravure quelques-unes de leurs toiles les plus célèbres » (4).

C'est l'époque la plus brillante de la vie de notre graveur, celle où il enfanta ses deux chefs-d'œuvre : sa Vierge (*N.-D. des Cinq Douleurs*) et ses *Trois Maries au tombeau du Christ*, d'après Annibal Carrache.

Après un assez long séjour à Naples, où le retinrent ces travaux et quelques commandes d'un riche négociant fran-

(4) L. Jacquemin, *Publicateur* du 24 décembre 1835.

çais M. Raillard, Rouillet éprouva le besoin de revoir le ciel du pays natal et « l'Homme de Bronze ». Il revint à Arles, riche d'espérances et de talent, mais peu chargé d'argent et de bagages. Ce n'est pas dans notre ville qu'il pouvait conquérir à la pointe de son burin les faveurs de la fortune ou de la gloire : quelques menus travaux peu rétribués(1) furent tout ce qu'il y glana ; cela ne pouvait suffire à sa noble ambition, encore moins à ses besoins. Il dut reprendre le chemin de la Capitale, et c'est là qu'il mourut, le 15 septembre 1699, entre les bras d'un autre Arlésien, son ami, le statuaire *Jean Dedieu*.

La fortune, dit-on, s'était offerte à lui plusieurs fois ; il repoussa ses faveurs pour ne pas enchaîner son indépendance ; ce même besoin de liberté le détourna du mariage. Rouillet a travaillé avec un égal succès pour le portrait et pour l'histoire. On cite comme ses meilleures œuvres (après celles mentionnées plus haut) :

Son portrait de *Louis le Grand* d'après Pierre Mignard, — le portrait de *Lulli*, d'après Paul Mignard, — celui du cardinal Ascanio Philomarinus, d'après François de Marca, — celui d'Hilaire Clément, d'après Lefebvre, — ceux de Colbert, d'Etienne le Camus, des deux marquis de Beringhen, de M. de Lussy, etc., et ses admirables estampes de *l'Extase de Saint Paul*, d'après le Dominiquin, — de la *Visitation* (Pierre Mignard), — des *Deux Anges* (Lanfranc) — de *Notre-Dame du Raisin*, qu'il dédia à M^{me} de Maintenon, etc.

N'oublions pas de mentionner ses belles vignettes pour la reine de Suède, dont la collection à peu près entière ornait

(1) Tels que le frontispice de la thèse du jeune *Arnaud Eymon*.

jadis le cabinet de M. de Loinville... et terminons cette trop longue notice par quelques lignes empruntées à L. Jacquemin, bon juge en matière d'art :

« Quoique l'œuvre de *Balechou* soit plus connue et son nom plus populaire, et que l'opinion commune place cet artiste au-dessus de Roulet, je n'hésite pas à donner la préférence à ce dernier. Outre que Roulet aura toujours à mes yeux le mérite incontestable d'avoir précédé Balechou et de lui avoir ouvert la route, je lui préférerai, quoi qu'on dise, la sage réserve et la correction scrupuleuse de son dessin à la manière audacieuse et brillante, mais prétentieuse et coquette, de son rival.... Le style de ces deux hommes est différent comme leur caractère (1). Balechou, j'en conviens sans peine, a le travail plus facile, sa touche est plus légère et plus rapide .. Roulet, moins brillant mais plus large dans sa manière, a plus de fini, plus d'harmonie dans les effets, plus d'étude et de correction... La ville d'Arles, j'ai presque honte de le dire, ne possède en collection ni l'œuvre de Balechou ni l'œuvre de Roulet. On a peine à concevoir cette indifférence de notre ville pour la conservation des choses les plus propres à l'illustrer » (2).

— Telle fut la noble existence dont la rue Roulet honore le souvenir.

Je me suis laissé dire cependant par des esprits frondeurs, et évidemment mal renseignés, que la dédicace de cette rue n'avait pas été faite, primitivement, à l'illustre graveur, mais à un sien homonyme, personnage marquant, autrefois maître

(1) Sous le rapport moral, Roulet était bien supérieur à Balechou, dont le caractère et les mœurs ne furent point exempts de blâme. — E. F.

(2) *Publicateur* du 24 décembre 1835.

de danse, devenu sous la Révolution un des plus jolis ornements de la magistrature élective (1). Je n'en crois rien.

Nous avons vu que la rue *Rouillet* s'appelait autrefois rue de *Donadieu*. Ce nom, qui rappelle une ancienne famille du pays, nous remet en mémoire, en même temps, un autre « enfant d'Arles », qui, un moment, parut appelé à de hautes destinées et qui finit misérablement sur l'échafaud révolutionnaire.

Jean Donadieu était maréchal des logis au 44^e dragons quand éclata la Révolution ; il se fit remarquer par son *cirisme* autant que par ses capacités militaires, et il parvint très rapidement au grade de général de brigade. Il servait en cette qualité à l'armée du Bas-Rhin, en 1793. Accusé de conspirer, avec Dumouriez, le renversement de la Convention Nationale et d'entretenir des intelligences avec l'ennemi, il fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et condamné à la peine de mort. Il subit sa peine le 8 prairial an II (27 mai 1794) ; il avait alors 50 ans.

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} mai 1624. — La population du Bourgneuf s'étant accrue d'une manière notable, le conseil de la communauté délibère de doter ce quartier d'une halle aux poissons.

(1) Ce juge de paix légendaire (s'il faut en croire un contemporain, l'homme de loi *J.-H. Bonasse*), siégeait en plein air, au Plan de la Cour, sur les bancs de pierre adossés à la prison. Un nombreux public féminin venait, charriant son ouvrage et son tabouret, des divers quartiers de la ville, assister à ses audiences, et accompagnait en sourdine, d'un fredon emprunté aux airs favoris de l'ancien maître à danser, la lecture bredouillée de ses jugements.

3 mai 1378. — Première foire annuelle dite *de la Croix* (ainsi nommée de la solennité religieuse que l'église célèbre le même jour). Cette foire, qui avait une certaine importance, parce qu'on y vendait toutes sortes de marchandises et de produits, se tenait auparavant à la mi-carême; sur la demande des consuls, le sénéchal de Provence en autorisa la remise au 3 mai. Elle avait lieu à la Croisière (*in patuum de Crusa ubi fiunt nundinæ*, dit une charte de 1246).

5 mai 1748. — Mort du chanoine Pierre de Sabatier, auteur des *Acta ecclesiæ Arelatensis* (1). L'archevêque d'Arles, M. de Jumilhac, acheta sa riche bibliothèque.

8 mai 1406. — Un épouvantable ouragan se déchaîna sur le territoire d'Arles et y causa des dégâts immenses; il dura cinq jours (voir les mémoires de B. Boyssel).

40 mai 1644. — « A faict un si grand froid et une si grande pluvine qu'a gasté grande quantité de vignes tant en Camargues que en Tresbons et autres lieux. . . . » (Mém. de MM. Paris).

44 mai 1562. — « *Nota* que le 44 may 1562, causant les troubles advenus pour le faict de la Religion, me suis absenté de ce pays et retiré en Languedoc, ou ay demeuré jusques le 6 septembre 1563 que suis revenu. » (Note à la rubrique générale des actes du notaire *Jean Brunel*, ann. 1562-1564).

43 mai 1481. — « Dimenge XIII^e de may (MCCCCLXXXI) verset lo Rose e a rajat finq à XII de jung e passavian al pont de Crau ambe barcas, et humpli lo Trebons, lo Plan del

(1) Il était fils de Jean de Sabatier de l'Armeillère, dont nous avons publié les mémoires, fort curieux et entièrement inédits, dans la V^e série de notre MUSÉE.

Borc et los blas tos cubers et vinhas perdudas. » (Au protocole du notaire *Jean Dedonis* de ladite année, f° 4).

44 mai 1394. — Les 42, 43 et 44 mai 1394, les Arlésiens, unis aux Tarasconnais, ravagèrent, par mesure de représailles, tout le terroir des Baux. (Voir les mém. de Boysset).

46 mai 1434. — Préparatifs pour la prochaine arrivée de la Reine. Le conseil nomme Jean d'Eyguières et Julien de Donine pour choisir les logements de la suite royale.

47 mai 1638. — « On a dérobé la croix des Pénitents-Blancs. » (Mém. de MM. Paris).

48 mai 1645. — Mémorable duel entre Jean Léon d'Icard et Charles Sabei, bourgeois, qui fut tué sur place (Ms Pomme).

49 mai 1716. — Mort de Claude Sabatier, archiviste et secrétaire de la commune. Son fils Jean Sabatier lui succéda dans sa charge.

22 mai 1402. — Le roi Louis, la reine son épouse et la reine-mère arrivent à Arles, où les attendent de grandes fêtes. (Voir B. Boysset).

24 mai 1590. — Le vice-légat d'Avignon apporte aux consuls un bref pontifical par lequel le Souverain Pontife prend la ville d'Arles sous sa protection. Le conseil répond qu'il remercie Sa Sainteté de sa haute bienveillance, mais qu'il n'entend pas être *protégé* dans le sens que paraît attacher à ce mot Mgr le Vice-Légat : « Nos intentions ont toujours esté, dit-il, de nous conserver comme bons et légitimes François. » (Voir les mémoires d'Estienne de Chiavary, *Musée*, IV^e série, pag. 25 et suiv.).

25 mai 1819. — Exécution capitale de la *Nazette*, sur la place du Marché-Neuf, à 10 heures du matin (1).

26 mai 1536. — Dans l'appréhension d'une attaque par l'armée impériale, le conseil nomme une commission pour inspecter les remparts.

27 mai 1442. — La reine de France, Marie d'Anjou, arrive à Arles en bateau et s'y arrête quelques heures : « *Regina Francie soror Dni N. Regis venit Arelate de Tharascone, que venerat de romipetagio de B. M. Magdalena, dominicâ XXVII huj. mens. [madii] per aquam, inter XI et XII horas diei, et illa priùs prandium horâ vesperarum ordinum recessit et ivit Tharascone per aquam* (au protocole du notaire *Jean Meriani* de 1442).

(1) *Mariette Roudier*, dite la *Nazette*, âgée de 41 ans, cabaretière, née et domiciliée à Arles, fut convaincue d'avoir empoisonné son premier mari et condamnée à la peine de mort. Le crime avait été commis dans la soirée du 8 octobre 1814 ; il serait probablement resté impuni, si un nouvel assassinat, qui jeta la consternation dans notre ville, n'avait attiré sur cette affreuse mégère l'attention de la justice : *Mariette Roudier* et son second époux *Thomas Boucard* furent accusés de complicité dans l'assassinat des sympathiques et malheureux époux *Coste* (26-27 mars 1817). Reconnu coupable de ce second crime, *Boucard* porta sa tête sur l'échaffaud et subit, avec le principal accusé, l'expiation suprême, le 4 août 1818. La *Nazette* fut acquittée ; mais, au cours des débats, un témoin, la femme *Marie Machette (Souvelle)* ne put s'empêcher de dire : « si la coquine s'en tire, je me porte son accusatrice pour l'empoisonnement de son premier mari. » Ces propos furent entendus, rapportés à l'audience et motivèrent une nouvelle instruction contre la *Nazette* ; on en connaît le résultat.

Le premier mari s'appelait *Jean-Baptiste Aufrère* et exerçait la profession de peintre-vitrier ; on l'avait surnommé *Nazet*, parce qu'il avait le nez entièrement rongé et qu'il nasillait en parlant.

On trouvera prochainement, dans notre *Histoire anecdotique des rues d'Arles*, tous les détails de ce crime célèbre qui eut un si grand retentissement dans le pays. J'ai jugé bon de le raconter, parce que le récit porte en lui-même sa moralité, et parce qu'il convient de déponiller de tout ce qui est imagination et roman la tradition qui s'en est conservée.

28 mai 1615. — « Le 28 mai 1615, jour de l'Ascension, auquel jour il y a une petite foire à Beaucaire, il se perdit une barque chargée de gens. Le patron, qui étoit de Beaucaire, se noya avec 118 personnes. Il y en avoit 30 de Tarascon, 42 d'Arles et le reste des villages voisins. » (Ms 547 de la Méjanes).

29 mai 1576. — « Le 29 may, sont venus les huguenots et les maréchalistes en Camargues fere un grand ravage, estant conduicts par le cappitène Grimian, contre lequel M. de Beaujeu voulant aller avec la cavalerie de ceste ville [d'Arles] y fut lui-mesme repoussé » (Mémoires de Damian Neque).

31 mai 1620. — Prixfait de la chapelle Saint-Accurse, aux Aliscamps (notaire Jacq. Gavigneri, f^o 44).

E. F.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XVII. — SEIGNORET

Mas en Camargue, sur la route d'Albaron. Etoit autrefois bien d'église et dépendait du prieuré de Saint-Jean de Néjan.

L'église de Saint-Jean, sise en ce quartier, tombait en ruines au XIV^e siècle. Un acte de l'époque atteste qu'on songeait à la rebâtir :

« 25 octobre 1350 (notaire *Guill. Portalis*, à l'extensoire) : Testament de Durant Quiquéran, d'Arles, léguant 40 florins d'or à l'œuvre de l'église de Saint Jean de Néjano, *quandò edificabitur.* »

Reconstruite ou non, elle fut vendue par le prieur, en 1438, avec les terres qui en dépendaient, à un citoyen d'Ar-

les nommé Bertrand Michel dit Cotellier. Elle était à ce moment entièrement délabrée et abandonnée à des usages profanes.

Je soupçonnais à ce nom de *Néjan* une origine romaine, quand tombèrent sous mes yeux les lignes suivantes, écrites vers 1822 par Jacques-Didier Vêran :

« Dans les environs du Pont de Rousty, et surtout vers le domaine de M. *Seigneuret*, anciennement appelé Saint-Jean de Nogeant, on découvre beaucoup d'anciennes fondations de bâtiments, de débris de tombeaux antiques de marbre, des bases de colonne. On y a trouvé dans le temps de petites statues de bronze, et assez souvent des monnaies romaines, entr'autres (en 1807) deux médailles d'Auguste dont M. Seignoret a bien voulu enrichir notre cabinet. »

Mes conjectures se trouvaient ainsi vérifiées, et il me paraît aujourd'hui hors de doute que le domaine de Seignoret occupe l'emplacement d'une villa romaine qui a dû porter le nom de *Cneius* : *Cnejana villa*, d'où, par aphérèse, *Néjan*.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, ce domaine était appelé *Merlata* — dénomination que nous retrouverons en Trébon, mais, si je ne me trompe, avec une signification différente.

Merlata, ce peut être la *merlato* = femelle du merle. Comme le *Mas de Merle* n'est pas éloigné de là, on peut admettre en toute vraisemblance un accouplement de noms fait à plaisir pour désigner deux mas voisins. Nous en rencontrerons d'autres exemples.

On peut traduire aussi : *mas crénelé* (*F. Mistral*, Trésor du Félibrige) ou mas décoré de merlettes. Ces réminiscences féodales étaient dans le goût de l'époque ; la plupart de nos vieilles constructions rurales portent encore des vestiges d'écussons et de créneaux.

J'incline cependant vers une autre explication, qui m'est suggérée par une variante du nom et par l'examen des lieux.

Un acte de 1437 dénomme ce domaine : *Mas in Merletato*. Cette préposition de lieu, *in*, ne donne-t-elle pas au mot qui le suit le caractère incontestable d'une indication chorographique ? *Merletato*, *Merlata* apparaissent alors comme noms de lieu. Mais comment, en ce cas, ne pas être frappé de leur voisinage et de leur proche parenté avec le *mare latum* des anciennes chartes ? *Mare latum*, c'est-à-dire la *grandmar*, qui baigne encore ces parages. *Seignoret* était donc le *Mas de la Grand' Mar* : dénomination exacte s'il en fut jamais (1).

Ce nom de Seignoret vient d'une ancienne famille d'Arles, dont l'hôtel existe encore dans la rue Sainte-Croix.

François Seignoret, avocat, fut élu premier consul en 1696 : chose digne de remarque et tout-à-fait contraire à l'usage, qui réservait à l'ancienne noblesse les honneurs du premier chaperon (2).

Joseph Seignoret, avocat, fut second consul en 1704 et 1712.

Jacques Augustin Seignoret, avocat, fut également second consul en 1771 et 1778.

Cette famille est aujourd'hui éteinte ou a quitté le pays.

XVIII. — LE MAS DE L'ANGUILLE OU DES ANGUILLES.

Joli domaine et moulin à huile près Moulès. Son propriétaire, M. Véran, qui construisit le moulin en 1762, avait ac-

(1) On donnait autrefois le nom de *mar* aux grands étangs de la Camargue et du Plan-du-Bourg, fréquemment envalés par les eaux salées — et celui de *clar* aux étangs d'eau douce.

(2) Ce fait sans précédents ne se renouvela qu'une fois, en 1728, et fut la cause d'interminables dissensions entre les anciens nobles et le corps des avocats.

quis cette propriété d'un nommé *Jean Nielle* surnommé *Anguielle* (l'Anguille).

Ces transformations de noms sont familières dans le pays ; mais il faut, pour bien les saisir, les entendre dans l'idiôme local.

XIX. — LE MAS DE TENQUE,

Démembrement de l'ancien p^âti du Contrat, a eu pour possesseurs, dans le courant du XVI^e siècle, Alexandre *Tenque* et Antoine *Tenque*, bourgeois d'Arles.

XX. — ARCHIMBAUD.

Le cousson d'Archimbaud, sis à l'extrémité de la Crau d'Arles, était déjà connu sous ce nom au XIII^e siècle. Il fut inféodé par le Chapitre de la Sainte Eglise d'Arles à *Pons Archimbaud*, en avril 1207 (Arrêt du Parlement de Toulouse du 11 mai 1621 sur la propriété de la Crau). Il passa plus tard aux Templiers et fut attribué à la Commanderie de Sainte-Luce. A la suppression des Templiers, il devint la propriété de l'Ordre de Malte, dans le patrimoine duquel il demeura jusqu'à la Révolution ; il subit alors le sort des biens d'Eglise et fut vendu comme bien national.

(A suivre).

Emile FASSIN.

Livres nouveaux.

PROMENADE DANS LA VILLE DES BAUX, avec notice historique, par Abel DESTANDAU, pasteur à Mourières (B.-du-Rh.). — Jolie plaquette in-16. Marseille, imprim. Sauvion.

Excellent guide pour les touristes, donnant l'histoire des Baux rue par rue et pour ainsi dire maison par

maison. d'après des documents inédits puisés à des sources authentiques. C'est l'œuvre d'un érudit chez qui la science n'a pas tué le sentiment poétique, et qui est en même temps un conteur agréable. Après avoir lu ce livre, on éprouve le besoin de revoir les Baux, que toutes les publications antérieures n'ont fait connaître qu'imparfaitement.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
(*Suite*).

1772.

Le 12 janvier, le Chapitre et les Consuls furent faire la visite de la bonne année à M. l'Archevêque qui la rendit le lundi 13.

Le 14, M. Artaud a épousé Mlle Tourniaire.

Le 18, M. de la Rochechouart est arrivé à midi et demi inconnu (1). Cependant, à 4 heures, le Chapitre lui a fait visite, ensuite le Siège, et puis les Consuls et corps de ville, qu'il a rendue le lendemain à 11 heures, pendant lequel temps on a tiré les boîtes. Le capitaine de la ville lui a offert une garde qu'il a refusée. Il est parti le 21 à 7 heures du matin. La maréchaussée l'a accompagné jusqu'à Fourques. On a tiré les boîtes.

Le 26, M. Ripert, procureur du roi, est décédé à une heure après midi (2).

(1) Le marquis de Rochechouart était commandant pour le Roi en Provence. Le Ms Pomme le fait arriver à Arles le 18 mars, ce qui est probablement une erreur : Vallière, écrivant au jour le jour, n'a pas pu se tromper de date. — E. F.

(2) Voir ann. 1762, 12 février.

Le 4 février, M. Sabatier a épousé Mlle Lagnel.

Le 9, on a publié M. de Latour avec Mlle d'Orneson.

Le 15, M. Pomme, médecin consultant, est arrivé de Paris.

Le 19, M. Girard, supérieur du Séminaire, est décédé.

Le 23, Mlle Allet est décédée ; les consuls ont assisté à l'enterrement le 24, attendu que M. Roux, son gendre, est consul.

Le 25, M. de Champourcin, évêque de Senez, est arrivé à 5 heures du soir, à cheval. Le 26, le chapitre en corps avec les bedots a été lui faire visite ; ensuite MM. les Consuls. Ledit Sgr Evêque a rendu tout de suite ces deux visites (1).

Le 1^{er} mars, à 6 heures du soir, Mgr l'Archevesque a nommé M. le chanoine Girard au prieuré de Grans, vacant par la démission qu'en a faite entre ses mains M. Giraud, possesseur dudit prieuré. Ledit sieur Girard est parti le 2 pour aller prendre possession.

Le 3, M. Jean-Baptiste Giraud a pris possession du canonicat qu'avait Sr François Girard, par permutation l'un et l'autre entre les mains du seigneur Archevêque : avec la pension de 400 livres à M. Giffon.

Le 3 dudit mois, messire Girard a pris possession du prieuré de Grans, à 10 heures, accompagné des Consuls du lieu en chaperon et d'un grand nombre de paroissiens, au bruit des boîtes qu'on a tirées trois différentes fois.

Le 7, M. Martin, de Saint-Remy, a enlevé Mlle Marion.

M^{me} Isnard, de Saint-Remy, ayant été mordue par son chien, est morte enragée, et M. Girard, avocat, son mari, est mort de la même maladie huit jours après.

Le 12, M. Honoré, de Place, est décédé. Enseveli aux Trinitaires.

M. Garcin, notaire d'Aix, est mort aux prisons.

Le 24, M. Du Route a épousé Mlle de Vernon cadette.

(1) Voir ann. 1771, 5 mai.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VI.

LA RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE.

(*Rues Barraly et de Faucon*)

On désigne officiellement sous le nom de rue de la Sous-Préfecture, depuis 1880, la réunion des rues *Barraly* et de *Faucon* ; l'arrêté municipal qui a décidé la réunion de ces deux rues sous une dénomination unique n'a fait que consacrer d'ailleurs un état de choses existant depuis longtemps dans le langage populaire.

La *rue Barraly*, qui commence à l'ancienne rue Loinville et descend en pente raide jusqu'à la rue des Suisses, était vraisemblablement, au moyen-âge, une artère importante de la *Cité*. Elle doit son nom à une vieille famille qui a donné à notre ville non seulement d'habiles artisans, des maçons

dont on retrouve le souvenir et la main dans plusieurs de nos édifices, mais encore un notaire et plusieurs consuls.

Etienne Barrali, notaire d'Arles, était en 1424 troisième syndic de la Communauté (qui, à cette époque, n'avait que trois syndics ou consuls).

En 1454, un autre Barrali, *Bérenger*, était 3^e syndic (il y en avait quatre alors).

En 1465, maître *Jean Barrali*, maçon, construisait le ravelin de la porte Sainte-Claire, à la Roquette.

Le 21 mars 1680 (notaire *Jehan*) les frères *Jean* et *Jacques Barrali*, bourgeois d'Arles, reconnaissent en faveur du Chapitre et des Anniversaires communs fondés en la sainte Eglise d'Arles, « une grande maison de l'héritage de leur feu père, scituée à la paroisse Saint-Julien, confrontant : d'une part, maison d'Esprit, Thomas et Honoré Imbert frères et autres d'Avignon, d'autre part et pardevant deux rues publiques, ladite maison faisant coin, et par derrière maison de Marguerite Couterat veuve de Jean Barrali, père desdits reconnaissants. . . . à la cense annuelle de 30 florins. »

Une note assez ancienne d'où je tire cette indication, m'apprend que cette maison de Marguerite Couterat est devenue plus tard la maison Vachier ; j'en induis que celle des Barrali se trouvait à l'entrée même de la rue qui portait leur nom ; elle avait sans doute deux façades : l'une sur la rue Loinville, devant le *Courtieu* dit de *Chalarde* ou de *Bois-verdun*, l'autre sur la rue Barraly, en face de la maison qu'habitait, il y a 25 ans, le greffier-poète-antiquaire Gaspard-Melchior-Balthazar.

Si mes conjectures sont exactes, cette maison était occupée, vers 1765, par le procureur Jean Daniel ; l'immeuble

voisin avait l'honneur d'abriter un de ses confrères, de légendaire mémoire, le procureur *Abril*, et son fidèle *Pégase*, car l'excentrique poète avait un pégase en chair et en os, auquel, disait-on, ne manquaient pas même les ailes. . . (1)

C'est dans l'une de ces maisons que demeurait, au commencement de ce siècle, le docteur *Bret*, savant médecin en même temps que naturaliste distingué, le rival et l'antagoniste du célèbre docteur *Pomme* sur le terrain scientifique et médical aussi bien que dans l'arène politique. Compétiteurs à la mairie d'Arles en l'an III, Bret l'emporta sur son concurrent et décrocha en messidor l'écharpe municipale (16 juillet 1795) ; l'ancien médecin du roi la lui arrache en fructidor (9 septembre 1795), mais est obligé de la lui rendre quelques jours après (12 septembre). Rentrés dans la vie

(1) Elles ombrageaient ses tempes ; lui-même donnait ombrage aux voisins, qui l'accusaient d'être malpropre et malsain — « Pure calomnie, Messieurs ! s'écriait le maître. Ce dont vous vous plaignez, c'est... *la fouent d'Hippocrèno !*... »

Quand on demandait au confrère *Daniel* où il habitait : « Au sommet de l'Hélicon, répondait-il, près de la source d'Hippocrène. »

M. *Honoré Abril*, de Grasse, procureur au siège d'Arles, se fit de tout temps remarquer par ses excentricités. Son testament solennel, déposé aux minutes de M^e Clastre, fut un sujet d'amusement pour le public ; il portait pour suscription cette prétentieuse épigraphe : *sic juvat ire sub umbras*, et contenait des pensées philosophiques et morales dont l'enfantement par un tel cerveau avait dû être singulièrement laborieux ; mais le bouquet de la pièce était l'élection de sépulture dans la chapelle Saint-Pierre des Aliscamps, [où l'on n'enterrait plus], ayant besoin, disait-il, pour reposer d'être loin de sa femme. Il mourut, doyen de sa compagnie, le 7 mai 1781, d'une apoplexie, à l'âge de 71 ans ; on l'inhuma, selon son désir, dans la chapelle de Saint-Pierre et dans la tombe du sieur Seignoret, mort depuis 28 ans. De mauvais plaisants firent sur sa mort une complainte qui était une imitation ou plutôt une parodie de celle qu'il avait composée lui-même sur la fameuse inondation de 1755 [on peut lire ces deux pièces dans notre *Musée*, III, 54-55 et IV, 286.]

privée, les deux rivaux continuent leurs hostilités jusques au chevet des malades ; ils engagent, sur la question des fièvres et du quinquina, une lutte épique à coups de brochures et de journaux qui passionne quelque temps l'opinion publique. Les esprits se divisent, la politique s'en mêle, les anciens partis se reforment sur une question de thérapeutique.

Les fièvres paludéennes qui faisaient ravage dans les deux camps renvoyèrent dos à dos médecins et malades, et laissèrent indécis le procès fait au quinquina. Mais l'héroïque *bouillon de poulet* et la magistrale *ptisane de cou d'agneau* préconisés par le docteur Pomme sont restés en faveur dans nos populations rurales comme un hommage rendu à la juste célébrité de l'éminent spécialiste.

La famille *Bret* de la rue Barraly, éteinte depuis une douzaine d'années, était ancienne dans Arles. Barthélemy Bret, apothicaire, un de ses auteurs, avait été deux fois consul (en 1763 et en 1784). Son frère le médecin (1) était un des fondateurs de la société littéraire qui groupait quelques beaux esprits de la ville d'Arles, « espèce d'académie d'esprit et d'amusement d'où il est sorti quelques bons vers, mais pour l'ordinaire caustiques et parfois un peu trop gaillards. » (L. Bonnemant).

Le poète *J.-B. Coye* l'a célébré dans ses vers (2). Honoré

(1) « Qui n'exerce pas quoiqu'il ait du talent » (L. Bonnemant).

(2) Y'a certen medecin que poudoun à l'antiquo
Et qu'autant ignourent que yeou dins la physiquo,
Parço qu'auran peilha d'un faùx doùtour latin
Lou systèmo errouna dins quauquè vieil bouquin,
Plen de si visiou et senso experiènço
Cresoun d'avé d'un *Bret* la proufoundo sciènço.

(Epitre à M. Gros, 5 mai 1762).

Balthazar, en relatant dans son livre de raison la mort du docteur Bret, décédé le 18 février 1781, à l'âge de 69 ans, ajoute qu'il fut « universellement regretté à cause de son rare mérite. . . . »

Ne laissons pas s'éteindre le souvenir de ces vieilles familles qui furent l'honneur de notre cité ; leurs noms bourgeois et obscurs valent mieux que certains blasons.

(A suivre).

Emile FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} juin 1523. — La peste fait de terribles ravages dans Arles. [On lit au protocole du notaire Pierre Fabri : « *Die primâ junii MDXXIII ego cum uxore et liberis meis me absentari à civitate Arelatis ob pestem, proh dolor ! in eâdem vigentem. Quam Dominus noster J. C. dignetur mitigare et ab eâdem nos preservare. Et steti in Cravo*].

3 juin 1856. — Arrivée de l'empereur Napoléon III venant voir les désastres occasionnés par le débordement du Rhône le 4^{er} juin. Il couche à l'hôtel du Nord et repart le lendemain matin en laissant un premier secours de 20,000 fr.

4 juin 1791. — L'évêque métropolitain des Côtes de la Méditerranée (M. Benoit Roux, d'Eyragues) fait son entrée — peu solennelle — dans la ville d'Arles, où il a beaucoup de peine à se faire reconnaître. La majorité de la population lui témoigne de l'hostilité, le clergé « réfractaire » fait le vide autour de lui (1).

(1) Pendant son court séjour à Arles, l'évêque constitutionnel procéda à une ordination de nouveaux prêtres, qui — s'il faut en

5 juin 1442. — « *La Regina en Arle* : L'an MCCCCXII a sinq de juin, madama la Regina, molher del Rei Lois, intre en Arle an sos enfans, e venc per Rose de Tarascon e deysendet al portal de Lamanon, e prenc ostal en la casa de Tropheme Reynaud ; aqui demoret tres jorns, et après s'y mudet a l'arsivesquat, et aqui demoret jusque a XXV d'octobre » (Mémoires de B. Boyssel).

7 juin 1445. — Une éclipse de soleil impressionne vivement la population, qui croit y voir une manifestation de la colère céleste. Les esprits éclairés connaissaient déjà, cependant, la cause toute naturelle des éclipses : « *Die veneris VII^a mensis junii [MCCCCXV]*, dit une note d'un contemporain (1), *horâ tertiarum, fuit eclipsium, videlicet luna offuscavit solem per spatium medie hore; et fuit ità obscurum sicut nox, et fuerunt vise stelle.* »

8 juin 1467. — Un poteau portant un écusson aux armes de France ayant été placé par des mains inconnues sur l'île de la Gabare, à la brassière du Rhône, le conseil de la Communauté envoie un député au comte de Provence pour l'aviser de ce fait, qui pourrait avoir une haute portée poli-

croire certains témoignages contemporains — contrairement à ce qui se passe d'ordinaire dans ces sortes de cérémonies, ne manqua pas de gaité. On vit conférer les ordres à un garçon petruquier de Trinquetaille, « brave enfant, mais maladroit », à un cuisinier du couvent des Grands-Carmes, J.-B. Costaing, à un marin « qui craignait la mer », Pierre Guibert surnommé *patron Baptiste*, et à trois autres postulants : Gérard Pillier, sous-sacristain de St-Trophime, Jean Galle, de Fontvieille, et P. Baltazard : maigre recrue pour le clergé constitutionnel, qui manquait déjà de prestige, malgré l'incontestable valeur de son chef, M. Benoit Roux, et du digne vicaire général, le respectable père Aubert, de Fontvieille.

(1) Le notaire *Bernard Panguois*, dans son Protocole de l'année 1415, folio 22, verso.

tique. Cet événement, que je ne trouve signalé dans aucun de nos historiens, se rattache probablement aux anciennes entreprises du Languedoc pour s'assurer la propriété du Rhône ; on pourrait y voir cependant une manifestation des tendances qui donnèrent lieu au proverbe topique : *Arles en France*.

9 juin 1442. — Apparition d'une comète, fort singulière, s'il faut en croire les détails rapportés par Bertrand Boysset (voir notre *Musée*, III, 144).

13 juin 1527. — Sur l'avis que des voiles barbaresques se sont montrées dans nos parages, le conseil décide de renforcer de « huit bons hommes » et d'une pièce de canon la garnison de la tour du Balouard.

14 juin 1789. — « Les moissonneurs montagnards parcoururent la ville ayant à leur tête un tambour et un fifre ; ils publioient sur les places publiques que ceux qui se loueroient à moins de 40 sols seroient pendus. Les Consuls, avertis de cette sédition à 8 heures du matin, prièrent M. *du Chevalier*, major du régiment de Soissonnais, de leur accorder main-forte pour arrêter les chefs. A l'instant deux piquets se rendirent sur la place des Portefaix, sous les ordres du major et de l'officier de garde, et les Consuls à la tête des gardes de police firent saisir une femme assise sur un tambour. Le soir, à 5 heures, le moissonneur qui avoit joué du fifre fut arrêté dans un cabaret, et à 8 heures celui qui avoit battu de la caisse. La multitude fut si effrayée qu'elle resta tranquille » (Manuscrit *Pomme*, en mon pouvoir).

15 juin 1845. — Belles courses de chevaux aux plaines de Meyran, dignes d'être chantées à la postérité, si l'on peut en juger par le poème lyrique qu'elles inspirèrent à G. M. Balthazar (voir le *Publicateur* de cette époque).

19 juin 1399. — Mémorable tempête, dont on peut lire les ravages dans les Mémoires de Bertrand Boysset.

20 juin 1477. — Sur la nouvelle, transmise par les autorités royales de Provence, d'une victoire remportée par le roi de France sur les Flamands, le conseil fait allumer des feux de joie sur la tour des Arènes, dans le Plan de la Cour et les principaux quartiers de la ville.

21 juin 1524. — *Conseil* : Vu les grands besoins de la ville, pour l'entretien de la garnison, la réparation des remparts et les mesures à prendre contre la peste, délibéré que chaque conseiller fera, selon ses facultés, quelques avances de fonds à la caisse communale.

24 juin 1394. — La Communauté délivre le *prixfait* de la Roubine de la Cavalerie, à 2 florins 4 gros la canne carrée.

25 juin 1405. — Grande tempête (voir les mémoires de B. Boysset).

26 juin 1480. — Pillage de la Juiverie par les moissonneurs étrangers.

28 juin 1512. — Sur des menaces de guerre, on fait le dénombrement des hommes en état de porter les armes pour la défense de la ville, et on en trouve 2200.

29 juin 1690. — « Dans la nuit a tombé une grande quantité de grêle qui a gasté les vignes. » (Mémoires de MM. Paris).

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PONT D'ARLES

(*Suite et fin*)

« L'ancien pont de bateaux d'Arles appartenait à la ville ; l'entretien et la réparation en étaient à sa charge. Il y avait

un péage à l'entrée de ce pont ; ce péage s'adjugeait pour dix-huit ans à un fermier qui faisait constater l'état du pont à son entrée en jouissance et s'obligeait à le laisser dans le même état à l'expiration du bail. Il s'ensuivait que tous les dix-huit ans le tarif changeait. D'après l'ancien tarif, le péage pouvait rapporter 9000 francs annuellement » (14 brumaire an IX. Lettre du Préfet des Bouches-du-Rhône au citoyen Crétet, conseiller d'Etat, chargé des Ponts et Chaussées).

— En 1834, l'Etat crut devoir contester à la ville d'Arles la propriété du pont de bateaux ; il obtint gain de cause en première instance devant le tribunal civil de Tarascon (18 août 1834) ; mais la Cour royale d'Aix réforma le jugement et maintint à la ville d'Arles la propriété de son pont (6 mai 1836). La Cour de Cassation (chambre des requêtes) rejeta le pourvoi formé par l'Etat (28 novembre 1838).

— 1835. « Un pont en bois avec trottoirs et parapets, donnant passage à trois charrettes de front et supporté par onze barques, sert de communication aux deux rives du fleuve, qui, dans cet endroit, a 150 mètres de largeur » (*J. B. Nalis*, architecte de la ville. *Statistique*). Ce système de communication, incommode et suranné, condamné par l'expérience de deux siècles, était tombé dans un véritable discrédit depuis le succès de l'entreprise des ponts suspendus de Tarascon et de Fourques. Son remplacement s'imposait ; il a été, pendant trente ans, la constante préoccupation de la Municipalité. On ne saurait imaginer la quantité de plans et de projets qui ont été, pendant ce temps, examinés, discutés et approuvés (1). Les difficultés d'exécu-

(1) « Douze projets de ponts suspendus : projets sans passe, à deux passes, à quatre passes, projets de passe-passe, enchaîneront

tion, surtout au point de vue financier, faisaient toujours ajourner l'entreprise.

— 1842. On dit que le pont suspendu
Doit se faire sous peu de temps ;
Moi qui n'en suis pas convaincu,
Je dis qu'ils sont des charlatans.

(B. . u — *Album Arlésien* du 9 octobre 1842).

C'est seulement en 1867 que fut entrepris et commencé le beau pont métallique qui relie aujourd'hui les deux rives du Rhône. Le 1^{er} numéro du journal *l'Homme de Bronze* (du Dimanche 19 octobre 1879) contient l'historique de sa construction :

« Le vieux pont de bateaux a été déplacé au mois d'avril 1867. La position qu'il occupait était un peu plus en amont que le pont actuel, en ligne droite avec la rue du Pont et la rue Saint-Pierre à Trinquetaille.

« Les travaux de fondation des piles, commencés en août 1867, ont été terminés le 15 janvier 1868. . . . Elles ont été descendues, celle de la rive droite jusqu'à 18 mètres sous l'étiage, celle de la rive gauche jusqu'à 17^m 80. . . . Les dits travaux ont été exécutés par la maison Castor, entrepreneur de travaux publics, celui-là-même qui avait fondé le pont de Kehl à Strasbourg. Ils ont coûté 304 mille francs en chiffre rond, soit 152 mille francs par pile. . . .

« Les travaux de maçonnerie des piles en élévation, enlées et voies d'accès ont fait l'objet d'une adjudication le 29 décembre 1874. M. Mison a été déclaré adjudicataire. . . . Les épaissements et le battage des pieux ont été exécutés par voie

la liberté du Rhône! » s'écriait un de nos futurs édiles dans un roman d'actualité, le *Palunier*.

de régie. L'ensemble de ces travaux (régie et entreprise) a donné lieu à une dépense de 215 mille francs environ.

« Les travaux métalliques proprement dits ont été adjugés à MM. Imbert frères, constructeurs à Saint-Chamond (Loire). Le montage, commencé en mars 1874, a été terminé en fin décembre 1874. . . . Le poids des fers employés s'élève à 610 mille kilogs et celui des fontes à 37 mille kilogs. La dépense totale correspondant au tablier, en y comprenant les travaux de maçonnerie qui en dépendent, etc. . . s'élève à 500 mille francs en chiffre rond. . . .

« Il n'y a eu aucun accident grave à déplorer. Un seul ouvrier a été blessé à la main. . . »

L'inauguration du pont métallique a été l'occasion pour Arles de fêtes splendides, qui ont eu lieu les 24, 25, 26 et 27 avril 1875.

— BIBLIOGRAPHIE. — Notice sur deux ponts romains à Arles, par H. Révoil (Nîmes, 1864).

— *Arles antique*, par Auguste Vèran. On y trouve, pages 49-51, des observations très judicieuses dont la conclusion est que « la voie aurélienne franchissait le Rhône sur un pont de bateaux, tenu à ses extrémités par des culées en pierre, et construit dans ces conditions d'élégance et d'ampleur exceptionnelles qui ont provoqué au VIII^e siècle l'admiration des auteurs arabes. »

— *La région du Bas-Rhône*, par Lenthéric, p. 7.

— Mémoire pour la Commune d'Arles, appelante du jugement rendu par le tribunal civil de Tarascon, le 18 août 1834, contre le domaine de l'Etat (Aix, Pontier, impr. 1836).

— Mémoire pour l'Etat contre la ville d'Arles (Marseille, Marius Olive, 1836).

— Réplique pour la ville d'Arles contre l'Etat (Aix, *Pontier*, 1836).

— La *Gazette du Midi* du 4 juin 1836.

— La *Gazette des Tribunaux* du 23 juillet 1836.

— *Le Droit*, du 22 septembre 1836.

— De la taxe du piétonnage et de la construction d'un pont suspendu à Arles, par *Delorme* (Arles, *Garcin*, impr. 1841).

Etc.

ARMAND DAUPHIN et EMILE FASSIN.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

—

XXI. — LE CAZEAU

C'est bien à regret que j'orthographe ce nom conformément à l'usage. On devrait écrire *Casau* ; voici pourquoi :

L'élégante villa restaurée et embellie par le comte G. de Montélégiér a une origine des plus modestes ; son nom provençal *Casaù*, qui est la dénomination exacte, en fait foi.

Un *Casau* ou *Casal*, c'était une « mesure, une chaumière, une maison ruinée, une cahute, ou une métairie, ou une étable, . . . (Voir le *Trésor du Felibrige*). Le domaine qui porte aujourd'hui ce nom est ainsi décrit dans un acte du 12 février 1499, notaire *Pierre Barberi* : « *quoddam territorium vulgariter nuncupatum de Casals, situatum in insulâ Camargiarum, quod confrontatur ab unâ parte cum patuo communitatis dicto vulgariter de Trottolunch, et ab aliâ parte cum faissis hæredum nobilium Johannis et Reforciati de Sancto Martino vulgariter appellati de Boscambert et ab aliâ parte cum flumine Rhodani .* » Il confrontait donc, d'un

côté, les faïsses de Saint-Martin et le Bois-Lambert, et de l'autre, le Rhône. On le trouve désigné quelquefois dans les actes sous le nom de *Casal de Boscnambert*. Il s'est annexé, par la suite, des portions du Bois-Lambert, des pâtys de Tourtoulou et de Masargues, et les anciens islons des Conils et des Charlots, qui sont venus se souder à la terre ferme.

C'est un ancien bien domanial des archevêques d'Arles, qui le tenaient, par voie d'échange, de la famille des Quiquéran de Beaujeu. La chapelle fut construite en 1624.

XXII. — BARRIOL.

J'ai dit ailleurs (*Musée*, I, p. 111) que ce poétique domaine, autrefois cher aux muses et aux rêveurs, aujourd'hui si considérablement transformé par une puissante industrie, appartenait en 1780 à un sieur *Barriol*. Il s'appelait auparavant le *Mas de la Vieille*.

XXIII. — FARINON.

Le coussou de Farinon était au XVI^e siècle la propriété d'un meûnier des Baux, *Jean Farine*, qui répondait au surnom enfantin et familier de Farinon.

C'est dans ce coussou que fut tué, le 16 mars 1592, le fameux lieutenant Biord, victime de vengeances particulières qu'il s'était attirées par son affreuse tyrannie (voir notre *Musée*, II, 11).

On y a découvert, en 1836, des vestiges d'une ancienne voie romaine allant d'Aureille à Salon.

XXIV. — PENNAFORT.

Charmante propriété rurale, à proximité de Raphèle, remarquable par sa belle allée de marronniers. Elle relevait autrefois de l'archevêché.

Les constructions, un peu massives, datent du milieu du

siècle dernier. Elles sont l'œuvre d'un bourgeois d'Arles nommé Raymond, qui, par amusement d'esprit et pour se faire appeler, dit-il, comme son bienheureux patron Saint-Raymond de Pennafort, voulut leur donner ce nom (Voir notre *Musée*, I, 403).

XXV. — LA TERRE DE LA COLONNE

C'est la dénomination que porte, depuis plus de six cents ans, une parcelle de terre sise en Trébon, sur les bords de la voie ferrée d'Arles à Fontvieille, près de la route d'Avignon. Un fragment de colonne antique, encore debout, la signale à l'attention des passants.

On ne sait plus exactement quelle était la destination de cette colonne. Marquait-elle la limite des possessions de l'abbaye de Mont-Majour? Était-ce une pierre milliaire de la voie romaine d'Arles à Glanum ou bien un terme de l'ancien champart du Trébon — ou une borne placée là par les dessicateurs? . . . Je l'ignore.

Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* la considèrent comme une pierre milliaire de la voie Aurélienne centrale d'Aix à Arles : « La 53^e borne milliaire, en partant d'Apt, ou la 2^e en partant d'Arles, a été trouvée encore en place par M. Toulouzan. Elle est en granit de l'Estérel, comme l'obélisque d'Arles; le temps a effacé l'inscription. Cette borne, située à peu de distance du chemin neuf de Tarascon sur la gauche en venant d'Arles, est enfoncée très profondément dans la terre. Le propriétaire du champ a démoli la chaussée qui formait le chemin et qui était exhaussée de plusieurs pieds au-dessus du sol. » (Stat. des B.-du-Rh. II, 312 (1824).

La *Columnna* figure comme dénomination d'un quartier du Trébon dans une charte de 1234.

Les anciens cadastres font mention d'un *prat de la Colompna* et du *peyrou de la corona* au même quartier.

Ce *peyrou* (= borne, poteau ou pierre milliaire) était-il le même que le « *peyrou de la justicia, en Tresbon* (1424) ? — Je suis tenté de le croire, d'après un acte de *Bernard Pangonis* du 13 septembre 1426, relatif à la vente d'une vigne sise en Trébon, *propè pilonem justicie*, entre les deux chemins d'Avignon et de Tarascon.

Pierres de justice ou bois de justice sont deux expressions dont la parenté saute aux yeux. Je ne crois pas qu'il faille chercher ailleurs qu'au *peyrou de la corona* ou de *la justicia* le sinistre gibet que les moines de Mont-Majour obligèrent la commune d'Arles à faire disparaître de Castellet (15 février 1336), et qui, rapproché de la ville, fonctionna si terriblement à la suite du *mal Saint-Jaumes* en 1384. (1)

(A suivre).

Emile FASSIN.

LIVRES NOUVEAUX

MÉLODIES POÉTIQUES, par *Pierre de Bouchaud*, — une très jolie plaquette in-12. Lyon, Henri Georg, 1890.

M. Pierre de Bouchaud est originaire d'Arles et appartient à une famille qui a marqué sa place dans l'histoire de cette ville. Il a consacré à notre vieille cité, qu'il appelle « le cœur du pays provençal, » une pièce de vers, un sonnet d'un parfum antique et d'un charme exquis. Toutes ses *mélodies*, du reste, sont pleines d'harmonie et de fraîcheur.

AVIS

Ceux de nos souscripteurs qui n'ont point encore acquitté leur abonnement, sont priés de nous en adresser le montant dans la huitaine. Passé ce délai, nous prendrons la liberté de leur faire présenter la quittance.

(1) Voir *Musée*, II, 201 et suiv.

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mége*.

—
1772. — (Suite).

M^{me} de Beaujeu Quiquéran (Fournière) est décédée le 4 avril et a été ensevelie à St-Julien.

Le 6, M. de Senez est parti pour Aix.

Le 23, M. Pazery, chanoine doyen, est décédé à l'âge de 96 ans, étant né au mois de février 1676 (1). Enseveli à St-Trophime.

Le 25, Mgr l'archevêque d'Aix est arrivé de Paris, ayant obtenu du Roi 150 mille livres tous les ans, pour indemniser la province de l'augmentation du sel : dont 50 mille livres seront employées pour cela et les 100 mille livres, pour l'entretien des chemins et canaux d'arrosage.

Le 29 avril, Mlle de St-Jean a épousé M. le baron d'Agrain.

Le 2 may, M^{me} de Barras s'est accouchée d'un garçon qu'on a baptisé à Sainte-Anne. MM. les consuls y ont assisté en chaperon ainsi que M. de Barras (2). MM. les consuls ont payé la musique. M. le chanoine Deloste a été le parrain, et Mlle Begue, la marraine.

(A suivre).

Emile FASSIN.

(1) Auteur d'une « *Lettre d'un abbé détrompé des erreurs du Jansénisme sur la signature du Formulaire et sur la bulle Unigenitus* (broch. in-4°, 18 pages, sans nom d'auteur. — Avignon, Marc Chave, 1730). — E. F.

(2) Joseph-Denis de Barras était premier consul et avait pour collègues au Consulat Jacques-Joseph Maillard, avocat ; Pierre Chapus, procureur, et Henri Roux, bourgeois. [L. M.] — « Le second mai, Marie-Thérèse-Ursule de Quiquéran de Beaujeu, épouse du premier Consul, accoucha d'un fils qui fut baptisé dans l'église de Saint-Martin. Le parrain fut Charles-Joseph Deloste, prêtre, chanoine métropolitain, son oncle maternel, et la marraine Marie Begou, sa tante paternelle. Les Consuls et le trésorier y assistèrent. » (Ms Pomme).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VI.

LA RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE.

(Rues Barraly et de Faucon)

(Suite).

La rue de Faucon s'appelait, en 1467-1482, rue de maître Nicolai.

M^e Jean Nicolai (ou Nicholay, comme on écrivait alors), était un médecin en renom qui « de juif s'estoit faict chrestien sous l'inspiration du Sainct-Esprit ». Il habitait la maison devenue plus tard l'hôtel de la Sous-Préfecture (1).

(1) Voir dans notre *Musée*, v. 103, *La bibliothèque d'un médecin au XV^e siècle* : c'est l'inventaire des livres de Jean Nicholay, fait après son décès et dans l'intérêt de son fils mineur, Symon Nicholay, par le notaire Pierre Menhinati, le 20 mars 1483. On y trouve une *Tabula Nicholay* qui paraît être un ouvrage du défunt et un *Liber februm Isaac* qui est probablement d'un autre médecin d'Arles.

Son fils Symon Nicholay figure sur le rôle des néophytes d'Arles cotisés pour la rançon de François I^{er} après la bataille de Pavie ; il s'établit apothicaire, épousa *Françoise Tourrel*, et fut le père d'un homme illustre : le grand jurisconsulte *Jean Nicolai*.

« Deux personnages fort célèbres en lettres, nous dit Nostradamus (*Hist. de Provence*, p. 669), ont grandement décoré la ville d'Arles de leur temps : sçavoir le jurisconsulte Nicolay et le médecin Vallériole, docteurs et professeurs contemporains, lesquels se sont acquis par leur excellente doctrine les louanges de plusieurs nations qui ont reçu leurs conseils et leurs leçons, et la recommandation de plusieurs siècles : mais qui au demeurant ont eu de gros contrepoids de leur sçavoir : car le premier estoit tellement naïf et libre en ses actions, son parler et façons de faire, qu'on ne l'eût jamais pris que pour un homme ignorant et grossier ; l'autre tellement infortuné en ses pratiques, qu'à grand peine sortit-il jamais avec grand honneur d'une difficile maladie, quoyque l'un fût d'un grand cerveau, jugement et conseil, l'autre de proffond et admirable sçavoir. . . . »

Malgré le peu de distinction de son langage et de ses manières — s'il faut en croire l'historien que nous venons de citer — Jean Nicolai n'en fut pas moins un avocat de grand renom. Il professa à l'Université d'Avignon le Droit civil et le Droit canonique et publia sur ces matières des ouvrages très estimés ; on citait encore, au siècle dernier, son traité des *Secondes Noces* et son Commentaire sur les *Présomptions d'Alciat*. Le *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence* dit qu'on le consultait comme l'oracle de son siècle. Il mourut à un âge fort avancé, en 1581 (1).

(1) Il s'était marié deux fois : sa première épouse, Magdeleine

La famille de Nicolai, si considérable au siècle dernier, descendait de l'illustre jurisconsulte (1); elle s'en défendait cependant, n'osant point avouer une origine judaïque : sin-lier préjugé qui lui faisait renier sa propre gloire ! Il est vrai qu'elle vivait en un temps où le plus grand mérite était celui qu'on devait aux hasards de la naissance, et qu'une goutte de sang juif dans les veines d'un grand homme pou- vait alors faire de lui une sorte de paria.

Quand les Nicolai, devenus gentilshommes, se furent donné le bel hôtel qui subsiste encore sous leur nom, la demeure plus modeste du médecin juif, berceau de leur famille, passa successivement en diverses mains. Recons- truite et embellie, elle était devenue, au siècle dernier, l'hôtel de Laugier de Montblanc, un des plus confortables de la ville ; elle eut l'honneur, à ce titre, de loger pendant cinq jours le duc de Modène, lorsque l'infant d'Espagne, *dom Philippe*, gendre du roi Louis XV, traversa la Provence et s'arrêta dans nos murs (30 novembre-5 décembre 1746).

La famille *Laugier de Montblanc* remontait pour la no- blesse aux guerres de religion. Un de ses membres, Pierre de Laugier, « ami des belles-lettres et digne subject de l'A- cadémie d'Arles », avait été Lieutenant principal au Siège (1682), ensuite premier consul (1693). Charles-Gaspard de Laugier remplissait en 1702 la charge de capitaine de la ville. Joseph de Laugier, le dernier des Montblanc dont il

Mandon, était fille d'un notaire de notre ville ; la seconde, Ga- brielle de Lessus, était originaire du Pont-Saint-Esprit et fille d'un médecin. Toutes deux lui donnèrent des enfants.

(1) Il n'y a pas à s'attacher aux différences orthographiques dans les noms ; les grammairiens proclamaient à cette époque que les noms propres n'ont pas d'orthographe.

soit fait mention dans nos Annales, vécut en vrai philosophe et mérita cette épitaphe : *Transiit benefaciendo*. Il résidait habituellement à son château près de Maussane ; « chaque fois qu'il venait à Arles, dit *Michel de Truchet* (4), il déposait clandestinement ses aumônes en or dans le tronc de l'hôpital ; sa modestie était trahie par l'importance de ses bienfaits ». Les funérailles de cet homme de bien furent troublées par un scandale, pour une vaine question de droits honorifiques. Le curé de Maussane, ayant voulu suivre le cercueil jusque dans l'église des Recollets, fut bousculé, tirailé et eut sa chape mise en pièces, à la grande indignation du public (5).

En 1769, l'hôtel de Montblanc était, sous un nouveau maître, l'hôtel *de Bouchet de Faucon*.

Louis Bouchet, bourgeois d'Arles, obtint des lettres de noblesse en 1654. — Louis II de Bouchet, son fils, fut reçu conseiller au Parlement de Provence en 1683. — Louis III de Bouchet, seigneur de Faucon, fils du précédent, recueillit en 1709 cette charge de conseiller par résignation de son père et mourut en 1766. C'est l'auteur des curieux *Mémoires* manuscrits dont nous nous sommes fait l'éditeur (6). — Son fils Joseph-Jean-Baptiste lui succéda au Parlement en 1744 et mourut avant lui, laissant un fils, Louis-Dominique, qui fut reçu conseiller en remplacement de son père le 31 janvier 1765.

(4) *Album arlésien*, n° du 23 février 1840.

(5) Voir dans notre Musée, v, 34, les détails de cette scène, qui mit en feu tout le clergé. M. de Montblanc mourut le 4 décembre 1775.

(6) *Bibliothèque arlésienne*, II : Mémoires de Bouchet de Faucon, gentilhomme d'Arles .. Aix, J. Remondet-Aubin, 1888.

Louis-Dominique, baron de Faucon, chevalier de Malte, émigra sous la Révolution et s'établit à Nice, où il devint un des agents les plus actifs du comte de Provence ; longtemps il entretint de l'étranger des relations suivies avec les contre-révolutionnaires arlésiens et le parti de *la Chiffonne* ; revenu en France après le retrait des lois contre les émigrés, il établit à Paris sa principale résidence ; mais il demeura toujours Arlésien par le cœur ; il sut s'y rendre utile à ses concitoyens, et ce ne fut jamais en vain que la ville d'Arles fit appel à son influence et à son dévoûment.

Le marquis de Guilhem de Clermont-Lodève, ancien officier de marine, zélé défenseur de nos prérogatives communales en 1789, et député pour la noblesse « de la ville, pays et état d'Arles » aux Etats Généraux, habitait l'hôtel de Faucon.

Cet hôtel est devenu en 1825 l'hôtel de la Sous-Préfecture. Il n'a d'ailleurs rien de remarquable. Les armes parlantes de ses anciens maîtres décoraient le plafond du grand vestibule ; elles ont été dégradées, en septembre 1870, par quelques forcenés qui crurent y voir un emblème impérialiste.

Un égout romain traverse le sous-sol ; il est regrettable qu'on ait négligé jusqu'à ce jour de l'explorer.

Amateur passionné de l'antiquité, le dernier baron de Faucon avait recueilli quelques fragments antiques dans le vestibule ou la cour de sa maison d'Arles et les montrait volontiers aux curieux. *Millin*, qui logea chez lui au cours de son « Voyage dans les départements du Midi de la France », y vit le torse colossal de Jupiter (ou d'Auguste, la question est indécise) découvert, à la fin du siècle dernier, sur l'emplacement du théâtre romain. M. de Faucon en avait lui-même payé la fouille, qui avait coûté près de 400 livres.

La mairie d'Arles fit l'acquisition de ce torse pour le Musée en 1817 ; mais quelques années plus tard (25 octobre 1821) elle l'offrit au roi pour le musée du Louvre, avec le magnifique tombeau dit de Prométhée (7).

Au demeurant, la rue de la Sous-Préfecture est assez pauvre en souvenirs ; je ne trouve à glaner pour elle, dans nos Annales, qu'un sanglant épisode de la réaction thermidorienne.

Dans la nuit du 4 au 5 nivose an iv (25-26 décembre

(7) Ce qui démontre une fois de plus que le pire ennemi de nos antiquités n'est pas le vandalisme révolutionnaire. On a vainement essayé depuis lors de ravoïr ce torse pour le réunir à la tête et à la partie inférieure du corps, possédés par notre Musée lapidaire. Un poète d'infiniment d'esprit et de talent, Arlésien par le cœur sinon par la naissance, *Jules Canonge*, en présenta la demande au directeur général des Musées, M. de Nieuwerkereke (1853), dans une épître en vers qui mérite d'être connue ; il y disait :

« Au Louvre, où se morfond ce maïbre infortuné,
Par les habitants d'Arles un torse fut donné ;
Ils ont trouvé plus tard les jambes et la tête ;
Ainsi des deux côtés la chose est incomplète.
Clarac, dans son livret docte et judicieux,
Mentionne ce torse et dit qu'il vaudrait mieux
Rendre aux Arlésiens leur milieu de statue
Qui n'a point, isolé, grand charme pour la vue,
Tandis que rétabli dans son double fragment
Il peut redevenir chez eux un monument ;
Ne penses-tu pas comme lui qu'il est juste
De ne plus en morceaux laisser le grand Auguste ?
Et n'es-tu pas jaloux de nous prêter la main
Pour reconstruire à neuf un empereur romain ? »

Le Directeur général répondit en prose qu'il faudrait s'adresser aux Chambres et en obtenir une loi pour autoriser cette restitution. Cette loi, nous l'aurions obtenue peut-être, à notre court passage à la mairie d'Arles, du zèle éclairé du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Casimir Périer ; ce regretté protecteur de nos antiquités parut lire avec intérêt le mémoire, rédigé par nous, que nous eûmes l'honneur de lui présenter en personne. Les fluctuations de la politique ne nous laissèrent point le temps, à l'un comme à l'autre, de conduire les démarches à bonne fin. Espérons que nos successeurs seront plus heureux.

1795) deux groupes de gens armés, faisant patrouille, se heurtèrent à la descente de la rue Barraly. Les cerveaux étaient échauffés plus encore qu'à l'ordinaire : c'était le soir de la Noël : — Qui vive ? — *La Chiffonne ! — Patriotes monnaidiers !* — Plusieurs coups de feu retentissent. Un homme tombe dans les rangs des monnaidiers ; on le transporte à l'hôpital, où il meurt en arrivant. C'était un meûnier nommé *Rougier*.

La justice ne sut point ou ne voulut pas trouver les coupables. Mais, comme dans l'antiquité, les mânes de la victime ne demeurèrent pas sans vengeance. Un ardent chiffonniste, *Joseph Benoit*, commandant de la garde nationale, et ci-devant maître de danse, fut, au petit jour, alors qu'il fuyait sur les toits de sa maison, atteint d'un coup de feu ; il tomba dans la cour de M. de Gageron (rue des *Escaliers de la Crotte*), où on le trouva mort. Ces deux meurtres et celui du nommé *Couston*, songueux terroriste, dont nous parlerons en son lieu, furent les traits les plus saillants de ce qu'on appelle, dans les mémoires de l'époque, les *troubles de nivose* an iv ; ils donnèrent pour quelque temps à notre rue Barraly une triste célébrité.

Emile FASSIN.

ÉPHÉMÉRIDES.

2 juillet 1775. — Grande course de taureaux, sur la place du Marché [place de l'Hôtel-de-Ville], en l'honneur du sacre de Louis XVI. Le *Courrier de Monaco*, dans un article daté d'Arles 8 juillet, rendit compte de la fête.

4 juillet 1652. — Mort de François Vauthier, premier

médecin du roi. Il était né à Arles en 1589 (voir sa biographie dans notre *Musée*, I, 207).

5 juillet 1815. — M. Jean-François Sauret, avocat, est installé maire d'Arles.

6 juillet 1596. — Le duc de Guise (Charles de Lorraine) fit son entrée solennelle dans la ville d'Arles, en qualité de gouverneur de la province. On le « régala » d'un présent de vin et de gibier et d'une course de taureaux.

7 juillet 1595. — Ravage de la Crau par les *Carcistes*, qui emmenèrent ou détruisirent tout le bétail.

8 juillet 1234. — Réunion d'un concile provincial à Arles.

9 juillet 1414. — Prixfait de la reconstruction de la Tour du Pont de Crau (notaire *Ant. Olivari* — voir *Musée*, v, 45).

10 juillet 1480. — Mort du roi René, à Aix, le « lundi, dixième de juillet, à l'heure de vêpres » (De Haitze, *Hist. d'Aix*).

11 juillet 1851. — Bref du Souverain Pontife Pie IX rétablissant la fête du Pardon de Montmajour.

12 juillet 1785. — Mise aux enchères (devant le tribunal ecclésiastique) et adjudication du couvent de la Miséricorde à M. de Perrin.

13 juillet 1445. — Le mardi 13 juillet 1445, entre 2 et 3 heures du matin, éclata l'un des plus terribles orages dont l'histoire ait gardé le souvenir.

19 juillet 1807. — « Le clergé réuni a chanté à S^t Trophime un *Te Deum* en actions de grâces sur les dernières victoires (les autorités présentes). Il y a quinze jours (le 5 juillet) que la même cérémonie avait lieu » (Journal de J.-H. Bonasse).

20 juillet 1734. — A 2 heures trois quarts après midi, tremblement de terre.

21 juillet 1783. — Arrêt du Parlement d'Aix, réglant la largeur des *carraires* (grandes voies pastorales en Provence).

23 juillet 1523. — Les consuls voulant, en vertu de délibérations antérieures, donner à bail par voie d'adjudication certains *pâtis* et pêcheries de la communauté, les pêcheurs s'amentèrent et vinrent en grand nombre proférer des menaces contre ces magistrats. L'un des émeutiers, *Thomas Alfant* dit *Gaillardet*, armé d'un couteau, se jeta sur M. de Beynes, premier consul, et l'aurait peut-être massacré, sans l'intervention des autres consuls qui arrêtaient son bras et le désarmèrent. La rébellion fut réprimée, et les eaux et pêcheries du Coronel, ainsi que les pâturages de l'isle du Merdoel, furent « mis en vente pour cinq ans ».

24 juillet 1769. — Les PP. Cordeliers ont fait chanter un *Te Deum* en musique, auquel le chapitre d'Arles et les consuls ont assisté ; il y a en suite bénédiction, et le soir un feu devant l'église. Les voisins ont été priés d'illuminer — le tout en actions de grâces pour la création du pape Ganganelli, qui est cordelier et qui a pris le nom de Clément XIV » (Livre de raison de H. Balthazar).

25 juillet 1456. — *Conseils* : Défense ayant été faite aux gens des S^{tes} Maries, par leurs consuls, de venir apporter à Arles de la viande ou du poisson, à cause de la peste, « *quod est contrà caritatem et bonum hujus civitatis* », le conseil communal d'Arles ordonne que cette interdiction sera couchée par écrit sur le livre de vie (*in libro rite*) de la Communauté, pour perpétuelle mémoire (*pro tempore futuro*), et que désormais, par mesure de réciprocité, l'on refusera tous vivres et denrées aux « gens de la mer ».

26 juillet 1673. — « Gros Rhône » qui balaya les Ségonnaux et entraîna beaucoup de meules de blé (Mém. de MM. Paris).

30 juillet 1642. — Mort du premier consul Nicolas de Varadier ; on lui fit de magnifiques funérailles.

31 juillet 1452. — Grand émoi dans le Conseil. On a appris qu'une galiote catalane, aux ordres du terrible corsaire *Embonet* (En Bonet?) a reparu dans le Rhône, que les pirates ont fait, ces jours derniers, des excursions dans la Camargue, et qu'ils ont enlevé des gens (notamment *Antoine Ay-card*, fils à feu Michel). Le Conseil délègue un de ses membres, Jacques Reynaud, pour aller exposer cette situation au sénéchal, et le supplier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour obtenir la délivrance des captifs.

E. F.

(*A suivre.*)

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES.

—
xxvi. *Le Pèbre.*

Ancienne île du Rhône, de formation récente en 1643. Doit son nom à la redevance ou *souquet* que les fermiers étaient tenus de servir aux consuls : quatre livres de poivre gauli.

On sait qu'autrefois tous les îlots qui se formaient dans le Rhône entraient dans le domaine communal. Ce droit de propriété de la commune, formellement reconnu par nos *Conventions* avec les Comtes de Provence, maintenu par le roi Louis XI lors de la réunion de la Provence à la France, ne nous fut contesté que sous le règne de Louis XIV, par les Fermiers Généraux, qui le revendiquèrent comme droit régalien. La commune affermais ou vendait ces îlots ; quand elle les baillait à fermage, elle stipulait une redevance en

nature au profit des consuls. Les souquets étaient les petits profits de la charge consulaire ; on les considérait comme une indemnité légitime pour toutes les dépenses qu'elle occasionnait à ceux qui l'exerçaient : ils consistaient ordinairement en provisions de bouche (*esculenta et poculenta*) et ils étaient variés comme les besoins de la table de ces magistrats. L'îlot était désigné par le nom du souquet dont il était « servile ».

XXVII. *Les Charlots.*

Autre alluvion du Rhône, formée dans les dernières années du xvi^e siècle. C'était une des îles de la *Quarantaine*, véritable archipel aujourd'hui atterri.

La Communauté commença à « l'arrenter » en 1601, en stipulant comme souquets quatre paires de *charlots* (oiseaux de marais), à partager entre les quatre Consuls.

XXVIII. *Le mas des Crottes.*

L'île de Camargue est encore peuplée de légendes et de traditions. Je me suis laissé raconter que le *mas des Crottes* avait un passé légendaire et que son histoire à peu près oubliée, si elle pouvait être remise au jour, produirait des révélations d'un intérêt dramatique et saisissant. Que fallait-il de plus pour exciter ma curiosité ?

Ajoutons que ce nom même de *mas des Crottes* (qui peut signifier, dans le patois du pays, *mas des Caveaux*) prête déjà merveilleusement à la légende, et que l'aspect un peu sauvage et désert des lieux où ce domaine est situé s'harmonise parfaitement avec les couleurs sombres du drame.

Eh bien ! je le regrette profondément, pour moi d'abord qui y perds un sujet attrayant, et ensuite pour mes lecteurs, qui vont y laisser peut-être une séduisante illusion : le *mas des Crottes* n'a pas plus de légendes que de caveaux. Son

nom. est celui de ses anciens propriétaires, et voici son histoire très véridique et très peu merveilleuse.

Le 14 juin 1608 (notaire Daugières, tom. II des *Pâtys*, f° 408), la Communauté d'Arles vendit à Barthélemy Crotte, marchand de cette ville, un terrain communal ou pàty appelé le *Porcellon*. En 1642, la *tour du Balouard*, peu éloignée de là, fut démolie ; ses matériaux furent vendus à des propriétaires voisins, et une partie fut employée à des constructions sur l'ancien communal appartenant à la famille Crotte. Telle est l'origine de ce domaine.

Le mas des Crottes est situé dans la basse Camargue, entre le Rhône et les établissements industriels de Giraud ; il est voisin de l'Ecu de Barcarin et de l'église champêtre de St Trophime. C'est un pays triste et désert, mais favorable aux troupeaux et très giboyeux — ce qui vaut mieux pour lui qu'une légende.

Emile FASSIX.

(A suivre.)

NOTES ET DOCUMENTS

POUR UNE HISTOIRE D'ARLES

—

II. LES BAUX. — *Acte de réquisition et protestation par le Procureur du Roy.*

L'an mil V^e soixante-trois et le vingt-neufiesme jour du mois d'aoust, pardevant moy, notaire royal sousigné et présents les tesmoins soubznommés, a esté constitué en sa personne M^e Richard Sourdret, procureur du Roy en la baronnie des Baux, lequel ayant les présences des honorables hommes M^e Jehan Jullian et Anthoine Flandrin, consulz du-

dict Baux, leur auroit dict et remonstré comme en l'année despassée mil V^c soixante deux, ceulx que l'on appelle de la Relligion Réformée se estoient emparés et saizis dud. lieu des Baux qu'est une des principales fortaresses que Sa Majesté a au présent Comté de Provence et mesme du chasteau dud. lieu, dans lequel est construit une chapelle soubz le tiltre de Sainte Catherine, laquelle lesdicts de la religion auroient ruyné, rompu et brisé les ymages que y estoient et que plus est, estant en lad. année le siège par ledict S^r devant ledict lieu des Baux, lesdicts de la religion auroient bruslé et fait consumer en ung grand feu à la porte faulce dud. chasteau grand quantité de meubles d'icelluy chasteau, comme buffetz, tables, bancs, scabelles, pourtes, lictz, cousiers et autres, et rendu icelluy presque inhabitable au grand intérêt et doumaige de Sa Majesté ; et pour aultant que le s^r capitène dud. chasteau est député en Court, et son lieutenant absant dud. Baux, qu'il y a grand troupe et nombre desdicts de la religion assemblés tant au Comté de Venisse que au lieu d'Orgon et que aud. Baux, il y en a de quarante-cinq à cinquante dud. lieu que se y sont retirés, double que ledict chasteau ne soit autres fois surprins par lesd. de la Relligion Réformée, que revaudroit non seulement au grand doumaige et perte dud. seigneur, ains dud. Comté de Provence et singulièrement des lieux chircumvoisins, par quoy iceulx a sommé et requis que por le service de Sad. Majesté, thuition et garde dud. chasteau, il y avoit à mettre dans icelluy chasteau quelque nombre de gens fiables, à tout le moins jusques à cinq ou six pour le garder jusques à ce que led. s^r capitène ou son lieutenant soient de retour aud. Baux ou que autrement par ceux qu'il appartiendra y soit porveu ; autrement et en deffault de ce, a protesté et proteste contre

lesditez sieurs Consulz des inconveniens que en pourroit advenir et de les en faire responce en leurs propres privés noms, demandant responce et acte ; lesquels sieurs Consuls ont respondu que por le service dud. seigneur ils s'emploieront en tout ce que leur sera commandé et y emploieront leurs biens et vies. Faict et passé aud. Baux et dans la boothique de moy dict not^e en présence de . . . (1)

[Pour copie conforme : ABEL DESTANDAU.]

BIBLIOGRAPHIE ARLÉSIENNE

Notices d'ouvrages rares et peu connus publiés par des Arlésiens ou relatifs à la ville d'Arles.

I. — *Relation très exacte des malheurs que le débordement du Rhône a causés à la ville d'Arles le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1755*, par le P. T. D. M. C. (à Arles, de l'imprimerie de Gaspard Mesnier, 1755) 4 pages in-8°.

« Cette relation, par le Père Thomas de Marseille, capucin, n'est ni exacte ni bien écrite.... Entr'autres faussetés, il n'est pas vrai que « plusieurs bergers et autres personnes de campagne » ayent été noyés, étant de fait qu'il n'y eut qu'un berger de M. Bourdet qui éprouva ce malheur ». (Abbé L. Bonnemant, recueil Ms 58, RELATIONS, à la biblioth. d'Arles).

(1) Registre 00 de *Pierre Manferel*, notaire aux Baux, 1563. — Le document n'est pas signé, mais il a été écrit par M^e Pierre Manferel, qui l'a inséré dans ses minutes, et paraît être le canevas de la procédure elle-même.

Le Procureur du Roy, M^e *Richard Sourdet*, avait épousé *Gefanette Peire*, fille de feu *Monet Peire*, à la date du 5 juillet 1528. Il penchait vers la Réforme et deux de ses fils étaient parmi ceux de la Religion qui avaient pris les armes.

Le capitaine du château n'était autre que le fameux *Gauchier de Quiquéran de Ventabren-Méjanés*. Le lieutenant du gouverneur s'appelait M^e *Nicollas Flandrin* ; il signait en peinture—A. D.

LES CLOCHES

VIII (1)

Du 15 octobre 1375 (notaire *Jacques Rertrandi*, f° 67) :
Quittance de dix florins par le prieur de l'église Sainte-Catherine à la commune d'Arles, pour le prix d'une cloche cassée durant la guerre contre le comte d'Anjou.

— 1483, 6 février. Délibération du Conseil autorisant une dépense annuelle de 15 sols pour la sonnerie des cloches en l'honneur de Sainte-Aguete et la célébration d'une messe.

— « L'an 1582, la grosse cloche de l'esglise de la Major a esté faicte » (Mém. de MM. *Paris*).

IX

— 9 avril 1553. — La cloche des Jacobins donne aux *fargattes* arlésiennes le signal d'attaque contre le fort de Trinquetaille, tombé au pouvoir des huguenots par surprise, la nuit précédente. Le sieur *de Ventabren*, premier consul, suit du haut du clocher les péripéties de cette lutte et la pointe furieuse du consul *Gallon* et de ses marins qui, sautant de leurs navires, se précipitent à l'assaut ; voyant tomber un grand nombre d'assaillants, et jugeant l'affaire mal engagée, il arrête cet élan en sonnand le signal de la retraite, que l'ennemi ne cherche pas à inquiéter (2).

AVIS

Ceux de nos souscripteurs qui n'ont point encore acquitté leur abonnement, sont priés de nous en adresser le montant dans la huitaine. Passé ce délai, nous prendrons la liberté de leur faire présenter la quittance, grevée de 25 centimes pour frais de recouvrement.

(1) Voir le Bulletin archéologique de 1889, pages 102 et 129.

(2) Voir les détails de cette affaire, d'après les mémoires d'un contemporain (*Etienne de Chiavari-Cabassolle*) dans le tome IV de notre *Musée*, pages 107 et suiv.)

MEMORIAL
DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX
ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES
(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1772. — (*Suite*.)

Le 10 au soir, M. Vaugier est mort d'une chute.

Le 19, M. Moreau, prieur du Mouleyrès, a quitté et est parti le 20 juillet pour Marseille.

Le 25, le fils de M. Giraud est arrivé de Paris où il était depuis le 30 août 1765.

Le 8 juin au soir, la maison de Graye, chapelier, s'est brûlée (1).

Le 10, M. l'Intendant est arrivé ; on a tiré les boîtes. Il est parti le 15. Le 11, il y a eu la course des chevaux (2).

Le 6 juillet, Mgr l'Archevêque est parti pour Paris.

Le 10, on a descendu la grosse cloche qui avait été faite en 1609, Mgr de Laurens étant archevêque.

Le 13, M. Milhe a été reçu sous-sacristain.

Le 27, M. Louis de Montredon est mort.

Le 31, M. Chapus, ancien procureur, est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 24 août, M. de Montredon, chevalier de Saint-Louis, est mort.

Le 27 de juillet, son frère était mort.

Le 28 août, on a fait courir les bœufs à la place (3). M. Le Kain est arrivé. Il a représenté, le 30, *Tancrède* ; le 2 [septembre] *Britannicus*, et le 5, *le Comte de Varvic*. Il est parti le 7.

(*A suivre*).

(1) Le 8 juin, à 9 heures du soir — dit le manuscrit Pomme — le feu prit à la maison de Graille, chapelier, faisant le coin à la rue des Gantiers.

(2) Sur la Lice, à l'occasion de l'arrivée de M. l'Intendant de Monthyon. (Ms Pomme).

(3) Pendant la course, M. Le Kain, comédien ordinaire du Roy, est arrivé. (Livre de raison d'Honoré Balthazar).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A ARLES A L'OCCASION DE
LA NAISSANCE DE M^{FR} LE DAUPHIN (1).

1729.

Personne n'ignore que toute la France souhaitoit la naissance d'un Dauphin . . . Dès lors qu'on eut appris à Arles la naissance de Monseigneur par les lettres de quelques particuliers, la joie des consuls et des citoyens ne pouvant se contenir, on ordonna des marques publiques de réjouissance qui prévinrent les ordres de Sa Majesté : le bruit des boîtes, le son de toutes les cloches de la ville surprirent agréablement ceux qui ignoroient encore cette grande nouvelle.

D'abord que Messieurs les Consuls eurent reçu la lettre du Roy, ils ordonnèrent dans le moment les illuminations, les feux de joie et tout l'appareil de cette grande fête. . .

(1) Rarissime broch. in-8^o de 28 pages. A Arles, de l'imprim. de *Gaspard Mesnier*, 1729. Cette relation est du chevalier de Romieu. Nous n'en reproduisons ici que les particularités saillantes et les passages intéressants. E. F.

Le mercredi au soir 5 octobre, les cloches de la ville sonnant à volée annoncèrent la fête du lendemain.

Le 6, on chanta le matin dans la Métropole une grande messe en musique ; le même jour les vêpres y furent chantées avec une pareille solennité, et suivies d'un *Te Deum* ; tout le clergé séculier et régulier s'y étoit rendu par ordre de Monseigneur l'Archevêque qui y officia. On fit ensuite une procession générale où l'on porta toutes les châsses au nombre de près de quatre-vingts. . . . Tous les magistrats et tous les corps de cette ville y assistèrent. . . .

Le lendemain 7 octobre, Messieurs de l'Académie de musique, nouvellement établie à Arles, firent chanter une messe solennelle dans l'église des Révérends Pères Cordeliers. . . . Les académiciens avoient prié Messieurs les Consuls d'y assister, et les y avoient accompagnés en cortège, précédés d'une symphonie choisie et nombreuse. . . . (1)

Le jour d'après, samedi 8 octobre, l'on se reposa et l'on garda exactement le sabbat jusqu'au dimanche, qui fut le jour de la grande solennité dans cette ville.

Ce jour-là MM. les Consuls, accompagnés d'un grand corps de noblesse et de tous les Etats, et précédés par une compagnie de cent hommes sous les armes, ayant à leur tête les tambours, trompettes, hautbois et violons, firent le tour de la ville sur les 5 heures du soir ; ils s'arrêtoient à toutes les places et carrefours, où les trompettes publioient la naissance du Dauphin. . . .

Ce cortège trouva dans toutes les rues par où il passa les

(1) Voir dans notre *Musée*, 2^e série, page 241, la relation détaillée des « fêtes données par l'Académie de musique d'Arles... »
E. F.

fenêtres et les balcons illuminés, des arcs de triomphe et autres décorations. . . .

Quand on fut de retour à l'Hôtel de Ville, on en trouva toutes les façades illuminées par des milliers de lampions qui suivoient tous les ordres d'architecture de ce magnifique édifice. . . . Les façades du palais archiépiscopal, celle de l'église métropolitaine qui leur est contiguë, et celle de l'église Notre-Dame-la-Principale qui est vis-à-vis, répondoient parfaitement à celles de l'Hôtel de Ville et étoient également brillantes.

Au milieu de cette grande place. . . . on voyoit notre feu d'artifice ; sa charpente étoit de figure octogone ; elle embrassoit un grand terrain et représentoit une espèce de péristyle soutenu par des colonnes posées sur leurs piédestaux et couronnées de leur entablement. Cet édifice étoit sous un dôme surmonté d'une figure de la Renommée, sonnante de la trompette pour annoncer la naissance du Dauphin. . . . (1).

L'Obélisque avoit été illuminé, non sans peine, à cause de son élévation ; cette illumination formoit un obélisque de feu élevé avec art, par des lampions innombrables depuis sa base jusqu'à sa pointe. . . .

On voyoit dans la même place une fontaine de vin qui sortoit des narines d'un dauphin. . . . On avoit établi à cette fontaine un suisse de garde pour empêcher le tumulte du bas peuple et les batteries qui pouvoient survenir à mesure que chacun se pressoit de remplir des pots et des verres du vin

(1) Suit un long détail de décorations et d'inscriptions dans le goût de l'époque. Les devises en vers français, d'ailleurs très faibles, sont du chevalier de Romieu ; celles en vers latins étoient empruntées à divers auteurs, anciens et modernes. E. P.

pétillant de la Crau d'Arles, qui ne coûtoit qu'à se baisser pour en prendre. . . . Un officier de l'Hôtel de Ville qui visitoit les postes pour maintenir l'ordre, vint s'adresser à luy, et luy demanda par manière de raillerie s'il ne s'en-nuyoit point dans son emploi.

Le Suisse avoit ouï lire par plusieurs curieux les inscriptions et les devises qui étoient sur diverses décorations dont cette place étoit ornée. Il trempoit souvent dans le bassin de la fontaine certain gobelet qu'il beuvait à rouges bords, et la force de cette charmante liqueur avoit déjà beaucoup augmenté son zèle pour le Dauphin ; il étoit même entré dans une espèce d'enthousiasme poétique, que la lecture des inscriptions lui avoit inspiré. En cet état, il voulut se piquer de donner à son tour une production d'esprit à sa manière ; voici ce qu'il répondit à l'officier :

— « Montsir, moi l'y hauvre aussi pour li petite Dauphin fait un petit chansonnement ».

L'officier charmé ne manqua pas de prier le suisse de lui donner les paroles de sa chanson qu'il écrivit promptement dans ses tablettes. Les voici :

Moi l'y voir ta grand feu d'exercice,
Que l'y faire un tant beau brûlement.
Petite Dauphin, li bon Dieu toi bénisse !
Moi pour toi l'y être toujours bon Suisse,
Bien l'y garder ton fontaine de vin.

L'officier rit beaucoup de cette production du suisse qui lui dit ensuite : « Montsir, moi l'y écrire à li treize Cantons li grande joycuseté que l'y hauvre par tout le France grand chansonnement et dansement, que li bon vin n'y coûter point l'argent dans sti pays, que s'y tienne dans le fontaine ; que moi l'y boire tant que vouloir ; que toujours l'y garder

mon foi à sti brave petite Dauphin, et que toujours l'y vouloir garder son fontaine. »

Le dedans du vestibule de l'hôtel de Ville étoit aussi illuminé par plusieurs lustres et orné de différentes décorations. On avoit placé au fond le portrait du Roy et celui de la Reine, chacun sous un dais. Ces deux tableaux avoient été envoyés ici depuis pen et sont d'un des plus habiles peintres de Paris. . . .

Nos consuls et leur cortège revenus du tour qu'ils avoient fait dans la ville, donnèrent le signal pour tirer le feu d'artifice. MM. les Vignier et Consuls mirent feu, suivant l'usage, aux traînées de poudrè qui firent commencer ce magnifique incendie. . . .

Après le feu d'artifice, Mgr l'Archevêque donna dans son Palais un souper somptueux à tout son Chapitre. Messieurs les Consuls firent la même chose dans l'Hôtel de Ville, où il y eut un grand nombre de conviés de tout état. . . .

Après le souper, il y eut concert, jeux, bals à l'Hôtel de Ville. . . . L'on y joua, chanta, dansa, *trépidia* (1) jusqu'au jour. . . .

Le lendemain dixième, il y eut une fête de différente espèce, ce fut un combat de taureaux. . . . Il n'y avoit pas d'apparence que dans cette solennité la ville d'Arles oubliât de mettre en jeu ces animaux sauvages et furibonds. . . . On les fait quelquefois servir de spectacle au peuple, comme l'on a fait dans cette occasion; c'est en les enfermant par des barrières dans une place où ces animaux sont harcelés à

(1) Néologisme, tiré du latin *tripodium*, qui signifie *danse échevelée*. L'auteur a voulu traduire l'énergique locution provençale : *faire triped*, qui a probablement la même origine (E. F.)

coups de trident, et quand ils sont furieux ils courent à des hommes qui les attendent souvent sans armes et de pied ferme, et qui avec leurs seuls bras ont l'adresse de les terrasser. . . .

J'ai vu semblables jeux en Espagne, où ils sont célébrés avec une grande magnificence, mais les combattants y sont armés de dards et de sabres. Un jour, un de nos matelots arlois (1) s'étant trouvé à Alicante en semblable fête, s'offrit pour descendre dans l'arène sans armes. On crut qu'il étoit las de vivre, et comme on lui vit abattre deux taureaux consécutivement avec ses seuls bras désarmés, il fut pris pour un sorcier et faillit être mis à l'Inquisition. . . .

La célèbre abbaye de Montmajor lez-Arles, dès le 16 septembre, sembla donner à la ville le signal des réjouissances publiques. Le R. P. Dom *Joseph Solomé*, supérieur de ce monastère, ci-devant visiteur de son ordre, fit faire un grand feu de joie sur la montagne, tirer des boîtes à plusieurs reprises et jeter quantité de fusées ; tout son monastère étoit illuminé, aussi bien que la terrasse qui est au devant de la grande Tour, ce qui donnoit un agréable spectacle à la cam-

(1) C'est-à-dire *arlésien*. On prononçait *Arlès*, d'où le féminin *arlèse*, qu'on trouve encore dans les idiomes voisins. Le nom d'*arlésien* n'est en usage que depuis la fin du siècle dernier : « Si j'ai employé quelques mots nouveaux ou inusités, tels qu'*arlésiens*, etc., (dit *Anibert*, Républ. d'Arles, I, xxiiij) je n'ai cherché qu'à m'épargner la répétition de certaines périphrases trainantes ; je ne crois pas avoir l'air d'un néologue. . . »

En 1776, on disait Arlezen : « *L'ombre de Coye au peuple arlezen*, » brochi. de l'époque.

Jean de Nostre-Dame, dans ses *Vies des plus célèbres et anc. poètes provençaux* (1575) écrivait : *Arelasiens*. — On trouve indifféremment dans l'*Hist. de Provence* de César Nostradamus (1614) : *Arelatms* (pages 85, 213, etc.) *Arelateins* (p. 81) et *Arlesiens* (p. 188). — (E. F.)

pagne et à la ville. L'on chanta dans cette abbaye une messe solennelle en action de grâces, il y eut *Te Deum*, exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. . . .

Le clergé séculier et régulier qui est dans la ville n'a pas été moins empressé que celui du dehors à donner des marques de son zèle. . . . Durant plusieurs nuits, depuis le portail des églises jusqu'aux clochers les plus élevés, tout a été également brillant.

Tous les corps des Arts et Métiers de cette ville ont donné séparément des marques de leur joie, en faisant chanter des messes solennelles, en formant des compagnies de milices qui faisoient de fréquentes décharges de mousquetterie dans toutes les rues de la ville, feux de joie, grand repas, fontaines de vin, fusées, symphonie, rien n'y manquoit. Entr'autres Mrs les matelots d'Arles ont répandu beaucoup de vin, en ont bu beaucoup sans le répandre, et ont fait honneur à la marine par une dépense qui sembloit presque surpasser les facultés de leur état.

Le corps des Marchands. . . . a fait encore *mirabilia*. Ces Messieurs avoient mis sur pied à leurs dépens et composoient eux-mêmes la compagnie de cent hommes dont j'ai parlé, tous jennes gens, la plupart bien faits, et assez bien sous les armes pour une milice. . . . Certain original satirique voulant montrer de l'esprit demanda à un mousquetaire de cette compagnie d'où lui étoit venue si subitement cette ardeur guerrière, et par quelle étrange métamorphose tant de demi-aunes se trouvoient changées en des fusils : « cela, poursuivit-il, pourroit bien effrayer vos chalands et vous causer du dommage. »

Le marchand mousquetaire, malheureusement pour son

critique, se trouva être de la race de quelque ancien troubadour, et sur le champ il riposta pas cet impromptu :

Mauvais railleur, misérable critique,
Si nous chômons et fermons la boutique,
Plus encore que toi nous amassons du bien :
A médire on ne gagne rien,
Si ce n'est quelque bastonnade
Ou d'un fusil quelque bourrade.
La gloire est mon salaire et le bâton le tien. . .
.

ÉPIHÉMÉRIDES.

1^{er} août 1612. — Des malfaiteurs pénétrèrent par effraction, durant la nuit, dans l'église Notre-Dame-la-Major, y forcèrent des armoires, brisèrent la custode, dérochèrent des vases sacrés, et, surpris par le curé qui revenait de veiller un mort, se sauvèrent en se faisant jour l'épée à la main (Voir, pour plus amples détails, notre *Mémorial de messire Jehan Barbier et Pierre Chaix, doyens de Notre-Dame-la-Major.*)

3 août 1656. — « Le 3^{me} du mois d'aoust, a esté monté au clocher de l'esglise Saint-Trophime quatre gros poutres de chêne pour soutenir les cloches, par Chabourlet, charron. » (Mémoires de MM. Paris).

4 août 1680. — Mgr de Marin, premier président en Provence, vint en cette ville [d'Arles], le 4 août. La communauté fit tirer le canon à son arrivée et le reçut avec tous les honneurs possibles, parce qu'il n'étoit point encore venu en cette ville depuis qu'il avoit été pourvu de sa charge. Il fut défrayé de toute dépense, et ceux de sa suite ; la ville lui fit un présent de 12 flambeaux et de 42 boettes de confitures, et

fit tirer le canon à sa sortie d'icelle. Il fut logé à Saint-Jean » (Ms 806 de la Méjanès).

6 août 1774. — Chaleur extrême, à la suite de laquelle on constata une recrudescence des fièvres paludéennes qui désolaient le pays.

7 août 1469. — Prixfait de la flèche des Cordeliers, donné à Pierre de la Chapelle, maçon, habitant d'Arles, au prix de 4 florins la canne.

9 août 1536. — L'empereur Charles-Quint se fait sacrer roi d'Arles, dans l'église Saint-Sauveur, à Aix, par l'évêque de Nice ; il nomme le duc d'Albe vicomte d'Arles. Son avant-garde s'étant avancée, quelques jours après, jusques sous les murs de notre ville, fut reçue à coups de canon et s'empressa de battre en retraite (17 août).

10 août 1426. — Suppression de la gabelle de 12 deniers par livre sur le blé, à cause de la rareté de ce produit, par suite de la sécheresse.

11 août 1779. — « Le nommé François Trenquier, natif du lieu de Montfrin en Languedoc, pour l'assassinat d'un valet de mas qu'il a fait en Camargue, a été condamné par le Parlement d'Aix à être rompu vif ; il a été exécuté le même jour. Sa tête a été portée ici et placée le 13 dans une niche qu'on a grillée dans l'angle du rempart à côté de la porte du Pont, par le bourreau appelé à Aix le docteur *Vincenti*. MM. de Nicolay, Grossy, Michel et Mauche, consuls, ont demandé la tête de ce malfaiteur. » (Livre de raison d'Honoré Balthazar).

12 août 1445. — *Conseils* : délibéré de prendre à gages un bourreau, au prix de 40 florins par an (Ms 787 de la Méjanès).

15 août 1588. — Emeute populaire, à l'occasion de

quelques gendarmes albanais introduits à Trinquetaille par M. de Montmorency (Voir notre *Musée* de 1868, p. 40).

16 août 1451. — *Conseils* : Des pirates catalans ayant remonté le Rhône et fait quelques ravages en Camargue, un des leurs, nommé Rodrigo, avait été pris par les arlésiens. Le conseil décide qu'il sera échangé contre *Rostang lo Preboston*, natif d'Arles, prisonnier des Catalans, et qu'il sera gardé prisonnier jusqu'à la réalisation de cet échange.

21 août 1668. — Service solennel à Saint-Trophime pour le comte de Grignan.

22 août 1785. — Célèbre procession, à travers les rues de la ville, par les religieux trinitaires et les pénitents blancs et noirs, promenant en triomphe 140 esclaves rachetés dans les Etats Barbaresques. La quête produisit 1,450 livres 8 sols (Ms Pomme).

25 août 1682. — « A esté fait feu de joye à l'honneur de la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, fils de Monseigneur le Dauphin, ayant esté mis des lumières aux fenestres. . . » (Mém. de MM. Paris).

31 août 1639. — « Le pont de Crau a été commencé, et, dans l'année, 44 arcades ont été achevées. » Le nombre des arches fut porté de 46 à 117.

Emile FASSIN.

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES.

—
XXIX. — *Mas*.

Toutes nos habitations de campagne, dit *Anibert* (République d'Arles, 1, 101) ont conservé le nom de *Mas*, dérivé du mot latin *Mansus*, fort usité dans les diplômes des rois de

France de la première race et dans les capitulaires de ceux de la seconde, pour désigner des domaines purement utiles et de même nature que les nôtres.

On croit plus généralement que ce mot est d'origine celtique : *Massalia* (Marseille) = *Mas Salyum*, habitations des Saliens.

M. G. Charvet (Les voies romaines chez les Volkes-Arécomiques, p. 51) y voit un radical *mag* qu'on retrouve encore dans le nom de certaines localités ; il donne comme exemple *Maguelone* = *mag - a - lona*, habitation au milieu des lagunes. — Ce radical apparaît également, mais affublé d'une désinence latine, dans les anciennes dénominations topographiques : *Senomagus*, *Rothomagus*, *Vindomagus*, *Condatomagus*, etc. . . . Est-il réellement celtique, comme le croit M. Charvet ? Ne serait-il pas plutôt d'importation phénicienne ? [« *Magar punicè novam villam significat* », nous dit Isidore de Séville — « *Casas Pænorum pastorales magalia* », lisons-nous dans Salluste. Les mots *magar*, *magale*, *magaria* ou *magalia* se trouvent avec la signification de *cabanes* ou *huttes* dans plusieurs auteurs latins de la décadence]. Les deux opinions nous semblent également admissibles.

Le système d'Anibert, rattachant au latin *mansus* l'expression locale *mas*, a pour lui la tradition, et peut s'étayer de nombreux et irrécusables exemples.

Les *mansi* ou *mansiones* étaient, à l'origine, des gîtes disposés le long des routes, de distance en distance, pour recevoir les voyageurs pendant la nuit.

On confond quelquefois, dans la langue du moyen âge, le *mas* avec l'*affar* ou *affare* ; il y a cependant, entre ces deux termes, une nuance distinctive qu'il faut saisir, et qui devient

très apparente dans l'exemple suivant, emprunté à un acte de 1408 : « *affaire sive laborium cum manso* = un *affar* ou *labour avec mas*.

xxx. — *Les Fourches*.

Le mas des Fourches, à trois-quarts de lieue de la ville, sur l'ancien chemin de Crau, devenu aujourd'hui une belle route départementale, au nord dudit chemin, doit son nom à son voisinage des deux fourches pâtibulaires construites par la Commune, en 1440, pour l'exécution des juifs.

Telle était l'aversion que le fanatisme religieux inspirait contre les israélites, qu'on voulut épargner aux autres suppliciés (même à ceux qu'on privait des derniers secours de la religion) l'ignominie de pourrir côte à côte avec eux à la même potence. L'égalité du crime, la complicité même, parurent des raisons insuffisantes pour qu'il y eût lieu de niveler la répression.

Il me souvient d'avoir vu, étant enfant, un espace carré resté inculte au milieu des prairies verdoyantes, et d'avoir ouï dire que ce carré marquait le lieu du supplice. Il était au nord du chemin, et très près, au levant, du mas des Fourches. Une élégante construction s'y est établie et a fait de cet endroit, autrefois l'objet d'une superstitieuse terreur, un *buen retiro* charmant.

xxxI. — *Bregomal*.

C'est la dénomination que portait jadis une lône du Rhône voisine du mas d'Agon, en Camargne. *Breco malo* = mauvaise brèche.

La lône de Bregomal dépendait, au XIV^e siècle, des Salines du mas d'Agon, et on y levait du sel.

xxxII. — *Notre-Dame d'Amour*.

Le domaine de Notre-Dame-d'Amour tire son nom d'une

ancienne chapelle appartenante aux religieux d'Ulmet et sisé sur les bords du Vaccarès :

4 février 1389. — Vente par Rostang Lobati et Bertrande son épouse à noble Bernard de Romieu d'une terre confrontant le chemin public *per quem habetur accessus de Ecclesiâ N.-D. de Amoribus ad Vaccaresium* (notaire *Bernard de Podio*, à Pétendu, f^o 151, v^o).

Le 17 janvier 1410, le procureur du monastère de Valmagne donnait à arrentement, pardevant le notaire *Antoine Olivari*, l'*affar* de Notre-Dame-d'Amour.

On trouve aux *extensoires* du notaire *Pangonis* de 1434 un pouvoir donné par les religieux de Sylveréal à leur abbé pour vendre cette terre, « trop exposée aux visites des malfaiteurs et aux ravages des bêtes fauves » (1).

Notre-Dame-d'Amour appartenait, sur la fin du XVI^{me} siècle, à la famille Cavailon, et devint en 1770 la propriété du docteur Pomme.

XXXIII. — *Le mas de l'Hôpital*, en Trébon.

Ancienne possession des Templiers, dévolue en 1312 à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. De là son nom.

Il dépendait de la commanderie de Sainte-Luce. On trouve au registre des *Alibis* du notaire Combe, sous la date du 45

(1) L'abbaye de Sylveréal, fille d'Ulmet, recueillit tous les biens de ce monastère. En 1545, les deux églises de Sylveréal et d'Ulmet dépendaient de l'abbaye de Valmagne ; mais, lit-on dans une procédure de cette époque, « elles estoient venues en totale ruine et il n'y avoit plus aucune apparence desdits édifices », si bien que l'archevêque d'Arles Jean Ferrier s'en fit attribuer la libre disposition, « comme églises détruites et vacantes », en sa qualité de diocésain (Voir dans le *Musée*, n, 153 et suiv. notre notice sur l'abbaye d'Ulmet).

mai 1651, le prix fait des constructions donné par le commandeur.

Vendu comme bien national le 13 février 1793, il fut adjugé à un citoyen de Fontvieille qui se hâta de le morceler.

Le mas de l'Hôpital est situé sur les confins des communes d'Arles et de Tarascon. La draille qui le traverse au nord des bâtiments, forme la ligne divisoire des deux circonscriptions territoriales.

(A suivre.)

EMILE FASSIN.

LES CLOCHES

X

— Du 24 mars 1632, ordonnance de l'archevêque réglant la sonnerie des cloches des Grands Carmes, dont la fréquence et le bruit importunent beaucoup les voisins et troublent même les prédications et les offices à l'église Saint-Trophime.

Les cloches de la métropole n'étaient pas d'une moindre importunité pour le voisinage, s'il est permis d'en juger par ce distique du Conseiller *Rebatu* :

Pour Mons. Molin, sur le sujet du bruit des cloches ou du marché où sa maison est exposée :

Inter tot strepitus campanarumque forique
Laus magna est animi posse quiete frui.

(*Rebatu*, juin 1647. — Ms. 664 de la Méjanès).

(A suivre).

MEMORIAL
DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX
ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES
(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège.*

—
1772. — (Suite.)

Le 10 (septembre 1772), à 10 heures du matin, on a jeté en fonte la grosse cloche. (1)

Le 12, M. Moreau, dit *le beau*, est mort. Enseveli à Ste-Croix.

Le 22, la cloche a été reçue.

Idem, à neuf heures et quart du matin, est mort M. Marivalle, chanoine. Le 23 au matin, le Chapitre a donné le canonicat du défunt à M. Barbaroux, qui a pris possession le 24.

Le 24 septembre, M. de Lubersac est arrivé de Paris; le 25 il a béni la grosse cloche après vespres; on l'a montée tout de suite le 26.

Le dimanche 27, à une heure et demie, M. Lombard, bénéficiaire, est décédé... Le Chapitre a donné sa bénéficiaire à M. Gastinel, le 28 après vespres, et M. Frison a eu la chapelle de Saint-Isidore.

On a enseveli M. Desvigne, sub-délégué, *incognito* (2).

(1) D'après le manuscrit de l'abbé Giraud, syndic du Chapitre, intitulé *Notes particulières sur l'Eglise d'Arles*, ce serait le 10 août à dix heures et demie du matin, et non le 10 septembre (L. M.)

(2) Le 15 décembre 1749, l'avocat du Roi Desvigne fut pendu en effigie sur la place des Portefaix de cette ville, pour avoir fait mêler le foin avec le triangle. Deux jours avant, l'intendant *De Latour* l'avertit de se sauver. Dans la nuit il se rendit à Avignon, d'où il partit quelque temps après pour Toulon, où il s'embarqua sur le vaisseau de la Religion pour Malte. (Annales d'Arles, manuscrit *Pomme*.) Cette expression *mêler le foin avec le triangle* réclame sans doute une explication. En sa qualité de subdélégué de l'intendant, le sieur Desvignes était chargé de la réception des fourrages pour l'armée; il fut accusé d'avoir frauduleusement introduit dans ces fourrages du foin grossier des marais (*triangle*).
E. F.

Le 29, la cloche a été mise à la volée.

Le 8 octobre, M. Paris aîné est mort à Maussane.

Le 9, M. l'archevêque a donné le canonicat qu'avait M. Barbaroux, à M. de Lamanon, de Salon, âgé de 19 ans, qui a pris possession le 13.

Idem, M. Giffon, ancien chanoine, est parti pour aller au séminaire d'Avignon.

Le 18, on a appris que M. Royer, conseiller au Parlement, était mort le 15 en allant voir Mlle de Tressemanes, sa prétendue, ayant reçu un coup de pistolet dans la teste (1).

Le 29, M. de Lubersac est allé bénir l'Eglise de Grans.

Le 4 novembre, M. Deloste est mort (2). Enseveli aux Cordeliers.

Idem, Mlle Brenguier est morte.

Nota que Messieurs les consuls ont fait les honneurs des funérailles en chaperon par rapport à M. de Barras, premier consul ; ce qui est, dit-on, contre l'usage.

Le 19.... Le Père Trotebas vient d'être nommé curé de Sainte-Anne par la démission qu'en a faite le Père Simon.

Le 20, M. Troutier, prêtre, est mort d'apoplexie.

Le 4 décembre, M. Bossard est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 12, le Père Trotebas, nommé curé, est arrivé de Paris.

Le 19, à 10 heures du soir, est décédé messire Jacques de Grille d'Fstoublon, prévôt de la Métropole, abbé de N.-D. de la Grenetière (3), ensuite d'une apoplexie qui lui avoit pris le 18 à la même heure. Il avoit résigné la prévôté à messire Jean-Baptiste Villardy de Quinson, son neveu, docteur en Sorbonne, le 4 août de la présente année (4)... Il a été enseveli le 21 à 10 heures, et M. de Quinson a pris possession le 22 après les vespres.

(A suivre.)

(1) Voir ci--devant, page 64, 17 novembre 1771.

(2) On peut voir son portrait à l'Hôtel-Dieu, dont il fut un des bienfaiteurs. — E. F.

(3) En Poitou.

(4) Le manuscrit Pomme l'appelle Achille-François de Paule de Villardi de Quinson, et le dit petit-neveu du défunt. (E. F.)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

—

VII

LA RUE DES ARÈNES

(Anciennes rues Loinville et Castillon)

Une préoccupation utilitaire, mais qui a peut-être dépassé le but, s'est manifestée en 1880 par de nombreux remaniements de la voirie urbaine. On a voulu faciliter aux étrangers les pérégrinations à travers le dédale des petites rues, et, dans ce but, on a changé beaucoup de noms ; les dénominations nouvelles — la plupart du moins — tirées de la direction, des aboutissants, constituent pour les visiteurs de nos monuments de véritables itinéraires.

Cette mesure, excellente en elle-même, a été malheureusement poussée trop loin. En voulant trop simplifier et unifier, on a réuni sous une dénomination collective plusieurs rues des plus disparates ; on a fait disparaître en même temps des noms qui méritaient d'être conservés, parce que

ce sont des noms historiques et de véritables fleurons du patrimoine moral de notre cité.

Il me semble qu'un arlésien s'habituerait difficilement à ne voir qu'une seule et même rue dans cette longue artère irrégulière et si découpée qu'on a formée de la réunion des anciennes rues Loinville et Castillon : bizarre accouplement de tronçons distincts, indépendants et autonomes, mal soudés l'un à l'autre, inégaux, déviés, et bien différents de configuration et d'aspect. Pour moi, je lui fais un second reproche. Si j'ai vu disparaître sans trop de regrets le nom de *Loinville* donné (assez mal à propos, d'ailleurs) en 1826, à une disgracieuse ruelle, je déplore la disparition d'un beau nom historique, à jamais illustré par le roi René qui le mit en proverbe : « Bonté des *Castillon* » (1).

Serons-nous donc toujours les mêmes, sans cesse occupés à détruire de nos propres mains notre glorieuse légende ! Ne saurons-nous avoir enfin quelque gratitude, quelque respect, tout au moins quelque justice pour des ancêtres qui furent l'orgueil de notre ville ! Faudra-t-il que nous soyons réduits, par je ne sais quelle aberration de notre esprit, ignorance, oubli ou dédain de notre beau patrimoine historique, à adopter des étrangers, à inventer des *Daviel* !

Le nom de Castillon méritait d'être conservé ; on pouvait, sans inconvénance, le donner à la rue *Lombard*, qui ne rappelle rien qu'un assez modeste avocat, d'assez obscure mémoire ; c'eût été un acte de réparation et de justice ;

(1) René d'Anjou s'était plu à dépeindre et caractériser d'un mot les principales familles de Provence : « Bonté des *Castillon* — Inconstance des *Baux* — Malice des *Barras* — Prudhommie des *Cabassole* — Hospitalité des *Agoult* — Esprit des *Forbin* — Grandeur des *Porcelet*, etc...

nous le sollicitons, nous le réclamons, nous l'attendons avec confiance du bon esprit de nos édiles.

En attendant cet acte réparateur, nous maintiendrons, pour la commodité du récit, la dénomination ancienne. On voudra bien nous permettre aussi, dans le même intérêt, de faire revivre momentanément les anciennes divisions de la rue des Arènes, et même leurs subdivisions, car la rue Castillon, à l'instar de la rue Loinville, s'était constituée de deux tronçons distincts et mal accouplés.

Nous détacherons de l'ensemble le premier tronçon, que coupait la rue des Gantiers, après un faible parcours depuis la place des Hommes. C'était la rue du *Pont du Gard* (1835), ainsi dénommée de l'enseigne d'un cabaret en renom ; on l'appelait aussi rue *Traversière* (1817) et plus anciennement *Traverse du Septier*. Le *Septier*, au moyen-âge, était le marché aux grains ; la place des Hommes ou du Forum a longtemps porté ce titre.

Nous allons, en parcourant cette rue, rencontrer sur le seuil d'un cabaret louche une horrible figure, la *Nazette*, de légendaire et sinistre mémoire, *Nazette* l'empoisonneuse, dont le vrai nom, *Marie Roudier*, retentit sur le banc des accusés dans deux procès criminels à jamais célèbres : celui des assassins des honnêtes et malheureux époux Coste, et celui qui mit un terme à ses forfaits, le procès relatif à l'empoisonnement de l'infortuné Jean-Baptiste Aufrère.

§ 2. LA RUE DU PONT DU GARD.

Ce nom — ainsi que nous venons de le dire — ne rappelle qu'un cabaret dont la réputation n'a pas survécu à l'enseigne. . . Passons.

La dénomination antérieure de cette rue — *rue Traver-*

sière — avait sa raison dans la situation topographique ; celle de *Traverse du Septier*, en usage il y a deux siècles, a déjà reçu son explication.

Une maison de modeste apparence — la troisième à gauche en venant de la place du Forum — a joué autrefois d'une triste célébrité : c'était le cabaret de la *Nazette*. La réfection de la façade en a complètement changé l'aspect ; d'honnêtes habitants ont en quelque sorte réhabilité sa mémoire. Un atelier de serrurerie, dont l'enseigne subsiste encore, y était installé dans ces derniers temps ; c'est aujourd'hui, si nous sommes bien renseignés, un entrepôt de comestibles.

Au mois d'octobre 1814, vivait dans cette maison un ménage nombreux et malheureusement désuni, qui était devenu — pour me servir d'une expression locale — la *fable* du quartier. *Jean-Baptiste Aufrère*, le mari, exerçait la profession de peintre-vitrier ; il travaillait peu ; l'état précaire de sa santé, la répulsion qu'il inspirait par une plaie horrible au visage, et la non moins grande répulsion qu'inspirait son entourage, avaient fait fuir la clientèle. On l'avait surnommé *Nazet*, c'est-à-dire *petit-nez* ; en réalité, cet organe lui faisait complètement défaut, par suite d'un mal rongeur et hideux qui s'étendait jusqu'au palais et rendait sa parole presque inintelligible. Sa femme elle-même, plus jeune que lui de deux ans et de complexion fort sensuelle, l'avait pris en dégoût ; on disait publiquement qu'elle songeait à lui donner un remplaçant. Elle avait cependant atteint la quarantaine, et se trouvait comblée, on peut le dire, de toutes les joies de la maternité : six enfants lui restaient, des onze que lui avait donnés la tendresse de son époux.

Les deux époux s'étaient mariés fort jeunes, sous la Ré-

volution ; Mariette Rondier n'avait pas encore dix-huit ans ; elle était déjà mère. Orpheline à onze ans et demi, mère avant seize ans, elle n'avait reçu d'autre éducation que celle du milieu dépravé dans lequel avait traîné sa jeunesse abandonnée. Aufrère nous paraît bien avoir recueilli, lui aussi, les fruits amers d'une jeunesse un peu trop livrée à elle-même ; il se montrait cependant bon père et bon époux ; ses enfants lui témoignaient plus d'affection qu'à leur mère, et tout ce que sa femme trouvait à lui reprocher, après vingt-deux ans d'une vie commune, c'était... de la jalousie, de la parcimonie, une surveillance gênante et odieuse, mais c'était surtout son visage hideux ! .. *

Aufrère était jaloux de Mariette : s'il fallait en croire le bruit public, il en avait peut-être quelque droit. La profession du mari ne suffisant pas aux lourdes charges du ménage, le *Nazet* et la *Nazette* (c'est ainsi qu'on les désignait dans le quartier) avaient ouvert un cabaret. Aufrère en abandonnait l'exploitation à sa femme ; sentant lui-même qu'avec son visage repoussant, il était peu propre à attirer la clientèle, il s'exilait volontiers de sa maison, passant le temps à la chasse ou à la pêche, et laissant le champ libre à toutes les fantaisies de Mariette, à toutes les entreprises d'une clientèle de bas étage, à toutes les conjectures et à toutes les médisances. Il fuyait le monde et le monde le fuyait. Sa réputation cependant était intacte : il n'était pas dénué de toute estime et de toute sympathie ; on le plaignait comme malade, on le plaignait surtout comme mari : sa femme était devenue la plus suspecte des épouses et la plus décriée de toutes les mères.

Cependant sa maladie s'aggravait et avec elle l'aversion de Mariette pour son époux. Dans le courant de l'année

1814, des crises inquiétantes le mirent à deux doigts du tombeau : « Si mon mari était quelque chose de bon, disait la Nazette à d'autres commères, avec ce que je lui ai donné il serait mort ». A trois reprises, elle abandonna le domicile conjugal : la dernière fois, elle se fit accompagner à Nîmes par un habitué du cabaret, *Thomas Boucard*, qui devint plus tard son second mari ; elle y demeura plusieurs jours ; les supplications de ses enfants, l'intervention des parents et des amis ne la ramenèrent qu'à grand'peine. Quelques jours après (9 octobre 1814), une maladie subite et une mort rapide la débarrassaient du malheureux Aufrère et lui rendaient sa liberté.

A l'expiration des délais légaux du veuvage, elle convola en secondes noces avec *Thomas Boucard*, de dix-huit ans moins âgé qu'elle (novembre 1815)...

A quelque temps de là (27 mars 1817) un double assassinat, commis dans des circonstances horribles, jetait la consternation dans notre ville. Les époux Coste étaient égorgés dans leur maison, au sein d'un quartier populeux, presque en face de la Poissonnerie, entre 10 et 11 heures du soir. Pendant plus de six mois, les investigations de la justice s'égarèrent sur de fausses pistes ; des innocents furent arrêtés, puis relâchés, un malheureux marinier du nom de *Bosq*, étranger au crime, paya d'une longue détention préventive une fanfaronnade, ou plutôt une mauvaise plaisanterie ; mais l'opinion publique ne s'égara pas longtemps ; dès les premiers jours, elle dénonçait à demi-voix le principal coupable. Celui-ci payait d'assurance, tenait tête aux soupçons ; un passé qui semblait recommandable, de puissantes relations de famille et d'amitié — faut-il le dire ? — des influences politiques parlaient plus haut qu'eux. La magis-

trature locale, hésitante, troublée, désorientée, laissa à la Chambre d'accusation le mérite de découvrir la vérité. Le conseiller d'Alphéran, délégué par la Cour royale, se transporta à Arles ; il y séjourna plus de huit jours, et mit la main sur les assassins.

Entre temps, la Nazette avait parlé ; cette intempérance de langue qui finit par la perdre, se donna libre carrière après l'arrestation des accusés *Ramet* et *Boucard*.

Elle avait fait confidence à des commères de certaines circonstances du crime, complété dans son cabaret : elle alla rejoindre son mari dans les prisons d'Aix ; elle le suivit comme co-accusée sur les bancs de la Cour d'assises.

(A suivre.)

EMILE FASSIN.

EPHÉMÉRIDES

2 septembre 1436 (notaire Bernard Pangonis). — Prix-fait du clocher de Saint-Laurent, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-André (1).

5 septembre 1616 (notaire *Jacques Escoffier*). — Contrat d'établissement des Oratoriens dans la ville d'Arles.

7 septembre 1579. — L'archevêque Sylve de Sainte-Croix vendit aux Consuls d'Arles, pour le prix de 725 écus d'or sols de 60 sols pièce, la seigneurie de Trinquetaille avec tous ses droits, sous la réserve de la dîme du prieur. (Ms Pomme).

(1) Voir, au sujet de l'église Saint-Laurent, le *Bulletin Archéologique* d'Arles de 1889, p. 70 et suiv.

8 septembre 1860. — L'Empereur et l'Impératrice visitent la ville d'Arles, en passant ; arrivé à 4 h. 05 m. , le train impérial repart pour Marseille à 3 h. 05 m. (1).

9 septembre 1795 (23 fructidor an III). — Pierre Pomme père, ancien médecin consultant du roi Louis XVI, est nommé maire d'Arles.

10 septembre 1848. — Mort du graveur J. M. Véran. Il était né à Arles le 8 décembre 1776.

11 septembre 1438. — Interdiction aux contre-peseurs de pain (2) de vendre du blé aux boulangers.

13 septembre 1658. — Mort du premier Consul Melchior de Forbin ; il fut inhumé avec pompe dans l'église Notre-Dame la principale.

14 septembre 1738. — Entrée solennelle du Duc de Villars, gouverneur de Provence, dans la ville d'Arles. Courses de chevaux sur la Lice, de taureaux sur la place du Marché, festins, bals, etc...

15 septembre 1743. — Première représentation d'une pièce théâtrale de M. de Morand, intitulée *La vengeance trompée* ; cette représentation est donnée à Arles, patrie de l'auteur, par la troupe du sieur *Molin*, comédien ordinaire du roi (3).

16 septembre 1450. — Mort du cardinal Louis Allemand, archevêque d'Arles.

(1) Pour les détails, voir à la biblioth. de la ville d'Arles les *Miscellanées* de Louis Mège, tom. VIII.

(2) Officiers municipaux chargés de régler et contrôler le poids du pain mis en vente.

(3) Voir dans notre *Musée*, I, 161 et suiv. la biographie de *Pierre de Morand*.

17 septembre 1226. — Mémemorable débordement du Rhône.

18 septembre 1730. — Solennité religieuse, littéraire et musicale dans l'église des Recollets, à l'occasion d'une thèse de théologie dédiée à la reine. Première audition d'une *Feste spirituelle* composée par P. de Morand, mise en musique par *Clavis* (maître de chapelle à la métropole) et chantée avec grand succès par l'académie de musique d'Arles.

19 septembre 1638. — Procession générale et feu de joie pour la naissance du Dauphin.

20 septembre 1692. — Mort de Joseph Seguin, auteur des *Antiquitez d'Arles* et de plusieurs opuscules, dont la plupart sont relatifs à l'histoire de notre ville. Il était né à la Ciotat (d'autres disent à Lambese) en 1642; venu à Arles en qualité de maître es-arts, régent de 6^e au collège, précepteur du chevalier de Romieu, puis avocat, il s'y établit définitivement par son mariage avec *Marie Ayme*, et y finit ses jours.

21 septembre 1526. — *Sarrade* des blés, à cause de la disette. (La sarrade consistait ordinairement en une simple prohibition d'exporter; cependant elle allait parfois jusqu'à la réquisition de tous les grains au nom et pour le compte de la Communauté).

23 septembre 1821. — *Les Amours de Madame Patoulet*, (ou *Comme ça vient*), vaudeville en un acte, de *J. Paget*, d'Arles, sont représentés pour la première fois sur notre scène du Jeu de Panne. Acteurs : MM. Bénard, Hyacinthe Delabre, MMmes Gamas, Amélie Bénard, Mme Moncassin.

26 septembre 1389. (Notaire *Aut. Olivari* f^o 37). — La commune d'Arles est mise en possession du château d'Aureille, que le roi lui avait vendu.

29 septembre 1620. — « Commensarent les pluyes, et ont continué jusques au 14 janvier 1621, et l'y a de particuliers qui ont perdu, pour s'estre noïez de l'eau pluviale, toute sa récolte » (*Mémoires de Loys Romani*).

30 septembre 1740. — Arrêt de règlement pour l'Hôtel-de-Ville, portant que le Conseil sera formé de 144 conseillers, dont 72 nobles (48 gentilshommes et 24 anoblis ou avocats) et 72 bourgeois (57 bourgeois, notaires ou procureurs, 5 chirurgiens, 5 apothicaires et 5 marchands « tenans boutique ou magazin »).

(*A suivre.*)

E. F.

NÉCROLOGIE

Un de nos correspondants les plus dévoués, *C. M. Jouve*, imprimeur à Arles, vient de succomber, après quelques heures de souffrance, aux atteintes d'un mal terrible et presque subit. C'est pour nous une perte des plus sensibles.

Une plume autorisée a rappelé excellemment, dans une autre feuille, l'existence laborieuse et si bien remplie de cet honnête citoyen ; nous ne pouvons que nous associer de tout cœur à cet hommage d'estime et de sympathie : *C. M. Jouve* était digne des regrets qu'il laisse après lui.

On a parlé de son patriotisme, de son ardent amour pour le sol natal ; nul, en effet, n'a porté plus loin que lui, dans ses écrits et dans ses actes, ce sentiment si naturel et si profond chez les Arlésiens. Il a consumé les vingt-cinq dernières années de sa vie dans la publication d'un journal, le *Forum*, qui restera comme un tableau fidèle du mouvement intellectuel dans ce coin de la Provence. Nous n'avons

pas à le juger au point de vue politique ; il a eu ses détracteurs, il comptait de chauds partisans ; nous ne croyons pas que sa bonne foi ait été jamais mise en doute. Du reste, les vrais titres de ce journal, le principal intérêt qu'il nous offre et qui le recommandera toujours aux Arlésiens, résident ailleurs que dans ses polémiques locales. Il faut parcourir sa collection, il faut relire çà et là ces pages d'une forme si littéraire, ces chroniques alertes et parfois si fines, ces poésies si délicates, ces feuilletons à forte odeur du terroir, ces articles savants et trop souvent anonymes où se reconnaît ou bien se devine la plume habile des Jacquemin, des Honoré Clair, des Amédée Pichot, des Gautier-Descottes, des Rame, des Emile Martin, des Horace Bertin, des Aparicio et de tant d'autres... Notre regretté Ch. M. Jouve se plaçait en bon rang à côté de ces dignes représentants et de ces maîtres de la littérature locale. Il excellait surtout dans les pages émues consacrées au récit d'un événement douloureux. Homme de sentiment, il avait connu la poésie par instinct avant d'en apprendre les règles : il a laissé des vers charmants qui mériteraient d'être recueillis. Il appartenait à cette génération si profondément imbue de l'antique orgueil arlésien, si curieuse de s'instruire et si passionnée pour nos ruines, qui a relevé les Arènes, exhumé le théâtre antique, meublé le Musée, fouillé le Rhône et repeuplé les Aliscamps : il en avait gardé toutes les espérances et tous les rêves. Toutes les questions archéologiques trouvaient dans son journal la plus large hospitalité...

C'est par là qu'il était des nôtres : son expérience, sa mémoire heureuse, qui faisait de lui comme un répertoire vivant du temps passé, son jugement sûr furent plus d'une fois consultés et mis à profit par l'auteur de ces lignes, qui

gardera toujours à son vieux collaborateur un souvenir ému...

EMILE FASSIN.

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XXXIV — MARGAILLAN, MATINES

Au sommet du versant occidental de la Crau, presque à l'extrémité du plateau, parmi des champs d'oliviers, d'amandiers et, naguère encore, de riches vignobles, s'élève une construction rurale dont le caractère et l'aspect attirent l'attention. C'est *Margaillan* — autrefois le mas des *Matines*.

Le nom de *Margaillan* rappelle un des anciens possesseurs de ce domaine. L'abbé Margaillan était, en 1804, vicaire à Saint-Césaire et maître de pension ; « il avait, dit *H. Clair* dans une note manuscrite en notre pouvoir, acheté un mas en Crau où il conduisait fréquemment ses élèves, et lui avait donné le nom de *Matines* ; mais le nom du propriétaire a prévalu... »

M. Denis Brun lui assignait une autre origine. « Cette maison de campagne, disait-il (*Le Foruu*, VI^e année, n^o 26), située sur les hauteurs de la Crau, se recommande par la salubrité de l'air qu'on y respire et la beauté des horizons dont on y jouit ; elle appartenait autrefois aux Bénédictins de Montmajour ; c'est là que venaient se réfugier les religieux atteints de fièvres, si fréquentes en automne avant le dessèchement de nos marais ; c'est là, disons-nous, que venaient reconvrer la santé et puiser de nouvelles forces pour leurs immenses études et leurs méditations profondes ces dignes

enfants de saint Benoît, ces prodigieux émules des Mabillon, des Montfaucon, des Bousquet... »

« Une tourelle, élevée au sommet de l'édifice, était munie d'un appareil de signaux correspondant avec Montmajour. Sur un cadran solaire, on lit encore ces trois mots : *Soli Soli Soli* (1). »

« Le nom de Matines, donné par les Bénédictins à cette maison de campagne, trouve, croyons-nous, son explication dans les paroles du psanne 62, verset 7 : *Si memor fui...* »

« En 1865, les religieuses de S^t-Charles ont acquis ce domaine de M. Hugues, qui l'avait acquis lui-même des hoirs de l'abbé Marguillan... Une jolie chapelle vient d'y être construite ; la cloche porte cette inscription : *In matutinis meditabor in te...* » (2).

On doit regretter que l'érudition féconde et l'imagination brillante et romanesque de M. Denis Brun ne se soient pas donné plus libre cours sur l'énigme historique que nous pose ce nom mystérieux et peu compris : *Mas des Matines — In matutinis meditabor in te !...* Que de poétiques légendes on pourrait broder sur ce thème ! Et le beau cadre, et quels charmants décors !...

(1) Au seul soleil de la terre.

(2) Je conjecture, sur des renseignements un peu vagues, il est vrai, que le monastère de Saint-Hippolyte et l'antique église de la Vierge dont plusieurs chartes font mention, s'élevaient à l'endroit même où est aujourd'hui *Marguillan*. Gilles du Port, dans son histoire de l'Église d'Arles, nous indique qu'ils étaient situés du côté de Barbégas, et que les moines de Montmajour s'y étaient fait une demeure ; il ajoute que le monastère de Saint-Hippolyte fut, par la suite, réduit en simple prieuré relevant du Chapitre de Notre-Dame des Doins ; que les chanoines d'Avignon donnaient à ferme les biens qui en dépendaient, et que de son temps (c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVII^e siècle) il ne restait plus trace de l'église. — E. F.

Mais hélas ! plus je vais et moins je crois à nos légendes ; les trois quarts (et je dis peu) sont de facture moderne. Quoique *Margaillan* se soit trouvé bien d'église, et qu'il ait pu avoir de bonnes raisons pour s'appeler *Matines*, plutôt que *Laudes* ou *Complies*, je doute fort que ce nom ait été tiré de l'office des religieux.

Dans notre idiome local, les dénominations patronymiques, les surnoms eux-mêmes, ont une forme féminine ; quand ces noms sont des mots composés, ou simplement un peu longs, ils tendent à se raccourcir, et très souvent, en se féminisant, ils laissent tomber une ou deux syllabes. C'est ainsi que *Planette* est le féminin de *Šauveplane* et de *Roqueplan*, *Artelle d'Eyssartel*, *Messette* de *Taulemesse*, *Foussette* de *Malafosse* et d'*Amphoux*, *Combette* de *Lacombe*, etc., etc... Nous trouvons de même, dans les surnoms, *Panoune* qui provient de *Pè-de-Panoun*, *Lezerde* de *Pè-de-Lezerd*, *Lelette* de *Joùselet*, *Ciselle* de *Cizeù-de-bos*, *Pouchette* de *Quatre-poches*, etc..., etc...

Pour démolir toute la légende du mas des Matines, si on lui en avait fait une, il ne resterait donc à démontrer qu'une seule chose, c'est que *Jean Bonmatin* avait des filles et qu'elles habitaient Margaillan.

E. F.

AVIS

Le *Bulletin Archéologique d'Arles* de 1889 est adressé franco (en un volume broché d'environ 200 pages) contre la somme de 3 francs en mandat de poste ou timbres de 5 centimes ou 10 centimes (2 fr. 50 seulement pour les abonnés anciens ou nouveaux).

MEMORIAL

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège.*

—
1773.

Le 1^{er} janvier, M. de Montroux et M. Francony se sont battus en duel.

Le 12, M. Moreau fils a été reçu lieutenant-criminel.

Le 14, les Pères de l'Oratoire ont fait un service solennel pour le R. P. Louis de Thomas de la Valette, leur général, décédé à Paris, le 22 décembre passé.

Le 3 février, on a placé les stalles du chœur de Saint-Julien.

Le 12, M. Martinon, avocat, est décédé. Enseveli aux Cordeliers.

Le 16, M. Yvaren, notaire, a épousé Mlle Tardieu.

Le 16 mars, M. Véran a été reçu maître de musique.

Le 1^{er} avril, M. Roubian est mort d'apoplexie. Enseveli à Saint-Laurens. M. le prieur de Fourques lui a succédé à la Convalescence.

Le 8, jeudi saint, M. Lieutaud, chanoine de la Major, est décédé. Le Chapitre a nommé à son canonicat M. Francony.

Le 20, MM. Artaud et Besson cadet ont été reçus avocats.

Le 27, Madame de Beauchamp de Malijay, abbesse de Saint-Honorat de Tarascon depuis environ deux ans, est venue prendre possession du prieuré dudit saint aux Minimes, où elle a droit de visite.

Le 2 mai, on a commencé les processions à Saint-Honorat pour la pluie.

Le 5 mai, M. de Piolenc, grand-prieur, est mort et a été enseveli sans cérémonie.

Le 9, M. Deloste, chanoine, est mort subitement. Le Chapitre a donné son canonicat à M. Giraud, le 11, après trois chapitres tenus, où M. de Quinson, prévôt, s'est absenté pour ne pas céder aux vœux généraux, qui se disent en droit de présider, l'archevêque n'y étant pas. Le lendemain des obsèques, on a fait un

service que les parents ont demandé... et le 14, le Chapitre en a fait un autre, sans tapisser le chœur.

Le 19.... On vient d'apprendre que M. de Conzié, évêque d'Arras, s'était battu en duel à Paris, avec un officier qui a resté sur la place, et ledit évêque a disparu.

Un prêtre âgé de 101 ans, du diocèse d'Agen, ayant resté trois jours dans une léthargie, on l'a cru mort, et ayant fait le convoi funèbre et étant exposé au milieu de l'église, il est revenu de sa léthargie et a demandé à manger ; on l'a transporté chez lui, où il se porte à merveille.

Le 26, on a appris que Mgr l'archevêque avait nommé M. Robert, doyen de la Major, au canonicat vacant par la démission de M. Giraud, faisant pension à M. Giffon... Il a pris possession le 27 après vespres.

Le 28, M. d'Avignon d'Anduze, sénéchal, est décédé ; il a été enseveli à Ste-Anne.

Le 20 avril, M. Abril a été reçu avocat au siège.

Le 25, Mme de Grille, religieuse à la Miséricorde, est décédée à 11 heures du matin, âgée de 90 ans.

Le 30, M. Estrivier, chanoine de Beaucaire, a pris possession du doyenné et de la cure de la Major à 4 heures du soir.

Le 15 août, les moines de Montmajour ont été volés par un domestique : 19 couverts, 4 cuillères à soupe, une cafetière et tous les couteaux.

Le 16, le Père Decuers, cordelier, est mort.

Le 18, un moulin à vent a emporté Mlle Autheman.

Le 24, M. Sauret est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 15 septembre, M. Authemant aîné a assassiné son domestique.

Idem. M. d'Olivier est mort (1). Enseveli aux Cordeliers.

(1 *suivre.*)

(1) Joseph d'Olivier, vivant sans alliance, est mort le 15 septembre 1773. Il étoit entré chez les jésuites dans sa jeunesse, mais en étoit bientôt sorti. Il avoit un caractère singulier et étoit un grave et ennuyeux babillard. Sa fortune étoit des plus médiocres. (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, v° d'Olivier, p. 1.) — E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ, AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOTES ET SOUVENIRS

LAMARTINE

L'érection récente de la statue de Lamartine à Mâcon donne un regain d'actualité aux pages suivantes, que nous détachons de la *Chronique arlésienne de Louis Mège* (1) :

« 1840 — Lundi, 27 juillet — M. et Mme de Lamartine sont arrivés aujourd'hui dans Arles sur les 4 heures du soir. Ils ont consacré les quelques heures de leur séjour à la visite de nos monuments. L'auteur des *Méditations* a recueilli partout sur son passage des marques non équivoques de la sympathie qu'inspire son beau talent. A 9 heures, une sérénade improvisée par le zèle intelligent de nos jeunes artistes lui a été donnée sous les fenêtres de l'Hôtel-du-Nord, où il était descendu, au milieu de la foule accourue pour lui rendre hommage. M. de Lamartine s'est avancé vers le corps de musique et la foule qui l'entourait, et les a remerciés en ces termes :

(1) Quatre volumes manuscrits, à la bibliothèque de la ville d'Arles, fonds *L. Mège*.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous interrompre par quelques paroles, et daignez les transmettre à vos concitoyens. Assurez-les de ma reconnaissance pour la manifestation si inattendue et si flatteuse dont je suis en ce moment l'objet. A quel titre la méritai-je ? Est-ce comme poète ? Est-ce comme homme public ?

« Si c'est comme poète, oui, vous avez raison d'accueillir poétiquement aussi ceux que votre beau ciel, vos monuments, vos ruines, votre nature attirent et retiennent parmi vous ; nul n'en fut jamais plus frappé que moi ; et, permettez-moi de vous le dire, ce qui me frappe autant que ces magnifiques débris eux-mêmes, c'est l'espèce de religion que vous leur portez ; une population qui vénère, qui adore, qui conserve ainsi son passé mérite qu'on assure son avenir.

« Cet avenir, Messieurs, je l'ai vu d'un coup-d'œil dans le cours de votre fleuve et dans la situation d'Arles. Il suffit d'étudier votre topographie un instant, il suffit de compter les bateaux à vapeur qui descendent et remontent votre immense canal naturel, pour être convaincu que le mouvement du commerce moderne doit venir commencer et aboutir à vous dans le Midi ; vous êtes la tête de ligne de toute la navigation de l'Est, vous serez avant peu le grand port intérieur de la moitié de la France.

« Quelque faible que soit l'influence d'un seul homme pour concourir à ces améliorations, je suis heureux de vous offrir tout mon dévoûment ; vos intérêts sont ceux de tout le Rhône, de toute la Saône ; comptez sur ma voix à la Chambre toutes les fois qu'Arles aura besoin d'un vote à joindre à ceux de ses dignes représentants. (1)

(1) On sait qu'il tint parole ; son nom, donné à l'une des places les plus importantes de notre ville et son buste en marbre

« Je vous le répète en finissant, Messieurs, je suis encore plus reconnaissant qu'enorgueilli d'un tel accueil. Le prix le plus précieux de la renommée, à mes yeux, c'est qu'elle vous devance et qu'elle vous fait trouver partout, comme ici, une patrie, des concitoyens et des amis. »

M. de Lamartine a quitté Arles le lendemain à 7 heures du matin.

Il y a environ trois semaines, M. de Lamartine descendait le Rhône sur le bateau à vapeur l'*Aigle* n° 5 ; prié par le capitaine de vouloir bien écrire quelques lignes sur le registre du bateau, il improvisa la strophe suivante qui m'a été communiquée :

Demande, ô voyageur, pour descendre la vie,
Ce que m'offre ce fleuve en descendant son cours :
Une route limpide, au gré des flots suivie,
Un rivage qui change au gré de ton envie,
Une eau calme, un vent doux, un ciel pur et des jours
Que le soleil fait longs, que le plaisir fait courts.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES

(*Anciennes rues Loinville et Castillon*). Suite (I).

Ramet et Boucard furent condamnés ; la Nazette bénéficia d'un verdict d'acquittement. Mais au cours de l'instruction

(par Pradier) qui décore la grande salle du Conseil, consacrent et perpétuent la reconnaissance des Arlésiens. — [E. F.]

(1) Reproduction interdite.

et des débats, des indices graves avaient été relevés contre elle au sujet de la mort de son premier mari; on avait parlé d'empoisonnement; des témoins l'avaient nettement accusée de ce crime. Le procureur général requit une information sur ce point. En conséquence, le président des assises, au lieu de prononcer la mise en liberté de Marie Roudier, la renvoya devant le juge d'instruction. De nombreux témoins furent entendus, et cette nouvelle procédure eut pour résultat de ramener la Nazette à la barre de la Cour. Elle y comparut le 16 mars 1819, environ quatre ans et demi après le décès d'Aufrère (1).

(1) Le ministère public fit venir d'Arles 32 témoins. Résumons les principales dépositions :

Dumas (Jean-Baptiste), 53 ans, docteur en médecine, natif d'Arles, y demeurant, dit : « Un dimanche, au commencement d'octobre 1814, sur les 5 heures 1/2 du matin, je fus appelé pour aller visiter le nommé Aufrère, dit le *Nazet*. . . Je le trouvai couché, ayant les extrémités froides, les yeux hagards, la respiration gênée, le pouls concentré, des mouvements convulsifs, se plaignant de douleurs très vives sur toute la région épigastrique, et ayant aussi des envies de vomir infructueuses. Je fis à son épouse le reproche de ne m'avoir pas fait appeler plus tôt. . . Elle me répondit : « Vous savez que plusieurs fois il a été dans le même état. » Je répliquai que pour cette fois-ci, c'était bien différent. . . J'adressai audit Aufrère diverses questions. . . Il me répondit que la veille il se portait bien, que même il avait soupé à son ordinaire, qu'il n'avait rien mangé qui pût nuire à sa santé, et que ce n'était que pendant la nuit qu'il avait senti des envies de vomir et des douleurs à l'estomac. . . . Son épouse présente parut impatiente de mes questions et désirer que je ne les continuasse pas; elle parut même avoir le désir que je me retirasse plus tôt que plus tard. Sur quelques propos que tint cette femme et dont je ne me souviens pas, son mari lui dit : « Tais-toi, laisse-moi tranquille, c'est toi qui m'as mis dans cet état; je ne dirai plus rien. » Et, en effet, il s'obstina à ne plus répondre à mes questions. Par le peu d'intelligence qui me parut régner entre le mari et la femme, et la connaissance que j'avais d'ailleurs par le bruit public des motifs de se plaindre que le mari croyait avoir de sa femme, je pensai que la situation de cet homme pouvait bien être occasionnée par une scène qui, la veille, avait eu lieu entre eux. . . . L'épouse d'Aufrère m'accompagna et, sur l'escalier, après lui

Le conseiller Poitevin présidait ; un avocat de talent, M^e Moutte, était au banc de la défense. Les débats, fort mouvementés, furent fertiles en incidents. Le médecin qui avait donné ses soins au malheureux Aufrère fut vivement pris à partie par Marie Roudier ; l'avocat fit ressortir, avec une grande force de dialectique, de singulières contradictions entre les paroles et les actes de cet honorable praticien, trop influencé, dit-il, par des commérages de vieilles femmes. Des

avoir répété l'observation que son mari était dans un imminent danger et la recommandation d'administrer le remède ordonné, j'ajoutai celle d'appeler un prêtre et d'engager le malade à arranger ses affaires. Elle me répondit : / Je ferai ce que vous me dites, mais ce sera comme les autres fois.

Sur les 8 heures du matin, même jour, je retournai chez Aufrère... Son état avait empiré, l'assouplissement était bien plus considérable et Aufrère refusa absolument de répondre aux nouvelles questions que je lui adressai. Je m'aperçus qu'il ne manquait que très peu du remède que j'avais ordonné et qui déjà aurait dû être pris en entier. Son épouse répondit à l'observation que j'en fis qu'il avait refusé de le prendre. Il y avait là avec elle une femme du peuple que je ne connais pas... A 9 heures 1/2, je vins faire une troisième visite ; je trouvai qu'il ne manquait rien au remède ; le malade était beaucoup plus mal... Un peu après 11 heures, toujours dans la même matinée, j'allais pour faire une quatrième visite, mais un voisin d'Aufrère m'avertit qu'il était mort.

J'avais été quelquefois appelé pour visiter Aufrère, c'était toujours parce qu'il se plaignait de douleurs d'estomac et qu'il avait des envies de vomir... J'avais toujours attribué ces douleurs à une extrême irritabilité de l'estomac... Aufrère était très sobre ; il ne buvait que très peu de vin et aucune liqueur nuisible. Il était très maigre, menait une vie très active et avait une constitution nerveuse. Il avait le nez rongé en entier ; quant au palais, je n'en sais rien ; je n'ai pas eu à m'occuper de la maladie qui rongea le nez ; elle était d'ancienne date... Les douleurs dans la région épigastrique n'étaient point, à mon avis, une suite de cette maladie.

Je pensai d'abord que la mort précipitée d'Aufrère n'avait pas d'autre cause que l'irritabilité dont j'ai parlé... Mais ensuite, d'après ce que j'ai entendu dire dans le public, il m'a paru que cette mort pourrait avoir été différemment occasionnée... L'état convulsif et les douleurs que j'ai constatés étaient assez forts pour faire soupçonner des effets du vert de gris.

colloques injurieux s'établirent entre l'accusée et plusieurs des témoins ; il y eut échange de gros mots et de dures injectives. Au milieu de ce déchaînement de passions hostiles, la famille du malheureux Aufrère se montra digne et réservée ; ses déclarations pleines de mesure, empreintes de l'accent d'une parfaite sincérité, produisirent sur l'auditoire une

Confrontation avec l'accusée : Marie Roudier prétend qu'au lieu de n'avoir été appelé que le dimanche 9 octobre [1814] le docteur Dumas l'avait été dès le vendredi 7 ; qu'elle aurait été bien empêchée d'interrompre son mari, attendu que celui-ci ne pouvait pas parler, par suite de l'état de sa gorge, privée de luette, et par l'effet de l'éponge qu'il tenait constamment dans sa bouche ; elle nie le propos : « Tais-toi, tu es la cause de mon état. » Ce n'est pas elle, d'ailleurs, qui administrait les remèdes, ses occupations la retenant au rez-de-chaussée ; c'est la tante d'Aufrère, Marie Clou.

— *Marie Peytret*, épouse de Roch Isnard, perruquier, née et domiciliée à Arles, dit : « Peu de jours après la mort d'Aufrère, la Nazette me dit que son mari s'était trouvé très mal après avoir bu d'une bouteille qu'elle lui avait donnée. » — L'accusée nie le fait et le propos.

— *Anne Marie Husse*, 53 ans, épouse d'Esprit Peyrol, menuisier, native d'Arles, y demeurant : Marie Roudier lui affirma que son mari s'était empoisonné avec de l'eau de Casaretti. Le lendemain du décès, après l'enlèvement du corps, le témoin vint offrir ses consolations à la veuve : « Je la trouvai avec un tablier de cuisine, vacant à ses affaires comme à l'ordinaire. Devant moi elle donna ordre à sa fille aînée de descendre tout de suite les ustensiles qui avaient servi à Aufrère, tels que bouteilles, écuelles, cuillers, verres, et de mettre le tout dans un chaudron qui était sur le feu. Cette fille ayant témoigné la crainte que le verre ne cassât dans l'eau bouillante, sa mère lui répondit : non, non, jette tout cela dans le chaudron, il faut *ébouillanter* le tout... — L'accusée nie.

J.-B. Conis, cordonnier, 41 ans, sujet sarde, résidant aux Baux : « Je faisais mon ordinaire chez Aufrère à l'époque de sa mort ; il fut malade pendant huit jours. Je me souviens très bien que trois ou quatre jours avant sa mort, son épouse me dit qu'ayant involontairement laissé tomber d'une drogue dans la grande tasse contenant la tisane qu'elle portait à son mari, celui-ci lui dit : « Tu vas m'empoisonner. » Pour le rassurer, elle en but un peu elle-même et lui donna le reste. Elle descendit ensuite et me raconta en pleurant ce qui venait de se passer... Je sortis de cette maison le lendemain de l'enterrement d'Aufrère ; on di-

vive impression. Un moment, aux yeux du public, la cause de l'accusée sembla gagnée ; l'acquiescement paraissait certain, lorsque se produisit, comme un coup de foudre, une accablante déposition. (A suivre).

sait tout haut qu'il avait été empoisonné [par sa femme... — L'accusée nie le fait et les propos.

-- Valérien Tardieu, 56 ans, ancien ménager : « Je me rappelle fort bien avoir été chez Aufrère la veille de sa mort, à l'entrée de la nuit. Je le trouvai bien portant, auprès du potager de sa cuisine. J'avais appris qu'il avait des filets à vendre et je voulais les lui acheter ; n'ayant pas été d'accord du prix, je me retirai. J'avais été chez lui, pour le même objet, dans l'après-midi du même jour ; je ne le trouvai pas, sa femme me dit : vous pouvez venir ce soir pour traiter de cette affaire avec mon mari ; il n'aura bientôt plus besoin de ces filets. -- L'accusée nie.

— Jean Graille, chapelier, 32 ans, né et demeurant à Arles : « La veille du jour de la mort d'Aufrère, je le rencontrai venant de la chasse aux filets et je lui parlai ; le lendemain, sur les 11 h. ou midi, je fus tout étonné d'apprendre sa mort. -- L'accusée : « Je persiste à soutenir que mon mari, malade dès le jeudi, s'alita le vendredi. »

— Marie Reboul, épouse d'Honoré Tardieu, cultivateur, 40 ans, née et demeurant à Arles : « La veille de la mort d'Aufrère, j'allai lui porter de la viande. Je le trouvai assis devant la cheminée, l'air très inquiet. Je lui demandai ce qu'il avait, il me répondit qu'il était enrhumé. Sur l'observation qu'il devait prendre quelque chose, il répliqua : Eh ! qui voulez-vous qui me le prépare ? Puis-je compter sur ma femme ? Si j'avais prévu qu'elle dût continuer la même conduite, je l'aurais laissée à Nîmes... Le lendemain, j'apportai encore de la viande, et je trouvai Marie Roudier qui, d'un air très affligé, me dit que son mari était d'urgence malade... A midi, j'appris avec étonnement qu'il était mort. Deux jours après, Marie Roudier me dit : Je suis bien heureuse que le bon Dieu m'ait délivrée de mon mari. Tant qu'il aurait vécu, il m'aurait fait souffrir. Mes enfants ne me pèsent pas... »

-- Marie Machette dite Souvelle, épouse de Louis Béraud, 47 ans, native d'Arles, y demeurant : « Pendant que les témoins d'Arles étaient ici [à Aix] pour l'affaire contre Ramet et Boucard, la nommée Marthe Vapally me dit : « Si cette coquine de Nazette est acquittée dans cette affaire, c'est-à-dire l'assassinat des époux Coste, elle ne le sera pas dans celle relative à l'empoisonnement de son premier mari. » Je lui demandai ce qu'elle en savait ; elle me répondit : « C'est de la Nazette elle-même que je tiens qu'elle a empoisonné Aufrère ; elle me l'a dit en présence de ma fille. »

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XXXV — LA TOUR DU VALLAT (Messens).

La *Tour du Vallat*, qui a donné son nom à un domaine important situé dans la Basse-Camargue, était un de ces nombreux ouvrages de défense qui jalonnaient en quelque sorte le cours du Rhône, au moyen-âge, et gardaient notre territoire contre les incursions, malheureusement si fréquentes, des pirates barbaresques et catalans. Elle avait été construite à l'embouchure d'un petit bras du Rhône aujourd'hui atterri, désigné sur les anciennes cartes sous le nom d'*Aube de Boyc*. On en trouve encore quelques vestiges — des restes des fondations — dans un clos d'herbage dit de *la Tourasse*, à cinq cents mètres environ de la maison de campagne actuelle.

La date de sa construction se perdait dans la nuit des temps. Plusieurs urnes antiques, des monnaies romaines, un sceau en bronze trouvés dans le voisinage, attestent l'existence sur ce point (comme d'ailleurs sur tout le contour supérieur du Vaccarès) d'un petit centre de population contemporain des Romains. Cette population dut s'y maintenir pendant la majeure partie du moyen âge, s'il est permis d'en juger par la proximité de deux chapelles dont on découvre encore quelques ruines dans les environs, *Saint Seren* et *Saint Roman*. Cette dernière avait, en 1213, le titre de prieuré.

Comme la plupart des tours du Rhône, la *tour du Vallat* était à la fois un phare et une forteresse ; elle fut fortifiée, en l'année 1112, par le Comte de Provence Raymond-Bérenger. Le terrain sur lequel on l'avait bâtie appartenait, depuis

un temps immémorial, aux archevêques d'Arles — d'où lui venait le nom de *Messens*, qui signifiait *Messeigneurs* (1). Mais, soit que la possession de cette terre par nos archevêques fut incomplète ou promiscue, soit que, par inféodation ou autrement, ils l'eussent aliénée en totalité ou en partie, nous trouvons qu'en 1181, Raymond de Fenquières (ou Feuchères) vendit à l'archevêque Raymond de Bollène la terre de Messens, et que, l'année suivante, ce prélat donna ce domaine à l'Eglise d'Arles, en la personne de ses successeurs. Et cependant, la terre de *Messens* portait déjà ce nom caractéristique en 1070, et appartenait alors à l'archevêque Aycard.

La tour du Vallat était encore dans le patrimoine de l'église d'Arles en 1790 ; elle fut mise aux enchères comme bien national le 23 avril 1791.

Pourquoi ce nom de tour du *Vallat* ? — Pierre Véran y voit une réminiscence de l'ancien lit du Rhône converti plus tard en *roubine* ; il traduit littéralement *tour du Fossé*. — Pour moi, je crois plutôt y retrouver le nom d'une ancienne famille d'Arles : Par son testament du mois de juillet 1202 (cité par *Anibert*, ms A, p. 268) *Abo de Vallato*, partant pour la Terre Sainte (*ultrà mare ad Dei servitium iturus*) légna à son neveu Ugon tout ce qu'il possédait à Messens (*jus quod habeo in Mesens*). *Abo du Vallat* propriétaire à Messens... n'est-ce pas une explication suffisante ?

XXXVI — BASTIÈRES.

Beau domaine en Camargue, au quartier de Montlong, flanqué de tours carrées qui lui donnent un faux air de château. Il y avait une chapelle en 1789.

(1) *Messens* était le pluriel de *Mossen* = Mounseigneur.

Jacques *Basteri* ou *Bastier* l'exploitait comme fermier, en 1436 (appert d'un bail du 19 mai 1436, notaire *Pierre Bertrandi*). Mais Gaspard *Basteri* en était propriétaire en 1445. Le domaine, en quelques années, avait passé des mains des propriétaires en celles des fermiers. Cela se voit quelquefois.

XXXVII — MOLLÉGÈS.

La terre de *Mollégès*, située dans le Plan du Bourg, sur la rive gauche du Rhône, doit son nom à la famille de Châteauneuf de Mollégès, qui en fit l'acquisition par acte du 20 janvier 1529, notaire *Jean de Camaret*.

Elle s'appelait auparavant la *Floride* ; une tour élevée sur son territoire, pour garder le cours du fleuve, est désignée dans les anciens titres sous le nom de *tour de Flory*, qui rappelle une de nos vieilles familles consulaires. On trouve des Hugues Flory, consuls d'Arles, dès l'année 1208 (1).

Au Conseil de ville tenu le 4 octobre 1593, on prit la décision de raser la tour de Flory, ainsi que la tour d'Alleyn, « de peur que les ennemis s'en saisissent » ; mais l'exécution ne suivit pas la délibération de bien près, car nous voyons que du 1^{er} juin au 30 septembre 1595, la ville entretenait quatre soldats dans la tour de Flory, « par crainte des ennemis ».

XXXVIII — LA TOUR D'ISAÏE.

Plusieurs actes des XVI^e et XVII^e siècles font mention

(1) Il existait à Marseille, en 1305, au quartier du Cannel, une *turris den Flory* (d'Eu Flory), appelée plus tard la *Floride*, qui appartient, sur la fin du XVI^e siècle, au premier président Guill. du Vair. (Voir A. Samuel, *la Bantique de Marseille*, page 56). Nous retrouverons plus d'une fois l'occasion de semblables rapprochements entre nos dénominations locales et les dénominations marseillaises.

d'une *tour d'Isaïe* dans le voisinage du bois de Cays. Ce nom biblique paraît bien dépaycé dans ces parages. Poin^t n'est besoin d'être prophète pour deviner qu'il faut lire *tourre dis aï* (*tour des ânes*).

Le scribe qui, le premier, débaptisa le *tor* (1) ou la tour des ânes eût mérité de s'abreuver à la *Font d'Aquin*, située à deux pas de là ; mais tant d'autres y ont bu que la source s'en est tarie, et du *tor* et de la fontaine il ne reste plus que le nom conservé dans quelques papiers poudreux.

(A suivre).

Emile FASSIX.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Le Mas de Matines (2).

—

Le P. Sicolle, religieux trinitaire de la maison d'Arles, auteur du volumineux sommaire ou liève générale B. des Directes et Droits seigneuriaux de la maison de la Sainte-Trinité d'Arles, dit, page 2987 du tome V de cette liève :

« Le mas de *Matines* est ainsi appelé à cause que messire Barthélemy Gilles, prêtre, chanoine-primissier du Chapitre, et son neveu messire François Gilles, aussi chanoine en lad. Sainte Église, avoient coutume d'aller dire souvent, en leur particulier, l'office des *Matines* (3) dans ledit mas, d'où il s'appelle vulgairement le *mas de Matines*.

(1) *Tor* = maison de campagne fortifiée, ou bien construite sur une *moutille* (petite élévation de terrain) et mise ainsi à l'abri des fréquents débordements du Rhône et de nos marais.

(2) Voir ci-devant, page 140, à la Légende territoriale du pays d'Arles, le § xxxiv, *Marguillan-Matines*.

(3) Ce qui suppose l'existence d'une chapelle

« Ce mas appartient à présent (1760) au sieur Bret, apothicaire, icelui acquéreur de Ravel, serrurier, icelui acquéreur de sieur Bourdelon, bourgeois de Trinquetaille, icelui acquéreur de M. de Quiquéran de Ventabren, icelui héritier de sa sœur Mad. d'Antonelle de Lansac, icelle ayant droit et cause de messire François Gilles, prêtre chanoine de la Sainte Eglise de cette ville, icelui neveu et héritier de messire Barthélemy Gilles, chanoine et primissier de lad. Sainte Église. »

Le mas de Matines était bâti sur un sol frane et 3 pièces ou parcelles seulement, complantées en oliviers, étaient serviles à la maison de la Sainte-Trinité.

R.

EPHÉMÉRIDES

4 octobre 1711. — « Le 4 octobre, jour de dimanche, le roi d'Angleterre (1) étant venu en Provence pour voir la Sainte-Baume et ensuite visiter les principales villes de la province, arriva à Arles dans un carrosse qui étoit suivi de trois calèches où étoient les principaux de sa suite. MM. les consuls furent le recevoir à deux mousquetades de la ville... et l'accompagnèrent chez Mme de Fourbin, où son logis étoit préparé. Ce prince fut visité par toute la noblesse de la ville.... Au devant de la porte de l'hôtel où il étoit logé (2), il s'étoit assemblé une foule infinie de peuple de tout âge et

(1) Il s'agit ici de ce fantôme de roi qu'on appelait en France Jacques III, et dont le père, Jacques II, avait été détrôné.

(2) L'hôtel de Forbin, plus tard hôtel de Méjanès, occupé actuellement par la Société Générale, rue de la République.

de tout sexe qui désiroient de le voir ; il se mit plusieurs fois à une des fenêtres de sa chambre pour contenter leur curiosité... Il partit le lendemain pour aller à Nîmes. On remarqua que l'équipage de ce prince étoit peu de chose, et il partit d'ici simplement à cheval, n'étant suivi que d'environ 12 à 15 cavaliers... » (Mémoires de *Louis Pic*) (1).

7 octobre 1615. — Les Pères Minimes ont quitté l'église de la Sainte-Magdeleine et sont allés à Saint-Honorat [des Aliscamps]... Dieu les conduise et bien joyeux que soient loin de nous... » (Journal de messire *Jehan Barbier*, curé-doyen de la Major).

9 octobre 1619. — « Fameuse transaction (notaire *Claude Saxy*) entre les Consuls, les intendants et députés des Vuidanges, l'infirmier de Montmajour, les consuls et députés des communes de Tarascon et de Saint-Remy et les propriétaires riverains des roubines. Cet acte a porté le coup le plus funeste au dessèchement des marais... » (Manuscrit *Pomme*).

10 octobre 1428. — *Conseils* : Devant la persistance de la peste, la communauté décide l'expulsion de tous les juifs étrangers.

11 octobre 1647. — Inauguration de la première imprimerie qui ait fonctionné dans la ville d'Arles. Les consuls se transportent, avec une nombreuse suite, dans la petite maison du conseiller *Rebatu*, où l'imprimeur François Mesnier vient de s'établir, et donnent le premier coup de presse sur une *forme* qui leur réserve une agréable surprise. Le pre-

(1) Orfèvre d'Arles, mort le 27 avril 1713. Ces mémoires, qui étaient inédits, ont été publiés par nous dans la 1^{re} série de notre Musée (1873-1874).

mier consul retire lui-même, sur l'invitation de Mesnier, la feuille imprimée qui circule aussitôt de main en main ; on y lit, avec un véritable enthousiasme, un compliment galamment versifié par Rebatu en l'honneur de la ville et des consuls.

12 octobre 1840. — Le conseil municipal vote l'agrandissement de la bibliothèque communale et l'ouverture de deux nouvelles salles. Le rapport du maire constate que le nombre des volumes, qui n'était à l'origine (en 1822) que de 4900, s'était élevé à 40300.

13 octobre 1732. — L'archevêque d'Arles, M. de Janson, part pour son abbaye de Saint-Valéry, où le roi vient de l'exiler pour avoir fait un mandement contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

14 octobre 1582. — Le duc de Joyeuse, allant à Narbonne, traverse notre ville. Il est traité magnifiquement aux frais de la communauté.

17 octobre 1410. — Procédure établissant que les paluds de Montmajour et de Castellet avaient été desséchés récemment et à nouveau par les moines et par l'archevêque.

18 octobre 1595. — « Le 18, jour de Saint-Luc, tous les habitants que, pendant les troubles [de la Ligue], avoient esté mis hors de la ville, réantrarent à ses maisons et embrassarent tous les habitants avec grand joye, et desoubliarent tout ce que avoit esté passé. » (Mémoires de *Loys Romani*, marchand d'Arles).

19 octobre 1679. — Prières publiques et solennelles dans l'église métropolitaine, pour demander à Dieu le retrait des eaux qui couvrent le territoire depuis la grande inondation survenue le 30 septembre.

20 octobre 1616. — Monitoire publié dans l'église Saint-Trophime contre les usurpateurs de biens communaux et

contre ceux qui ont dérobé ou détiennent furtivement des titres des archives communales.

21 octobre 1405. -- Synode de Saint-Luc, à Arles ; le clergé du diocèse y fait de publiques excuses à l'archevêque, et lui témoigne ses regrets de l'avoir dénoncé à tort au Souverain Pontife, comme ayant exigé des ecclésiastiques des décimes exagérées.

22, 23 et 24 octobre 1820. — Grandes réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux (voir le programme de ces fêtes dans les *Miscellanées* de Louis Mège, VII, n° 27).

28 octobre 1620. — « Le ciel nous donna si grosse abondance de pluie que jamais home husse veu, et dura jusques au 2^e novembre. » (Journal de M^e Jehan Barbier).

30 octobre 1588. — On plaça les armes de France et celles de la ville d'Arles sur la porte de la Cavalerie, avec cette fière devise : *In utrumque parata*.

31 octobre 1789. — Mort de J.-B. de Boucbaud de Bussy, écrivain militaire, ci-devant major aux grenadiers royaux, autenr d'un traité de *la Milice des Grecs*. Il était fils de Jean François, conseiller au siège d'Arles, et de Marguerite Servan.

(A suivre.) EMILE FASSIN.

M E M O R I A L

DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX

ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES

(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.

—
1773.

Le 17 septembre, on a descendu la grosse cloche.

On vient d'apprendre que M. de Viguier, prieur de Saint-Jean de Malthe d'Aix, était décédé à Malthe.

Le 24, on a jeté la grosse cloche en fonte, après 9 heures du soir. *Nota* qu'à minuit, il y a eu un déluge d'eau et des tonnerres affreux qui ont fait beaucoup de mal.

Le 29, M. le marquis de Grille est mort à 9 heures du soir. Enseveli aux Dominicains.

Le 1^{er} octobre, M. Pazery a béni la grosse cloche à 10 heures, et on l'a montée tout de suite.

Idem. Mme Meiffren est morte (1). Ensevelie aux Carmes.

Le même jour, M. Balarin est mort (2).

Le 2, on a mis la cloche en place, et le soir à 6 heures elle s'est cassée.

Le 5, Mme de Bon est décédée dans sa seigneurie de Fourques, où elle étoit venue passer quelque temps. A ses funérailles, qui ont été le 7 à 8 heures du matin, tous les corps religieux qui y ont assisté ont eu 24 livres chacun, les ecclésiastiques 3 livres chacun, la Charité 48 livres.

Le 8... MM. de Grille et Vernon ont appelé le Père Trotobas ainsi que le Père Lombard, ce qui est nouveau qu'un jésuite appelle un père de l'Oratoire : aussi est-ce le siècle des grands évènements.

Le 11, à 7 heures du soir, le P. Bastide, supérieur de l'Oratoire, est décédé âgé de 59 ans.

Le 14, la sœur Castor, mère de la Providence, est décédée.

Le 14, M. de Corriolis, abbé de St-Gilles, est décédé.

Le 20, l'abbé Véran est mort et a été enseveli à Saint-Trophime. Dom Fournier, bénédictin, est mort le 22. et 15 jours auparavant étoit mort Dom Crevillier, syndic bénédictin.

(A suivre)

(1) Sa maison étoit le rendez-vous « de quelques prétendus beaux-esprits de notre ville, grands diseurs de rien, qui tous révèrent pour leur chef la Dame de céans, que Molière auroit sûrement jouée, si elle eût vécu de son temps ». (L. Bonnemant).

(2) Arnaud de Balarin, propriétaire de la *Jusse de Balarin*. Testament du 28 septembre 1773, notaire *Chapuis*.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOTES ET SOUVENIRS

LES SAINT-SIMONIENS

1833. — Neuf Saint-Simoniens sont arrivés à Arles le 49 mars pour prendre passage pour Marseille. Ils se proposent, dit-on, d'aller à Constantinople et dans les principales villes de l'Orient prêcher leur doctrine et « annoncer le Père » qui subit en ce moment « le baptême de la prison » ; quelques-uns d'entr'eux, pour arriver jusqu'ici, avaient été obligés de recevoir, à Lyon, « le baptême du salaire ».

Arrivés dans la matinée, leur premier soin a été de se restaurer convenablement, un de leurs préceptes commandant la bonne chère. Le peuple, attiré par la bizarrerie de leur costume, les a entendus chanter « leurs grâces » au moment où ils se mettaient à table, à l'hôtel du Cheval-Blanc, près Marché-Neuf. Dans un pays où les habitants sont amateurs de musique vocale, ils ont été appréciés, et, à l'issue de leur réfection, on leur a demandé un cantique. Ils ne se sont pas fait prier, et, ne pouvant prêcher leur foi en France avant

la fin du « baptême du Père », ils ont chanté d'une manière très remarquable des couplets du Frère *Barrault*, chef des « Compagnons de la Mère », musique du Frère *David* (1), conçus dans le style mystique qui leur est propre.

Jusques là, le peuple avait admiré ; mais leurs allées et venues dans la ville et avec leur costume singulier ont fini par exciter le rire et enfin les huées. Leur humilité ou peut-être leur bon sens les a sauvés d'un genre de manifestation dont ils avaient eu un échantillon à Nîmes.

Enfin, à trois heures, le bâtiment sur lequel ils ont pris passage a mis à la voile, après toutefois s'être muni d'une suffisante quantité de biscuits.

(*Chronique arlésienne* de Louis Mège, Ms à la biblioth. de la ville).

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES

(*Anciennes rues Loinville et Castillon*). Suite (2).

Ce fut un mort qui parla — non point, hélas ! la malheureuse victime, dont les dernières paroles avaient été des témoignages d'affection et de pardon, — mais une pauvre fille, confidente involontaire des remords indiscrets et criards

(1) Félicien David.

(2) Déposition de *Suzanne Tournès*, âgée de 18 ans, fille de Sébastien Tournès, charron, native d'Arles, y demeurant : « Peu avant la mort d'Aufrère, *la Nazette* vint chez nous et dit à ma

qui beurrelaient parfois le cœur de la Nazette. Couturière habituelle de la maison, travaillant fréquemment à la journée chez Marie Roudier, Louise Roux avait surpris bien des demi-mots, et remarqué bien des choses suspectes ; mais, par une sorte de discrétion professionnelle, elle avait toujours évité d'approfondir ses soupçons. Elle fréquentait la

mère qu'elle avait quitté son mari, qu'elle ne pouvait plus habiter avec ce monstre... Ma mère lui répondit qu'une honnête femme ne devait pas quitter son mari, et l'exhorta à retourner auprès de lui... Pendant leur colloque, le fils aîné de Marie Roudier se présenta et dit à sa mère : « Mon père se désole, il ne peut pas supporter que vous le laissiez là avec six enfants. Au nom de Dieu, venez avec moi, venez le tranquilliser. » La Nazette s'obstina dans son refus. A peine l'enfant se fut-il retiré, qu'elle eut une crise de nerfs et fut sur le point de s'évanouir ; nous lui donnâmes de la liqueur. Revenue à elle, elle nous dit, en parlant d'Aufrère : « Si ce coquin, ce misérable avait été quelque chose de bon, avec ce que je lui ai donné, il serait mort depuis longtemps. » -- Ah ! malheureuse, s'écria ma mère, ne parle pas comme cela ! Elle l'exhorta de nouveau à retourner auprès de son mari et parvint enfin à l'y décider... Quelques jours après, des gens d'Arles qui vinrent à Bellegarde, où nous venions, nous annoncèrent la mort d'Aufrère. J'eus de suite la pensée que sa femme l'avait empoisonné... »

Confrontation : La Nazette nie tout : « Ce que cette fille ose soutenir devant moi est faux. Depuis sept à huit mois, sa famille est brouillée avec la mienne ; sa mère est mon ennemie ; sa déposition est dictée par la méchanceté. » *Suzanne Tournès* réplique : « Je persiste à soutenir tout ce que j'ai dit, et j'ajoute, parce que c'est la vérité, que c'était la troisième fois qu'elle quittait son mari. La première fois, elle n'était pas venue chez nous, et c'est cependant ma mère qui facilita la réunion. La seconde fois, elle y vint avec un paquet de linge ; nous la logeâmes au plus haut delà maison que nous occupions ; Aufrère vint l'y chercher, mais nous lui cachâmes qu'elle y fût. Le nommé Jean Isnard vint pour l'y voir, et nous la lui montrâmes. Elle nous proposa d'y faire venir Boucard, mais nous le refusâmes. Elle me chargea enfin d'aller acheter du pain, parce qu'elle se disposait à partir pour Nîmes, où était la tante de son mari. Elle me donna ren-vez-vous au pont de Fourques ; c'est là que je lui portai le pain ; je la trouvai avec Boucard et je les vis partir ensemble. -- *Marie Roudier* : « Rien n'est plus faux, Boucard ne vint pas m'accompagner à Nîmes. »

maison Boucard depuis plusieurs années, quand se produisit l'assassinat des époux Coste ; elle ne put s'empêcher de remarquer un certain air d'aisance et de confortable que se donna le cabaret de la Nazette après ce double crime ; cependant elle garda pour elle ses réflexions et ne dit mot. Un jour, étant à coudre dans l'auberge, à côté d'un établi sur

-- Déposition de *Marthe Vapaly*, âgée de 48 ans, épouse de Sébastien Tournès, charron, née et domiciliée à Arles : Ce témoin confirme les faits attestés par Suzanne Tournès, sa fille. Elle ajoute : « Peu de temps après la mort d'Aufrère, *la Nazette* me fit appeler. Après lui avoir fait mes condoléances, je lui dis : « Tu es venue à bout de ce que tu désirais, tu as empoisonné ton mari. » Elle s'en défendit : « Cela n'est pas vrai. Vois si je l'ai empoisonné : il m'a tout pardonné, il m'a même donné un peu d'argent qu'il avait caché. » -- Je lui continuais mes reproches, lorsque Boucard, qui m'avait entendue parut et me dit : « Est-ce que cela vous regarde, vieille g... ? Vous me la païerez, vous n'êtes pas encore hors de mes mains. » Cette menace m'inspira un tel effroi que je partis et, lorsque je fus sur la porte, je dis à la Nazette : « Adieu, Marie, si ce n'était pour tes six enfants, je te ferais pendre toi et ton *rouffian*. »

-- *Michel Girard*, 30 ans, cultivateur, né à Arles, y demeurant : « Logeant chez la Nazette, je fus témoin, un jour, que Boucard, son mari, se plaignant de violentes coliques, repoussa brutalement un verre de liqueur que sa femme lui présentait. La Nazette s'étant retirée, je pressai Boucard de prendre ce cordial : -- « Non, me répondit-il, je n'y toucherai point ; j'ai eu une discussion avec Mariette, elle m'empoisonnerait. »

-- *Marie Silvy*, 31 ans, sans profession, native d'Arles, y demeurant : « Peu de temps avant la mort d'Aufrère, Marie Roudier me pria de noter sur une carte le coût d'un écheveau de fil ; me voyant étonnée de cela, elle ajouta : « Mon mari exige que tous les soirs je lui rende compte de ma dépense sou par sou, ainsi que des recettes ; c'est extrêmement gênant. . . . Je ne puis plus vivre avec lui, je finirai par l'empoisonner. . . . Le samedi, veille de la mort d'Aufrère, j'allai chez lui à 2 heures environ après midi, pour lui dire de venir chez moi placer un carreau de vitre. Il n'était pas là, mais arriva avant que je sortisse. Il me répondit : « Je vais me mettre pour quelques instants sur le lit et dès que je me lèverai, j'irai. . . . Le lendemain matin, j'entendis dire qu'il était malade, et à midi j'appris sa mort. . . . Quelque temps après, j'allai chez Marie Roudier et la trouvai fort en colère contre sa fille aînée. « Je n'en puis rien faire, dit-elle, mais lors que son *parâtre* viendra (c'est ainsi qu'elle désignait Boucard, quoiqu'ils

lequel étaient déposés des pots de peinture, elle se trouva incommodée par l'odeur ; Marie Roudier, en plaisantant, lui passa l'un d'eux sous le nez, et lui dit : « Avec cela, je me chargerais d'empoisonner la moitié d'Arles. » Et comme Louisette reculait, par un mouvement d'effroi : « Tu ne ferais donc pas, ajoutait-elle, comme cet imbécile de Nazet!... »

ne fussent point encore mariés) je la ferai *étriller* d'une belle façon. » Sa fille répartit : « Souvenez-vous que vous avez empoisonné mon père pour votre rouffian, mais que vous ferez la même fin et qu'avant huit jours j'aurai vengé mon père. » A ces mots, La Nazette prit un couteau sur la table et le jeta à la tête de sa fille qui fut atteinte sous le sourcil gauche et sortit immédiatement pour aller laver sa blessure au Rhône.... »

— *Marie Dufrère*, épouse *Violet*, 40 ans, *barillière*, native d'Arles, y demeurant : « Je vis un jour, sur la Lice, la Nazette tenant un couteau à la main et poursuivant sa fille aînée ; elle ne put l'atteindre. Je ne saurais dire si c'est avant ou après la mort d'Aufrère. Je vis ensuite cette fille aller laver au Rhône une coiffe, un fichu et le mouchoir dont elle avait couvert une blessure qu'elle avait à la tête. J'ignore l'origine de cette blessure. »

— *Marie Gautier*, épouse de *Gilles Garcin*, maçon, 42 ans, native d'Arles, y demeurant : « Le samedi 8 octobre 1814, je rencontrai dans la matinée Marie Roudier qui paraissait fort inquiète et qui me pria de venir, le soir même, veiller son mari gravement malade. Je me rendis à son invitation. Mariette me montra un bassin dans lequel était ce qui devait être donné au malade durant la nuit ; il y avait, dans un *coupin*, du bouillon, dans un autre de la tisane, et dans un troisième une bouteille plongée dans l'eau chaude. J'administrai successivement au malade, par intervalles, une partie de chacune de ces potions.... Mariette vint fréquemment, durant ce temps, voir son mari ; elle manifestait la plus grande affliction et, de son côté, le malade lui témoignait le plus vif attachement.... Dans la matinée du 9, Aufrère voulut faire son testament ; le notaire fut appelé, mais le malade expira avant d'avoir pu donner sa signature. Pendant tout le temps que je passai à son chevet, Aufrère ne prit que de mes mains le bouillon, la tisane et les quelques cuillerées qui lui furent administrées de la potion contenue dans la bouteille. »

— Antoine **, 56 ans, huissier, cousin germain d'Aufrère, natif d'Arles, y demeurant : « Aufrère me fit appeler à son lit de mort et me chargea de lui amener M^r Richard, notaire ; il voulait faire son testament. Je lui observai que cela me paraissait inutile, puisqu'il n'avait pour toute fortune que son mobilier. Il me répondit que ce mobilier était plus important que je ne

qui s'est empoisonné avec de l'élixir de Cazaretti ? — « Mais, répliquait Louise Roux, cet élixir est d'un usage général, et très salulaire, il n'a jamais empoisonné personne. » — Ah ! c'est que tu ne sais pas tout !

(A suivre.)

E. F.

croyais, et qu'il voulait constituer des avantages à sa femme. J'allai quérir M^e Richard, qui me suivit immédiatement ; mais Aufrère expira avant d'avoir pu signer. Je ne sais rien qui puisse donner des indices sur la cause de sa mort. Je sais qu'il se plaignait beaucoup de son épouse qui l'avait quitté ; il m'avait fait part de ses griefs ; je lui conseillai de ne plus la reprendre ; mon conseil n'ayant pas été suivi, je cessai de le voir. . . . »

— M^e Jean Richard, 54 ans, notaire, natif d'Arles, y demeurant : « Le 9 octobre 1814, je fus appelé en toute hâte pour recevoir le testament d'Aufrère. . . . Je trouvai le malade dans un état de faiblesse extrême. Il avait ordinairement beaucoup de difficulté à se faire entendre, et comme une extinction de voix que sa maladie avait beaucoup empirée. Je pus cependant, ainsi que les témoins, entendre ses dernières volontés ; elles étaient toutes en faveur de son épouse et, en réalité, le testament n'avait pas d'autre objet. L'en dressai acte, mais au moment d'en donner lecture, je m'aperçus que le malade était hors d'état de m'entendre ; il expira quelques instants après, et l'acte demeura imparfait. »

— Marie Clou, épouse de Pierre ^{***}, perruquier, 73 ans, tante d'Aufrère : « Le samedi 8 octobre 1814, sur les 9 ou 10 heures du matin, étant allée chez mon neveu, je le trouvai étendu sur un sofa. Il ne cessait de se plaindre, disant : « Je suis mort ». Quelques instants après, Mariette vint et me pria de passer la nuit auprès de son mari. J'observai qu'à mon âge et incommodée, je serais d'un faible secours ; mais elle répondit qu'une autre femme serait auprès de moi, ferait tout ce qu'il pourrait y avoir de pénible, en sorte que je ne serais là que pour surveiller. Je consentis. . . . Je passai la nuit auprès d'Aufrère et ne le quittai plus. . . . Ce qu'il buvait, par intervalles, lui était présenté par la femme Garcin ; il ne reçut rien de la main de son épouse. Mariette paraissait cependant souvent dans la chambre, et à chaque fois son mari témoignait pour elle le plus vif attachement ; il ne cessait de lui demander pardon de ce qu'il pouvait lui avoir fait souffrir. . . . Le notaire fut appelé par ordre du malade ; Aufrère lui dit ses dernières dispositions ; j'entendis qu'il voulait tout donner à sa femme. Le notaire écrivit, mais au moment où il allait faire signer le testament, le malade agonisait.

EPHÉMÉRIDES

4^{er} novembre 1490. — « Fes un gros frech... que a dura de Toussants fin qua viii de mars » [Chronique de l'époque].

2 novembre 1817. — Inauguration de la fameuse mission prêchée à Arles par les prêtres de la Congrégation des Missions de France.

3 novembre 1576. — Le premier consul, Valentin de Grille, fut pourvu par le roi de la charge de viguier, qui devint héréditaire dans sa famille. (Manuscrit *Pomme*).

4 novembre 1389. — « Fon eclipsi de luna, que era plena e velhava tota nueg ; e acomenset l'eclipsi a l'ora de matinas, e duret entro jorn, que fon l'alba clara ; e la luna fon tota negra, tant com duret l'eclipsi... e apres pasat l'eclipsi, lusit mot noblamens. » (Mém. de B. Boysset).

6 novembre 1727. — Léger tremblement de terre, à 7 h. 1/2 du soir.

10 novembre 1448. — Sur l'avis que le Roi, la Reine, le cardinal de Foix et d'autres prélats doivent venir à Arles, pour de là se rendre à la Ville de la Mer, où ils vont relever glorieusement les reliques des Saintes Maries, le Conseil nomme une commission chargée de tout préparer pour leur réception (Ms 787 de la Méjanès).

11 novembre 1697. — L'archevêque d'Arles, J. B. de Grignan, meurt à Montpellier, à l'âge de 59 ans.

13 novembre 1645. — « Est parti quatre barques du port d'Arles, chargées de soldats, pour aller à Venise. » (Mém. de MM. Paris).

14 novembre 1396. — Grand débordement du Rhône, qui dévasta tout le territoire.

15 novembre 1815. — M. J. B. Valentin de Meyran-La Cetta, ancien colonel au service de l'Espagne, fut nommé maire d'Arles.

16 novembre 1564. — Entrée solennelle du roi Charles IX dans la ville d'Arles. Son séjour fut marqué par de véritables actes de vandalisme : le roi permit aux ducs de Lorraine et de Savoie, dont il était accompagné, de faire emporter les marbres antiques qui leur plairaient ; lui-même choisit un certain nombre des plus beaux sarcophages ; on les embarqua sur le Rhône avec huit colonnes de porphyre tirées de l'église N. D. la Major, où elles entouraient les fonts-baptismaux ; la barque qui les emportait sombra au Pont-Saint-Esprit. La Reine-mère fit aussi arracher « l'ornement de marbre » qui décorait l'entrée du presbytère à Saint-Honorat, « chose fort singulière, savoir deux têtes de Janus antiques et fort bien travaillées en marbre à deux faces chacune ; et il y avait deux bœufs devant chacune d'icelles traînant la charrue et parfaitement bien faits. » (Remusat).

18 novembre 1643. — « Est parti six barques du port d'Arles chargées de soldats pour aller donner secours au pape Urbain VIII. » (Mém. de MM. Paris).

19 novembre 1613. — Prix-fait (notaire Daugières) de la tour seigneuriale de Trinquetaille (hôtel de ville, démoli en 1868 pour l'établissement du mur de défense contre le Rhône). « Elle était, dit M. Clair, d'un bon style et d'un aspect agréable. »

23 novembre 1348. — Mort de l'archevêque d'Arles Jean de Cardone (Papon, 1,313).

24 novembre 1776. — Ouverture de la célèbre mission dirigée par M. de Stanville. Un malin ecclésiastique de notre

ville écrivait à ce sujet : « Nous avons ici 18 missionnaires... qui font leur possible pour faire replumer généralement toute la ville. Toutes les pratiques suspectes, toutes les brebis depuis longtemps égarées, le sexe dévot et indévot, en un mot presque tous ont recours à ces compagnons passans qui donnent à droite et à gauche de grands coups de rasoir. En conséquence, les boutiques des maîtres sont désertes et les araignées s'en sont emparées. . . . A la vérité, il ne paraît pas beaucoup de conversions éclatantes, la grâce n'opérant que lentement. Nous vous en citerons néanmoins quelques-unes qui tiendront tant qu'elles pourront. Ayez un peu de patience, les voici :

« M. Moreau, lieutenant criminel, frère de l'*Astrade*, paraît replumer par son assiduité à nos exercices. . . . M. Ripert, procureur du Roy, joue à peu près le même rôle. . . . M. Vestier, de la Poste, qui n'avoit besoin que d'un petit coup de rasoir, nous parle tous les soirs comme un ange. . . . Nos pasteurs (1) premier et second se réservent pour la bonne bouche et replumeront à leur tour, s'il plaît à Dieu, [etc, etc]. . . . Dieu nous bénisse ! voilà, Monsieur, bien de prodiges ! Cependant nos Roquetières et autres gauloises de la ville portent encore leurs coutillons à la mode, malgré les représentations de nos zélés missionnaires, et nous croyons fermement que le plus grand prodige seroit celui de voir à la fin de la mission les jupes plus longues d'un pan, les marchands les plus indévots ne s'en plaindroient certainement pas. . . . Amen. » [*Relation véritable et curieuse de tout ce*

(1) Lisez *consuls*. Les consuls de 1776 étaient MM. Henri du Roare, Claude Langeiret, avocat, Jean-Jacques Sabatier, bourgeois, et Jean-Antoine Carles, marchand.

qui se passe actuellement sur le théâtre chrétien de notre ville d'Arles au sujet de la *Mission* — Ms 775 de la Méjanès].

25 novembre 1515. — *Conseils* : « Entendu.... comment la Roïne de France... vient en Provence en romaige (1) laquelle passera en la présente cité, que ne sera sans grande despense à la présente cité, laquelle n'a pas ung denier, pour ce, pour obvier à tout et avoir argent.... ha ordonné le présent conseil le *pâti du Contrast* se vende au plus offrant pour le temps de six ans, en argent comptant.... à gens de ville tant seulement. »

26 novembre 1746. — Funérailles solennelles du 3^e consul Charles Raillon.

27 novembre 1706. — On démolit la porte du Marché-Neuf pour la refaire plus grande.

30 novembre 1424. — La commune achète du notaire Pierre Bertrandi, au prix de 260 florins, une maison sise dans la paroisse Notre-Dame la principale, pour en faire l'hôtel-de-ville. (Voir *Annales* de J. Did. Véran, *Musée*, I, 492).

(A suivre.)

E. F.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XXXIX — FUMEMORTE.

Le *pâti de Fumemorte* (1487) était un de ces nombreux communaux que la ville d'Arles, écrasée de dettes, vendit ou céda à ses créanciers vers le commencement du XVII^e siècle.

(1) Pèlerinage.

Les actes d'aliénation de ce vaste territoire portent les dates de 1600, 1604 et 1623, et la *désemparation* a lieu en faveur de dame Jaumette Sadoule veuve Brunel et des sieurs Constantin et Leblanc.

Le domaine de Boisverdun, qui a porté longtemps le nom de *Constantine*, en souvenir de son fondateur, est un démembrement de cet ancien communal.

Pierre Véran et après lui MM. Joseph Bard, de Revel et de Gaucourt ont pensé que ce nom de Fumemorte appartenait à l'origine à un bras du Rhône asséché : *flume mort* (*flumen mortuum*). Le caual actuel de Fumemorte, creusé en partie dans un ancien lit du fleuve, et la dénomination de *bras-mor* sous laquelle on désignait autrefois les lônes atterries, semblent bien donner raison à cette opinion.

Cependant, si l'on considère que c'est en 1587 seulement que le Rhône, changeant de lit par suite d'une crue subite, se jeta « par le travers » du territoire de Fumemorte et forma ce qu'on appelle aujourd'hui le *Bras-de-fer* ; si l'on songe à l'absence complète de documents et de témoignages historiques établissant une déviation antérieure du cours du fleuve et l'existence en ce lieu d'un *flumen mortuum* plus ancien ; si l'on tient compte que le mot *flume* est à peu près inconnu dans l'idiome local et qu'on écrivait jadis *Femamorta* (ce qui nous éloigne beaucoup de *Flume mort*), on est amené à penser avec Frédéric Mistral (*Trésor du Félibrige*) que cette dénomination topique n'est nullement le produit d'une corruption de langage, et qu'il faut l'entendre dans son sens vulgaire et naturel : c'est le quartier de la *Femme morte*.

Un accident, un crime peut-être, a été l'origine de cette appellation ; nous en retrouverons de nombreux exemples.

XL — CHABOURET

Tous les arlésiens connaissent ce domaine, sis aux portes d'Arles. J'ai dit ailleurs (*Musée*, 1^{re} série, page 168) qu'il doit son nom à *Jean Chabourlet*, maréchal-ferrant, qui le possédait, sous la directe du Chapitre, en 1668 et années suivantes.

La persistance de ce nom à survivre ainsi à la famille qui l'a porté, dans un domaine passé en d'autres mains depuis bientôt deux siècles, est un fait digne de remarque, s'agissant d'un nom obscur et sans traditions. D'une possession séculaire par la famille *Francony*, possession marquée par des constructions et d'importants travaux, il ne reste pas même un souvenir.

XLI — LA ROUTE

Ancien quartier du terroir d'Arles et mas en Trébon. Le nom ancien : *Rupta*, qui signifie *brèche*, indique évidemment un endroit où la chaussée rompue donnait libre carrière aux ravages des eaux.

XLII — CHARTROUSE

Le domaine de Chartreuse s'est formé de deux alluvions, l'île des Pigeons et l'île des Conils, soudées à la terre ferme. Ces îles, propriétés communales, furent au nombre de ces communaux baillés en paye aux créanciers de la ville en 1640. L'un de ces créanciers, *Antoine Chartoux*, bourgeois d'Arles, fut colloqué pour 27000 livres sur « le tènement des Pigeons et l'ilon des Conils » ; il en constitua le noyau de ce beau domaine qui porte encore son nom (1).

(1) Voir dans notre *Musée*, v. 25, une intéressante notice sur Chartreuse, par M. Ach. Gautier-Descottes.

XLIII — LE MAS DE L'ASE

Celui-ci n'est pas redevable de son nom à un ancien propriétaire ; il le doit à un évènement fort singulier qui mérite d'être connu.

Le 26 août 1580, le Rhône rompit ses digues et ravagea tout le territoire ; un grand nombre de cabanes furent emportées par les eaux.

Le quartier du Trébon était entièrement submergé. La métairie de *Mandon*, solidement construite, put résister à la violence du courant ; les eaux s'élevèrent jusqu'à la toiture, qui apparaissait comme une île au milieu d'un vaste étang. Du sein d'un immense train d'épaves charrié par les flots, un malheureux bandet, qui allait à la dérive, vint échouer sur le faîtage et s'y cramponna ; là, parvenu, après beaucoup d'efforts, à se remettre sur ses quatre jambes, dans l'affolement de sa joie ou de sa terreur, il entonna de toute l'énergie de ses poumons une fanfare formidable. Des bateliers l'entendirent et vinrent à son secours. Ce ne fut pas mince besogne pour décider Maître Aliboron à se confier à ses sauveteurs ; il fallut l'arracher de force à son toit de refuge. On vit alors une lutte épique, dans laquelle, quoi qu'en dise M. de Buffon, l'entêtement de l'animal fut vaincu par celui de l'homme.

C'est en souvenir de ce fait que le *Mas de Mandon* a reçu le nom de *Mas de l'Ase*.

(A suivre).

Emile FASSIN.

LES CLOCHES

XI

1656. — « Le 3^e du mois d'aoust, a esté monté au clocher de l'esglise Saint-Trophime quatre gros poutres de chêne

pour soutenir les cloches, par Chabourlet, charron ». (Mémoires de MM. Paris).

1665. — « Le 17 juin, on a fondu la seconde cloche de Saint-Trophime, et le 19 on l'a mise en place ; elle pèse 43 quintaux 75 livres ». (Annales de J. D. Véran).

XII

1731. — L'archevêque d'Arles ayant prononcé le transfert à l'église Saint-Julien de tous les services qui se faisaient encore dans l'église Saint-Isidore, (1) un zélé paroissien nommé *Richeome*, prit la cloche de Saint-Isidore sur ses robustes épaules, la descendit du clocher et la transporta sur son dos jusqu'à l'église St-Julien. Cette cloche fut vendue, peu de temps après, aux religieuses de Saint-Genès, pour la maison de refuge appelée *la Galère*.

XIII

— Le 8 juin 1779, à six heures et demie du soir, pendant la procession de la Fête-Dieu, la grosse cloche de l'église Saint-Lucien tomba dans la rue sans se briser, mais non sans faire des victimes. Elle écrasa le pied droit du clerc de la paroisse nommé *Pascal*, et cassa une jambe à une femme.

Le 21 juillet de la même année, la grosse cloche des Cordeliers tombait aussi, mais fort heureusement elle ne causait par sa chute que des dégâts matériels.

XIV

— On trouve aux *Archives du district d'Arles* plusieurs

(1) Sur l'ancienne église Saint-Isidore, voir notre *Musée*, 1re série, p. 127 et suiv.

états ou bordereaux des cloches enlevées aux diverses églises de la ville sous la Révolution. Le premier mentionne 82 cloches, grosses ou petites, pesant 305 quintaux 23 livres. Le second porte le détail de 25 cloches d'un poids total de 408 quintaux 48 livres. Dans le 3^e est une énumération de 49 petites cloches faisant en poids 5 quintaux 95 livres.

— En 1800, vente de trois cloches qui n'avaient point été livrées à l'artillerie ou à la monnaie et qui existaient encore dans la cour de l'archevêché : c'étaient la grosse cloche de Saint-Laurent, la 3^e de la Métropole et la grosse des Bénédictins.

— En 1802, il ne restait plus que 10 des anciennes cloches.

XV

— 6 décembre 1807. Bénédiction solennelle d'une cloche à l'église Saint-Julien ; les parrain et marraine furent M. de Castellet et Mme de Signier.

(*A suivre*)

E. F.

MEMORIAL
DE JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, D'AIX
ORGANISTE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ARLES
(1735-1789)

D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Arles, *Fonds L. Mège*.
1773.

Le 4 novembre, M. Sévérien est mort. Enseveli à 10 heures aux Prêcheurs.

Le 24, le Père de Castellet a paru en séculier, ayant gagné son procès au Parlement le 19 (1).

(1) « François-Xavier Tinellis de Castellet de la Calmète, frère du chanoine, fit profession dans l'ordre des Cordeliers, étant fort

M. Pallier a résigné sa cure de Mouriès à M. Arnoux, curé de la Charité.

Mgr l'archevêque a nommé M. Plauche, le curé de Ferrière (1) à la cure de Saint-Vincent de Coms.

Le 6 décembre, on a appris que M. de Champorcin, évêque de Senez, avait été nommé évêque de Toul.

Le 25, M. de Lacéta, chevalier de S^t-Louis, est mort.

jeune encore. Il a toujours assuré y avoir été forcé ; aussi, mécontent de son état, menaçait-il de temps en temps ses parents de faire casser ses vœux, et par provision passait-il sa mauvaise humeur sur ses confrères. Cependant, malgré des incartades de plus d'une espèce et assez souvent répétées, il fut revêtu du sacerdoce, acheta quelques sermons et prêcha par ci par là avec un air de confiance que ne se serait pas certainement permis l'illustre Bourdaloue. Las enfin de porter la livrée de saint François, il presenta requête. . . . poursuivit et obtint la cassation de ses vœux ». (Abbé *Bonnemant*, Relations). E. F.

(1) L'abbé Plauche, curé de Ferrière, nous est connu par la fameuse lettre du poète J.-B. Coye :

« Tu de quau la sano resoun
N'a jamais pres de routo gaucho,
Docte cura, celebre Plauchô...
Tu que siès frane, lira, pouli
Côm'un galant home deù l'estre
Et qua dins un combat d'esprit
Souven as fa suza ti mestre...
Quand dins li champestre sejour
Floro courounado de flour
Et decourado de guirlando
Vendia per souu charmant retour
Ramena la joyouso bando
Deis jocs, deis ris et deis amour,
Quitto ta caso curialo
Et laiss'à touu docte segoun
Lou souin de prouna la mouralo
Vo d'ajuda faire la mallo
De quauque paoure mouribon,
Et mounta sus touu bucephalo
Vene jugne lou batayoun... »

(A suivre)

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

CURIOSITÉS HISTORIQUES

—
ARLES EN FRANCE
—

« *Arles en France*. J'ai entendu commenter de tant de manières cette locution fort ancienne, que je serais fort embarrassé pour en expliquer le sens précis. Ne serait-ce pas une antiphrase ? De toutes les cités provençales, Arles était peut-être hier encore la moins française par la physionomie de son architecture, par la configuration de son sol, par les mœurs de ses indigènes, par le costume de ses femmes, par son idiome enfin. . . . » [*Amédée Pichot, Les Arlésiennes, page 3 (1860).*]

— « Mon amour et mon enthousiasme toujours grandissants pour Arles m'ont fait comprendre cette locution proverbiale que nous rencontrons si souvent dans les vieux écrits où, lorsqu'on voulait donner l'idée d'une ville notable, on avait coutume de dire : C'est comme *Arles en France*. »

(*Jules Canonge*, Arles en France, Nouvelles, page 3 (1861).

— « Avant 1789, on disait quelquefois *Arles en France*, parce que cette ville, en sa qualité de *terre adjacente*, affectait d'être indépendante de la Provence. » (*Frédéric Mistral*, Trésor du Félibrige, v^o *Arle*).

Cette explication, donnée par Frédéric Mistral, d'un vieux proverbe arlésien tombé dans l'oubli, m'avait séduit, du premier abord, par sa couleur historique, sa parfaite vraisemblance et son ingéniosité. Mais, j'en demande pardon à l'illustre maître, et à ma ville natale elle-même, dont je vais critiquer une trop flatteuse légende, j'en suis revenu — comme de bien d'autres légendes — quand j'ai voulu remonter aux sources et consulter les témoignages contemporains.

Le chevalier de Romieu (mort en 1734) a dissipé mon illusion. Voici ce que j'ai lu dans son *Portefeuille* : « Il seroit un peu hardi de parler du génie et des mœurs des habitants d'Arles ; il vient d'abord dans la pensée un vieux dicton sur quatre villes de Provence ; on sçait ce qui échoit à celle-cy pour sa part, dans cette espèce de sentence ou proverbe. Quoique les autres trois n'y soient pas si bien traitées, aucun homme sensé ne s'avisera de les estimer moins, ce dicton ne tirant pas à plus de conséquence qu'un quatrain de Nostradamus. Il est vrai que la nombreuse et ancienne noblesse qui se trouve dans cette ville y ayant eu depuis longtemps une éducation convenable à son état, y avoit fait régner un peu plus de politesse et un peu plus d'amour pour les lettres que dans les villes de Provence, où le commerce, l'air maritime, les matières du Barreau occupent à des choses plus essentielles. Cette disposition avoit porté Louis le Grand, protecteur des gens de littérature, à y établir une académie. . . .

La manière polie dont les gentilshommes d'Arles y recevoient les étrangers peut aussi avoir donné lieu à ce proverbe : *Arles en France* » (1).

De son côté, le Père Fabre, de Tarascon, religieux grand-carme, dans le beau panégyrique de la ville d'Arles qu'il prononça le 25 avril 1743 dans l'église N.-D. la Major, achève d'effacer toute incertitude, s'il pouvait en rester quelque ombre. Après avoir parlé de « ce goût de politesse assez rare dans ces climats et qui a fait distinguer si avantageusement les Arlésiens de tous leurs voisins », il ajoute en note : « Personne n'ignore le proverbe : *Arles en France*. C'est lui que j'ay eu en vue dans cet endroit de mon discours. A Dieu ne plaise cependant qu'on crut que j'ay voulu chercher à insinuer un parallèle peu flatteur pour certaines villes de cette province, tel que la suite du proverbe le fait d'Arles avec elles. Je savois bien que tout le monde reconnoit aujourd'hui qu'il n'y a entre elles et Arles plus de contraste à cet égard. Le goût de politesse, de grandeur même, qui y règne déjà depuis si longtemps, ne le leur fait plus redouter. Il pourrait tomber tout au plus sur le petit peuple, qu'un commerce continuél avec les nations étrangères et les moins policées retient encore un peu dans cette brusque vivacité qu'on a reprochée de tout temps à notre province. » (2).

Il résulte clairement de ces deux citations — je pourrais dire : ces deux témoignages — que l'ancien adage *Arles en France* n'était pas, comme je l'avais cru d'abord, une devise

(1) Le Portefeuille du Chr. de R..., premier cahier, *De ce qu'il y a de remarquable à Arles*, pages 58-59. — Sur le chevalier de Romieu, voir notre *Bullet. Archéol.* de décembre 1889, 1^{re} année, n° 12, page 185, *Ephémérides*, 29 décembre.

(2) Panégyr., p. 123, note 18.

politique, une formule de protestation. C'était tout simplement le premier terme d'un proverbe topique *tétrastique*, issu de cet antique orgueil arlésien dont nos vieux écrivains nous ont légué de si nombreux exemples (1).

Le second terme est bien connu : *Aix en Provence*. Il est devenu plus vrai que jamais, et la vieille capitale du roi René, qui, du point de vue où se plaçait le proverbe, n'a jamais craint aucun parallèle, en a fait pour ainsi dire sa noble devise.

Quant aux deux autres propositions du quatrain, comme le dit fort bien le chevalier de Romieu, elles ne tirent pas à conséquence (2).

EMILE FASSIN.

(1) Ecoutez le conseiller *Rebatu* : « Ceux à qui Dieu a fait la grâce de naître dans la ville d'Arles sont obligés de l'en remercier. Car il est tout certain qu'à son occasion ils n'ont pas peu de prix dans l'estime des hommes... Nous pouvons dire aux Romains : *Jàm sumus ergò pares*. » (*Fr. de Rebatu*, De la Comparaison d'Arles et de Rome — 1659 — Ms 545 à la Méjanès, page 193).

Et *Ch. Gaignon* : « Tout de même que de la boutique d'un bon parfumeur l'on en sort tout odoriférant, de la conversation et de la compagnie des gens d'Arles l'on en sort comme dit le prophète royal : *Cum sancto sanctus eris et cum viro innocente innocens eris*... Quelle plus grande preuve de douceur peut-on avancer pour un peuple que de dire avec Cassiodore, secrétaire de Théodoric, roy d'Arles, que ce peuple ne grondoit jamais quand les trésoriers exigeoient les contributions... » (*Charles Gaignon*, Hist. d'Arles, De la douce conversation du peuple d'Arles, p. 114 — Ms 547 à la Méjanès).

Et *J. Bovis* : « La cité d'Arles est la ville plus heureuse de toute l'Europe. Trois choses rendent la ville d'Arles heureuse : la première, c'est qu'elle a esté la première ville du royaume qui a embrassé la foy de l'Evangile... la seconde est d'estre unique au Royaume de France où les divins louanges sont chantez à toutes les heures du jour et de la nuit... mais le troisième et le plus grand heur que la ville d'Arles aye heu, c'est d'estre tombée sous l'authorité des François, etc... » (*J. Bovis*, La Royalle Couronne des Roys d'Arles, -- 1641-- pages 528 et suiv.)

(2) Le poète J.-B. Coyc avait trouvé une explication bien sin-

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES

(Anciennes rues Loinville et Castillon).

(Suite).

—

Marie Roudier était sur la voie des aveux. — « Ce que l'on rapporte sur votre compte est donc vrai ? » allait hasarder Louissette, quand l'arrivée de deux clients interrompit brusquement l'entretien. La Nazette alla les servir, puis, reprenant la conversation : « Tu ne dis rien, Louissette ! Tu sembles toute consternée ! » — « Vous savez que je parle peu d'habitude. » — « Est-ce que tu dis tout, quand tu vas à confesse ? » — « Certainement, ou je n'irais pas. » — Eh bien ! répliquait la Nazette, ce n'est pas moi qui irais ainsi révéler mes affaires. . . . » Et, mettant la main sur sa poitrine, elle ajoutait d'un ton de regret : « J'ai un poids là, sur le cœur, mais personne au monde ne m'en arrachera le secret. »

Dès ce moment, Louise Roux se fortifia dans ses soupçons que le malheureux Aufrère avait reçu la mort des mains de

gulière : « Ce n'est pas sans raison que l'on dit *Arles en France* ; la terminaison et la prononciation brève de nos mots forment un accent qui approche si fort du goût français, que pour s'en éloigner il nous faudrait renoncer à notre langage. » (*J.-B. Coye, Préface du Novv para*).

Le Père *Daugières* se montrait non moins ingénieux et plus exact quand il écrivait à l'Académie Royale d'Arles : « On peut dire avec plus de vérité que jamais *Arles en France* depuis que par votre moyen la France est dans Arles. » (Réflexions sur les sentiments de Callisthène touchant la Diane d'Arles — 1684).

son épouse. Elle n'osa rien dire cependant ; elle continua même à fréquenter la maison comme par le passé. Un jour — après l'incarcération de Boucard et peu de temps avant l'arrestation de la Nazette — étant occupée dans le cabaret, elle fut priée par la maîtresse du logis d'aller lui donner la main pour faire les lits des pensionnaires ; elle s'y rendit à contre-cœur, ce genre de travail lui répugnant ; mais quelle ne fut pas sa surprise de trouver, au lieu des taudis infects qu'elle avait vus d'autres fois, des chambres propres et bien tenues, du linge blanc et des lits très confortables ! Elle ne put s'abstenir d'en complimenter la cabaretière. — « *Enfant !* répondit celle-ci d'un air important, tu n'as pas encore tout vu ; je suis plus riche qu'autrefois. J'ai là six cents francs en écus sonnants dont l'un n'attend pas l'autre ; et puis, car ce n'est pas tout, j'ai quelque part de l'argent caché, et je n'ai pas peur qu'on le découvre. . . . Ah ! c'est bien fâcheux cependant que mon mari soit en prison. . . . mais il en sortira, ajoutait-elle en s'animant, il en sortira, te dis-je, et alors. . . que M. Clastre prenne garde à lui ! »

En descendant, Marie Roudier frappa du poing avec force à une porte du premier étage : « *Tu vois cette chambre ?* dit-elle. C'est là qu'on a fait le partage de l'argent. . . . Au reste, quoi qu'il advienne, je m'en moque. Les imbéciles parleront, mais moi j'aurai les écus. . . . Et malheur à ceux qui auront parlé ! » Puis, serrant le bras de Louissette, elle murmurait à son oreille : « *Malheur à toi si tu bavardes !* »

Louise Roux fut profondément émue par ces paroles et par cette scène. Tout ce qu'elle savait déjà de l'assassinat des époux Coste, du complot qu'on disait avoir été formé chez la Nazette, de l'enrichissement subit de Ramet et de Boucard, de l'arrestation de ce dernier par le commissaire de police

Clastre, de la disparition d'un personnage mystérieux qu'on désignait sous les noms de *Chapeau blanc* ou *Rafala*, des perquisitions répétées avec persistance mais sans succès au domicile des accusés. . . tout cela revenait à son esprit comme un horrible cauchemar, tandis que bourdonnait toujours à son oreille cette terrible parole : Si tu bavardes, malheur à toi !

Elle eut peur et elle se tut. Ce fut seulement à son lit de mort (plus d'un an après) que bourrelée par sa conscience qui lui reprochait son mutisme comme une complicité, elle s'en ouvrit au respectable M. Clastre. C'est de ce témoignage *in extremis*, recueilli bientôt après en bonne et due forme par le juge d'instruction (1), qu'il fut donné lecture à la Cour d'assises. On a peine à se figurer aujourd'hui toute l'impression que produisit la lecture de ce document. Les dispositions bienveillantes du public se retournèrent immédiatement contre l'accusée : on ne vit plus en elle qu'une complice impunie de l'horrible assassinat des époux Coste. Toutes les contradictions soulignées au cours des débats dans les témoignages à charge, l'incertitude même qu'on pouvait avoir de la véritable cause de la mort d'Aufrère (dont on avait négligé de

(1) M. Jean-François Sauret, juge d'instruction au tribunal d'Arles, assisté du greffier Moureau, se transporta le 22 janvier 1849 chez Louise Roux, couturière, demeurant près de la porte Saint-Jean, pour recevoir ses déclarations :

« Louise Roux, dite *Louissette*, 31 ans, couturière, trouvée très-malade et alitée, a dit : « Je vais vous répéter ce que j'ai dit à M. Clastre... » etc... (comme ci-dessus -- nous avons analysé très-exactement sa déposition)... « Interpellée de nous déclarer le motif qui, jusqu'à présent, l'avait empêchée de faire les susdites déclarations, a répondu : Vous voyez ma position, je suis entièrement défigurée, je craignais d'aller témoigner à Aix. Voilà la cause de mon silence. D'ailleurs, j'ai voulu mettre ma conscience en repos avant de recevoir le viatique... »

faire l'autopsie) les dernières paroles du défunt si favorables à l'accusée, les dénégations constantes de celle-ci, l'éloquence entraînant et convaincue de son défenseur, rien ne put triompher de cette implacable conviction. A la majorité de 7 voix contre 5, Marie Rondier fut déclarée coupable ; la peine capitale parut seule pouvoir être une suffisante expiation.

L'exécution eut lieu à Arles, sur la place du Marché-Neuf, le 25 mai 1819, à 10 heures du matin (1). La Nazette porta ses dénégations jusques sur l'échafaud ; elle montra d'ailleurs un certain courage. Cette femme au cœur sec et dur semblait insensible à la crainte comme à la pitié. Dans la prison à Aix, elle avait soutenu la fermeté chancelante de Boucard qui voulait se laisser mourir de faim ; elle l'avait dissuadé d'un pareil acte de faiblesse ; à peine trouva-t-elle quelques larmes en recevant ses adieux, au moment suprême. Elle affronta plus d'une fois les cris de la foule, en se rendant à l'échafaud ; on la vit, pour répondre à une injure, se débattre en quelque sorte contre le vénérable aumônier qui lui montrait le crucifix.

Trois quarts de siècle se sont écoulés depuis cette solennelle et terrible scène ; la profonde impression qu'elle laissa n'est point encore oubliée. Les rares survivants des dix mille témoins de l'exécution — bien jeunes alors — sont unanimes à parler de la correction paternelle qu'ils reçurent en face

(1) Le procès-verbal dressé par le greffier du tribunal d'Arles constate que les témoins instrumentaires étaient placés aux fenêtres de la maison *Mully*, menuisier, donnant sur la place du Marché-Neuf (aujourd'hui maison *Chabassieu*, rue du Marché-Neuf, à l'entrée de la rue de la Rotonde) et que la condamnée ne fit avant l'exécution aucune déclaration.

de l'échafaud, pour perpétuelle mémoire ; l'enseignement, nous disait l'un d'eux, pénétrait mieux de cette façon. Une autre forme de cet enseignement, c'était la complainte, l'inévitable complainte, produit hydrique d'une foule d'imaginations, s'allongeant démesurément de nouveaux couplets en passant de bouche en bouche, et mêlant toujours à la vérité un^g bonne part de légende ; la Nazette eut la sienne, dont la triste mélodie, plus de vingt ans après, berçait encore notre enfance.

Telle est, dépouillée de ses détails légendaires, cette fameuse affaire de la Nazette ; elle dut en partie son retentissement à son étroite relation avec le dramatique assassinat des époux Coste — assassinat qui, par l'horreur de ses détails, l'audace du crime et le sympathique intérêt qui s'attachait aux victimes — non moins que par les circonstances dans lesquelles il se produisit, en un moment où l'opinion publique en France était surexcitée par d'épouvantables forfaits (1), terrifia la population et apparut comme un fait immense.

Nous raconterons en son lieu ce drame historique de la *rue de la Cure* ; nous devons bien un souvenir à l'honnête, laborieuse et bienfaisante famille dont l'horrible massacre, dans la nuit du 27 mars 1817, remua si profondément tous les cœurs.

La rue du Pont-du-Gard, devenue *rue Castillon* en 1826, mériterait une page dans l'histoire de nos dissensions politiques. En 1848, le cercle de l'*Appel au peuple* y établit son quartier ; les *Pas-Généés* s'y installèrent l'année suivante.

(1) Notamment par la mort de *Fualdès*, massacré à Rodez, huit jours auparavant (19 mars 1817) dans un guet-apens.

Ces *Pas Génés* étaient des dissidents du *Cercle de la Renaissance* impatientes de la contrainte qu'on leur imposait dans la rue Saint-Roch et qui voulaient être libres de chanter et de manifester tout à leur aise. Ils étaient allés d'abord planter le drapeau de l'indépendance dans une rue dont le nom s'appliquait bien à leur situation : la *rue du Refuge* ; c'est là qu'ils prirent ou reçurent la qualification de *Pas-Génés*. Ils y demeurèrent peu de temps, firent ensuite un court séjour à la Porte de l'Aure, et vinrent en dernier lieu raviver les foyers de l'*Appel au peuple*. Ils appartenaient tous — hâtons-nous de le dire — à l'opinion royaliste et au parti du Droit National ; c'est pourquoi, le 5 janvier 1852 — cette date a son éloquence — l'autorité administrative fit fermer leur cercle.

(A suivre).

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

—

1^{er} décembre 1489. — Bulle de sécularisation du Chapitre métropolitain. — « L'archevêque Nicolas Cibo obtint du pape Innocent VIII, son oncle, la bulle de sécularisation pour son Chapitre, alléguant que les chanoines réguliers ne soutenoient pas assez l'autorité dudit Chapitre ni de leur état par la noblesse et par la science. Ce Chapitre fut alors composé de 20 chanoines, savoir : 4 dignités, qui sont le *prévôt*, l'*archidiaque*, le *sacristain* et l'*archiprêtre* ; 3 personats qui sont : *capiscol*, *primicier* et *trésorier* ; et 13 chanoines dont il y en a un qui est *théologal* et un autre *la magistrale*, c'est-à-dire qu'il est obligé de payer un régent pour enseigner la gram-

naire. Il y eut aussi 20 bénéficiers pourvus de 40 chapellainies qu'il y avoit dans ce temps-là, et réduites au nombre de 20 sans entrer dans la masse capitulaire. » (Annales du Couvent des Minimes, par le père Melchior Fabre).

3 décembre 1409. — « Venc lo Rei Lois en Arle, venit a lhora de Roma von laisa sas gens d'armas... e tantot se montet a Paris ». (Mémoires de B. Boysset).

6 décembre 1570. — Mémorable débordement du Rhône, suivi d'un froid des plus rigoureux, qui dura jusques à la fin de février.

7 décembre 1396. — Trêve entre les Arlésiens et les gens d'armes de Raymond de Turenne, qui occupaient le château des Baux. — « Non si poirie estimar, dit Bertrand Boysset, lo dam que fazien los sobredigs gens d'armas en lo terrador, quar tot anava a distrucion, se non si fosa fag lo dig acort. »

8 décembre 1776. — Naissance à Arles du graveur *Jacques-Marie Vèran*, fils d'Antoine, notaire, et de Catherine Pignard.

9 décembre 1384. — Service solennel dans l'église Saint-Trophime, par ordre du sénéchal, pour le repos de l'âme de la reine Jeanne (morte le 22 mai 1382). Voir les Mém. de B. Boisset.

10 décembre 1401. — Inondation du territoire. « Fon Rose gros, per tal maniera que neguet Monlonc, lo Baret, del Plan del Bore la ters part, de Tresbons una granda partida ». (B. Boysset).

11 décembre 1568. — Froid extrême ; le vin, l'encre se congelaient.

13 décembre 1659. — Les charrettes traversaient le Rhône sur la glace.

15 décembre 1850. — « M. Dieudonné, jeune homme

d'Arles, élève de l'école de sculpture d'Aix, vient de faire don à sa ville natale d'une statue colossale qu'il a sculptée en plâtre, représentant la ville d'Arles avec tous ses attributs. Cette œuvre est remarquable par la hardiesse de la conception et le fini de l'exécution. » (Chronique de L. Mège).

16 décembre 1537. — Le roi François I^{er} arrive à Arles avec le Dauphin.

17 décembre 1792. — M. Brun André (oncle) est nommé maire d'Arles.

18 décembre 1622. — « Tomba forte quantité de neige qui demeura plus de quinze jours ». (Journal de Messire Jehan Barbier).

20 décembre 1693. — Grand froid qui fut le prélude d'une saison hivernale des plus meurtrières.

21 décembre 1737. — Mort de Marie de Grille d'Estoublon, veuve d'André d'Albe de Roquemartine, fondatrice de la *Maison de la Providence*.

22 décembre 1678. — Quatre régiments de cavalerie, revenant de Catalogne, arrivent à Arles ; les officiers sont « logés à discrétion chez l'habitant ». (Ils devaient payer de gré à gré, mais ils s'y refusèrent, disant n'avoir point d'argent). Ces régiments se conduisirent fort mal, puisque « le roi cassa les cornettes et mit les compagnies sur le pied de 40 maîtres ».

« Je sçay tout le fond de cette affaire, dit *Jean de Saint-Martin* dans son livre de raison, mais, pour le bien de notre maison, il est important que je ne la mette pas sur le papier. »

23 décembre 1790. — Le Chapitre métropolitain est dissous et expulsé de l'église Saint-Trophime, en exécution du décret rendu par l'Assemblée nationale le 12 juillet précédent.

24 décembre 1791. — Soulèvement d'une partie de la population contre un détachement du 28^e régiment d'infanterie (ci-devant régiment du Maine) accusé d'être « infecté de principes démagogiques ».

26 décembre 1515. — « Lo mercredi second jour de Noël, la Royna Glauda de France, fama de nostre tresque chrestien roy de França, François I^{er} de nom, entra en la présent cioté d'Arles, coume pèlerina à Sanct-Anthoine... et fut logea... en la meyson de noble Pierre d'Arles, seigr de Beaumont, et demorat en Arles despuys ledict mercredy jusques al samedy ensuyvant de matin, la calla alla d'Arles cocher à Sallon de Crau... et furent apportés en Arles à ladicte Reyna les bras des Maries de Nostra-Dame de la Mar, et furent pourtés à Saint-Honorat, là où ladicte Reyna ambé sa compagnie les alèrent veoir bien... » (Note au protocole du notaire *Jean de Podio*, de 1516).

27 décembre 1708. — Mort de Guill. Marcel, commissaire des classes à Arles, auteur de divers ouvrages historiques et scientifiques, et notamment d'un *Promptuarium urbis et ecclesiæ... Arelatis*. Il fut inhumé dans l'église Saint-Laurent, où l'on peut lire encore son épitaphe. (Voir *Bull. Archéol.* de 1889, p. 72-73).

28 décembre 1627. — « Le mardi 28 décembre passa à Arles le prince de Condé, allant assiéger le château de Vauvert. Il coucha chez M. de Boche. » (Mém. du temps).

29 décembre 1385. — Le Grand Sénéchal d'Agoult meurt à Arles ; la reine et son fils assistent à ses funérailles.

30 décembre 1840. — « La Commission archéologique fait démolir en ce moment les dernières maisons adossées à l'amphithéâtre ». (Chronique de L. Mège).

31 décembre 1710. — Mort de Claude Terrin, ancien

conseiller au siège d'Arles, célèbre *antiquaire* (on dirait aujourd'hui *archéologue*). Voir sa biographie dans notre *Musée*, I, 201).

EMILE FASSIN.

(A suivre).

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

—

XLIV — LE CHEMIN DE L'ESTELLE.

C'est le nom qu'on donnait autrefois (1052-1637) à un tronçon du chemin qui conduit à Istres par la Crau, en longeant l'étang de Déséaumes. La mode de franciser tous les noms en fit le chemin de l'Etoile. La dénomination historique est, je crois, *chemin de la stèle* (*stela*). On sait que chez les Romains, les monolithes gravés appelés *stèles* tenaient, le long des routes, l'emploi de nos poteaux indicateurs.

XLV — LES CALANQUES.

Terme générique sous lequel on désigne, dans la Crau, des terrains ravinés, des lits creusés par des pluies torrentielles. La plus considérable est, je crois, la *Calanque* de Vergières, connue en 1062 sous le nom de *Robina Ma'a*.

(A suivre.)

E. F.

ERRATA

Page 3, note 1, ligne 3: Lire « *rue des Pêcheurs* et non des *Prêcheurs*.

Page 27, ligne 9: Lire : « Contre *son* nom actuel. »

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Additions et corrections.....	155
Avis.....	15 46 63 95 111 142
Baux (Les).....	78, 108
Bibliographie Arlésienne.....	110
Cloches (Les).....	141, 126, 173
Concordius (Sarcophage de).....	41
Ephémérides de janvier.....	8
» » février.....	28
» » mars.....	37
» » avril.....	56
» » mai.....	71
» » juin.....	85
» » juillet.....	103
» » août.....	120
» » septembre.....	135
» » octobre.....	156
» » novembre.....	167
» » décembre.....	186
Errata.....	190
Histoire anecdotique des rues d'Arles.....	1 26 33 49 65 81 97 129 147 161 181
Jouve (Charles Marie).....	138
Légendes archéologiques (nos).....	41
Légende territoriale du pays d'Arles :	
Anguille (mas de l' — ou des Anguilles).....	77
Archimbaud.....	78
Ase (mas de l').....	173
Barriol.....	93
Bastières.....	153
Béricle (They de).....	20
Bregomal.....	124
Calanques.....	190
Cazeau (le).....	92
Chabourlet.....	172
Champtercier.....	43
Charlots (les).....	107
Chartrouse.....	172
Colonne (terre de la).....	94
Crottes (mas des).....	107
Estelle (chemin de l').....	190
Farinon.....	93
Fort d'Hervart.....	18
Fourches (les).....	124
Frays (mas des).....	14
Fumemorte.....	170
Hôpital (mas l' — en Trébon).....	125
Lanau.....	13

Malespère	18
Margaillan	140 155
Mas	122
Matines (mas des)	140 155
Mollégès	154
Notre-Dame d'Amour	124
Paulilles	21
Pèbre (le)	106
Pennafort	93
Portarnaud	19
Prentegarde	12
Raphèle	17
Rougnouse (La)	14
Rouiron	13
Route (la)	172
Seignoret	75
Tascarès (champ)	20
Tenque	78
They	20
Tintarlot (Draille de)	19
Tour d'Isaïe	154
Tour du Vallat	152
Verdier (mas de)	18
Livres nouveaux	78 95
Lamartine	145
Mémorial de J.-B. Vallière, d'Aix, organiste de l'église métropolitaine d'Arles. 15 32 47 63 79 96 112 127 143 159	175
Nazette (l'affaire de la) voir <i>Rue du Pont du Gard</i>	
Nécrologie	138
Notes et documents pour une histoire d'Arles	108
Notes et souvenirs	145 161
Place d'Anthonelle	1
» des Porcelets	1
Pont d'Arles (notes pour servir à l'histoire du)	1 21 59 88
Relation (par le chevalier de Romieu) de ce qui s'est passé à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin (1729)	113
Rue des Arènes	129 147 162 181
» des Banes	26
» Barraly	81 97
» Bibion	33
» Castillon	129 147 162 181
» de Faucon	81 97
» Loinville	129 147 162
» des Martigaux	49
» du Pont du Gard	131 147 181
» Roulet	65
» de la Sous-préfecture	81 97
Saint-Simoniens à Arles ..	161

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

LE VIEIL ARLES

—
LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS
—

Simples notes.
—

César Nostradamus, gentilhomme de Salon (1553-1631), fils du célèbre médecin-astrologue Michel Nostradamus, et auteur d'une *Histoire et Chronique de Provence*, témoignait un grand dédain pour la plupart des médecins de son temps : « Un tas de pédances, dit-il, esclos des arts mécaniques, qui se font douteux et pires médecins sous la faveur d'une robe de sarge parementée de beau velours noir.... » (1).

P. de Quinquérans de Beaujeu (1526-1550), gentilhomme d'Arles, évêque de Sénez, auteur d'un *Eloge de la Provence*, n'avait pas meilleure opinion des disciples d'Esculape et de

(1) César Nostradamus, *Histoire et Chronique de Provence*, p. 100-101.

Galien : « Les bêtes, écrivait-il, ne savent ce que c'est que les médicaments, et moins encore connaissent-elles les médecins ; les hommes ne manquent pas, au plus léger accès de fièvre, d'appeler le médecin à leur aide, et celui-ci, tout en proférant quelques paroles de l'autre monde, sous prétexte de les purger de leurs humeurs, ne manque pas de leur saigner et purger bravement la bourse. Fous que nous sommes de recourir aux drogues étrangères, d'aller les dérober jusques dans les déserts des Troglodytes, tandis que nous avons auprès de nous des simples et des remèdes vulgaires dont l'efficacité ne serait jamais en défaut ! » (1).

Ce n'était peut-être là, sous la plume du jeune et brillant écrivain, qu'une spirituelle boutade, souvent répétée depuis ; c'était peut-être aussi l'effet d'un pressentiment : il mourut, peu de temps après, à la fleur de l'âge, entouré des soins impuissants des sommités médicales de l'époque.

Nous verrons, au cours de ces recherches, qu'il y a eu mieux à dire des médecins arlésiens.

* * Les plus anciens documents que nous connaissons sur le sujet qui nous occupe sont les Statuts de la République d'Arles, édictés sur la fin du XII^e siècle. Notre historien *L.-M. Anibert*, qui les a analysés et commentés, s'exprime ainsi :

« La médecine était alors non moins infectée que dégradée par des préjugés absurdes. La qualité de médecin était commune aux chirurgiens ; celle de physiciens (*physicus*) distinguoit ceux à qui le premier de ces noms est réservé de nos jours (1784).

(1) *De Laudibus Provinciae*, lib. III.

« Tout médecin étranger qui venoit exercer la *physique* ou la chirurgie dans Arles, devoit être examiné par un physicien ou un chirurgien de la ville (ceci prouve que les fonctions de médecin et de chirurgien étoient divisées dès lors, bien que l'on confondît quelquefois ces deux états sous une appellation commune).

« Les médecins qui faisoient eux-mêmes les potions ou médecines ne pouvoient y travailler que chez l'apothicaire ou dans la maison du malade. S'ils se contentoient d'ordonner, ils ne devoient point sortir de la boutique de l'apothicaire que le remède ne fût composé, à moins de 100 sols d'amende.

« Les médecins prêtoient serment de visiter exactement et soigneusement leurs malades, et de ne rien exiger au delà de ce qu'ils avoient convenu ensemble dès le commencement de la maladie. Si le malade rechutoit dans les quinze premiers jours de sa convalescence, le médecin étoit obligé de continuer ses soins sans autre honoraire.

« Les apothicaires, à qui l'on donnoit le nom d'*épiciers* (*speciatores*), devoient suivre exactement les ordonnances des médecins. . . . S'il leur manquoit quelque chose pour la composition des sirops ou électuaires, ils n'en pouvoient substituer une autre que par l'avis du médecin. Toute société entre les apothicaires et les médecins étoit défendue. Les premiers ne pouvoient vendre aucun remède que le médecin ne l'eût ordonné. . . . »

Ces dispositions des statuts, dont la plupart ont passé dans nos lois, sont remarquables pour l'époque.

(A suivre.)

E. F.

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, précédemment
archevêque d'Arles.

Monseigneur, La demoiselle *de Simon*, dont une petite fille, et ensuite son mary, sont morts de la peste dont elle est réchappée elle-même, vient de m'envoyer la lettre que vous faisiez l'honneur d'écrire à ce médecin en la personne duquel notre ville, dont il estoit l'Esculape (1), a fait une grande perte, et comme vous luy demandiez de vous informer de ce qui se passoit icy, je me hâte de satisfaire à vostre desir, et d'exécuter par là le dessein où j'estois moy-mesme de vous apprendre la triste situation où nous nous trouvons.

Votre Eminence a sçu de Monseigneur que quoyqu'on n'eût laissé en cette ville depuis le mois d'aoust de l'année dernière que deux portes ouvertes, celles de *Marché-neuf* et du *Pont* où l'on faisoit nuict et jour bonne garde et où nous-mesmes allions faire le *capage* (2), comme l'on dit icy, à nostre tour, cependant la contagion s'y glissa le 17 de décembre (3) par la complaisance qu'on eut de laisser entrer un nommé *Poncet Méron* qui venoit malade de la Crau et

(1) *Bouchet de Faucon*, dans ses curieux *Mémoires*, l'appelle « le plus fameux médecin d'Arles ». Il habitait, dans la rue Castillon, cet élégant hôtel, de style Renaissance, si élégamment restauré par son possesseur actuel, M. l'avocat Doutreleau.

(2) Sorte de capitation, consistant en un service de police dû par chaque chef de maison (ou *cap d'oustal*, comme on disait autrefois).

(3) 1720.

d'un petit mas d'auprès [de celui] de M^r *du Perne* (1) et qui, pour tromper les gardes, s'estoit mis à pied à quelque distance de la ville ; cet homme-là mourut quelques jours après sans que les médecins et les chirurgiens connussent s'il estoit mort ou non de la peste (2) ; on commença pourtant à n'en plus douter lorsqu'on vit bientôt après mourir quelques-uns de ses parents, et on a été entièrement confirmé dans cette opinion lorsque, sa maison ayant été ouverte, on y a trouvé des marchandises de contrebande sous un tas de bled.

Comme la maison de ce premier auteur de nostre mal estoit dans l'enceinte des Arènes, on mit tous les autres qui y habitoient de 4 à 500 en quarantaine, et toutes les issues de cet amphithéâtre y ayant été fermées, la ville leur fit distribuer du pain et des vivres pendant 40 jours, de quoy le jeune M^r *de Piquet* (3) se chargea, et s'acquitta d'une manière également douce et exacte à la satisfaction de ce

(1) Le mas de *Perne*, en Crau. — *Claude Robert*, surnommé *Poncet Méron*, était associé avec le pourvoyeur de M. de Caylus, commandant militaire en Provence, et trafiquait en contrebande de marchandises provenant de Marseille et autres lieux pestiférés. Il habitait « une méchante mesure de Crau nommée la *Tapie de Poncet*. (Voir notre *Musée*, V, 121 et suiv.). — « M. de Caylus, à Tarascon où il étoit établi, vivoit avec la mesme confiance que dans tout autre temps ; il avoit donné un passeport à ce pourvoyeur (qui étoit « son poissonneur ») et un ordre pour estre reçu et logé partout où il se présenteroit. Ce poissonneur malade logea chez *Poncet Méron*, au voisinage du mas de *Perne* ; il se reposa sur le lit du maître et, ayant continué son chemin, il alla mourir à Tarascon » (Mémoires de *Bouchet de Faucon*).

(2) « Il fut visité de M. Simon, médecin, et mourut dans deux jours. Le rapport du médecin fut que la maladie n'estoit point la peste. Cependant M. de *Perne*, informé de la mort du poissonneur et de sa fréquentation avec *Poncet*, dit ce qu'il en savoit. Enfin on crut avoir un excès de précaution en enterrant ce cadavre nuitamment au cimetière de la Major. » (*Bouchet de Faucon*).

(3) *Guillaume de Piquet*, créé plus tard marquis de Méjanès.

peuple enfermé qui le regardoit comme son libérateur, et de toute la ville.

Il n'y eut, Monseigneur, pendant tous ces 40 jours, que 3 ou 4 personnes qui tombèrent malades dans les Arènes et autour, qu'on eut soin d'enlever aussitôt et de porter à l'infirmerie. Bien davantage, les 3 ou 4 mois suivans s'étoient écoulés sans que nous eussions eù plus de 5 morts ou environ tant de la ville que de la campagne, par la vigilance de notre commandant qui estoit M^r de *Beaumont* (1), 3^e frère de M^r d'Arlatan, et de nos consuls qui avoient grand soin, dès que quelqu'un tomboit malade, de mettre en quarantaine ceux qui pouvoient avoir communiqué avec luy, et de suivre et d'écarter le mal partout où il se montrait, en sorte que nous pouvions dire jusques-là que nous tenions le mal sous la clef, et tout alloit son train comme si nous n'eussions rien eu de plus à appréhender.

Mais le Seigneur, qui n'avoit que différé notre châtimement et suspendu son fléau, commença à nous le faire sentir assez rudement sur la fin du mois d'avril. Les mesmes Arènes se trouvèrent alors tout d'un coup infectées ; de là le mal se communiqua rapidement aux maisons qui ont des portes et des fenêtres dans cette enceinte et dans toute la paroisse de la Major. On fit d'abord des barrières pour empêcher le peuple de ce quartier là de venir dans le reste de la ville ; mais les barrières ayant été enfoncées, le mal contagieux se répandit comme un torrent dans tous les autres quartiers, sans que toute l'industrie humaine ait pu en arrester les cruels ravages qu'elle y fait depuis un mois et demy.

(1) Jacques d'Arlatan de Beaumont, ancien capitaine au régiment *Royal-Artillerie*.

Voicy, Monseigneur, ce qui y a donné occasion et en a été la source fatale.

M. Maurel à qui je l'ai mandé, afin qu'il eût l'honneur d'en informer Votre Eminence, vous a sans doute dit que le bruit de la peste allumée dans les Arènes et dans la paroisse de la Major s'estant d'abord répandu au dehors, on vint aussitost nous bloquer et nous serrer de si près que les pay-sans ne pouvoient plus aller à la campagne. La garde des Miquelets (1) ayant été placée au pont de Crau et en deçà mesme des moulins où l'on ne pouvoit plus aller moudre le bled, et les gens de Trinquetaille ayant aussy à l'insçu de nos consuls dont ils sont les vassaux obtenu une pareille garde de Miquelets qui fut mise au défaut du pont de leur costé, personne ne pouvoit plus aller dans le vaste terroir de la Camargue. Le peuple qui voyoit à regret périr ses foins déjà coupés ou à couper et qu'il ne pourroit pas mesme aller faire sa moisson commença à se mutiner ; il y eut dès le commencement de juin des préludes de sédition contre le commandant et les consuls qui faillirent deux ou trois fois être assommés dans les rues à coups de pierres, et enfin, comme si la populace s'estoit concertée ensemble, la nuit du 4 au 5 ceux de la paroisse de la Major enfoncèrent toutes leurs barrières et vinrent le 5^e au matin se joindre à tout l'autre peuple des autres paroisses, et tous ensemble, au nombre de 12 à 1500, après avoir pris les fusils des soldats de la ligne dont le corps de garde étoit au boulevard, furent avec des faux, avec des broches, des hâches et toutes sortes

(1) Les *Miquelets*, appelés aussi *fusiliers de montagne*, étaient des troupes légères créées en 1689 pour la guerre de montagne dans les Pyrénées.

d'autres armes comme en ordre de bataille au pont du Rhône où ayant trouvé le trébuchet haussé du côté de Trinquetaille, ceux qui avoient des fusils commencèrent à faire grand feu sur tout ce qui paroissoit à l'autre bord, ce qui ayant écarté les Miquelets et tout le monde, les mariniers montèrent d'abord sur la partie du pont haussé et l'ayant jointe à l'autre, toute cette foule passa, enfonça les maisons des plus accommodés et y fit des ravages et des inhumanités étranges en pillant ou jetant dans la rivière les plus beaux meubles ; ce qui dura presque tout le jour sans que la présence et les représentations de Mgr d'Arles qui y accourut deux fois le matin et l'après-dîner, pussent jamais arrêter leur fureur. Les Miquelets eurent à peine le loisir de se réfugier chez les capucins où il y en eut même quelques-uns de blessés (1). Une autre troupe de ces séditeux avec beaucoup de femmes qui y étoient mêlées courut en même temps au Pont de Crau d'où les Miquelets, sur l'avis que leur en avoit fait donner notre Commandant, se trouvèrent retirés ; mais toutes leurs cabanes furent brûlées et leurs estancilles apportées à la ville.

(1) B. de Faucon parle de 3 ou 4 morts ; ainsi que le chanoine Perrinet, il ne dit rien des dangers courus par l'archevêque. (Voir. à ce sujet, nos *Mémoires de Bouchet de Faucon*, p. 37 et suiv. et la note). Un autre contemporain, *François Peilhe*, les passe également sous silence. Le trait attribué au marin *Jean Castellan* et la belle réponse du prélat ne seraient-ils donc qu'une légende ? J'aurais peine à le croire. Après s'être donné beaucoup de mal pour apaiser la sédition, Mgr de Janson fit les plus louables efforts pour obtenir la grâce des séditeux ; il se constitua leur défenseur auprès de M. de Caylus, chercha à atténuer leurs torts, à excuser leur conduite ; de ses griefs personnels, il dut vouloir que personne n'en parle. Cela peut expliquer le silence de *Peilhe* et de *Perrinet* ; *Faucon*, éloigné des événements, a pu en ignorer quelques-uns. E. F.

M. le marquis de Cailus, commandant dans la Province, en ayant été informé, se rendit deux jours après à St Martin de Crau où Mgr l'Archevêque, le Commandant et les Consuls l'étant allés joindre, la punition des mutins fut modérée à la mort de trois qui, ayant été saisis la nuit d'après, furent conduits le lendemain matin et fusillés au point du jour à l'endroit même où étoit la ligne de Crau, à la vue de 42 à 4500 hommes de guerre que M. de Cailus y avoit fait venir. Ce fut encore apparemment par son ordre que nos trois compagnies du régiment de la ligne furent cassées, et qu'on en mit une trentaine de soldats en prison, qu'on a fait ensuite servir de corbeaux ou dans les infirmeries pour les malades.

Voilà, Monseigneur, le principe de nos maux : tout le monde augura d'abord que le mélange qui se fit par cette sédition, dont on n'auroit jamais cru le peuple d'Arles capable, étant d'ailleurs assez doux et civilisé, que le mélange, dis-je, qui se fit du peuple pestiféré avec celui qui ne l'étoit point, auroit incessamment de fâcheuses suites. En effet, huit jours après ne se passèrent pas que le mal se fit sentir généralement dans tous les quartiers de la ville ; le grand nombre de malades qui se fit d'abord dans toutes les paroisses ne pouvant être tiré des maisons, parce nos consuls, qui n'avoient point eu d'argent les quatre premiers mois de l'année, n'avoient pu préparer assez d'infirmeries, ne faisoit qu'augmenter tous les jours par la communication qu'avoient eue les sains avec eux ; les morts même restoient les 4 à 5 jours dans les maisons faute d'assez de charriots pour les transporter hors de la ville aux cimetières.

Nous étions, Monseigneur, dans cette triste situation, lorsque M. de Cailus nous envoya un autre commandant de

Tarascon, appelé M. de Josseau (1), fort brave officier et qui a, je crois, un brevet de colonel ; celui-ci également honnête et actif s'appliqua d'abord tout entier à rémédier à nos maux, en ajoutant aux 4 infirmeries que nous avons déjà, (c'est-à-dire l'ancienne de St Roch qui est au dessus de St Lazare, les Minimes, St Genêt de la Lice et les Carmes déchaussés), celle de la maison de la Charité (2), d'où les pauvres ont passé à l'hôpital, et celle des PP. Recolets (qui, depuis que vous n'êtes plus en cette ville, ont fait un beau et superbe bâtiment), en procurant de l'argent à la ville, en faisant faire beaucoup de cabanes avec des clayes de bergers et de chaume, en faisant venir de tous côtés des corbeaux et en augmentant le nombre des voitures.

Tous ces soins et tous ces empressements louables n'ont pu arrêter les progrès du mal, et n'ont point empêché que nous n'ayons eu depuis son arrivée plusieurs journées qui ont passé cent morts ; il s'en est trouvé les 4 à 5 cents qui ont séjourné les 4 à 5 jours dans la ville ou autour des infirmeries ; mais enfin on les a tous enlevés et on continue de les enlever tous à mesure qu'ils meurent ; nous avons bien cependant sept à huit cents malades aux infirmeries et autant encore dans la ville, dont la plupart iroient volontiers aux infirmeries, s'il y avoit de la place pour les loger, ne trouvant personne qui veuille les servir chez eux, et ceux à qui le mal laisse assez de force pour sortir se traînent par les rues et vont aux boucheries chercher de la viande, ce qui fait que tout étant mêlé tout s'infecte. On n'a jamais voulu

(1) *Dominique de Jossaud*, ancien major du régiment de Noailles.

(2) Aujourd'hui dépôt de remonte.

ordonner icy une quarantaine, parce qu'on n'a pas cru qu'on pût jamais l'y observer, soit par le défaut d'eau dans les maisons de tous les pauvres gens qu'on est obligé d'aller prendre au Rhône, soit par la rareté des commissaires de quartier, presque tous les gens de qualité et les autres aisés s'étant retirés à la campagne dès les fêtes de Noël dernières, et ceux qui restent dans la ville se tenant renfermés dans leurs maisons. Si cependant on n'a pas recours à un remède qui seul a le plus efficacement fait cesser le mal dans toutes les autres villes de la Province, on ne viendra jamais à bout de le faire cesser dans celle-cy, et il n'y finira que lorsqu'il n'y restera plus personne qu'il puisse attaquer. On avoit bien ordonné à tous ceux qui étoient malades ou qui avoient des malades de rester chez eux et qu'ils ne sortiroient point sans avoir un papier blanc à leur chapeau ou sur leurs habits ; mais outre que cela n'a été observé que quelques jours, cela n'étoit pas suffisant pour empêcher la communication qui est si contagieuse. Il tombe tous les jours des malades qui n'étoient point sortis depuis deux ou trois mois de leurs maisons, et qui ne faisoient que se mettre aux fenêtres.

(La suite à la prochaine livraison).

ÉPIHÉMÉRIDES

1^{er} janvier 1854. — Réapparition du *Publicateur*, journal d'Arles, qui avait suspendu sa publication vers la fin de l'année 1849.

2 janvier 1584. — Installation des Capucins à St-Honorat des Aliscamps.

4 janvier 1842. — Magnifiques funérailles de M. Amédée du Gabé, décédé la veille à 9 heures du matin. Une foule immense et recueillie assistait au convoi funèbre.— Amédée du Gabé était né le 2 décembre 1792 ; son père, le baron du Gabé de Touil, gentilhomme gascon, avait épousé la sœur du marquis de Giraud (qui fut plus tard maire d'Arles). Sorti de l'école militaire de St-Cyr en 1810, Amédée du Gabé fut aide-de-camp du duc d'Istrie et reçut le grade de capitaine sur le champ de bataille de Bautzen. En 1815, après le licenciement de l'armée, il recommença sa carrière militaire, fut décoré au camp de Lunéville et démissionna en 1830. Il avait épousé, en juillet 1829, sa parente la marquise de Barbantane, née de Giraud.

5 janvier 1768. — La plus forte journée de froid d'un hiver qui compta parmi les plus rudes. On cita plusieurs cas de congélation à bord des navires d'Arles.

6 janvier 1800. — Débâcle sur le Rhône.

9 janvier 1661. — « Les glaçons du Rhône, en se détachant, ont brisé ou endommagé plusieurs barques, rompu la chaussée et tué beaucoup de bétail en Camargue. » (Mémoires de MM. Paris).

10 janvier 1571. — Dans la nuit du 10 janvier 1571, le temps se mit à la neige qui tomba sans discontinuer durant deux jours et deux nuits. Froid intense ; plusieurs bergers furent trouvés morts. Grande mortalité parmi les bestiaux, même parmi les bœufs et les chevaux Camargues. C'était pitié, dit un contemporain, de voir passer par charretées toutes ces dépouilles.

12 janvier 1833. — « Le sieur Garcin, imprimeur à Arles, vient de faire paraître le premier numéro d'un journal intitulé *Le Publicateur, feuille périodique de l'arrondissement*

d'Arles. Ce journal aura pour rédacteurs toutes les notabilités littéraires de la ville. » (Chronique de L. Mège).

13 janvier 1789. — « Dans la nuit, la glace s'est détachée à la porte St-Jean, et a *approfondi* le pont dans le Rhône et l'a brisé totalement. » [Mémorial de Vallière.]

14 janvier 1885. — Mort de Jacques Gibert, ancien bibliothécaire de la ville, à l'âge de 83 ans.

15 janvier 1854. — « L'église récemment construite à Raphaële et qui doit devenir le centre d'une nouvelle circonscription paroissiale a été bénite et inaugurée à 10 heures du matin. M. Montagard, curé de St-Trophime, a donné la bénédiction. » (Chronique de L. Mège).

16 janvier 1805. — M. Henri du Roure est nommé maire d'Arles.

17 janvier 1621. — « Le Chappître de la Major a acomensé les processions, priant Dieu vouloir apeser son ire et faire seser la pluye. Tous les couvans et mandians fesoient procession et tout le peuple estoit en dévotion, car durant trois mois entiers n'a fet que pluoir et grande quantité deo par tout le terroir qu'il a mis forse blé et non pas peu semer la moitié... » (Journal de M^e Jehan Barbier, curé de la Major).

18 janvier 1636. — Rupture du pont.

19 janvier 1855. — « Après deux jours de froid, la neige est tombée en grande quantité, s'élevant en certains endroits à plus de 40 centimètres. » [Chron. de L. Mège].

20 janvier 1784. — Froid intense.

23 janvier 1776. — Publication d'un édit royal bannissant les juifs de la Provence et faisant défense aux habitants de leur louer des logements, sous peine d'amende.

24 janvier 1843. — Décès, à Montpellier, de M. Jean Boulouvard, maire d'Arles.

M. Boulouvard était né à Arles en juin 1774. Des goûts aventureux l'avaient porté, dans sa jeunesse, à faire à deux reprises le voyage des Indes sur un navire de commerce commandé par son cousin François Boulouvard. Incarcéré comme suspect, à son retour (pendant la Révolution), il obtint peu de temps après, un emploi dans l'administration des vivres (intendance militaire). Il servit successivement à Hyères, à Toulon, à Paris, d'où il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse en qualité d'inspecteur général des vivres. En 1798, il était à Toulon en la même qualité ; en 1799, il dirigeait le service de la 8^e division militaire, à Marseille. En 1800, il quitta volontairement l'administration pour s'associer avec M. Ch. de St-Cricq-Casaux dans l'exploitation de la manufacture de faïences de Creil. Il revint se fixer à Arles en 1827. Nommé maire en 1830 (le 27 août) il démissionna peu de temps après, à la suite d'une émeute qui se produisit à la porte de sa maison. Les élections de 1840 le ramenèrent à la mairie.

25 janvier 1692. — Il tomba une énorme quantité de neige qui persista jusqu'au 22 février.

27 janvier 1850. — Terrible coup de mistral ; beaucoup d'oliviers furent déracinés et jetés à terre.

28 janvier 1858. — Les eaux du Rhône étant extrêmement basses (0^m 65 au-dessous du zéro) on put retirer du Rhône, devant l'établissement des bains à la romaine de M. Chaix, le beau sarcophage antique représentant les amours de Jupiter et de Lédæ.

30 janvier 1857. — La Cour d'appel d'Aix rend son célèbre arrêt de principe sur le *droit d'esplèche* dans la Crau d'Arles.

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE

ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(Suite.)

—
1774

Le 3 janvier, M. Peyre, prieur de Saint-Lucien, s'est démis dudit prieuré entre les mains du seigneur archevêque qui y a nommé M. Barquarin la Calmette, qui a pris possession le même jour à 4 heures.

Le 8, M. Du Voisin s'est coupé la gorge avec un rasoir.

On a rendu le Comtat au Pape.

Le 8 février, M. Batel est mort subitement. Enseveli aux Recollets.

Nota que le battant de la 4^e cloche s'étant cassé, on n'a sonné le lendemain que la 5^e de Saint-Trophime.

Le 21 au soir est décédée sœur Ganteaume, religieuse à la Visitation.

Le 22, M. de Guilhem a épousé Mlle Jeanneton Boulevard cadette.

Le 9 avril, il y a eu une inondation.

Le 29 avril, les religieuses de la Miséricorde ont eu la permission de Mgr l'archevêque de sortir de leur couvent.

Le 22 mai, jour de la Pentecoste, les consuls ont pris le deuil pour le Roy.

Le 23, MM. de Beuf, de Gastaud et d'Albertas, avocat général, députés du Parlement, arrivèrent à 5 heures du soir. MM. les Consuls en chaperon furent les recevoir à la porte de Marché-Neuf, avec le cortège, et les accompagnèrent au Manteau royal (4).

(4) « MM. Joseph de Bœuf et Joseph Christophe de Gastaud, conseillers, et Jean-Baptiste Suzanne d'Albertas, avocat général, commissaires députés par le Parlement de Provence pour venir recevoir le serment de fidélité dû au nouveau roi Louis XVI, arrivèrent le lundi 23 (mai) vers les 6 heures du soir à la porte de Marché-Neuf. Ils y trouvèrent les consuls et plusieurs gentils-

Le 24, il fut ordonné de faire feste tout le jour ; à 9 heures MM. les consuls furent prendre MM. les députés chez M. de Méjanès où ils logeaient pour venir assister à une grande messe de *Requiem* qu'on a chantée à la paroisse de Notre-Dame la principale, pour le feu Roy (1) ; après quoi ils ont été à l'hôtel de ville faire prêter serment de fidélité aux consuls et aux habitants (2). Le même jour à 4 heures, MM. les consuls en chaperon accompagnés des habitants tout en noir ont été dans la ville proclamer le nouveau Roy, avec les tambours et violons.

hommes et bourgeois qui s'y étoient rendus pour les recevoir. Ils descendirent de leurs voitures et, après les compliments réciproques, furent accompagnés jusqu'à l'auberge du *Manteau Royal* où leur logement étoit préparé. » (L. Bonnemant, Relation de ce qui s'est passé à Arles à l'occasion de la maladie et de la mort du roi Louis XV). E. F.

(1) « Le curé se dispoisoit à célébrer la messe du jour, lorsque l'avocat général dit qu'il falloit faire un service solennel pour le feu Roi, ainsi qu'il s'étoit pratiqué à Aix et à Marseille en pareille occasion. Le curé obéit sans répliquer, la messe de *Requiem* fut chantée et suivie de l'absoute. Les vicaires généraux en furent informés sur le champ ; dans la matinée même ils mandèrent le curé et lui représentèrent avec assez de vivacité qu'il n'étoit pas convenable qu'une paroisse particulière eût l'air de faire un service pour le Roi avant la métropole ; que d'ailleurs la messe de *Requiem* étoit déplacée un jour aussi privilégié que la 3^e fête de la Pentecôte. Le curé expliqua comment la chose s'étoit passée, et affecta, quoique en termes couverts, d'observer qu'après tout c'étoit au Chapitre à se formaliser de la prématurité du service plutôt qu'aux vicaires généraux. Ceux-ci, peu satisfaits de la réponse, firent entendre au curé qu'ils ne pouvoient se dispenser d'en écrire à l'archevêque. Le curé, de son côté, mit la main à la plume. L'avocat général, occasion de cette petite tracasserie, crut devoir aussi certifier par une lettre la vérité de ce qu'avançoit le curé dans la sienne ; mais l'archevêque s'est bien gardé de prononcer ; du moins ignore-t-on à Arles sa décision. » (L. Bonnemant, *ibid.*) E. F.

(2) « M. de Bœuf prit la parole et prononça un assez long discours... Il resta couvert en parlant, excepté lorsqu'il prononçoit le nom du Roi défunt et celui de son successeur, et le mot de *Messieurs*. L'avocat général parla ensuite, mais plus brièvement, se découvrant de même. Enfin M. le marquis de Méjanès, 1^{er} consul, pérora à son tour ; il étoit assis et découvert. Son discours fini, l'avocat général requit la prestation du serment... L'on se retira par une très forte pluie. » (L. Bonnemant, *ibid.*)

(A suivre)

E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Les singularités du pays d'Arles

Mises en lumière par l'annaliste *Daugières*.

[1636]

« On peut étaler ici de gentilles propositions énigmatiques des singularités qui se trouvent en la ville d'Arles ou dans son grand et riche terroir.

L'une est qu'en certains endroits il y a certaines personnes si industrieuses et si capables, que d'une seule pierre, sans mortier ni ciment, ils font un bâtiment capable de loger plus de 25 personnes. — Ce sont les montagnes, d'où l'on tire les pierres pour les bâtiments, dans lesquelles ces industrieux artisans creusent si à-propos qu'ils forment sans mortier ni ciment de grandes et logeables habitations (1).

(1) On en voyait des exemples à Fontvieille, à Castellet, qui dépendaient alors de la communauté d'Arles, et même sur le versant occidental du plateau de la Crau. — E. F.

* * Une autre est qu'en certains endroits de la Camargue et autres quartiers du terroir, le tout dans la plaine, où l'on ne sauroit trouver une seule pierre ni caillou produit par la nature sur le lieu, on y marche plus ferme et plus assuré lorsqu'il y a plu.—Cela vient de ce que, sur les lieux sablonneux et sur certaine veine de terre salée que le vulgaire nomme *Sansouïre*, laquelle ne pouvant être imbuë, quelque quantité d'eau qui tombe dessus, comme la terre douce, elle demeure toujours plus ferme et n'enfoncé jamais quand on la marche.

* * Une autre singularité qui se fait remarquer en certains quartiers du terroir d'Arles, c'est que l'eau étant exposée aux rayons du soleil, plus ils sont ardents et plus puissamment elle s'y congèle. — C'est l'effet du sel, duquel on peut dire encore avec vérité qu'il a ces deux propriétés : de conserver les morts et de corrompre les vivants — la première à raison des salures, et l'autre pour les malversations en général de ceux qui l'administrent (4).

* * Une chose qui semble incroyable et fabuleuse, c'est que, en certains endroits du terroir, nos terres sont communément transportées d'un lieu à l'autre tout entières. — Ce sont les petites îles que forme la rivière du Rhône, dont elle emporte les unes en naissant et conserve et fortifie les autres ; mais il arrive bien souvent que telle île nouvelle ayant soutenu les efforts et l'impétuosité de la rivière l'espace de deux, trois, voire même jusques à cinquante ou soixante

(4) De tout temps l'administration des salines communales fut une source d'abus et d'intarissables réclamations qui ne firent qu'augmenter avec le système des Fermiers Généraux.

années, sans apparence d'aucune diminution ou ravage, on la voit à la fin diminuer peu à peu et emporter par la rapidité de ses eaux en quelque autre endroit de son sein, du terrain de laquelle elle commence d'en former quelque autre nouvelle. . . .

*. Il ne sera pas mal à-propos de joindre ici la proposition d'une autre singularité qui semble être de même nature. Comme il a été prouvé que telles terres ou îles se changent, on peut en dire autant des montagnes. — Ce sont des montagnes de sable (1), que les vents auxquels le pays est grandement sujet amoncellent contre quelque gros hallier ou buisson, lesquels deviennent aucunes fois si hautes et si éminentes qu'elles se font voir de bien loin. Mais tout ainsi qu'elles sont formées d'une matière si mouvante et si légère, le même artifice qui les forme les détruit aussi, et de leur anéantissement en renaît d'autres jusqu'à l'infini.

*. Une autre des considérables raretés que l'on y voit toutes les années, c'est qu'en certains endroits la terre y rapporte naturellement certain petit arbrisseau de la hauteur de 2 pieds et non plus, qui produit une graine si rare et si excellente qu'on reconnoit en elle non tant seulement l'âme végétative mais encore la sensitive, et de laquelle on trouve aucunes fois si grande abondance, que plus de trois mille pauvres personnes gagnent en la récolte d'icelle, qui ne dure pas plus d'un mois, pour l'entretien de leur famille durant tout le reste de l'année, étant permis à qui bon lui semble d'en aller cueillir indifféremment par tous les endroits où il

(1) Les *montilles*, jadis si nombreuses, même autour de Trinquetaille, et sur les bords du petit Rhône. — E. F.

s'en trouve. Et ce qui est considérable encore, c'est qu'en toutes les années où elle est en abondance, elle est infailliblement plus chère, ou au contraire le contraire. Et l'on fait si peu de cas de ce rare et précieux arbrisseau, que communément on le coupe et l'arrache pour en chauffer les fours. — C'est la graine de vermillon, de laquelle plusieurs riches marchands étrangers viennent faire levée dans Arles, pour la teinture de l'écarlate (1).

*. Une autre rareté de notre ville est que l'un des quatre éléments établis de la main toute puissante de Dieu pour la conservation de la nature, commun et général à toute sorte d'animaux, s'y expose et s'y vend néanmoins à prix d'argent et à la mesure, quoiqu'il soit permis et loisible à un chacun d'en prendre à sa volonté, sans paiement et sans que pour ce les vendeurs en puissent faire plainte. — C'est l'eau de la rivière du Rhône, qui est portée à barral et vendue par les rues.

*. Reste à éclairer une dernière proposition énigmatique sur la ville d'Arles, où l'on dit qu'il y a plus de 4000 personnes dans son territoire qui gagnent leur vie à reculons. Et c'est chose véritable et ordinaire, car on trouve continuellement en plusieurs endroits des plages de la mer Méditerranée qui baigne le terroir de la ville, si grande quantité de gens qui s'adonnent à la pêche, que c'est chose incroyable.

(1) Tout le monde sait aujourd'hui que le vermillon ou kermès, en provençal *lou vermet*, n'est pas une graine, mais un insecte, devenu rare dans nos parages par suite du déboisement de la Crau. (Voir le petit aperçu historique consacré au vermillon dans notre *Musée*, Ire série, pages 137 et suiv.).

Ils font communément leur pêche avec certains grands rets qu'ils nomment *bouliers* et d'autres moindres qu'ils nomment *bourgins*, lesquels ils vont étendre et jeter bien avant dans la mer, montés dans un bateau fort léger, et ayant attaché au premier bout d'icelui une bien longue et légère corde, la donnant à la gueule d'un chien instruit à cela de longue main, laquelle il va à toute peine apporter à terre à la nage, tandis que d'autre part ils y vont aussi apporter la leur ; tous lesquels étant enfin descendus et joints à ceux de terre, s'attelant moitié à l'un desd. bords et moitié à l'autre, ils tirent leurs rets d'une si gentille façon à reculons que c'est chose agréable à voir. »

[Extrait, *prout jacet*, du *Discours des Offices de justice et municipaux, tant anciens que modernes, de la ville d'Arles*, par *Daugières*, secrétaire de la Communauté].

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de **Mailly**, archevêque de **Reims**, précédemment
archevêque d'**Arles**.

(*Suite*).

Votre Eminence attend sans doute, Monseigneur, que je lui fasse un détail des plus considérables personnes que la peste a déjà enlevées dans notre ville ; je le vais faire et je le commence par les personnes de notre état et qui nous intéressent le plus. Durant tous les quatre premiers mois de cette année, il ne nous mourut à l'infirmerie de St Roch [qui étoit alors la seule avec St Lazare] que le seul P. Michel, capucin du Martigues, qui fut le premier destiné à cette bonne œuvre, et deux frères augustins déchaussés qui, pour

réparer la faute de leurs pères qui s'étoient tous enfuis, s'offrirent eux-mêmes pour aller rendre leurs services manuels aux malades ; mais dès le commencement du mois, il a bien fallu chanter sur un autre ton. M. *Maurin*, chanoine de la Major, sur qui le Chapitre s'étoit déchargé du soin de la cure, voulant trop entreprendre en joignant à l'administration des sacrements les fonctions de commissaire de quartier, fut bientôt attaqué et mourut le 4^{er} du mois de may ; trois autres chanoines qui sont les sieurs *Le Blanc*, *Richaud*, *Peiron*, et le capiscol *De Mandon* avec un prêtre étranger qu'on y avoit envoyé au secours, et ensuite un jésuite qui lui avoit succédé, ont eu successivement le même sort (1), et outre ces sept morts il y a encore le sieur doyen et un autre chanoine Blanc qui sont malades, mais qu'on croit réchapper, en sorte qu'il n'y reste plus que les chanoines *Lange*, *Roubian* et *Roman* qui soient en état de travailler.

Le sieur *de Montfort*, curé de Ste Croix, dont la paroisse après celle de la Major a été la plus maltraitée, fut aussi d'abord attaqué, mais son mal n'ayant pas été violent, ses forces et sa santé reviennent tous les jours. Il a perdu seulement un de ses vicaires, et l'autre qui lui restoit, qui avoit 30 morts et autant de malades par jour, vient de tomber malade.

Pour le pauvre prieur de St Laurens, M. *Michel*, qui par

(1) Le cénotaphe des Consuls aux Aliscamps, dans ses deux inscriptions commémoratives, porte les noms de *Elz. Maurin*, *Daniel Leblanc*, *Math. Richaud*, *Ant. Roman*, *Joseph Charbonier*, *Ludovicus Michel*. C'est justice. Mais on voudrait trouver à côté d'eux les noms de tous ces autres « *pastores boni*, comme dit l'inscription, *qui pro oribus suis suas dederunt animas*, » victimes obscures d'un dévouement d'autant plus méritoire qu'il se laissait ignorer — témoin ce prêtre étranger dont on ne sait pas même le nom ! -- E. F.

ses abondantes aumônes faisoit tant de bien dans sa paroisse, après avoir vu périr sa servante et ses deux vicaires, [il] est mort lui-même fort regretté de ses paroissiens.

Le sieur *Nègre*, que vous avez fait vous-même curé de St-Martin, perdit hier son vicaire et est attaqué lui-même depuis deux ou trois jours.

Le sieur *Simon*, fils du feu médecin et curé de St Julien, aussi bien que le sieur *Surian*, de St Chamas, son vicaire, sont attaqués depuis plusieurs jours et se trouvent mieux.

Le sieur *Poulet*, prieur de St Lucien, se porte bien jusqu'ici, mais le sieur *Francony*, son vicaire, est mort depuis deux jours. Le Père *Yssautier*, de l'Oratoire, curé de Ste Anne (1), est encore en santé, quoiqu'il travaille depuis deux mois nuit et jour, mais son frère qui lui servoit de clerc est malade depuis plusieurs jours.

Pour ce qui est des religieux, les deux prieurs des Carmes, Grands et Déchaussés, et quelques pères et frères des autres couvents sont morts, mais ils n'avoient point pris le mal en administrant les sacrements aux malades, excepté un des deux pères Trinitaires qu'on avoit envoyés à St Laurent, dont l'un, appelé Père *Viany*, mourut hier, et l'autre qu'on appelle Père *Raynaud* de Tarascon est bien malade.

Je ne dois pas oublier de vous parler de la mort de M. *Angelin*, prêtre de M. le Sacristain *de Boche* ; les dévotes qui

(1) Le Père *Eyssautier*, fils d'un médecin de Manosque, gagna l'admiration de tous par son courage et son ardente charité. « Il alloit porter lui-même tous les jours, avec un frère de l'Oratoire, des remèdes et des provisions de toute espèce aux personnes qu'il savoit n'avoir pas les moyens de s'en procurer. Quoiqu'il eût pris la précaution de se couvrir d'un habit de toile cirée, il s'attendoit bien à ne pas échapper au malheur commun ; il fut atteint en effet, mais il échappa à la mort. » (Ms 640 de la Méjanès). — E. F.

venoient luy parler dans notre église luy portèrent le mal ; il se mit au lit la seconde fête de Pentecôte et mourut le dixième de juin. C'était un saint prêtre et nous avons fait en lui pour notre sacristie une perte irréparable. M. le Sacristain, qui étoit fort entré dans sa chambre, n'a point eu de mal et sa quarantaine doit finir dimanche vingtième ; il ne manquera pas de revenir à l'église selon son ordinaire, car, soit par les absents, soit par les autres qui ont eu des morts ou des malades chez eux, nous sommes réduits à deux, M. *Bonenfant* et moi, pour les offices que nous faisons toujours avec nos servants que nous avons enfermés dans notre cloître (1).

Après avoir parlé des médecins de l'âme, il est naturel, Monseigneur, de parler de ceux du corps. Nous en avons perdu 4 de ceux-ci.— Le premier fut le sieur *Pitot*, médecin de Montpellier, qui servoit les infirmeries et à qui on donnoit cent écus par mois (2) ; le second le sieur *Tilet* (3) qu'on croit qu'il porta la peste chez M. *Simon* ; le troisième M. *Simon*, le plus habile sans contredit de tous, et le quatrième le sieur *Martaud*, qui ne servoit point et qui est mort d'apoplexie dont il avoit eu avant la contagion plusieurs attaques ; il a fait l'Hôtel-Dieu son héritier d'un bien assez considérable. Le sieur *Arnaud*, 5e médecin, mourut avant-hier. Le sieur

(1) Le Sacristain De Bocho reprit en effet ses fonctions ; mais ce fut pour peu de temps, car nous lisons dans le Journal de Joachim Guillaume de Nicolaï : « Le 22 [août 1721], trois malades dans la ville, un domestique de M. le Sacristain..... — Le 23, M. le Sacristain fort malade... — Le 25, M. le Sacristain mort. » — Voir nos *Mémoires* de B. de Faucon, p. 47. E. F.

(2) Deux cents livres seulement, d'après B. de Faucon, avec promesse de 400 livres à ses enfants, s'il succombait à la tâche.

(3) Tillet, d'après B. de Faucon.

Compaynon, pour ne point aller aux infirmeries, se renferma d'abord dans sa maison et déclara qu'il ne vouloit plus désormais exercer son art dans la ville (1). Le sieur *Pome*, 7e médecin, est resté dans la Camargues, et nous n'avons icy que M. *Laurens* qui visite les malades de distinction seulement, de sorte que depuis la mort de M. Pitot, il n'y a plus eu aucun médecin aux infirmeries, mais seulement des chirurgiens dont il est mort un grand nombre de garçons et de maîtres qui, à la vérité, ont été remplacés par plusieurs chirurgiens étrangers que le Premier Président nous a envoyés de Marseille, d'Aix, du Martigues et du Languedoc (2).

Je passe à l'Archevêché, Monseigneur, d'où l'on a déjà tiré six personnes malades. Le premier fut le Père *Joubert*, jésuite et confesseur de Mgr d'Arles, qui s'y étoit retiré dès le mois de may ; les dévotes qui venoient luy parler à la porte et chez qui il faisoit luy-même quelques excursions luy avoient donné le mal ; il tomba malade le vendredi au soir, fut porté le lendemain à St Genêt de la Lice (3) et y mourut le lendemain matin. Deux laquais, le maître d'hôtel, cuisinier, aide de cuisine ont été attaqués après et ont été portés tous quatre à l'infirmerie de la Charité, et enfin M. de Beaumont, l'un de nos commandants, qui mangeoit et logeoit à l'Archevêché depuis cinq à six mois, tomba malade mardy dernier, fut porté le mardy à trois heures après midy à la maison de madame d'Avignon, sa sœur, tout près du Palais,

(1) B. de Faucon lui prête une autre réponse : « Il s'enferma chez luy et dit que les malades ne pouvoient servir des malades. »

(2) « L'expérience a fait voir, dit à ce sujet B. de Faucon, qu'il vaut mieux conserver les médecins pour un temps où leur art peut estre utile, que de les sacrifier à la peste, où il ne faut que des corbeaux, des chirurgiens, des infirmiers. . . »

(3) La *Galère*.

et y mourut jeudy à trois heures après midy ; il a été fort regretté de toute la ville ; c'étoit un honnête homme fort officieux, et s'il péchoit en quelque chose, c'étoit peut-être par trop de douceur et de bonté.

On presse fort Mgr de sortir de son palais et on prépare depuis deux mois l'Archidiaconé (1) où l'on a trouvé à propos qu'il se retirât ; mais on luy fait présentement appréhender le mauvais air qui viendra du côté de l'infirmerie de la Charité. Il est encore indéterminé s'il sortira ou non ; on vient cependant de me dire qu'il luy est tombé un 7^e malade qui est son prêtre secrétaire et qui prend aussi soin du temporel, lequel a la fièvre depuis hier au soir ; il m'a fait l'honneur de m'écrire luy-même trois lignes aujourd'huy, et, dans la dernière, il me marque qu'il va coucher ce soir à l'archidiaconé, et son secrétaire, qu'on appelle M. *Coutarel*, est mort aujourd'huy.

(La suite à la prochaine livraison.)

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} février 1590. — La ville députa en Cour de Rome son premier Consul, Robert de Quiquéran-Ventabren, pour demander au Pape protection et sauvegarde. [Voir, pour la suite de cette affaire, le *Bullet. archéolog. d'Arles* de 1790, aux Ephémérides, sous la date du 24 mai].

2 février 1624. — La neige, qui tombait depuis cinq jours, amena un tel abaissement de température, que des travailleurs eurent les pieds complètement gelés. Le froid a tua

(1) Dans la rue des Prêtres, aujourd'hui rue du Cloître, île 12, à côté de la maison Raybaud-Trenquier.

presque tout le bestail menu. » [Mémorial de Jehan Barbier].

3 février 1773. — « On a placé les stalles du chœur à St-Julien. » [Mémorial de J. B. Vallière].

4 février 1603. — « Tomba de verglas avec si grande froideur que tua tout le bestail. . . . Beaucoup de bergers moururent de froid. » [Mémoires de Loys Romany].

5 février 1847. — Le prix du pain s'élève à 0,55 c. le kilog. pour la première qualité et à 0,50 c. pour la seconde. [Chronique de Louis Mège]. La journée de l'ouvrier, 2 fr. 50, équivalait à peine à 5 kilogs de pain bis.

8 février 1774. — La neige encombrait les rues et arrêtait la circulation.

10 février 1387. — Il neigea tant, raconte Bertrand Boysset, que la neige atteignit « tres palms d'esperes » (trois pans d'épaisseur) « *e ponhet* » (et piquait) ajoute-t-il.

12 février 1855. — « Lundi, à 4 heures du soir, plantation de la Croix au Pont des Flâneurs, pour la clôture de la Mission. Six cents hommes avaient été organisés en sections pour porter à la procession l'immense brancard sur lequel reposait la croix. Sur le parcours de cette procession, ces six cents voix d'hommes faisaient retentir l'air de cantiques entraînants. Le moment de l'érection de la croix sur son piédestal a été sublime. » (Chronique de L. Mège).

14 février 1864. — Publication d'un nouveau journal, *l'Echo arlésien*, sous la direction de M. *B. Arnaud*.

15 février 1646. — Les Consuls d'Arles vont à Tarascon saluer au passage le cardinal Barberini, qui vient de Rome et se rend à Paris auprès du roi.

16 février 1463. — Une trêve de dix ans ayant été conclue avec le roi d'Aragon, pour le plus grand avantage de la ville et de la Provence entière, le Conseil décide que « sera faicte

une procession générale en actions de grâce » et que le Viguier, en allant proclamer la trêve dans les divers quartiers de la ville, sera accompagné d'un nombreux cortège de gentilshommes, de bourgeois et de notables, ainsi que des ménestriers et des trompettes.

18 février 1841. — Débordement du Rhône par l'une des brèches de 1840 incomplètement réparées.

19 février 1816. — A 8 heures du soir, grand bal paré, à la Rotonde, en l'honneur du Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce fut tout un évènement, dont on parla longtemps. On y vit d'admirables toilettes d'Arlésiennes.

22 février 1599. — Horace Montano, napolitain, évêque d'Adria, est promu archevêque d'Arles.

24 février 1698. — Publication de la paix avec l'Allemagne. Réjouissances publiques à cette occasion.

27 février 1452. — Défense à tous courtiers, chrétiens ou juifs, de négocier en Arles la vente des blés étrangers.

28 février 1850. — « Les fouilles qui viennent d'être terminées pour cette année sur l'emplacement du théâtre antique ont mis à découvert tout ce qui reste de la façade du nord. Les travaux n'ont amené cette année que la découverte de deux tronçons de colonne et un chapiteau en marbre de grande dimension parfaitement conservé ; il a été transporté au Musée. » (Chron. de L. Mège). E. F.

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XLVI — LE MOULEYRÈS.

« Le *Moleyres*, ainsi appelé du verbe latin *molere*, qui signifie *moudre*, pour ce qu'en ce contenu il y a quantité de

moulins à vent. J'en ay compté au mois de mars 1655 jusqu'à 24. Les pauvres gens y vont moudre leur bled, quelques eymines ou cestiers, les grandes moutures des mesnagers et boulangers et des bonnes maisons se faisant aux moulins à eau.

« Dans ce Moleyrez on creuse partout pour en tirer des pierres dures qu'on appelle *du Moleyrez*, propres à la maçonnerie et à la bastisse des murailles qu'on nomme chez nous *de pastouire*. Il y a peu de monuments en ce lieu là, et ce qu'il y en a eu par le passé a esté mis en pierres pour en bastir les cloisons des jardins qui sont à l'entour. » [*François de Rebatu*, ms 545 à la biblioth. Méjanès].

Le nom de Mouleyrès paraît avoir été formé du mot *molar* qui signifiait *moulin*, et de la désinence *rès*, qui exprimait une idée de groupement, assemblage, réunion, abondance [conf. *Vaccarès* = pays des vaches ; *figarès* = pays des figures ; *vignarès*, pays de vignobles ; *aiguarès*, bas-fond où s'écoulent les eaux, etc.]

Observons cependant que l'on rencontre très souvent dans les anciens titres les formes *Monarès*, *Monuarès*, *Monuayrès*, *Moneyrès*, qui résisteraient à notre interprétation ; mais ce sont là, probablement, des corruptions de langage très fréquentes à cette époque.

XLVII — LE FORT DE PAQUES.

Nous avons déjà raconté (*Musée*, 2^e série, page 129) la construction de ce fort, commencée par les Arlésiens la veille de Pâques, en l'année 1593. Cette fortification, élevée à la hâte, pour faire face à un danger momentané, fut abandonnée et détruite en 1596. On l'avait appelée le *fort de Pasques*, en mémoire de l'époque de sa construction. Le nom a survécu et sert encore à désigner la métairie voisine, appelée jadis *Montraveau*.

XLVIII et XLIX — L'ORNÈDE. — LA VERNÈDE.

Ici encore des noms génériques, très communs, surtout autrefois, dans le territoire d'Arles.

L'*Ornède* est un lieu couvert d'ornes (lat. *ornus*) ou frênes à fleurs.

La *Vernède* est un lieu où poussent les vernes (ou vergnes) amis des eaux limoneuses et hôtes familiers des bords du Rhône.

On donnait aussi quelquefois, par extension, le nom de *vernèdes* à des digues ou barrages formés avec des fascines et des pieux.

L — LA TRIQUETTE.

La *Triquette* est une ancienne *lône* du Rhône canalisée en 1627 et transformée en *roubine* pour le service de divers domaines de Camargue (mas de *Bouchaud*, d'*Arbaud*, de *Sainte-Cécile*, de *Bourgogne*, de *Seignoret*, de *Saint-Andiol*, etc. . . .) Cette roubine doit sa création aux Varadier de Saint-Andiol, dont le surnom historique, les *Triquet*, revit dans sa dénomination.

LI — LE MAS DE VALLIER.

Le mas de *Vallier*, situé dans le Bas-Trébon, non loin du faubourg des Templiers, s'appelait autrefois le mas d'*Adorci*; il appartenait à une ancienne famille d'Arles qui s'est fondue, sur la fin du siècle dernier, dans la famille *Vallier*.

Les *Adorci* étaient marchands tanneurs; deux d'entr'eux, Jacques et Estienne, en 1665, faisaient partie du Conseil communal. Jacques quitta le métier, après y avoir acquis une honnête aisance; il parvint aux honneurs consulaires et fut 4^e consul en 1696.

La dernière héritière du nom d'*Adorci* épousa un Vallier. Ces Vallier appartenait également à une famille consulaire ; deux de ses membres, portant l'un et l'autre le prénom de *Jean*, avaient—comme on disait alors—*endossé le chaperon*, le premier en 1745, en qualité de quatrième consul, le second, soixante ans après (1775), en qualité de troisième, ou premier consul bourgeois. On retrouve ce dernier, trois ans plus tard, sous le bel uniforme bleu « à queue d'aronde » des capitaines du guet ; puis il disparaît de l'arène politique.

Le dernier des *Vallier* était professeur à Paris sous la Restauration.

LII — COTENOVE.

Le *Coussou* de *Cotenove* appartenait jadis à l'Ordre de Malte et dépendait de la Commanderie de St Thomas de Trinquetaille : « *Corsorium Hospitalis Sti Thome de Trencatalhiis quod dicitur Cotanova* » (1225).

On donnait aussi le nom de *Cotenove* à un *pâti* de la Crau, dont le démembrement a formé quatre *quartons* appelés *le pré de la Lauze*, *l'Estournel*, *la Figuière* et *le Sauze* ; nous aurons occasion d'en reparler.

Ce nom de *Cotenove* a la même signification que celui de *Caseneuve*. Dans le bas latin du moyen-âge, *cota* signifie cabane et est synonyme de *casa*.

Rien n'est commun et durable comme ces dénominations tirées de la nouveauté des choses. La rue *Neuve*, après 600 ans, s'appelle encore la rue *Neuve*, et je sais plus d'un *mas neuf* qui tombe de vétusté.

EMILE FASSIN.

(A suivre).

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(Suite.)

—
1774

Le 25, le Chapitre a prêté serment dans la salle capitulaire avec les bénéficiers (1).

(1) « Le mercredi matin, les commissaires se rendirent d'abord à la salle capitulaire du Chapitre de la métropole et de là au Palais, pour recevoir le serment de fidélité des chanoines et des officiers du siège; dans l'un et l'autre de ces endroits, MM. de Bœuf et d'Albertas prononcèrent chacun un discours; le sacristain, en l'absence du prévôt et de l'archidiaque, répondit à ces harangues; mais le sieur *Laville*, lieutenant particulier, qui, en l'absence du lieutenant général, se trouvoit à la tête de la sénéchaussée, prit le parti qui lui convenoit, c'est-à-dire celui de ne dire mot.... A l'occasion du discours du 1er consul, de celui du sacristain et du silence du lieutenant *Laville*, un bel esprit a composé une épigramme que je vais copier. Pour en goûter le sel, il est bon d'observer auparavant : 1° que le marquis de *Méjanes*, dans sa harangue, *plongea* Louis XV dans l'*Océan de l'éternité* et que ce fut par ces mots qu'il finit — 2° qu'un ou deux jours après l'arrivée des commissaires, le grand vicaire *Raymond* fut conjurer de prétendus revenants ou esprits follets, qu'on disoit faire carillon à la Maison de la Charité, qu'il crut les entendre lui-même pendant les prières de l'exorcisme, et qu'à cette occasion lui et le dévot chanoine *St Montan* son confrère donnèrent une scène des plus plaisantes et prêtèrent beaucoup à rire, surtout lorsque l'on eut découvert que les prétendus revenants n'étoient autres que le maître d'école des garçons et une des maîtresses des filles, qui jouoient cette comédie je ne sais pour quelle raison — 3° enfin que le lieutenant *Laville* a l'esprit aussi épais que la robe des Frères de la Doctrine Chrétienne, qu'une ferveur passagère lui a fait porter deux ou trois ans pendant sa jeunesse. Voici les vers :

Trois orateurs, en trois lieux différents,
Ont déploré le malheur de la France :
L'Official, qui croit aux revenants,
Aux noirs esprits, du sien prouva l'absence.
Quant au Consul, sa rapide éloquence
Nous *plongea* tous dans un autre océan.
Que fit enfin le subtil lieutenant ?
Son devoir... gardant un morne silence.

(L. Bonnemant, *ibid.*)

E. F.

Imp. J. Remondet-Aubin.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE
PAR
ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES. — § 3. LA RUE LOINVILLE.

La rue *Loinville*, aujourd'hui confondue dans la *rue des Arènes*, s'était constituée de plusieurs tronçons, comme le démontre encore son aspect actuel.

Sa partie occidentale, comprise entre la rue de la Miséricorde et la rue Balechou, formait au siècle dernier une rue distincte, sans dénomination spéciale, que l'on désignait par le nom de ses principaux habitants : on l'appelait inciffrément *rue de M. de Giraud*, *rue de M. de Loinville*, etc... Beaucoup de rues de notre ville n'avaient pas d'autre mode de désignation.

La partie orientale était une ruelle « en fer à cheval » qui contournait entièrement l'île 18 (1) et séparait la maison

(1) Les numéros que nous donnons ici sont ceux du numérotage actuel.

Volpelière de l'ancien hôtel de Lédenon (hôtel Miollis). Le *fer à cheval* n'existe plus ; la ruelle a été fermée dans sa partie comprise entre les maisons précitées ; les îles 17 et 18 sont réunies et soudées l'une à l'autre ; il n'est resté de l'état ancien que la portion septentrionale du fer à cheval, qui forme aujourd'hui le prolongement et le bout de la rue Loinville, à son débouché vers les Arènes.

La partie centrale de la rue Loinville s'appelait autrefois le *planet de Boisverdun* ; sur ce *planet* s'ouvrait le *courtieu de Boisverdun* (autrement dit *de Chaliarde*) qui se retrouve en une grande cour (île 17) en face la rue Barraly. C'est là qu'habitait la famille Constantin de Boisverdun, famille consulaire, recommandable par de longs et utiles services dans l'administration des affaires communales, et qui fut anoblie en 1616. Sa maison, qui existe encore, a son entrée principale au fond de l'impasse de la rue de la Miséricorde.

Le nom de *Chaliarde*, que nous retrouverons en un quartier rural dit *la pointe de Chaliard* (1710) n'évoque d'autre souvenir que celui d'un *sòci* ou compagnon du sous-clavaire en 1486, qui s'appelait *Jean Sayart*. L'orthographe des noms était alors si incertaine, que l'on peut identifier sans trop de témérité *Sayart* et *Chaliard*.

Parmi les personnes de marque qui ont donné leur nom à la rue Loinville, nous devons mentionner MM. de Giraud, Loys de Loinville et Quiquéran de Beaujeu.

Jean de Giraud, premier consul d'Arles en 1759, était un descendant de ce Henri de Giraud, surnommé *Beù'aigo*, ardent ligueur, qui fut anobli en 1587 : noblesse d'épée, peu ancienne mais non dénuée d'éclat.

La famille *de Giraud* ne démentait point son origine ; elle avait conservé toute l'ardeur religieuse de son auteur. On

avait vu en 1717 un de ses membres, *Etienne de Giraud*, ci-devant premier consul, arborer bruyamment le drapeau du jansénisme et tenir tête à l'archevêque, Mgr de Janson, contre lequel il obtenait même du Parlement de Provence une déclaration d'abus.

Jean de Giraud, lui aussi, avait le goût de s'ingérer dans les affaires d'église ; on l'avait surnommé « le grand vicaire à robe courte. » Il était d'ailleurs très mêlé aux affaires publiques, et fort écouté dans les conseils de la Communauté.

Un autre membre de cette famille, Louis François de Giraud, soutenait dignement l'honneur du nom. Ancien lieutenant aux Gardes Françaises (1733-1748) et chevalier de St Louis, il avait dû, jeune encore, quitter l'armée à la suite d'une blessure. Il menait une existence studieuse, retirée, et a laissé peu de souvenirs (1).

Honoré Loys de Loinville, ancien garde du corps, avait acquis un autre genre de notoriété : il s'était rendu fameux par ses caquets et ses marottes. Une satire de l'époque (2) nous montre en lui

« . . . l'homme le plus éloquent
Le plus disert, le mieux disant
Qui dans un degré dominant
Ait un lunatique talent. . . . »

Et « Vu son humeur babillarde
Et sa voix rauque et nazillarde »

(1) Je possède, écrit de sa main, le catalogue de ses livres, dressé en 1755. Sa bibliothèque était riche, variée, et digne à la fois d'un homme d'étude et d'un curieux.

(2) *Brevet d'orateur du régiment de la calotte*, en faveur du sieur *Honoré Loys de Loinville*, ci-devant garde du corps du Roi — 1748 (Voir notre *Musée*, I, 81).

elle lui décerne, avec un brevet de « Grand-Orateur »

« une calotte
Pour tenir couverts et bien clos
Les lourds, les assommants propos
Sortant de sa tête falote »

Un contemporain, l'abbé L. Bonnemant, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que « le sieur de Loinville est sans contredit le plus grand bavard qu'il y ait au loin » et qu'un plaisant lui a fait cette épitaphe : † SILUIT † (1).

Pierre de Quiquéran de Beaujeu, qu'on distinguait de ses homonymes par le surnom de *Récupère*, était chevalier de St Louis et ancien capitaine au régiment du prince du Pons. Il mourut le 24 mai 1770, à l'âge de 78 ans.

Peut-on vous oublier, parmi ces notabilités du quartier, illustre maître Balthazar, de légendaire mémoire, quoique votre nom n'ait jamais brillé au frontispice de notre rue, et qu'il n'ait illustré qu'une enseigne, entre deux brodequins dorés ! Ne serait-ce point méconnaître l'impartiale justice de l'histoire ? On ne peut dire de vous, comme on l'a dit de votre voisin : *Siluit*. Vos écrits parlent encore, *scripta manent*, et votre souvenir est toujours vivant : *stat hominis umbra* ! . . .

Le jour qu'Honoré Balthazar vint au monde, dans une boutique de chaussures, près des Arènes, son père Barthélémy rêva que le nouveau-né lui ferait un jour relever la tête, qu'il souffrirait trop d'incliner sans cesse vers les humbles nécessités de sa profession. Ce rêve paternel fut le

(1) Honoré Loys de Loinville « passa de vie à trépas » le 12 août 1774.

tourment d'Honoré Balthazar. Successivement ecclésiastique, instituteur ou maître ès arts, notaire, procureur au siège, enfin avocat, notre héros effleura plutôt qu'il n'exerça ces professions diverses ; aucune ne put assouvir son ambition malade, aucune ne lui réussit. Il essaya de s'en consoler en cultivant les Muses ; il salua de ses madrigaux tous les comédiens en renom qui venaient se faire applaudir sur notre modeste scène, *Lekain*, *Préville*, la *Sainval* ; mais il ne sut pas contenir sa verve caustique et son esprit frondeur, et s'attira parfois de fâcheuses disgrâces.

Un mémoire qu'il présenta au contrôleur général, M. de Laverdy, souleva contre lui le corps des notaires d'Arles ; une épitaphe satirique qu'il se permit contre l'avocat *Anibert* le brouilla avec les consuls et lui valut un cruel affront ; il se créa des difficultés avec le Conseil municipal, dont il était membre, et, pour comble de malheur, il ne sut pas même vivre en paix avec ses voisins.

Les échos de la rue Barraly, dont sa maison formait l'angle, gémirent longtemps de ses récriminations et de ses plaintes contre Jean Jacques Sabatier, fils du procureur (un ancien confrère !) qui habitait en face de lui (1). La querelle naquit à l'occasion d'une borne ; elle se traduisit par des coups réciproquement portés, enfanta de grosses procédures et de volumineux factums où le génie singulier de Balthazar se donna libre carrière, au grand amusement du public. Sabatier accusait Balthazar d'avoir voulu l'assassiner, avec préméditation et guet-apens ; il affectait de ne sortir qu'armé et escorté ; Balthazar simulait les mêmes terreurs, se verrouil-

(1) Au coin de la rue de la Miséricorde.

lait chez lui dès qu'il voyait poindre l'escorte et s'interdisait l'accès de la rue Loinville, « peu sûre pour lui. » Cette comédie, qui dura longtemps, amusa toute la ville. Notre patient collectionneur Louis Mège a recueilli en un volume factice, dont il a enrichi notre bibliothèque communale, les principaux documents du procès ; ce recueil est un monument curieux de « l'avocasserie » d'autrefois.

La célébrité locale de Balthazar tint plus à sa perpétuelle agitation et à ses querelles qu'à son talent. Son œuvre capitale est, je crois, le discours qu'il prononça le 30 novembre 1778 pour l'élection des Consuls ; on en parla moins que de ses factums ; ses vers sont faibles ; sa réputation comme avocat était encore à faire, lorsqu'il mourut obscurément à Tarascon le 11 décembre 1805. L'abbé *Bonnemant*, sévère pour lui, l'appelle « un critique piteux, un diffamateur obscur, un de ces écrivains ineptes et inutiles contre lesquels il devrait y avoir quelque coercition des lois » (1).

Nous avons tous connu, il y a moins de trente ans, un honorable greffier, poète à ses heures, héritier du nom, de la demeure et de la marotte poétique d'Honoré Balthazar. Une fantaisie bizarre de son parrain l'avait affublé des noms des trois Mages. *Bonum nomen bonum omen*, disaient les anciens, qui croyaient à l'influence des noms sur la destinée. Le filleul des rois Mages consacra le meilleur de son temps et de son esprit à versifier des Noëls. Il avait d'ailleurs le vers facile, le sentiment poétique et quelque érudition ; on

(1) Le livre de raison d'Honoré Balthazar, acheté par nous chez un brocanteur et sauvé d'une perte certaine, est ce qui vaut le mieux de ce qui nous reste de lui. Il contient, au jour le jour, des détails assez intéressants sur la ville d'Arles, de 1759 à 1785.

appréciait ses connaissances en archéologie ; son cabinet d'antiquités jouissait de l'estime des connaisseurs.

(A suivre.)

E. F.

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, précédemment
archevêque d'Arles.

(Suite.)

Les personnes de distinction, Monseigneur, qui jusqu'icy sont mortes de la peste sont M. de Fourchon (1), notre premier Consul ; M. le Commandant de Josseau, par le pouvoir qu'il en avoit eu de la Cour, lui substitua d'abord M. de Sabatier (2), frère du chanoine, mais ayant fait longtemps la fonction de commissaire dans la paroisse de Ste Croix, il ne fut pas plus tôt fait consul qu'il fut attaqué du mal aussi bien que le sieur Brunet (3), 3e consul, qui avoit autrefois dédié des thèses à Votre Eminence ; ils ont été tous deux à l'agonie, et comme ils allongent, on espère qu'ils réchapperont.

Le sieur Grossi (4), second [consul] et le sieur Chartroux (5), quatrième [consul], ont été aussi malades, mais ce n'a été que de la fatigue et ils agissent présentement.

Tout est mort dans la maison de M. de Verdier, le mari, l'épouse, le vieux abbé et le fils unique qui avoit épousé, si

(1) Jacques de Gleize de Fourchon.

(2) Marc-Antoine de Sabatier de l'Armeillère.

(3) Pierre Brunet dit *la Perle*.

(4) Jean Grossy, avocat.

(5) Jean Chartroux, bourgeois.

vous vous en souvenez, une demoiselle de Louis, sa parente. Ce qu'il y a de singulier en cecy, c'est que ce monsieur qui s'étoit retiré avec son épouse chez son cousin *de Varadier* dans la maison de l'archiprêtré et qui n'avoit pas été voir son père ni sa mère, est mort après eux de la peste dans deux ou trois jours. Il ne reste de toute cette famille qu'un seul oncle cadet qui, ayant été dans la maison des pestiférés, a tout à craindre pour sa vie.

M. *du Baron Roustargues* (1), le seul qui restoit de sa famille, est aussi mort dans la maison de St Genêt après avoir pris le mal en faisant dès les 4 heures du matin jusqu'au soir marcher les corbeaux et les chariots pour faire prendre les morts de la ville.

La bonne Madame *de Boche*, belle-sœur de M. le sacristain, mourut de la contagion ces jours passés ; Madame *de Fourbin*, qui n'avoit pas voulu aller à Lagoy, a perdu trois de ses domestiques et reste avec une seule servante.

Le cher père *Forissier* (2) qui vous a toujours fort honoré et qui est âgé de quatre-vingts ans s'étoit renfermé dans le séminaire avec un autre père ; il a perdu brusquement ses deux frères et ensuite une bonne sœur qu'on lui avoit substituée pour lui apprêter à manger, et l'autre père qui se trouvoit avec lui, qu'on appelle père *Buni*, fut porté hier aux infirmeries.

Je n'aurois jamais achevé, si je voulois vous marquer ici tous les noms des autres personnes mortes et qui auroient quelque peu de relief et de distinction dans la ville ; mais il

(1) Jean de Rouxtargues, seigneur d'Albaron.

(2) Le P. Forissier, de l'Oratoire, ancien directeur du Séminaire.

seroit bien plus impossible de parler à V. E. de mille gens du peuple qui ont eu le même sort et des ouvriers de toute sorte de métiers ; je me contenterai de vous dire de notre peste ce que dit d'une de celles de Rome Tite-Live dans le livre 3e de la 4re décade : *per ignota capita vagata est vis morbi, et j'ajouterois : et vagabitur*, si Dieu n'a pas compassion de nous dans sa grande miséricorde.

De quinze mille personnes qui pouvoient être restées dans la ville, il y en a bien déjà plus de six mille mortes, sans sept à huit cents malades que nous avons dans nos infirmeries et autant dans la ville, sans parler de ceux qui meurent et qui tombent malades tous les jours soit dans la ville soit dans la campagne où le mal fait beaucoup de ravages et surtout en Crau.

Aujourd'hui que je reprends la plume pour achever cette lettre que j'ai faite en diverses reprises et dans des moments interrompus, nous avons à midi dans la ville ou aux infirmeries jusqu'à cent morts. A Marseille, à Aix, à Toulon, on n'a rien éprouvé de pareil, si l'on compare le peu de monde qu'il y a ici avec la quantité prodigieuse de peuple qui étoit dans ces trois autres villes.

Je viens d'apprendre que M. de Piquet (1) qui avoit plus travaillé que tous les autres et M. de Graveson (2) par lequel on avoit remplacé M. de Sabatier pour le premier chaperon sont tombés malades, et que M. de Josseau, notre nouveau commandant, est attaqué ; si nous venions à perdre ce M. nous serions tous perdus ; il commençoit à mettre tout l'or-

(1) Guillaume de Piquet, créé plus tard marquis de Méjanès en récompense de ses services.

(2) Ignace d'Amat de Graveson.

dre qui étoit possible, et avant qu'on lui eût donné un successeur et qu'il pût être entré dans ses vues, tout périroit dans cette infortunée ville.

Je ne dois pas passer sous silence, Monseigneur, qu'outre les sommes d'argent que nous ont procurées Mrs de Cailus et le Premier Président, et la quantité considérable de bled que le Roy a eu la bonté de nous envoyer par deux fois, les Mrs de Beaucaire ont fait présent à Mrs nos consuls d'une grande bouteille de Thériaque pour le Bureau de Santé et de quelque linge pour panser les bubons et les charbons dont nos malades sont presque tous couverts. La générosité de Mrs de Nismes est allée plus loin ; ils ont envoyé un quintal de Thériaque faite exprès et en présence des magistrats de cette ville, avec soixante et douze douzaines de bouteilles de verre qu'on appelle de prises et douze quintaux de mauvais linges. Les Mrs de Marseille nous envoyèrent hier soir trois parfumeurs et un corbeau ; on ne sçauroit trop avoir de ceux-ci, nous en étant mort une quantité prodigieuse.

(La suite à la prochaine livraison.)

ÉPHÉMÉRIDES

3 mars 1838. — Mort de l'avocat Estrangin (Julien Antoine de Padoue), père de l'archéologue. Son nom appartient à l'histoire par les grands souvenirs auxquels il se trouve mêlé ; J. A. Estrangin a joué en effet un rôle considérable dans la ville d'Arles et notamment il a pesé beaucoup sur la marche des évènements durant la Révolution.

5 mars 1794. — Affectation de l'église métropolitaine au culte de la déesse Raison.

7 mars 1406. — Révision des mesures par deux commissaires nommés par le Viguier. Ces commissaires étaient Antoine Lucien Donzel et Bertrand Boysset, tous deux bourgeois d'Arles ; ils firent rapport que toutes les *cannes* des marchands et des artisans, en général, étaient courtes. Le Viguier, sur cette constatation, fit apporter d'Avignon une canne type, d'après laquelle on fabriqua trois étalons en fer qui furent scellés sur des bancs de pierre, au Plan de la Cour, le long des murs du Palais. Ces mesures-types existaient encore à la même place en 1773 (deux du moins sur trois).

10 mars 1783. — Ouverture d'un cours public d'obstétrique par le docteur H. G. Paris, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

14-mars 1870. — Mort de Jules Canonge, l'auteur d'*Arles en France* et de tant d'autres charmantes productions qui respirent des sentiments si profondément arlésiens et un amour si passionné pour notre ville, « où tout le captivait et parlait à son cœur. » Jules Canonge était né à Nîmes en 1812 ; c'est là qu'il est mort. Il a légué à la ville d'Arles son médaillon en bronze par Etex. Ce médaillon est exposé dans notre bibliothèque communale, où plâne encore le souvenir de notre regretté poète ; l'emplacement est bien choisi, mais le mode d'installation nous laisse quelque regret.

16 mars 1819. — Condamnation de *la Nazette*. (Voir notre *Hist. anecdot. des rues d'Arles*, Rue du Pont du Gard).

19 mars 1833. — Arrivée des Saints-Simoniens. (Voir *Bullet. Archéol.* de 1890).

20 mars 1471. — Par traité passé devant l'archevêque, en son palais archiépiscopal, quelques *joyeux compagnons*, Pierre Herboire, couturier, Jean Laugier dit Marchand, Martin Longuet dit Pélissier, Léon Alvernhas, tailleur de pierres,

Trophime Roiron, Simon Malingreti, chanoine de Langres, Artaud Bombardi et autres, s'engagent à représenter l'*histoire de monsieur St Jacques*, le premier jour de mai, sous peine de dix florins en cas de dédit ; chaque compagnon devra se procurer le costume de son rôle et contribuer aux autres dépenses, notamment à l'équipement de ceux qui figureront les diables.

23 mars 1868. — Tremblement de terre qui produisit à Arles une assez forte commotion.

25 mars 1836. — La Commune achète à M. Lions le cabinet d'antiquités du savant abbé L. Bonnemant.

28 mars 1226. — Guillaume de Bonnils, abbé de Montmajour, met son monastère et tous ses domaines du pays d'Arles sous la protection de la ville.

29 mars 1842. — « Un jeune artiste plein d'avenir, Victor Desir Loquet, né à Courtou-la-Ville, est mort aujourd'hui dans Arles à l'hôtel du Forum. Un de ses tableaux représentant St Paul l'ermite rendant son âme à Dieu avait été placé par lui à l'Exposition ; il l'a légué à l'église de St Trophime. Ce tableau, de grande dimension, a été placé sur la chapelle de St Antoine de Padoue... » (Chronique de L. Mège).

30 mars 1663. — Le Cardinal d'Este, revenant de Paris et retournant à Rome, traverse notre ville. Les Consuls lui font visite en cérémonie et lui offrent les présents d'usage.

E. F.

AVIS

Ceux de nos souscripteurs qui n'ont point encore acquitté leur abonnement sont priés de nous en adresser le montant dans la huitaine. Passé ce délai, nous prendrons la liberté de leur faire présenter la quittance.

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LIII — LE PATI DE LA TRINITÉ.

Vaste communal en Camargue, entre Albaron et Méjanès. Doit son nom à une communauté religieuse établie dans le voisinage, au XII^e siècle, sous le vocable de *la Ste Trinité*. Le Comte de Provence, Raymond Bérenguier, avait pris cet ordre sous sa protection et lui avait accordé perpétuelle exemption de toutes charges, *leddes* et subsides (1178). Malgré ces faveurs princières, la Communauté, trop pauvre sans doute pour pouvoir se maintenir, ne tarda pas à disparaître. En 1186, l'église de la Trinité, abandonnée par les religieux et dévolue, comme vacante, à l'archevêque d'Arles, fut donnée par celui ci au prieur de St Michel de Frigolet; mais il advint, par la suite des temps, que cette donation, avec les charges y attachées, se trouva onéreuse; les moines de Frigolet s'en déchargèrent.

En 1452, l'église de la Ste Trinité de Camargue, érigée en prieuré mais privée de paroissiens par la dépopulation de cette partie du territoire, tombait de vétusté; le prieur, impuissant à la rebâtir, la vendit à un *ménager*, Bertrand Michel dit Cotellier, moyennant une pension de 6 florins.

Dès lors le prieuré n'exista plus que nominalemeut et comme bénéfice ecclésiastique, maigre bénéfice, qui ne nourrissait point son titulaire. Cependant, l'intérêt qui s'attachait à son ancienneté, à ses traditions religieuses, fit qu'on essaya de le relever. Une bulle du pape Innocent VIII l'unit au Chapitre de Notre-Dame des Doms d'Avignon (6 novembre 1488); plus tard il fut incorporé au doyenné de Tarascon.

On n'est pas bien fixé sur la position exacte de cette église.

La tradition a marqué sa place à l'endroit même où s'élèvent, non loin du chemin qui traverse la pâti, les restes d'une ancienne croix. Mais plusieurs titres porteraient à croire qu'elle était sur le territoire de Boismaux.

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

—
1774 (suite)

La Major, les curés et les religieux, ainsi que les Messieurs de Montmajour, ont prêté serment le même jour au palais (1).

Le 6 juin, Saint-Claude. On a jeté la cloche en fonte pour la 3e fois ; elle a été bénite le 13 après les vespres par M. Joseph Raymond, sacristain officiel, vicaire général, et on l'a montée tout de suite dans 8 ou 10 minutes.

Le 17, le Chapitre a fait le service pour le Roy (2).

(1) « Il s'éleva entre les communautés séculières et régulières quelques débats, les unes prétendant avoir le droit de passer avant les autres ; ils finirent par des protestations réciproques. » (L. Bonnemant, *ibid.*) E. F.

(2) « Il étoit question de savoir sur qui tomberoient les frais du service... Le 1er Consul prétendoit en faire supporter la moitié aux Chanoines ; ceux-ci n'y voulurent contribuer que de leur présence... »—On faillit se fâcher. Le sieur *de Giraud* « auquel ses liaisons intimes avec les Vicaires-Généraux ont fait donner le nom de *Grand-vicaire à robe courte*, » moyenna une transaction. « Il fut arrêté que la Métropole feroit en son particulier un service pour le Roi, et qu'ensuite la Communauté s'acquitteroit de ce devoir à ses frais et dépens dans St Trophime. »

Le 5 juillet, les chevaliers de Saint-Louis ont fait un service aux Prêcheurs (1).

Le 10 juillet, Mgr l'archevêque a nommé M. Tourteau, doyen de Salon, au canonicat de M. Lamanon, qui a quitté le rabat.

Le 13, M. Tourteau a pris possession du canonicat cy-devant de M. Perrinet, faisant 210 fr. de pension.

Le 9 août, on a reçu M. Ripert (2), procureur du Roy au siège.

Le 12, M. Honoré de Loinville est mort (3). Enseveli aux Cordeliers.

Le 14, M. Perriat, avocat, est mort. Enseveli aux Grands Augustins (4).

Le 18, les Pénitents bleus ont fait un service pour le Roy.

Le 21, M. de Beaujeu, l'ingénieur, est mort (5).

Le 27, M. Bourdelon, chanoine de la Major, est mort. Le Chapitre a nommé M. Sabatier au capiscolat.

(1) Les chevaliers, au nombre de 11, se cotisèrent et donnèrent chacun 50 livres pour faire célébrer un service pour le feu Roy. Ils choisirent l'église des Dominicains... Pendant la messe, célébrée par le R. P. *Davin*, provincial, notre compatriote, on entendit quelques instruments de musique militaire et de minute en minute on tira trois boîtes à la fois... Les chevaliers donnèrent ensuite aux religieux un splendide dîner, auquel ils prirent eux-mêmes place. » (*L. Bonnemant, ibid.*) E. F.

(2) Neveu de celui dont il a été parlé aux dates des 12 février 1762 et 26 janvier 1772.

(3) Ci-devant garde du corps du roi. C'était le plus grand bavard qu'il y eût au loin. Un plaisant proposait pour inscription sur sa tombe ce simple mot : *Siluit*. — Voir *Musée*, 1re série, p. 81. E. F.

(4) Augustin Victor Perriat, avocat, d'une honorable famille de St Remy. Il avait été capitaine de la ville en 1771.

(5) Nicolas de Quiquéran de Beaujeu, auteur d'un plan de la ville d'Arles (1743).

Le 31, la Communauté a fait faire le service solennel pour Louis XV. Le prieur des Carmes déchaussés a fait l'oraison funèbre (1).

Le 14 septembre, M. Barrallier a pris possession du canonicat de M. Sabatier à la Collégiale, nommé par M. l'archevêque.

Le 15, M. de Liouron est mort à Saint-Chamas (2).

Le même jour on a assassiné M. Chamontin à Beaucaire.

Le 23, M. l'avocat du roi Duprat est mort à 5 heures et demie.

(1) « Il fatigua l'assemblée pendant une heure et quart... Le Révèrend Père n'a aucune des qualités qui font l'orateur. Ses gestes sont gauches, sa diction désagréable... » — On avait songé d'abord, pour l'oraison funèbre, à l'abbé *de la Calmète* (François Xavier Tinellis de Castellet de la Calmète, frère du chanoine et ci-devant cordelier), mais il ne fut point agréé par l'archevêque ; le chanoine *Francony*, à qui l'on s'adressa ensuite, s'excusa « et fit bien. » On eut alors recours au prieur des Carmes déchaussés (le Père *Barthélemy*) « qui ne fit pas le difficile. »

La décoration de l'église « présentait un coup d'œil qui ravissait d'admiration. S'il y eut quelque chose à critiquer, ce fut la mesquinerie des cierges ; ils étoient véritablement trop petits ; mais ce fut pour faire pièce au sacristain, à qui le restant appartenait. M. de Méjanès affecta de n'employer aucun cierge neuf, et acheta toute la mouchaille des paroisses et des Communautés d'Arles et des environs... » (*L. Bonnemant, ibid.*)

(2) M. de Lieuron venait fréquemment à Arles, où il faisait partie, avec le médecin *Bret*, l'abbé Aymard, l'avocat Blazin et le médecin *Gros*, d'une « espèce d'académie d'esprit et d'amusement, d'où il est sorti quelques bons vers, mais pour l'ordinaire caustiques et parfois un peu trop gaillards. » *L. Bonnemant.* — Voir Musée, 1^{re} série, p. 81-82. — E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE
PAR
ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES. — § 3. RUE LOINVILLE.

(Suite.)

La rue Loinville compte à peine trois ou quatre maisons marquantes ; la principale, sans contredit, est l'ancien couvent du Bon-Pasteur (île 71). Cette maison a son histoire. C'était jadis l'hôtel de Quiquéran de Beaujeu, plus tard hôtel de Giraud. Le tribunal civil de première instance y fut installé, malheureusement pour peu de temps, en 1816 (1).

(1) La réaction des *Cent Jours* — dit Amédée Pichot dans son *Essai historique sur Arles* — fut plutôt tracassière que tyrannique. La bataille de Waterloo amena une réaction moins indulgente ; car la persécution fit fuir quelques citoyens accusés de bonapartisme et de jacobinisme tout à la fois ; mais aucun forfait ne souilla le blason de la ville. . . . Tarascon ne sut pas contenir ses réactions dans les mêmes limites. Des assassins s'y armèrent de fusils et de pistolets : un de ces hommes qui profitent volontiers des troubles civils pour venger d'un seul coup leurs injures personnelles et celles de leur parti brûla la cervelle à sa victime

La rue Loinville reçut à cette occasion la dénomination de *rue du Nouveau Palais de Justice* qu'elle a gardée jusques en 1826 (1) ; mais dès 1824 — grâce aux efforts hostiles d'un sous-préfet d'Arles dont l'administration néfaste n'a pas empêché le nom de s'étaler, même encore aujourd'hui, au frontispice d'une de nos rues, le tribunal civil était déplacé à Tarascon. Par une coïncidence frappante et probablement intentionnelle, l'ordonnance royale qui nous retirait le tribunal pour le rétablir à Tarascon fut datée du même mois et du même jour (22 février) que l'ordonnance royale de 1816 qui avait investi la ville d'Arles de cette éphémère suprématie. « L'interrègne judiciaire, » pour employer un mot de l'époque, avait duré cinq ans jour pour jour. C'est la plus longue durée des peines correctionnelles. On fit ce rapprochement et l'on ne manqua pas de dire que le chef-lieu judiciaire avait été frappé d'une suspension de cinq ans.

L'ancien hôtel de Beaujeu, rendu vacant par le déplace-

en plein café ; une bande alla dans la campagne égorger un propriétaire venu de Paris et qui avait été, disait-on, *joaillier* de la reine, titre traduit légèrement ou à dessein par celui de *géolier* de l'infortunée Marie-Antoinette. Lorsque quelques-uns de ces sicaires des fureurs royalistes furent amenés devant le tribunal, une émeute fit violence à la justice. Le gouvernement, forcé de sévir contre la ville entière, ordonna que le siège du troisième arrondissement serait transféré à Arles, qui en avait été dépouillé par l'organisation consulaire. Mais de puissantes réclamations parlèrent bientôt en faveur de Tarascon. On fit valoir que le président du tribunal, M. *François Blain*, et deux autres juges étant arlésiens avaient eu un intérêt de bons citoyens à être menacés. Tarascon possédait la prison de l'arrondissement, ce château fatalement illustré aussi par les meurtres révolutionnaires ; le tribunal ne pouvait en être distrait. L'antique cité arlésienne perdit donc encore une fois sa dernière couronne.... Il ne lui a été laissé que la sous-préfecture. »

(1) L'ancien palais de justice, qui a donné son nom à la *rue du Palais*, avait été converti en prison municipale.

ment du tribunal, devint par occasion l'hôtel de Mandon (1). Nous aurons à parler ailleurs de la famille de *Mandon*, originaire du Bourbonnais, attirée dans la ville d'Arles par un mariage en 1444 et qui, durant plusieurs siècles, a dignement tenu son rang, soit dans la carrière des armes, soit dans les diverses magistratures du pays. Son dernier représentant à Arles, Charles de Mandon, périt dans des circonstances vraiment tragiques : surpris par un débordement du fleuve dans une de ses propriétés rurales, il était monté à cheval et cherchait à fuir le danger en galopant sur la chaussée du Rhône, quand tout à coup, minée par les eaux, la chaussée s'engloutit avec lui.

Le marquis Charles de Mandon habitait, vers 1835, l'ancien hôtel de Beaujeu. C'est dans cette maison que sa belle-mère, la comtesse de Lezert, établit, quelques années plus tard (25 septembre 1837), le couvent du Bon-Pasteur. Aux dames du Bon-Pasteur — transférées dans leur magnifique monastère de l'Oule ou de St Roch — succéda l'école laïque de la rue Loinville, bientôt remplacée par le cercle St Genès. On voit que cette maison est peuplée de souvenirs... c'est presque un monument historique.

Nous ne passerons point devant la maison voisine sans saluer le savant et dévoué conservateur de nos musées. Digne héritier du nom et des mérites de son père, dont le souvenir est inséparable de l'admiration qu'excite notre musée

(1) L'hôtel patrimonial de la famille de Mandon était jadis dans la rue de Laval ou des Jésuites, aujourd'hui *rue Balze* ; elle s'établit ensuite au *Vau d'Estable*, dans une maison d'assez grand aspect, aujourd'hui défigurée par des affectations industrielles (maison *Terme*, doreur — section A, île 5 — actuellement occupée par les ateliers et magasins de notre ami Louis Manson).

lapidaire, M. *Marius Huard* a droit à notre reconnaissance et c'est en vain que sa modestie chercherait à s'y dérober.... Nous profiterons de l'occasion pour jeter un coup-d'œil sur une dalle antique, malheureusement brisée, qui décore le vestibule de sa maison. Cette dalle porte une inscription dont les caractères, fort usés, sont d'autant plus difficiles à déchiffrer que, par l'effet de la cassure, le texte se trouve tronqué. Ce que l'on peut y comprendre, ou plutôt y deviner, paraît avoir trait à la fondation de certains prix pour les courses du Cirque. Le Père *Dumont* a recueilli cette inscription (n° 23 de son recueil) sans essayer de la compléter ; *Millin* (III, 624) n'a reproduit également qu'un texte tronqué, sans tenter de le reconstituer et de le traduire. Jacques Didier Véran a bravé la difficulté et, dans une dissertation ingénieuse, il a donné un texte conjectural fort acceptable. .

La maison *Huard*, siège de la Caisse d'épargne d'Arles, était autrefois la maison *Paultrier*. Le chirurgien *Paultrier*, qui vivait au commencement de ce siècle, avait acquis la réputation d'un habile praticien (1). En 1655, cette maison, déjà connue des antiquaires, mais connue surtout des plaideurs, abritait un procureur qui se nommait *Clément*. . . Un bien joli nom pour un procureur d'autrefois, surtout si l'on ajoutait, comme pour ce pape célèbre qui résidait à Avignon : *Clemens nomine, clemens re!* . . .

(1) On lui attribue cette maxime, évidemment antérieure à lui, mais qu'il s'était appropriée et qu'il avait l'habitude de rappeler, au début de chaque opération, à l'hôpital : « *Cirurgien pietadous fai lou cementèri gibous.* »

La famille *Paultrier* était une ancienne famille consulaire — titre auquel on attachait autrefois une véritable considération. Le chirurgien Joseph Paultrier avait été 4^{me} consul d'Arles en 1786 et capitaine de la ville en 1782.

Je demande grâce à mes lecteurs pour tous ces menus détails, peut-être bien futiles et peu dignes de l'histoire ; je trouve tant de plaisir à les découvrir et les exhumer qu'il me semble toujours qu'ils ne sauraient être indifférents aux Arlésiens qui me lisent. « Quand il s'agit du sol natal, » dit un illustre maître en archéologie, aucune espèce de recherche ne peut paraître trop minutieuse. » Les petites choses éclairent les grandes.

La rue Loinville a sa page sanglante dans les annales de la Révolution. Elle fut le théâtre d'un crime épouvantable, commis dans des circonstances mystérieuses dont la justice indolente de l'époque ne parvint pas à pénétrer le secret. Par une sombre nuit de décembre, un meûnier de notre ville, le citoyen *Rougier* père, y fut frappé à mort par une main inconnue. Est-ce la haine politique, est-ce une vengeance particulière qui avait armé le bras de l'assassin ? On ne l'a jamais su (1). Ce crime, qui jeta la consternation puis la fureur dans le parti *monnaidier*, auquel appartenait la victime, et qui fut le signal de sanglantes représailles, a été raconté fort diversement.

Nous avons donné, à propos de la rue Barraly, une des versions qui eurent cours dès la première heure ; mais, depuis lors, nous avons découvert aux Archives départementales (dépôt du Palais de Justice d'Aix) une partie de l'information judiciaire qui fut prise au sujet du crime ; nous allons en tirer quelques extraits, pour tâcher d'éclairer d'un jour

(1) La même nuit, à la même heure, sur autre point de la ville, un autre monnaidier, le citoyen *Couston*, ancien prêtre, surpris par une patrouille chiffoniste, au moment où il allait lui-même, de porte en porte, convoquer ses adhérents, tombait percé de coups de bayonnette. . . Il expira quelques jours après.

nouveau cette sombre page de l'histoire de la rue Loinville.

(*A suivre*).

E. F.

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, précédemment
archevêque d'Arles.

(*Suite.*)

Je viens d'apprendre que le sieur *Arnaud*, médecin, est mort et que le sieur *Roubian*, chanoine de la Major, est saisi du mal; et aujourd'hui vingtième [juillet], M. de *Graveson*, premier consul, est mort, et M. *Chartroux*, dernier consul, est véritablement attaqué de la peste, en sorte qu'il ne reste plus que M. Grossy. M. de Josseau a rempli les places des morts et des malades de trois autres messieurs qui sont M. de *Piquet*, dont le zèle pour la patrie l'avoit fait sortir dès hier de sa maison, son mal n'ayant pas été violent, M. *Granier*, fils du procureur mort avant la peste, et M. *Honorat*, apothicaire; ces deux derniers s'étoient aussi donné de grands soins pour les infirmeries.

Enfin, Monseigneur, nous avons fait ce soir une procession à nos six infirmeries avec la châsse de St Roch, dont Votre Eminence sçait que les principales reliques sont ici aux Trinitaires, et elle étoit portée par quatre intendants de la santé qui sont M. *Laurens*, le médecin, M. *d'Olivier* qu'on appelle « le bel Olivier, » M. *Brunet*, fils du trésorier, M. *Simon*, fils du bourgeois, les quatre consuls et M. de Josseau, commandant, à qui Dieu a rendu bientôt la santé, sçachant com-

bien il nous est utile, deux pères Mathurins, cinq chanoines et notre bas-chœur avec Mgr d'Arles qui a fait pour cela une ordonnance qu'il a souhaité que j'eusse l'honneur de vous envoyer en vous assurant de ses respects et que V. E. trouvera dans ce paquet.

M. de Piquet, premier consul, m'a aussi prié de vous présenter ses obéissances ; il aura l'honneur de vous écrire au premier jour.

Comme je n'étois pas sorti depuis un mois et demi que pour aller à l'église, l'état affreux où j'ai vu la ville m'a consterné. On prétend que nous avons déjà perdu près de six mille personnes, et il y a peu de maisons où il n'y ait eu des morts ou des malades.

Madame de *Cays*, dont les deux fils aînés qui servoient de commissaires sont attaqués tous les deux, souhaite aussi que je vous assure de la continuation de ses respects (1).

Pardonnez, Monseigneur, à la longueur de ma lettre ; les diverses et nombreuses occupations ne m'ont pas laissé le loisir de la faire plus courte ; d'ailleurs j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de ne rien ignorer de ce qui regarde cette ville qui vous est toujours si chère. J'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous apprendre la suite de nos maux et de nos biens, si cela ne déplaît point à V. E. J'ai celui seulement de vous protester qu'une des raisons pourquoi je demande à Dieu de me garantir de ce cruel mal, c'est pour avoir l'avantage de pouvoir aller moi-même vous dire de vive voix que

(1) On verra ci-après que l'aîné des fils de *Cays* mourut de la peste ; le jeune en réchappa.

nul ne sera jamais avec un dévouement plus grand et avec un respect plus profond que je le suis,

Monseigneur, de Votre Eminence,

le très humble et très obéissant serviteur,

PERRINET, chan. vic. gén. et offic. d'Arles,

ce 18, 19 et 20 juillet 1724.

NOTES. — 21 juillet. M. de Sabatier, qui avait été fait 4er consul après la mort de M. de Fourchon, et M. de Bouchet, notre major, sont morts. Le P. Gardien des Recollets, qui avoit administré les sacrements à feu M. Arnaud, médecin, et quatre de leurs pères et frères sont aussi morts. Les pauvres de la Charité ayant porté la peste à l'hôpital, l'apothicaire, le maître d'hôtel et M. Clary, l'un des deux curés, sont aussi morts.

22. — Par surcroît de malheur, les trois parfumeurs de Marseille ont été accablés ce matin sous les ruines d'une maison qu'ils parfumoient et que leur poudre, ayant pris feu on ne sçait comment, a fait sauter en l'air (1).

Une huitième personne de l'Archevêché qui étoit le sieur *Curet*, valet de chambre tapissier, qui faisoit les commissions par la ville, est encore tombé malade du mal et est ensuite mort.

Le 23, le fils aîné de M. de Cays qui avoit rendu beaucoup de services à la ville et à la campagne où il avoit été souvent député par le Bureau de Santé, tomba malade dans la fonction de commissaire de quartier qu'il faisoit avec beaucoup d'activité et de charité et mourut après trois jours seu-

(1) La maison de la demoiselle André, rue des Jésuites (aujourd'hui rue Balze).

lement de maladie. Son frère qui faisoit la même fonction a réchappé.

Le 24, M. *Laurens*, médecin, qui étoit un de ceux de la ville qui, après M. Simon, avoient plus de pratique, après avoir porté la châsse de St Roch à la procession qui se fit le 20 aux infirmeries, tomba malade le mardi 22 au soir et mourut le 24 au matin sur les 7 heures. Il étoit mort le 23 neuf ou dix intendants de santé, ou pour mieux dire commissaires de quartier.

Le 25 mourut Mme *de St Estève*, femme d'un M. de Barbegaud St Estève, le matin, et après midy un M. *de Nicolay* appelé le *Polonois*.

Le 26 au matin, Mme *de Sabatier*, mère du 1er consul déjà mort, mourut, et le soir le P. *Forisier* de l'Oratoire, ancien directeur et supérieur du Séminaire, mourut à sa maison de Ste Anne de leurs pères, étant sorti du Séminaire d'où l'on avoit déjà tiré les deux frères morts avec une fille dévote qu'on y avoit mis pour faire la cuisine à leur place ; et le second directeur appelé P. *Bruni*, lequel fut porté à l'infirmerie des Minimes et y mourut deux ou trois jours après.

Le P. *Yssautier* de l'Oratoire, curé de Notre-Dame la Principale, et M. *Grossy*, second consul, le seul qui restoit en santé des quatre anciens, tombèrent aussi malades.

On travaille fortement à ôter tous les malades des maisons, et on en a déjà fait porter ou fait aller trois ou quatre cents à la nouvelle infirmerie des Recollets ; quand il n'en restera plus dans la ville que ceux qui tomberont chaque jour et qu'on transportera aussitôt, on prétend ordonner une quarantaine générale à tout ce qui reste des personnes saines dans la ville. Il en est déjà mort sept ou huit mille, c'est à dire envi-

ron la moitié, sans compter ceux qui sont à la campagne et dans tous les quartiers de ce vaste terroir de Camargue, de Crau, de Trébon et du Plan du Bourg.

Un autre vicaire de la paroisse Ste Croix appelé M. *Pascal*, qui avoit toujours servi avec grand zèle et piété, étoit mort depuis deux jours.

(*La fin à la prochaine livraison*).

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LIV — SAINT MÉDIER.

Quartier rural en Camargue, près Trinquetaille. A pris le nom d'une église fort ancienne dont les sables du Rhône ont couvert les derniers vestiges.

L'église St Médier (*Ecclesia Sancti Emetherii*) étoit probablement antérieure à l'an mil ; une charte de l'an 1006 nous atteste son existence à cette époque.

Elle étoit voisine de St Genès.

LV — LE COIGNET DES JUIFS.

Cette dénomination a disparu du cadastre ; mais on la trouve fréquemment dans les contrats du XV^e siècle : *Lo conhet Judeorum, situm in Camargiis propè Rhodanum*.

Conhet, en langue romane, signifie *coin* ; on donnoit ce nom aux parcelles de terre de forme triangulaire allongée comme un coin de bûcheron — de même qu'on désignoit sous la qualification de *marteau* celles qui affectoient la configuration de cet outil.

Le *Coignet des Juifs* étoit donc une pointe de terre sise en Camargue, près du Rhône, et appartenant à la Communauté

uive ou à quelques-uns de ses membres ; elle relevait, pour la dîme, du prieuré de St Maurice. On la retrouverait, croyons-nous, dans le voisinage du mas des Prêcheurs, au quartier de Caseneuve.

LVI — FAÏSSE.

Ce terme de chorographie dont la signification semble varier suivant la région, s'appliquait ici indifféremment à des natures de terrain absolument dissemblables.

On donnait le nom de *faïss* tantôt à « une bande de terre soutenue par un mur » (*Trésor du Félibrige*), à une « terrasse de vigne » (Dictionn. de *Sauvage*) tantôt à une « berge, ou talus d'un chemin » (*Mireur*), d'autres fois à une dépression du sol, une « *baïss* souvent inondée » (*De Revel et de Gaucourt*), ou bien encore à une table de jardin (autrement dite un *vaïso*), enfin à un carré de terre en culture au milieu des marais. C'est, je crois, dans ce dernier sens qu'il faut entendre la dénomination des *Faïsses de Jonquières*, en Camargue.

LVII — LE MAS DE GUERS.

On dit et on écrit communément *mas de Guès* ; c'est *mas de Guers* qu'il faut dire. Ce domaine appartenait, en 1663, à Me Gérard Loys Guers, avocat à Arles.

LVIII — LA FURANE.

Quartier du terroir d'Arles, en Camargue (1209). — Fut, à l'origine, une île du Rhône, puis un pâti communal, divisé en quatre *quartons* « dont le premier estoit nommé *de Julien*, le second *de Bertoutin*, le troisième *de Chanteloube*, le quatrième *de Borel*. »

Un démembrement de ce communal a formé le domaine actuel de *la Furane*. Ce domaine appartenait, avant la Révo-

lution, à l'archevêché d'Arles ; il fut vendu aux enchères nationales le 17 mars 1792.

Le nom de la Furane remonte certainement au-delà du XIII^e siècle ; il peut s'expliquer de deux manières :

L'adjectif *furan* = *féran* servait à désigner un endroit « sauvage, désert » ou « peuplé de bêtes fauves » (*fera*). Un quartier du terroir des Stes Maries porte encore le nom de *Savage*.

Il est également admissible que cette dénomination vient des fourches pàtibulaires (*fura*) qui s'élevaient jadis en cet endroit. Un curieux rapprochement se présente alors à l'esprit : ce nom de *Borel*, ou *Borrel* ou *Bourreau* (car on le rencontre sous ces trois formes) donné au quatrième quarton du pàti de la Furane ; mais ce n'est là, croyons-nous, qu'un trompe-l'œil : le *quarton* devenu *le mas de Borel* a appartenu à une vieille famille d'Arles qui nous a fourni deux ingénieurs distingués, *Loys* et *Antoine Borrel* (1).

(A suivre.)

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} avril (jeudi) 1841. — Ouverture de la salle d'asile dans un corps de logis dépendant de l'Archevêché.

3 avril 1782. — Mort d'*Alexandre Fassin*, avocat, second consul, « en suite d'une attaque qui lui prit la seconde feste de Pasques (1^{er} avril) en se mettant à table à l'Archevêché. Il fut enseveli le 4 à midi aux Augustins. » (Mémorial de J.

(1) Voir les *Mémoires de Louis Borel* dans notre *Musée*, 1^{re} série.

B. Vallière.) Le règlement du cérémonial de ses obsèques suscita entre l'administration municipale et le Chapitre métropolitain de vifs débats et un procès célèbre, terminé par transaction. Le Mémoire rédigé par le syndic du Chapitre (l'abbé *Giraud*) rendait hommage au caractère du défunt, dont notre historien *Anibert* a fait l'éloge (1).

4 avril 1593. — « Le 4 d'avril, jour de jedy, le fort de Trinquetaille fut prins de nuict par M. de Péraud, gouverneur du chasteau de Beauquaire, avec le pétard, à minuict. » (Mémoires de Loys Romani) — Cette date est peu sure.

5 avril 1395. — Une galiote de « bregansons » étant entrée dans le Rhône capturait navires et gens. Les Arlésiens armèrent deux navires qui se mirent à sa poursuite et lui tuèrent 26 hommes ; huit autres pirates qui se sauvèrent à terre furent pris ; cependant la galiote parvint à regagner la mer, mais elle y périt corps et biens. (Voir les Mémoires de *Bertrand Boysset*, MUSÉE, III).

7 avril 1833. — Mort de *Jacques Réattu*, peintre d'histoire ; il était né à Arles le 11 juin 1760.

8 avril 1761. — Un ouragan d'une violence extrême ravagea tout le territoire.

40 avril 1656. — Célèbre arrêt du Parlement de Toulouse sur le différend entre la Communauté d'Arles et le Chapitre de la Ste Eglise pour la propriété de la Crau.

41 avril 1463. — *Conseils*. Processions générales ordonnées à cause de la peste ; elles dureront toute une semaine ; les consuls y assisteront, une torche à la main, et tous les habitants devront y prendre part, pour implorer la miséricorde divine.

(1) Dans la préface de son *Mémoire sur l'ancienneté d'Arles*.

12 avril 1525. — *Conseils*. Gens de guerre à loger. La Communauté lèvera 200 hommes de milice, sous la conduite de MM. de St Andiol et Jean Féraud, pour prêter main-forte aux Procureurs du pays et chasser une multitude de *bandoeliers* italiens ou corses, soldats réformés, qui infestent la contrée.

13 avril 1845. — « Le duc de Montpensier, le plus jeune des fils de Louis-Philippe, est arrivé aujourd'hui dans Arles. Sur le soir, nos deux corps de musique sont allés jouer sous les fenêtres de l'hôtel où il est descendu. Il doit repartir demain pour se rendre en Afrique. » (Chronique de L. Mège).

15 avril 1662. — Achèvement du moulin à eau de la Roquette, en suite de l'arrêt obtenu par M. de St Véran déboutant les meüniers des moulins à vent. (Mémoires de MM. Paris).

17 avril 1593. — On met la main à la construction du fort de Pâques. Ce fort fut construit en 40 jours, pour tenir en respect les religionnaires qui occupaient le château de Trinquetaille et assurer nos communications avec la Camargue.

20 avril 1457. — *Conseils* : Sur la plainte des baylons de la Synagogue exposant que le R. P. Carme qui prêche la Croisade ne cesse d'accuser et d'invectiver les juifs dans ses prédications, et d'exciter le peuple contre eux, ce qui leur fait craindre un soulèvement populaire, le Conseil décide que les syndics iront en personne inviter le prédicateur à modérer son langage, et qu'on priera le Viguiier de faire publier des défenses de molester les juifs.

21 avril 1463. — *Conseils* : Pour apaiser la colère du Très-Haut et faire cesser la peste, le Conseil interdit les jeux et prescrit la démolition de la *Tricherie*.

22 avril 1303. — Fondation de la confrérie de Notre-Dame à St Honorat des Aliscamps.

26 avril 1556. — On jette les fondements de la léproserie du Mouleyrès.

27 avril 1533. — *Conseils* : « Attendu la grande nécessité et la pauvreté de la maison commune, le Conseil autorise la vente de 350 piques déposées à l'arsenal, pour faire de l'argent. »

30 avril 1804. — Représentation théâtrale donnée dans la salle des spectacles par les élèves du pensionnat de M. de Montravel. On joue *Vathek*, comédie en 2 actes. Voici la distribution de la pièce :

PERSONNAGES :

ACTEURS :

Kalife Motassem,	Seveirac (l'aîné).
Vathek, fils du Kalife,	Bourdelon.
Almanzor,	Mège (Pierre-Claude).
Vizir,	Faïsse.
Osmin, fils du Vizir,	Jouve.
Giaffer, ami d'Almanzor,	Pichot (Amédée).
Nasser,	Roabin.

A la fin de la pièce, le jeune Amédée Pichot remercia le public en ces termes :

Un philosophe morfondu
Qui craint d'avoir mal répondu,
Messieurs, à votre attente,
Accourt pour vous remercier
D'avoir bien voulu lui prêter
Une oreille indulgente.

M. de Montravel, ancien officier supérieur d'artillerie avant la Révolution, avait, au retour de l'émigration, ouvert un pensionnat dans l'hôtel de Perrin, place Cays (aujourd'hui hôtel de Courtois-Langlade).

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1774 (suite)

Le 27, les pénitents blancs ont fait un service pour le feu Roy (1).

Le 10 octobre, M. Besson cadet a acheté la charge d'avocat du roi.

Le 11, M. Robert (2), chanoine, est mort à 5 heures du matin. Le chapitre a nommé à son canonical M. Plauche, curé de Ferrière, qui a pris possession le 18 après la messe.

Le 24, les pénitents noirs ont fait un service pour le feu Roy (3).

Le 5 novembre, Mlle Morin mourut en odeur de sainteté (4).

(1) « Le mausolée que les Pénitents blancs ont fait élever au bas de la nef des Grands Augustins étoit de l'invention et du dessin du sieur *Kapeller*, assez bon peintre de Marseille... les Pénitents blancs l'avoient fait venir de Marseille sur une *allège*... Le P. *Cornand* jeune, prêtre de l'Oratoire, natif de Marseille, a été l'orateur... Je doute que Bossuet, avec les mouvements impétueux et les figures hardies de son éloquence, Fléchier, avec l'élégance étudiée de son style, et Massillon avec ces grâces qui n'étoient données qu'à lui, aient jamais reçu et à la ville et à la Cour autant d'applaudissements que le P. *Cornand* en a reçus à Arles... » (*L. Bonnemant, ibid.*) — E. F.

(2) Messire Pierre Robert — Son portrait est à l'Hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de cette œuvre charitable. — E. F.

(3) Le service divin fut suivi d'un repas... On ne se mit à table qu'après avoir tiré de prison un homme qui y étoit détenu pour dettes, et avoir donné à chacun des autres prisonniers, en riz, soupe, viande, pain et vin, de quoi se nourrir pendant deux ou trois jours... » (*L. Bonnemant, ibid.*) — E. F.

(4) Mme Chabassu veuve Maurin (d'après la légende du portrait qui est à l'Hôtel-Dieu).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

CHRONIQUE

Notre Musée lapidaire vient de s'enrichir d'une très remarquable acquisition.

La Compagnie des chemins de fer de la Camargue a fait don à la ville d'Arles d'un magnifique sarcophage antique récemment découvert à Trinquetaille, dans les fouilles pratiquées pour l'établissement de la nouvelle ligne.

Ce sarcophage est en marbre blanc. « Les côtés représentent, en haut relief, une chasse au cerf, une chasse au sanglier et une scène d'hyménée sans doute, mais difficile à définir encore jusqu'après le rapprochement de quelques fragments détachés. Le couvercle est surmonté d'une statue couchée, et sur les quatre antéfixes des angles sont sculptés des hippocentaures.

« Sur deux faces les personnages sont sur deux plans, et le relief de ceux du premier plan est très accentué ; sur les deux autres faces le relief est moins saillant, mais il est facile de voir qu'elles ne sont pas terminées, que les per-

sonnages armés d'épieux qui prennent part à la chasse ne sont qu'ébauchés et que les fonds n'ont pas été fouillés à la profondeur voulue. Le fait d'ailleurs n'est pas rare ; ces sarcophages étaient généralement sculptés d'avance et l'artiste se contentait souvent d'échantillonner son travail, sauf à le terminer plus tard.

« Ce tombeau, d'une remarquable exécution, est païen et paraît appartenir au premier siècle de notre ère. » [*Aug. Vèran*].

Non loin de là, dans une caisse d'emprunt du chemin de fer P.-L.-M., les fouilles ont mis à jour un couvercle de sarcophage antique de la même époque.

Il serait à désirer que l'on étendit ces fouilles aux terrains avoisinants ; nul doute qu'elles ne fussent très fructueuses. Les grandes compagnies, d'ordinaire, s'associent très volontiers aux entreprises de ce genre, qui intéressent à un si haut degré l'histoire de l'art. La Compagnie P.-L.-M. et celle des Chemins de fer de la Camargue ont droit, sous ce rapport, à toute notre gratitude.

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

4^{er} mai 1822. — Ouverture de la bibliothèque publique de la ville d'Arles. Elle se fit avec solennité ; le préfet y assistait.

3 mai 1852. = *Fête du Pardon* à Montmajour. « Douze mille personnes environ sont venues d'Arles et des villages voisins pour y prendre part » (*J. M. Trichaud*, *Egl. d'Arles*, II, 185). Cette fête, instituée en 1509 par le pape Jules II,

n'avait plus été célébrée depuis 1788 ; elle se fait le dimanche qui suit l'invention de la Sainte Croix, chaque fois que le 3 mai se trouve un vendredi.

5 mai 1642. — Le prince de Monaco, Honoré de Grimaldi, se rendant en Catalogne auprès du roi Louis XIII, passe par la ville d'Arles où il reçoit un magnifique accueil.

10 mai 1644. — « A fait un si grand froid et une si grande pluvine qu'a gasté grande quantité de vignes tant en Camargues que en Tresbons et autres lieux . . . Les bleds se sont vendus 16 florins le cestier à cause des guerres du Saint Père le Pape et de celles de la Catalogne. » (Mémoires de MM. Paris).

13 mai 1232. — Traité de paix entre la ville d'Arles et la République de Gênes.

14 mai 1857. — « Maximilien II, roi de Bavière, voyageant incognito sous le nom de comte de Wenderfelds, est arrivé à Arles le 14 mai 1857, à 11 heures du matin, par train express, venant de Marseille. Il était accompagné de M. le préfet des Bouches-du-Rhône. Il était en chapeau gris et en paletot, et les personnes de sa suite en costume bourgeois. A son arrivée à la station du chemin de fer, il a été reçu par M. le sous-préfet, M. Rame, 1^{er} adjoint, et M. Clair, avocat, qui a bien voulu lui servir de cicerone en sa qualité de membre de la commission archéologique. . . Il est reparti le même jour, par le même train, à 1 heure après-midi, après avoir visité nos principaux monuments. » (Chronique de L. Mège).

19 mai 1866. — Tremblement de terre, sensible à Arles.

22 mai 1614. — Le chevalier de Guise (François-Paris de Lorraine), lieutenant du roi en Provence, fit son entrée

solennelle dans la ville d'Arles. On joua depuis la porte de la Cavalerie jusqu'au Plan de la Cour une pièce entremêlée de vers en son honneur.

24 mai 1826. — Ordonnance royale autorisant l'achat fait par la ville d'Arles des nombreux bâtiments qui encombraient l'amphithéâtre (Statistique des B.-du-Rh., III, 590).

25 mai 1868. — L'archevêque visite la Camargue et consacre la chapelle de Faraman, bâtie sur la propriété du baron de Rivière.

26 mai 1810. — Mémorable débordement du Rhône. Les eaux vinrent baigner le pied de la tour de Méjanès, en Camargue, construite sur un petit monticule.

29 mai 1576. — « Sont venus les huguenots en Camargue faire un grand ravage, estant conduits par le capitène Grimian, contre lequel M. de Beaujeu voulant aller avec la cavalerie de ceste ville y fut lui-même repoussé. » (Mémoires de Damian Neque).

30 mai 1391. — Convention entre les villes d'Arles et de Marseille au sujet de certaines immunités et franchises réciproques.

31 mai 1840. — Courses aux Plaines de Meyran, favorisées par un temps superbe. Bien que cette course ne date que de deux années, une foule considérable d'étrangers venus par toutes les routes et de tous les pays, parcourt nos rues, emplit nos hôtels. . . . (Chronique de L. Mège).

(A suivre)

E. F.

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES. — § 3. RUE LOINVILLE.

(Suite.)

Voici d'abord le procès-verbal dressé, la nuit même du crime, par le juge de paix de l'arrondissement :

« L'an IV de la République Française, une, indivisible, et le 4 nivose (1), à 11 heures et demie du soir, nous Jean-Baptiste Maurin, juge de paix de l'arrondissement de la Crau de cette commune d'Arles, ayant entendu du bruit et quelques cris de notre maison d'habitation, nous nous sommes levé de notre lit et avons ouvert une fenêtre de notre chambre donnant sur la rue pour voir ce qui pouvoit occasionner ces bruits et ces cris. A peine nous avons mis la tête à la fenêtre, que nous avons entendu une personne du sexe féminin laquelle pousoit des gémissements plaintifs ; nous lui avons demandé sans la voir et sans la connoître les motifs de ses gémissements ; nous a répondu de nouveau par des gémissements auxquels elle a ajouté plusieurs paroles plaintives parmi lesquelles nous avons entendu intelligiblement celle-ci : « O mon Dieu ! il y a un homme mort ! » Nous lui avons dit de suite de se rendre à la Maison-commune requérir de notre part quelques fusiliers du poste pour se rendre sur le lieu, que dès qu'ils seroient arrivés je descendrois de ma chambre pour accéder (2). Nous aurions attendu environ une demi-heure sans qu'aucun fusilier parût, ce qui nous auroit déterminé de nous rendre à la Maison-commune, et ayant ouvert les portes de notre maison pour ce faire, nous aurions entendu un souffle extraordinaire qui nous a paru être celui d'une personne, ce qui nous auroit déterminé à avancer de quatre pas du seuil de notre porte au haut de la rue Barraly ; nous avons reconnu de là à la faveur du clair de lune que c'étoit un homme étendu. Nous nous sommes rendu de suite à la Maison-commune pour appeler deux citoyens actifs pour nous assister, où étant nous avons prié le citoyen Reynaud, officier municipal, et le citoyen Roch Martinon de nous assister et de nous accompagner, à quoi ils auroient adhéré. Nous nous sommes rendus en leur compagnie à l'instant au haut de la

(1) 23 décembre 1795.

(2) Cette attitude prudente — pour ne rien dire de plus — de l'officier de police judiciaire est à remarquer comme un signe du temps. Le juge de paix Maurin n'était pourtant ni un poltron ni un incapable.

rue Barraly. Nous avons à l'instant appelé le citoyen Pautrier, officier de santé, pour visiter ladite personne. En effet, ledit citoyen Pautrier, qui demeure à douze pas environ du lieu où étoit étendue ladite personne, se seroit levé. Nous nous serions tous approchés de ladite personne, que nous avons trouvée étendue au coin de la maison Balthazard, ayant la tête penchant sur la rue Barraly, et que nous n'avons pu reconnaître, malgré la clarté de la lune. Nous avons fait avancer une chandelle allumée au moyen de laquelle nous avons reconnu que c'étoit un homme nageant dans son sang qui paroissoit couler du cou ou de la tête et que nous n'avons pu connoître. Nous avons trouvé à côté de ladite personne un manteau blanc et un bonnet bleu de police. Le citoyen Pautrier nous a déclaré que cette personne étoit sans connoissance et sur le point de mourir.... Nous nous sommes rendu avec ledit citoyen Reynaud à l'Hospice d'Humanité où... nous avons requis deux infirmiers de venir prendre cette personne pour la porter audit hospice.... Nous les avons accompagnés jusques à la salle des hommes blessés dudit hospice ; nous avons trouvé dans ladite salle le citoyen Paris, officier de santé, qui a reconnu ladite personne et qui nous a assuré que c'étoit le citoyen *Rougier* le père, meunier de cette commune... Ledit citoyen Rougier a expiré au moment que le citoyen Paris le pansoit en notre présence.... »

La justice, qu'on vient de voir si lente à assurer les premiers secours au blessé, ne fut pas plus diligente ni plus heureuse dans la recherche des meurtriers :

Procès-verbal des déclarations des témoins.

« L'an IV et le 7 nivose, la citoyenne Marie-Magdeleine-Victoire Marchant, âgée de 32 ans, épouse du citoyen Louis Bret, officier de santé, a déclaré moyennant serment : que le 4 du présent mois, vers les 11 heures du soir, se trouvant dans le fond de sa maison, elle a entendu un bruit qu'elle ne put reconnoître si c'étoit un coup de fusil ou pistolet.... que quelques instants de réflexion la convinquirent que ce bruit étoit l'effet d'une arme à feu, et, revenant dans le salon qui donne sur la rue, elle entendit des gémissements d'une personne souffrante qui lui parurent venir du haut de la rue Barraly, et que, au même moment, l'idée de ce triste événement se confondant dans son esprit avec celle de son mari qui n'étoit pas encore rentré, elle fut saisie d'une douleur et d'un effroi qui se prolongèrent longtemps après la rentrée de son mari, et au moment où ils se concertèrent ensemble pour nous avertir de cet événement, ils nous entendirent adresser à une personne ces paroles : « Allez-vous-en à la maison-commune... » Etc....

Nous passons les détails déjà connus et les dépositions sans importance.

— 10 nivose an IV. Pardevant nous Jean-Baptiste Maurn et

Jean-Jacques Balechou, juges de paix de cette commune d'Arles, écrivait nous Balechou, l'un desdits juges....., la citoyenne Barbe Perret, veuve de Jean-Joseph Riquet, âgée de 33 ans, native de Gordes, demeurant dans la maison des citoyens André frères en qualité d'aide, témoin appelé, après serment a dit : que le 4 du présent mois, le citoyen André cadet étant rentré dans sa maison vers les 10 heures du soir, se trouvant tous les deux à se chauffer autour de la cheminée de la cuisine, lui dit : « Les gens sont sous les armes, je suis en peine de mon frère qui n'est pas rentré ; mets-toi sur la porte pour voir si tu le verrais venir. » Que s'étant mise sur le seuil de la porte, elle vit passer le jeune L. et le citoyen J.-B. G. avec leurs fusils sous le bras, et dès qu'elle les aperçut qu'ils descendaient du côté de la place aux herbes, elle rentra, et tout de suite elle se remit sur la porte, et qu'environ deux minutes après elle entendit frapper la porte du citoyen Maurin, juge de paix, et qu'on demandoit quelle heure il étoit ; il lui apparut par le son de la voix que la fille dudit Maurin a répondu qu'il étoit dix heures et demie ; qu'un instant après elle a vu passer un homme qu'elle n'a pas connu, lequel venoit du côté du Planet de Saint-Vincent enveloppé d'un manteau blanc....., qu'elle accompagna cet homme des yeux jusques au devant de la maison occupée par Reignière, courtière, qui est à côté de celle du citoyen Richaud ; que la déclarante entendit qu'on lui dit ces paroles : *Qui est là !* N'ayant pu distinguer si une seule ou plusieurs personnes avoient porté ces paroles, que d'ailleurs elle ne pouvoit pas les voir ; qu'elle entendit cet homme vêtu du manteau blanc répondre à ces paroles, mais qu'elle ne put comprendre ce qu'il disoit, et tout de suite elle entendit ces paroles : « C'est un bougre de ces coquins, jou ! » et qu'à l'instant elle entendit un coup d'une arme à feu ; elle entendit courir du côté d'en haut, elle rentra épouvantée et dit au citoyen André ce qui venoit de se passer. Elle se mit derechef sur le seuil de sa porte et le citoyen Aimard qui est logé vis-à-vis lui demanda ce que c'étoit : elle répondit : « Je crois qu'on a tiré sur un patriote »..... Elle monta à sa fenêtre d'où elle entendit le blessé qui râloit extrêmement fort. Que le citoyen André lui témoigna qu'il voulait aller donner du secours au blessé et qu'il étoit inhumain de l'abandonner ; qu'elle l'empêcha d'y aller et y fut elle-même avec une bouteille à la main ; que s'étant avancée de la rue Barraly, elle y trouva un homme étendu qu'elle ne reconnut pas, auquel elle n'aperçut aucun manteau et ayant la tête penchant sur le haut de la rue Barraly et ayant la face tournée en haut, les mains et les jambes ouvertes du côté du nord de la maison de la citoyenne Roman ; qu'elle trouva autour de ce blessé une femme et un homme de petite taille qu'elle n'a pas connus. Alors elle entendit le citoyen Maurin qui lui cria de sa fenêtre ce qui étoit arrivé, à quoi elle répondit que c'étoit un homme qu'on venoit d'assassiner ; que le citoyen Maurin lui répondit : « il faut aller appeler la garde à la commune » ; qu'alors elle retourna chez elle dans l'intention d'appeler la garde, mais que ledit citoyen André l'en détournait en disant : « C'est au citoyen Maurin à faire son devoir », et qu'elle ne sortit plus de la maison.....

— 11 nivôse an IV, « pardevant nous, juge de paix de l'arrondissement de la Crau, le citoyen Charles Mistralet, cavalier dans le 5e régiment en garnison à Arles, natif d'Alais (Gard), âgé de 25 ans, logé chez les citoyennes Vachier, rue Barraly, moyennant serment a dit :

« Que le 4 du présent mois, vers les 10 heures et demie du soir, étant dans sa chambre déshabillé et sur le point de se mettre au lit, il entendit frapper [à] plusieurs portes du côté du bas de la rue Barraly et qu'on crioit du même côté de la rue *Aux armes !* ce qui le détermina à ouvrir doucement la fenêtre de sa chambre pour voir ce que c'étoit ; qu'ayant ouvert sa fenêtre, il aperçut à la faveur du clair de lune trois hommes ayant chacun un fusil sur l'épaule, qu'il ne connut pas, qui lui parurent être des citoyens de cette commune dont il ne peut désigner ni les habillements ni les tailles et qui tournoient le coin du haut de la rue Barraly du côté de la main droite ; qu'ayant ces trois hommes tourné le coin, il les perdit de vue ; qu'il les entendit marcher toujours d'un pas assez accéléré, et qu'à peine ils eurent fait huit pas en tournant dudit coin, il entendit crier : *Halte-là, où allez-vous ?* et qu'à peine ces paroles furent prononcées, il entendit tirer un coup d'armes à feu dont il vit la clarté du feu ; qu'à l'instant il vit un homme tomber par terre sans dire le mot ; qu'au même moment où cet homme tomba, il vit tout près de lui quelque chose de blanc qui lui parut être un manteau ou redingote, ce qui le fit penser que ce pouvoit être un cavalier ; que du moment que le coup eût été tiré, il n'entendit ni courir, ni marcher, ni parler, et que le plus grand calme régna dans le quartier ; ajoutant qu'il ferma alors sa fenêtre et se coucha, n'ayant pas trouvé à propos de sortir dans la crainte d'éprouver le même sort ; ajoutant encore que lorsqu'il a entendu frapper [à] différentes portes, il n'a entendu ouvrir aucune porte ni fenêtre, et que le lendemain matin étant levé il entendit dire que c'étoit Rougier qu'on avoit assassiné. »

Il semble résulter de ces trois dépositions, les plus importantes de l'enquête, que le malheureux Rougier fut tué d'un coup de feu ; cependant l'autopsie du cadavre établit que la mort avoit été occasionnée par « un coup porté avec la plus grande violence au sommet de la tête, au moyen d'un instrument contondant. »

(A suivre).

E. F.

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LIX. — L'ISLON DE SABI.

« En l'an 1539, Messieurs de la Chambre des Comptes

baillèrent à titre de nouveau bail et emphytéose [soubz la réservation du domaine direct et droict de lods au profit du Roy, et moyennant une censive perpétuelle de 3 sols par saumée et la somme de 36 sols pour droit d'entrée ou d'acapte] à Antoine Petit, bourgeois de la ville d'Arles, une petite isle ou sablier dans l'isle du Tresbon, en la rivière du Rhosnè, qui n'estoit alors que de quatre saumées, ensemble tous les accroissements qui pourroient y arriver à l'advenir.

« Ce petit espace s'estant augmenté par alluvion, MM. des Comptes passèrent un second bail et emphytéose audit Antoine Petit le 1^{er} décembre 1565 de toute cette augmentation et de tous les accroissements à venir. . . .

« Un troisième accroissement arrivé en 1582 fut suivi d'un troisième nouveau bail en faveur de Nicolas Petit, fils dudit Antoine.

« En 1607, *Jean-François Saxi*, qui avoit succédé audit Petit, craignant d'estre troublé en la possession de ladite isle, demanda au Roy confirmation dudit bail de 1539 et des accroissements, ce qui lui fut accordé par lettres-patentes de 1607. »

Telle est, d'après un *factum* du xvii^e siècle, l'origine du beau domaine qui porte encore aujourd'hui — quoiqu'il ait cessé d'être entouré d'eau — le nom d'*Isle de Saxi* (1).

(1) Ce *factum* a pour titre : « Advertissement pour noble Hector de Saxi, escuyer de la ville d'Arles, contre M^r Nicolas Petit, commis à la receipt des droits des francs-liefs » (9 pages in-4^o, sans date). On en trouve un exemplaire imprimé dans le recueil Ms 557 de la Méjanes, p. 360. Il porte la signature du célèbre jurisconsulte *Dupérier*, et a pour objet d'établir que « le tènement de Saxi est véritablement roturier, sujet à la taille, quand le cas en arrivera (l'emphytéose, de quelle main qu'elle soit baillée, étant toujours un titre roturier) et par conséquent non sujet au

La famille Saxi remontait à Hector Saxi, notaire d'Arles, originaire du bourg de Briogne, au diocèse de Vintimiglia (République de Gênes) qui vint s'établir à Arles où il épousa *Jeanne Richière* (ou *Richery*) et exerça les fonctions notariales de 1549 à 1567.

Claude Saxi, fils d'Hector, fut également notaire à Arles, et tint avec honneur cette charge pendant plus d'un demi-siècle (1574-1625). De son mariage avec Jeanne Barges, de Tarascon, naquirent Jean-François Saxi, dont il a été parlé plus haut, et Pierre Saxi, qui fut chanoine de la Sainte Eglise d'Arles, et publia le *Pontificium Arrelatense*.

LX. — MAS DE PEYRAS.

Grande et ancienne ferme, avec moulin à huile, sise en Crau. Doit son nom à une ancienne famille d'Arles enrichie dans le commerce des étoffes et des grains et dans la ferme des biens de l'Archevêché.

Pierre Peyras, bourgeois, était capitaine du guet en 1731.

Trophime Peyras, marchand, quatrième consul en 1732, 1750 et années suivantes, mourut le 26 janvier 1756 (septième année de son consulat); il fut inhumé avec les plus grands honneurs, dans l'église Saint-Lucien, sa paroisse.

Antoine Peyras, négociant, afferma pour six ans, le 17 août 1775, tous les biens, domaines, dixmes, etc., de l'archevêché d'Arles, au prix de 80 mille livres par an.

Urbain Peyras, bourgeois, trésorier de la commune en

droit de franc-fief. » M^e Nicolas Petit soutenait le contraire et, en sa qualité de « receveur des francs-fiefs », réclamait le droit.

Ce procès ne put naître qu'après l'anoblissement de la famille Saxi, en la personne d'Hector, fils de Jean-François, en l'année 1638.

1772, troisième consul en 1778, périt à Marseille le 27 mars 1794, victime des fureurs révolutionnaires.

LXI. — LA POUTRAGUE.

Ceci n'est pas un domaine, mais seulement un nom de lieu.

Ce mot était le terme générique servant à désigner tout passage ou levée de terre à travers une baïsse, un marais, plus ordinairement à travers une *lône*.

La *Poutrague* est établie dans la Basse-Camargue, à l'embouchure du Rhône mort.

LXII. — LES ESPERLONGADES.

Lisières de terre voisines de l'étang de Barbégat. Textuellement : *les prolongées*. Se dit des lisières des marais qui ont été conquises sur les eaux par un commencement de dessèchement, — parcelles tout en longueur, *longes*, telles que les caisses d'emprunt du chemin de fer ou les francs-bords cultivés des canaux.

LXIII. — LA LIEUTENANTE.

Maison de campagne en Crau, doit son nom au fameux lieutenant Biord, à qui elle appartenait, et qui y fut massacré en 1592 (1).

(A suivre).

E. F.

(1) Voir *Musée*, 2^{me} série, page 41, col. 2.

Les *Annales* anonymes du manuscrit *Pomme* donnent les détails suivants sur la mort de ce fameux ligueur : « Sur les minuit, ce tyran partit d'Aix avec Paul de Lamanon, son ami. Robert de Beaujeu, Pierre de Roquemartine, d'Eyguières et d'Antonelle, animés par une juste vengeance, s'empressèrent d'aller au-devant de ce traître, qu'ils trouvèrent près de son domaine dit *la Lieutenante*. Comme il les reconnut, il tourna bride et pressa si fort son superbe cheval qu'il avait reçu en présent de son Altesse (le duc de Savoie), qu'il tomba tout-à-coup dans le coussoul de *Farinon*, où ces braves le tuèrent et l'attachèrent à la queue de son cheval, le trainèrent dans la ville et de là à son mas, où ses membres défigurés furent pendus aux fenêtres de sa chambre le 16 mars, jour de lundi. Telle fut la fin de ce second Néron. »

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, précédemment
archevêque d'Arles.

(Suite)

28 juillet. Aujourd'hui 28, les consuls au nombre de trois en chaperon et à cheval précédés et suivis de deux intendants de santé aussi à cheval et de quelques miquelets devant et derrière, au son des tambours à la tête, au défaut de tous les trompettes de la ville qui sont morts, ont été par toute la ville publier à toutes les places et carrefours la quarantaine générale qui commencera le 4^{me} d'aoust prochain.

Le 29, à sept heures du matin, est mort M. l'avocat Grossy, second consul et le seul qui restoit [de ceux] de l'année dernière qui avoient été confirmés par lettres de cachets.

Le même jour au soir est morte encore au couvent des religieuses ursulines en 24 heures une jeune pensionnaire. On avoit oublié de dire que le mal s'étant introduit au commencement de juin dans ce monastère par des hardes infectées qu'y avoit portées d'une maison des Arènes une tourière, il y étoit mort successivement trois religieuses parmi lesquelles étoit la supérieure, et d'où on avoit tiré une servante qui mourut aussi à une des infirmeries.

Le 30 après midy mourut à la paroisse de la Majour un chanoine de huit jours appelé M. Charbonnier, neveu du doyen, qu'on avoit fait venir de la paroisse de St-Martin de Castillon où il servoit depuis un an qu'il étoit prêtre, pour travailler à ladite Majour ; il y fut attaqué du mal dès les trois ou quatre premiers jours qu'il eût commencé à y servir, ainsi que le sieur *Roman*, autre chanoine du même Chapitre et fils du lieutenant particulier du siège de cette ville, qui a été attaqué dans trois jours de service.

Meurt le même jour le sieur *Jaisse*, avocat et commissaire. Le même jour le sieur *Poulet*, prieur-curé de la paroisse

St-Lucien, seul qui n'étoit point encore tombé malade des prêtres des paroisses, le devint ; il eut d'abord grosse fièvre et un bubon qui se montra.

Le 1^{er} d'aoust, à 2 heures du matin, est mort M. *Gros de Boussicaut*, chanoine de la Ste Eglise métropolitaine et l'un des deux syndics de cette année et recteur de l'Hôtel-Dieu où l'on soupçonne qu'il ait pris le mal. Il n'étoit tombé malade que lundi 28 au soir et a été enlevé dans trois jours, ayant été d'abord entièrement accablé de la violence du mal, quelque robuste et vigoureux qu'il fût à l'âge de 55 ans commencés. A onze heures du matin du même jour est aussi mort à l'infirmerie des Recollets le sieur *Barre*, bénéficié de la même Ste Eglise ; il n'y étoit allé lui-même à pied que depuis le mardi au soir 28^e [juillet].

Le 2^e d'aoust à six heures du matin est mort M. *Charbonnier*, doyen du Chapitre de la Major, qui étant réchappé de la peste qu'il avoit eue depuis près de deux mois, fut si fort affligé de la mort de son neveu le chanoine que la douleur lui fit rouvrir son bubon, lui causa une grande fièvre et le réduisit d'abord à l'extrémité. Le même jour mourut tout près de l'abbaye de St-Césaire Mad^e *de Sabatier*, religieuse de la Visitation, qui étant sortie depuis quelques mois de son couvent pour se retirer à la campagne, étoit ensuite revenue à la ville dans la maison de Mad^e sa mère où elle avoit pris le mal contagieux.

Le 3^e d'aoust, dimanche, on fusilla à la porte de la Cavalerie deux corbeaux qui avoient volé des effets dans des maisons où ils étoient entrés, et on en fit assister à leur supplice deux autres attachés qui étoient soupçonnés d'avoir été complices.

Le 4^e [d'aoust], M. le commandant et les consuls à cheval furent à la pointe du jour faire encore publier la quarantaine qui commençoit ce jour là, et toutes les cloches de la ville sonnèrent à cinq heures du matin pour l'annoncer.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1774 (suite)

Le 3 décembre, M. Laurens, bénéficiaire, est mort. Enseveli à Saint-Martial.

La bénéficiaire a été donnée à M. Bonnemant (1) et à M. Blanchet par les juspatrons ; le premier a pris possession le 13.

Le prieuré de Saint-Genest a été donné à M. Milhe, par les recteurs de l'hôpital.

Le 19, on a reçu M. Besson avocat du Roy.

Le 20, M. Raymond, sucristain, vic. gén. et official, est décédé ; M. l'archevêque a nommé au susdit canonicat M. Pazery qui a pris possession le 22.

1775.

Le 5 janvier, est décédé au mas M. Francony, procureur du Roy, qu'on a enseveli aux Cordeliers le 7.

Le 11, Mme de Viguier, abbesse de Saint-Césaire, est décédée à 8 heures du soir, âgée de 58 ans. Née en 1716. Abbesse depuis le 10 décembre 1754 (2).

(1) L'abbé *Laurent Bonnemant*, notre savant paléographe.

(2) L'an 1775 et le 11 janvier, est morte dame *Françoise de Viguier*, fille de feu noble *François de Viguier* et de *Christine de Crose de Lincel*, abbesse du monastère de *St-Césaire*, âgée de 58 ans ; et le 13 elle a été ensevelie dans l'église de *Ste-Agathe*, qui est dans l'intérieur du monastère. Ses religieuses la regrettèrent beaucoup, à cause de la douceur de son caractère. D'ailleurs elle n'avoit aucun esprit d'économie, et par conséquent a laissé beaucoup de dettes, occasionnées aussi par ses courses fréquentes, par son attachement à ses nièces, etc. Elle eut et témoigna beaucoup de regrets et un grand repentir au lit de la mort. (*Bonnemant, Nobiliaire*, II, *verbo Viguier*, page 4). -- E. F.

Idem. Sœur de Sabran, supérieure des Carmélites, est décédée.

Le 12, le Parlement a été rétabli.

Le 16, le Père Maxime, grand carme, est décédé.

Idem. Le Parlement a assisté à la messe rouge.

Le 26 février, on a appris que M. l'archevêque d'Arles étoit mort le 20 à Paris (1).

Le 3 mars, le Chapitre a fait un service solennel pour feu M. l'archevêque.

Le 5, on a appris que le Roy avoit nommé à l'archevêché d'Arles M. l'abbé Du Lau, agent du clergé (2).

(1) La nouvelle de sa mort n'attendrit pas beaucoup ses diocésains, encore moins les ecclésiastiques. (Ms. Pomme). -- « Il ne s'est pas versé une seule larme. . . . Lorsqu'il fut nommé archevêque d'Arles, un quelqu'un écrivit ici de Bretagne que nous trouverions dans notre prélat les qualités du marbre : froid, dur et poli. Il ne se trompoit pas et nous l'avons jugé tel. Ce prélat avoit pour son bas clergé une dureté qui lui méritoit une haine singulière de la part même de ceux qui lui auroient dû de la reconnaissance. La résidence n'est pas le devoir de l'épiscopat qu'il ait le plus exactement rempli. . . . » -- (Abbé Bonnemant, *Eglise d'Arles*, IV). -- E, F.

(2) Le Chapitre ayant appris la nomination de M. l'abbé Du Lau, agent général du clergé, à l'archevêché d'Arles, se détermina sur le champ à écrire une lettre de félicitation au nouvel archevêque à peu près dans ces termes : « Monseigneur, l'amertume en laquelle nous a plongé la mort de notre respectable archevêque est véritablement grande. Dans un si triste événement, nous bénissons la main paternelle qui pourvoit abondamment à nos besoins dans le choix que notre auguste monarque vient de faire en votre personne d'un successeur si digne d'occuper ce siège. Qu'il serait consolant et véritablement flatteur pour nous, Monseigneur, de pouvoir mériter votre confiance et de ressentir en toute occasion les précieux effets d'un cœur si bon et si juste, d'une âme si droite et si capable d'apprécier le mérite que votre réputation nous a déjà annoncé, ainsi que les autres qualités bienfaisantes qui vous distinguent. C'est en les admirant longtemps, comme nous l'espérons, que nous sommes, Mgr. » (l'abbé Giraud, chanoine de Saint-Trophime, *Notes particulières sur l'Eglise d'Arles.*) — L. M.

Le 6, M. Daniel, procureur, est mort d'une attaque d'apoplexie qui lui prit le 3 à six heures du soir.

Le 28, M. l'abbé Aymard est mort à deux heures (1).

Le 29, à minuit, le P. Francony, ex-jésuite, est mort.

Le 16 avril, jour de Pasques, on a appris que le Roy avoit nommé à l'évêché de Tréguier, en Bretagne, M. l'abbé de Lubersac. (2)

Le 24, Mlle Moine a épousé M. Doutreleau.

Le 8 mai, Mme de Chabillant, abbesse de Saint-Césaire, est arrivée à Arles par le coche, où Mme d'Avignon l'est allée prendre avec quelques religieuses. Elle a été reçue abbesse le 9.

Le 21 juin, Dom Péret a été fait prieur des Bénédictins.

Le 27, Dom Cavalier a donné des coups de couteau à Dom Boyer.

Le tonnerre a fait périr, à Digne, 40 personnes ; autant de blessés.

Le 28, MM. les consuls ont fait faire un service solennel pour feu M. de Jumilhac.

(A suivre).

(2) L'abbé *Aymard*, acolyte, poète badin et joyeux compère, était un des fondateurs de cette petite société littéraire anonyme dont nous avons parlé dans notre *Musée* 1, 82. — E. F.

(3) Ancien capiscol puis archidiaque de la Sainte Eglise d'Arles et neveu de feu Mgr de Jumilhac (voir 1re année, page 128).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

—

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES

Moussu Vincènt quatre pocho = surnom que l'on donnait autrefois et que l'on donne encore aujourd'hui, par dérision, aux élégants mal rentés. [Observons que la multiplicité des poches bordées de riches garnitures était jadis une condition d'élégance.]

Il y a certainement quelque témérité à vouloir expliquer *historiquement*, comme nous allons tenter de le faire, la plupart de nos proverbes locaux. Il ne faut pas s'attendre, en pareille matière, à des documents nombreux et sûrs, à des témoignages certains, à des preuves bien concluantes. La probabilité, la vraisemblance historique, sont, le plus souvent, tout ce qu'il est permis d'espérer des recherches les mieux conduites et les plus fructueuses. C'est à ce résultat modeste, cependant encore bien engageant, que se bornera notre ambition. Si nous ne parvenons pas à satisfaire l'érudition de nos lecteurs, nous tâcherons au moins d'intéresser

leur légitime curiosité ; ce but, fût-il le seul, aurait encore son prix.

On peut tenir pour certain que la plupart des noms passés en proverbe n'ont rien d'imaginaire et de fictif ; ils ont appartenu à des personnages réels, ils ont, pour ainsi dire, vécu. Si quelques-uns nous sont parvenus défigurés, presque méconnaissables, c'est un effet du temps, de la corruption incessante du vieux langage, de la manie de tout raffiner.... Avec un peu de travail, on arrive presque toujours à retrouver le type originel.

Moussu Vincènt quatre-pocho n'est pas une dénomination de fantaisie. Une famille de ce nom — jè dirais volontiers une dynastie — a *régné* en Arles durant plusieurs siècles, y tenant d'importants emplois publics. Un *Ambroise Vincent* dit *quatre-poches* était 3^e consul en 1782, ce qui atteste une vieille bourgeoisie. Pourquoi ce surnom de *quatre-poches* ? Avait-il réellement un pareil nombre d'appendices à son habit à queue d'aronde ou à son pourpoint ? C'est fort possible, car on disait de lui : *Moussu Vincènt, quatre pochos sènso argènt*.

Quatre pochos sans argent ! Qui ne reconnaît, à ce dernier trait, un préposé des finances communales, un trésorier de la communauté, car *Ambroise Vincent* avait exercé cette charge en 1768 et 1776, tout comme son aïeul *Ambroise Vincent* l'avait exercée de 1684 à 1686, tout comme *Pierre Vincent* de 1618 à 1631, comme *François Vincent* en 1591, et *Claude Vincent*, le premier des *quatre-poches*, en 1563. Toute une dynastie de trésoriers de la commune a porté ce surnom !

Quatre pochos (pour recevoir) sans argent (pour payer), telle fut pendant longtemps la besace communale.

Les proverbes sont l'esprit du peuple.

Sembla Bigounet = avoir une mine patibulaire, l'air d'un mauvais sujet.

Si notre vieille famille des Bigonnet compte encore quelque représentant parmi nous, qu'il se rassure : ce proverbe n'a pas été fait pour lui ni pour quelqu'un des siens.

Loys Huane dit *Guigonet* (ou plutôt *messier* Guigonet, comme on le qualifiait par respect pour ses hautes fonctions) était en 1486 capitaine de la *tour du Gras*. On sait que cette tour, appelée aussi *tour du Balouard ou du Lion*, avait été construite à l'une des embouchures du Rhône pour interdire l'entrée du fleuve aux pirates barbaresques et catalans (1). Or, messier Guigonet, abusant de son autorité, se livra, dans l'exercice de ses fonctions, aux actes les plus coupables. Des plaintes s'élevèrent contre lui de toutes parts. On disait qu'à peine installé, il avait tenté de corrompre le notaire *Jehan Rohard*, chargé d'inventorier le matériel de la tour, et que, ne pouvant l'amener à falsifier l'inventaire, il le lui avait arraché des mains et avait lacéré l'écrit en mille morceaux. Plus tard, il avait refusé l'entrée de la tour au lieutenant du viguier et aux délégués du conseil. On racontait aussi qu'il détroussait les marchands, qu'il avait opéré, sur des ballots soumis à son droit de visite, des prélèvements clandestins en comblant les vides avec de la paille, qu'il avait même pillé des navires, etc. . . etc. . . Enfin, pour comble de perversité, ce mécréant avait fait « de grands jurements contre vérité » et en outre, il avait battu « son

(1) Nous en avons fait l'historique dans notre *Musée*, 1^{re} partie, pag. 73 et suiv.

varlet *Fanfertin* de si belle manière » que le malheureux « en avoit gardé le liet. »

Le conseil municipal, indigné d'une telle conduite, fit jeter en prison l'officier prévaricateur et le destitua de sa charge ; de plus, il décida qu'à l'avenir messier Guignonet ne pourrait occuper ni place au conseil ni fonction municipale ; et, pour transmettre en perpétuel exemple et perpétuelle mémoire le châtiment de ces forfaits, il fut en outre décidé que « la figure du coupable serait peinte sur la cheminée de la grande salle de l'hôtel de ville ainsi qu'à la tour du Gras, » avec une inscription ainsi conçue : *Aysso es la figura de messier Loys Guignonet, loqual, per sos desmerites, es estat privat de la capitanarie de la torre del Gras et de touts aultres offices pertinents à donar al conselh d'Arle, et deldich conselh. »*

La sentence fut exécutée, et le portrait, encadré de son inscription, fournit une décoration grotesque à la cheminée de l'hôtel de ville.

La figure de Guignonet, devenue un amusement populaire, blêmissait depuis trois ans à cet étrange pilori, quand deux parents du condamné — « Floret Guignonet avec ung de Tharascon qui estoit son filhastre » — s'avisèrent de pénétrer dans la salle du conseil et de gratter la peinture. « La mother (la femme) de *Jeny la Riga*, servitor de la meyson comuna » les surprit et les dénonça. Le conseil s'assembla sur l'heure, fit incarcérer les délinquants et les soumit à venir faire amende honorable et à payer la réfection du portrait.

La figure de Guignonet périt dans l'abandon de l'ancien hôtel-de-ville ; mais la légendaire tradition n'est pas encore éteinte ; il en reste peut-être quelque chose dans cet amusement des écoliers crayonnant sur les murs, par manière de dérision, « la face » de leurs camarades ; je crois en trouver un dernier vestige dans le proverbe local : *sèmblo Bigounet.*

(A suivre).

EMILE FASSIN.

UN PETIT PROBLÈME ARLÉSIEN

En 1605, *Honoré de Laugier-Porchères*, qui devait être, trente ans plus tard, un des quarante premiers de l'Académie, composa un poème lyrique, demeuré jusqu'à ce jour inédit, et dont le seul manuscrit connu, daté de 1674, est conservé dans les archives domestiques de Porchères. Cette œuvre, qui a pour titre *Vénus affligée sur la mort d'Adonis*, fut composée à propos d'un tragique évènement qui mit la Cour et la ville en émoi : l'assassinat d'un amant de la reine Marguerite par un rival évincé.

Les stances de *Vénus affligée*, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, ne nous fournissent malheureusement aucune indication utile pour la biographie du royal Adonis pleuré par Vénus Margot. Tout ce que nous y pouvons relever se réduit à deux modestes notes mises en manchette par l'auteur ou par le copiste :

VÉNUS = *la reine Marguerite.*

ADONIS = *M^r. gentilhomme provençal, qui fut tué à la portière de sa carrosse.*

Une notice sur Laugier-Porchères, qui précède le poème, ajoute que le susdit *gentilhomme provençal* était *farory et amant de la reine.*

L'abbé Mongez, par bonheur, est plus explicite. Il nous apprend que le *jeune provençal* était page de Marguerite et se nommait *Datc*. Une note, plus explicite encore, et dont je ne retrouve pas la provenance, le nomme « *Datte de Saint-Julien, fils d'un charpentier d'Arles, où il y a encore des Datti.* »

C'est tout ce que la chronique nous apprend sur ce per-

sonnage. Elle ajoute que la reine fit supplicier Vermont (l'assassin) sous ses yeux, au lieu même où le crime avait été commis, devant son hôtel, et qu'à partir de ce jour, elle prit en horreur cette demeure et transporta sa résidence dans le faubourg Saint-Germain.

La qualité de page de la reine ne permet guère de supposer que Datty eût plus d'une vingtaine d'années au moment de sa mort (1605). Il serait donc né aux alentours de 1585-1588. Si l'Etat-civil d'Arles remonte à cette date, on pourrait peut-être y rencontrer son *baptistère*. Le cadastre de cette époque pourrait également nous apprendre si le charpentier, son père, possédait quelque petit fonds de terre du nom de Saint-Julien, auquel le page de Marguerite aurait emprunté l'appellation dont il se décorait.

B.

ÉPHÉMÉRIDES

1^{er} juin 1856. — Méorable débordement du Rhône.

3 juin 1743. — Charles d'Eyguières, chevalier de Malte, grand prieur de Toulouse, meurt à Arles, sa ville natale ; il est inhumé dans la chapelle de Saint-Jean de Jérusalem, au Grand-Prieuré.

4 juin 1503. — Nomination du notaire *André Béguin* à l'emploi de secrétaire du Conseil de la Communauté. C'est lui qui le premier rédigea en langue française les délibérations qui, jusques-là, étaient écrites en provençal. Béguin succédait en cette charge au notaire Gilles Candeleri, tué d'un coup d'épée, quelques jours auparavant (le 27 mai), par son collègue Mathieu Bompar.

5 juin 1822. — Découverte dans le Rhône d'une certaine quantité de tuyaux de plomb de l'époque romaine, portant tous leur marque de fabrique :

C. CANTIVS POTIVS FAC.

La direction précise de ces tuyaux put être déterminée géométriquement. « Elle visait du côté d'Arles un point situé à 250 mètres amont de la martellière de la Roubine du Roi, mesurés en suivant le rivage ; du côté de Trinquetaille, un point situé à 115 mètres du chemin du cimetière où se trouvaient autrefois des tombeaux » (Aug. Vérant).

7 juin 1415. — « *Die veneris vii^a mensis junii, horâ tertiarum, fuit eclipsium, videlicet luna offuscavit solem per spatium medie hore ; et fuit itâ obscurum sicut nox et fuerunt vise stelle.* » (Au protocole du notaire Bernard Pangonis, f^o 22, v^o).

8 juin 1806. — « 8^e juin, le soir, après la procession de la Major et après huit heures, on lança un globe du cercle de Messieurs les *Cent-Vingt*. Sa chute a dû avoir lieu dans le Languedoc, aux environs de Bellegarde. L'artiste ou le physicien est le fils de M. Clair, commandeur de Saint-Michel, . . . etc. . . » (Journal de J.-H. Bonasse, homme de loi). Le jeune physicien qui s'amusait ainsi à lancer des ballons s'appelait Honoré-Saint-Michel-Elisabeth Clair et avait alors dix ans ; on admirait déjà sa vive intelligence, ses connaissances précoces et sa passion pour la science ; il promettait ce qu'il devait être un jour.

40 juin 1844. — Mort de *Sylvain-Adolphe Allavène*, encore une nature d'élite, mais qui, moins favorisée, ne parvint pas à la maturité. Notre patient et laborieux collectionneur Louis Mège, qui a doté notre bibliothèque communale de si nombreux et si intéressants manuscrits, a pris soin de

retranscrire et réunir en corps de volume toutes les productions éparses de ce jeune poète, mort à 49 ans.

43 juin 1738. — Fête religieuse aux Capucins de Trinquetaille, à l'occasion de la béatification de Joseph de Léonisse, missionnaire apostolique, et de Séraphin à Monte, frère lai de l'ordre de Saint François. Les Consuls y assistent en chaperon, avec le corps de ville.

15 juin 1839. — « Le samedi 15 juin 1839, le clergé de Saint-Trophime s'est rendu processionnellement à la maison du sieur *Tourame*, bourrelier, rue des Ménagers, pour y reprendre les reliques de saint Trophime (qui y avaient été cachées sous la Révolution). Le lendemain une procession générale a eu lieu dans la ville en l'honneur de cette translation. Le clergé de toutes les paroisses y a assisté avec les châsses de toutes les églises » (Chronique de L. Mège).

18 juin 1866. — Le général de division *Nesmes-Desmarest* meurt à Paris. (Jean-Baptiste de Nesmes-Desmarest était né à Arles le 23 juillet 1807 ; il s'était distingué en Algérie).

19 juin 1819. — « Le temps vif depuis dimanche 13 a ralenti la maturité des blés ; nous avons eu ici mercredi, jeudi et hier, surtout jeudi, un temps froid à se chauffer... » (Lettre du notaire Pierre Chapus).

20 juin 1752. — A 4 heures du soir, il tomba une très grande quantité de grêle, avec un épouvantable accompagnement de tonnerres. La plupart des vitres volèrent en éclats. Les moissons, les vignes et les champs d'oliviers furent dévastés sur une grande partie du territoire.

21 juin 1868. — Mort de Louis Jacquemin, le plus fécond de nos archéologues. Son *Guide du voyageur dans Arles* (malgré ses imperfections et ses erreurs) et ses *Monographies*

arlésiennes peuvent être considérés comme des monuments d'érudition. Il était né à Arles le 11 juillet 1797.

22 juin 1850. — Un nouveau journal arlésien, le *Vote universel*, prend la place du *Journal du Peuple*, avec les mêmes rédacteurs.

25 juin 1865. — Publication d'une nouvelle feuille hebdomadaire non politique, *Le Forum*, par MM. Emile Martin, J.-J. Peytret et Emile Fassin.

26 juin 1815. — Au premier bruit du désastre de Waterloo, les royalistes arlésiens se lèvent en masse. « Les réfugiés des marais arrivent, le drapeau blanc à leur tête ; dans un instant, l'Hôtel-de-Ville est envahi, la municipalité et la garde nationale sont chassés, le drapeau blanc est arboré. »

27 juin 1834. — Le canal d'Arles à Bouc est livré à la navigation sur tout son parcours.

28 juin 1815. — La garde nationale royaliste fait le coup de feu contre la troupe de ligne et a un homme blessé.

29 juin 1856. — Mort du peintre *François Huard*, conservateur du Musée lapidaire et directeur (pendant 36 ans, de 1818 à 1856) de notre école de dessin. Ses principaux ouvrages, d'après le *Dictionnaire des Artistes de l'école française au XIX^e siècle*, sont : Un portrait de Louis XVIII, un portrait du général de Lépine, un intérieur du cloître Saint-Trophime (galerie de la duchesse de Berry), plusieurs autres vues intérieures de ce cloître (dont une à la préfecture de Marseille), plusieurs tableaux d'église, etc. . . . Son *Intérieur du chœur de l'église Saint-Trophime* fut admis à l'Exposition de 1835.

E. F.

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DES RUES D'ARLES

VII

LA RUE DES ARÈNES. — § 3. RUE LOINVILLE.

(Suite.)

- 26 nivose an IV, à 9 heures du matin. Pardevant nous, juge de paix et officier de police judiciaire de l'arrondissement de la Crau... a comparu le citoyen Jean-Pierre Riban, âgé de 36 ans, natif de Romans (Drôme), conducteur en chef des transports militaires, en garnison à Arles, y logé chez le citoyen Cartier, chaircutier, qui a déclaré moyennant serment... « avoir vu, le 4 du présent mois, le citoyen Rougier qui vint le trouver, vers les 2 heures après midi, dans une rue du quartier de la Poissonnerie et tout près de la maison d'habitation du citoyen Bonnafoux, tailleur d'habits; que lui déclarant se trouvoit pour lors dans cette rue avec sa femme, leurs deux enfants et le citoyen Maubertier; qu'à peine ledit Rougier s'étoit approché d'eux qu'il leur proposa d'aller boire du vin blanc chez le citoyen Allée dans le même quartier, et qu'ayant accepté ils furent tous ensemble avec ledit Rougier dans la maison dudit Allée où ils restèrent tous ensemble jusqu'à 8 heures et demie du soir à boire du vin blanc; qu'étant sortis tous ensemble de ladite maison à la susdite heure pour se retirer, ils vinrent jusques à la place aux herbes, où étant arrivés le déclarant et ses compagnons voulurent engager ledit Rougier de se retirer dans sa maison qui est proche de cette place (1), ce que ledit Rougier ne voulut pas faire, en leur témoignant qu'il vouloit les accompagner jusques à leur logement; qu'en effet il les y accompagnoit et qu'étant tous ensemble arrivés vis-à-vis la maison d'habitation du citoyen Beuf, marchand (2), ledit Rougier fut attaqué par des jeunes gens au nombre d'environ huit qui se dirent ensemble: « Voilà un de ces scélérats », voulant parler dudit Rougier, contre lequel ils vomirent plusieurs injures auxquelles ledit Rougier répondit par d'autres injures; qu'un instant après il vit venir plusieurs jeunes gens qui marchaient d'un pas rapide du côté du café des Suisses et qui venoient sur ledit Rougier, et que celui-ci les voyant approcher de lui prit la fuite et se mit à courir du côté de la rue du Sauvage; ajoutant le déclarant que tous ces jeunes gens, dont il n'a connu aucun, étoient armés de sabres; que ledit déclarant continua sa marche avec son épouse, leurs deux enfants et ledit citoyen Maubertier pour se rendre à

(1) Le malheureux Rougier habitait dans la rue des Gantiers.

(2) Rue des Suisses.

leur logement, et qu'environ une demi-heure après qu'ils furent entrés dans la maison dudit citoyen Cartier, chairentier, ils virent arriver led. citoyen Rougier accompagné de deux citoyens que lui déclarant n'a pas connus... ; que Rougier dit : « Je viens de chez le commandant de la place porter ma plainte. Voyez le coup de sabre que j'ai reçu sur la tête » (ajouta-t-il en leur montrant le coup qui leur parut avoir occasionné une meurtrissure ou contusion); que ledit Rougier resta dans la maison dudit Cartier environ une demi-heure, qu'il en sortit avec ces deux hommes avec lesquels il étoit entré et qu'il traitoit de camarades, à 9 heures et demie précises du soir; et que le lendemain matin il apprit par la voix publique que Rougier avoit été assassiné. »

Il ne paraît pas (à en juger par le cahier d'information incomplet que j'ai eu sous les yeux) que ces deux camarades du malheureux Rougier se soient fait connaître à la justice.

Autres témoins :

— Maubertier Barthélémy, 26 ans, natif de la commune de Villi (département de l'Oise), maréchal-expert dans les transports militaires, en garnison à Arles, y logé dans la maison de la citoyenne Ravel veuve Jauffret, négociant, rue du St-Esprit, fait une déposition absolument conforme à celle du citoyen Riban, précédent témoin.

— Bérard Joseph, 22 ans, haut-le-pied (charretier chef) dans les transports militaires, né à St-Agnan (Drôme), en garnison à Arles, y logé chez la citoyenne Sac veuve Ferrand, est allé à 8 heures et demie du soir, le 4 nivose, chercher le citoyen Riban à la maison Allée, d'où il est revenu avec lui, Maubertier et Rougier. Sa déposition confirme pleinement les témoignages de Riban et de Maubertier.... (1).

Là se bornèrent les renseignements parvenus à la justice ; d'autres crimes non moins odieux se partageaient en ce même temps sa sollicitude et divisaient ses efforts et ses recherches. La même nuit, presque au même instant, un autre *monnaidier* bien connu, l'ex-prêtre *Couston*, était assailli, dans la rue de la Monnaie, par une patrouille *chiffoniste* et blessé mortellement ; les représailles ne se faisaient pas attendre ; quelques heures plus tard, le commandant de la garde na-

(1) Archiv. des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix, série L, 227.

tionale, *Benoît*, ardent chiffoniste, surpris, traqué jusques sur les toits de sa maison, tombait, en cherchant à fuir, dans la cour d'une maison voisine, et trouvait la mort dans cette chute.

Pendant ce temps, malgré les patrouilles qui sillonnaient la ville dans tous les sens, les *patriotes* se levaient sans bruit, s'emparaient furtivement du dépôt d'armes établi dans l'ancien couvent de la Visitation et tentaient à main armée de ressaisir le pouvoir. Nous raconterons, en temps et lieu, les péripéties de cette lutte.

Deux ans après, à pareil jour, un élève en chirurgie, vrai fanfaron de crime, se vanta dans un cabaret d'être l'auteur du meurtre de Rougier, en s'en targuant comme d'une œuvre de justice. Il expia par une détention de plus de vingt mois cette odieuse forfanterie ; mais, en dehors de ses imprudentes paroles, on ne put relever contre lui aucune charge décisive. A ce moment, un besoin général d'apaisement et d'oubli semblait avoir désarmé le bras de la justice. L'accusé fut relaxé ; on se contenta de le « livrer à ses remords », s'il était coupable.

(*A suivre.*)

E. F.

LA PESTE DE 1721

LETTRE DU CHANOINE PERRINET

au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, précédemment
archevêque d'Arles.

(*Suite et fin*)

Mgr l'archevêque a fait imprimer une petite feuille pour ordonner les prières qui doivent se faire trois fois du jour, le matin, l'après-dîner et le soir, dans les maisons pendant la

quarantaine, et M. le commandant et les consuls ont fait pareillement imprimer l'ordre qui doit s'observer dans la ville et par tous les habitants pendant lad. quarantaine.

Le 5^e [d'aoust] de grand matin est mort M. *Roman*, chanoine de la Major. Le même jour M. *Granier*, procureur, 3^e consul, qui avoit été mis à la place de l'ancien, le sieur Brunet, tomba malade ; le même jour [il] se fit porter à une petite métairie qu'il a tout près de l'infirmerie St-Roch.

Le même jour à 10 heures du soir mourut la demoiselle *Brunet*, sœur du feu trésorier de la ville dont il étoit l'âme, dans trois jours de maladie.

Le 7^e d'aoust est mort un jeune gentilhomme appelé M. *de St-Léger* qui laisse veuve mademoiselle d'Icard Pérignan.

Le 8^e au matin est morte Mad^e *Francony*, fille de feu M. le cadet *de Chavary*, dont le mari avocat fut fait 2^e consul après la mort de M. Grossy et qui n'a point encore paru en cette qualité, son épouse étant d'abord tombée malade.

Le 9^e d'aoust entre six et sept heures du matin est mort M. *Estienne Césard d'Icard*, lequel en suite d'une résignation que lui avoit faite M. Louis d'Icard, son oncle, capiscol de la Ste Eglise d'Arles, en avoit obtenu les provisions à la Vice-Légation, mais les ayant présentées à Monseigneur, celui-ci lui ayant donné un acte de refus causé sur sa conduite déréglée et ses mauvaises mœurs, il crut qu'en se faisant capitaine des corbeaux pour faire enlever les morts et les malades de la ville, cela le blanchiroit et lui procureroit des attestations de M. le Commandant et de MM. les Consuls qui lui feroient gagner le procès qu'il avoit dessein de porter au Parlement ; mais après avoir exercé cet emploi pendant sept ou huit jours, il fut attaqué du mal et en est mort, ayant presque toujours été dans le délire et sans avoir fait aucune résignation de son droit aud. capiscolat.

Le même jour sur les six heures du soir mourut encore M. *d'Augière*, jeune homme d'environ 18 à 20 ans et fils

unique de M. d'Augière, avocat, et le dernier de sa famille, laissant au moins vingt mille écus de bien à deux sœurs.

Depuis ce jour là, il n'est mort aucune personne de distinction, et il est tombé peu de malades, soit par le petit nombre des habitants qui restent dans la ville, soit par un bon effet de la quarantaine qui commence déjà à se faire sentir. On a grand soin de transporter aux infirmeries tous les nouveaux malades.

On a parfaitement bien fait balayer et nettoyer toutes les rues et on commence à faire parfumer les maisons, des commissaires ayant été nommés pour conduire et diriger les parfumeurs.

Il est venu des ecclésiastiques, des jésuites et des jacobins étrangers qui avoient déjà servi aux autres villes où a été la peste dans la province ; ils sont presque tous tombés malades, et deux jésuites dont l'un appelé *Barberin* qui étoit venu de Lyon et l'autre *Jouanon* venu de Tolose ont trouvé la mort ici qu'ils n'avoient pu trouver ailleurs, comme si cette contagion étoit plus violente qu'elle n'a été aux autres endroits.

MM. Martin père et fils, procureurs, sont morts à l'infirmerie.

Il se fit encore le 16 une procession dans la ville où la châsse de St Roch dont on faisoit la fête et qui est honoré partout comme le grand patron contre la peste depuis le concile de Constance, fut portée par quatre intendants de la santé, et comme l'on passa devant la porte du Pont du Rhône, Monseigneur s'avança avec le clergé jusqu'au milieu du pont et donna sa bénédiction du côté de Trinquetaille qui est aussi attaqué du mal contagieux malgré toutes les barrières qu'on y avoit faites.

Enfin avant-hier au soir 15^e du courant, je reçus une lettre de Mgr le cardinal de Mailly où il me fait l'honneur de me donner des nouvelles marques de sa protection et me

mander qu'il vient de faire un fonds pour le secours de cette ville dont il a été archevêque et qui lui est toujours extrêmement chère, composé de dix mille cinq cents livres, savoir : de quatre mille que le clergé de son diocèse de Reims donne, de deux mille cinq cents du produit des quêtes et de quatre mille livres qu'il y joint de ses propres deniers, qu'il va incessamment adresser ces sommes à Paris à M. d'Armenonville afin qu'il les fasse toucher ici, et qu'il est bien fâché de n'être pas en état de faire davantage.

Toute la maison de M. *Loys*, ancien des avocats et demeurant à la Calade, est périée.

— La campagne commence à être attaquée sérieusement ; au mas de Verd, à la Corrège et à une petite lieue de la ville, appartenant à M. Perrin, lieutenant criminel, mourut ces jours passés cinq personnes et avant-hier 17^e on en porta aux infirmeries huit malades, parmi lesquels est le propre fils du lieutenant et le sieur cadet *de Mandon*, parent de son épouse.

Au mas de la Chassagne qui est à M. Augarde, même quartier, à deux lieues de la ville, un père augustin déchaussé vient d'être porté aux infirmeries avec bubons et charbons.

En Crau, au mas de Flèche où M. *de Biord* s'étoit retiré avec quelques-uns de ses amis (1), une maîtresse d'hôtel y étant morte depuis quelque temps, M. de Biord y est tombé malade lui-même et un médecin et [un] chirurgien étrangers qui servent la ville l'étant allés visiter déclarèrent à leur retour qu'il avoit la peste dans toutes les formes.

On fusilla [le] 23 deux corbeaux qui avoient volé des hardes empestées. (Recueil 745 à la *Méjunes*).

(1) M. *de Romieu* et le chanoine *de Sabatier*, qui évitèrent la contagion en se réfugiant au *Bois de Cayss*. M. de Biord mourut de la peste. (Voir nos Mémoires de *Bouchet de Faucon*, p. 54 et suiv.).

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

—
1775 (suite)
—

Le 2 juillet, on a fait la course des taureaux au marché.

Le 4, MM. les marchands ont fait une grande feste pour le roy (1).

Le 12, M. Kassy, fermier général, a donné à dîner aux consuls, et le lendemain 13, à souper aux dames.

... Août ... MM. Grossy, avocat, Borne, charcutier, etc., en qualité de marguilliers de la paroisse Saint-Julien, viennent de nommer dom Péret, prieur des bénédictins, à une chapellenie vacante par la mort de dom Ogier, aussi bénédictin, fondée par le sieur Emeric dans l'ancienne paroisse de Saint-Isidore, qui a laissé pour cela de grands biens, car une seule terre fait 60 sestiers de cense. Ledit dom Ogier avoit été nommé par M. de Morand, marguillier alors, en 1732. Le fondateur veut que le père nommé donne 24 livres pour le déjeûner des marguilliers, tous les ans.

(A suivre.)

(1) « Le corps des marchands fit chanter un *Te Deum* dans l'église des Dominicains. L'après-midi, une belle joute eut lieu sur le Rhône, et le soir grand feu de joie devant la juridiction consulaire, à l'occasion de ce sacre. » (Mss. Pomme. E. F.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES

(Suite.)

Li cambo de meste Jan Cambaù. = Surnom du chiffre 11 au jeu du loto.

Au mois de mars 1791 vint à Arles, pour y tenir garnison et maintenir l'ordre, un détachement de dragons du 8^e régiment (ci-devant dragons de Penthièvre). *M. de Cambau* commandait ce détachement ; c'était un fort bel homme, droit comme un I et magnifique entre tous parmi ces beaux *dragons verts* qui laissèrent à Arles un si grand renom... de galanterie. Nos élégantes *chiffonnières* en raffolaient ; par contre, les *monnaidières* lui rendaient largement la haine qu'il portait à tous « ceux de la faction » (c'est ainsi qu'il désignait les *patriotes*) ; elles le surnommèrent *meste Jan Cambaù*, et introduisirent son nom dans la terminologie du loto, qui est — toute la *Roquette* en sait quelque chose — une sorte de vocabulaire à l'usage des méchantes langues.

Lou barban, lou barban !.. — Le *barban* est le croquemitaine arlésien ; son nom seul, quand j'étais enfant, me donnait la chair de poule.

On trouve aux écritures de Bernard Pangonis, ancien notaire d'Arles, sous la date du 9 juillet 1463, un acte d'affranchissement en faveur de *Jean Barbant, esclave noir*, à qui Jean d'Arlatan, son maître, rend la liberté. La maison d'Arlatan, au moyen-âge, s'est toujours distinguée par une sorte d'originalité chevaleresque qui l'a rendue légendaire. Qui ne connaît l'histoire du monstre fabuleux (tarasque, drac ou serpent) occis par Jean d'Arlatan sur un tas de vermillon dans un bois de la Crau — exploit qui valut à son auteur, comme une sorte de récompense nationale, un droit sur tout le vermillon recueilli dans le pays d'Arles ?

Il est probable que cet esclave noir, entouré par la crédulité publique de l'auréole légendaire de la maison, sera devenu par tradition comme une personnification du monstre vaincu. Et qui sait s'il ne fut pas le monstre lui-même, pris pour tel par quelques pauvres bergers ignorants et affolés par la peur ! La peur a souvent produit de plus grandes méprises. A cette époque où les rives du Rhône étaient si souvent infestées de pirates barbaresques, la présence d'un nègre dans ces parages n'a rien d'inexplicable et de merveilleux : venu sans doute avec les forbans dont il était l'esclave, il avait dû s'évader — ou bien surpris par des gens du pays au cours de quelque brigandage, il s'était vu couper la retraite et s'était réfugié dans les profondeurs des garrigues...

Mais pourquoi chercher si loin l'explication de notre proverbe ? Au milieu du xv^e siècle, l'esclave *Jean Barbant*, noir comme on représentait le diable, n'avait pas besoin, pour

faire peur aux enfants, d'être encore enlaidi par une horrible légende.

Saras Joïo manjo-foutraù = Sorte de prédiction lugubre que l'on fait entendre aux gens qui s'embarquent dans une méchante affaire.

Je serais tenté de proposer une variante : *Aùras li joïo, saras manjo-foutraù* » — *Manjo-foutraù* est un type connu; c'est un proche parent de l'infortuné *Monsieur Guignon* de l'imagerie populaire. Mais je dois avouer que malgré sa vraisemblance et sa clarté, cette variante ne saurait prévaloir sur le vieux et authentique proverbe : *Joïo manjo-foutraù*.

Joïo manjo-foutraù n'est pas précisément un personnage historique; mais ce n'est pas non plus une pure fiction; il participe de l'un et de l'autre; il est, je crois, sorti tout armé du cerveau de quelque faiseur de sirventes, mais pour immédiatement s'incarner dans quelque personnage vivant. Contemporain des comtes de Provence de la seconde branche d'Anjou — *si benè conjicio*, car c'est de ma part simple conjecture — il dut fournir un pendant grotesque et malicieux au célèbre *Montjoie Saint-Denis* des rois de France. Les beaux gens d'armes angevins se gaussaient volontiers des provençaux qui combattaient à leurs côtés; ils ne manquaient jamais, en cas de revers, de rejeter sur eux la faute commune : *Franci ad bella*, disaient-ils, *Provinciales ad victualia* (1). Les milices arlésiennes se vengeaient par un brocard;

(1) « Li Francés pèr la batallha, li Prouençaü pèr la boustifalha » — A quoi un vrai provençal, Antonius Arena, répondait, deux siècles plus tard :

*Nemo valentus erit, si non grignotat abundè.
Qui benè non chusclat belligerare nequit.*

elles appelaient le roi d'armes angevin : *Joio manjo-foutraù*.

Ce fut peut-être, hélas ! le mot de la fin de cette longue épopée guerrière qui vit le pays d'Arles si épuisé et si malheureux.

(*A suivre*).

E. F.

LE NOUVEAU SARCOPHAGE ANTIQUE DU MUSÉE D'ARLES.

—

Le sarcophage antique récemment trouvé dans les déblais du chemin de fer de Camargue, et généreusement offert par la Compagnie à la ville d'Arles, a été transporté dans le musée et vient d'être reconstitué par les soins de M. Dieudonné, statuaire ; il n'y manque que deux petits fragments de la face principale qui n'ont pu être retrouvés dans les fouilles.

Ce monument se compose, dans son ensemble, d'un tombeau à quatre faces sculptées, de 2 mètres 37 de longueur sur 4 mètre de largeur et 1 mètre de hauteur, et d'un couvercle portant une statue couchée.

La décoration sculpturale du tombeau représente une grande chasse en forêt dont les diverses phases se déroulent, suivant leur ordre naturel, sur ses quatre faces.

Sur la petite face de gauche, deux personnages qu'on peut croire le père et le fils font leurs adieux à leur famille composée de l'aïeul, d'une jeune femme, d'une jeune fille et d'un servante ou nourrice.

Le départ est dramatiquement traité sur la face du milieu : le père entouré de ses esclaves armés du court javelot de chasse, les uns contenant les chevaux, d'autres tenant les chiens en laisse, se dispose à partir, tandis qu'à gauche le

jeune homme reçoit, avec les pressantes sollicitations de sa nourrice, les adieux attendris de sa jeune femme que l'amour excite de son flambeau, et qu'à droite la caravane, étrangère à cette scène intime, s'ébranle et se met en marche.

Sur la petite face de droite et la grande face de derrière, la chasse est vivement engagée, au galop des chevaux, contre un cerf qui se dérobe et un redoutable sanglier qui fait tête aux chiens et que les chasseurs frappent, l'un de sa hâche, d'autres de leurs javelots.

Quatre personnages d'angle traités en forme de cariatides encadrent chaque tableau et supportent la frise sur leurs bras repliés.

L'absence de tout attribut particulier dans cette scène ne permet pas de l'interpréter d'une manière bien précise ni de l'appliquer avec quelque certitude aux sujets connus des temps mythologiques ou de l'histoire héroïque ; quelques détails toutefois, entr'autres l'attitude du jeune homme qui pourrait être considérée comme un refus d'écouter les sollicitations de la jeune femme et de la servante, reportent la pensée sur l'histoire de Thésée, de Phèdre et d'Hippolyte.

A défaut on peut admettre que l'artiste n'a voulu que reproduire un épisode réel de l'existence du personnage auquel le monument a été élevé.

Ce personnage serait alors sans doute celui qui est représenté couché sur un lit de repos formant le couvercle du tombeau. Il est drapé dans sa toge, le coude appuyé sur des parchemins roulés ; la tête manque malheureusement et n'a pu être retrouvée.

Le monument est païen et rappelle dans son ordonnance les petits coffrets cinéraires en terre cuite que l'on voit dans

la collection Campana ; les ichtyocentaures sonnant de la trompe dans une conque marine, qui sont finement gravés sur les crossettes du lit de repos, appartiennent à la mythologie étrusque comme les hippocampes qu'elle donne pour montures aux âmes dans le voyage d'une vie à l'autre ; la forme même de ce lit bas et ouvert d'un seul côté, tel qu'il était en usage dans les bibliothèques ou les salles de réception ; la forme des vêtements, enfin le type olympien des personnages paraissent se rattacher aux traditions de l'art étrusque dans sa dernière période caractérisée par l'influence grecque.

La date réelle du monument peut être fixée au 2^e siècle de notre ère.

Le mode d'exécution n'est pas identique sur les quatre faces.

Les deux premières sont sculptées sur deux plans : celui du fond en bas relief, celui de devant en demi-bosse. Les figures traitées sous une forme héroïque ont une noblesse d'allure, un galbe et une finesse d'expression très remarquables.

Les deux autres faces sont très mouvementées mais simplement ébauchées et présentent quelques incorrections de détail.

Le personnage couché est d'une facture plus molle mais fine et délicate. L'aspect de la draperie sous laquelle la jambe de gauche n'est pas accusée semble indiquer que l'œuvre est restée incomplète. Plusieurs mains peuvent d'ailleurs avoir concouru à cette œuvre qui, malgré quelques défauts, prend le premier rang dans la riche collection des monuments similaires que renferme le musée d'Arles.

Auguste VÉRAN.

ÉPHÉMÉRIDES

—

2 juillet 1512. — Fondation de la confrérie de Saint-Georges, dans l'église de ce nom, par les gardiens de taureaux (acte notaire *J. Gavigneri*, f° 151).

7 juillet 1404. — Service solennel, dans l'église métropolitaine, pour le repos de l'âme du prince de Tarente monssen Karle, fraire del Rey Loys nostre Senhor. Notre vieil annaliste Bertrand Boyssset en a relaté la magnificence et les détails avec une ponctualité qui va jusqu'au dénombrement des cierges : « Ac y clx entorchas sal los petits cires crémans, que n'y ac cccc. . . . tot hom e tota donna ufri una candela de circa patacal (1). . . Ac al cantar gran pobol e mortas gens . . . et davant que fon fag l'ufici ni lo sermon, foron sonadas un oras (2).

9 juillet 1833. — Achat par la commune du cabinet d'antiquités de feu M. Sauret, ancien magistrat. (Voir *J.-J. Estrangin*, *Descript. de la ville d'Arles*, p. 289 et suiv.).

10 juillet 1480. — Mort du roi René, après 46 ans d'un règne malheureux pour notre ville.

12 juillet 1542. — La commune d'Arles achète des frères Saunier la partie supérieure d'une tour quadrangulaire sise au coin du Plan de la Cour, dans l'intention d'y installer l'horloge de la ville et le beffroi.

15 juillet 1794 (27 messidor an II). — Un arrêté du représentant du peuple Maignet met en état d'arrestation et fait

(1) Il y eut 160 torches sans compter les petits cierges allumés, au nombre de 400. Toute personne offrit une chandelle de cire de la valeur d'un patac. . .

(2) Et avant que fussent finis l'office et le sermon, quatre heures s'écoulèrent.

transférer à Orange une partie des membres de la Municipalité, du District et du Comité de surveillance.

16 juillet 1720. — Naissance à Arles du célèbre ingénieur de la marine Alexandre Savérien (1).

18 juillet 1848. — Mort de Jean-Julien Estrangin, avocat, auteur de nombreux et savants ouvrages sur Arles.

21 juillet 1783. — Arrêt du Parlement d'Aix réglant la largeur des *carraires* (2).

24 juillet 1397. — « Fon acomensat de bastir lo portal non del port novel... et aquel portal fon mays sag per voler que non fon per dever » (3). — B. Boysset.

25 juillet 1416. — Il se faisait tous les ans, au 25 juillet, une procession générale pour aller visiter l'église et vénérer les reliques de saint Jacques « *pro memoriâ scandali paridie orti* » (4). Le Chapitre en exclut cette année-là les Frères Prêcheurs dont il avait à se plaindre, parce qu'ils méconnaissaient souvent son autorité.

26 juillet 1178. — L'empereur Frédéric Barberousse fait son entrée dans la ville d'Arles, avec l'impératrice et le plus jeune de ses fils, le prince Philippe.

30 juillet 1643. — « Le 30 juillet 1643, messire Jean de

(1) Voir dans notre *Musée*, III, p. 117 et suiv. la biographie de ce savant et fécond écrivain.

(2) Anciennes voies pastorales.

(3) On commença la construction du nouveau portail du port neuf (en face de la rue *Laincel*) et ce portail fut fait par caprice plutôt que par nécessité.

(4) Le scandale dont il est ici question est la grande trahison qui dans la nuit du 24 au 25 juillet 1384 faillit livrer la ville aux *Tuchins*, trahison à laquelle avaient pris part plusieurs membres du clergé et qui porte dans notre histoire le nom de *Mal Saint Jaume*. — Voir dans notre *Musée*, II, p. 201 et suiv. la relation d'un témoin oculaire, le notaire Antoine Olivari.

Barraut, archevêque d'Arles, est mort à Paris. » (Journal de messire Pierre Chaix, doyen de N.-D. la Major).

1846. — « Dans les derniers jours de juillet, le cénotaphe des Consuls a été transféré du milieu des ateliers du chemin de fer à l'endroit où il est aujourd'hui. » (Chronique de *Louis Mège*).

E. F.

LE VIEIL ARLES

L'EAU DU RHÔNE

Jugée par le médecin Jean Taxil (1)

Une vraie et une bonne eau, telle que les sains et malades doivent user, selon Galen, est reconnue à sa saveur et à son odeur, auxquelles marques si vous adjoustez la légèreté et la subtilité de substance, vous aurez pour assuré les notes et marques d'une très salubre et très bonne eau. L'œil la doit juger claire, transparente et argentine, car c'est un signe de sa pureté et netteté ; la langue la doit juger insipide et sans aucun dégoût, car tel est le propre de la bonne eau et tous dégoûts sont suspects en icelle. Elle ne doit respirer aucune odeur, ny bonne ny mauvaise, car cela est le propre des corps mixtes ; si elle est légère et de ténue substance, elle montre encore sa pureté et qu'elle n'est pas crue ni terrestre ; et telle eau ainsi qualifiée sera très agréable à la bouche et à l'estomac, apaisant facilement la soif, et ne se corrompra facilement estant gardée.

(1) Natif des Sainetes-Maries, médecin en Arles (1602).

L'eau du Rhosne, telle que nous beuvons, est vraiment marquée de toutes ces qualités, sans en excepter aucune ; car elle est si claire premièrement, que pour profondes que soient les cysternes où elle est réservée, toujours vous trieriez un liard au fond d'icelles, car on la laisse reposer là quelque temps avant que la boire, et s'il y a quelque peu de bone meslée, elle a loisir de se reposer au fond. résidant et s'attachant à certains cailloux que l'on met là exprès pour la nettoyer et clarifier.

Pour sa légèreté, on en fait souvent la preuve, mesme de celle qui est puisée fraîchement dans le Rhosne, et moy-mesme l'ay pesée contre celle d'un des meilleurs puits, mais elle est plus légère que deux onces pour livre. Les fourniers que sçavent tous les moyens propres à engraisser leur bourse n'ont garde de pestrir leur pain, qui se vend au poids, de l'eau du Rhosne, mais ils le pestrissent avec l'eau des puits et le pain pèse davantage [il est vray qu'ils disent que c'est pour espargner le sel, car l'eau des puits est salée].

Pour le regard de son odeur, goust et subtilité de substance, j'estime que personne n'en peut mieux juger que les eaux bénistes (1), car telles gens se cognoissent aussi bien en eau comme un bon hiberon en vin ; et parlez-en à tels beuveurs d'eau comme j'ay fait curieusement, soyent-ils du Languedoc ou de Provence, qui en ont gousté, et ils vous diront pour asseuré qu'ils ne boivent jamais mieux à leur aise ny avec plus de contentement que quand ils boivent de l'eau du Rhosne bien logée et bien réservée.

A ce propos, je me souviens avoir ouy dire à un patron de

(1) On appelaît ainsi les mendiants qui tendent la main sur la porte des églises.

ceste ville, homme de bien, qu'estant un jour attrapé par un vaisseau Turquesque sur la mer, dans lequel il y avoit parmi les pirates et renégats certains vrais Turcs, lesquels estant accoustumés à boire l'eau comme leur loy ordonne, aussitost qu'ils furent entrés dans la barque, chascun fouillant ça et là pour trouver son butin, ces canailles trouvant l'eau dans des barricots, comme on a accoustumé de la tenir, commencèrent à en gouster et la trouvèrent si bonne qu'ils en beurent et reburent tant et si grande quantité, que le patron me jura qu'il pensoit que ces turcs crèveroient ou qu'ils vuideroyent son tonneau. Lors estants bien pleins de ceste eau, lui firent demander par leur truchement où il avoit faict aygade ; leur respondant que c'estoit au Rhosne, ils levèrent les yeux au ciel et avec exclamation admiroyent un si bon fleuve, répétant son nom *Rhosne, Rhosne*, et ils emportèrent l'eau et les barricots...

Encore remarque-t on en ceste eau une subtilité de substance non commune aux autres eaux, qu'elle nayse les chanvres et les rend propres à tiller dans vingt-quatre heures, où les autres eaux demeurent huit jours pour le moins à le faire, ce que l'expérience a souvent enseigné...

Et encore expérimente-t-on sa subtilité en la cuite des légumes : car les eaux qui plus promptement cuisent les légumes sont les meilleures. Or j'appelle en tesmoignage tous ceux qui ont faict cuire tels légumes avec les eaux de puits soit en ceste ville d'Arles, à Tharascon et à autre lieu circonvoisin, où au contraire facilement et promptement ils sont cuits avec l'eau du Rhosne; il n'y a si simple femmelette qui n'aye expérimenté cela...

Outre icelles notes d'une bonne eau sont l'incorruption et la légère altération, c'est-à-dire que si tost elle s'es-

chauffe estant auprès du feu, et aussi tost estant ostée elle se refroidit. Il ne coustera guère à en faire la preuve et l'expérience en la chauffant auprès du feu et la laissant refroidir.

Quant à l'incorruption, si tu veux croire tous les patrons de ceste coste de mer, ils te diront qu'ils se destournent de bien loing et laissent leur droict chemin pour venir faire aigade au Rhosne afin d'avoir une eau qui se conserve et soit bonne. Mais sans aller chercher des tesmoings si loing sur la mer, n'en trouverons-nous pas une milliasse en ceste ville mesme, lesquels diront que nostre eau du Rhosne estant bien réservée sera meilleure au bout de deux ou trois mois que si elle estoit récente? Ceux qui ont de grandes et bonnes cisternes attesteront bien que l'eau d'un an, de deux, voire de trois, est plus claire, plus nette et d'un meilleur goust (si goust on peut appeler l'insipidité) que non pas celle d'un mois ou de deux. Pour moy, j'en ay faict l'expérience à mon grand contentement et plaisir : car demeurant chez feu Monsieur Taulamesse, mon beau-père (homme de bonnes lettres et d'un brave et subtil jugement, comme chascun sçait en Arles) je beus de ceste eau qu'il avoit fait réserver exprès dans deux grandes gerles l'espace de sept ans, afin de cognoistre sa nature, laquelle estoit si plaisante à boire, si belle et si agréable à voir que c'estoit merveille, et n'y avoit point de comparaison avec l'eau de ses autres gerles qui n'estoient remplies de mesme temps que ceste-cy.

Je ne pourray aussi passer soubs silence ce que j'ay appris de Monsieur *d'Augières*, docteur ez droicts et advocat au siège d'Arles, bon philosophe et grand investigateur des choses naturelles, lequel m'a rapporté de la part de son père que feu Monsieur *Jacques Maymbert*, son oncle, aussi docteur ez droicts et advocat audict siège, faisant caver les fon-

dements de sa maison, trouva une cisternne bastie à l'antique remplie d'eau si claire et nette, qu'il ne s'en estoit jamais vu une plus belle, et ayant appelé Monsieur *Valleriola* (1), faisant lors profession de la médecine en ceste ville, homme non moins curieux que docte parmy ceux de sa profession, luy fist voir ladicte eau, lequel ne se contentant de la juger très belle et claire, par le moyen de la vue, la jugea aussi très souëfve et délicieuse au goust ; et outre ce, l'ayant conférée en poids avec l'eau de pluye, eau de puits, eau du Rhosne nouvellement puisée et eau de fontaine, que par curiosité il avoit mandé quérir ailleurs, la trouva de beaucoup plus légèrre que toutes ces eaux-là. Et si ayant ledict Maymbert sa mère encore vivante et plusieurs de ses parents fort vieux, ne se trouva aucun d'eux qui eust jamais ouy dire à ses prédécesseurs qu'il y eust là une cisternne... De sorte qu'à tout le moins il y avoit plus de cent ans que ceste eau estoit là et ne pouvoit estre autre que de l'eau du Rhosne. Au reste elle feust trouvée si bonne qu'ils en burent tout un esté, et leurs voisins aussi, à leur grand contentement et santé...

Baillons doncques hardiment la louange et le los à nostre Rhosne de porter dans son sein la meilleure et la plus salubre eau de laquelle on scauroit user...

[*Jehan Taxil*, en son *Traicté de l'Epilepsie* (Lyon, pour Robert Renaud, libraire de la ville d'Arles en Provence, 1602), page 91 et suiv.].

(1) Sur le célèbre médecin *François Valleriola*, voir notre Musée, I, 184 — II, 101 et suiv.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1775 (suite)

Le 19, on a appris la mort de M. le marquis d'Orneson, d'une goutte remontée, dans terre d'Orneson. — M^{me} d'Orneson et M^{me} de La Tour sont arrivées ici le 2 septembre. — Le 5 dudit mois on a ouvert le testament solennel dudit feu M. d'Orneson, fait au mois de février 1774, dans lequel il a légué 2400 livres à M. Estrangin, procureur, chez qui le testament a été fait, et 600 livres à M. Chapus, notaire, qui l'a reçu (1).

Le même jour, M. de Bertrand a pris possession de l'archidiaconé après les vespres. Nommé par le roy le 8 aoust, par la démission pure et simple de M. de Lubersac, évêque de Tréguier.

Le 8 septembre, M. Tourniaire a achepté la charge de lieutenant général de M. Royer pour M. Artaud, son beau-fils, 48.000 livres et 50 louis de pot de vin (2).

Le 12 au matin, M. de Chabillant est arrivé de Paris ; il a pris possession du primiciéral et est reparti le 14 pour Paris.

(1) Le portrait de M^r de Biord, marquis d'Ornaison, est à l'hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de cet établissement charitable.

(2) Marc-Antoine de Royer, écuyer, secrétaire du roy, vendit sa charge de lieutenant général en ce siège à Jean-Mathieu Artaud, avocat, au prix de 45.000 fr. (Ms. Pomme.)

Le 20 . . . la sœur Sauvaire, religieuse à la Visitation, est décédée.

Le 21, il a plu pendant une heure et demie de si grande force que la Cavalerie et la Roquette ont été inondées, et le tonnerre a curé l'arbre de la barque du patron Mayon, à la porte de Genive.

M. Duñau, archevêque d'Arles, a été sacré le 1^{er} octobre.

Le 31 octobre, M. Ballehou père est mort. Enseveli aux Grands-Carmes le 1^{er} novembre.

Le 5 novembre, M. de Barrême de Manville de Chateaufort est décédé. Ledit jour, on a ouvert son testament, qui avoit été fait le 10 février 1772. Enseveli aux Cordeliers ; âgé de 57 ans. (1)

(1) Guillaume de Barrême de Chateaufort. « Une rose lui a donné la mort ; en voulant en cueillir une, il fut piqué au doigt ; il méprisa cette blessure ; insensiblement elle devint dangereuse et finit par être mortelle. Il expira lorsqu'il se croyoit en santé, et le prêtre de la paroisse n'eut que le temps de lui administrer l'extrême-onction, qu'il reçut dans la léthargie et sans connoissance apparente. . . . Il avoit des sentiments fort suspects en matière de religion et n'en respectait point la morale : telle fut sa vie et telle fut sa mort. Il étoit d'une figure aimable, avoit de l'esprit ; la peinture faisoit sa principale occupation. Il avoit été à Rome quelques années avant sa mort et avoit été reçu de l'académie de peinture de cette ville. . . . mais on ne peut lui donner une place parmi les peintres célèbres ; du reste il ne travailloit que pour s'amuser et ne tiroit aucun parti de son pinceau. . . . Il faisoit sa résidence continuelle à sa maison de campagne (dite la Seignorette, en Crau), qu'il avoit rendue fort agréable ; il y cultivoit des fleurs. . . . Sa bibliothèque consistoit en quelques almanachs, mais il possédoit une collection précieuse de tableaux et de dessins dont il avoit orné son habitation rurale ; il en dispose dans son testament en faveur d'un sien parent établi à Moulins en Bourbonnois, d'un de ses amis de Toulon, du sieur Louis Natoire et de Jean-Baptiste Compagnon, ecclésiastique de la ville d'Arles. . . » (Bonnemant, *Nobiliaire*, t. verbo Barrême, 1). — Le Musée Réattu possède plusieurs tableaux de M. de Chateaufort ; ils sont catalogués ainsi qu'il suit :

N^o 67. Son portrait peint par lui-même.

70. Trois effets de neige.

Le 20, M. l'abbé de Bertrand a pris possession pour M. l'Archevêque, après les vespres, à la manière accoutumée.

Le 27, M. Artaud a été reçu lieutenant général au siège, ayant été reçu le 44 au parlement. M. l'avocat Guibert a fait le discours avec grand applaudissement.

Le 4 décembre, M. de Montblanc est mort subitement à Montblanc (1).

Le 15 décembre, le Chapitre a acheté la croix de M. l'Archevêque 1100 et quelques livres.

(A suivre.)

AVIS

Ceux de nos souscripteurs qui n'ont point encore acquitté leur abonnement sont priés de nous en adresser le montant dans la huitaine. Passé ce délai, nous prendrons la liberté de leur faire présenter la quittance.

71. Une marine.

72. Une vue de la cascade de Tivoli.

73. Trois portraits au pastel.

74. Un paysage avec figure.

Le mas de M. de Châteaufort porte encore aujourd'hui le nom de son ancien propriétaire. Il est situé en Crau, non loin de la route de Raphèle, d'où on peut le reconnaître au majestueux massif d'arbres qui l'entoure.

E. F.

(1) Joseph de Laugier, sieur de Montblanc. Il fut transporté à Arles et enterré dans l'église des Recollets. Ses funérailles furent marquées par un véritable scandale, à l'occasion de prétendus droits honorifiques (Voir notre *Musée*, V, p. 263, col. 2, note).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR
ÉMILE FASSIN

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES.

—
(Suite.)
—

« Ya dins Arle, villo antiquo,
Uno grand' pèiro coum'un roc
Qu'uno *bòcho* dins un cop
Quihara 'n plaço publico. »

[Vieux dicton arlésien].

L'auteur du *poème provençal sur l'Obélisque d'Arles* (1676), *Pierre Vespier*, des Baux, maître fournier à Arles, en relatant cette sorte de prophétie qu'il dit être tirée d'une anagramme composée jadis par le fameux astrologue Michel Nostradamus, en donne une explication qui peut défier toute critique. S'adressant au premier consul, *François de Boche*, il lui parle en ces termes :

« Très illustre noble *de Bocho*. . . .
Avès agut lou bèu dessein
De mettre la pèiro en lumiero. . . .
Avès dreissat la Pyramido.
Dins tout lou tèms de nostro vido
Nous en souvendrèns de vous.
Vostis effet tant generous
Se soubran pèr touto la terro. . . .
Es istat dins la predictioun
De sieur Michèu de Nostradamo ;
D'Arle faguet uno anagrammo
D'uno grand pèiro coum' un ròc
E qu'uno *bòcho* dins un cop
La mettrié en plaço publico. . . . »

Tout le secret de la prophétie — si c'en est une — gisait dans ce jeu de mot : *bòcho*, terme de pailemail = grosse boule à jouer, et *Boche* = nom d'homme, illustré par une famille qui, dans nos fastes consulaires, brille d'un certain éclat.

On sait que notre obélisque fut exhumé du jardin du docteur Deloste, où il était enfoui depuis des siècles, et érigé devant l'Hôtel-de-Ville le 20 mars 1676, François de Boche étant premier consul.

La bouto de San Francé. — Le fameux tonneau de Saint-François, qui, dit-on, se remplissait miraculeusement au fur et à mesure qu'on le vidait, est passé en proverbe dans le monde entier. J'étonnerai beaucoup de gens en lui attribuant une origine arlésienne ; mais quand on aura lu ce qui va suivre, on me concèdera, je l'espère, que la célèbre légende a une version qui est bien spéciale à notre pays.

Il existe à Aix, à la bibliothèque *Méjanes* (créée, comme l'on sait, par un arlésien), un manuscrit du xvii^e siècle, numéroté 636, ayant pour titre : *Livre des Annales des Religieux Capucins de la province de Provence, avec ce qui y est arrivé de plus mémorable depuis son commencement, 1576*. Voici ce qu'on y lit (page 41) à l'année 1599 :

« La femme du sire Charles Nègre, de la ville d'Arles, sachant que le tonneau de vin qu'ils avoient en mains avoit fini, ne coulant qu'à fil, dit [à son mari] d'en mettre en perce un autre, ce qu'il luy promit après qu'il seroit de retour d'achever une affaire pour laquelle on l'appeloit — ce qu'elle avoit demandé à cause qu'elle sçavoit que les capucins devoient venir ce jour-là pour luy demander la charité du vin, ainsi qu'il arriva. Elle répondit au questeur que le tonneau avoit fini et que, pour en tirer un peu, le faudroit eslever par derrière, estant extrêmement faschée de luy refuser, pour la grande affection qu'elle portoit à l'Ordre. Néanmoins le questeur la pria de luy en donner ce qu'elle en pourroit tirer. Elle descendit à la cave avec ceste croyance de n'en pouvoir pas tirer pour remplir la moitié de la bouteille. . . . Mais le succès fut bien contraire, d'autant que le vin sortit à plein canon et avec autant d'abondance comme si le tonneau eust esté plein. De quoy toute ravie et estonnée, se mit à genoux, jôgnant les mains et eslevant les yeux au ciel, dit : « Ha mon Dieu ! je ne mérite pas ceste grâce ! . . . » Ce tonneau dura encore trois mois, non seulement pour en donner aux capucins, mais pour toute sa famille. Les religieux ont cru que Dieu leur avoit augmenté ce vin pour la grande affection qu'ils avoient à nostre Ordre, et du depuis ils ont appelé ce tonneau *le tonneau de Saint-François*. . . »

La barrique de Charles Nègre excita non seulement l'admiration des croyants, mais encore l'émulation de ses congénères. Nous lisons en effet dans le même manuscrit, quelques pages plus loin :

« Le sire Guillaume, marchand d'Arles, avoit acoustumé de donner une bouteille de vin blanc chaque semaine à nos religieux pour les messes. Il arriva que le nombre des prestres fut si grand que ceste bouteille de vin n'estant pas suffisante, le questeur la

demanda trois fois en une semaine. Mais le tonneau ayant fini et ledit Guillaume ayant percé un autre qui se trouva aigre, il luy dit qu'il ne luy pouvoit pas donner du vin blanc à cause que le premier estoit fini et un autre qu'il avoit percé estoit aigre..... Mais le questeur jugea qu'il n'en vouloit point donner parce qu'il en avoit demandé trois fois dans une semaine ; il le prie d'excuser son importunité et promet d'estre plus prudent à luy demander à l'advenir. Guillaume voyant qu'il ne croyoit pas simplement ce qu'il luy avoit dit le mène à la cave et ayant tiré le fausset du premier tonneau qui avoit fini, le vin sortit à plein canon de très bon vin ; estant allé tirer l'autre qui estoit aigre, le trouve très bon miraculeusement. » (*Ibid.*, page 51, *anno 1601*).

Le même fait se reproduisit encore à Arles l'année suivante (1602) :

« Frère *Pierre de Sallon*, laiz, estant questeur, demanda du vin blanc pour les messes à Madame de Méjanès qui luy dit avoir fini ; mais luy n'en trouvant point ailleurs la pria de voir s'il y en auroit encore un peu. Ladite dame estant très assurée que le vin avoit fini, pour lui complaire y alla et ayant tiré le fausset, le vin coula à plein canon et dura plus longtemps que si seulement on l'eût mis en perce, en donnant tous les jours aux capucins et à d'autres et toute la famille en buvant, ainsi qu'elle a dit au Père *Barnabé de Sablet*, prestre, et à Frère *Denis de Barjoux*, laiz, qui le déposent. » (*Ibidem*, *anno 1602*, page 51).

Le Frère *Gaspard d'Arles*, quêtant à Beaucaire en cette même année 1602, attesta avoir vu se renouveler le même prodige chez la demoiselle Doupoux (*Ibid.*, page 52)...etc...

On voit par ce qui précède que nous pouvons revendiquer à bon droit le proverbe : la *bouto de San Francé*.

E. F.

(A suivre.)

LE VIEIL ARLES

LES TROUPEAUX ET LES BERGERS D'ARLES

En 1787.

Le terroir d'Arles nourrit 450 mille moutons ou brebis. On en mène tous les ans 300 mille sur les Alpes pour les faire paître, et dans ce voyage chaque bête coûte au propriétaire 24 à 25 sols, ce qui fait en tout 375 mille livres. Ces 300 mille brebis sont conduites par un nombre suffisant de bergers, sous l'inspection de plusieurs baïles à qui les propriétaires donnent leur confiance pour tout ce qui regarde l'administration générale des troupeaux.

Au mois de mai, lorsque le départ de la caravane est fixé, les baïles se mettent en marche, avec des pâtres qui conduisent des ânes chargés de provisions. En arrivant dans les villages, ils payent aux seigneurs le droit de péage, achètent des communautés la permission de faire paître les bestiaux et demandent qu'elles envoient à l'extrémité du terroir des experts qui les suivent pour estimer les dégâts faits aux bleds et aux vignes. Cette estimation se fait à l'amiable et sans contestation. On arrive de cette manière sur les hautes montagnes où chaque baïle renferme ses troupeaux dans le canton dont il a acheté les pâturages.

A considérer le genre de vie qu'on y mène, on croirait voir des Arabes transplantés au midi de l'Europe. Ce sont des hommes simples et grossiers, logeant sous des tentes, vivant de lait, ignorant tous les événements dont on se repaît avec tant de curiosité dans les villes. Ils passent ainsi trois mois de l'année sur ces hautes montagnes où il n'y a

point d'arbres et d'où l'on peut embrasser d'un coup d'œil une étendue immense de pays. L'air pur qu'on y respire donne au corps des mouvements plus libres, à l'imagination plus de jeu, à la vue plus d'étendue ; tous les objets qu'on a sous les yeux sont imposants et majestueux : ce sont des monts sourcilleux sillonnés par des torrents, crevassés par des secousses violentes, rendus stériles par le séjour éternel des glaces, arrosés au pied par des rivières qui mugissent et blanchissent à travers les blocs énormes que le temps a détachés des rochers. Ces monts s'abaissent graduellement à mesure qu'ils avancent vers le midi de la Provence, et, du sommet le plus élevé, l'on découvre au loin la mer qui, à un certain éloignement, semble se confondre avec le ciel et ne former avec lui qu'une vaste plaine.

Le spectacle que la nuit présente à l'imagination n'est pas moins imposant. Les exhalaisons des villes et des marais ne s'élèvent point à la hauteur de ces lieux ; les étoiles brillent dans tout leur éclat et l'on éprouve en les contemplant une sorte d'extase qui est encore augmentée par la solitude et le silence. Rien n'y annonce la présence de l'homme ; on entend tout au plus les cris ou le glapisement de quelques animaux sauvages, et le bruit sourd des torrents qui se précipitent des montagnes. Si les vents soufflent, c'est avec une furie proportionnée à la résistance que leur opposent ces montagnes énormes : ce sont des chocs terribles, des sifflements affreux ; les hommes, les bêtes de somme deviennent le jouet de ces fougueux aquilons, lorsqu'ils se croisent et se choquent avec tant de violence. Nous en parlons pour avoir été témoins d'une de ces tempêtes, dans laquelle nous vîmes enlever par un coup de vent un homme et deux mulets qui portoient un poids de quatre cents livres chacun : nous-

mêmes nous aurions péri, si nous n'avions trouvé un abri qui nous mit à couvert avant d'arriver au sommet de la montagne.

Tels sont les lieux qu'habitent ces bergers pendant trois mois de l'année. Leur seule inquiétude est de garantir leurs troupeaux des ours et des loups. Les ours sont rares ; mais ils sont dangereux, parce que les chiens n'osent les attaquer ou leur font des attaques inutiles. On ne se figure pas tout ce que les loups emploient de ruses pour assouvir leur voracité. S'ils sont au nombre de trois ou quatre, il y en a un qui fait une fausse attaque, et tandis qu'il attire les chiens de son côté, les autres se jettent sur leur proie et l'emportent. Quelquefois, lorsque les brebis paissent tout près d'un précipice, ils se glissent sur le bord, se tapissent, assaillent celles qui s'écartent, et les jettent dans le vallon où ils vont ensuite les dévorer. Leurs stratagèmes sont si variés, qu'on serait tenté de croire que dans leurs guerres ils ont, ainsi que nous, leurs règles et leurs combinaisons.

[L'abbé PAPON, *Voyage de Provence*, 1787].

ÉPHÉMÉRIDES

—

3 août 1620. — « Le 3 d'août 1620 passa par Arles le duc d'Ossone, grand d'Espagne, rappelé de sa charge de vice-roi de Naples. Il fit ici de si grandes libéralités, tant aux églises qu'aux pauvres, que le peuple en demeura ravi. Il étoit doué d'un grand et admirable esprit, d'une stature moyenne, le dos bossu, qu'il tenoit toujours industrieusement couvert et caché d'une casaque volante, son aspect

d'une agréable rencontre, ses discours éloquentes et charmants et toutes ses actions grandes » (ms 788 de la Méjanès).

6 août 1800. — Mgr Jérôme-Marie de Champion de Cicé prend possession de l'archevêché d'Arles.

7 août 1861. — Décret impérial rétablissant le collège communal d'Arles (supprimé comme établissement universitaire en 1849) et le mettant sous la direction de M. l'abbé Provensal.

9 août 1464. — Prixfait de la construction de la chapelle des *Romieu*, dans l'église Saint-Césaire des Aliscamps, par Honoré de Romieu (notaire *Bernard Pangonis*, f° 84 v°). On voit encore les restes de cette chapelle adossés à celle de Saint-Accurse, sous l'arceau de Saint-Césaire, aux Aliscamps.

11 août 1779. — « Le nommé François Trenquier, natif du lieu de Monfrin en Languedoc, pour l'assassinat d'un valet de mas qu'il a fait en Camargue, près la Robine de Monlong, a été condamné par le Parlement d'Aix à être rompu vif. Il a été exécuté le même jour. Sa tête a été portée icy et placée le 13 dans une niche qu'on a grillée dans l'angle du rempart, à côté de la porte du pont, par le bourreau appelé à Aix le docteur *Vincenti*. MM. de Nicolai, Grossy, Michel et Mauche, consuls, ont demandé la tête de ce malfaiteur. » (Livre de raison d'*Honoré Balthazar*).

14 août 1636. — Ordonnance de l'archevêque d'Arles (Jean Jaubert de Barrault) pour la construction de six églises en Camargue, savoir : la première entre N.-D. de la Mer et le Baron, au milieu des mas de Vidalon et de Taulemesse ; la 2^e entre le Baron et Arles, au quartier de la Corrège et vers le mas dit de la Trésorière ; la 3^e celle de Sainte-Cécile ; la 4^e au Sambuc, près le Grand Rhône, « en un vaccant où il y a une croix de pierre » ; la 5^e en la Camargue-Majour,

« entre ou environ » les mas de Romieu, Saint-Germain et Villeneuve ; la 6^e au tènement dit de Palmier, proche le Grand Rhône (papiers de l'abbé *Giraud*, biblioth. d'Arles, fonds *L. Mège*).

15 août 1844. — Bombardement de Mogador, au Maroc. Notre compatriote *Jean Chabrier*, canonnier pointeur à bord de la frégate la *Belle-Poule*, y reçut la croix d'honneur des mains du prince de Joinville, pour avoir, au second coup de canon, fait voler en éclats l'étendard du prophète qui flottait sur le principal fort de la ville.

19 août 1838. — « La *grande promenade* (où se faisait l'exhibition des toilettes) eut lieu cette année pour la dernière fois, le 19 août. Les arlésiennes se fâchèrent de quelques articles de critiques publiés par *le Publicateur*, qui les passait en revue en donnant même les initiales des noms. — Cette grande promenade se faisait sur *la Lice*, près la porte du Marché-Neuf, le premier dimanche après le 15 août. Elle existait depuis un temps immémorial. Elle avait lieu, avant 1789, aux Aliscamps, sur le chemin qui conduit à N.-D. de Grâce. » (Chronique de *L. Mège*).

22 août 1866. — Décret déclarant d'utilité publique les travaux du pont fixe sur le Rhône, à Arles.

31 août 1774. — « La communauté a fait faire le service solennel pour [le roi] Louis XV. Le prieur des Carmes-Déchaussés [le P. Barthélemy] a fait l'oraison funèbre. » (Mém. de *J.-B. Vallière*).
E. F.

LE DESSÈCHEMENT DES MARAIS D'ARLES

M. le comte de Dienne, lauréat de la Société nationale d'Agriculture, publie chez Champion et Guillaumin, libraires

à Paris, l'*Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789*.

L'auteur a traité ce sujet, quelque peu aride non seulement en érudit, mais encore en habile écrivain, si bien qu'on lit avec beaucoup de plaisir ce gros in-8°, dont l'aspect effraye tout d'abord.

Notre ville, qui doit à ses anciens marais une réputation fâcheuse, devait naturellement occuper dans ce livre une large place. M. le comte de Dienne lui a consacré une centaine de pages que nous recommandons à nos lecteurs.

Remontant aux premiers siècles de notre ère, il nous montre Arles entourée de lagunes, que sillonnaient un grand nombre d'embarcations de toute sorte. « Mais, nous dit-il, le changement de ces lagunes en palus fut le commencement de la décadence pour la cité impériale. » Peut-être l'auteur s'exagère-t-il l'influence de la formation des marais sur la décadence de notre ville ; en tout cas si le passage des étangs de la période maritime à la période marécageuse n'eut pas pour elle d'aussi graves résultats, il fut la cause d'une insalubrité dont les effets durent encore.

Bien des années s'écoulaient avant que l'on creuse les premiers canaux de dessèchement ou de pêche et qu'on institue les corps nommés *levaderies* pour l'entretien des chaussées. Mais bientôt les intérêts des pêcheurs se trouvent en conflit avec ceux des propriétaires dessicateurs : les premiers ont avantage à retenir les eaux, tandis que les seconds voient leurs efforts rendus inutiles par les batardeaux et les bourdigues. Malgré d'incessantes luttes qu'ils ont à soutenir, les dessicateurs ne se découragent pas, et au premier rang nous voyons les Bénédictins de Montmajor qui assainissent, du XIII^m au XV^m siècle, les marécages qui les entourent. Mais

ce n'est que sous le roi René que se forme définitivement le *Corps des Vuidanges*, avec le droit de percevoir les taxes de la même façon que les impôts (*more fiscalium debitorum, quia utilitas publica preferenda est privato*, lettres patentes du 16 février 1458).

Ce corps à peine formé se trouve aux prises avec les difficultés les plus grandes : il s'aperçoit que tous ses travaux seront vains s'il ne peut se débarrasser des eaux de la vignerie de Tarascon. De là d'interminables procès entre les deux villes rivales, procès qui devaient durer des siècles, malgré les essais de conciliation tentés par *Adam de Craponne* en 1564.

Pendant le cours du XVI^{me} siècle on travaille peu. Mais au siècle suivant l'œuvre du dessèchement reçoit une impulsion nouvelle, grâce à l'intervention des ingénieurs hollandais. C'est d'abord *Humfroy Bradley*, maître des dignes de France, dont M. de Dienne nous raconte tout au long les négociations qui ne purent aboutir. Entre temps la Société des Vuidanges signait avec Tarascon une transaction (1619) qui est encore en vigueur. Il fallut l'intervention de Louis XIII et les réclamations des Arlésiens eux-mêmes pour que *Jean Van-Ens*, d'Amsterdam, fût chargé du dessèchement de nos marais : d'après le contrat du 16 juillet 1642, les travaux devaient commencer à la Saint-Michel de la même année et être terminés avant 40 ans ; moyennant quoi les dessicateurs obtiendraient certains avantages, dont l'historien du dessèchement nous donne le détail.

L'œuvre, favorisée par des années de sécheresse, avança rapidement. Mais à peine le géomètre hollandais *Jean Voortcamp* ent-il dressé le cadastre que les mécontentements et les attaques surgirent de tous côtés. Les tribunaux s'en

mêlèrent et l'archevêque d'Arles dut intervenir plusieurs fois. Sur ces entrefaites Jean Van-Ens mourait insolvable en 1652, à la suite d'une chute faite en parcourant les marais et était enterré au fort d'Hervart.

L'entreprise est alors confiée à Jean-Henri d'*Hervart*. La fin du XVII^e siècle voit le partage définitif entre les associés (1653), la rédaction des statuts qui doivent les lier, et enfin en 1678 une transaction définitive entre les auteurs du dessèchement et la Société des Vuidanges : ce qui n'empêche pas divers procès d'avoir lieu, lesquels procès aboutissent à la saisie des biens des d'Hervart. Tout cela n'était pas fait pour favoriser le développement de l'œuvre. Si l'on ajoute qu'une succession de mauvaises récoltes ne permit pas de porter les impositions aussi haut que les réparations à faire aux canaux l'eussent exigé, on comprendra sans peine comment ces grands travaux dépérirent rapidement. L'opposition de Tarascon augmenta encore les obstacles ; enfin la terrible inondation de 1755 porta à l'œuvre de Van-Ens un coup dont elle ne se releva pas de longtemps.

Pendant les troubles de la Révolution la situation empira encore. *Michel de Truchet* s'en émut et publia ses *Recherches sur les Vuidanges et le dessèchement des marais* ; ce mémoire en suscita d'autres et plus d'un moyen fut proposé pour achever promptement le dessèchement interrompu. Mais ce fut seulement en 1819 qu'on décida que l'on creuserait le canal d'Arles à Bouc de manière qu'il pût servir en même temps à la navigation et à l'écoulement vers la mer des eaux marécageuses.

Telle est, rapidement résumée, l'histoire du dessèchement à Arles d'après l'ouvrage de M. le comte de Dienne. Afin de rendre son travail plus complet l'auteur y a joint, outre

diverses notes relatives au fonctionnement actuel des associations de dessèchement, un certain nombre de pièces justificatives et un vocabulaire donnant l'explication de quelques termes spéciaux usités dans diverses parties de la France. Aussi ne saurions-nous trop louer une étude aussi savante et bien digne du prix que lui a accordé notre Société nationale d'Agriculture.

ARMAND DAUPHIN.

LES CLOCHES

XIII

Le 26 juin 1752, à 3 heures de l'après-midi, bénédiction de la seconde cloche de l'église métropolitaine, faite récemment en remplacement de celle qui s'était cassée en 1747. Les Consuls assistèrent en chaperon à la cérémonie.

— 1774. Le jour de la Noël, dans la soirée, la grosse cloche de Saint-Trophime (qui datait de 1609) se fendit en sonnant pour la fête du lendemain. On la descendit du clocher, pour la refondre, le 10 juillet suivant [1772]. Une note de l'organiste *Vallière* nous apprend qu'elle fut remise en moule « le 10 septembre, à 10 heures du matin, reçue le 22 et bénite par M. de Lubersac le 23 après vespres. On la monta le 26, et le 29 elle fut mise à la volée. »

« Cette cloche se cassa trois mois après. Refondue le 24 septembre 1773, elle reçut la bénédiction le 4^{er} octobre des mains du grand-vicaire M. Pazéry, et de suite après elle fut montée au clocher où elle se cassa de nouveau le lendemain 2 octobre, à 6 heures du soir, pendant qu'on la sonnait pour annoncer la fête de la translation des reliques de Saint-

Trophime. Enfin elle fut refondue le 6 juin 1774, à 10 h. du matin par les frères *Babandi* » (Note de Louis Mège).

Dix jours après (16 juin 1774) elle sonnait à volée pour la première fois, annonçant le service funèbre du roi Louis XV, qui devait être célébré le lendemain (*Bonnemant*).

« En dernier lieu, la susdite cloche s'étant cassée en 1847 ou 1848, tandis qu'on la sonnait pour la fête de Saint-Maximin, fut refondue à Lyon par M. Burdin fils aîné le 7 juillet 1859 » (Louis Mège).

La cérémonie du baptême de cette nouvelle cloche fut particulièrement brillante ; un petit incident qui s'y produisit et qui amusa beaucoup le public fournit matière à des couplets badins assez réussis mais véritablement trop risqués et trop libres (1).

— Le gros bourdon d'Arles pèse 2890 kilos (L. Mège, *Recherches historiques*, p. 270).

(A suivre).

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1776

Le 10 janvier, M. Tartanson, marchand, a épousé la fille de M. Bérard, marchand. Ayant ajouté aux billets des grands

(1) Cette chanson, qu'il s'agit de rappeler, car elle est assez connue, a pour titre *Lou Matable* ; l'auteur (M. A. L.) se contenta d'en distribuer quelques copies manuscrites qui circulèrent sous le voile de l'anonyme ; mais le caractère satirique de la pièce et le sel gaulois dont elle est assaisonnée lui valurent un franc et réel succès.

vicaires les mots *summo mane*, il a épousé à minuit. Les vicaires généraux en ont fait leur plainte au procureur général qui a ordonné.

Le 23. . . M. Robolly a été reçu avocat.

Idem. On a publié un édit du Roy qui bannit les juifs de la Provence, et défend aux habitants de leur louer des maisons sous peine d'amende.

Le 25, dans la nuit, on a volé l'argenterie de M. Beuf *la Manotte*. Quelques jours auparavant, on avait volé chez M. de Viguier.

Le 27, M. Beuf a donné un soufflet à M. Martin dans l'hôtel de ville.

M. Tinellis a été reçu avocat au siège (1).

Le 28, M. Beuf a gardé les arrêts au Palais, et le 31, il a fait des excuses à M. Martin dans l'hôtel de ville à onze heures, et a donné 50 écus à la Charité et 50 écus à l'Hôpital pour l'accommodement.

Le 2 février, les chanoines de Saint-Trophime n'ayant pas pu aller prendre les cierges à la Major, les chanoines de la collégiale ont refusé les cierges, quoique payant.

On n'a pas voulu transférer la procession des pénitents bleus : les vicaires généraux.

Le même jour, à une heure, le paquet des nouveaux consuls (2) est arrivé et ils ont été installés le 3 à 11 heures du matin, et ont été à la messe à Sainte-Anne.

Le 5, l'équipage de M. l'archevêque est arrivé.

(1) « Le sieur Tinellis, avocat pétulant, haut et tranchant » (L'abbé Bonnemant).

(2) « Les consuls n'entrèrent en charge que le 3 février, attendu que le paquet contenant la confirmation de leur nomination par le Roi avoit resté sur le bureau du ministre. » (Ms Pomme).

Le 7, M. le lieutenant criminel a accédé chez M. Raynaud, marchand, qui a été volé dans la nuit avec fraction de pierre, c'est-à-dire avec brèche.

Le 13, dans la nuit, une barque a fait naufrage.

Le 19. . . On a amené les voleurs de M. Raynaud.

Le 22 février, M. Dalau, archevêque, est arrivé à 5 heures du soir. Les cloches ont sonné depuis 4 heures et demie jusqu'à 5 heures et demie. Le 23, à 11 heures, il a reçu son chapitre, les consuls et le siège qu'il a accompagnés tous trois jusqu'à la rue, mais non pas les autres corps.

Le 24, on a commencé l'office à 9 heures et demie, et après les vespres le seigneur archevêque a fait son entrée dans la métropole où il est venu assister à la messe basse qu'a dite au maître-autel M. Laugier, conventuel. Le chapitre a été le recevoir à la grande porte, et l'orgue a joué à son entrée. La grosse cloche a sonné tout le temps de la messe, à volée, toute seule.

Le 28, M. de Chabrilan s'est démis de son canonicat entre les mains de Mgr l'archevêque, qui a nommé M. Tourteau. . . .

Le 2 mars. . . Le siège a dîné à l'archevêché.

Le 5, M. de Chapelle, âgé de 26 ans, a pris possession après complies du canonicat qu'avoit M. de Saint-Montant, qui s'en étoit démis entre les mains du seigneur archevêque le 28 de février (1).

(A suivre)

E. F.

(1) M. de Saint-Montant était originaire de Beaucaire; notre cordier poète *Nalis* a célébré ses vertus dans une épître en vers provençaux. (Voir les *Cantiques, Noël*s et autres ouvrages en vers de J.-B. Nalis. — J. Mesnier, imprim. à Arles, 1769. — page 256).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES.

—
(Suite.)
—

La reïno Jano, coumo l'on la vòu = se dit d'une personne à qui les promesses coûtent peu, ou dont la condescendance est sans borne.

La reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, fut très populaire dans notre ville. On trouverait certainement, dans les actes de sa vie publique, plus d'un trait ayant pu donner naissance au proverbe qui nous occupe ; mais il suffit de rappeler son voyage à travers la Provence et son passage à Arles en 1352, marqués par tant de serments et de promesses.

Rares sont les proverbes qui n'ont quelque variante ; je connais de celui-ci une version qui pourrait bien s'appliquer encore à la reine Jeanne, car le nom de *Jeanne* s'y retrouve, mais où le titre de reine a cédé la place à un qualificatif

malsonnant. La reine Jeanne ne se piquait point d'une grande austérité de mœurs.

La devalado de l'Armelhero = Faire la *devalado* de l'*Armeillère*, c'est, qu'on me pardonne l'expression, intraduisible en bon français, *se garça où sòu*.

J'ai déjà raconté, dans le *Musée*, l'origine de ce proverbe; mais comme le *Musée* se lit peu, je me permets d'y revenir.

C'était un plaisant farceur que le cadet des Sabatier de l'Armeillère. Son esprit vif et enjoué le faisait rechercher dans toutes les sociétés, ses bons mots couraient les salons, ses bons tours en faisaient les délices; du reste, malicieux comme tous les contrefaits, il rachetait par son esprit ses imperfections physiques, et l'on oubliait volontiers la malignité de ses traits, en voyant qu'il ne s'épargnait pas lui-même pour l'amusement de son public. Il s'était fait, par vocation, le chevalier servant de toutes les belles, auprès desquelles il se prodiguait en galanteries et en bons offices. Il se laissa prendre à ce jeu, et s'éprit un beau jour d'une passion profonde pour Mlle de Beynes, jusqu'à s'en faire un tourment et en devenir malheureux. Son humeur joviale disparut; s'étudiant constamment à faire oublier la disgrâce de sa personne (il était trop court de taille et trop long de jambes, large des épaules et un peu voûté, disaient de lui ses portraitistes les plus bienveillants) il devint très chatouilleux en matière de plaisanterie, et ne souffrit plus qu'on se rît de lui; il cessa d'être amusant, mais se rendit tout à fait ridicule. Un jour, étant à cheval et se disposant à courir la bague pour conquérir la faveur de rubans roses et bleus qu'une main adorée devait décerner au vainqueur, il se retourna trop avidement pour rechercher un regard de Mlle

de Beynes, et, dans son empressement, il imprima à son cheval une impulsion trop subite, qui fit rouler à terre le cavalier. Un immense éclat de rire salua cette chute ; le cadet de l'Armeillère se fâcha, provoqua les rieurs, tira l'épée, et une véritable rixe aurait pu s'en suivre, si Mlle de Beynes, avec beaucoup d'esprit et d'à-propos, n'avait interposé son autorité et apaisé la querelle. Les rieurs consentirent à convenir et reconnaître que le cadet de l'Armeillère n'était pas tombé de cheval, qu'il en était *descendu*, ce qui n'est pas la même chose, et laissait sauf son amour-propre de cavalier.

Mais depuis lors — et il y a déjà plus de deux siècles — on appela cette manœuvre de cavalier, la *devalado* ou *descente* de l'Armeillère. Le mot était joli, il est resté.

—

Vivo Quicurle = vive la joie et les festins ! — Exclamation d'allégresse tirée du vieux refrain :

Vivo Quicurle

Emé si bon ragout ! . . .

Le nom de Quicurle appartient à nos fastes gastronomiques : comme jadis chez les Juifs la tribu de Lévy, la famille arlésienne des *Sabatier* dits *Quicurle* se perpétuait autrefois dans une vocation spéciale (nous pourrions dire un sacerdoce) : l'entretien des autels du dieu Comus. Le dernier des Sabatier fut le maître du célèbre *Marchon*, de si excellente mémoire. Le grand hôtel du Forum a remplacé dignement mais n'a pas fait oublier le modeste manoir culinaire de la dynastie Quicurlienne.

Mais d'où venait donc ce nom bizarre autant que fameux de *Quicurle*, qui n'a, je crois, de signification dans aucune

langue ? C'est toute une histoire : la voici telle qu'on me l'a contée.

Quicurle I^{er} (autrement dit Sabatier premier de surnom) était peu nourri de grammaire ; à peine savait-il que, d'après les règles du langage, les mots ont, tout comme les sauces, des liaisons obligées ; mais hélas ! s'il savait à merveille lier une sauce, il épiçait trop ses paroles et n'était pas souvent heureux dans ses liaisons de mots. Un jour, dans sa grande salle pleine de joyeux convives (la jeunesse dorée s'y était donné rendez-vous) un intolérable vacarme réclame impérieusement son intervention. Notre Sabatier accourt furieux : *Qui-q-hurle ici ?* s'écrie-t-il. — *Quicurle ici ? . . . Où ça ? . . . Quicurle vous-même !* s'exclament nos jeunes gens, et l'un d'eux, né poète (le comte de Vernon, ou le marquis de Coëtlogon, ou tout autre) improvise sur le champ ce refrain de circonstance, auquel les assistants font chorus :

Vivo Quicurle,
Emé si bon ragout !
N'en sia jamaï sadou.
Vivo Quicurle ! . . .

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

4^{er} septembre 1770. — « Etablissement de la brigade de maréchaussée composée d'un lieutenant et de 4 cavaliers. La communauté lui fournit le logement et une écurie. L'entretien coûtoit annuellement 3352 livres. Le sieur *Roussel*, de Saint-Remy, ancien officier du régiment des *Volontaires*

dauphinois cavalerie fut nommé par le Roi lieutenant de cette brigade » (Manuscrit *Pomme*).

2 septembre 1814. — Service solennel, dans l'église Saint-Trophime, en commémoration de l'ancien archevêque d'Arles, Mgr J. M. Dulau, massacré le 2 septembre 1792 dans l'ancienne église des Carmes à Paris. « L'abbé de Truêhet, chanoine de l'ancienne métropole, a officié ; M. Constant, curé de Saint-Trophime, a prononcé l'oraison funèbre. Une messe à grand orchestre, de la composition du sieur Hugues, ancien maître de chapelle de l'église d'Arles, a été exécutée par les amateurs, sous la direction du sieur Bouisset, élève du sieur Hugues. » (Mém. du Temps).

7 septembre 1489. *Conseils* : La ville n'ayant pas de maison d'école lui appartenant, le Conseil autorise les Consuls à faire l'acquisition d'un immeuble du prix de cinq à six cents florins.

12 septembre 1795 (26 fructidor an III). — M. Louis Bret aîné, médecin, est nommé maire d'Arles.

13 septembre 1658. — Mort du premier consul d'Arles, Melchior de Forbin des Tours. Il fut inhumé avec grand apparat dans l'église Notre-Dame-la-Principale.

14 septembre 1784. — Mort du peintre Jean Henry, professeur à l'Académie royale de peinture de Marseille. Ce peintre distingué était né à Arles le 14 septembre 1734 ; son père occupait l'emploi de commis au Bureau des Fermes.

15 septembre 1596. — Exécution du vœu solennel fait en 1593 par les principaux habitants de la ville d'Arles pour obtenir des Saintes Maries la paix religieuse et la cessation de la guerre civile. Une délégation municipale, à laquelle s'adjoignirent le Chapitre métropolitain et la confrérie des Pénitents bleus, suivie d'un immense cortège (plus de six

mille personnes, dit-on) s'achemina processionnellement vers la ville de la mer. Ce fut, dit un contemporain, un magnifique spectacle, et qui faisait naître de douces émotions dans tous les cœurs, au souvenir des malheurs passés et des périls évités comme par miracle. Arrivés à l'église des Saintes, les consuls *Charles de Saint-Martin* et *Jacques Romieu* vinrent se prosterner devant l'autel, en actions de grâces, et y déposèrent un magnifique ex-voto, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie locale : un groupe de statuettes en argent (du poids de 150 marcs) représentant les saintes patronnes de la Camargue et la ville d'Arles à leurs pieds.

17 septembre 1713. — Louis d'Aube de Roquemartine, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mourut à Arles, sa ville natale, à l'âge de 83 ans. Il fut enseveli à Sainte Anne.

18 septembre 1657. — « Après une pluie grandement rapide et extraordinaire, le Rosne enfla si fort qu'il inonda presque tout le terroir et principalement le quartier du Tresbon, ayant perdu tous les raisins à cause de la nite qui s'estoit collée à l'entour. . . . » [Journal de messire Pierre Chaix].

19 septembre 1802. — Service funèbre dans l'église métropolitaine pour l'archevêque Mgr De Cicé. Tout le clergé de la ville, toutes les administrations et une foule immense y assistèrent. Un mausolée avait été dressé au milieu de l'église, sur les dessins de Jean Prat, orfèvre, par Victorin Maly, menuisier.

20 septembre 1869. — Le gouvernement accorde dix-huit mille francs pour la restauration de l'église Saint-Trophime.

21 septembre 1815. — Nomination à la mairie d'Arles de M. J.-F.-J. de Boismaux de Constantin, ancien maire des Saintes-Maries.

22 septembre 1861. — Grande ferrade aux plaines de Meyran ; plus de 20,000 spectateurs, dit-on. Plusieurs taureaux forcent l'enceinte formée par des charrettes ; quatre personnes sont assez grièvement blessées.

27 septembre 1843. — Mort de M. Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse, ancien maire d'Arles. Il mérita d'être appelé le « restaurateur de nos monuments antiques. » C'était un naturaliste distingué.

29 septembre 1725. — Commencement d'une saison de pluies désastreuses dont on garda le souvenir.

30 septembre 1740. — Arrêt de règlement pour l'Hôtel-de-ville, portant que le Conseil sera formé de 144 conseillers, dont 72 nobles (48 gentilshommes et 24 anoblis ou avocats) et 72 bourgeois (57 bourgeois, notaires ou procureurs — 5 chirurgiens — 5 apothicaires et 5 marchands « tenans boutique ou magasin »).

E. F.

LE VIEIL ARLES

RELATION VÉRITABLE ET CURIEUSE DE TOUT CE QUI SE PASSE ACTUELLEMENT (DÉCEMBRE 1776) SUR LE THÉÂTRE CHRÉTIEN DE NOTRE VILLE D'ARLES AU SUJET DE LA MISSION.

Monsieur,

Nous osons nous flatter que vous recevrez avec plaisir un petit détail de notre mission qui vous amusera autant qu'il peut vous édifier.

Nous avons ici depuis le 24^e du mois dernier, environ dix-huit missionnaires qui, comme des comédiens spirituels, jouent leur rôle chaque jour et représentent à merveille.

L'église métropolitaine est leur premier théâtre, celle de Sainte-Croix et Saint-Julien servent de secondes loges et de parterre. Les acteurs moutardiens et principaux sont MM. Delini, Manson, ex-jésuites, et Roux, grand vicaire et théologal du diocèse d'Apt (1). Les autres n'ont pas moins de zèle et font leur possible pour faire replumer généralement toute la ville.

Toutes les pratiques suspectes, toutes les brebis depuis longtemps égarées, le sexe dévot et indévoit, en un mot, presque tous ont eu recours à ces compagnons passans qui donnent à droite et à gauche de grands coups de rasoir. En conséquence les boutiques de maîtres sont désertes et les araignées s'en sont emparées.

Le public s'empresse d'assister journellement à tous ces pieux exercices à l'exemple de notre illustre prélat qui paye de sa personne. Matin et soir il y a dans chacune de ces trois églises un sermon ou une conférence ; aussi nous vous dirons avec satisfaction que les consciences sont ébranlées, les esprits éclairés et les cœurs touchés et comme persuadés. Toutes les femmes ont pleuré sans aucun frais et à leur ordinaire. Les mots de mission, de jubilé, de sermon, de conférence, retentissent de partout, et aux chants profanes ont succédé les divins cantiques.

Il y a trois bureaux d'accomodement pour les affaires, ce qui ne plait pas à MM. les Procureurs, qui risquent de mourir de faim, si cecy continue.

(1) On peut s'étonner que l'auteur de cette lettre (l'abbé Desmarest) ne mentionne point le chef de la mission, M. de Stanville, curé des Angles en Languedoc. M. de Stanville prêchait fort peu ; il s'occupait à peu près uniquement de l'organisation et de la direction de cette pieuse entreprise. Les prédicateurs de la métropole étaient « un jour le P. Deligny, ex-jésuite, un autre jour le P. Manson, ex-jésuite, et un autre jour l'abbé Roux, théologal d'Apt » (Livre de raison d'*Honoré Balthazar*).

A la vérité, il ne paroît pas beaucoup de conversions éclatantes, la grâce n'opérant que lentement. Nous vous en citerons néanmoins quelques-unes qui tiendront tant qu'elles pourront. Ayés un peu de patience, les voici :

M. Moreau, lieutenant criminel, frère de l'*Astrale*, votre voisine, paroît replumer par son assiduité à nos exercices ; aussi son pieux patriarche chante quatre fois par jour un grand *Te Deum* en action de grâce.

M. Ripert, procureur du Roy, joue à peu près le même rôle, et l'on pense que son premier missionnaire a été le pauvre chéri qui mourut entre ses bras.

M. Vestier, de la poste, qui n'avoit besoin que d'un petit coup de rasoir, nous parle tous les soirs comme un ange, et quitte tout pour assister à nos exercices.

Nous ne vous citons point d'autres exemples qui seront bientôt à votre connaissance.

Madame de Lagoy et la révérende chanoinesse d'Alia, votre petite-fille, ont gagné leur jubilé à petit bruit et fort tranquillement. Votre chère Lénote l'a emporté d'assaut.

Nos pasteurs premier et second (1) se réservent pour la bonne bouche et replumeront à leur tour, s'il plaît à Dieu.

Nous ne vous parlons pas de Madame Huart : son bel astre lui a procuré une indulgence toute particulière et par conséquent aussi singulière que le directeur.

Vous répondés sans doute de la pieuse et douce dame Moreau, qui visitera les églises stationales jusqu'au mois de may.

Dieu nous bénisse ! Voilà, Monsieur, bien de prodiges.

(1) Lisez : « premier et second consuls ». C'étaient MM. Henri du Roure et Claude Laugeiret, avocat.

Cependant nos roquetières et autres gauloises de la ville portent encore leurs couillons à la mode, malgré les représentations de nos zélés missionnaires, et nous croyons fermement que le plus grand prodige seroit celui de voir à la fin de la mission les jupes plus longues d'un pan, les marchands les plus indévots ne s'en plaindroient certainement pas. (3)

Mgr l'archevêque n'a pas voulu se rendre aux sollicitations réitérées de nos missionnaires qui le prioient de permettre une procession générale du Saint-Sacrement dimanche prochain. Il y aura toujours, le dimanche dernier, celle de la croix qui se plantera à la Cavalerie, comme vous sçavez sans doute. L'on a abbatu en conséquence cet espèce d'avant-mur

(3) « Les étrangers les moins pieux, écrivait l'abbé Bonnemant en 1774, conviennent qu'il n'est point de ville où l'on soit plus indécentement à l'église qu'ici ; surtout ils sont révoltés de voir y entrer les femmes et les filles d'artisans, de patrons et de paysans avec des jupes qui leur descendent à peine à mi-jambe et fendues par derrière jusqu'au jarret, sans casaquin ni drolet, la gorge découverte, les bras nus jusqu'au-dessus du coude. Si vous me demandez si ce désordre est commun, s'il est fréquent, je répondrai que c'est ce que nous voyons tous les jours, surtout l'été, et qu'il n'y a qu'un petit et très petit nombre de femmes et de filles du bas étage qui en soit exempt. » (Ms 58 à la biblioth. de la ville d'Arles). — A rapprocher du curieux mandement de l'archevêque d'Arles, Mgr de Janson, contre les paniers des dames (sorte de crinolines — 1732), où on lit ce qui suit : « Nous nous croyons obligé, N. T. C. F., de défendre dans nos églises, aux personnes du sexe, et notamment pour l'approche des Sacrements, l'usage de leurs *vilains paniers* que nos anciens poètes troubadours auroient justement appelés *crèbécèu de mayugno* ou *banasto d'infer*, et qui méritent l'humiliant nom de *opercula iniquitatis*, c'est-à-dire *commodes d'iniquité* ; et pour engager les véritables chrétiennes à abhorrer cette diabolique parure, il devrait suffire de leur rappeler ici le souvenir honteux de la cause qui introduisit une si détestable mode... *Minue offendicula*... etc... (Voir l'*Histoire de la Sainte-Eglise d'Arles*, par le chanoine J. M. Trichaud, iv, 216 et suiv.) — Nos bonnes aïeules n'y entendaient pas tant de malice, et si elles voulurent bien, par déférence pour un prélat fort aimé, renoncer à leur ridicule panier, il ne paraît point qu'elles se soient décidées à allonger leurs jupons, car elles les portaient encore très courts en 1776 et même après la mission.

qui bornoit cette porte, ce qui fera un coup-d'œil agréable. La croix se verra du pont de l'Observance, de Trinquetaille et de la *place du Saint-Esprit*, appelée ainsi vulgairement (4).

En finissant, Monsieur, cette relation, nous vous donnerons quelques nouvelles que vous ignorés peut être : L'on écrit de Paris que le fils du grand Mogol, héritier présomptif de ce vaste royaume, est actuellement en marche pour se rendre dans notre capitale. Sa suite, dit-on, est des plus magnifiques. Il mène avec lui 12 belles circassiennes, et les trésors qui l'accompagnent sont d'environ 40 millions. On présume avec fondement qu'une telle ambassade, qui est en même tems une marque de confiance et d'amitié à l'égard du roy de France, n'a été faite que pour former le projet d'expulser les Anglais des Indes.

M. Esparvier, 3^e consul désigné pour l'année prochaine, reçut hier l'extrême-onction ; il risque d'aller porter son chaperon à l'autre monde (5).

Voilà, Monsieur, tout ce que nous scavons actuellement, et tout ce que nous pouvons dire.

Amen.

[D'une autre écriture]

Mon grand-papa, ma lettre fini M. Desmaret m'a envoyé celle-là qui, je crois, vous amusera.

(Ms 775 à la Méjanes).

(1) « La croix a été plantée hors la porte de la Cavalerie le 24 décembre ; elle a été portée par les Pénitents-Gris. M. l'Archevêque a assisté pontificalement à la procession ainsi que les Châpitres et les autres corps de la ville. . . . » (H. Balthazar).

(2) M. J. B. Esparvier mourut le 14 décembre (Ms Pomme).

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1776

Le 15 mars, M. de Chabrillan aîné a pris possession du canonicat de M. Tourteau.

Le 21, à 4 heure après midi, est mort M. de Grille de Robiac. A 4 heures, on a ouvert son testament, et le 22 il a été enseveli aux Dominicains.

Le jour de Pâques, M. l'archevêque a fait dire vespres à 3 heures.

Le 16 avril, Mlle de Chiavari a épousé M. de Montfort.

Idem. M. Lieutaud (*Pigeon*) a épousé Mlle Roubion.

Le 19 avril, Mgr le duc de Chartres est arrivé à Aix à 41 heures du soir.

Le 9 mai, M. Meissonnier, prieur de Saint-Laurent, a pris possession de la bénéfices que lui a résignée M. Noguier, abbé commandataire d'Eyguevive, sous le titre de Sainte-Marie Jacobé et Salomé.

Le 19 juin, M. de Viguiet est décédé. Enseveli aux Carmes le 20 (1).

(1) L'an 1776, le 19 du mois de juin, noble Jacques de Viguiet, époux de dame Marie-Xavier de Faucher, mourut à Arles. Lié dans sa jeunesse avec Jacques d'Arlatan de Beaumont, tué en 1722, et avec le marquis d'Anduze, deux mauvais sujets de notre ville, après la mort du premier, il crut devoir sortir du royaume et courut pendant quelques années. Revenu à Arles, il se contrefit si bien que Mlle de Faucher, riche héritière, le préféra au marquis de Castillon et l'épousa. Une fois devenu son mari, il lui fit sentir qu'il étoit en même temps son maître. Non content d'être despote dans sa maison, il gouvernoit à son gré les affaires de l'Hôtel-de-Ville. Les ressources que lui fournissoit son génie, l'aveugle confiance qu'avoit pour lui l'intendant de la province, le rendirent longtemps le maître de la communauté. Ami chaud, implacable ennemi, fort entendu dans les affaires, il tiroit les uns

Le 7 juillet, les pénitents blancs ont renouvelé leur affiliation avec les pénitents noirs, à 10 heures.

Le 24, M. Meiffren est mort subitement au mas des Tours. Enseveli aux Carmes.

Le 10 septembre, M. Brunet, jadis notaire, est mort à Avignon.

Le 10 novembre, on a fait l'ouverture du jubilé (1).

Le 12, Moreau (*sans doute*) a épousé Rabigotte aînée....

— M. l'avocat Guibert, la fille de Carrié, cabaretier (2).

Le 22, M^{me} de Cays, religieuse à la Miséricorde, est décédée, âgée de 89 ans.

Le 24, on a fait l'ouverture de la Mission (3).

d'embaras et persécutoit à outrance les autres. Il avoit un caractère impétueux, et monroit cependant le flegme le plus stoïque ; c'étoit de la braise sur un tas de cendres froides. Un de ses frères étoit religieux profès, prêtre, et affilié au grand couvent des Augustins d'Arles. C'étoit bien le plus franc imbécile qu'il y eût dans la ville ; il étoit l'objet du mépris de ses confrères et des femmes de la poissonnerie. Jacques de Viguier se met en tête de le faire de son couvent, il intrigue et obtient en même temps des bulles qui le transfèrent dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et lui confèrent le grand prieuré de Saint-Jean de la ville d'Aix. L'abbaye de Saint-Césaire vient à vaquer en 1755, il fait nommer abbesse sa sœur, qui y étoit religieuse, quoiqu'elle ne fût ni la plus âgée, ni la plus noble, ni la plus vertueuse de la maison.

Son crédit diminua sur la fin de sa vie, parce qu'il cessa d'être remuant. Personne ne l'a regretté, et l'on peut assurer qu'il est mort généralement haï. Il montra de grands sentiments de religion sur la fin de ses jours et mourut muni des sacrements de l'Eglise... (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, *verbo* Viguier, page 1).

(1) « Le 10 novembre, jour de dimanche, procession générale pour l'ouverture du jubilé de l'année de grâces ; l'archevêque, le clergé, corps religieux et pénitents y assistèrent ainsi qu'un grand nombre de peuple. » (Manuscrit *Pomme*) -- Cette solennité religieuse donna naissance au célèbre *Cantique per lou Jubilé de 1776*, avec *Epître dédicatoire de l'Ombre de Coye au peuple arlésien* :

« L'Ange de pax es descendu,
Tèn dins si man l'ouливо desirado.... »

E. F.

(2) La qualification de « cabaretier » n'avait, à cette époque, rien de malsonnant et équivalait à celle de « maître d'hôtel » en usage de nos jours. E. F.

(3) Voir ci-devant, page 135, la « *Relation véritable et curieuse de tout ce qui se passe actuellement sur le théâtre chrétien de notre ville d'Arles au sujet de la Mission.* »

Le 12 décembre, à 4 h. après minuit, *Anne Pons*, ma très chère et bien aimée épouse, est morte. . . . Mais elle vivra toujours dans mon cœur. *Requiescat in pace.*

. . . décembre. — Les Bénédictins ont reçu une bulle du pape leur permettant de faire gras hors du réfectoire.

(*A suivre*).

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LIX. — *Le Sambuc.*

Hameau de la commune d'Arles, sis en Camargue, à 23 kilomètres de la ville. Son nom actuel, emprunté au règne végétal, n'est vraisemblablement qu'une altération du nom ancien qui a passé par diverses formes : *Sen Boïc*? *Semboil*, *Sanboul*. . . . Nous avons déjà constaté une tendance populaire à altérer les dénominations anciennes et incomprises pour les ramener à une forme moderne qui leur donne une apparence de signification.

Le Sambuc s'appelait autrefois le *Semboil* (1494) ; on prononçait *Semboï*. Des chartes des XIII^e et XIV^e siècles font mention d'un « mas ou affar de Semboil ». J'ai quelques raisons de croire que ce nom de *Semboil* était une corruption de *Sen Boïc*, et que l'affar en question était le mas du sire de Boïc. La particule *Sen* (abréviation de *Senhor*) était une qualification nobiliaire ; nous l'avons déjà rencontrée dans le nom ancien de la Tour du Vallat : mas de *Messens* (4). La famille arlésienne de Boïc « qui s'est fondue dans celle de Quiquéran de Beaujeu » (2) était de très vieille noblesse. Or

(1) Voir *Bullet. Archéol. d'Arles* de 1890, page 153, et note.

(2) Ms 553 à la Méjanès.

sur la fin du XV^e siècle, le *Samboult* appartenait aux Quiquérans de Beaujeu (appert de leur livre de raison).

Ce nom de Boïc est resté à une roubine de Camargue (l'*Aube de Boïc*, vulgairement appelée la *Bouïgue*), qui n'est pas très éloignée de là.

Au XVII^e siècle, le Sambuc constituait une paroisse rurale du diocèse d'Arles, comprise dans l'affouagement pour un demi-feu, c'est-à-dire pour une valeur foncière de 25 mille livres. Sa circonscription paroissiale comprenait une population d'environ 200 âmes. L'église, érigée en 1667 sous le titre de la Nativité de la Vierge ou de Notre-Dame la Principale, fut desservie successivement par les Oratoriens, les Frères Mineurs de l'Observance et le clergé séculier.

Lorsque, sous la Révolution, fut promulguée la Constitution civile du clergé, le curé du Sambuc, Jean-Louis Hermelin, refusa le serment et émigra en Espagne : un prêtre constitutionnel le remplaça, mais pour peu de temps ; l'église fut fermée en 1794, dévastée, puis vendue. Le culte divin y a été rétabli en 1801.

LX. — *Le Baussenc.*

Corsorium baussencum (1225). Coussou de la Cran d'Arles, situé à l'extrémité du territoire, sur les confins de la Crau d'Istres. Appartenait jadis aux princes des Baux, qui en firent donation aux monastères de Sylvacane et de Pratabaon ; fut acquis plus tard par les religieuses de Saint-Césaire d'Arles, autrement dites *dames du Grand Couvent*. Les princes Guillaume et Hugues des Baux ratifièrent cette acquisition par actes des 9 et 11 des kalendes de décembre 1237.

A la Révolution, le Baussenc passa aux mains de la Nation

qui le vendit aux enchères comme bien d'église, le 21 plu-
viose an ix.

LXI. — *Francony.*

Mas en Camargue, près Barbedaze. C'était un arrière-fief
du Chapitre, auquel il payait un cens de 12 septiers de blé.
On l'appelait autrefois *mas de Chiavari*.

Le 27 octobre 1723, notaire Vaugier, Claude-Martin de
Chiavary-Cabassole en passa vente à Jean-François Francony
et Trophime Francony père et fils. Trophime y annexa plus
tard le *tènement de Bruneau*, qu'il acheta de M. Alexis Du-
rand de Prémoré (25 novembre 1747, notaire Vaugier).

Trophime Francony était procureur du roi au siège d'Ar-
les. C'est lui qui fit construire la chapelle sous le titre de
Jésus crucifié ; tous les grands domaines, à cette époque,
avaient leur chapelle, où les valets de ferme étaient tenus
d'assister aux offices sous peine d'amende (1).

La chapelle de Francony fut bénite en grande cérémonie
le 14 septembre 1767 par un des grands vicaires de l'arche-
vêque, le chanoine Buisson.

E. F.

(A suivre.)

(1) Voir le « Règlement contenant tarif pour les valets de la
ménagerie de la ville d'Arles, approuvé par le Conseil municipal
de la ville d'Arles, le 25 octobre 1676, autorisé et homologué par
arrêt du Parlement de Provence, le 28 janvier 1677. »

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE
PAR
ÉMILE FASSIN

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES.

(Suite.)

Moussu d'Antonello, *lou capèu à la man* = se dit des gens d'une politesse obséquieuse et raffinée.

Notre célèbre révolutionnaire n'avait du sans-culotte que le titre ; le marquis perçait sous le démocrate. Son éducation raffinée, son grand air, ses manières distinguées trahissaient l'ex-noble. Les Jacobins de Paris, chez lesquels il s'était introduit, n'eurent pas de peine à flairer en lui le *ci-devant* et l'expulsèrent. A Arles, sa civilité était proverbiale ; sa main était sans cesse occupée à saluer les passants ; il se découvrait devant les plus humbles. De là le proverbe : *Moussu d'Antonelle*, *capèu en man*.

Faire Rivas = au jeu de boules, c'est *pourta pu liun que lou lé* (1) ; au figuré, c'est *dépasser le but*.

(1) Poquer plus loin que le but.

Jean Rivas était un de ces tisseurs de laine ou de lin comme il nous en venait autrefois des provinces catalanes ; il s'était établi dans Arles vers le milieu du siècle dernier. Son adresse *al noble jog de botra o de mall* passa en proverbe ; un de ses coups brillants et favoris consistait, en lançant la boule au-delà du but, à la ramener par un habile effet de recul ; mais ce qui, chez lui, était un coup de maître, est toujours une maladresse chez le commun des joueurs. Son secret s'est perdu, et l'expression « *faire Rivas* » n'est plus aujourd'hui qu'un compliment ironique.

Cou... coumo l'abbé Laty == benêt comme l'abbé Latil.

Nous avons déjà donné l'explication et l'origine de ce proverbe (*Bulletin Archéologique d'Arles*, ann. 1889, pag. 28, note 3) ; pour éviter des redites, nous nous bornons à le mentionner.

San Burle, que nas! == *Saint Burle, quel nez!* ou *quel flair!* — Exclamation de satisfaction en présence d'une bonne aubaine.

Si l'on nous demande quel est ce bienheureux, ignoré des hagiographes et des faiseurs de calendriers, à qui l'invocation s'adresse, nous pouvons répondre avec assurance que son existence est des mieux établies, qu'elle eût défié la critique du célèbre de Launoy, ce terrible *dénicheur de saints*, et que son souvenir est encore vivant parmi nous.

Quel est l'arlésien, pour peu qu'il dépasse la cinquantaine, qui n'a connu ce joyeux compère qu'on surnommait familièrement le *Capitaine Sabord*? C'était le type accompli du marin facétieux et loquace ; ses grosses plaisanteries sont devenues légendaires. L'exclamation *San Burle, que nas!*

est une de ses créations ou plutôt de ses facéties familières ; il trouvait plaisant de s'ériger lui-même en saint et d'enrichir de son nom le vocabulaire des jurons grotesques (1).

(A suivre).

E. F.

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DES RUES D'ARLES

VII.

LA RUE DES ARÈNES. — § 3. RUE LOINVILLE.

(Suite).

Je ne veux pas quitter la rue Loinville sans rectifier une erreur qui s'est glissée sous ma plume au sujet de la maison *Pautrier* (aujourd'hui maison *Huard*). J'ai parlé d'une dalle antique, malheureusement brisée, qui « décore » le vestibule de cette maison. C'est « décorait » qu'il fallait dire ; car depuis longtemps déjà ce précieux débris, si intéressant par son inscription, est allé enrichir notre musée lapidaire. Ne ménageons point nos remerciements au généreux donateur.

Cette maison Huard appartenait jadis à messire Charles de Sabatier, chanoine théologal de la Sainte Eglise d'Arles, qui l'avait acquise (le 12 juin 1728, notaire Jehan) d'un sieur Eméric Martin, oratorien, professeur de philosophie au collège de Vendôme, fils de feu Jean Martin, procureur au siège d'Arles.

Le chanoine Sabatier légua cette maison à l'Hospice de la

(1) M. Nicolas Burle, capitaine marin, est mort à Arles, très regretté, le 14 décembre 1849, à l'âge de 74 ans (voir *le Publicateur* du 23 décembre 1849, 17^e année, n° 40).

Charité, qui s'empessa de la revendre (1^{er} août 1749) à la demoiselle Louise de Giraud, propriétaire de la maison voisine. M^{lle} de Giraud la laissa par testament à sa filleule M^{lle} Louise Pautrier, aïeule du propriétaire actuel.

Les familles Martin, de Sabatier, de Giraud, Pautrier, Huard tiennent par assez de liens à notre histoire locale pour qu'il y ait intérêt à souligner d'un trait de plume les lieux qu'elles ont habités.

Nous arrivons à la rue Castillon.

§ 4. — RUE CASTILLON.

La vieille et noble famille de Castillon était, à ce que l'on croit, originaire de Gascogne ; mais ses origines se perdent dans la nuit des temps. Elle s'était divisée en plusieurs branches habitant des localités différentes, et entre lesquelles, à la longue, le lien familial s'était considérablement affaibli. Il est permis de dire que la branche d'Arles n'était ni la moins recommandable ni la moins illustre. Le roi René l'avait, d'un mot, rendue célèbre : *Bonté des Castillon* ; cette parole royale avait passé en proverbe.

Les Castillon occupaient auprès des Comtes de Provence de la maison d'Anjou, rois de Naples et de Sicile, les plus hautes charges de l'Etat. Les annales de la ville d'Arles sont remplies de leurs hauts-faits et de leurs brillants services. Après une grande existence durant plusieurs siècles, la branche d'Arles s'est éteinte, tristement, presque obscurément, sans avoir dérogé. Son hôtel même a péri, car on ne saurait conserver ce nom à de banales maisons bourgeoises qui se sont installées sur son emplacement et décorées de ses dé-pouilles.

Le nom même a disparu du frontispice de cette rue. . . .
« Vieux noms, vieux rubans et vieux galons, tout va à la

hottel » dit un proverbe. Ce n'est que trop vrai chez nous.

Saluons avec respect et passons.

La maison en face sollicite notre curiosité. C'est la maison *Artaud*, jadis *Aymard* — deux noms qui n'ont pas été sans éclat. La famille Aymard qui s'est éteinte dans la famille Artaud, a laissé d'honorables souvenirs dans nos fastes consulaires, dans la basoche et dans le barreau. — La famille Artaud s'honore d'un magistrat distingué, lieutenant général en la sénéchaussée d'Arles (1776), puis président du tribunal civil (1810), très savant botaniste à qui la science est redevable de beaucoup d'espèces nouvelles adoptées par Caudolle et par Lamarck. Elle peut revendiquer aussi notre historien *Anibért*, qui lui appartient par les liens du saug et par ses volontés testamentaires.

Cette maison est une des plus remarquables de notre ville. Elle conserve encore, à l'intérieur, sur la porte d'un salon au premier étage, « une frise ornée de sculptures d'une admirable perfection, représentant des scènes grotesques qu'on croirait échappées à l'imagination capricieuse de Callot, tant elles ont de ressemblance avec les dessins de ce peintre. » (H. Clair). Sur la façade orientale (rue Balechou) sont encastrés des marbres antiques, des fragments de bas-reliefs où l'on remarque des amazones, des chevaux, etc. . . . Des inscriptions décorent l'imposte des fenêtres. Tout cela mérite d'être vu et atteste le goût des anciens maîtres. Peut-être faut-il en attribuer l'honneur à messire Melchior de Sanson-Malcane, qui possédait cet hôtel en 1577. Cet estimable chapelain avait pu tirer ces débris d'antiquités de son prieuré de la Madeleine ou des abords du Grand-Couvent, où tant de fouilles seraient encore à faire. — Peut-être faut-il voir dans la décoration de cette maison si remarquable, la main et le

goût du sire de Vaucontard, le très important majordome du plus fastueux de nos prélats. Jacques Guespin Duclos de Vaucontard avait été l'intendant, le maître d'hôtel et l'officier de confiance de Mgr de Barrault, qui l'avait amené à sa suite ; il ne suivit pas le prélat dans sa retraite, resta dans Arles et s'y maria. Quoiqu'il fut de petite noblesse, il affichait, ainsi que sa femme Anne d'Olivier, de hautes prétentions ; il aimait l'éclat, l'apparat, avait le goût du luxe et des arts. L'hôtel que nous examinons était sa propriété en 1677 ; comment admettre qu'il ait pu rester étranger à toute cette ornementation qui attire nos regards ? L'édifice, d'ailleurs, laisse voir l'empreinte et la manière de plusieurs époques ; ce qui lui vient de la Renaissance appartient probablement à messire Sanson-Malcane ; tout le reste flaire évidemment le Vaucontard. On doit y retrouver quelque part sa devise : « *A Dieu seul* ».

(*A suivre*).

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

4 octobre 1506. — Le conseil de la communauté nomme une commission pour traiter avec Pierre d'Arlatan, sieur de Beaumont, du rachat du privilège appartenant à celui-ci sur le vermillon recueilli dans la Crau (voir notre *Musée*, I, 137 et suiv.)

10 octobre 1866. — Obsèques solennelles de Constantin Martin-Raget, maire d'Arles, mort des suites d'un accident de chasse.

11 octobre 1785. — Les second, troisième et quatrième consuls tiennent sur les fonts baptismaux, en grande céré-

monie, l'enfant nouveau-né de M. de Bonijol du Brau, premier consul. « La marraine dame Gallontaire, épouse du troisième consul, assistée de l'épouse du quatrième. Il y a eu la musique, et les tambours ont roulé tout le jour par la ville » (J.-B. Vallière). On a donné à l'enfant les prénoms de Jean-Baptiste-Joseph-Lucien Arles. Le baptême a coûté 765 livres 3 sols. (Ms Pomme).

12 octobre 1815. — Nomination de Thomas Orcel, charcutier, aux fonctions de maire d'Arles.

13 octobre 1539. — Fondation de la confrérie des Cardeurs, sous le titre de Saint-Claude, dans l'église Saint-Antoine-le-Vieux (notaire *Honorat Candeleri*).

14 octobre 1814. — Audience accordée par le roi Louis XVIII à la députation arlésienne conduite par l'abbé Constant, curé de Saint-Trophime. « Sa Majesté a daigné décorer de l'ordre du Lys tous les fabriciens de notre église métropolitaine. »

18 octobre 1690. — Mort de Joseph de Cays, l'un des fondateurs de l'Académie royale d'Arles, « gentilhomme rempli de mérite, esprit juste et délicat, auteur de pièces de poésie très estimées. » (Ms 1060 de la Méjanes).

19 octobre 1843. — Mort de l'archiprêtre d'Arles, Pierre-Antoine Père.

20 octobre 1560. — La multiplicité des fêtes obligatoires ayant suscité des plaintes de la part des pauvres gens, le Conseil municipal adresse des « représentations » à l'Archevêque en le priant de vouloir bien restreindre le nombre des fêtes chômées.

21 octobre 1689. — « Grande inondation par le Rhosne dans le terroir d'Arles, ayant rompu en quatre divers endroits » (mém. de MM. Paris).

23 octobre 1840. — *Arrivée de la reine Marie-Christine.*
« La reine régente d'Espagne, Marie-Christine, ayant, par un manifeste du 12 octobre, abdiqué la régence, est arrivée le 19 à Port-Vendres sur un navire espagnol, et a été reçue le même jour à Perpignan ; elle est partie le lendemain de cette ville, est allée à Nîmes, où elle a visité les monuments. Arrivée à Arles le 23 sur les 4 heures du soir, Marie-Christine est descendue de voiture à la porte de la Cavalerie pour visiter notre amphithéâtre. Son équipage plus que modeste, suivi d'un *omnibus* loué à Perpignan pour le transport de son mesquin bagage, accusait involontairement la précipitation de sa fuite et le désordre qui avait dû y présider. Sa voiture est arrivée vide à l'hôtel du Nord ; elle-même, avec une suite composée d'une dame d'honneur, d'un médecin et d'une espèce de majordome à panache blanc, s'est rendue aux Arènes. De là, elle est venue dans un incognito rapidement rompu visiter le théâtre antique, le cloître, l'église de Saint-Trophime, le musée, etc. . . . , accompagnée de M. le comte de Sigoyer, sous-préfet, surpris comme tout le monde par cette étonnante apparition. Au bruit de cette nouvelle, une foule assez considérable s'est formée aux environs de tous les lieux visités par la princesse. Cette foule était silencieuse.

Elle est repartie d'Arles le 24 à 4 heures du matin, se dirigeant sur Marseille, où elle est attendue. De Marseille elle doit s'embarquer pour Naples. — *Nota* : La reine d'Espagne voyage sous le nom de comtesse de Vista-Allegra. » (Chronique de Louis Mège).

25 octobre 1850. — Réouverture du collège d'Arles sous la direction de M. l'abbé *Vassoult*—un nom qui s'impose à nos respects et à notre reconnaissance. Appelé plus tard à la di-

rection du Grand Séminaire de Metz, M. le chanoine Vassoult y a montré, sous la domination prussienne, l'élevation d'un grand caractère et d'un noble patriotisme ; il a été expulsé par les Allemands.

26 octobre 1864. — Débordement du Rhône. Les grosses eaux emportèrent le pont de bateaux qui reliait les deux rives et envahirent les quais et les quartiers bas de la ville.

27 octobre 1840. — « Cabrera, le fameux général en chef des armées de Don Carlos, a traversé aujourd'hui notre ville, se rendant à Hyères pour le rétablissement de sa santé. » (Chron. de Louis Mège).

28 octobre 1843. — « La place du Plan de la Cour a été livrée à la circulation des voitures. Les bancs et les piliers qui empêchaient le passage ont été définitivement enlevés ces jours-ci. Ces bancs étaient placés à l'ouest de cette place, entre la maison de M. Ferrier, médecin, et les prisons de cette ville. » (L. Mège).

29 octobre 1850. — « Passage à Arles du 10^e régiment d'infanterie légère, dont le colonel, M. Sauret, est arlésien. Le fils du colonel est sous-lieutenant dans le régiment (1). » (L. Mège).

30 octobre 1840. — « Dans la soirée, une énorme crue du Rhône creva la chaussée du Petit Plan du Bourg, à deux ou trois cents pas en aval de la martellière de la Montcalde, près le mas de Prentegarde. Le Rhône creva également à la Trésorière et à Lauricet ; grande inondation. » (Chronique arlésienne de L. Mège). Ce mémorable débordement, le plus

(1) Ce jeune officier, Alphonse Sauret, fut tué devant Sébastopol le 8 novembre 1855, à l'âge de 28 ans ; il était alors capitaine au 85^e de ligne.

terrible de ce siècle, inspira de beaux traits de courage et de dévouement ; la conduite de nos marins fut au-dessus de tout éloge ; l'un d'eux, le brave *Bellon*, s'immortalisa par une fin héroïque (1).

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1777

Le 27 janvier, on a rompu en effigie, à Aix, M. de la Roquette, âgé de 46 ans, avec M. Lambertin, son précepteur, pour avoir tiré un coup de fusil à un de ses vassaux qui chassait dans sa terre.

Le 2 février, on a fait l'élection d'un 3^e consul, M. Esparvier, qui avoit été élu, étant mort dans le mois de novembre (2). Le sort est tombé sur M. Clarion, qui avoit été élu (3) avec ledit défunt.

- (1) Ce marin renommé passe les nuits entières
A soulager les maux, visiter les chaumières ;
Errant de brèche en brèche avec son frèrè esquif,
Arracher à la mort est son vœu le plus vif.
Mais bientôt, emporté par l'ardeur qui l'anime,
Il s'égarè et se perd lui-même dans l'abîme.
On l'attend, mais en vain : la plage sur ses bords
Avec d'autres débris a vu rouler son corps. . . .

G.-M. BALTHAZAR. — *L'inondation de 1840.*

(2) Lisez décembre. « Jean-Baptiste Esparvier, bourgeois, nommé 3^e consul le 30 novembre dernier, mourut le 14 décembre suivant. » (Ms Pomme).

(3) L'auteur veut dire : *barreté*. « Les noms des trois plus hants en voix estoient mis ensemble dans le barret au sort et celui qui en estoit tiré le premier demeurait élu. » (*Daugières*).

Le 7 mars, M. Clarion, dit *Tanneur* (1), a été reçu consul.

Le 7 avril, M. Beuf fils a été reçu notaire.

Le 11 mai, M^{me} de Morand, religieuse à la Miséricorde, est décédée. Extinction du couvent (2). — Clôture du Jubilé.

Le 21 juin, à 5 heures du matin, M. Rosa, horloger, a fait son abjuration au curé de Sainte-Anne, M. Trotabas (3).

Le 13 octobre, M. de Perrin de Jonquières est mort âgé de 59 ans.

Le 19, M. Chabrand (4) a vendu son office à M. Constant 20,000 francs.

Le 23, on a reçu M. Armelin procureur.

Le 10 novembre, on a reçu M. Philip notaire.

Le 1^{er} décembre, on a reçu M. Laurens, le médecin, à l'hôtel-de-ville (5).

(1) Nicolas Clarion, bourgeois. Une petite rue, perpendiculaire à la rue de l'Hôpital, a conservé son nom. La rue de l'Hôpital s'appelait, au siècle dernier, *rue des Tanneurs*. — E. F.

(2) Il restait une religieuse, M^{me} Alix-Marie de Barras, qui se retira au couvent d'Avignon, où elle mourut le 30 octobre 1781. Le monastère d'Arles fut définitivement supprimé par ordonnance archiépiscopale du 30 juillet 1783, et l'immeuble fut vendu, le 12 juillet 1785, à M. de Perrin, aux enchères ecclésiastiques. — Ce qui n'a pas empêché le savant *L. Jacquemin* d'écrire, dans sa *Monographie du Théâtre antique* (tom. II, p. 391) que « la Révolution en avait dispersé les religieuses et échangé les pierres contre quelques poignées d'assignats. » — E. F.

(3) M. Rosa était suisse d'origine et né dans le calvinisme. Il travaillait sur un établi dans le vestibule de l'hôtel-de-ville, à la grande satisfaction des *embrasuristes* qui lui fournissaient continuellement un nombreux entourage de curieux.

(4) Chabran Joseph-Véran, notaire à Arles de 1742 à 1777 (étude L. Arnaud).

(5) En arrêt du Conseil d'Etat (9 août 1777) venant d'admettre les médecins au même rang que les avocats dans le Conseil municipal.

... mars, M. de Beaujeu Quiquéran a été fait lieutenant de vaisseau.

Le 10 mai, M^{lle} d'Avignon a épousé M. de La Fare, d'Alais.

Le jour de la Dédicace, M. le capiscol de Narbonne a assisté à la grand'messe et s'est mis à la place du sacristain.

Le jour de saint Yves, les prisonniers ayant intercédé ce saint pour obtenir leur liberté, il en sortit 44 et n'en resta que 3.

Le 29, M. Estrangin a pris possession de la bénéficesiature.

Le 30 juillet, le chapitre a nommé M. Chaix curé de Velaux.

Le 4 août, M. Estrivier, ci-devant doyen de la Major, a pris possession de la cure de Saint-Martin.

Le 6, M. Coste a pris possession du doyenné de N.-D. la Major.

Le 19 janvier, M^{lle} Martinon a épousé M. Natoire (1).

Le 2 février, M. le sacristain de la Major (Clastre) ayant manqué de donner l'eau bénite au Chapitre et aux Consuls, fut faire ses excuses au syndic du Chapitre (M. Giraud) et écrivit une lettre d'excuses aux Consuls, qu'on a mise dans les archives.

Le 7, Mgr l'Archevêque a confirmé à la Charité et a traité les pauvres matin et soir.

Le 22, le feu a pris au rétable de Sainte-Croix.

(1) Louis Natoire, contrôleur au Grand Bureau de tabac et frère du peintre.

Le 14 mars, M. de Montfort est décédé. Enseveli aux Recollets.

Le 22 mars, M. le chanoine Sabatier est mort.

Le 22 avril, M. Chapus, ancien chanoine de la Major, est décédé.

Le 17 mai, M. Reybaud, avocat, est mort.

Le 1^{er} juin . . . M. Audibert a pris possession du canonicat de M. Blanchet.

Le 2, veille de la Fête-Dieu, M. le chanoine de Cays est décédé à 8 heures du soir (1) et le Chapitre assemblé à l'instant a nommé M. Truchet, qui étoit nommé par le Roy, et qui a pris possession le 4 après les vespres.

Le 18, M. le commandeur de Grille d'Estoublon est mort à Avignon.

Le 8 dudit mois, à 6 heures et demie du soir, pendant qu'on faisoit la procession de la Fête-Dieu à la paroisse Saint-Lucien, la grosse cloche est tombée devant l'église; elle a coupé les quatre doigts d'un pied au clerc et brisé la cuisse à une femme enceinte; mais un instant plus tard il périssoit 50 personnes.

Le 21, M. l'archevêque a nommé M. de Beaupuis, son neveu, au canonicat vacant par la démission que lui a faite M. Truchet.

Le 22 . . . M. Bonnemant père est mort âgé de 91 ans.

Le 3 juillet, M. de Quinson, prévôt, a pris possession de la chapellanie sous le titre de Saintes-Maries Jacobé et Salomé.

(1) Le chanoine François de Cays fut enseveli le 4 juin, à 10 heures du matin, à Saint-Trophime, dans la chapelle des Rois. — L. M.

Le 21, la grosse cloche des Cordeliers est tombée.

Le 6 août, j'ai acheté de M. Constantin l'office de greffier en la juridiction consulaire pour mon fils (Claude Vallière), et, le 6 mars 1780, la vente a été rédigée en acte public, notaire Aillet.

Le 26, M. de Beaupuis est arrivé : il a pris possession du canonicat de M. Truchet le 28.

Le 8 septembre, on a appris le malheur arrivé près de Montpellier à une noce : la voûte s'étant écroulée, il est mort 9 personnes et il y a eu 17 blessés.

Le 24, M. le chanoine Barbaroux est décédé à 40 heures et demie du matin, étant chanoine depuis le 29 juillet 1770. Le Chapitre a nommé, après les vespres, M. Plauche, pour lui ôter la pension qu'il fait à M. Giffon, de 350 fr.

Le 40 octobre. . . On a acheté pour faire le cimetière (1).

Le 12 novembre, M. Francony a pris possession du canonicat qu'avait M. Plauche, faisant pension à M. Giffon.

Le 13, M. Maillard, avocat, est mort.

Le 31 décembre, M. le chanoine Manuel (2) est mort. Le Chapitre a donné son canonicat à M. de Beaupuis.

(A suivre).

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LXII. — *Consecanières, Consoudes.*

Voici deux noms bien défigurés par l'usage et le temps, et bien méconnaissables sous leur rouille.

(1) Voir notre *Musée*, m. 183 et suiv.

(2) Messire Pierre Manuel. Son portrait est à l'Hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de l'établissement.

Le premier désigne un étang du terroir des Saintes-Maries ; le second, un quartier de la Basse-Camargue, sur les bords du Petit-Rhône, une station du bac qui assure les communications avec le Languedoc.

Il est impossible de ne pas remarquer entre ces deux dénominations, qui s'appliquent à des localités peu distantes l'une de l'autre, un certain air de parenté ; on y aperçoit une racine commune, *Cons* ou *Conse*, avec une terminaison évidemment qualificative.

Ce mot de *Conse*, inconnu chez nous aujourd'hui, se retrouve encore usité chez nos voisins d'Aigues-Mortes. Nous lisons dans un savant mémoire de M. Jules Pagézy (*Mémoire sur le port d'Aigues-Mortes*, pages 177, note A) :

« La *Conse* ou *Causse* est désignée dans les anciens actes sous les noms latins de *consoa*, *consua*, *cossa* et même de *consoauda* et de *consola*. Je crois qu'on peut trouver l'étymologie de ces mots dans ceux de *chosis* = atterrissement, alluvion, et peut-être de *chonsa* (racine *chonnumi*) = combler avec de la terre (1). Les *conses* sont des parties de terrain entremêlées de parties basses. »

Frédéric Mistral, dans son *Trésor du Félibrige*, propose une explication moins lointaine et moins recherchée : « Du mot *consòudo* (prêle) semble dériver, dit-il, le terme cadastral « conse ou cause » (bas-latin *consoa*, *consua*, *consola*, *consona*, *consoauda*, *cossa*) qui désigne d'anciens terrains marécageux où la prêle croissait en abondance, à Aigues-Mortes et à Arles. »

Je ne choisirai pas entre ces deux explications, également

(1) Prononcez *koossis*, *konsa*, *konnnumi*, ces mots empruntés à la langue grecque.

acceptables, et me contenterai de faire un rapprochement : *Consoauda*, nom ancien = *Consoudes*, dénomination actuelle.

On connaissait autrefois, vers les embouchures du Petit-Rhône :

La *consoa alta* (conse haute) et la *consoa calva* (conse pelée) ; la *consona nora* ou *consonove* (conse de nouvelle formation) ; la *consoa de Cotaron* ; la *consona Petri Caurentii* ; la *consola alba*, la *consona nuera* ou *nera* (1223), etc.

Cette *consona nuera* ou *nera* (conse noire), ainsi appelée sans doute par opposition à la *consoa alba* (conse blanche — 4289), située comme elle près des étangs, me paraît bien s'identifier avec ce que nous appelons aujourd'hui *consecanière* ; je reconnais cependant que Frédéric Mistral se rapproche davantage de la vraisemblance quand il traduit cette dernière dénomination par : « conse où croissent les roseaux. »

LXIII. — *Borilly*.

Le mas de Borilly (vulgairement *Bourilhe*), sis au terroir de Moulès, doit son nom à Esprit Borilly, bourgeois d'Arles, qui en fit l'acquisition en l'année 1720.

Ce domaine devint plus tard la propriété du sieur *Abril*, procureur, de légendaire mémoire, qui lui donna le nom de *Monsouci*, bien digne de l'humeur bizarre de son maître (1).

A suivre.

(1) Voir notre *Musée*, iv, p. 285-286 — I, p. 154 et 156 — v, p. 232, et *Bullet. Archéol. d'Arles*, II, p. 83.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

NOS COLLECTIONNEURS ET LEURS ŒUVRES

LE FONDS L. MÈGE,

à la bibliothèque de la ville d'Arles.

De toutes les bibliothèques de province, la riche bibliothèque de la ville d'Arles est certainement une des moins connues. Cela tient à diverses causes, générales ou particulières, que nous examinerons dans un article spécial ; je veux me borner, pour le moment, à signaler une des principales : la difficulté des recherches résultant d'un vice d'organisation.

Le catalogue, qui remonte à un demi-siècle, est devenu fort incomplet ; les feuilles annexes et les fiches destinées à le compléter sont très imparfaites, quelquefois peu exactes, et ne sont pas encore à jour. Peut-on s'en étonner ! Elles sont, en majeure partie, l'œuvre d'une escouade de jeunes écoliers qu'on avait attelés à cette besogne, plus récréative pour eux que les classes de l'école congréganiste, et qui s'en faisaient un amusement ; aucun d'eux n'entendait le latin ; d'aucuns ne savaient pas mieux l'orthographe. On peut juger ce qui est sorti de là. Ceux qui commandaient ou dirigeaient

ce beau travail (les malheureux !) n'avaient pas même conscience de la somme de connaissances nécessaires pour dresser un catalogue passable. Tout ou presque tout était à refaire.

On s'y est employé depuis, et nous devons cette justice aux bibliothécaires subséquents de reconnaître qu'ils ont réparé, amendé, corrigé, amélioré et rectifié tant qu'ils ont pu. Mais hélas ! que peut la volonté d'un seul, quand elle est dénuée des secours les plus indispensables ? Le meilleur employé, s'il n'est pas assisté d'un appariteur, ne saurait suffire à cette tâche. Un bibliothécaire se doit avant tout au service du public, aux heures où la bibliothèque est ouverte ; ce n'est pas à ce moment-là qu'il peut vider ses rayons, soulever l'antique poussière de ses poudreuses reliques, organiser et cataloguer. Un tel travail n'est faisable qu'aux heures où la bibliothèque est fermée au public. Mais ici se dresse un double obstacle. Notre bibliothécaire est en même temps chargé des archives, et cet autre service le réclame. Il y court, et ce n'est certes pas sa faute si le public studieux se plaint et de l'intermittence et de la brièveté des rares moments qu'il trouve à y consacrer. On ne peut être en même temps au four et au moulin, comme dit le proverbe.

Mais, songera-t-on peut-être, après la fermeture des archives et des bureaux, il resterait encore assez de soleil en été, de gaz en hiver, pour une heure ou deux que l'on consacrerait, chaque jour, à la mise en ordre des livres et au catalogue. J'en conviens, mais à une condition : c'est que notre bibliothécaire, assuré par une rémunération sérieuse contre les besoins matériels de la vie, ne sera pas obligé d'aller gagner ailleurs un supplément à ce pain quotidien que son maigre emploi municipal ne lui donne pas en suffisance

Telle est la situation, dont les bibliothécaires pâtissent tous les premiers sans se plaindre, et dont le public qui veut lire et s'instruire pâtit avec eux et se plaint.

A ces difficultés qu'offre aux chercheurs l'absence d'un catalogue sérieux et complet, joignez celles qui résultent de l'entassement des livres dans des locaux trop restreints et mal aménagés, la mauvaise distribution des volumes dans les rayons, un classement suranné et qui n'est pas des mieux entendus, etc. . . . etc. . . . , et vous aurez un aperçu de quelques-unes des causes qui empêchent la bibliothèque d'Arles d'occuper dans la considération du monde savant le rang et la place qui lui revient. (1)

Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit, en abordant le sujet que nous nous proposons de traiter. Ce qui fait l'intérêt de notre bibliothèque communale, ce qui la rend digne d'être mieux connue qu'elle ne l'est, ce sont principalement les collections particulières qui sont venues l'enrichir. Nous ne voulons nous occuper, pour le moment, que de la plus récente en date (et non en documents), la dernière venue, celle que nous appelons le *fonds L. Mège*. L'administration municipale (2) qui a doté notre ville de cette

(1) Qu'on nous permette d'ajouter, à l'appui de ce qui précède, un trait un peu personnel mais bien caractéristique. L'auteur de ces lignes a offert jadis à la bibliothèque d'Arles, en différentes fois, un certain nombre de volumes et un manuscrit. Ayant voulu, quelque temps après, revoir un de ces ouvrages, il lui fut impossible de le retrouver. A quelque temps de là, une feuille annexe du catalogue, qui avait disparu sans qu'on s'en doutât, reparais-sait par hasard et nous remettait sur la piste du volume. Nombre d'ouvrages ont également disparu sans être jamais sortis de la bibliothèque, nous en avons l'intime persuasion.

(2) Présidée par l'honorable docteur Gay.

précieuse collection a fait acte d'intelligence et de patriotisme ; elle a bien mérité de la science.

Le fonds L. Mège comprend, en outre d'un certain nombre de volumes, plus de 250 manuscrits. Citons un peu au hasard :

L'Armorial des consuls d'Arles, depuis le xi^e siècle jusqu'en 1781.

— Un Recueil (en 4 volumes) de chartes des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles.

— Douze volumes de *Miscellanées*, recueil factice de titres, documents ou notes, dont la plupart sont d'un grand intérêt pour notre histoire locale, mine abondante et précieuse pour les chercheurs.

— *Consuls ou syndics d'Arles* depuis 1385 jusques en 1786, un volume.

— Six registres de la *Juridiction consulaire d'Arles*.

— Deux volumes sur les *Notaires de Provence* (recueil factice).

— *La peste d'Arles de 1720-1721* (un volume de documents curieux).

— *Archives de la famille de Nicolaï*, 35 volumes (on y trouve des documents sur l'Académie des dames d'Arles, la noblesse arlésienne, etc., etc.)

— *Critique du nobiliaire de Provence*, un volume.

— *Papiers du duc de Vendosme*, gouverneur de Provence, un volume.

— *Papiers du sieur Cardinal Destouches*, inspecteur général de l'Académie de musique et directeur de l'Opéra, deux volumes.

— *Œuvres de Michel de Truchet*, cinq volumes, recueil factice, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs et dont le grand intérêt pour nous n'est pas à démontrer.

- *Biographies arlésiennes*, un volume.
- *Cœuvres de Pierre-Antoine Antonelle*, un volume.
- *Lettres de Pierre-Antoine d'Anthonelle*, un volume.
- *Titres de noblesse de la famille d'Anthonelle*, un volume.
- *Correspondance d'Amédée Pichot*, deux volumes.
- *Dessins à la sanguine par Natoire*, ancien directeur de l'École française de Rome, un volume, etc., etc.

Puis, des recueils de lettres sur des affaires locales, une volumineuse correspondance, fort instructive pour nous, relative à l'établissement du tribunal civil, six volumes de consultations ou mémoires sur des affaires diverses intéressant la région, beaucoup de papiers des anciennes corporations, des associations territoriales, fort intelligemment recueillis, classés, réunis en volumes, un tas d'indications utiles, de renseignements précieux, copiés à la main, avec une patience admirable et une netteté magnifique, ou découpés dans des journaux, puis collés sur papier ou remontés sur marges, car notre collectionneur n'est pas seulement un érudit, il est en même un dessinateur distingué, un calligraphe et un relieur habile.

Croirait-on qu'il a *retranscrit* de sa main, pour en former des volumes, les essais poétiques du jeune et intéressant *Allavène*, du joyeux compère *Gros*, le « barde populaire de Trinquetaille », du fécond *Denis Brun*, du poète archéologue Balthazar !... Où trouverait-on ailleurs un recueil si complet de toutes ces productions éphémères — très médiocres, je le veux bien, mais en même temps si attachantes pour nous et d'une incontestable valeur au point de vue historique et documentaire ?

Ce qu'il a fallu de temps, de travail, de patience et de soins pour former tous ces recueils est inimaginable. Mais

aussi quels résultats heureux et que de bonnes choses arrachées à une perte certaine et sauvées de l'oubli !

N'eût-il fait que cela, M. Louis Mège aurait déjà droit à l'estime et à la reconnaissance non seulement des patriotes arlésiens, mais encore de quiconque s'intéresse aux choses du passé. Mais il a fait beaucoup plus, et c'est ici qu'apparaît la partie plus personnelle, plus intime, de son œuvre. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages importants, malheureusement encore inédits. En voici les titres :

Chronique arlésienne (en quatre volumes). C'est une chronique locale, au jour le jour, depuis 1832, chronique bien faite, convenablement écrite, variée, nourrie de faits.

— *Recherches historiques* (1 vol.)

— *Mes dernières recherches* (1 vol.)

— *Histoire de la République de 1848 dans Arles* (2 vol.)

Ces quatre ouvrages sont à peu près terminés, mais on y regrette l'absence de quelques notes indispensables et d'une bonne table des matières ; l'auteur s'en occupe actuellement.

On sent tout le péril qu'il y a, pour un écrivain de la localité, à remuer l'histoire politique de notre ville dans ces cinquante dernières années. M. Mège a su tourner l'écueil ; il a écrit de bonne foi — non sans préjugés peut-être (qui n'a les siens ?), mais sans passion ; son œuvre est une œuvre sage, honnête, respectueuse des personnes et des opinions. Nous sommes loin de partager ses appréciations sur certaines personnalités ou certains actes ; mais nous rendons hommage à sa sincérité, à sa modération, à son patriotisme.

Tel est, trop sommairement et bien imparfaitement esquissé, ce riche dépôt qui s'appelle le *Fonds L. Mège*. Il lui manque encore un bon catalogue ; nous l'obtiendrons du zèle éclairé du bibliothécaire actuel., pourvu qu'on lui en

fournisse le temps et les moyens, comme nous l'avons dit plus haut.

Il nous reste à formuler un autre vœu, nous l'adressons respectueusement à l'autorité supérieure : ne serait-il point juste et d'un bon exemple de rémunérer, par une distinction honorifique, ces cinquante années de labeur consacrées par M. L. Mège à des travaux si dignes d'encouragement, si patriotiques et si louables ? Un bout de ruban violet ferait bien à la boutonnière de ce modeste, infatigable et savant collectionneur, de ce digne et respectable septuagénaire, un des derniers survivants de cette époque glorieuse pour notre ville qui a vu fleurir les Amédée Pichot, les Honoré Clair, les Estrangin, les Véran et les Jacquemin.

Emile FASSIN.

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES.

(Suite.)

* *La farandoulo de Trincataïo* = se dit d'une noce ou d'un cortège de gens mal famés.

Il faut savoir, pour saisir l'à-propos, qu'il existe un vieux refrain qui se chante en dansant et qui dit :

« La farandoulo de Trincataïo :
Touti li gèns soun de canaïo..... »

Le croira qui voudra : j'ai l'idée que ce vieux refrain est autre chose qu'une simple *neniho* (1) à amuser les enfants. J'appelle l'attention sur la réplique :

« La farandoulo dis *Auturen*
Touti li gèns mánjoun de bren. »

(1) Bas-lat. *nenia*, chanson enfantine, berceuse.

N'y aurait-il point là, sous une forme puérile (j'en conviens) et très moderne, une sorte de *tenson* ou de *sirvente* dialogué ?

Nous voyons, d'un côté, un brocard à l'adresse des faubouriens ; de l'autre, un lardon pour les habitants de l'Auture. Or, l'antagonisme entre les deux quartiers n'existe pas seulement dans un chanson ; il subsiste à l'état de fait historique, non encore enseveli dans l'oubli ; nous l'avons vu pour cet autre proverbe : « *Cou... coumo l'abbé Latil.* »

Cet état de lutte ou de rivalité tenait à plusieurs causes, parmi lesquelles :

1° L'extranéité des habitants de Trinquetaille par rapport à la ville d'Arles, durant tout le moyen-âge.

2° Leur vassalité vis-à-vis nos consuls, après que la ville d'Arles eut acheté de l'archevêque (en 1579) la seigneurie de ce faubourg.

3° Les coups de canon échangés entre les deux rives du Rhône au temps des guerres de la Ligue, etc....

Pour les *Auturens*, habitants de la vieille ville (*La Cieutat*, le chef-lieu administratif, le quartier aristocratique et officiel) les *Roquettiers* ou gens du *Vieux-Bourg* étaient à peine citoyens d'Arles ; les gens de Trinquetaille n'étaient que des vassaux, des petites gens, de la « canaille », comme on disait autrefois. C'était si vrai que l'on refusa pendant longtemps à nos estimables faubouriens de la rive droite du Rhône l'admission aux fonctions municipales et notamment l'accès au Conseil de la communauté.

Or, durant les guerres de religion, le bourg de Trinquetaille tomba par surprise au pouvoir des huguenots ; pendant quelque temps, les blés et les autres produits de la Camargue ne parvenant plus dans la ville, celle-ci se trouva réduite au régime du pain de son (*pan de bren*).

Cependant on se provoquait et l'on se canonnait d'une rive à l'autre....

Je me surprends parfois rêvant du passé, et remontant en imagination vers ces époques troublées, je cherche à me représenter l'étrange aspect que devait offrir notre ville. Il me semble alors que je vois hérissé de canons le « balouard de Maïlhane », avec la milice en armes aux remparts, les guetteurs au clocher des Jacobins, manœuvrant des signaux, le « capage » aux portes de la ville, et la foule inquiète, anxieuse, suivant du haut des Arènes les péripéties de la lutte, et chaque fois que les « bombardes » favorites, la « grosse Jeannette » ou le « Pétache », font retentir leur grosse voix, je crois sentir comme un frémissement de satisfaction et d'espoir agitant cette foule immense. Ce n'est qu'un rêve, mais ce rêve me semble bien une image vivante du passé.... Puis, quand sur l'une ou l'autre rive, la journée a été bonne, l'attaque couronnée de succès, qu'un rempart ennemi s'est écroulé, qu'une brèche s'est ouverte, qu'une batterie de canons a été réduite au silence, ce sont des applaudissements, des cris de joie, de bruyantes farandoles.... saluées par les injures de l'autre camp. Et alors, au milieu des clameurs de la foule, il me semble entendre résonner en cadence cette ritournelle populaire :

La farandoulo de Trincataio
Touti li gèns soun des canaio

à laquelle un écho de l'autre rive jette cette réponse :

La farandoulo dis Auturen
Touti li gèns manjoun de bren.

Lou grêloun de Boussicaud — nous avons déjà donné (*Bullet. archéol. d'Arles*, I, 184, aux *Ephémérides*, 22 décembre 1758) l'explication de ce proverbe local.

Vioulando la reino di Grâcio == se dit par dérision d'une coquette prétentieuse et fanée.

Cette expression proverbiale, bizarre accouplement qui confond dans le plus invraisemblable des anachronismes la mythologie et l'histoire, je l'ai recueillie ou plutôt surprise aux lèvres moqueuses d'une jeune femme qui ne se doutait certes point du problème qu'elle allait ainsi me poser.

Ces aimables compagnes de Vénus appelées les *trois Grâces* ne reconnaissent, que je sache, d'autre reine que Vénus elle-même ; elles répondaient aux doux noms d'*Eglé*, *Thalie* et *Euphrosyne*. L'austère Lacédémone, qui n'en admettait que deux, les honorait sous le vocable de *Clita* et de *Phœna* ; les Athéniens les nommaient *Auxo* et *Hégémone*.... Nulle part, dans la Grèce antique, on ne rencontre ce nom, à la fois barbare et doux, d'*Yolande*.

Ce nom, compatriote des brumes du Nord, de la Scandinavie ou de l'Armorique, et si poétique dans la langue des troubadours, s'est fait banal et vulgaire sous sa forme corrompue de *Vioulande*.

Vioulando, la reino di grâcio !... Il n'y a vraiment que le Moyen-Age qui ait pu produire une si étrange fiction ! Et pour arracher à l'amour-propre et au bon goût de son auteur un pareil sacrifice, il n'a fallu rien de moins, je suppose, que l'éclat et la splendeur d'une reine. Cette reine des grâces, c'était, je crois, la belle Yolande d'Aragon, que les historiens nous représentent comme « la plus belle princesse de son temps » et qui, le 2 décembre 1400, épousa à Arles, dans l'église Saint-Trophime, avec un apparat royal et une magnificence inouïe, le comte de Provence Louis II, roi de Naples et de Sicile : « *Las damairelas*, dit Bertrand Boysset, en détaillant les splendeurs de cette cérémonie, *adoberon la*

Reyna mot honorablement... quant son parada et encoronada, lo prinse et coute la monteron sur un corsier parat mot noblamens e s'en intreron en la sieutat d'Arle am mot grande honor ; lo pobol que y fon era sensa nombre... tant granda fon la noblessa de tot, que gens non o poirie escrieure ni o sabrie ni poirie contar; de vestimens réals, de quaxaliers e d'escudier^s fon nobla causa de reser et d'ausir... etc...

(A suivre).

E. F.

ÉPHÉMÉRIDES

4^e novembre 1110. — Mort de l'archevêque d'Arles Arnaud de Mezzan. Le Chapitre s'arrogea le droit d'élire son successeur ; mais le Souverain Pontife Benoît XIII cassa l'élection et nomma *Jean Alarmet* (qui devint plus tard le cardinal *Jean de Brogni*). C'est cet illustre cardinal dont le théâtre moderne s'est emparé, bien gratuitement, croyons-nous, pour en faire un personnage de *la Juive*.

2 novembre 1429 — Le Conseil communal décide la fermeture de la *Cambra* ou *Tricharie* (maison de jeu).

3 novembre 1612. — Introduction de la réforme au couvent de la Trinité.

4 novembre 1843. — Grand débordement du Rhône.

6 novembre 1784. — « Le samedi 6 novembre 1784, Mathieu Bouyer, maçon, commença les fondements de la muraille du grand cimetière, le long du chemin neuf, vis-à-vis le Mouleyrès » (Ms Pomme).

7 novembre 1804. — « Ce matin (mercredi) j'ai été derrière l'Abbaye et la Major pour voir le triste spectacle du Tresbon, le Rhône ayant diminué cette nuit, pour cause du surversement des eaux du côté de Tarascon, en dessus. » (Journal de Jacques-Honoré Bonasse).

11 novembre 1529, 1544, 1790. — Les « Rhônes de Saint-Martin ». Mémorables inondations.

16 novembre 1765. — « Il arriva du Maroc 80 esclaves rachetés qui assistèrent le lendemain à la procession que les Trinitaires et les Pères de la Merci firent avec les Pénitents blancs. Les [pénitents] noirs n'y furent pas à cause de leur procès avec les Trinitaires. » (Ms Pomme).

17 novembre 1459. — Les Gênois résidant à Arles s'assemblent dans la maison du notaire Jacques Norriceri pour procéder à l'élection du consul gênois. Les suffrages se portent sur Julien de Donine, marchand.

19 novembre 1694. — Naissance à Arles du musicien *Antoine Joseph* dit *Dumas*. La plupart des dictionnaires biographiques lui consacrent une notice inexacte. La *Biographie Universelle* (en 6 vol., Furne et Cie, 1838) le nomme Louis Dumas, le fait naître à Nîmes en 1676 et mourir à Paris en 1744. Nous avons trouvé dans les papiers de l'abbé Bonnemant une note qui nous permet de rectifier ces erreurs :

« Son nom de famille, dit cette note, était *Joseph*. Il était fils de Jean Joseph, marchand liquoriste, et de Catherine Peiron. Sa maison paternelle était tout joignant la nôtre. Il naquit à Arles le 19 novembre 1694 et fut baptisé dans l'église Saint-Laurent, sa paroisse. J'ai connu sa belle-sœur, deux de ses frères et une nièce mariée à Tarascon avec un négociant appelé Bruneau. Antoine Joseph crut que son nom n'était pas décent pour une personne qui paraissait sur le théâtre ; il prit en conséquence celui de *Dumas*, que portait une famille bourgeoise qui habitait dans notre quartier. C'est ce qu'il m'a dit lui-même dans une des conversations que j'eus avec lui pendant le séjour que je fis à Paris en 1753,

1754 et 1755... Sans ressources du côté de la fortune, Dumas se jeta dans une compagnie de comédiens, apprit la musique et entra à l'Opéra, où sa voix lui fit une assez grande réputation... Dans la suite, il abandonna le théâtre et vécut d'une pension que lui servait le duc d'Orléans. Il est mort à Paris, ne laissant qu'une fille... »

Nous avons de lui l'*Art de la Musique enseigné et pratiqué par la nouvelle méthode du Bureau typographique* (1753, in-4°).

23 novembre 1844. — « Plusieurs chefs de tribus algériennes, arrivés à Arles avant-hier avec leurs domestiques arabes, en sont repartis aujourd'hui pour se rendre à Paris, où ils vont étudier nos mœurs, nos usages et goûter aussi de notre civilisation. » (Chronique de Louis Mège). Des chefs arabes, à cette époque, étaient pour notre ville un sujet de curiosité ; aussi y avait-il foule sur la place de la Mairie, devant le magasin du coiffeur Chambot, où ces Algériens s'arrêtaient. L'auteur de ces lignes, bien jeune alors, fut bercé et s'endormit sur les genoux de l'un d'eux, qui parlait un peu français et qui disait avec attendrissement avoir laissé « de l'autre côté de la mer » un petit enfant du même âge.

26 novembre 1628. — Une violente crue du Rhône renversa la martellière de la Vieille-Triquette et dévasta les Ségonnaux.

27 novembre 1857. — Installation solennelle des religieuses de Saint Vincent de Paul et des sœurs garde-malades de N.-D. Auxiliatrice dans l'ancien hôtel de Barras, acheté et restauré par M. l'archiprêtre Montagard. L'archevêque Mgr Chalandon préside à la cérémonie.

28 novembre 1843. — M. Casimir de Jonquières, nommé maire d'Arles par décret du 11 de ce mois, est installé dans ses fonctions.

30 novembre 1746. — « Dom Philippe, infant d'Espagne, beau-fils de notre roi, est arrivé à Arles avec le duc de Modène. Il a logé à l'archevêché et le Duc chez M. de Montblanc ; sa suite occupait cent maisons à l'entour. Il est resté à Arles jusques au 5 décembre.... » (Mémoires de M. Paris).

(A suivre).

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1780

Le 4 janvier, M. Vachier, avocat, est mort.

Le 20, on a volé le saint ciboire à Sainte-Croix. Le 25, on a trouvé le saint ciboire à la porte du vicaire de Sainte-Croix. Le 26, on a trouvé des hosties à la tribune de Saint-Laurent. (1)

Idem. (26 janvier) — M. Dupont, ancien procureur, est mort.

Le 27, Mgr l'archevêque est allé dire la messe à Sainte-Croix et a exposé le Saint-Sacrement, qui a resté jusqu'à 5 heures que Mgr l'archevêque a donné la bénédiction. (2)

(1) « Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1780, le tabernacle de l'église paroissiale de Sainte-Croix fut enfoncé. Un ciboire d'argent, contenant une vingtaine d'hosties, paraissait avoir été le mobile de ce sacrilège audacieux. Mais le vase sacré, brisé en quinze morceaux, fut trouvé, moins la croix qui en surmontait le couvercle, sous le petit escalier du clocher. Ces morceaux d'argent attestaient, par leur couleur noirâtre, l'action d'un feu violent, et des coups de marteau les avaient bosselés. Les saintes espèces avaient disparu... » (J.-M. Trichaud, Hist. de la Sainte Eglise d'Arles, IV, 260).

(2) Cette cérémonie eut lieu en expiation de l'attentat commis sept jours auparavant dans cette même église, et à la suite d'un

Le 2 février, M. de Lubersac a été nommé à l'évêché de Chartres. (1)

Le 17, M. Chapus, avocat, est mort.

Le 19, MM. Constant et Nicolas ont été faits prêtres.

Le 1^{er} mars, M. de Laurens a été fait maréchal de camp et M. de Lieutaud cadet brigadier des armées du Roy. (2)

Le 4^e avril, les chanoines de la métropole d'Aix ont pris la croix avec le ruban bleu. — La cérémonie fut faite par M. l'abbé de Bausset, vicaire général d'Aix, député pour cela par Mgr l'archevêque ; et le Roy a défendu par un édit à tous les chanoines de porter la croix hors du diocèse.

Idem. — M. l'abbé de Brie a béni le mariage de Mlle de Lagoy avec M. de Suffren de Saint-Tropez à 6 heures du matin.

Le 6, M. le prévôt s'est démis des chapelles de M. de Cays en faveur de M. Forcade, maître de musique, qui a pris possession le 9 dudit mois.

Le même jour, M. Beuf cadet a vendu son office [de notaire] à M. François Gibert 15,000 liv.

mandement archiépiscopal convoquant les fidèles à cette solennelle réparation. « Le jour de l'expiation étant arrivé, des messes se célébrèrent sans interruption à tous les autels de l'église profanée. Des prêtres séculiers et réguliers et de nombreux fidèles ne cessèrent pas de se prosterner devant le Saint Sacrement. Les consuls eux-mêmes en chaperon, suivis d'un brillant cortège, s'y rendirent... L'affluence, dit M. Constant, fut si grande, que l'on fut obligé de fermer les portes pour éviter le désordre. » (*J.-M. Trichaud, loc. cit.*)

(1) M. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né à Limoges le 15 janvier 1740, avait été sacré évêque de Tréguier le 6 août 1775 ; il était précédemment chanoine de la Sainte Eglise d'Arles.

(2) Pierre de Léautaud-Donine cadet, gentilhomme d'Arles, frère de Jean-Jacques de Léautaud, dont il a déjà été parlé, parvint au grade de maréchal de camp (général de division).

Le 7, M. Reybaud et M. Balthazar ont été reçus avocats
au siège. (5) (A suivre).

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LXIV. — *La Tour d'Amphoux.*

Domaine rural sis en Camargue, au quartier de la Petite-Monlongue. Doit son nom à une ancienne tour qui protégeait les bords de cette branche du Rhône, aujourd'hui atterrie, que l'on appelait *Brassière de la Cape*.

Cette tour était un poste d'observation, plutôt que de défense, pour surveiller les pirates qui, aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, venaient régulièrement, chaque année, écumer ces parages. Elle correspondait par des signaux avec les tours de Trinquetaille, de Champtercier et de la Gayte, qu'elle mettait en rapport, au moyen de communications optiques, avec d'autres tours des Rhônes inférieurs.

Devenue inutile et abandonnée, dès le milieu du XV^e siècle, par suite des atterrissements du Rhône et de l'obstruction de la brassière, elle fut réparée et remise en état durant les guerres de religion. Nous voyons, par le registre des « Mandements de la ville » du notaire Jean Loys, que pendant tout le mois de mai de l'année 1593, la Tour d'Amphoux eut une garnison de 40 soldats, réduite à 9 pendant le mois d'octobre et congédiée le 20 novembre.

La tour d'Amphoux était à cette époque une propriété privée, appartenant à Guillaume d'Amphoux, docteur ès-droits.

(A suivre).

E. F.

(5) Voir le livre de raison d'Honoré Balthazar, anno 1780, dans notre *Musée*, I, 155.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

D'ARLES

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS ET SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CETTE VILLE

PAR

ÉMILE FASSIN

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'ARLES

VII.

LA RUE DES ARÈNES. — § 4. RUE CASTILLON.

(Suite).

A côté de la maison *Aymard* (aujourd'hui *Artaud*), existait jadis une petite maison bourgeoise qui fut, croyons-nous, le berceau de la famille *De Peinct*. Cette famille, dont notre regretté président de la Société Archéologique d'Arles, M. Ach. Gautier-Descottes, a si brillamment esquissé l'histoire (1), nous offre un intéressant exemple de l'élévation par le travail. Des plus modestes fut son origine. En créant en 1550 une petite boutique de marchand drapier, *Gauchier Peinct* — le premier personnage un peu marquant de la généalogie — s'élevait considérablement au-dessus de la condition sociale de ses ancêtres. Son fils *Antoine*, qui lui succéda, fut pendant vingt-quatre ans (1569-1593) un des

(1) *Musée*, v. p. 60 et suiv.

principaux marchands de notre ville ; devenu riche, il aspira aux honneurs de la bourgeoisie, s'allia à des familles importantes du pays, et fut élu jusqu'à cinq fois trésorier des deniers communaux. Il laissa une nombreuse postérité. Son nom lui a survécu dans une de ses œuvres, le *mas de Peinct*, créé par lui en 1602.

Son fils *Gaucher de Peinct*, après avoir exercé diverses charges municipales, fut élevé au chaperon en 1616 et reçut des lettres d'anoblissement en 1634, étant premier consul bourgeois. Il fit souche de gentilshommes qui fournirent à l'église, à la magistrature et à l'armée plusieurs sujets distingués.

Cette famille s'est éteinte, vers la fin du siècle dernier, par le mariage de la fille unique de Jean de Peinct avec Jean-Pierre Giraud, d'Arles, personnage quelque peu singulier et romanesque, qui fut un instant administrateur de l'Opéra, à Paris, et qui, revenu à Arles, à la mort de son beau-père (1) y prit le titre et le nom de *Giraud de Peint*.

Mais l'humble maison, berceau de la famille, était passée en d'autres mains et avait été, pour ainsi dire, absorbée dans une construction voisine : elle n'était plus qu'une dépendance de la maison Aymard (2).

(1) Jean de Peint mourut en 1756. Voir son portrait à l'Hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de l'établissement.

(2) Par acte du 25 septembre 1730, notaire *Beuf*, Jean-Daniel Aymard, procureur au siège, l'avait acquise au prix de 900 livres de la demoiselle Françoise de Peint. — Nous devons une grande partie de nos renseignements à la généreuse obligeance de M. *Ant. Robolly*, ancien archiviste de la ville et actuellement secrétaire-archiviste de la Commission centrale des Associations territoriales. M. A. Robolly, dont on ne saurait trop apprécier l'érudition et le goût des recherches, a, dans le cours d'une laborieuse carrière, recueilli au profit de l'histoire locale d'immenses et précieux matériaux, qu'il a, avec un désintéressement bien rare et bien re-

Parmi les hôtels particuliers les plus remarquables que la Renaissance nous a légués, il faut citer l'hôtel Doutreleau, dont la façade, si habilement restaurée, attire l'attention de tous les connaisseurs. C'était, au siècle dernier, la maison Simon, procureur au siège. Dans les dernières années de la Révolution, les débris de l'ancienne société de la Rotonde s'y reconstituèrent en chambrée sous le nom de *la Simone*. Un personnage de la Révolution bien oublié, qui avait eu l'honneur cependant de présider l'Assemblée départementale et de s'y faire remarquer par la modération de son caractère et l'honnêteté de ses vues, *Pierre Enavant*, l'habitait en 1808. Puis un vieux maître à danser, *Honoré Avy*, y ouvrit une sorte d'académie de danse et de musique où vinrent se réfugier les traditions élégantes de l'ancien régime et les grâces maniérées de la pavane, de la chaconne et du menuet.

La maison Datty, qui « renferme une cheminée très ornée décorée d'après l'antique » (*Clair*, Monum. p. 260) était naguère un véritable musée. Le docteur *Datty*, plus connu par son cabinet de gravures et d'objets d'art que par son *Traité des plantations* (1), en avait fourni les premiers éléments ; les goûts artistiques de son fils, *M. Emilien Datty*, augmentèrent et enrichirent cette collection véritablement

marquable, mis au service de tous. Pendant près d'un demi-siècle, il s'est fait ainsi le collaborateur dévoué — trop modeste et trop anonyme — de tous les travaux historiques de quelque valeur sur la ville d'Arles. Aujourd'hui encore, il consacre ses loisirs à de patientes recherches dans des archives inexplorées jusqu'ici... En admirant ce noble emploi de son temps et de son intelligence, il nous est revenu à la pensée cette belle maxime d'un ancien : « Le bon citoyen est comptable à la patrie de ses loisirs comme de ses travaux. »

(1) Voir la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par le comte de Villeneuve, III, 601.

remarquable. Il y avait là plusieurs œuvres de maîtres, tableaux, gravures ou dessins, des objets sculptés, des ciselures, des meubles, des instruments de musique fort curieux, des bijoux, des antiquités. . . . Ce m'est un éternel regret de n'avoir pu, dans ma courte carrière administrative, assurer à la ville d'Arles la conservation de ce riche cabinet d'objets d'art ; mais du moins je n'en ai pas le remords. . . . Des prétentions outrées, ridicules d'exagération, et un marchandage peu digne ont privé l'auteur de cette collection, de l'insigne honneur d'attacher son nom et sa mémoire à une œuvre patriotique. . . . Sa collection ne lui a pas survécu ; elle a été, dit-on, dispersée, vendue pièce à pièce, au détail, vilement brocantée. . . . Quels regrets et quelle leçon !

Un dernier souvenir avant de quitter la rue Castillon. C'est dans un modeste café de cette rue que naquit le 18 août 1845 notre ami regretté *Jean-Roch Isnard*, « le peintre arlésien », comme il *s'intitulait* lui-même : nature heureuse et bien douée, esprit cultivé, vraie organisation d'artiste, il ne lui a manqué, pour parvenir à la réputation due à son mérite, qu'un peu d'indépendance du côté de la fortune et un sourire bienveillant de cette puissance aveugle qui s'appelle la chance ou le hasard. Nous avons appris avec plaisir que les deux dernières œuvres de son pinceau venaient d'être acquises par la commune ; c'est un acte de patriotisme auquel on doit applaudir.

(A suivre).

E. F.

ÉPIHÉMÉRIDES

4^{er} décembre 1493. — Sécularisation du Chapitre métropolitain. (Papon, *Hist. de Provence*, I, 317).

6 décembre 1807. — Bénédiction solennelle d'une cloche à Saint-Julien. Parrain : M. de Castellet ; marraine : M^{me} de Signier.

8 décembre 1753. — « Sur les neuf ou dix heures du soir, M. *Trophime Tinellis* (fils de M. Tinellis, avocat), capitaine dans le régiment d'Orléans-infanterie et chevalier de Saint-Loüis, a été tué en duel derrière le couvent de la Miséricorde, à l'âge de 44 ans, et a été enseveli le lendemain dans le tombeau de sa famille, dans l'église des FF. Prêcheurs. » (Bonnemant).

9 décembre 1582. — Le pape Grégoire XIII ayant fait prévaloir un nouveau calendrier qui supprimait dix jours, cette réforme (dite *réforme grégorienne*) commença à être appliquée dans la ville d'Arles le 9 décembre 1582. On lit dans les *Mémoires de Jeanne de Laurens* : « Mon fils naquit un jour remarquable, l'an 1582 et le 9^{ème} décembre, auquel on osta du calendrier les dix jours par la réformation grégorienne, tellement qu'au lieu de 9 on compta 19. » (Ms 843 de la Méjanes).

40 décembre 1868. — Les membres du Congrès scientifique de France, arrivés la veille sur l'invitation du maire, visitent nos monuments historiques.

41 décembre 1641. — « Entre huit et neuf heures du matin, le pont de Trinquetaille fut emporté par une débâcle. »

42 décembre 1576. — « Notre premier consul, Valentin de Grille, seigneur de Robiac, ayant été pourvu par le roi de la charge de viguier d'Arles, en prit possession le 42 décembre.

43 décembre 1806. — Mort du chronologiste Lalauzière, à l'âge de 87 ans. — Jean-Baptiste François de Noble-La-

lauzière, associé vétéran de l'Académie de Marseille, a laissé un *Mémoire sur les moyens de vaincre les obstacles de la navigation de l'embouchure du Rhône*, qui a eu deux éditions (1779 et 1786) et un *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, publié en 1808 (après la mort de l'auteur) en un fort volume in 4°. Il avait été lieutenant aux gardes françaises ; une blessure reçue à la bataille de Fontenoy lui valut la croix de Saint-Louis. Il se retira dans la ville d'Arles, où il épousa Magdeleine de Meyran-Lagoy, fut fait premier consul en 1763, capitaine du guet en 1781, et mourut sans enfants. Son hôtel existe encore ; c'est la *maison aux colonnes torses* (maison *Mourier* ou *Tournatory*) dans la rue de la République.

14 décembre 1508. — Mémorable abornement des territoires d'Arles et de Notre-Dame de la Mer (notaire *Jean Dau-gières*).

15-16 décembre 1641. — Dans la nuit du 15 décembre 1641, entre dix et onze heures du soir, cinq galères de Naples, qui revenaient de porter des troupes espagnoles au secours de la ville de Perpignan, alors assiégée par les Français, échouèrent, par un gros vent de *labech* (sud-ouest) aux plages d'Arles et des Saintes-Maries. Deux d'entre elles furent jetées fort avant dans le port du Tampan « dont le fond se rencontre limoneux et plein de nitte à raison du petit canal de la rivière du Rhône qui s'y décharge, nommé *le Rageirol* ; une autre échoua sur les sables du quartier de *Pauprésent* ; une autre sur la plage des Saintes-Maries, et l'autre coula à fond en vue de cette dernière ville. L'avis en fut soudain donné tant à MM. les consuls d'Arles par le capitaine de la Tour du Tampan qu'au sieur de Sommeyres, premier consul de la ville des Saintes-Maries, pour lors à Arles,

dont il est habitant et originaire. Les consuls d'Arles accoururent à PaupréSENT le lendemain 16 avec plusieurs gentilshommes et un certain nombre d'Arlésiens, et y recueillirent les naufragés et les esclaves qu'ils firent conduire à Arles. Les deux galères qui se trouvaient embourbées au Tampan purent se dégager à la faveur d'un petit vent frais qui se leva soudainement, et gagner le large à la vue des Arlésiens. Quant aux autres galères, l'une fut perdue et il ne s'en sauva que peu de monde qui fut recueilli par les habitants des Saintes-Maries, avec l'équipage et la cliourme de l'autre galère échouée. Tous les naufragés furent conduits ensuite à Marseille, où on transporta également tout le matériel qu'on put emporter des galères naufragées et soustraire au pillage qui en fut fait. » (Ms 788 de la Méjanès).

47 décembre 1680. — Froid très rigoureux (Livre de raison de Fr. Roy).

18-20 décembre 1625. — « Le 18 décembre tomba forte nege et deux jours après tomba telement de conglas que perşone ne pouvoit aler par les rues sans tomber. Dura trois jours. » (*Journal de M^e Jehan Barbier*).

22, 23, 24 décembre 1780. — « Le sieur Préville, comédien ordinaire et pensionnaire du roi, a joué ici le 22 décembre le rôle de *Sosie* dans *Amphytrion* et celui de *Michaut* dans la *Partie de Chasse d'Henry IV*; le 23, le rôle de *Figaro* dans le *Barbier de Séville* et de . . . dans le *Groudeur*; le rôle du *Bourru bienfaisant* et cinq rôles dans le *Mercur*. Le parterre était à 24 sols, le paradis à 36 sols, le théâtre, loges, orchestre et amphithéâtre à 4 l. 4 s. . . » (Livre de raison d'Honoré Balthazar).

25 décembre 1771. — « Le jour de la Noël au soir, la

grosse cloche de Saint-Trophime s'est cassée en sonnant la solennité de Saint Etienne. » (Mém. de *Vallière*).

26 décembre 1493, 1652, 1660. — Froid d'une extrême rigueur.

27 décembre 1152. — « L'archevesque De Montredon translata dans Arles les reliques de saint Trophime, qui avoient demeuré au cimetièrre d'Alyscamp dans l'église de Saint-Honorat unze cens ans; les ayant tirés de son sépulchre, qui se voit encore dans ladite église, les porta dans la maistresse église, qui estoit pour lors et depuis sa fondation appelée l'église de Saint-Etienne protomartyr, et, en posant dedans ce sacré thrésor y changea de noni et l'appela l'église de Saint-Trophime, comme elle s'appelle de présent. » (*Bovis*, *Royalle Couronne*).

28 décembre 1869. — « Dans la soirée, un violent incendie a dévoré le beau château de Chartrouse en Camargue. Du château et du riche mobilier qu'il contenait, il ne reste que quatre murailles. » (*Almanach de Provence*).

29 décembre 1506. — *Aumône* de 25 florins accordée par le Conseil de la Communauté aux chanoines de la Sainte Eglise d'Arles pour « rhabiller leur aurologe. »

30 décembre 1639. — Introduction de la réforme au Grand Couvent.

31 décembre 1810. — La ville fut couverte en quelques heures d'une énorme couche de neige.

E. F.

MEMORIAL OU LIVRE DE RAISON

de

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE, ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

1780

(*Suite.*)

Le 23 avril, les Trinitaires ont fait leur provincial.

Le 7 mai, M. Pouyard est mort (1), et le 9 M. Tourniaire a pris possession de la bénéficiature.

Le 9, le R. P. François-Maurice Pichot (2), général des Mathurins, est mort à Paris.

Le 16, M. Bourdet, marchand droguiste et juge-consul, est mort et a été enseveli aux Dominicains. Les juges-consuls et le greffier ont mené le deuil.

M. Fabre, bénéficiaire, a pris possession de la chapelle de Saint-Raphaël à la Major le 31 may.

Le 1^{er} juin, Auguste Beuf est allé s'embarquer à Marseille pour Malthe, ayant été reçu au mois de may.

Le 11, M. Truchet a reçu des lettres de grand vicaire de l'évêque de Dijon.

Le 13, M. Desvignes, chanoine de la Major, est mort, et

(1) Il s'agit ici, croyons-nous, de messire Louis-Elzéar Pouyard, fils de maître Robert Pouyard, procureur, et de Jeanne Maurin. Son baptême, célébré dans l'église métropolitaine avec grande solennité, fut un événement qui fit accourir toute la ville; les Annales Pomme en font mention comme d'un fait important. Le parrain fut l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Mgr d'Aube de Roquemartine, et la marraine Mme veuve de Roquemartine née de Grille d'Estoublon (la fondatrice de l'OEuvre de la Providence). C'est, dit-on, cet estimable chanoine, mort à l'âge de 87 ans, qui est en cause dans notre proverbe : *Bonsoir, meste Pouyard.*

(2) C'était, si je ne me trompe, un grand-oncle d'Amédée Pichot.

le chapitre a nommé M. Nalis, qui n'a point pris possession et, après avoir pris son *visa*, s'est démis entre les mains de l'archevêque.

Aux processions de la Feste-Dien, toutes les paroisses y ont été en surplis, excepté Notre-Dame la Principale.

Le 29, on a amené le voleur du ciboire de Saint-Croix.

Le 2 juillet, M. du Gabet de Touille est arrivé pour épouser Mlle de Giraud, et M. le prieur de Saint-Laurent les a mariés le 4 à 11 heures du matin.

Le 6, M. Pomme a reçu ses papiers pour être commissaire en place.

Le 23, on a publié Mlle de Quiquéran et M. Simon, conseiller, et ce dernier a épousé le 25.

Ledit jour M. de Beaupuis est arrivé et a pris possession du canonicat de M. Manuel.

Le 6 août, on a trouvé mort M. de Giraud aîné, père à Mme du Gabet, absente avec son mari, parcourant la Provence.

Le 31, on a vérifié l'orgue.

Le 9, Mlle de Quiquéran a fiancé.

Le 19, Mlle de Quiquéran a épousé M. de Beaudan au château de la Croissière.

Le 2 octobre, M. Fabre, bénéficiaire, s'est retiré et on a reçu M. Raoul.

Le même jour on a ôté la chaire de Saint-Trophime que le bienheureux Louis Allemand avait fait mettre en 1440, et le 11 dudit mois on a placé le cul-de-lampe de la nouvelle chaire.

Le 12, M. Laugeiret père est mort. *Item*, le père Allet, minime.

Le 20, M. Laville, subdélégué, est mort. (1)

Le 4^{er} novembre, un père capucin a étrenné la nouvelle chaire de marbre. (2)

Le 27, M. de Castries, nouveau ministre de la marine, a fait donner à M. Marchand la jouissance du parc de Trinquetaille, qu'on a ôté à M. Pomme, commissaire.

Le 5 décembre, M. l'abbé de La Tour, chanoine de Saint-Victor, est mort âgé de 36 ans. (3)

Le 9, on a trouvé M. *Barriou* (ou Barriol) mort à son mas, manquant de la ville depuis le 7 au matin.

Le 21, Mme Pichot la mère est morte d'une attaque qu'elle eut le 19.

Le 31, M. de Moleton de Chabillant a reçu la nomination du Roy au doyenné de Tarascon, prieur de Laurade et grand archidiacre d'Avignon.

A suivre.

LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

LXV. — *La Batelle.*

Au quartier de Fourchons, appartenait, avant la Révolution, aux Pères de l'Oratoire, qui en avaient fait un séjour

(1) Pierre Laville. Son portrait est à l'Hôtel-Dieu, parmi ceux des bienfaiteurs de cet établissement.

(2) Œuvre du sculpteur portugais Emmanuel Carvalho, de Lisbonne, établi dans Arles depuis l'année 1763.

(3) « François-Navier-Jacques de La Tour, né le 12 janvier 1745, prêtre, chanoine du noble chapitre de Saint-Victor de la ville de Marseille, aumônier par quartier de Mme Sophie de France, vicaire-général de l'évêque de Marseille. Il est mort le 5 décembre 1780, à Arles, chez son frère, généralement regretté pour la bonté de son cœur. » (*Bonnemant, Nobiliaire, verbo La Tour*, page 5). — E. F.

des plus charmants. On trouve aux écritures du notaire Aulanier, à la date du 24 novembre 1744, le contrat de vente de ce domaine par *Pierre de Batel* à la congrégation de l'Oratoire.

Pierre Batel ou de *Batel* a attaché son nom à une œuvre qui fit époque : l'établissement des Frères de Saint-Yon et des Ecoles chrétiennes dans la ville d'Arles. Il s'associa, dans ce but, avec un riche et pieux gentilhomme de notre ville, Maurice de Montfort, pour faire les premiers frais de cet établissement, auquel ils affectèrent, à eux deux, un capital de dix à douze mille livres. Il mourut subitement le 8 février 1774.

LXVI. — *La Taulière.*

Belle maison de campagne voisine de l'étang du Comte et d'une carrière de marbre (*la Brèche*) exploitée au siècle dernier.

« Ce marbre, dit Pierre Véran, a un fond jaune pâle mêlé de tâches brunes et noires, et présente assez d'analogie avec celui du Tholonet. On en tirait des cheminées et surtout des tables, *taules*, d'où le nom de *taulière* donné au quartier et au mas voisin. »

LXVII. — *Le rallon des Loubes.*

Quartier de la Crau, près de Saint-Hippolyte, connu déjà sous ce nom en 1521.

On donnait autrefois le nom de *loubes* à ces petits ruisseaux qui naissent dans le voisinage des marais. Telle est, je crois, l'origine de la dénomination qui nous occupe : je ne repousse point, cependant, une autre explication possible et très vraisemblable : *rallon des louves*. On sait que ces animaux étaient, au XV^e siècle, un véritable fléau pour ce quar-

tier et que la communauté d'Arles soudoyait des *loubatiers* (agents de louveterie) pour leur faire la chasse.

LXVIII. — *They de la Bique* ou de *Saint-Antoine*.

.... « Ces terres plates qui se montrent par delà ce bras du Rhône, ce sont les *theys*, tantôt recouverts, tantôt délaissés par la mer. Ils doivent, dit-on, leur origine et leurs noms à des navires de commerce naufragés en cet endroit, et dont la coque devenue un centre d'accumulation pour les sables fut le premier noyau de la formation de ces îlots.... Il arrive souvent que cette mer souriante est prise de transports frénétiques. Elle s'enfle, elle bondit, elle renverse ses vagues, elle pousse de rauques clameurs; un démon la possède. Alors, si quelque navire vient à passer non loin du rivage, elle lance un de ses flots contre lui; le flot le saisit, l'enveloppe, l'enlève, le porte au loin sur la plage, le jette et l'enracine dans le sable, fracasse les bordages, balaie le pont et recule avec des mugissements, emportant comme une proie les agrès, la cargaison et les hommes. Puis la mer s'apaise.... Insensiblement les sables s'amoncèlent autour du bâtiment naufragé; au vent qui tombe succède un autre vent qui continue l'œuvre; les flancs du navire disparaissent, et le mât reste seul debout, silencieux comme la mort, éloquent comme elle » (1).

Telle est l'histoire du *they de la Bique* (1778, carte de Cassini) ou de *Saint-Antoine* (1800, carte de Matheron). Au siècle dernier, il formait une sorte d'île entre le Grau du Levant et le Grau du midi; il est aujourd'hui rattaché à la terre ferme.

(A suivre).

E. F.

(1) I. Rame, Les derniers des Castellet.

PARÉMIOLOGIE ARLÉSIENNE

§ I. — PROVERBES ONOMASTIQUES.

(Suite).

Moussu Sicaùd, ren l'entimido! = sorte de compliment ironique à l'adresse d'un petit fanfaron.

J'en ai cherché longtemps une explication plausible ; le hasard, cette Providence des chercheurs, vient enfin de m'en fournir une ; elle n'est pas triomphante, j'en conviens, ni bien merveilleuse, mais, vaille que vaille et faute de mieux, on peut honnêtement s'en contenter :

Le lendemain du « jour de l'an » 1752, une véritable émeute, occasionnée par la cherté du pain, se déclara dans les « quartiers hauts » de la ville. Des excès furent commis par la populace ; le premier consul, Boussicaud, très populaire, fut bravé, conspué, menacé ; un forcené lui mit le pistolet sur la gorge. . . L'attitude énergique de la municipalité et l'intervention des bons citoyens étouffèrent bientôt la sédition ; mais les consuls victorieux ternirent l'éclat de leur triomphe par l'excessive rigueur de la répression. Le « méchant borgne » (surnom de Boussicaud) se montra impitoyable.

Quelques jours après parut, sous le voile de l'anonyme, une *Ode provençale* exaltant jusqu'aux nues le courage du premier consul ; on y lisait :

« *Boussicaud, que ren n'entimido*
Haràngo la ligo perfido,
Bràvo la guerro, òffro la pax. . . » etc. . . (1).

Cet éloge emphatique et outré ne fut pas du goût de tout le monde. . . Notre proverbe pourrait bien venir de là.

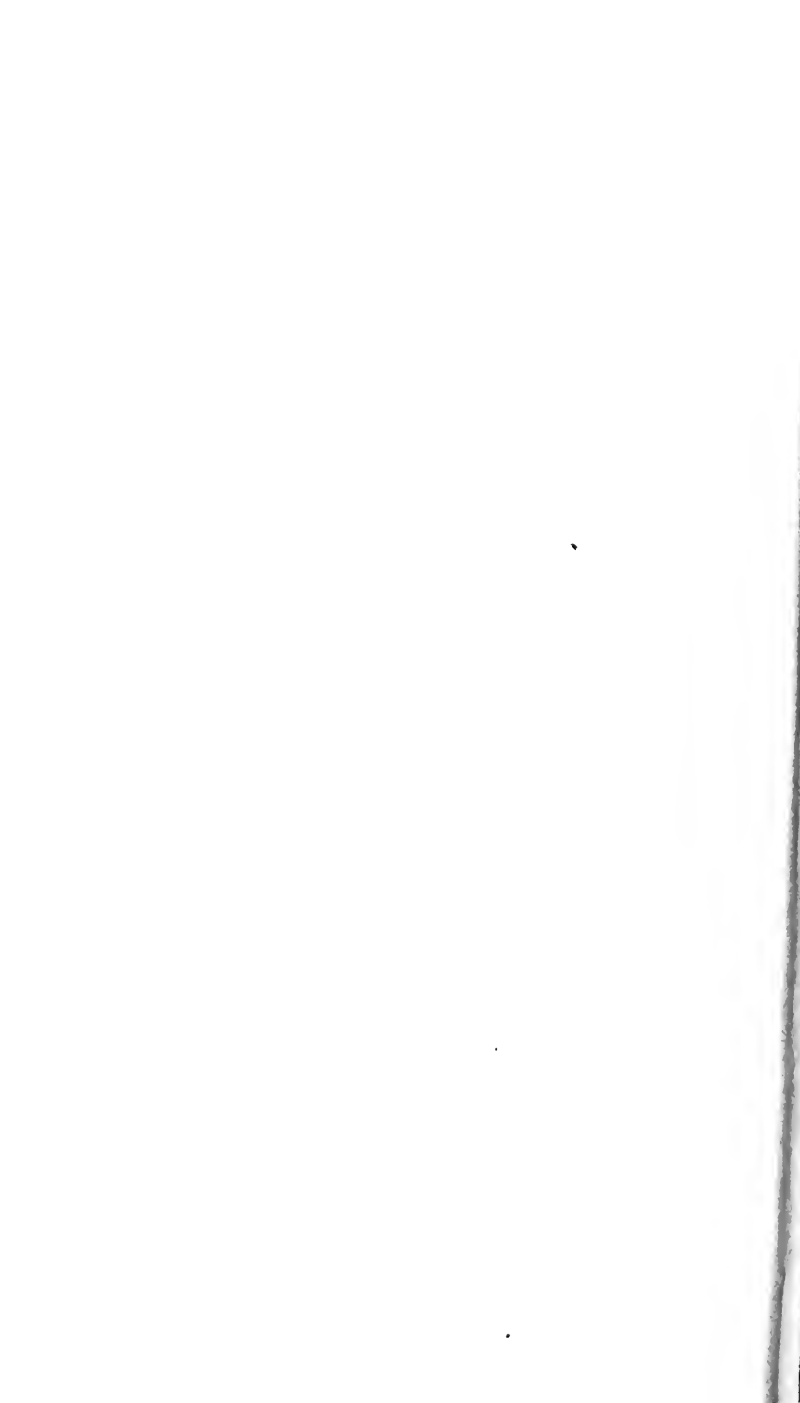
Emile FASSIN.

(1) Voir Ms 807 de la bibliothèque Méjanes.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Arès</i>	112
<i>Châteaufort</i> (note sur ce peintre)	111
<i>Chronique</i>	65
<i>Cloches</i> [les]	125
<i>Curiosités historiques</i>	17
<i>Dessèchement des Marais d'Arles</i>	121
<i>Eau</i> [l'] <i>du Rhône</i> jugée par le médecin Jehan Taxil (1602).	105
<i>Ephémérides</i> — Janvier	11
Février	26
Mars	42
Avril	60
Mai	66
Juin	86
Juillet	103
Août	119
Septembre	132
Octobre	150
Novembre	171
Décembre	180
<i>Fonds L. Mège</i> [le] à la bibliothèque de la ville d'Arles	161
<i>Histoire anecdotique des rues d'Arles</i>	33, 49, 69, 90, 147
<i>Légende territoriale du pays d'Arles</i> : 28, 45, 58, 72, 142, 158,	176
» Batelle [la]	187
» Baussenc [le]	143
» Borrilly, Bourrilhe [Mas de]	159
» Coignet des Juifs [le]	58
» Consécanières, Consoudes	158
» Cotenove	31
» Esperlongades [les]	75
» Fâisse	59
» Fort de Pâques	29
» Francony [mas de]	144
» Furane [la]	59
» Guers, Guès [Mas de]	59
» Islon de Saxy	72
» Lieutenante [la]	75
» Mouleyrès [le]	28
» Ornède [l']	30
» Pâques [Fort de]	29
» Pâti de la Trinité	45
» Peyras [Mas de]	71
» Poutrague [la]	75
» Saint-Médier	58

»	Sambuc [le]	142
»	Taulière [la]	188
»	They de la Bigue ou de Saint-Antoine	189
»	Tour d'Amphoux [la].	176
»	Trinité [Pâti de la].	45
»	Triquette [la].	30
»	Vallier [mas de]	30
»	Vallon des Loubes.	188
»	Vernède [la].	30
	<i>Lettre du chanoine Perrinet au cardinal de Mailly.</i>	4
		21, 39, 54, 76, 92
	<i>Médecine [la] et les médecins</i>	1
	<i>Mémorial de J.-B. Vallière</i>	15, 32, 46, 64, 78, 96, 110, 126,
		140, 154, 174.
	<i>Nouveau [le] sarcophage antique du musée d'Arles.</i>	100
	<i>Parémiologie arlésienne [voir Proverbes].</i>	
	<i>Peste [la] de 1721</i>	4, 21, 39, 54, 76, 92
	<i>Problème [un petit] arlésien</i>	85
	<i>Proverbes onomastiques :</i>	
»	C. . . coumo l'abbé Laty.	146
»	Faire Rivas.	145
»	La bouto de San Francé.	114
»	La davalado de l'Armeliéro	130
»	La Farandoulo de Trincataio	167
»	La Rèino Jano, coumo l'on la vóu.	129
»	Li cambo de meste Jan Cambau	97
»	Lou barban, lou barban!	98
»	Lou greloun de Bouicaüt	169
»	Moussu d'Antonello, lou capèu à la man.	145
»	Moussu Sicaud, ren l'entimido.	190
»	Moussu Vincent quatre pòcho.	81
»	San Burle, que naz!	146
»	Saras Joïo manjo-foutràu	99
»	Semblo Bigounet	83
»	Viòtlando la rèino di Graeio.	170
»	Vivo Quicurle.	131
»	Y a dins Arle, villo antiquo...	113
	<i>Relation véritable et curieuse de ce qui se passe actuelle-</i> <i>ment (décembre 1776) sur le théâtre chrétien de la ville</i> <i>d'Arles au sujet de la mission.</i>	135
	<i>Rue des Arènes</i>	33, 49, 69, 90, 177
	» <i>Castillon.</i>	177
	» <i>Loinville.</i>	33, 49, 69, 90, 147
	<i>Singularités [les] du pays d'Arles mises en lumière</i> <i>par l'annaliste Daugières (1636).</i>	47
	<i>Trinité (pâti de la)</i>	45
	<i>Trompeaux [les] et les bergers d'Arles en 1787.</i>	117
	<i>Vieil [le] Arles.</i>	1, 105, 117, 135



GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00710 4298

